This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Educ 1022.512.5

HARVARD

LIBRA

FROM THE LIB

COMTE ALFRED BOULAY

PURCHASED APR

This book should be
the Library on or before t
stamped below.
A fine of five cents a da
by retaining it beyond t
time.
Please return promptly

Educ 1022.512.5

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

VIE

DE

M. DAGUERRE

FONDATEUR

DU

SÉMINAIRE DE LARRESSORE

AVEC L'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE BAYONNE,

depuis le commencement du dernier siècle jusqu'à la révolution Française.

Par l'Abbé C. DUVOISIN,

Chanoine titulaire de la Cathédrale de Bayonne, ancien Directeur du Séminaire de Larressore.

BAYONNE,

IMPRIMERIE DE VEUVE **LAMAIGNÈRE**, RUE CHEGARAY, 39.

1865.

VIE

DE M. DAGUERRE

FONDATEUR

DU SÉMINAIRE DE LARRESSORE.

VIE
DE M. DAGUERRE

FONDATEUR

DU SÉMINAIRE DE LARRESSORE

AVEC

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE BAYONNE,

Depuis le commencement du dernier siècle jusqu'à la Révolution Française,

Par l'Abbé C. DUVOISIN,

Chanoine titulaire de la Cathédrale de Bayonne, ancien Directeur du Séminaire de Larressore.

BAYONNE,

IMPRIMERIE DE Ve LAMAIGNÈRE, RUE CHEGARAY, 39.

1861.

Educ 1022.512.5

WELLESLEY COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL 8, 1927

A Monseigneur François Lacroix,

ÉVÊQUE DE BAYONNE.

MONSEIGNEUR,

A qui mieux qu'à vous, puisque vous voulez me le permettre, puis-je dédier cette VIE DE M. DAGUERRE, à laquelle se rattache l'histoire du diocèse de Bayonne pendant près d'un siècle? Vous n'ignorez point qu'en fondant le Séminaire de Larressore, ce vénérable prêtre y établit un vrai foyer de science et de vertu. Vous savez aussi que, depuis le rétablissement de ce Séminaire, ni la religion, ni les bonnes mœurs, ni les études n'ont cessé d'y fleurir. Cependant vous aviez observé avec un sentiment de regret que l'état matériel n'y était pas en parfaite harmonie avec la situation intellectuelle et morale : et vous avez voulu qu'il s'accordât avec tout le reste; qu'il fût rendu également digne et des maîtres dévoués qui s'y consacrent au bien de la jeunesse, et de cette intéressante jeunesse elle-même, qui va puiser les lumières et la sagesse à cette source si pure. Vous avez donc entrepris de grands travaux; vous n'avez

reculé devant aucun sacrifice ; et c'est à juste titre, Monseigneur, que vous êtes considéré comme le restaurateur de ce précieux établissement. Grâces vous en soient rendues, à vous qui aimez le Séminaire de Larressore comme l'ont aimé vos plus illustres prédécesseurs, les Bellefont, les Beaumont, les d'Arche, les La Ferronnays, les d'Astros. Oui, vous avez bien prouvé votre amour pour cette excellente Maison ; et nous vous en sommes tous reconnaissants, nous qui l'avons habitée, qui savons le bien qu'elle a déjà fait, celui qu'elle continue de faire encore. C'est bien aussi à cause de cet amour pour Larressore, dont vous donnez à chaque occasion de nouvelles preuves, que je me suis senti encouragé à venir vous offrir l'hommage d'un livre, qui, s'il n'a qu'une médiocre importance en lui-même, aura au moins le mérite de parler de ce que vous aimez et que nous aimons avec vous.

Veuillez donc agréer, Monseigneur, cet hommage dicté par une juste et vive gratitude, et accepter en même temps les sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. DUVOISIN, *Ch. tit.*

PRÉFACE.

Les victoires et les conquêtes des grands capitaines ont coutume d'émouvoir fortement les esprits; elles frappent, elles saisissent par leur grandeur; elles éblouissent par leur éclat; elles attirent l'intérêt, fixent l'attention, excitent l'admiration des hommes : l'histoire les consigne dans des pages éloquentes, et les transmet de génération en génération à la postérité la plus reculée. Mais à côté de leurs noms devenus célèbres, n'y a-t-il pas d'autres noms, auxquels s'attachent aussi d'admirables souvenirs, et qui ont acquis des droits incontestables à l'immortalité? N'étaient-ils pas en effet de vrais héros, ces hommes qui livrèrent la guerre à la barbarie ou au relâchement des mœurs, aux vices de toutes sortes, aux passions injustes, à l'impiété, à l'irréligion; qui les combattirent, qui les vainquirent? Sans doute ils n'ont point, ceux-ci, promené le fer et la flamme dans les pays ennemis; ils n'ont point fait couler les larmes de la veuve ni de l'orphelin, ni des malheureuses mères privées de

leurs enfants. Mais partout où ils ont pu s'étendre, ils ont repoussé le mal, ils ont propagé le bien, ils ont conquis les intelligences à la vérité, les cœurs à la vertu, les hommes à une félicité impérissable. Pour cette œuvre aussi grande que sainte, ils n'ont rien épargné, ni peines ni fatigues; ils ont affronté les contrariétés et les haines, ils ont sacrifié jusqu'à leur vie elle-même.

Et ces nobles champions de la meilleure des causes, qui, jusqu'à leur dernier soupir, ont ainsi lutté sans relâche contre tout ce qu'il y a de mauvais et de pervers pour tout ce qu'il y a de bon et de sacré, faut-il les laisser périr dans la mémoire des hommes? Faut-il que leurs noms disparaissent dans la tombe, où ils sont eux-mêmes descendus? Est-ce donc que leurs travaux et leurs succès ne sont pas aussi dignes d'être connus et médités que ceux des conquérants, qui ont passé ici bas en ravageant la terre? Et, s'ils en sont aussi dignes, ne doit-on point les arracher à l'indifférence et à l'oubli, afin de les proposer, je ne dis pas à une stérile admiration, mais à l'imitation des autres hommes? Tout aussi bien que les exploits des plus illustres guerriers, n'auraient-ils donc pas la vertu de faire battre les nobles cœurs, d'inspirer aux esprits élevés le goût des actions grandes et généreuses?

Telles sont les réflexions qui nous ont assiégé plus d'une fois, pendant que nous nous livrions au travail que nous

publions aujourd'hui : plus d'une fois aussi elles nous ont encouragé à poursuivre la tâche pénible que nous nous étions imposée, et que plusieurs de nos amis, hommes graves et dignes de notre respect, nous assuraient ne devoir pas être sans quelque résultat.

Le vénérable M. **Daguerre** fut un de ces généreux combattants, sortis du sein du Christianisme, qui, sans descendre le fer à la main dans un champ de carnage et de mort, n'en remportèrent pas moins de nombreux et glorieux triomphes. Né au diocèse de Bayonne, qui était en proie à l'ignorance, à la dissolution des mœurs et au fléau du jansénisme, il fut touché de la triste situation de son pays, et entreprit de le régénérer. Seul, sans ressources financières, malgré sa jeunesse et une santé débile, il se met courageusement à l'œuvre : il crée un corps de missionnaires ; bâtit un petit Séminaire à Larressore ; fonde à Hasparren, pour les filles, une maison de retraite et d'éducation appropriée aux besoins du pays ; prend en main la direction du grand Séminaire diocésain ; seconde de ses conseils les évêques de Bayonne, d'Aire, d'Oloron, de Dax, beaucoup d'autres prélats encore ; envoie un grand nombre de jeunes ecclésiastiques compléter leurs études théologiques dans les Universités de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, dans celles non moins savantes et célèbres de Saragosse, d'Alcala, de Salamanque en Espagne, de Coïmbre en Portugal ; dote son

diocèse d'un clergé instruit et vertueux, et meurt, en odeur de sainteté, le 5 février 1785, plein de jours et de mérites.

La **Vie de M. Daguerre** fut tellement liée aux principaux événements qui se passèrent de son temps au diocèse de Bayonne, qu'il nous a paru impossible de l'en détacher et de la raconter seule; c'est le motif qui nous a déterminé, contre notre première intention, à joindre au récit de l'une celui des autres. Au reste, nous avons adopté d'autant plus volontiers ce dernier parti, que l'histoire du diocèse de Bayonne est presque entièrement inconnue, et que le lecteur pourra trouver dans le livre que nous donnons au public, bien des faits qu'en vain il chercherait ailleurs.

Quoiqu'il en soit, nous avons rempli notre rôle de biographe et d'historien aussi consciencieusement qu'il nous a été possible. Malheureusement, la plupart des documents qui auraient pu nous servir, avaient été détruits ou dispersés par l'effet de la Révolution Française. C'était là un très-grand sujet d'embarras, que nous avons tâché de surmonter par toutes sortes d'efforts; rien n'a été épargné pendant plusieurs années, ni dépenses, ni recherches laborieuses, ni active correspondance, ni voyages multipliés.

Nous ne terminerons point cette préface, sans ajouter une observation, à laquelle nous attachons une grande importance : c'est que nous n'avons voulu être, dans le cours de notre récit, qu'un simple narrateur, nous gardant avec soin

de pénétrer dans le cœur de certaines questions irritantes, qui ont soulevé de vives polémiques dans le siècle passé et même de nos jours. Peut-être se rencontrera-t-il des esprits prompts et ardents, qui nous trouveront timide et réservé à l'excès. Mais qu'ils ne s'y trompent pas ; ce n'est point un excès de timidité et de réserve, c'est l'inopportunité qui nous a empêché d'aller plus loin que nous ne l'avons fait : nous pensons que le rôle d'un historien n'est point d'entrer dans des discussions doctrinales, mais seulement de raconter les faits tels qu'il lui a été donné de les connaître et de les apprécier.

Heureux serions-nous, si, après les soins et les peines que nous nous sommes donnés, notre œuvre n'était pas tout à fait inutile à la gloire de Dieu et au bien de nos semblables ; heureux encore, mille fois heureux, si, en ce temps où les plus pernicieuses doctrines, colportées par une foule de journaux et de brochures, pénètrent partout, envahissent tout, nos frères dans le sacerdoce trouvaient, dans le modèle que nous venons leur offrir, des exemples et des encouragements, non-seulement pour la pratique d'une vie vraiment ecclésiastique, mais encore pour une lutte incessante contre le torrent dévastateur qui déborde de toutes parts sur la société.

Nota. — Les *astérisques* indiquent les NOTES qui se trouvent au bas des pages; les *chiffres*, celles qui sont renvoyées à la fin du volume.

VIE

DE M. DAGUERRE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

M. de Beauvau, évêque de Bayonne. — Sa naissance. — Sagesse de son administration. — Placet qu'il adresse au Roi. — Louis XIV le transfère à l'évêché de Tournay. — On lui donne M. Druillet pour successeur. — Le nouvel évêque apaise une sédition. — Quelle part il prend aux affaires du Jansénisme. — Il ne s'occupe plus que d'administration, et fonde un Séminaire à Bayonne.

A l'époque où naquit M. Daguerre, dont nous racontons la vie, le diocèse de Bayonne était régi par un des plus grands évêques de France. C'était René-François de Beauvau, fils de Jacques, marquis de Rivau, colonel des Suisses, et de Marie de Campet de Saujon. Il était né, en 1664, au château de Rivau en Anjou, et sortait d'une branche cadette d'une famille qu'avaient illustrée plusieurs de ses membres.

Après avoir été reçu docteur de Sorbonne en 1694, il s'était rendu auprès d'un de ses oncles, Pierre-François de Beauvau, évêque de Sarlat, qui le nomma son grand-vicaire et lui donna un canonicat dans sa cathédrale. Ce fut sous les yeux et par les soins de son oncle, que René-François de Beauvau se forma aux vertus et aux travaux de l'épiscopat.

Léon de Lalanne, évêque de Bayonne, étant mort le 6 août 1700, il fut appelé à le remplacer le 1er novembre suivant, et l'on doit dire à sa louange que ce fut plutôt son mérite que sa naissance qui le porta à ce poste élevé.

Quoique sacré dès le mois de juillet 1701, il ne put partir pour Bayonne qu'au cœur de l'hiver. Ce fut le 8 janvier 1702 qu'il arriva dans sa ville épiscopale. Afin d'éviter les cérémonies de réception, il avait ménagé son temps de manière à n'y faire son entrée que de dix à onze heures du soir. Malgré cette précaution, il ne put empêcher que les députés de la ville n'allassent à sa rencontre jusqu'à Saint-Vincent-de-Tyrosse, à quatre lieues de Bayonne, et que les magistrats en robes rouges ne l'attendissent au bord de l'Adour, où le premier échevin lui adressa une courte harangue. Après quoi il remonta en carrosse et se rendit au palais épiscopal, éclairé aux flambeaux par les gardes de la ville.

Une des premières pensées du nouvel évêque, après sa promotion à l'épiscopat, avait été de faire la visite de toutes les paroisses de son diocèse. Pour la faire avec fruit, il prit soin, dès son arrivée, de s'entourer des membres les plus éclairés de son clergé, et puisa auprès d'eux des renseignements précis sur les lieux et les hommes. Ce fut après avoir acquis une exacte connaissance des uns et des autres, et au bout de plusieurs mois, qu'il mit son dessein à exécution. Il visita les diverses paroisses de son diocèse, examina partout les choses avec attention, réforma les abus, exhorta chaque pasteur à s'occuper sérieusement du salut de son troupeau, et le troupeau à écouter avec docilité la voix de son pasteur, tâchant de raviver ainsi au sein des populations l'esprit de foi et de piété.

M. de Beauvau eut occasion de reconnaître, dans cette

visite, combien le clergé de France avait été sage en arrêtant qu'on établirait dans tous les diocèses un bureau pour régler les décimes ordinaires, ainsi que les capitations ou subventions des autres charges auxquelles chaque diocèse était sujet. Cette mesure n'avait pas été mise en vigueur à Bayonne. Mais M. de Beauvau s'empressa de l'adopter. Il convoqua dans son palais les députés du chapitre et des curés, et organisa un bureau diocésain, qui depuis traita toujours les affaires concernant le temporel du clergé.

Cependant d'autres soins encore occupaient l'évêque de Bayonne. Peu de temps après qu'il fut entré pour la première fois dans sa ville épiscopale, la foudre était tombée sur la cathédrale et y avait fait des dégâts considérables. Il s'adressa incontinent au corps de ville et, de concert avec lui, forma une commission composée de deux chanoines (*), d'un échevin et d'un jurat, pour solliciter auprès des personnes généreuses les fonds nécessaires pour les réparer. Il n'avait pas compté en vain sur la libéralité des habitants de la ville. Les sommes que l'on recueillit suffirent à toutes les réparations. L'évêque, encouragé par ce premier succès, conçut le désir d'entreprendre de plus grands travaux encore pour l'embellissement de sa cathédrale. Il demanda de nouveau le concours du corps de ville; et les magistrats, loin de repousser sa demande, l'accueillirent avec faveur. Une seconde quête eut donc lieu dans toute la ville de Bayonne; et le produit en fut si abondant, qu'il permit de changer presque en entier la disposition intérieure de l'église. On ne peut disconvenir que plusieurs des changements, qui furent opé-

(*) C'étaient René Veillet et Guillaume Dubrocq, chanoines; Duvergier, échevin; Brunet, jurat.

rés alors, ne fussent très-bien entendus et n'offrissent d'incontestables avantages. Malheureusement M. de Beauvau, entraîné par le goût dominant de son époque, introduisit le style grec dans un monument tout à fait gothique ; et par là il enleva à ce bel édifice une grande partie de sa beauté. Aussi ces travaux, considérés comme magnifiques par les contemporains de ce prélat, et qui lui firent beaucoup d'honneur dans leur esprit, n'ont-ils pas été jugés de même par les hommes de notre temps. C'est qu'on peut, il est vrai, n'être pas admirateur exclusif de l'ogive ; on peut avoir d'autres prédilections, dignes aussi de respect. Mais à quelque point de vue de l'art que l'on se place, et quelles que soient les préférences particulières de chacun, toujours est-il certain que là où il n'y a pas d'ensemble, il ne saurait y avoir harmonie, ni par conséquent véritable beauté, et que certainement c'est une malheureuse inspiration que celle qui porte à des modifications dont l'effet inévitable doit être de détruire l'ensemble et l'harmonie d'un édifice quelconque.

Le zèle du prélat pour son église ne se borna pas à de simples embellissements ; il voulut encore que les cérémonies religieuses s'y fissent avec l'ordre, le respect et la pompe qui sont dus à la grandeur et à la majesté de Dieu présent dans son temple ; et il eut la consolation de voir se réaliser ce désir cher à son cœur. Il exhaussa la chapelle de l'évêché, et la fit richement décorer. Enfin ses libéralités s'étendirent jusqu'à son palais épiscopal, qui fut agrandi et orné par ses soins.

M. de Beauvau s'était attiré la considération publique à Bayonne par l'élévation de son caractère, sa bienveillance, son esprit de paix et de modération. Il s'en servit pour ren-

dre d'éminents services soit à la ville, soit aux particuliers. Il eut surtout la joie, bien douce à l'âme d'un évêque, de régler par sa médiation de graves différends, de ménager des réconciliations, de terminer des procès. Sa bonté néanmoins ne dégénérait pas en faiblesse ni en fausse complaisance; elle ne l'empêcha point, dans plus d'une circonstance, de soutenir avec fermeté ses droits d'évêque, quand ils lui parurent lésés par des entreprises injustes.

Ce sentiment profond de la justice, qui était en son cœur, lui inspira un acte, que nous ne pouvons passer sous silence. Par un placet adressé à Louis XIV, il revendiqua l'exercice de la juridiction spirituelle sur une partie de la province espagnole de Guipuscoa, dont un bref du pape Pie V avait temporairement privé les évêques de Bayonne. Voici de quelle manière le prélat soutenait ses droits dans ce document :

« L'évêque de Bayonne remontre très-humblement à « V. M. que le diocèse de Bayonne comprend dans son « étendue le pays de Labourt et partie de la Navarre dans « votre royaume, et la province de Guipuscoa (*) soumise « au roi d'Espagne. Le concile de Constance, dans la ses- « sion XXXIe, établit formellement que l'évêque de Bayonne « exerce la juridiction spirituelle dans les royaumes de « France, de Castille et de Navarre. Il a joui paisiblement « de ses droits et les a exercés sans trouble dans la pro- « vince de Guipuscoa jusqu'en l'année 1566 que Philippe II, « roi d'Espagne, voulant empêcher toute communication « entre les sujets du roi de France et les siens, soit pour

(*) C'étaient les archiprêtrés de Fontarabie, de Cinco-Villas, de Lérin et de Bastan.

« conserver l'antipathie que la maison d'Autriche avait ins-
« pirée aux Espagnols contre les Français depuis qu'elle
« gouvernait l'Espagne, soit pour éloigner des frontières
« d'Espagne l'hérésie qui s'était répandue dans la Navarre,
« ce prince sollicita le pape d'ôter à l'évêque de Bayonne la
« juridiction qui lui appartenait dans ses états, sous pré-
« texte que la fréquentation avec les Français pourrait com-
« muniquer aux Espagnols l'hérésie naissante. Le pape
« Pie V à son avénement au pontificat lui accorda un bref
« par lequel il ordonna que l'évêque de Bayonne et l'arche-
« vêque d'Auch seraient tenus de nommer, pour les provin-
« ces d'Espagne, des grands vicaires du pays pour prendre
« soin de l'administration spirituelle de ces provinces, l'é-
« vêque de Bayonne comme ordinaire et l'archevêque
« d'Auch comme métropolitain ; et, faute par eux d'y satis-
« faire dans six mois du jour de la notification du bref, que
« l'évêque de Pampelune exercerait par provision la juri-
« diction dans le royaume d'Espagne au lieu de l'évêque de
« Bayonne, sous la condition expresse que ce bref serait
« exécuté seulement pendant le temps que l'hérésie dure-
« rait en France.

« Ce bref qu'on n'osa faire paraître que deux ans après,
« lorsque la guerre fut déclarée entre les deux couronnes,
« fut regardé, comme le marque M. de Thou, comme une
« injure faite au nom français et qui donnait atteinte aux
« prérogatives de l'église gallicane. C'est pourquoi les arche-
« vêques d'Auch et les évêques de Bayonne refusèrent d'y
« obéir ; ce qui donna lieu à l'évêque de Pampelune de
« s'emparer de la juridiction qu'il a depuis exercée en vertu
« de ce bref. Les évêques de Bayonne ont fait dans toutes
« les occasions les actes pour conserver les marques de

« leur juridiction dans ces provinces ; ils ont continué de « faire appeler à leurs synodes les curés de Guipuscoa, ils « ont conféré les ordres aux clercs de cette province qui « se sont présentés sans dimissoires de l'évêque de Pampe- « lune ; il n'y a que quatre ans que l'évêque de Pampelune, « ayant voulu contraindre le curé d'Yrun de lui payer le « *déport* qui est un droit en usage dans son diocèse, le « curé s'en défendit, parce qu'étant du diocèse de Bayonne, « où ce droit était inconnu, il ne devait pas suivre les lois « d'un autre diocèse auquel il n'était soumis que par pro- « vision ; sur cette raison, il fut déchargé par le tribunal « d'Espagne de la demande de l'évêque de Pampelune.

« Mais enfin, il ne reste plus aucun prétexte de priver « l'évêque de Bayonne de sa juridiction sur la province « de Guipuscoa ; le bref même du pape Pie V est un titre de « la restitution qu'il demande ; Sa Sainteté ne l'a point privé « de ses droits ; elle n'en a suspendu l'exercice qu'autant « de temps que l'hérésie subsisterait en France. Le motif « étant cessé, l'évêque de Bayonne rentre de plein droit « dans sa juridiction ; le bref ne peut plus lui être objecté, « puisque Sa Sainteté déclare qu'il deviendra inutile et sans « effet, lorsque la cause qui l'a excitée à l'accorder au roi « d'Espagne sera cessée. » (*)

Ainsi s'exprimait l'évêque de Bayonne dans son placet. Mais quelque temps après M. de Beauvau passa à l'évêché de Tournay, et cette affaire n'eut dès lors aucune suite.

(*) Decernentes per præsentes nostras litteras, durantibus in dictæ Franciæ regno erroribus prœfatis, durare debere. *(Montlezun, Histoire de la Gascogne.)*

Le diocèse de Bayonne se félicitait d'avoir à sa tête un prélat d'aussi grand mérite, lorsqu'une ordonnance royale, rendue en 1707, vint annoncer sa nomination au siége épiscopal de Tournay, dans les Pays-Bas. A la nouvelle de sa promotion à un évêché plus avantageux, les habitants de Bayonne offrirent avec empressement de s'imposer une taxe volontaire, afin d'élever les revenus de leur évêché ; et la ville écrivit au roi, pour lui demander avec instance la grâce de conserver son pasteur chéri ; mais Louis XIV, jugeant ce prélat digne d'être placé sur un théâtre plus important, crut ne devoir pas accéder à cette demande (1).

Du temps de M. de Beauvau, les doctrines jansénistes n'avaient pas encore fait invasion dans le diocèse de Bayonne. Toutefois son attention avait été mise en éveil par l'apparition d'un petit livre qui se vendait chez un libraire de la ville, et qui était intitulé : *Méthode facile pour faire une confession générale en temps de jubilé et en tout autre, suivant l'esprit de Saint François de Sales.* Il sollicita aussitôt du corps de ville et obtint que la vente en fût interdite, et même qu'aucun autre livre de piété ne fût vendu sans l'autorisation préalable de l'évêque. Ce fut lui qui, en 1706, nomma vicaire-général un homme qui devait, quelques années après, jouer un funeste rôle dans les affaires du jansénisme ; c'était M. de Haramboure (2), déjà chanoine de la cathédrale depuis seize ans. Fils d'un bourgeois de Bayonne, appelé Dominique de Haramboure, et de Marguerite de Tendron, Pierre de Haramboure était un homme d'une vertu austère et d'une grande exactitude à tous ses devoirs, mais d'un caractère inflexible. Il avait une sœur fort pieuse, appelée Marie, qui entra au couvent des Ursulines de Saint-Esprit et s'y consacra à Dieu sous le nom de sœur Saint-

Alexis. Nous aurons occasion de voir que cette circonstance ne fut pas inutile pour faire glisser dans ce couvent le venin du jansénisme.

André Druillet, archidiacre et grand-vicaire du Mans, fut le successeur de M. de Beauvau sur le siége de Bayonne. Il était fils de Jacques Druillet, président aux enquêtes au parlement de Toulouse. Ce prélat dut sa nomination au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, auquel il voua jusqu'à la fin de sa vie une profonde reconnaissance. Le cardinal voulut le sacrer lui-même, assisté de M. de Beauvau, devenu évêque de Tournay, et de l'évêque de Blois; la cérémonie eut lieu dans la propre chapelle du palais archiépiscopal, le 8 janvier 1708. M. Druillet était un homme bon, vertueux, charitable; mais, s'étant trouvé lié avec les principaux chefs du jansénisme, il n'eut pas la fermeté d'âme nécessaire pour se soustraire à leur influence; ce qui fut un vrai malheur pour lui et pour son diocèse.

Arrivé à Bayonne au mois de septembre 1708, il eut la consolation d'être témoin de l'abjuration d'un protestant, homme fort distingué : c'était Louis, baron de Bentinek, colonel de cavalerie, né à Obbickt, en Allemagne; il avait été élevé dans le luthéranisme; mais, ayant reconnu que sa religion était fausse, il l'abjura en présence de l'évêque de Bayonne, le 30 septembre 1708, pour entrer dans le giron de l'Église catholique.

Au commencement de juillet 1709, ce prélat eut occasion de donner une grande preuve de son esprit de charité. On avait placardé de nuit dans la ville des affiches, par lesquelles on avertissait le peuple que de nouvelles taxes seraient établies; qu'on allait imposer les comestibles, même les légumes et les fruits; que cet impôt serait étendu jusqu'à

la naissance de chaque enfant et à chaque mariage. L'avis était faux ; il était même dépourvu de toute vraisemblance ; mais il n'en produisit pas moins un déplorable effet. Dès que cette nouvelle s'est répandue dans la ville, la colère s'empare du peuple, les femmes s'attroupent sur les places et dans les rues en criant et en vociférant, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on vient à bout de calmer le tumulte.

Peu de jours après, c'était le lundi 8 juillet 1709, les magistrats de la cité étaient réunis, selon leur coutume, à l'hôtel de ville, et ils s'occupaient entr'autres choses de prendre des mesures pour empêcher le retour de pareils désordres, lorsque l'orage éclata de nouveau plus violent que jamais. Une multitude de femmes se rassemble devant l'hôtel de ville, des clameurs furieuses se font entendre ; M. de Gibaudière (3), lieutenant de roi, accourt avec un détachement de soldats ; il est insulté, assailli à coups de pierres ; il fait saisir et jeter en prison deux femmes des plus exaltées ; et puis, voyant que le tumulte, loin de s'apaiser, ne fait que s'accroître, il va trouver les magistrats au lieu de leurs délibérations pour se concerter avec eux. Là viennent de leur côté les officiers au sénéchal, et bientôt on voit paraître aussi l'évêque avec une partie de son clergé. Les circonstances étaient critiques ; quel parti allait-on prendre ? Le lieutenant de roi prétendait qu'il fallait faire un exemple sévère, afin d'effrayer la multitude ; les officiers étaient du même avis. Mais les magistrats, ayant à leur tête M. de Lalande (4), maire de la ville, furent d'un sentiment contraire : ils soutenaient qu'une semblable mesure n'était propre qu'à exaspérer davantage les esprits ; qu'il n'y avait dans la place qu'une faible garnison incapable, si le tumulte

dégénérait en émeute, d'opposer une sérieuse résistance; que d'ailleurs, le marché qui avait lieu ce jour-là, avait attiré beaucoup d'étrangers qui pourraient bien, en cas de conflit, se joindre aux habitants et aggraver la situation. L'évêque appuya l'opinion des magistrats, disant que son caractère même demandait qu'il plaidât pour le parti de la douceur, et il s'offrit d'aller haranguer le peuple sur la place publique, afin de le ramener à l'ordre. Il sort en effet; il adresse à la multitude des paroles conciliantes, l'exhorte à rentrer dans le calme et le devoir, et obtient que, moyennant la délivrance des deux prisonnières, chacun retournera paisiblement chez soi. Quand le prélat rendit compte du succès de sa mission aux autorités de la ville, sa conduite tout entière fut approuvée. Une proclamation au peuple est dressée incontinent au nom de M. de Gibaudière; elle portait qu'on jetterait le voile de l'oubli sur les scènes de violence qui avaient eu lieu jusque-là; que les deux femmes prisonnières seraient, grâces à l'intercession de l'évêque, rendues à la liberté; mais que les attroupements cesseraient et resteraient désormais interdits, et que ceux qui contreviendraient à cette défense, seraient passibles des peines les plus sévères. Cette proclamation fut lue au peuple en présence de l'évêque et de toutes les autorités; les deux prisonnières sont relâchées, le rassemblement se disperse de lui-même et sans effort; et les magistrats de la cité, heureux d'avoir vu l'orage se dissiper ainsi sans aucune funeste suite, voulurent reconduire en corps l'évêque jusqu'au palais épiscopal.

M. Druillet fut aussitôt aimé que connu dans son diocèse, pour sa bonté, ses charités et son administration paternelle. Heureux eût-il été, s'il ne se fût point laissé entraîner à prendre parti dans les affaires du jansénisme contre la cons-

titution *Unigenitus*. Par cette fameuse bulle, donnée le 8 septembre 1713, le pape Clément XI avait condamné cent-et-une propositions extraites d'un livre de l'oratorien Pasquier Quesnel, intitulé : *Le Nouveau Testament traduit en français avec des réflexions morales*, etc. C'était Louis XIV qui, à la demande du clergé de France, avait sollicité la condamnation de ce livre où se trouvaient reproduites les erreurs du livre de Jansénius (5).

L'évêque de Bayonne était à Paris, lorsque, la bulle *Unigenitus* étant arrivée en France, le roi donna ordre à tous les évêques présents dans la capitale de s'assembler pour procéder à son acceptation. Le jugement du prélat fut mis en défaut dans cette circonstance décisive et par une excessive fidélité à l'amitié et par des sentiments de reconnaissance portés au delà des justes bornes. Les novateurs étaient venus à bout de circonvenir le cardinal de Noailles, et de lui faire accroire qu'en attaquant Quesnel, on n'avait eu en vue que de le chagriner lui-même à cause d'une approbation qu'il avait donnée dans le principe au livre de cet oratorien ; ils lui avaient persuadé, chose qui paraîtrait incroyable, si elle n'était consignée dans sa propre correspondance, qu'au fond il n'avait point d'autres adversaires que les jésuites. L'évêque de Bayonne, entraîné par un aveugle penchant pour le cardinal, eut le malheur d'épouser ses idées et de s'attacher à sa cause comme il l'était à sa personne. Ce qui contribua aussi à le pousser dans cette voie, ce fut la crainte, assurément fort chimérique, qui lui fut inspirée ainsi qu'au cardinal de Noailles, par des gens intéressés, que l'acceptation pure et simple de la bulle sans quelques explications pour en éclaircir les prétendues ambiguités, ne fût très-préjudiciable aux véritables intérêts de la reli-

gion. Ainsi arriva-t-il que, pleins de loyauté eux-mêmes et peu habitués ou peut-être peu aptes au discernement des esprits, ils ne surent ni l'un ni l'autre échapper aux embûches de quelques hommes de mauvaise foi, qui s'en servirent, surtout du second, pour précipiter l'Eglise de France dans de funestes dissensions. Toutefois, il faut rendre cette justice à l'évêque de Bayonne que, redoutant l'effet d'une scission dans l'épiscopat français, il essaya d'opérer une conciliation, et usa de tout son crédit pour engager le cardinal à examiner l'instruction pastorale qui devait accompagner la publication de la bulle et qui avait été dressée par l'assemblée des évêques. Mais il échoua dans cette démarche comme tous ceux qui entreprirent la même tâche. Quelque temps après, l'âme accablée de tristesse, il retourna dans son diocèse où il donna des lettres de vicaire-général à M. de Haramboure, qui s'était emparé de son esprit, et qui était à Bayonne l'âme du parti novateur.

Après son retour, M. Druillet publia un mandement dans lequel il affirmait, *qu'en condamnant le jansénisme, tous les évêques, animés d'un zèle égal contre la doctrine de Jansénius et contre les écrits qui en pouvaient renouveler les erreurs, n'auraient pas balancé à proscrire le livre des Réflexions morales* (*). Mais ce mandement ne paraissait pas contenir une acceptation sincère de la constitution *Unigenitus*, et c'est ce qui motiva la condamnation dont il fut frappé à Rome, bien qu'avec des qualifications moins sévères que celles de quelques autres prélats. Au reste, c'est une chose bien digne de remarque, que ni le cardinal de Noailles, ni l'évêque de Ba-

(*) *Histoire de la Constitution*, par Lafitau.

yonne, tant est grande la puissance des préjugés sur certains esprits même honnêtes, ne se sont jamais considérés comme jansénistes ; ils ont au contraire flétri et anathématisé le jansénisme, et cependant, il faut le dire avec douleur, il n'en est pas moins vrai que leur conduite a favorisé la propagation des doctrines professées par les sectateurs de ce parti.

Sur la fin de l'année 1717 de nouvelles négociations s'ouvrirent à Paris pour ménager un accommodement entre les évêques qui acceptaient purement et simplement la bulle *Unigenitus* et ceux qui ne la voulaient admettre qu'avec des explications ou d'une manière relative. M. Druillet y prit une part très-active. Il était *le plus doux et le plus facile* des partisans du cardinal de Noailles (*) ; cette disposition, jointe à sa droiture et à son crédit auprès du cardinal, le faisait considérer par les acceptants comme fort propre à procurer le succès des négociations, tandis que d'un autre côté les réfractaires comptaient aussi sur lui à cause de son attachement aux intérêts de M. de Noailles.

Lui-même, tourmenté par la crainte d'un schisme et peut-être par d'autres craintes encore, désirait ardemment qu'enfin les négociations aboutissent à un résultat définitif. Plusieurs conférences eurent lieu, différents expédients furent proposés, divers projets d'acceptation mis en avant, pour être présentés au cardinal, qui était le chef des opposants et dont l'acceptation aurait entraîné celle de tous les autres. Celui-ci ne voulut adopter aucun de ces projets, et toutes les instances qu'on fit pour le fléchir furent inutiles.

Enfin une nouvelle clause ayant été offerte par les cardi-

(*) *Journal de l'abbé Dorsanne.*

naux de Rohan (6) et de Bissy (7), M. Druillet, après une longue conférence avec le chancelier d'Aguesseau, écrit le 20 mai 1718 à M. de Noailles que « *cette nouvelle clause lui paraît différente de la première ; que les deux cardinaux s'engagent à la passer ; et que, tout considéré, il croit qu'il vaut mieux la passer que de risquer les malheurs de la division et du schisme : il prie Son Eminence de répondre aux dernières propositions faites par les deux cardinaux, et d'y marquer à Son Altesse Royale* (le duc d'Orléans) *que lui, cardinal, veut bien pour dernier sacrifice admettre la susdite clause, afin que Son Altesse Royale vît sur qui tombait la rupture.* » Il finissait la lettre par ces mots : « *Je suis aussi éloigné par mon inclination que Votre Eminence de cette condescendance; mais je crois qu'on peut s'y prêter en conscience, et je prévois que le malheur du schisme sera plus funeste à la Religion et à l'Etat. Tout ce que je pense là-dessus, me jette dans la plus profonde tristesse* » (*), etc. Cette lettre ne produisit aucun fruit ; le cardinal de Noailles rejeta absolument les vues proposées par M. Druillet. Les négociations durèrent quelque temps encore sans que l'on fît avancer la conclusion de l'affaire ; et enfin l'évêque de Bayonne se retira dans son diocèse, plus effrayé, plus découragé que jamais, et néanmoins, par l'effet d'une étrange illusion, aussi attaché, aussi fidèle au cardinal qu'il le fut en aucun temps.

Pendant son séjour à Paris, il avait admis dans les rangs du clergé un jeune homme de grands talents et de grande espérance, appartenant à une des principales familles du Labourd, et qui devait plus tard porter de rudes coups au

(*) *Journal de l'abbé Dorsanne.*

jansénisme en son pays : c'était Jean-Baptiste d'Artaguiette (8), fils de messire Jean d'Artaguiette, seigneur d'Iron à Mendionde ; l'évêque de Bayonne lui donna la tonsure le Samedi-Saint de l'année 1718, avec la permission du cardinal de Noailles, dans l'église des religieuses de Bellechasse.

Le cardinal cependant avait secrètement interjeté appel de la bulle *Unigenitus* dès le 3 avril 1718, et il rendit son appel public au commencement de l'année 1719. M. Druillet le suivit dans la même voie ; ce qui devint pour lui une nouvelle source d'amertumes. En effet, dès qu'on apprit que le prélat allait se rendre appelant, un curé du Labourd envoya une lettre circulaire à ses confrères pour les exhorter à refuser leur adhésion à un pareil acte ; et s'adressant à leurs sentiments patriotiques en même temps qu'à leur foi : « Souvenons-nous tous, écrivait-il dans la lan-« gue du pays, que nous sommes Basques, je veux dire « bons catholiques (*). Donnons, leur disait-il encore ail-« leurs, une preuve de notre foi dans cette occasion ; con-« servons le titre de bons catholiques et d'enfants soumis de « l'Eglise : titre qui nous fait tant d'honneur, que nos pères « nous ont conservé avec tant de soin, et dont ils faisaient « toute leur gloire. » Il annonçait en même temps une réfutation du mandement que l'évêque se disposait à publier. A cette lettre le parti des novateurs répondit par une autre lettre où l'on tâchait de suppléer par l'ironie à la faiblesse des raisons.

Le premier jour de l'année 1719, l'évêque de Bayonne monta en chaire dans sa cathédrale pour sonder les senti-

(*) Orhoit gaitecen Escualdunac garela, erran nahi dut catolico onac.

ments de son peuple en lui découvrant les siens et en lui annonçant qu'il travaillait à un appel. Mais il n'obtint pas, tant s'en faut, de son discours tout l'effet qu'il en avait espéré (*); car si ses paroles furent applaudies par les partisans des idées nouvelles, elles furent écoutées avec douleur et même jugées sévèrement par beaucoup d'autres. Le 19 du même mois il publia son acte d'appel avec le mandement qui l'accompagnait. Le chapitre de la cathédrale, qui comptait parmi ses membres deux ardents fauteurs de Quesnel, M. de Haramboure, vicaire-général, et un de ses disciples, M. l'abbé de Larralde (9), donna son adhésion à cet acte. Mais M. Druillet eut le chagrin de voir presque tous les curés du Labourd et de la Basse-Navarre refuser d'y adhérer; même M. Dujac (10), ancien grand-vicaire de M. de Beauvau, qui était official (**) de la Basse-Navarre, déclara qu'il ne consentirait pas à enregistrer l'acte d'appel à l'officialité, et que plutôt que d'y donner son consentement, il se démettrait de ses fonctions.

Mais l'évêque avait trop de droiture et de modération dans le caractère pour vouloir pousser l'official à cette extrémité; il était si peu porté à employer la rigueur pour de sembla-

(*) Supplément à la *Gazette de Hollande*, janvier 1719. Lettre écrite de Bayonne, le 7 janvier.

(**) Selon l'ancien droit, il ne devait y avoir qu'un official par diocèse. Toutefois, quand une partie du diocèse était dans le ressort d'un parlement autre que celui où était établi le siége ordinaire de l'officialité, il devait y avoir un second official pour cette partie du territoire. Ainsi la Basse-Navarre, qui ressortissait du parlement de Pau, avait une officialité distincte de celle de Bayonne, qui ressortissait à celui de Bordeaux; c'est ce qu'on appelait une *officialité foraine*.

bles causes, qu'il conserva auprès de sa personne deux secrétaires, dont l'un, Joachim de Gastambide (11), chanoine, était fort peu partisan de l'appel, et l'autre, Pierre Duhalde (12), plus tard curé d'Anglet, y était ouvertement opposé. Ce qui mit le comble aux peines de M. Druillet, ce fut l'apparition de la réfutation de son mandement d'appel, qui avait été annoncée d'avance, et qui, après avoir été imprimée à Bruxelles, fut répandue à profusion dans tout son diocèse. Ce document, fort bien écrit, suivait le mandement de point en point, et le réfutait avec une vigueur de logique très-remarquable. Il servit beaucoup à éclairer les esprits sur les affaires du temps, et détermina même quelques rétractations de l'appel.

C'est ainsi qu'un prélat bon, pieux et désireux du bien, sous l'influence d'hommes passionnés et d'engagements de parti, se faisait illusion sur la nature et la portée de ses propres actes, et avançait de plus en plus dans la funeste voie où il était entré.

Cependant les embarras et les dégoûts qui naissaient de la position dans laquelle il se trouvait, le jetaient dans des préoccupations et des perplexités toujours plus grandes. Aussi, ayant été appelé à Paris à la fin de 1719 pour de nouvelles négociations, saisit-il avec empressement l'occasion qui se présentait pour essayer d'arriver enfin à une solution propre à satisfaire tous les partis. Le P. de la Tour (13), général de l'Oratoire, qui était à la tête de cette affaire, comptait principalement, pour la faire réussir, sur le concours de l'évêque de Bayonne et sur celui du célèbre Massillon, évêque de Clermont. Ils s'y employèrent en effet de tout leur pouvoir; et l'abbé Dorsanne (14) rend ce témoignage en particulier au premier des deux, qu'*il mit un zèle très-grand à trouver des moyens d'accommodement.*

Après des pourparlers et des conférences qui eurent lieu pendant tout l'hiver, on convint enfin d'*un corps de doctrine*, où l'on s'expliquait sur les points contestés : c'était une sorte d'interprétation de la constitution *Unigenitus*. Dans cet écrit, on condamnait les *Réflexions morales* et les cent-et-une propositions avec les mêmes qualifications que la Bulle. Vingt-huit évêques présents à Paris le signèrent ; le cardinal l'approuva aussi ; et le duc d'Orléans, régent du royaume, dépêcha dans les provinces quelques ecclésiastiques avec mission d'aller le présenter aux évêques qui étaient dans leurs diocèses, et de les engager à y joindre aussi leur approbation ; la plupart en effet y apposèrent leurs signatures. Parmi les ecclésiastiques chargés de cette mission, on comptait Pierre Guilhaume de la Vieuxville, qui devait, peu d'années après, devenir le successeur de M. Druillet à l'évêché de Bayonne.

Cependant le cardinal, qui s'était engagé à donner un mandement d'acceptation de la Bulle, paraissait plus irrésolu que jamais ; on avait beau le presser, il avait sans cesse recours à des tergiversations pour éluder ou ajourner l'accomplissement de sa parole. L'évêque de Bayonne en particulier le sollicita de remplir ses engagements, le suppliant *de faire ce sacrifice au repos et à la tranquillité de l'Eglise* (*). Il ne put en rien obtenir, et il partit pour son diocèse. Dès son retour, il lui écrivit encore pour l'exhorter à se dégager des influences de parti et à faire honneur à la parole donnée. Pressé de tous les côtés, le cardinal fit enfin paraître, au mois de novembre 1720, son mandement d'acceptation

(*) *Journal de l'abbé Dorsanne.*

où il prenait, à vrai dire, un tout autre langage que celui qu'il avait tenu jusqu'alors, mais qui laissa néanmoins encore dans les esprits des doutes sur sa parfaite soumission à la Bulle.

Quant à l'évêque de Bayonne, il informa aussitôt après son retour le chapitre de la cathédrale de ce qui s'était passé à Paris, pour terminer la grande affaire de la Constitution, et lui communiqua les pièces qui étaient le fondement de la conciliation des évêques de France. Mais il se trouva autour de lui des hommes qui le dissuadèrent avec force d'accepter la Bulle. Leurs intrigues et leurs obsessions n'aboutirent néanmoins qu'à causer un simple retard. Sollicité à son tour par le cardinal de Noailles, il chargea M. de Sorhainde (15), le plus ancien des chanoines, de dire au chapitre qu'ayant pris le parti, depuis l'année précédente, de se conformer aux sentiments de presque tous ses confrères dans l'épiscopat, il était en ce moment sur le point de publier son mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus;* qu'il espérait qu'en présence des explications qui avaient été approuvées par tous les cardinaux, les archevêques et presque tous les évêques de France, le chapitre entrerait dans ses sentiments et unirait ses suffrages aux siens. Par une délibération de ce même jour, qui était le 13 mai 1721, le chapitre déclara, conformément au vœu de l'évêque, qu'il s'unissait à lui pour l'acceptation et la publication de la bulle *Unigenitus.* Quelques-uns des chanoines cependant, entr'autres MM. de Haramboure et de Larralde, s'abstinrent de prendre part à cette délibération, en évitant d'assister à l'assemblée capitulaire où elle fut adoptée.

Le mandement d'acceptation parut bientôt après, daté du mois de janvier précédent. Mais tout en donnant cette mar-

que de soumission à notre Sainte Mère l'Eglise, M. Druillet, toujours fidèle à suivre les traces du cardinal de Noailles, eut le tort de ne pas révoquer son appel, et d'accompagner son mandement d'explications qui semblaient tendre à infirmer le jugement de l'Eglise en insinuant que la constitution *Unigenitus* était susceptible d'être interprétée en un mauvais sens et qu'il avait fallu prendre des précautions *pour mettre la vérité à couvert*. Le parti se montra très-irrité de la publication de ce mandement ainsi que des mouvements et des soins que le prélat s'était donnés pour ménager l'accommodement de 1720.

Il paraît que l'évêque de Bayonne ne se mêla plus depuis d'une manière directe aux affaires du jansénisme, bien qu'il ne cessât point d'entretenir des relations avec ce parti; il aima mieux tourner ses soins vers l'administration de son diocèse.

Un des principaux objets qui attirèrent son attention fut l'éducation de la jeunesse. Il n'y avait dans toute la contrée qu'un seul collége, celui de Bayonne, dont le trop fameux Jansénius avait été principal pendant plusieurs années. Mais les régents, choisis par les magistrats de la ville, c'est-à-dire, par des hommes généralement peu experts en matière d'enseignement, n'avaient pas toujours les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de leur emploi : le principal, nommé concurremment par l'évêque, le chapitre et le corps de ville, était tenu de remplir, outre les devoirs de sa charge, ceux de régent de la classe la plus avancée; c'étaient là des conditions fort peu favorables à la prospérité d'une maison d'éducation : aussi le collége n'était-il guère fréquenté par la jeunesse. M. Druillet, voulant relever cet établissement du discrédit où il était tombé,

jugea qu'il serait à propos d'en confier la conduite à une congrégation religieuse, qui lui parut plus apte à y faire fleurir la religion, les mœurs et les sciences qu'un directeur et des maîtres recueillis de divers côtés, qu'aucun lien n'unissait entr'eux, et que le moindre avantage offert ailleurs ou un léger mécontentement pouvait engager à se retirer. Il communiqua sa pensée au corps de ville, qui ne l'agréa point, sans doute pour ne point perdre le droit qu'il avait de s'immiscer dans les affaires du collége. Tout ce qu'il put obtenir, fut que la charge de principal serait donnée à un membre d'une congrégation religieuse, mais sous la condition expresse que celui-ci viendrait seul, et que la congrégation ne pourrait lui adjoindre aucun compagnon. M. Druillet proposa pour ces fonctions un Père de la Doctrine chrétienne, appelé le P. Baffoigne (16), que l'on disait avoir un grand talent pour élever l'enfance dans les principes de la morale chrétienne et la connaissance des belles-lettres. Cette proposition fut acceptée, et le P. Baffoigne entra en exercice le 2 novembre 1720 à l'ouverture des classes.

Une autre affaire plus importante encore occupait dans le même temps l'évêque de Bayonne : c'était la fondation d'un séminaire diocésain.

Des quatre Facultés de l'Université, la plus honorée avait toujours été, durant le moyen âge, la Faculté en Théologie : c'était en très-grande partie sur ses bancs que se recrutait le clergé. Mais au XVIe siècle, les principes de la réforme ayant commencé à faire invasion dans les corps universitaires, le Concile de Trente ordonna que l'on établît dans chaque diocèse une école destinée spécialement à perpétuer le sacerdoce ; *de manière*, dit-il, *que ce collége soit une*

constante pépinière de ministres de Dieu (*). Il voulut que l'enseignement y fût assez complet, pour que les prêtres fussent en état, au sortir de là, d'exercer avec fruit la mission évangélique, et désirait que l'on y reçut de préférence les enfants des familles pauvres. Cette prescription du saint Concile n'avait pas été encore exécutée au diocèse de Bayonne, soit à cause du manque d'argent, soit pour tout autre motif. L'établissement, dont elle ordonnait la fondation, était néanmoins trop favorable à la conservation de la Foi et de l'ancienne discipline, pour qu'on n'eût pas sérieusement songé à l'instituer. Différentes personnes pieuses, dont on ne doit point passer les noms sous silence, avaient même déjà formé la dotation du futur séminaire par des legs et des dotations particulières: c'étaient Marthe de Lalande (17), veuve de M. de Cruchette, bourgeois de Bayonne; Pierre de Lalande (18), lieutenant de l'amirauté; Thomas Brunet (19), bourgeois, et René de Gibaudière, lieutenant de roi.

Encouragé par leurs libéralités, M. Druillet s'était donné des soins pendant plusieurs années, afin de parvenir à fonder cet établissement. Mais son but n'était pas seulement de créer une maison pour l'instruction des jeunes clercs et leur préparation à la réception des ordres; il voulait encore que les prêtres du diocèse pussent y faire des retraites et s'y renouveler dans l'esprit de leur état, la plupart d'entr'eux étant dans l'impuissance de fournir aux dépenses nécessaires pour aller dans les séminaires des diocèses voisins. Enfin, M. de Harriague (20), trésorier-général

(*) Ità ut hoc collegium Dei ministrorum perpetuum seminarium sit. (*Sess.* XXIII, *cap.* 18.)

du duc d'Orléans, régent de France, promit un généreux concours à l'évêque pour la fondation de cet établissement. Il s'entendit avec lui, afin que la direction en fût confiée à perpétuité aux R. P. de la Doctrine Chrétienne de Toulouse, et prit l'engagement de leur faire don d'une somme suffisante pour l'achat du fonds et enclos sur lequel serait construite la maison du séminaire, s'obligeant en outre à fournir aux frais de construction du bâtiment et aux dépenses que l'ameublement réclamerait; c'est ce qu'il manda lui-même au Père Provincial des Doctrinaires.

Sur cette assurance, M. Druillet chercha aux environs de Bayonne un lieu convenable pour le projet qu'il roulait dans sa tête, et il fixa son choix sur une maison de campagne, nommée *Dupin*, qui appartenait à Jacques de Pinckevéer, riche bourgeois de Bayonne et échevin de la ville ; il désirait l'acheter avec sa grange et ses dépendances, un jardin clos de mur, un bois de haute futaie et une vigne; le tout dans un seul ténement. Jacques de Pinckevéer consentit à la vente de sa propriété qui se fit au prix de dix mille cent florins, argent de banque de Hollande, en faveur du P. César (21), fondé de pouvoirs de la congrégation, qui était assisté du P. Baffoigne, principal du collége de Bayonne. M. de Harriague avait chargé de l'exécution de ses intentions son frère puîné, Dominique de Harriague (22), qui apporta un véritable zèle à cette affaire. Grâces aux soins de celui-ci, le séminaire fut promptement construit, et pourvu de bibliothèque, de linge, d'effets et de tout l'ameublement nécessaire; et sur une aile de l'établissement on bâtit une chapelle qui fut munie de tout l'accessoire que demandait le culte de Dieu. Nous ne devons pas oublier de dire que, dans le contrat passé entre Dominique de Harriague, les

PP. César et Baffoigne et l'évêque de Bayonne, il fut spécifié que, pour élever les ecclésiastiques dans l'esprit de leur état, on leur ferait chaque jour une classe de théologie et une conférence sur les cas de conscience ou sur l'Ecriture Sainte; qu'on leur enseignerait les cérémonies de l'Eglise et le plain-chant; enfin qu'on leur ferait pratiquer tous les exercices de piété qui ont coutume d'être pratiqués dans les séminaires. De plus, il fut convenu que, chaque semaine, on célèbrerait dans la chapelle du séminaire une messe pour le fondateur de la maison, et qu'il aurait part à toutes les prières qu'on adresserait à Dieu pour les bienfaiteurs de l'établissement; qu'en outre il y aurait dans le séminaire un logement particulier pour y recevoir, soit M. de Harriague l'aîné, soit ses parents, toutes les fois qu'ils auraient le désir de faire une retraite.

C'est ainsi que fut fondé le séminaire diocésain de Bayonne, à la grande joie de l'évêque, M. Druillet; le P. César, ancien recteur du collége de Tarbes, qui avait négocié cette affaire au nom de la congrégation de la Doctrine Chrétienne, fut désigné pour en être le premier supérieur : œuvre infiniment précieuse et qui aurait suffi à faire bénir la mémoire d'André Druillet, s'il n'avait introduit au séminaire ou n'avait du moins laissé s'y introduire pour directeurs des hommes infectés du venin de l'erreur: car le supérieur et ses premiers compagnons avaient des opinions jansénistes très-prononcées, et ils avaient interjeté appel de la bulle *Unigenitus*.

Heureux d'être enfin venu à bout de ce grand dessein, l'évêque sentit naître en son cœur un autre désir, celui de renouveler les habitants de Bayonne dans la pratique des vertus chrétiennes au moyen d'une mission. N'ayant pas de corps de missionnaires attaché à son diocèse, il demanda

des ouvriers évangéliques au Provincial des Doctrinaires de Toulouse, qui lui en envoya plusieurs. La mission fut ouverte au mois de décembre 1724 et dura jusqu'à la fin du mois de janvier suivant. Elle fut dirigée par le P. César, supérieur du séminaire, qui ne manqua pas de profiter de cette circonstance pour propager dans la ville des doctrines jansénistes anathématisées par la constitution *Unigenitus;* ce fut l'ivraie semée avec le bon grain dans le champ du père de famille; aussi la mauvaise semence leva-t-elle avec la bonne.

Voilà quels furent les faits les plus remarquables de l'épiscopat de M. Druillet. Quant à l'esprit qui dirigeait son administration, on pourra en juger par la lettre qu'il adressait, le 2 janvier 1727, aux curés du Labourd assemblés à Ustaritz, où ils avaient coutume de se réunir annuellement :

« Je vous recommande, leur écrivait-il, de renouveler « votre attention sur tous vos devoirs envers le troupeau « que Dieu vous a confié, et de veiller particulièrement à « son instruction. J'ai appris qu'il y a quelques paroisses « où l'on néglige les catéchismes; c'est néanmoins ce qu'il « y a de plus utile et de plus nécessaire pour faire connaî- « tre, respecter et aimer la religion. Je prie ceux qui ont « à se reprocher d'être tombés dans cette négligence, de « faire cesser les occasions qu'ils donnent de s'en plaindre. « Il faut, Messieurs, vous appliquer tous à lire les ordon- « nances synodales, et les observer régulièrement; c'est le « moyen de rendre votre ministère irrépréhensible, et de « paraître avec confiance devant le juge, qui vous en de- « mandera compte. Lisez souvent, s'il vous plaît, et faites « lire à vos prêtres les avis que j'ai donnés aux confes-

« seurs ; ils ne peuvent s'égarer en les prenant pour leur « règle dans l'administration du sacrement de pénitence. »

Peu de jours après avoir écrit cette lettre, M. Druillet, étant à sa maison de campagne de Lissague, près Bayonne, ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter quelques mois après, ainsi que nous le raconterons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE Ier.

Le Labourd. — Famille et enfance de M. Daguerre. — Ses études. — Il est nommé vicaire d'Anglet. — Sa maladie. — Mort de M. Druillet. — Projets que forme M. Daguerre pendant sa convalescence.

Dans l'ancienne division de la France on désignait, sous le nom de Labourd, un petit canton du pays Basque français qui était situé aux pieds de l'extrémité occidentale des Pyrénées. Bien que réunis depuis plusieurs siècles à la couronne de France, les habitants de ce canton vivaient, pour ainsi dire, séparés du reste de la nation; ils avaient des usages, des mœurs, des coutumes, une langue à part; mais ce qui était plus avantageux pour eux, ils possédaient, de même que les provinces Basques d'Espagne, des priviléges particuliers ou *fueros* qui avaient été confirmés par plusieurs de nos rois: ils y étaient singulièrement attachés; et, comme c'était surtout de la propriété du sol que dépendaient ces priviléges, le titre de propriétaire leur était infiniment cher à tous: de là avait découlé une conséquence

naturelle et presque nécessaire, la subdivision du sol en une multitude presque incalculable de parcelles. Aussi les fermiers et les métayers étaient-ils fort rares dans ce pays; à peu près toutes les familles avaient leur coin de terre qui leur appartenait et qu'elles cultivaient pour leur subsistance. Les Basques en général menaient une vie frugale et laborieuse; ils avaient peu de besoins, et encore étaient-ce des besoins faciles à satisfaire. Un petit nombre d'entr'eux seulement possédaient des terres de quelque étendue et pouvaient jouir jusqu'à un certain point des douceurs de l'aisance. C'est parmi ceux-ci que l'on rencontrait les médecins, les notaires, les avocats, les bailes, les syndics, et en général tous ceux qui exerçaient des charges ou des professions libérales.

Le père et la mère de M. Daguerre appartenaient à cette dernière classe de propriétaires basques. Son père avait une étude de notaire, et il remplissait en même temps les fonctions de greffier de la communauté de Larressore; ce qui, joint aux revenus d'un modeste patrimoine, lui permit plus tard de pourvoir convenablement à l'éducation de son fils. Il avait épousé Marie d'Arquie, demoiselle de bonne famille, de laquelle il eut quatre enfants, trois filles et un garçon. Ce dernier portait, comme son père, le nom de Jean, c'est celui dont nous écrivons la vie; les filles s'appelaient Jeanne-Denise, Gracianne et Marie.

De ces trois filles, Jeanne-Denise ou simplement Denise, qui était l'aînée, fut la seule qui s'engagea dans les liens du mariage; elle épousa M. Hiriart, de Hasparren, dont elle eut un fils qui fut médecin et qui mourut sans postérité. Gracianne, qui était la seconde, fut enlevée par une maladie à la fleur de son âge; et Marie, la plus jeune des trois, resta

dans la maison paternelle où elle vécut dans le célibat, et termina sa longue carrière en l'année 1800, âgée de plus de 90 ans.

Jean était, dans l'ordre de la naissance, le second des enfants du notaire Daguerre et de Marie d'Arquie; mais il fut le premier par l'éclat de ses vertus et de ses talents. Le Seigneur avait jeté les yeux sur lui pour l'accomplissement des grands desseins de miséricorde qu'il avait sur le diocèse de Bayonne et les diocèses circonvoisins. Et cependant cet enfant, qui devait être un jour un exemple de docilité aux inspirations de la grâce, était loin d'avoir des inclinations douces et flexibles. Il montra dès son bas-âge un caractère rude, irascible et presque indisciplinable. Doué d'un corps robuste en même temps que d'une âme impétueuse, il avait un goût prononcé pour tous les exercices violents. Son élément, c'était l'activité : il semblait qu'il y eût en lui une exubérance d'énergie et de forces physiques qui lui faisait éprouver un besoin incessant de la répandre au dehors par une agitation continuelle. Il n'est pas étonnant qu'avec de telles dispositions, le petit Jean Daguerre n'apportât pas une application très-soutenue à ses études. C'était un supplice pour lui que d'avoir à s'enfermer dans une chambre ou dans un cabinet et à s'y tenir sans mouvement, les yeux fixés sur sa leçon. Un tel assujettissement lui était insupportable; aussi avait-il soin de s'en affranchir toutes les fois qu'il en pouvait saisir l'occasion ; et d'ordinaire cette occasion désirée ne se faisait pas beaucoup attendre. D'un côté les fonctions de notaire et de greffier qu'exerçait M. Daguerre, absorbaient une grande partie de son temps et l'empêchaient de veiller, comme il l'aurait voulu, à l'éducation de son fils unique. De l'autre, Mme Da-

guerre, qui obtenait sans peine l'obéissance de ses trois filles, ne rencontrait point dans son fils les mêmes dispositions ; son commandement manquait d'un certain caractère d'énergie et d'autorité qui eût été nécessaire pour un naturel aussi pétulant que celui de cet enfant. Il résultait de là que le petit espiègle, qui d'ailleurs avait un esprit fertile en ressources, trouvait mille moyens d'échapper à la surveillance de ses parents, et de satisfaire son goût prononcé pour les exercices en plein air. A peine savait-il son père absent ou occupé, qu'il ne pensait plus qu'à profiter de la faiblesse du frein maternel pour se mettre en possession de sa liberté. Laisser là ses livres, s'esquiver du logis, s'élancer dans la campagne et disparaître au loin, étaient pour lui l'affaire d'un instant. C'est alors que, maître de sa personne et de son temps, il prenait tout à son aise ses ébats. Il éprouvait un délice infini, tantôt à courir à travers les champs, les bois et les prairies; tantôt à lancer des pierres avec une fronde, exercice dans lequel il devint très-adroit; tantôt enfin à bondir sur le dos des chevaux ou des ânes que les paysans lâchaient aux pâturages et à les précipiter au galop. Que de plaintes cette dernière habitude surtout ne souleva-t-elle point contre lui! Mais aussi malheur à Jean, si l'œil vigilant de son père venait à remarquer quelqu'une de ses équipées: la correction ne se faisait pas attendre; et elle était habituellement sérieuse, c'est-à-dire un peu rude, suivant la méthode usitée à cette époque. Ce système d'éducation, repoussé aujourd'hui avec une sorte d'horreur, pouvait bien n'avoir pas d'aussi graves inconvénients que nous avons coutume de le supposer, car il n'empêchait point que les enfants ne fussent les premiers objets de la tendresse des pères et des mères; et

que ceux-ci à leur tour ne fussent aimés et respectés de leurs enfants, plus encore qu'ils ne le sont généralement de nos jours.

Quoiqu'il en soit, Mme Daguerre, qui chérissait son fils, gémissait avec amertume de cette pétulance de caractère, cause incessante de nouvelles fautes et partant de nouveaux châtiments. Sachant bien que la sévérité du père serait inflexible, elle s'efforçait de lui dérober la connaissance des nombreux méfaits de l'enfant. S'apercevait-elle que Jean avait déserté le cabinet de travail, et que cependant le moment de l'arrivée du père était proche, saisie d'inquiétude, vite elle courait elle-même à la recherche de son fils partout où elle espérait le trouver. — « Avez-vous vu, « demandait-elle aux gens qu'elle rencontrait, avez-vous vu « notre gibier de potence (*) ? » C'est de cette expression énergique que Mme Daguerre avait coutume de qualifier ce fils chéri, tant elle le trouvait indisciplinable !

Les choses en étant là, il était naturel que la sévérité du père inspirât à l'enfant quelque sentiment d'appréhension. Mais aussi en revanche le petit Jean Daguerre pouvait se vanter de ne craindre aucun des garçons de son âge, quel qu'il fût. Grâces à son caractère résolu et à la vigueur de son bras, il leur avait enseigné à le respecter dans les sujets de discussion qui s'élevaient entr'eux. Il sut même un peu plus tard faire venir à son secours un argument plus concluant, le bâton de néflier ou *makhila*, arme fort en usage chez les Basques, et dont il se servait avec dextérité.

(*) En basque : *Ikhusi duçue gure urkhatubeharra*. Nous n'avons pu rendre que par un équivalent le dernier mot de la phrase basque.

Cependant, autour de lui on attribuait à une mauvaise et incorrigible nature des fautes qui n'étaient en réalité que l'effet d'un naturel ardent et de l'étourderie du jeune âge. On en tirait les plus fâcheux pronostics pour son avenir, et l'on plaignait son père et sa mère d'avoir le malheur de posséder un tel fils. C'est que le vulgaire ne se met point en peine d'examiner à fond ni les personnes ni les choses; il a coutume de ne les apprécier que d'après les apparences, et il en résulte que trop souvent ses jugements sont entachés d'erreurs. Certes, on ne se doutait pas alors de tout le prodigieux changement que la grâce devait opérer un jour dans le fils de M. Daguerre et de Marie d'Arquie; nul ne pensait qu'il deviendrait un véritable vase d'élection, et que le Dieu des miséricordes le destinait à produire de grands fruits de salut dans le sein de son Eglise.

Au temps dont nous parlons, le diocèse de Bayonne était presqu'entièrement dépourvu de ressources pour l'instruction de la jeunesse. Il y avait bien dans la ville même de Bayonne un séminaire diocésain dont nous avons rapporté la fondation, et un collége dont nous avons aussi parlé; mais c'était tout. Le séminaire d'ailleurs ne recevait que les jeunes clercs qui se disposaient au sacerdoce. Quant au collége, l'organisation en était vicieuse; ce qui empêchait qu'il ne fût très-fréquenté. En outre, lors même qu'il eût été sur un excellent pied, il ne pouvait guère être utile qu'aux habitants de la ville, attendu que la modicité des fortunes faisait reculer la plupart des familles de la campagne devant le prix trop élevé de la pension et les frais accessoires. Il est vrai que quelques rares ecclésiastiques, désireux de répandre l'instruction dans le pays Basque, avaient ouvert des écoles particulières dans les localités les

plus importantes, comme St-Jean-de-Luz, Hasparren et St-Jean-Pied-de-Port; il s'en trouvait même parmi eux qui donnaient des leçons de latinité. Malheureusement fort peu d'élèves suivaient leurs classes, et presque toutes les paroisses, privées d'écoles et de régents, étaient forcées de laisser les enfants croupir dans l'ignorance.

Le village de Larressore était dans ce dernier cas, il n'offrait absolument aucune ressource pour l'instruction des enfants. Il en résulta que le jeune Daguerre reçut les premières leçons sous le toit paternel et presque sur les genoux de sa mère. Ce fut M. Daguerre lui-même qui fut son premier maître et qui se chargea du soin de lui enseigner tant à lire qu'à écrire, tâche difficile et pénible eu égard au caractère de l'enfant. Il lui donna encore quelques notions du français et peut-être du latin.

Un grand nombre de jeunes gens du pays Basque se rendaient en ces temps-là à Bordeaux, pour y étudier au collége des Jésuites où l'on enseignait gratuitement toutes les classes, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, la philosophie et la théologie. Ils y étaient principalement attirés par la haute réputation du P. Chourio (23), leur compatriote, qui occupait avec beaucoup de distinction une chaire de théologie dans ce collége. Plusieurs étudiants de Larressore même y étaient allés déjà, et s'y étaient pourvus des grades universitaires, entr'autres MM. Salvat et Etienne de Saint-Pé (24), dont nous parlerons plus bas. M. Daguerre voulut que son fils suivît cet exemple, et il l'envoya continuer son cours d'études au collége des Jésuites de Bordeaux, en le confiant aux soins du P. Chourio. Le jeune écolier ne pouvait que tirer un grand profit du sage enseignement professé dans cette institution. Il se livra à l'étude avec toute

l'ardeur qui lui était naturelle, et puisa sous la direction du P. Chourio et des autres pères Jésuites ces principes de saine doctrine qu'il devait à son tour enseigner lui-même. C'est auprès de ces excellents maîtres qu'il apprit à connaître tout le venin du jansénisme, et qu'il conçut l'horreur profonde qu'il en eut toute sa vie. Pendant le temps qu'il passa auprès d'eux, il se disposa à subir les épreuves universitaires; il se présenta avec succès aux examens, et reçut le bonnet de docteur en théologie.

A la fin de ses études, M. Daguerre, promu au sacerdoce, fut appelé comme professeur de dogme au séminaire d'Aire, qui passait pour un des meilleurs de cette partie de la France, et où Gilbert de Montmorin (25), alors évêque, avait introduit la règle de Saint-Sulpice. Il n'y resta pas longtemps. Instruit de son mérite, André Druillet le rappela dans son diocèse, et le nomma vicaire d'Anglet, paroisse située à une petite distance de Bayonne; M. Daguerre commença à exercer ses fonctions dès le mois de juin de la même année. C'est une chose digne de remarque que l'église d'Anglet, où il débuta dans le saint ministère, fût la seule de tout le pays dédiée à Saint Léon, patron du diocèse de Bayonne. Ne semble-t-il pas que la Providence divine eût un dessein particulier en le conduisant ainsi d'abord à l'unique sanctuaire du patron du diocèse? Sans doute elle voulait que l'homme, dont la vie devait avoir tant de rapports avec celle de saint Léon, et qu'elle destinait comme lui à réformer le peuple et le clergé du Labourd et de la Navarre, se préparât à sa mission aux pieds, pour ainsi dire, de celui-là même qui avait été neuf siècles auparavant dans ces deux contrées le restaurateur de la foi catholique. Au reste, tels étaient les traits qui les faisaient ressembler l'un à l'autre, que les

contemporains de M. Daguerre le comparaient souvent à ce grand saint, et aimaient à le désigner par son nom.

Quoiqu'il en soit, à l'époque dont nous parlons, la paroisse d'Anglet avait le bonheur de posséder un pasteur selon le cœur de Dieu. C'était Pierre Duhalde, ancien secrétaire de l'évêque de Bayonne, homme de talent et de vertu, également puissant en œuvres et en paroles. Le chapitre de la cathédrale, qui nommait à cette cure, la lui avait donnée malgré MM. de Haramboure et de Larralde qui ne l'aimaient pas à cause de ses opinions opposées au jansénisme. M. Duhalde avait une grande sagesse et maturité d'esprit, de la fermeté dans le caractère, une science théologique étendue, et, outre cela, un maintien grave qui inspirait le respect. Les éminentes qualités, dont il était doué, déterminèrent en 1730 M. de la Vieuxville à le choisir pour official de Bayonne, et les trois successeurs immédiats de cet évêque lui donnèrent tour à tour la même marque de confiance. La charge d'official, toujours difficile à exercer par sa nature, l'était devenue bien plus encore en un temps et dans un diocèse, où les nouvelles erreurs avaient jeté de profondes racines. M. Duhalde apporta dans l'exercice de ces délicates fonctions un discernement, un zèle, une prudence, qui lui acquirent une grande considération auprès de tous les gens de bien. Les jansénistes n'en poussèrent pas moins les hauts cris contre lui, soutenant que toute cette sagesse et cette modération n'étaient qu'apparentes, et qu'au fond c'était là une pure hypocrisie. Leurs clameurs n'empêchèrent pas que M. Duhalde ne devînt, sous l'épiscopat de Guillaume d'Arche, curé de la ville épiscopale, chanoine de l'église cathédrale et grand-vicaire du diocèse de Bayonne.

C'est sous la direction de cet excellent guide que M. Da-

guerre débuta dans la carrière apostolique. Nul n'était plus en état de lui apprendre à y marcher d'un pas ferme et sûr. M. Duhalde était alors à peine âgé de trente-six ans. Plein de dévouement et de vigueur physique, on le rencontrait partout où les besoins de son peuple réclamaient sa présence. Il avait surtout à cœur de répandre parmi ses paroissiens la connaissance et la pratique de la religion; il ne négligeait rien pour cela, ni travail ni soins d'aucune sorte. Aussi était-il généralement cité comme un modèle de l'accomplissement des devoirs d'un bon pasteur. M. Daguerre avait une trop grande conformité de vues et de sentiments avec un si digne prêtre, pour ne pas être tout aussitôt en parfaite harmonie avec lui. Il trouvait auprès de M. Duhalde ce qu'il ambitionnait le plus, un aliment continuel à l'activité de son zèle et des conseils toujours sages.

La paroisse d'Anglet, qui dès lors était fort considérable par son étendue et le nombre de ses habitants, offrait un vaste champ ouvert au travail des deux ouvriers évangéliques. L'un, plus âgé, plus expérimenté, le cultivait déjà depuis plusieurs années avec succès; l'autre plus jeune, mais non moins désireux du bien, arrivait brûlant de seconder celui qui allait être son supérieur et qu'il considérait déjà comme son maître. A peine réunis, M. Duhalde et M. Daguerre surent s'apprécier, et prirent l'un dans l'autre une confiance réciproque : ce ne furent dès le commencement dans tous les deux que mêmes pensées, mêmes vues, mêmes efforts pour arriver au même but, l'amélioration de l'état spirituel d'Anglet : le curé ne le cédait point en ardeur et en exactitude à son jeune vicaire dans les travaux journaliers qu'exigeait la bonne administration de la paroisse; et le vicaire, de son côté, s'efforçait de suivre

les traces de son curé en mettant en pratique ses exemples et ses leçons. A voir le concert qui régnait entr'eux, on aurait dit qu'ils étaient faits l'un pour l'autre, et que la main de la Providence les avait réunis exprès pour se prêter longtemps un mutuel secours.

L'événement ne répondit cependant pas à ces apparences. En effet, M. Daguerre eut à peine le temps de faire un court apprentissage du saint ministère auprès du maître habile qu'il avait eu le bonheur de rencontrer. Après quoi les deux prêtres, que nous appellerions volontiers les deux amis, furent inopinément séparés l'un de l'autre ; séparation sans doute aussi douloureuse qu'imprévue, mais nécessaire pour faire entrer le plus jeune des deux dans la voie particulière où la Providence le destinait à marcher.

Rien toutefois n'annonça d'abord que M. Daguerre fût si près de quitter la paroisse d'Anglet. Jeune, robuste, actif, on le voyait toujours assidu à remplir chacun de ses devoirs, toujours empressé à se trouver partout où l'appelaient ses fonctions de vicaire. Ni peines ni fatigues, dès qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et du salut des âmes, ne paraissaient au-dessus ni de ses forces ni de son courage. Mais tandis qu'il s'occupe ainsi avec ardeur du saint ministère, voilà qu'il est tout à coup surpris par une maladie qui l'arrête brusquement au milieu de ses travaux. C'était une affection de la poitrine, accompagnée des plus graves symptômes. Le mal fait en peu de temps des progrès effrayants ; des vomissements de sang se déclarent, et M. Daguerre arrive en un clin d'œil aux dernières extrémités. Il fut pendant quelques jours flottant entre la vie et la mort. Heureusement sa jeunesse, la vigueur de son tempérament, des soins dirigés avec intelligence finirent par triompher de l'intensité de la maladie.

Mais quand le danger eut disparu, le malade resta dans un tel état de faiblesse et d'épuisement, que les médecins jugèrent à propos de lui prescrire un repos absolu. C'est alors qu'il dut se résigner à quitter cette paroisse d'Anglet, à laquelle l'attachaient déjà de douces et saintes affections ; il dit un triste adieu au respectable M. Duhalde, son maître et son ami, et partit pour le village de Larressore, où il devait passer le temps de sa convalescence au sein de sa famille. Il ne se doutait pas néanmoins, au moment où il quittait Anglet le cœur plein d'affliction, qu'il s'en éloignait sans retour, et que ce n'était plus sur cette partie du champ du père de famille qu'il aurait désormais à exercer son zèle.

Larressore est un séjour agréable pour qui aime la vie paisible de la campagne. Avec ses maisons éparses çà et là, ses champs, ses bosquets, ses vergers, ses prairies, qui se mêlent et s'entrecoupent dans tous les sens; avec ses vertes collines et ses vallons, dont l'un est arrosé par la Nive, jolie rivière aux flots argentés, l'autre par un gros ruisseau qui court se perdre dans la Nive à l'extrémité de la paroisse, ce village offre une variété de sites et d'aspects qui charment les yeux et récréent agréablement l'esprit. La nature y est partout fraîche et riante, sa vue épanouit l'âme et l'invite aux douces pensées et aux tendres émotions. Là, M. Daguerre retrouvait cet air pur qu'il avait respiré en naissant, ces eaux vives et salutaires qui l'avaient si souvent désaltéré, ces beaux paysages qu'il aimait à parcourir aux jours de son enfance. La maison de son père s'élevait sur le point culminant d'un fertile plateau, et de ses fenêtres on embrassait la plus délicieuse perspective dont on puisse jouir.

Evidemment aucun lieu ne pouvait être plus propice à l'en-

tière guérison du convalescent. A peine M. Daguerre fut-il arrivé, qu'il se vit environné des marques de tendresse de son vieux père et des soins empressés de ses trois sœurs; car aucune d'elles n'était mariée; Denise, Gracianne et Marie vivaient toujours ensemble sous le toit paternel. Quant à Marie d'Arquie, leur mère, il y avait déjà plusieurs années que Dieu en avait disposé en l'appelant à lui.

Malgré des conditions aussi favorables que celles où se trouvait M. Daguerre pour un prompt rétablissement, la guérison se fit longtemps attendre; tant les atteintes de la maladie avaient été profondes! Pendant la durée de sa convalescence, il fut obligé de s'abstenir de tout exercice tant soit peu violent. Cette inaction fut pour lui le sujet d'un très-grand sacrifice, mais c'était le moyen dont Dieu voulait se servir pour le conduire à ses fins. Ce fut, en effet, durant les longues heures de cette tranquillité forcée, que M. Daguerre conçut et qu'il mûrit, sous le regard du Seigneur, le dessein de travailler à la réformation des mœurs de ses compatriotes; dessein sublime, qui semblait au-dessus des moyens d'exécution dont il pouvait disposer, dessein néanmoins dont nous le verrons poursuivre avec succès l'accomplissement à travers tous les obstacles. Mais pour faire connaître la portée de l'œuvre, à laquelle il voua désormais son existence, il est nécessaire de mettre sous les yeux de nos lecteurs la situation intellectuelle et morale du pays Basque au temps dont nous parlons.

Nous avons déjà dit que le diocèse de Bayonne était presqu'entièrement plongé dans une profonde ignorance. Le clergé lui-même n'avait pas entièrement échappé aux funestes conséquences de cet état des choses. On comptait dans son sein plusieurs ecclésiastiques que le peu de for-

tune de leurs familles avait empêchés de recevoir une éducation soignée; leur instruction était insuffisante, et leurs habitudes ne correspondaient pas toujours aux fonctions sacrées qu'ils avaient à exercer. On en voyait qui, laissant de côté presque toute étude, se livraient à un goût prononcé pour le jeu ou la chasse. Il y en avait même quelques-uns qui, s'ils n'étaient pas ouvertement scandaleux, avaient néanmoins des mœurs beaucoup trop relâchées. Ce qui avait, outre le manque de colléges et de séminaires, singulièrement favorisé ces désordres, c'était l'affaiblissement de l'autorité épiscopale, qui donnait aux esprits, impatients du joug, la facilité de le secouer pour suivre leurs penchants. Les démêlés qu'avait fait naître le jansénisme en étaient cause en grande partie; à force d'entendre contester les droits des Souverains Pontifes, on en était venu tout naturellement à discuter ceux de l'évêque, et on rencontrait des ecclésiastiques qui tenaient assez peu de compte et des uns et des autres. Il faut ajouter que le caractère plein de mansuétude et de condescendance de M. Druillet faisait que le nerf du commandement manquait chez lui de force, de sorte qu'il semblait que tout se fût réuni pour introduire le relâchement dans le clergé.

A cette époque, l'évêque de Bayonne ne se mêlait plus d'une manière directe aux affaires du jansénisme; mais il laissait agir avec pleine liberté ceux qui autour de lui s'étaient déclarés chauds partisans de la secte: ceux-ci répandaient avec profusion les livres et les pamphlets publiés en faveur du parti; on dogmatisait dans des réunions particulières, on s'animait, on se passionnait pour de fausses doctrines et de faux miracles. Bientôt l'arrivée d'un jeune ecclésiastique, natif de Bayonne, donna un nouvel élan au zèle des novateurs: il s'appelait M. Galard (26); il n'était que

simple diacre, n'ayant point voulu, disait-il, recevoir l'ordre de prêtrise à cause de la haute idée qu'il avait des fonctions du sacerdoce. Les mouvements qu'il se donnait pour propager les erreurs nouvelles, avaient éveillé l'attention de l'autorité, et lui avaient attiré une lettre de cachet, qui le renvoyait de Paris à Bayonne. Comme cette lettre lui laissait toute facilité de voir sa famille et ses amis, il en profita pour étendre et fortifier le parti dans sa ville natale. Il se mit en relation suivie avec les directeurs du séminaire, avec MM. de Haramboure et de Larralde, chanoines; MM. Décès (27), aumônier de l'hôpital St-Léon, et Lestage (28), ancien prébendier de la cathédrale, devenu curé de Biarritz, reconnus tous deux pour de fougueux anti-constitutionnaires, comme on disait alors, et avec un grand nombre d'autres personnes attachées à la secte, parmi lesquelles il faut compter M. Morel (29), chanoine de l'église collégiale de Saint-Esprit, et aumônier du couvent de Sainte-Ursule : il forme des assemblées dans sa maison, excite par ses discours le zèle de ses parents et de ses amis en faveur de l'appel, et propage par tous les moyens les écrits jansénistes, et notamment les *Nouvelles ecclésiastiques*, que déjà il avait eu soin de faire connaître à Bayonne par des copies manuscrites qu'il envoyait de Paris, à mesure que les feuilles paraissaient.

Pendant que le parti s'agitait ainsi à Bayonne, l'évêque pensait à s'en séparer tout à fait. Il devenait depuis assez longtemps de plus en plus inquiet sur l'insuffisance de l'acceptation faite dans le mandement qu'il avait publié en 1721 ; il regrettait de ne s'être pas réuni au sentiment général de l'épiscopat français et des autres évêques de la chrétienté, pour accepter purement et simplement la Bulle du pape

Clément XI; il s'adressait là-dessus des reproches d'autant plus amers, qu'il ne se dissimulait pas qu'il avait, par son exemple, entraîné dans une funeste voie une partie des prêtres et des fidèles de son diocèse. Enfin, il semble que Dieu lui-même voulut le solliciter de faire au plus vite la démarche si essentielle que l'Eglise attendait de lui; car dans les premiers jours de l'année 1727, étant à sa maison de campagne de Lissague, M. Druillet eut une menace d'apoplexie qui inspira d'abord de vives craintes, mais qui heureusement disparut bientôt. Depuis, de semblables menaces se renouvelèrent plusieurs fois comme autant d'avertissements envoyés du ciel pour annoncer au prélat que la fin de sa carrière était proche, et qu'il devait se tenir prêt à comparaître devant le souverain juge.

Résolu de rompre tous ses engagements de parti, et de remplir, quoiqu'il lui en dût coûter, ce qu'il regardait comme un devoir sacré, il se rendit au couvent des Pères Récollets de Saint-Jean-de-Luz, avec Joachim de Gastambide, chanoine, son secrétaire et son ami. M. Druillet avait toujours eu en singulière affection ces bons religieux, et il avait fait arranger exprès pour lui-même des appartements particuliers dans leur couvent. C'est là qu'il aimait à passer de temps en temps quelques jours dans le recueillement et le silence. C'est là aussi qu'il voulut terminer enfin la grande affaire dont son esprit était préoccupé. En effet, il écrivit en cour, de ce couvent, qu'il était disposé à rétracter son appel et à se soumettre entièrement aux décisions de la chaire apostolique par l'acceptation pure et simple de la Constitution *Unigenitus*. Il y rédigea aussi son testament, dans lequel il léguait à l'hôpital de Bayonne une grande partie de sa fortune. Mais son testament n'était pas encore signé, ni

sa rétractation faite, lorsque le 19 Novembre 1727, vers une heure de l'après-midi, il tombe à la renverse dans ses appartements du couvent des Récollets; par deux fois on l'entend s'écrier : « Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu! » Ce furent ses dernières paroles. On s'empresse autour de lui, on lui prodigue mille soins : tout fut inutile; il expira entre cinq et six heures du soir.

Ce fut par cette triste catastrophe que se termina la vie d'André Druillet, prélat naturellement bien disposé pour les choses pieuses, très-goûté en chaire pour son éloquence, généralement aimé à cause de sa douceur et de sa charité, mais qu'on doit beaucoup plaindre de n'avoir point su se garantir du levain des pernicieuses doctrines qui, pendant son épiscopat, causèrent tant de fermentation et de troubles dans l'Eglise de France. Il laissa en mourant de profonds regrets parmi la population de Bayonne. Son corps ayant été transporté dans la ville pour être enseveli, non-seulement toutes les autorités administratives et militaires, mais encore presque tous les habitants accoururent à ses funérailles, et beaucoup d'entr'eux versèrent des larmes autour de son cercueil.

Pendant que M. Druillet succombait ainsi d'une manière si soudaine, M. Daguerre commençait à peine à relever de la maladie qui avait failli l'emporter. Nous avons dit qu'il s'était retiré à Larressore au sein de sa famille. La nécessité de rétablir sa santé l'obligea d'accorder un long repos à son corps; ce qui fut cause qu'il donna un plus libre cours à l'activité de son esprit et à ses réflexions. Dans sa retraite, il songeait avec tristesse aux maux que le jansénisme, l'affaiblissement de la discipline, le relâchement des mœurs, avaient fait naître dans le diocèse de Bayonne; il en gémis-

sait amèrement et se sentait pris d'un ardent désir d'y remédier. Il éprouvait un vif regret de n'avoir pas assez de forces physiques ni assez d'autres ressources pour en entreprendre sur-le-champ la guérison; regret inutile pour le moment, mais qui ne devait pas rester sans résultat pour l'avenir; car s'il ne put mettre incontinent la main à l'œuvre, il sut au moins profiter de ce retard forcé pour méditer à loisir le vaste plan de réforme que nous le verrons exécuter dans la suite, et dont nous allons parler.

Avec ce jugement merveilleux dont il était doué, M. Daguerre avait compris que, pour assurer l'efficacité des remèdes, il fallait, s'il était possible, les appliquer sur toutes les parties malades, et, de plus, qu'il était nécessaire d'employer pour chaque différente maladie, des moyens particuliers appropriés à la nature du mal; sans quoi on ne parviendrait qu'à un médiocre succès. C'est ce qui le fit penser à fonder trois établissements distincts, dont chacun exercerait son action dans une sphère séparée, mais qui tendraient tous trois au même but; un corps de missionnaires pour prêcher aux adultes la loi évangélique et les porter à la pratique des devoirs du christianisme; un séminaire, pour élever dans la science et la vertu la jeunesse du pays, et principalement celle qui se destinerait à la carrière ecclésiastique; enfin, un couvent ou maison spéciale, où l'on donnerait aux petites filles des campagnes une éducation proportionnée à leurs besoins, et où des personnes plus âgées pourraient aussi trouver la facilité de vivre quelque temps dans la retraite, et de s'occuper, loin des distractions du monde, des intérêts de leur âme.

On voit que M. Daguerre embrassait tout dans le plan qu'il avait formé. En le mettant à exécution, il attaquait le

mal de tous les côtés à la fois ; et depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, depuis les simples fidèles jusqu'au clergé lui-même, toutes les classes de la société, soumises à la salutaire influence de la religion, devaient voir s'opérer peu à peu dans leur sein le plus heureux changement.

Ce dessein était beau, sans doute ; mais il faut convenir qu'il offrait dans l'exécution des difficultés presque insurmontables. Comment, en effet, espérer qu'un jeune homme sans expérience, âgé tout au plus de vingt-six ou vingt-sept ans, inspirât assez de confiance à ses supérieurs pour être mis à la tête d'une si importante entreprise? Et supposé qu'on la lui confiât, quels moyens d'exécution aurait-il entre les mains? Comment pourrait-il se procurer les coopérateurs dont il aurait besoin? Et s'il parvenait à se les procurer, trouverait-il en eux toutes les qualités au moins essentielles? Sa jeunesse, d'ailleurs, ne serait-elle pas un obstacle pour les empêcher de suivre avec la docilité convenable la direction qu'il voudrait leur imprimer? D'un autre côté, comment avoir, dans une contrée aussi pauvre que le pays Basque, des fonds suffisants pour créer et pour soutenir trois établissements aussi considérables? Et si l'on venait à échouer dans des entreprises en apparence du moins si hasardeuses, ne risquait-on pas de tomber dans le ridicule aux yeux du monde et de devenir l'objet de la risée publique? Ces objections étaient graves : elles auraient abattu des courages ordinaires ; celui de M. Daguerre n'en fut pas ébranlé ; c'est qu'à une grande rectitude d'esprit et de raison, le jeune prêtre joignait ce que les hommes judicieux n'ont pas toujours (car trop souvent ils sont timorés), une énergie de résolution et une hardiesse d'initiative qui ne reculent devant aucun obstacle; à quoi il faut ajouter une

qualité plus rare encore et non moins précieuse, une persévérance à toute épreuve dans ce qui a été une fois entrepris.

Dieu, qui l'avait si richement doté pour l'accomplissement de la mission à laquelle il le destinait, lui inspira aussi une confiance sans limites dans la divine Providence. Jamais cette confiance ne l'abandonna ; elle fut sa fidèle compagne au milieu de ses embarras et de ses tribulations; et, quand les ressources humaines, ce qui lui arriva plus d'une fois, vinrent à lui manquer, il ne cessa point de compter sur son secours, et la Providence ne trahit jamais la foi qu'il eut en elle. Voilà tout le secret des entreprises et des succès du réformateur du diocèse de Bayonne.

Durant sa convalescence, M. Daguerre voyait de temps en temps dans sa solitude de Larressore quelques amis, qui venaient le visiter. C'étaient, outre le curé d'Anglet dont il s'était séparé avec tant de peine, Martin de Saint-Martin (30), curé de la paroisse de Saint-Pée, homme de beaucoup de savoir et de politesse, qui avait demeuré plusieurs années à Bordeaux pour élever les enfants du marquis de la Tresne; Salvat et Etienne de Saint-Pé, deux frères, dont l'un, après avoir été vicaire de la cathédrale de Bayonne, occupait dans cette même église une stalle de chanoine, et l'autre était secrétaire de l'évêché pendant la vacance du siége, comme il le fut depuis que le successeur de M. Druillet fut sacré; Pierre Saint-Martin (31), vicaire de la cathédrale, qui, ayant été nommé promoteur de l'officialité, fut en butte à la haine du parti janséniste à cause du zèle avec lequel il s'acquitta de ces fonctions. Ces trois derniers étaient, comme M. Daguerre, natifs de Larressore, et, quoique plus âgés de quelques années, ils professaient pour lui une estime toute particulière.

En l'absence de l'évêque qui n'arriva qu'en juillet 1729, ces amis choisis furent sans doute ceux à qui M. Daguerre confia d'abord ses préoccupations et ses vues. Certes, il y avait là de quoi les étonner de la part d'un si jeune prêtre à peine échappé des bras de la mort. Il est vraisemblable néanmoins qu'ils n'improuvèrent point ses projets et qu'ils ne le dissuadèrent pas de les mettre à exécution. Car ils se montrèrent en toute circonstance ses fidèles soutiens et ne lui donnèrent jamais que des encouragements.

L'appui de ces hommes, qui jouissaient d'une considération méritée, ne pouvait qu'être fort précieux pour M. Daguerre.

CHAPITRE II.

Nomination du successeur de M. Druillet. — Premiers actes de l'administration de M. de la Vieuxville, ses efforts pour déraciner le jansénisme. — M. Daguerre appelé à Bayonne pour remplacer l'aumônier de l'hôpital Saint-Léon. — Une indisposition l'oblige à se retirer. — Il commence d'enseigner dans sa maison natale. — MM. de Saint-Martin et Boniface d'Apat d'Etchepare. — M. Daguerre enseigne pendant une année dans la maison de M. de Saint-Martin. — Il remplit les fonctions de vicaire de Larressore. — Mariage de sa sœur Denise.

Un événement non moins important à ses yeux fut la nomination du successeur d'André Druillet à l'évêché de Bayonne. Les magistrats de cette ville ayant écrit au cardinal de Fleury pour lui annoncer la mort de ce prélat, le ministre, dans sa réponse, les assura *qu'il donnerait tous ses soins au choix de leur nouvel évêque, et qu'il ne tiendrait pas à lui que ce choix ne fût tel qu'ils pouvaient le désirer*. Cette promesse ne fut point faite en vain, comme on le verra dans ce qui va suivre. Les jansénistes se berçaient de l'espérance de voir arriver au siége épiscopal de Bayonne

Paul Gilly (32), doyen de la collégiale de Saint-Laud-les-Angers, qui avait d'intimes relations avec plusieurs des hommes les plus entêtés du parti. Il était fils du savant ministre calviniste David Gilly, dont la conversion au catholicisme avait beaucoup ému ses coreligionnaires, et en avait même déterminé un bon nombre à imiter son exemple. M. Druillet l'avait attiré à Bayonne, où M. Gilly obtint la chanoinie théologale de la cathédrale. Quelques années après, ce fut encore l'influence de ce prélat qui le fit parvenir à la principale dignité de la collégiale de Saint-Laud-les-Angers. A la mort de M. Druillet, Paul Gilly s'efforça de devenir son successeur en mettant dans ses intérêts la reine douairière d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg (33), qui résidait à Bayonne depuis plus de vingt ans, et dont il était connu. Mais cette princesse était trop profondément catholique, pour se prêter à des démarches qui avaient pour but de remettre tout un diocèse de France entre les mains d'un homme d'une foi suspecte; et à toutes les instances que l'on fit auprès d'elle, elle ne répondit que par des refus formels. Ayant échoué de ce côté, le doyen de Saint-Laud se tourna vers le cardinal de Fleury : il écrivit directement au premier ministre, en se recommandant auprès de lui, particulièrement par la connaissance qu'il avait du diocèse de Bayonne. Mais cette tentative ne réussit pas mieux que la première: M. de la Vieuxville, doyen de Nantes, fut préféré à M. Gilly, et les espérances du parti janséniste furent ainsi complétement déçues touchant l'évêché de Bayonne. Ce dernier choix avait été proposé par le comte de Maurepas (34), ministre de la marine et de la maison du Roi, qui jouissait d'un grand crédit auprès du cardinal, et qui était lié d'amitié avec l'abbé de la Vieuxville. Aucune nomination ne pouvait

être meilleure pour le diocèse de Bayonne dans les circonstances où l'on s'y trouvait. Pierre Guilhaume de la Vieuxville était un homme zélé, actif, énergique, fort attaché au Saint-Siége, tel en un mot qu'il le fallait pour tenir d'une main sûre les rênes du gouvernement dans un pays où l'administration des affaires religieuses était devenue extrêmement difficile.

Nommé à l'évêché de Bayonne au mois de mars 1728, et sacré le 22 août de la même année, il ne put quitter Paris que vers la mi-juin de l'année suivante, retenu qu'il y fut par d'importantes affaires relatives à son diocèse. Le nouveau prélat n'attendit cependant pas jusques-là pour commencer à s'occuper des intérêts spirituels de son troupeau.

A peine avait-il été nommé évêque, qu'il s'était soigneusement informé de la situation religieuse du diocèse de Bayonne, et il s'était tracé en conséquence un plan de conduite, qu'il commença à mettre à exécution aussitôt après son sacre. Il avait principalement à cœur de réparer les ravages qu'avait faits le jansénisme et d'empêcher qu'il n'en fît de nouveaux. M. de la Vieuxville avait envoyé sa procuration pour prendre en son nom possession du siége épiscopal, à un chanoine de la cathédrale, M. Constantin (35), qu'il avait choisi pour grand-vicaire et pour official ; il lui recommanda en même temps de demander à tous les membres du clergé la signature du *Formulaire d'Alexandre VII* et l'acceptation pure et simple de la Constitution *Unigenitus*. Lui-même écrivit au chapitre de la cathédrale une lettre pressante pour lui témoigner combien il serait heureux d'apprendre que le chapitre avait rétracté l'appel qu'il avait interjeté de cette Bulle au futur Concile général, appuyant

son sentiment de celui de son prédécesseur qui se disposait à faire sa rétractation, et qui l'aurait faite si une mort précipitée ne l'en avait empêché. Le chapitre témoigna dans sa réponse le désir d'attendre quelque temps pour prendre avec maturité une délibération décisive sur cet important sujet; et lorsqu'au bout de quatre mois, M. Constantin vint de nouveau, sur l'ordre de M. de la Vieuxville, lui demander sa rétractation, MM. de Gastambide et de Saint-Pé répondirent que, n'étant pas du nombre des appelants, ils se bornaient à l'acceptation de la bulle *Unigenitus;* et, sur onze chanoines, trois seulement, parmi lesquels on ne doit pas s'étonner de trouver MM. de Haramboure et de Larralde, refusèrent d'accéder à la demande de l'évêque.

Cependant M. Constantin, accompagné de M. St-Martin, son promoteur, s'était rendu dans toutes les communautés de religieux établis à Bayonne pour faire signer le Formulaire; et partout il trouva de la docilité ou même de l'empressement. La plupart des prébendés ne se montrèrent pas plus difficiles; presque tous les curés et les bénéficiers des autres paroisses du diocèse témoignèrent la même bonne volonté. Persuadé que quelques coups de vigueur produiraient une heureuse impression au milieu d'un clergé accoutumé à l'administration trop peu ferme de M. Druillet, le nouvel évêque voulut que deux vicaires de la cathédrale, MM. Hiriart (36) et Bernède (37), qui se refusaient à signer le Formulaire, fussent privés de leur poste et remplacés par d'autres vicaires. L'aumônier de l'hôpital, M. Décès, qui avait de très-bonnes relations avec les principaux citoyens de la ville, fut menacé du même traitement. Mais ce qui fit le plus de sensation, fut le renvoi du P. César, supérieur du séminaire, qui dut quitter cet établissement avec quatre autres direc-

teurs (*), dont l'un était le P. Baffoigne. M. de la Vieuxville avait écrit de sa propre main au supérieur, pour l'assurer qu'il lui accorderait toute sa protection, pourvu que lui et ses collègues entrassent dans le sentiment commun de l'Eglise au sujet des affaires du temps. Le P. César, qui était, pour nous-servir du langage usité à cette époque, appelant et réappelant, et qui de plus avait adhéré à la cause de l'évêque de Sénez (**), ne voulut rien entendre là-dessus non plus que ses collègues; et à la vue de leur obstination, l'évêque demanda de nouveaux directeurs pour le séminaire de Bayonne au P. général de la Doctrine Chrétienne, qui en effet retira les anciens et en envoya d'autres à leur place.

Cependant il tardait à M. de la Vieuxville de se rendre au milieu du troupeau que la Providence lui avait confié. Dès qu'il fut libre de quitter Paris, il part pour son diocèse, où il arrive au commencement de juillet 1729. Il s'entoure aussitôt d'hommes dévoués à la saine doctrine, parmi lesquels étaient Jean - Baptiste d'Artaguiette et Nicolas Quesson (38), qu'il nomme grands-vicaires, Joachim de Gastambide, et les deux frères Salvat et Etienne de Saint-Pé;

(*) C'étaient, outre le P. César, les PP. Cavalerie, Baffoigne, Chalvet et Reillan. Les deux premiers furent envoyés à Nérac; le P. Baffoigne, à Toulouse; le P. Chalvet, à Brives, diocèse de Limoges; et le P. Reillan, à Montauban.

(**) La conduite de Jean Soanon, évêque de Sénez, dans les affaires du jansénisme, avait soulevé de justes et vives plaintes. Il fut suspendu de ses fonctions d'évêque et de prêtre au concile d'Embrun tenu en 1727, et ensuite exilé à la Chaise-Dieu en Auvergne. Quelques fauteurs du jansénisme donnèrent leur adhésion à sa cause et à tous les actes qu'il fit pour sa défense.

il publie, relativement aux troubles qui agitent l'Eglise, un mandement énergique, auquel il voit adhérer tout son chapitre, à l'exception de MM. de Haramboure et de Larralde ; il visite son diocèse, administre partout le sacrement de confirmation, prêche la soumission et l'obéissance à l'Eglise, recueille des notes exactes sur tous les ecclésiastiques, interdit la chaire et le confessionnal à ceux qui lui paraissent trop attachés aux idées nouvelles ou trop relâchés dans l'accomplissement de leurs devoirs ; intime à un petit nombre d'entr'eux l'ordre de cesser toutes fonctions, et en envoie cinq ou six se recueillir au séminaire pendant un laps de temps déterminé.

Du nombre de ces derniers était M. Décès, aumônier de l'hôpital Saint-Léon, qui dut se rendre au séminaire de Bayonne avec M. Morel, dont nous avons parlé plus haut. Lorsque M. Morel avait été nommé aumônier du couvent de Sainte-Ursule, à Saint-Esprit, il avait trouvé les religieuses déjà tout imbues des doctrines nouvelles. C'était M. de Haramboure qui avait fait pénétrer la contagion parmi elles du temps qu'il était leur père spirituel ; ce qui lui fut d'autant plus aisé que la présence de sa sœur Marie, qui était une des plus anciennes religieuses, et ses propres fonctions lui permettaient d'exercer beaucoup d'influence dans le couvent. M. Morel, à son tour, prit soin de les affermir dans leurs pernicieuses idées, au point qu'il fallut l'espace de plusieurs années et l'emploi de divers moyens aux évêques de Dax pour les ramener à de meilleurs sentiments. M. d'Arbocave (39), un de ces évêques, ayant envoyé au chapitre de St-Esprit son mandement d'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, MM. Décès et Morel, qui étaient chanoines de cette collégiale, protestèrent tous deux contre l'adhésion

qu'y donna le reste du chapitre; et tous deux reçurent quelque temps après une lettre de cachet qui leur ordonnait de se retirer pendant trois mois au séminaire de Bayonne. Cette mesure ne les ayant pas rendus plus dociles, ils eurent ordre de sortir de Bayonne et de s'en éloigner de vingt lieues. Un ordre semblable obligea M. Galard à partir pour Dax, d'où son zèle excessif pour le jansénisme le fit aussi renvoyer bientôt. Quant à MM. de Haramboure et de Larralde, des lettres de cachet leur furent également signifiées. Mais, tout en les frappant, M. de la Vieuxville usa de ménagement à leur égard : M. de Haramboure fut laissé dans son domicile à cause de son grand âge et de ses infirmités ; on lui fit seulement défense d'assister au chœur en présence de l'évêque et du chapitre. M. de Larralde eut simplement à se retirer au château de Harriette auprès de son père (*), qui était un homme respectable par sa piété et par son amour de la bonne doctrine.

Le parti janséniste, ainsi privé de ses principaux chefs, n'en continua pas moins à tenir des assemblées secrètes, où l'on s'encourageait mutuellement à persévérer dans la voie erronée que l'on avait embrassée. Mais M. de Pomereu (40), intendant de la province, ayant été prévenu de ces réunions clandestines, communiqua au corps de ville des ordres du roi portant défense expresse de s'assembler pour traiter des affaires de la religion, et lui recommanda de veiller avec soin sur tout ce qui pourrait troubler le bon ordre et le repos public. Les mesures qui furent prises par suite de ces ordres intimidèrent les meneurs, et il n'y eut

(*) Jean de Larralde, baron de Harriette.

plus désormais de réunions d'une manière régulière ; ce qui facilita aux évêques de Bayonne les moyens de combattre efficacement les efforts du parti novateur dans cette ville.

Les lettres de cachet dont nous avons parlé n'avaient pu être signifiées sans qu'il en résultât une très-vive sensation parmi les habitants. Mais aucune ne fit plus d'impression que celle qui frappa l'aumônier de l'hôpital Saint-Léon, à cause des fréquents rapports qu'il avait avec les principaux citoyens chargés de l'administration de l'établissement. Voulant éviter de se mettre en état d'hostilité avec ces administrateurs, M. de la Vieuxville résolut de leur donner une preuve de sa bonté en s'en remettant à eux-mêmes du choix du successeur de M. Décès. Les administrateurs furent touchés en effet de sa bienveillance et lui députèrent un d'entr'eux, Dominique de Béhic (41), qui était aussi un des jurats de la ville, afin de le prier de pourvoir lui-même au remplacement de l'aumônier, attendu, disaient-ils, qu'il était plus en état que personne d'apprécier les talents et les lumières des ecclésiastiques de son diocèse. L'évêque accueillit avec beaucoup de bonté M. de Béhic, et se montra fort sensible à cette marque de déférence des administrateurs à son égard.

Ceci se passait très-peu de jours après l'arrivée du prélat à Bayonne. M. Daguerre, à cette époque, continuait de vivre tranquillement dans le sein de sa famille ; mais déjà son mérite était connu de M. de la Vieuxville, ce qui est d'autant moins surprenant que plusieurs de ses amis avaient part à la confiance du prélat. L'évêque parla donc avec éloge de M. Daguerre à M. de Béhic ; il le lui représenta comme un sujet fort capable de bien remplir les fonctions d'aumônier de l'hôpital Saint-Léon, et le lui proposa pour cette place.

M. de Béhic goûta la proposition, et les conditions d'entrée du nouvel aumônier furent immédiatement réglées entre lui et l'évêque.

M. de la Vieuxville, charmé de pouvoir arranger ainsi cette délicate affaire, mande sur-le-champ M. Daguerre auprès de lui, et lui expose la situation des choses. Celui-ci, entrant dans les vues de son évêque, accepta toutes les conditions telles qu'elles avaient été réglées d'avance ; ce qu'il fit d'autant plus volontiers, qu'on avait alors encore l'espérance que M. Décès, après de mûres réflexions, reviendrait à d'autres sentiments que ceux qu'il avait montrés jusques-là, et qu'on pourrait, à sa sortie du séminaire, lui redonner son emploi : il se rendit auprès de M. de Béhic, et lui déclara qu'il se mettait dès cet instant à la disposition des administrateurs. M. de Béhic s'empressa de le conduire à l'hôpital, et de l'installer dans ses fonctions après lui avoir exposé les obligations qu'il serait tenu de remplir.

Mais ce n'était pas pour longtemps que M. Daguerre prenait possession de ce poste : la Providence le voulait ailleurs. Au bout de quelques jours, il est pris d'une indisposition et se sent assez malade pour devoir en prévenir l'évêque et lui faire connaître qu'il se trouve dans l'impossibilité de continuer à desservir l'hôpital Saint-Léon. Là-dessus il quitte Bayonne, et va de nouveau respirer à Larressore un air meilleur dont il avait encore besoin. Il est probable cependant qu'il ne se retira pas sans avoir communiqué à M. de la Vieuxville le plan qu'il avait conçu pour l'amélioration de l'état du diocèse : ce qu'il y a de sûr, c'est que l'évêque, vers cette époque, en était déjà instruit, et qu'il l'approuva hautement, enchanté qu'il était d'une entreprise si propre à seconder les vues qu'il avait lui-même.

Une fois que M. Daguerre fut retourné à Larressore, un bon régime, un air salubre et le repos ne tardèrent pas à dissiper les symptômes de son mal. Il tira toutefois une utile instruction de ce premier essai qu'il venait de faire de ses forces; il comprit que l'heure d'un travail sérieux n'était pas encore venue pour lui, et qu'il ne pouvait pas de quelque temps encore se priver des avantages que la maison paternelle lui offrait pour le complet rétablissement de sa santé.

Il ne crut pas néanmoins devoir se condamner à une entière inaction, comme à l'époque de son retour d'Anglet. Il lui sembla que, sans précisément imposer à son corps une fatigue excessive, il y avait moyen de rendre son temps utile. Ce fut alors, paraît-il, que, pour la première fois, il se mit à réunir dans sa maison natale quelques enfants et à leur enseigner les premiers éléments des grammaires latine et française. Ces enfants, fils de quelques laboureurs du pays, étaient fort ignorants, n'ayant point vu, pour la plupart, d'autre horizon que celui de leur village, n'ayant jamais entendu un seul mot français ni d'autres mots latins que ceux qui se chantent à l'église. On comprend aisément quelles peines dut se donner M. Daguerre pour cultiver des intelligences si peu développées, et combien il y rencontra de difficultés dans le commencement. Mais il n'y avait pas là de quoi rebuter son zèle ni décourager sa constance, qui étaient soutenus l'un et l'autre par la pensée de faire une œuvre agréable à Dieu et avantageuse au bien des âmes. Il espérait bien d'ailleurs que ni son temps ni ses peines ne seraient perdus: car il savait que ces jeunes gens, dont il était entouré, appartenaient à une race d'hommes qui, pour être de mœurs rudes et d'un esprit peu cultivé, n'en étaient pas moins recomman-

dables par une certaine générosité de caractère, une grande puissance de volonté et cet esprit de suite que l'on rencontre en général dans les populations des pays montueux et dans le peuple Basque en particulier. Avec de pareils éléments, si les débuts de l'entreprise offraient des difficultés, d'amples compensations ne pouvaient manquer d'arriver plus tard. C'est ce que pensa M. Daguerre et qui eut lieu en effet, ainsi que nous aurons sujet de l'observer.

Quoiqu'il en soit, voilà quels furent les faibles commencements d'une entreprise qui devait amener la régénération du diocèse de Bayonne et des pays limitrophes ; entreprise insensée, si on l'envisage au point de vue de la prudence humaine ; mais glorieuse et sublime, si on la considère avec les yeux de la raison éclairée par la foi : M. Daguerre, avons-nous dit, compta toujours sur Dieu, et il compta fort peu sur les hommes, qu'il regardait comme de simples instruments de la volonté divine. Aussi Dieu, touché sans doute de sa confiance, le couvrit sans cesse de sa protection, et le guida comme par la main à travers les obstacles et les difficultés qu'il lui fallut souvent traverser.

Lorsque M. Daguerre, fortifié par les encouragements de son évêque, s'était mis à l'œuvre pour l'exécution de son projet, il avait commencé à travailler seul, et comme s'il n'avait eu en vue que d'occuper ses loisirs. Mais il ne resta pas longtemps réduit à ses seules forces. Bientôt il vit arriver à son aide deux collaborateurs, dont le concours lui fut d'une grande utilité dans ce premier commencement de ses œuvres. C'étaient MM. de Saint-Martin et d'Etchepare, qui avaient été ordonnés prêtres depuis peu de temps par M. de la Vieuxville.

Jean-Eléazar de Saint-Martin était né à Cambo, près de

Larressore, d'une ancienne famille d'infançons : on donnait le nom d'infançons, dans la Navarre, à ceux qui appartenaient à la quatrième classe de la noblesse du pays, et qui jouissaient, à ce titre, de certains priviléges purement honorifiques. Il était un peu plus âgé que M. Daguerre, et d'autant mieux connu de lui que, bien qu'ils eussent vu le jour dans deux paroisses différentes, leurs maisons natales n'étaient séparées l'une de l'autre que par une assez faible distance. C'était un homme de mérite, d'un naturel un peu brusque, mais ayant de la piété, un esprit solide et un cœur dévoué au bien.

Jean-Boniface d'Etchepare tenait par les liens du sang à presque toutes les grandes maisons de la Basse-Navarre. Son père, Pierre d'Apat d'Etchepare, était l'unique représentant des deux nobles familles d'Etchepare et d'Apat, qui s'étaient réunies et confondues par un précédent mariage, et il avait épousé Dominique de Saint-Martin, noble demoiselle qui sortait du château de Saint-Martin, à Lecumberry. Naissance, esprit, instruction, piété, rien ne manquait en apparence à ce jeune prêtre de ce qu'il faut pour acquérir de la considération dans le monde et exercer avec fruit le saint ministère. Aussi était-il l'objet des plus brillantes comme des plus justes espérances. Malheureusement une maladie morale, qui s'était emparée de son esprit, rendait inutiles tous les avantages qu'il possédait. C'était un état habituel de scrupules, qui le faisait reculer devant toute fonction sacerdotale, si bien que, depuis plus d'un an qu'il était prêtre, il n'avait pu se décider une seule fois à offrir à Dieu le sacrifice de la messe. Sa famille, profondément affligée de cet état, l'avait envoyé auprès d'un de ses oncles, M. de Saint-Julien (42), curé d'Ahaxe et official forain de la

Basse-Navarre, dans l'espérance que les conseils et l'autorité de cet homme, respectable par sa sagesse et son expérience, exerceraient sur lui une influence favorable. M. de Saint-Julien avait reçu à bras ouverts son jeune parent, et lui avait prodigué mille soins et mille encouragements. Mais rien n'avait pu rassurer cette âme timorée contre d'excessives appréhensions; et l'évêque de Bayonne, lui-même, M. de la Vieuxville, avait déclaré un jour qu'il considérait l'abbé d'Etchepare *comme perdu pour l'Eglise.*

Le curé d'Ahaxe étant venu à mourir sur ces entrefaites, son neveu, toujours en proie aux mêmes inquiétudes, voulut se rendre auprès de M. Daguerre, dont la réputation avait commencé à se répandre dans le diocèse de Bayonne. Celui-ci l'accueillit avec joie; il reconnut bien vite les précieuses qualités dont l'abbé d'Etchepare était doué, et ne désespéra point de l'aguerrir suffisamment contre ses scrupules, pour le mettre en état de correspondre à sa vocation de prêtre. Il ne se contenta pas de lui donner d'excellents conseils; mais il lui ménagea, dans la surveillance et l'instruction des élèves, une suite d'occupations qui tenaient son esprit sans cesse en haleine. Il l'engagea peu à peu à dire la messe et à remplir d'autres fonctions relatives à l'état ecclésiastique, l'amena dans les paroisses qu'il devait évangéliser, l'initia aux travaux des missions; et tout enfin tourna si bien, que l'abbé d'Etchepare, ce jeune prêtre si timoré, que l'on croyait impropre à rendre aucun service à l'Eglise, devint un des missionnaires les plus célèbres et les plus populaires qu'ait eus le diocèse de Bayonne. Il fut pendant plus de quarante ans le fidèle compagnon de M. Daguerre, le confident de toutes ses peines comme de toutes ses joies.

Cependant la nouvelle école, fondée à Larressore, attirait des élèves de plus en plus nombreux. M. Daguerre comprit que la maison qu'il habitait et qui était en très-grande partie occupée par sa propre famille, ne pouvait suffire à recevoir tous ceux qui se présentaient, et que désormais il était urgent d'en trouver une autre pour les loger et y transporter les classes : celle de M. de Saint-Martin, située, comme nous l'avons dit, sur le territoire de Cambo, mais à une petite distance de Larressore, offrait pour le moment tous les avantages qu'on pouvait désirer ; elle était grande, avait des salles spacieuses, une cour, et tout à côté un grand bois pour les récréations. Il fut convenu qu'on s'établirait dans ce local, si on pouvait s'entendre pour cela avec les propriétaires. M. de Saint-Martin se chargea de faire agréer la proposition à sa famille, et il y réussit au gré de ses désirs et de ceux de M. Daguerre. Une partie de la maison fut aussitôt appropriée pour sa nouvelle destination : M. de Saint-Martin présida à tous les travaux, et il eut soin de faire construire pour lui-même, dans le dortoir des élèves, une petite chambre, d'où il pourrait exercer avec facilité la surveillance autour de lui. Dès que les préparatifs furent terminés, les directeurs s'y installèrent avec leurs écoliers, et les classes furent ouvertes aussitôt.

Cet établissement n'était toutefois et ne pouvait être que provisoire. Les chefs ne s'y trompaient pas, et l'évêque de Bayonne, qui les avait encouragés à s'y transporter, le savait tout aussi bien. Mais c'était beaucoup dans un moment où il ne se présentait rien autre chose : on s'estima heureux de l'avoir, et il devint le berceau de ce séminaire de Larressore, qui devait faire tant de bien bientôt après.

C'est là, dans cet établissement si modeste et tout provisoi-

re, que M. Daguerre, avec MM. d'Etchepare et de St-Martin, donna naissance à cette société de prêtres instruits et zélés qui, par l'éducation de la jeunesse, les missions, les retraites, la direction des âmes, transformèrent le diocèse de Bayonne et en firent un des meilleurs de France. L'action de ces dignes prêtres ne se tint pas toutefois renfermée dans les limites de ce diocèse. Pendant cinquante-cinq ans que M. Daguerre fut à leur tête, il ne cessa point, soit par eux, soit par lui-même, de travailler à propager le bien jusques dans toutes les provinces voisines. Après sa mort, ce même bien fut continué jusqu'à la période révolutionnaire qui ne put l'arrêter entièrement. Car bien des prêtres, formés par M. Daguerre et par ses disciples, donnèrent, pendant la Révolution, au peuple de ce pays les plus beaux exemples de zèle et de fidélité à Dieu, exposant chaque jour leur vie pour le salut des âmes; et, depuis le rétablissement du culte en France, ils poursuivirent ouvertement la noble mission qu'ils avaient accomplie secrètement pendant toute la durée des mauvais jours.

Pendant que M. Daguerre travaillait à jeter ainsi les fondements d'une œuvre si avantageuse à la religion, il lui survint un surcroît d'occupations auquel il ne s'attendait pas. Le prêtre qui desservait Larressore en qualité de vicaire étant tombé dangereusement malade, il fut chargé du soin de le remplacer dans ses fonctions. M. Daguerre n'était pas homme assurément à se laisser déconcerter par ce travail imprévu, d'autant moins que sa santé s'était beaucoup fortifiée depuis son retour de Bayonne. Cependant les nouveaux devoirs qui lui étaient imposés et que l'éloignement de l'église rendait plus difficiles à remplir, ne laissèrent pas que de lui donner quelque embarras. Il fut obligé de priver

ses écoliers d'une portion du temps qu'il avait coutume de leur consacrer, et une bonne partie du travail dont il était chargé, dut nécessairement retomber sur ses collaborateurs. Cette fâcheuse situation dura pendant sept à huit mois : car la maladie du vicaire traîna en longueur, et, lorsqu'enfin il eut commencé à s'en remettre, il quitta Larressore pour aller achever sa convalescence dans sa famille.

M. Daguerre profita de cette circonstance pour faire un grand bien spirituel à ses compatriotes qui avaient été fort négligés sous ce rapport pendant plusieurs années; ils n'entendaient la parole de Dieu que rarement, et l'instruction religieuse était presque nulle parmi eux. De là mille vices et mille désordres qui avaient pris naissance au milieu de cette population et qu'il était devenu difficile d'extirper. Enflammé de zèle pour le salut de ses chers compatriotes, M. Daguerre se mit à prêcher, à catéchiser, à confesser, les instruisant de leurs devoirs envers Dieu et tâchant de les arracher à leurs mauvaises habitudes. Ses efforts furent bénis du ciel, et il eut la consolation de voir les habitants de Larressore revenir à d'autres sentiments et à une façon de vivre chrétienne. Enfin le retour du vicaire, qui eut lieu au mois d'octobre 1731, vint le délivrer du fardeau paroissial et lui permettre de s'adonner tout entier à la direction de son œuvre naissante.

Tandis que M. Daguerre s'appliquait ainsi à étendre le royaume de Jésus-Christ, d'autres soins préoccupaient sa famille. Ses trois sœurs, Denise, Gracianne et Marie, vivaient toujours dans la maison paternelle, et aucune d'elles n'était encore mariée. C'était là un sujet de souci et de peine pour leur vieux père. Denise, qui était l'aînée de toutes, était âgée de près de trente-quatre ans; elle portait, sui-

vant l'usage du Pays Basque, le titre d'*héritière*, et c'est sur elle que reposaient les espérances de la famille. Un mariage fut négocié pour elle avec un jeune homme de bonne famille et jouissant d'une excellente réputation. Il était de Hasparren et se nommait M. Hiriart (43). L'affaire ayant été conclue, le jour du mariage fut fixé au 20 février 1732; c'était en plein carnaval.

Ce mariage donna occasion à M. Daguerre de montrer à quel point il avait en horreur l'offense de Dieu et combien il avait à cœur de l'empêcher. En ces temps-là plus encore que de nos jours les noces du Pays Basque avaient coutume d'être accompagnées de grandes réjouissances. Les parents, les voisins, les amis se réunissaient autour des jeunes époux; et là on se livrait à des festins et à des danses, qui d'ordinaire se continuaient pendant plusieurs jours. Les ménétriers des environs ne manquaient pas d'accourir à ces sortes de fêtes, qu'ils égayaient à l'envi les uns des autres par le son de leurs instruments. Ce qu'il y avait de déplorable dans cet usage, c'est que leur musique ne servait que trop souvent à animer des danses fort indécentes, et pour cela condamnées par tous les prêtres éclairés et pieux. Il s'ensuivait de là qu'il y avait dans l'opinion publique même une sorte de déshonneur attaché à leur profession; ce qui ne les empêchait pas de figurer dans presque tous les divertissements publics, tant était grande la force de la coutume! M. Daguerre pensa bien qu'il se présenterait des ménétriers aux noces de sa sœur, soit d'eux-mêmes, soit amenés par quelques-uns des invités. C'était d'autant plus naturel que les futurs époux, appartenant tous les deux à des familles qui occupaient un rang honorable dans le pays, il fallait que la pompe du mariage fût en harmonie avec leur position. Il fait donc part à

son père de son appréhension, et le supplie d'intervenir, le cas échéant, afin d'empêcher tout scandale.

Les noces de Denise furent brillantes, et le nombre des convives considérable. M. Daguerre y était présent avec plusieurs autres ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvait un parent de l'époux, M. Hiriart-Estébé (44), frère du curé de Hasparren, vicaire lui-même et plus tard curé de cette paroisse. Vers la fin du dîner, voilà que des ménétriers, apparaissant tout à coup, se mettent à jouer de leurs instruments. M. Daguerre espéra d'abord que son père les engagerait à se retirer, ou tout ou moins à discontinuer leur musique. Mais celui-ci ne paraissait point s'en émouvoir, ni même s'apercevoir de ce qui se passait. Étonné d'un tel silence, le jeune prêtre prend le parti d'aller trouver son père et le prie d'arrêter le scandale. Soit que M. Daguerre père craignît de désobliger les invités en s'opposant à un usage généralement admis, surtout en temps de carnaval, soit qu'il eût quelque autre motif, il ne répond point et laisse la musique aller son train. Voyant qu'il ne lui reste plus qu'un seul moyen à employer, et décidé à ne point autoriser par sa présence un pernicieux exemple, son fils alors se lève, et, s'adressant à son propre père avec un ton de voix ferme et modeste, il le conjure dans les termes les plus pressants de faire retirer ces hommes qui offensent Dieu et provoquent les autres à l'offenser; sans quoi il sera obligé de se retirer lui-même avec les autres ecclésiastiques présents. Il faudrait savoir de quel respect l'autorité paternelle était alors environnée dans le Pays Basque, pour comprendre tout le mérite qu'il y eut à tenir un pareil langage. Les paroles de M. l'abbé Daguerre furent dites avec tant de convenance et de justesse, que tous les convives en furent dans

l'admiration ; et son père, profondément ému, donna ordre de faire immédiatement éloigner les joueurs d'instruments. Ce fut là comme le commencement de cette guerre constante que M. Daguerre fit durant tout le reste de sa vie aux ménétriers de village, qu'il considérait avec raison comme des corrupteurs de la jeunesse. Il en convertit un bon nombre dans le cours de ses missions; et l'on vit plusieurs d'entr'eux, pressés par les remords de leur conscience, jeter dans les flammes l'instrument qui avait servi entre leurs mains à l'offense de Dieu; d'autres se contentèrent de prendre l'engagement solennel de ne plus le faire résonner désormais que dans des divertissements honnêtes ou que dans des fêtes religieuses.

CHAPITRE III.

Commencement des missions. — Mission d'Urrugne. — Mlle d'Etcheverry, sa naissance, son éducation. — Elle veut se donner toute à Dieu. — Elle entre en relation avec M. Daguerre. — Conformité de leurs vues pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. — M. Daguerre est obligé de quitter avec ses écoliers la maison d'Urcudoy. — Salvat de St-Pé lui fournit un asile à Larressore dans son prieuré de Dendariette. — Il veut établir le Petit Séminaire à Hasparren. — Opposition des principaux habitants. — On lui propose de l'établir à Cambo. — Il le fonde à Larressore. — Les magistrats de St-Jean-de-Luz ne veulent pas qu'il prêche une mission dans leur ville ; c'est le P. Clément, d'Ascain, qui la donne.

Ce fut vers l'époque du mariage de Denise, que M. Daguerre put enfin mettre la main à l'exécution d'un des projets qu'il avait mûris durant les loisirs de sa longue convalescence. Il ouvrit dans les premiers mois de l'année 1732 cette série de missions qui devaient, pendant l'espace de soixante ans, faire fleurir dans le diocèse de Bayonne la

religion et la morale chrétienne. Deux prêtres, pleins de piété, de talent et de généreuse ardeur, s'étaient associés à lui pour cette œuvre. L'un était Martin Béhola (43), natif de Saint-Pée et alors âgé d'environ trente-deux ans; l'autre, plus jeune de quelques années et promu au sacerdoce depuis assez peu de temps, était originaire de Hasparren et se nommait Gratien Diharce (44). Avant d'entrer en exercice, ils allèrent tous trois se jeter aux pieds de l'évêque de Bayonne, et reçurent, avec sa bénédiction, ses conseils et ses encouragements. Les missions étaient quelque chose de nouveau dans le diocèse; à l'exception de celle qui s'était donnée à Bayonne à la fin de 1724, on ne se souvenait pas d'en avoir vu, et beaucoup de personnes ignoraient même ce que cela pouvait être. Partout où les missionnaires portèrent leurs pas, ils eurent la consolation de voir les peuples accourir vers eux, avides de se nourrir de la parole divine; et un grand nombre de pécheurs repentants se jetaient à leurs pieds, confessant humblement leurs péchés et promettant de mener désormais une vie meilleure. Il semblait que Dieu voulût montrer à ses serviteurs combien leur pieuse entreprise lui était agréable, en fécondant leurs premiers travaux par ses bénédictions les plus abondantes.

Une des missions, qui produisirent le plus de fruits, fut celle qu'ils prêchèrent à Urrugne, grande paroisse de trois mille cinq cents communiants, située à peu de distance de la ville de Saint-Jean-de-Luz. Le curé de cette paroisse était Charles d'Arquie (45), homme de condition en même temps que de beaucoup d'esprit et d'urbanité : le vicomte d'Urthubie (46), son proche parent, patron des églises de Hendaye et d'Urrugne, l'avait d'abord présenté pour la première de ces deux cures, et ensuite pour la seconde. Comme l'instruc-

tion religieuse manquait en général parmi son peuple et que beaucoup de désordres y avaient pris racine, M. d'Arquie s'empressa de demander une mission à M. Daguerre, dans l'espérance de voir changer cette situation, dont il avait beaucoup à gémir.

A peine les missionnaires furent-ils arrivés, que chacun voulut prendre part aux exercices de la mission. La nouveauté de la chose, le zèle ardent des prédicateurs mettaient tout le monde en mouvement. Non-seulement d'Urrugne, mais encore de tous les villages d'alentour, la foule venait remplir la vaste église de cette paroisse. La chaire et les confessionnaux étaient sans cesse assiégés d'hommes et de femmes qui ne demandaient qu'à se nourrir de la parole de Dieu et à se réconcilier avec lui. En un mot, cette mission, la seconde d'entre celles que donna M. Daguerre, fut pour lui et pour ses compagnons une source de consolations très-grandes.

Parmi les conquêtes que fit alors la grâce divine, la plus précieuse sans contredit fut celle d'une jeune personne que sa naissance, son esprit et son éducation rendaient également recommandable ; elle se nommait Dominique d'Etcheverry. Dieu la préparait dès lors à devenir pour M. Daguerre ce que fut pour Saint François de Sales Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal. Aussi nous semble-t-il bon d'entrer dès maintenant dans quelques détails sur les années de sa jeunesse. Elle était née à Urrugne, le 18 novembre 1706; Jean d'Etcheverry, son père, avait été trésorier général de l'armée que le Régent de France, Philippe, duc d'Orléans, envoya contre l'Espagne en 1719, et sa mère, Marie d'Uhulquo, avait eu pour père M. d'Uhulquo, ancien syndic-général du pays de Labourd.

Dès l'âge le plus tendre, Dominique d'Etcheverry s'était fait remarquer par la vivacité et la pénétration de son esprit ainsi que par une sagesse précoce. « Ravis des heureuses « dispositions de leur enfant, dit l'auteur de sa vie, et dési- « reux de les cultiver avec tout le soin possible, ses pieux « parents la confièrent aux Religieuses de la Visitation qui « dirigeaient à Bayonne un pensionnat de jeunes demoisel- « les. A une si bonne école, en face d'exemples toujours si « édifiants, Dominique ne pouvait que faire les plus rapides « progrès dans la piété et dans l'étude ; et bientôt, par son « exactitude à observer toutes les règles, par sa docilité « parfaite envers ses pieuses institutrices et son assiduité « exemplaire à la prière, au travail, elle devint un modèle « achevé pour les autres pensionnaires de la maison. »

Telle fut Mlle d'Etcheverry pendant sa vie de pensionnat, et jusqu'au temps où son père fut nommé à la charge de trésorier général de l'armée d'Espagne. Mais alors la haute position occupée par M. d'Etcheverry, les richesses qui affluaient autour de lui, la société brillante qui se réunissait dans ses salons, tout contribua à inspirer aux parents de la jeune demoiselle des vues d'ambition sur son compte. On pensa à lui procurer un établissement avantageux, et elle fut retirée du couvent, pour être lancée au milieu d'un monde tout nouveau pour elle. Elle ne tarda pas à ressentir les effets de la situation qui lui était faite. Le luxe qu'elle voyait resplendir dans la maison paternelle, les commodités de toute sorte qui l'environnaient, les fêtes où elle avait à paraître, les flatteries dont elle était l'objet, devaient naturellement produire une impression fort vive sur sa jeune imagination. Il faut ajouter que les grâces de sa personne et les étonnantes ressources de son esprit lui assuraient les

moyens de briller au sein de la société choisie dans laquelle elle se trouva comme transplantée.

Aussi Mlle d'Etcheverry se laissa-t-elle entraîner aux chimères de la vanité et aux séductions du plaisir. Ce n'est pas qu'elle perdît complétement les précieux germes de vertu qu'elle avait recueillis au couvent de la Visitation. Les leçons qu'elle avait reçues de ses sages institutrices s'étaient trop bien gravées dans son cœur, pour s'effacer si aisément. Mais une foule d'idées frivoles et mondaines firent invasion dans son esprit; et, à leur suite, le relâchement vint à se glisser peu à peu dans ses pratiques de piété. Et cependant Mlle d'Etcheverry conserva toujours dans sa conduite extérieure une réserve et une régularité qui lui permirent de croire qu'elle ne s'était pas écartée du sentier de la vertu. D'ailleurs, les exigences de sa position et la volonté formelle de son père qui aimait à s'enivrer lui-même de l'encens qu'on ne cessait de brûler devant sa fille, ne devaient-elles pas l'excuser devant Dieu de sa vie trop dissipée et, au fond, assez peu conforme aux principes de la sagesse chrétienne? Elle se flattait qu'il en était ainsi; et là-dessus elle s'endormait au sein d'une de ces sécurités si douces et si communes parmi les gens du monde. Le sommeil auquel elle se livrait, n'était cependant pas tellement profond, qu'elle n'eût de temps en temps des moments de réveil, où elle éprouvait certains remords mêlés de vives inquiétudes sur son salut. Alors les souvenirs de sa vie de couvent, de cette vie si calme et si pure, venaient se retracer avec force à son imagination; et, joints à la délicatesse et aux nobles instincts de son cœur, ils faisaient naître d'amers regrets dans son âme. Mais ces heureuses impressions n'étaient que passagères; elles s'évanouissaient bien vite au milieu d'une vie toute de dissipation et de plaisirs.

Heureusement le Dieu des miséricordes veillait sur cette pauvre aveugle, et il prit soin de déchirer de ses mains le voile qui lui couvrait les yeux. Dans le temps même qu'elle s'abandonnait le plus aux vaines illusions dont elle aimait à se bercer, le Seigneur se préparait à les dissiper et à éclairer son esprit de l'éclat de sa pure lumière. Il commença par lui porter un coup des plus sensibles en lui enlevant sa mère, et cette mort transporta, suivant la coutume du pays, la presque totalité des biens maternels à Françoise, sœur aînée de Dominique d'Etcheverry. Puis survinrent des revers de fortune qui frappèrent son père, et lui firent perdre la plus grande partie de ses richesses. Enfin M. d'Etcheverry, qui avait une prédilection particulière pour Dominique, dont il était à son tour tendrement chéri, vint aussi à mourir, et laissa sa fille bien-aimée privée de son principal appui.

Ce fut de ces terribles événements, qui arrivèrent coup sur coup, que Dieu se servit pour dessiller les yeux à Mlle d'Etcheverry. Du sein de la douleur où son âme était plongée, elle leva ses regards vers le ciel ; elle reconnut la main divine qui la frappait pour la sauver, et, comprenant enfin la vanité des choses de ce monde, elle prit le parti de se donner tout entière au Seigneur. Dès lors elle renonça sérieusement aux frivoles espérances du siècle, et s'efforça de faire revivre en son cœur les pieux sentiments qui l'animèrent dans son couvent de la Visitation.

Mlle d'Etcheverry n'avait besoin que d'être éclairée sur ses devoirs, pour marcher à grands pas dans les droits sentiers de la vertu. Les exercices de dévotion lui devinrent familiers ; elle assista tous les jours à la sainte messe, s'approcha fréquemment des sacrements, et fit de si rapides

progrès dans la piété, que bientôt elle se résolut, afin de mieux servir Dieu, à quitter tout à fait le monde. Une seule chose l'embarrassait, c'était de savoir à quel genre de vie le Seigneur demandait qu'elle s'attachât de préférence. Elle comprenait qu'elle était incapable de faire d'elle-même un pareil choix, et sentait la nécessité de trouver un guide éclairé pour la diriger dans une détermination si grave.

Retirée dans le village d'Urrugne, elle adresse de ferventes prières à Dieu, afin qu'il daigne lui envoyer ce guide prudent et sage dont elle éprouve un si pressant besoin. Ses vœux ne devaient pas tarder d'être exaucés. Ce fut vers ce temps-là même qu'il fut décidé qu'une mission serait donnée dans sa paroisse natale. Ainsi que nous l'avons dit, M. d'Arquie, curé d'Urrugne, s'était entendu à cet effet avec M. l'abbé Daguerre. La Providence amenait à Mlle d'Etcheverry, dans la personne du zélé missionnaire, celui précisément qui devait la conduire dans les voies divines. Elle écouta ses instructions avec une foi vive, lui ouvrit tout son cœur, et le considéra toujours depuis comme un père dont les conseils devaient être des ordres pour elle.

M. Daguerre de son côté rencontrait dans Mlle d'Etcheverry celle que le ciel destinait à le seconder dans l'accomplissement des desseins qu'il avait conçus pour la gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes. Nous avons déjà dit que l'éducation des jeunes filles de la campagne était fort négligée dans le Pays Basque, qu'un petit nombre seulement d'entr'elles allait puiser l'instruction dans les couvents des villes voisines; et qu'il avait formé la résolution de combler ce vide en fondant une maison spéciale où ces jeunes filles recevraient une éducation proportionnée à leurs besoins, et où l'on donnerait en outre des retraites à toutes les personnes

du sexe qui en auraient le désir. Quand Mlle d'Etcheverry se fut adressée à lui, il n'eut pas de peine à découvrir le trésor que le Seigneur avait caché en elle ; il comprit de quel secours elle lui serait pour l'exécution de ses plans. Voici en quels termes l'historien de Mlle d'Etcheverry rend compte de la manière dont elle fut amenée à entrer dans les vues de son directeur :

« Parmi les divers projets qui roulaient dans son esprit « relativement à sa vocation, et qui tour à tour lui repré- « sentaient comme plus agréable à Dieu, tantôt la vie con- « templative du Carmel, tantôt les austérités de Sainte « Claire, ou la charité des Sœurs hospitalières, ou bien la » fidélité aux petites choses des Dames de Saint François « de Sales, une chose surtout la préoccupait et lui tenait à « cœur; c'était le salut du prochain, auquel elle se sentait « un ardent désir de travailler. Son pays fournissait un objet « intéressant à son zèle, et elle eût voulu remédier à l'a- « bandon où s'y trouvaient généralement les jeunes filles, « qui, ne recevant aucune éducation, couraient sans cesse « les plus grands risques. Elle résolut de travailler à cette « bonne œuvre; mais il était difficile d'en déterminer les « moyens : le hasard lui en fournit la première idée.

« Elle causait un jour avec la vicomtesse d'Urthubie (48), « dame aussi distinguée par sa piété que par sa naissance : « Je souhaiterais, lui dit cette dame, qu'il y eût dans notre « pays une Maison de Retraite, où les personnes de notre « sexe pussent passer quelque temps à penser uniquement « aux affaires de leur salut. » — « Le dessein en est fort « bon, répondit la pieuse Dominique; mais je n'en vois « pas l'exécution si prochaine. »

« Elle était bien éloignée de penser qu'elle allait être la « pierre fondamentale de cette Maison.

« Toujours attentive aux inspirations de Dieu, cette âme « docile crut entrevoir sa volonté dans cette rencontre for- « tuite, et, se raffermissant dans les desseins de son zèle, « songea aux moyens de les exécuter au plus tôt. Dans ce « but, Dominique s'en ouvrit à son directeur, et lui fit part « de ses désirs et de ses vues. Celui-ci, que les mêmes « motifs et le même zèle guidaient, avait déjà formé en son « cœur depuis longtemps un projet semblable ; il portait « même ses vues plus loin, et voulait que les personnes ver- « tueuses qui composeraient sa communauté future, tout en « travaillant à leur propre sanctification, travaillassent « aussi à celle des autres; qu'elles s'occupassent de l'édu- « cation de la jeunesse, et reçussent parmi elles les per- « sonnes qui, pour se garantir de la corruption du monde, « viendraient chercher un asile sûr dans leur Maison. Il « avait déjà porté ses regards sur Mlle d'Etcheverry, pour « l'aider dans l'exécution de ses plans. Le zèle, les vertus, « les talents qui brillaient en elle, lui faisaient croire qu'elle « serait éminemment propre au succès de cette œuvre. Mais « comme il ne voyait encore pour ses projets aucune appa- « rence de réalisation prochaine, il s'était jusques-là borné « à offrir au Seigneur sa bonne volonté sans en faire part à « personne. »

La conquête de Mlle d'Etcheverry fut sans contredit la principale et la plus avantageuse de toutes à la Religion parmi tant d'autres qu'opéra la mission d'Urrugne. Rien en effet ne fut plus favorable à l'exécution d'une partie des grands desseins formés par M. Daguerre que la coopération de Mlle d'Etcheverry. Le saint homme ne douta point que ce ne fût le ciel lui-même qui lui eût envoyé ce secours imprévu, et il se réjouit en son cœur de pouvoir désormais comp-

ter sur le concours d'une personne d'un si grand mérite et visiblement prévenue de la grâce d'en haut.

Mais l'ennemi de tout bien vint peu de temps après troubler sa joie par un des plus fâcheux événements qui lui pussent arriver. Il existait dans la maison d'Urcudoy, où M. Daguerre avait réuni ses écoliers, plusieurs générations d'hommes encore vivants, dont l'un, Pierre de St-Martin, approchait de sa centième année, et qui tous avaient vu volontiers cette jeunesse s'établir chez eux sous la conduite de M. Daguerre et de l'abbé de St-Martin, leur parent. Là se trouvait en même temps une vieille douairière, Saubadine Dithurbide, mère de l'abbé de St-Martin, femme d'un caractère inquiet, rendu plus inquiet encore par l'âge; elle ne supportait qu'avec peine le bruit et le mouvement inévitables au milieu d'une nombreuse réunion d'écoliers, et elle s'en plaignait souvent avec amertume. Elle fit si bien par ses plaintes, que, malgré l'intervention de l'abbé de St-Martin, toute cette jeunesse fut obligée d'évacuer la maison, et M. Daguerre dut la congédier à la fin de l'année scolaire, sans savoir en quel endroit il lui serait possible de la rassembler pour l'ouverture des classes de l'année suivante.

C'est ainsi que le pieux fondateur vit son œuvre sur le point d'être arrêtée tout court dès le début, faute de local. Son embarras fut extrême, et il sentait qu'il n'y avait que la main de la Providence qui pût l'en tirer. Il se rend auprès de Salvat de St-Pé, chanoine de Bayonne, son compatriote et son ami, et lui exprime toute sa peine. Le bon chanoine possédait précisément à Larressore un prieuré, qu'on appelait le Prieuré de Dendariette. Là se trouvait une petite chapelle, dédiée à la Sainte Vierge et attenante à deux maisons qui en dépendaient. Il offrit à son ami les deux maisons et

la chapelle, l'engageant à en prendre possession pour lui-même et pour son école.

Rien ne pouvait être en ce moment plus agréable à M. Daguerre que cette offre généreuse qui le tirait d'un cruel embarras. Il l'accepta avec reconnaissance, fit exécuter sur-le-champ quelques travaux d'appropriation, et mit en fort peu de temps le local en état de recevoir les écoliers. Il les y convoqua dans le mois de novembre 1732; lui-même les y avait précédés avec MM. de St-Martin et d'Etchepare. Sa joie fut très-vive, quand il les vit de nouveau réunis tous, comme s'ils étaient sous ses ailes, sous le même toit avec lui. Il se félicita aussi de ce que, ayant été rejeté de la demeure des hommes, il avait trouvé asile dans un lieu consacré à la Très-Sainte Vierge, dont la protection lui semblait par là même acquise à son œuvre. Aussi la considéra-t-il toujours comme sa protectrice et sa reine; et, lorsque plus tard il fonda le séminaire de Larressore, il voulut que la chapelle de l'établissement fût dédiée à la Très-Sainte Vierge comme l'était celle du Prieuré de Dendariette.

C'est ainsi que se dissipèrent pour le moment les embarras et les peines de M. Daguerre. Mais cela ne le tranquillisa point sur l'avenir de son école. Il avait compris qu'elle ne jouirait que d'une existence précaire, tant qu'il serait contraint de loger ses écoliers chez des étrangers qui auraient droit de les congédier pour le moindre sujet de mécontentement et sous le moindre prétexte; que même le Prieuré de Dendariette, bien qu'il eût été concédé de la manière la plus gracieuse par M. de St-Pé, pouvait passer à des héritiers moins généreux, et lui être retiré par eux; qu'enfin le parti le plus sage était de chercher à se donner un local qui n'aurait point d'autre destination que de servir à son établissement dont il fallait avant tout assurer la stabilité.

Mais ici se présentait une nouvelle difficulté : M. Daguerre n'avait pas la plus légère somme d'argent dont il pût disposer, ni guères les moyens de s'en procurer. Et où trouver quelqu'un d'assez riche et d'assez généreux pour subvenir aux frais nécessaires à la réalisation de son dessein ? Après de mûres réflexions, il pensa, d'accord avec ses confrères, qu'il fallait d'abord s'adresser à la Communauté de Hasparren, afin d'obtenir d'elle qu'elle voulût bien bâtir un séminaire sur son territoire.

Hasparren était alors une petite ville d'environ cinq mille âmes, fort riche et fort commerçante, située au centre de la partie Basque du diocèse de Bayonne, et où les habitants du Labourd et de la Basse-Navarre avaient coutume de se réunir pour les affaires de leur négoce. M. Daguerre jugea qu'une localité, placée dans ces conditions, serait fort propre à l'établissement d'une maison d'éducation; il espérait aussi que les habitants seraient bien aises de profiter, pour l'instruction de leurs enfants, de l'occasion qu'il allait leur offrir d'en élever une au milieu d'eux. Il fit donc des ouvertures dans cet objet aux magistrats de Hasparren, leur représentant vivement combien une pareille institution leur serait avantageuse à tous; et, afin qu'il ne fussent pas effrayés par la pensée d'une trop forte dépense, il ajouta qu'il serait bon de construire le séminaire dans un quartier, voisin du bourg, appelé Eliçaberry, où l'on aurait tout le terrain nécessaire pour une faible somme d'argent, et dans lequel existait déjà une église qui pourrait servir de chapelle à l'établissement et en même temps être desservie par les directeurs de la maison; que lui et ses confrères étaient prêts, dès que la maison qu'il demandait serait bâtie, à s'y transporter avec leur école.

Les propositions de M. Daguerre étaient appuyées de si bonnes raisons, qu'il semblait qu'elles dussent être accueillies avec empressement. Il n'en fut pas ainsi cependant ; et, chose remarquable, les habitants les plus riches et les plus influents de Hasparren, ceux d'entr'eux qu'on pouvait supposer les plus éclairés de tous, furent précisément ceux-là même qui se montrèrent le moins disposés à les accepter. Mais aussi qu'était-ce à leurs yeux que M. Daguerre ? et que pouvaient-ils attendre d'un homme inconnu jusques-là et qui avait besoin d'eux ? Ils conclurent que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était évidemment de se débarrasser de lui, en lui déclarant que les avantages que pouvait offrir sa maison d'éducation n'étaient pas suffisamment démontrés, pour qu'on se lançât dans une entreprise qui, pour être menée à bonne fin, exigeait des frais considérables. Ils reconnurent plus tard le tort qu'ils avaient eu de rejeter aussi légèrement les propositions faites par M. Daguerre. Mais ce fut seulement lorsque les succès que celui-ci obtenait au séminaire de Larressore vinrent les éclairer sur son mérite et sur l'utilité de son entreprise ; il n'était plus temps alors de réparer la faute qu'ils avaient commise.

M. Daguerre, éconduit par les magistrats de Hasparren, tourna ses regards d'un autre côté. Durant son séjour à Urcudoy, il avait remarqué, non loin de la maison d'habitation, un terrain inculte, qui lui avait paru fort convenable pour un établissement tel que celui qu'il méditait de fonder. Comme ce terrain appartenait à la famille de St-Martin, il fit des démarches auprès d'elle, afin d'obtenir qu'il lui fût accordé. Mais soit que les membres de la famille de St-Martin eussent quelque animosité contre lui, soit qu'ils eussent de la répugnance à se défaire d'une terre voisine de leur

habitation, ils n'y voulurent pas consentir, et ne répondirent à sa demande que par un refus formel.

A l'amertume que durent jeter en son âme ces échecs successifs, vint se joindre dans le même temps un autre sujet de tristesse. Son père, qui avait célébré, il n'y avait qu'un an, le mariage de sa fille Denise au milieu de la plus vive allégresse, lui fut enlevé par la mort à l'âge de soixante-trois ans. Sa fin fut très-chrétienne; et, en le perdant, le bon prêtre eut au moins la consolation de le voir mourir dans les sentiments d'une véritable piété, et entouré de tous les secours de la religion.

Ces diverses épreuves affligeaient le cœur de M. Daguerre sans l'abattre, et surtout elles n'altéraient point sa confiance en la Providence. Dieu se plut à récompenser la foi de son serviteur, en lui mettant presque aussitôt entre les mains les moyens de fonder le séminaire dont il poursuivait la création avec tant d'ardeur. Voici par quelle voie il le conduisit à ce but si désiré.

Le village de Cambo est partagé en deux quartiers, le haut et le bas, par la Nive, qui est une rivière fort rapide. Cette rivière, lors de la fonte des neiges et des grandes pluies, grossit quelquefois d'une manière extraordinaire, s'élance furieuse hors de son lit, et porte le ravage au loin dans la campagne. A l'époque dont nous parlons, un de ces débordements venait d'avoir lieu; et le pont, qui unissait les deux quartiers, avait été enlevé par la violence des eaux, de sorte que les habitants du Bas-Cambo se trouvaient, faute de moyens de communication, à peu près dans l'impossibilité de se rendre à l'église paroissiale, qui était située dans le Haut-Cambo. Pour obvier à un si grave inconvénient, ils avaient présenté à l'évêque de Bayonne une requête à l'effet

d'obtenir l'autorisation de bâtir une chapelle dans leur propre quartier; et M. de la Vieuxville avait fait droit à leur demande, mais avec cette restriction que la chapelle serait détruite au bout de trois ans, laps de temps qui sembait devoir suffire pour la reconstruction du pont et le rétablissement des communications entre les deux quartiers.

C'était Martin de Peruertéguy (49), sieur de Lure, l'un des plus riches habitants de toute la contrée, qui était à la tête de cette affaire.

Instruit des projets de M. Daguerre et des refus qu'il avait essuyés à Hasparren et à Urcudoy, le sieur de Lure jugea qu'il fallait profiter de cette circonstance pour donner une existence durable à la chapelle qu'on érigeait dans le Bas-Cambo ; que le plus sûr moyen, pour y arriver, serait d'en faire la chapelle du petit séminaire, et qu'on devait engager M. Daguerre à fonder son établissement dans ce quartier. Homme d'une rare intelligence, il comprenait d'ailleurs quels précieux avantages une semblable institution offrirait à tout le pays pour l'éducation de la jeunesse. Il entra donc en pourparler avec lui, et lui fit des propositions qui paraissaient fort avantageuses. Il s'engageait à donner un fonds considérable de terre ainsi qu'une assez forte somme d'argent; de plus, il se chargeait de faire exécuter le transport des matériaux, sans qu'il en coûtât rien à M. Daguerre. Un certain Bernard Daguerre, natif de St-Jean-de-Luz, s'offrait également à fournir toutes les ferrures qui seraient employées dans le nouvel établissement. A vrai dire, ces offres, toutes généreuses qu'elles étaient, n'auraient pu couvrir entièrement les dépenses que faisait prévoir la fondation du futur séminaire; c'était néanmoins beaucoup, lorsqu'il ne se présentait de ressources d'aucun autre côté ; et il convenait de

bien examiner l'affaire avant d'arrêter aucune détermination. M. Daguerre consulta l'évêque de Bayonne, sans l'assentiment duquel il ne voulait rien entreprendre ; et M. de la Vieuxville fut d'avis, après un mûr examen, qu'on devait accepter les propositions du sieur de Lure et de Bernard Daguerre : ceux-ci furent au comble de la joie, en apprenant un résultat si conforme à leurs désirs.

Cette affaire semblait toucher ainsi à une heureuse conclusion, lorsqu'une circonstance imprévue vint la rompre tout à coup. Depuis cinq ou six mois que M. Daguerre et ses confrères avaient ouvert leur école au Prieuré de Dendariette, les principaux habitants de Larressore avaient appris à connaître les avantages qu'elle leur procurait à tous. Aussi l'alarme fut-elle grande parmi eux, quand ils vinrent à savoir ce qui se passait. Vivement émus à cette nouvelle, ils résolurent d'empêcher à tout prix que l'école ne fût transférée à Cambo, et de prendre en même temps des mesures efficaces pour la fixer à tout jamais à Larressore. A la tête de ce mouvement paraissaient Pierre de Ségure (50), syndic général du Labourd, et Pierre d'Hospital (51), notaire royal et greffier de la communauté.

Une assemblée capitulaire, composée de tous les propriétaires de la paroisse, fut indiquée pour le 29 avril 1733. Là il fut délibéré que l'on construirait un petit séminaire avec une chapelle aux frais de la communauté ; qu'on proposerait à M. Daguerre et aux autres prêtres qui se trouvaient avec lui au Prieuré de Dendariette de les leur donner, afin qu'ils pussent continuer à y élever la jeunesse; que la seule condition qu'on leur imposerait serait d'enseigner la doctrine chrétienne aux enfants de la paroisse ; qu'une députation se rendrait tant auprès de l'évêque

de Bayonne que de ces ecclésiastiques, pour les prier d'agréer les intentions de la communauté; et enfin que les membres de cette députation seraient également chargés, soit de prendre toutes les mesures convenables pour la construction du petit séminaire, soit de veiller à l'exécution de ces mêmes mesures. Après cette délibération, on procéda à la nomination des députés, qui furent choisis parmi les principaux habitants; ce furent Pierre de Ségure; Pierre d'Hospital, Joannès de Bourlastéguy (52) et Joannès de Harriet (53).

Les quatre députés nommés mirent beaucoup d'activité à négocier l'affaire dont ils étaient chargés; ils se hâtèrent de se rendre, soit auprès de M. Daguerre, soit auprès de l'évêque de Bayonne. Ils leur communiquèrent les résolutions arrêtées dans l'assemblée capitulaire du 29 avril, et firent les plus vives instances pour qu'elles fussent agréées. Une raison fort grave militait en leur faveur; c'est qu'ils proposaient de construire le petit séminaire avec sa chapelle aux frais de la communauté de Larressore, sans que ni l'évêque ni les directeurs de l'école eussent à y contribuer en quoi que ce fût. Le sieur de Lure et ses amis n'osèrent prendre un pareil engagement; ils voyaient avec chagrin que l'occasion de posséder dans leur quartier et une maison d'éducation et une chapelle allait leur échapper, et ils insistèrent avec force pour que leurs offres fussent acceptées. Mais ils échouèrent devant des propositions évidemment plus avantageuses, et l'affaire fut conclue avec les députés de Larressore.

Ceux-ci rendirent compte du résultat de leur négociation dans une seconde assemblée capitulaire, qui fut tenue le 29 mai : leur discours excita la plus vive joie dans toute

l'assemblée. On se félicitait d'avoir réussi au gré des vœux de la communauté, et de n'avoir plus à redouter la concurrence des habitants de Cambo. On résolut de mettre sur-le-champ les travaux en adjudication, et on avisa à se procurer les ressources nécessaires pour les constructions projetées. Tel fut l'élan général causé par l'heureuse conclusion de cette affaire, que l'on vit, pendant plusieurs jours consécutifs, les habitants de Larressore, hommes et femmes, munis de pics, de pelles, de corbeilles, se rendre en foule à une carrière de pierre et travailler avec ardeur à l'envi les uns des autres à la déblayer, afin de faciliter l'extraction des matériaux. Il y en avait qui abattaient leurs propres arbres, pour en faire des poutres, des solives, des planches, et contribuer, en les donnant, à la construction de l'édifice ; d'autres apportaient les faibles sommes d'argent qu'ils avaient économisées, après les avoir gagnées à la sueur de leur front ; et ceux qui avaient des attelages de bœufs ou même de vaches, venaient les offrir, se chargeant d'exécuter tous les charrois nécessaires. Ce fut une chose admirable que le zèle qui éclata dans cette circonstance au milieu de cette population pauvre, mais généreuse, qui n'avait généralement d'autres ressources pour vivre que le travail de ses mains.

Cependant M. Daguerre, conjointement avec les quatre députés, s'occupait de trouver un emplacement convenable pour le petit séminaire. Il savait que la situation topographique d'une maison d'éducation est loin d'être indifférente tant pour le moral que pour le physique des élèves; et, pour cette raison, il attachait un grand prix au choix du lieu où serait bâtie celle qu'il allait fonder. Il eut donc soin, avant de prendre un parti définitif à cet égard, de parcourir

avec les députés les diverses parties de la paroisse où l'on pourrait trouver une position favorable pour le nouvel établissement; et ce ne fut qu'après avoir tout vu, tout examiné, qu'il donna, de concert avec eux, la préférence à l'emplacement qu'occupe encore de nos jours le petit séminaire de Larressore. Ce lieu, en effet, réunissait toutes les conditions que recherchait M. Daguerre.

Ainsi, sous le rapport hygiénique, il ne laissait rien à désirer: situé sur le penchant d'un coteau qui, s'aplatissant vers le milieu, offrait un espace propre à des constructions, il était assez élevé pour que les émanations humides de la plaine n'y vinssent pas incommoder les tempéraments délicats, et assez bas néanmoins pour que l'on n'eût pas à y souffrir de l'influence quelquefois funeste de l'air vif qui domine sur les hauteurs; une rivière voisine, la Nive, par la rapidité de son cours, entretenait l'air dans un mouvement continuel, et l'assainissait en le renouvelant sans cesse. De plus, en cet endroit rien n'obligeait à s'environner de ces hautes murailles que l'on voit s'élever autour d'un grand nombre de maisons d'éducation, et qui, en les faisant ressembler à des prisons véritables, assombrissent les jeunes imaginations, font naître les pensées perverses, et nuisent autant au moral qu'au physique des élèves.

De ce point élevé, les regards ont toute liberté de se promener dans la campagne, et de jouir d'une délicieuse perspective. En face de soi, on voit dans une situation pittoresque le village de Halsou avec sa longue file de maisons assises à la suite les unes des autres sur les flancs d'un coteau verdoyant. Plus bas s'étend un fertile vallon, arrosé par la Nive qui, serpentant à travers les champs et les prairies, le parcourt dans toute sa longueur.

Tel était l'endroit qui parut à M. Daguerre et aux députés le plus convenable au but qu'on se proposait. Quand ils firent part du résultat de leurs recherches à l'assemblée générale des habitants de Larressore, leur avis fut goûté de tous, et il fut décidé que l'on procèderait immédiatement à l'achat des terrains nécessaires à la construction du petit séminaire dans le lieu désigné. Ces terrains appartenaient à deux propriétaires différents, à l'exception d'une parcelle qui dépendait de la communauté. Les deux propriétaires consentirent volontiers à se défaire de cette portion de leur domaine pour un objet aussi utile. La communauté céda de son côté la parcelle qui la concernait, et enfin des engagements définitifs furent contractés entre la communauté de Larressore et M. Daguerre par un contrat qui fut passé le 27 juin de cette année.

Déjà pour lors les matériaux avaient été préparés, les ouvriers se tenaient prêts, n'attendant que des ordres pour commencer à bâtir. On mit la main à l'œuvre avec ardeur, et on se promit d'être en mesure de loger les écoliers vers la fin de 1733. La maison devait avoir en dedans quarante coudées de longueur et treize de largeur sur une hauteur de quinze coudées. C'étaient là des dimensions trop exiguës aux yeux de M. Daguerre : et cependant il s'estimait heureux, dans la position où il se trouvait, que les habitants de Larressore, dont les ressources, comme nous l'avons dit, étaient modiques, voulussent bien lui donner une semblable maison. Au moment où furent commencés les travaux de construction du séminaire, il n'était possesseur que d'une somme de dix écus, et il aimait dans la suite à le redire, en louant Dieu d'avoir suppléé par sa bonté à tout ce qui lui manquait dans les débuts d'une entreprise si considérable.

Les fondements une fois jetés, le travail fut continué avec une incroyable vigueur; et l'activité des ouvriers fut si grande, qu'ils mirent pour l'époque convenue la maison en état de recevoir M. Daguerre et ses confrères avec leurs jeunes disciples. Ce n'est pas que tout fût terminé, tant s'en faut : bien des choses restaient encore à faire; mais enfin on pouvait se loger, et M. Daguerre n'en demandait pas davantage pour le moment. Il entra dans cette maison inachevée, le cœur plein de joie et en bénissant la main de Dieu qui avait tout conduit d'une manière si visible. Il était donc sûr désormais d'avoir une habitation à lui appartenant, une demeure d'où on ne pourrait le renvoyer pour un vain caprice, ni sous un frivole prétexte. Tranquille de ce côté, il ne pensa plus qu'à travailler avec ardeur au développement de ses œuvres, afin de les faire servir à la plus grande gloire de Dieu.

Dans le temps même que M. Daguerre avait à lutter ainsi contre les peines et les difficultés que nous avons racontées, Dieu lui envoyait un autre sujet de contrariété et de mortification. Ses premières missions avaient eu, ainsi que nous l'avons rapporté, un grand retentissement dans le pays Basque. Celles qu'il prêcha avec MM. Diharce et Béhola aux environs de St-Jean-de-Luz, avaient produit une très-vive sensation parmi les habitants de cette ville; ils étaient allés en foule assister aux prédications, et ils avaient été si touchés de tout ce qu'ils avaient vu et entendu, qu'ils conçurent un ardent désir d'être à leur tour évangélisés par ces nouveaux apôtres. Ils avaient même déjà fait des ouvertures à M. Daguerre, afin de l'engager à leur donner une mission à la fin de 1733, lorsqu'un incident imprévu vint tout déranger.

Le P. Clément (54), d'Ascain (*), religieux capucin, qui avait déjà paru avec éclat dans les chaires de plusieurs cathédrales de France, étant allé à Saint-Jean-de-Luz, le curé de cette ville, M. Haristéguy (55), homme aussi zélé qu'instruit, voulut profiter d'une si heureuse conjoncture pour faire entendre à son peuple la voix de l'éloquent prédicateur; c'était au mois de février 1733. M. Haristéguy y tenait d'autant plus, que le P. Clément dédaignait cette prédication mondaine et pleine d'afféterie, qui était en honneur à cette époque, et qu'il n'en opérait que plus de bien partout où il allait prêcher les vérités de l'Évangile. Ce religieux accéda au désir du curé, et fit un sermon qui fut très-goûté de son auditoire. C'était une bonne occasion pour les magistrats municipaux de Saint-Jean-de-Luz d'écarter M. Daguerre et ses compagnons, qu'ils considéraient comme des prédicateurs de campagne, peu dignes d'évangéliser les habitants d'une ville telle que Saint-Jean-de-Luz. Ils ne la laissèrent pas échapper, et ils proposèrent au P. Clément, puisqu'il devait y avoir une mission, de vouloir bien s'en charger. Ce Père, qui dans la suite fut lié d'amitié avec M. Daguerre, mais qui alors ne le connaissait pas encore, n'ignorait point qu'il y avait des arrangements déjà pris avec celui-ci. Il répondit donc, en homme sage, qu'ayant des engagements personnels contractés pour deux ou trois ans, il ne pouvait accepter pour l'époque désignée la proposition des magistrats; que d'ailleurs il avait ouï-dire qu'on s'était entendu avec de dignes ecclésias-

(*) Ascain est un village, situé à peu de distance de Saint-Jean-de-Luz, et où le P. Clément avait vu le jeur.

tiques du pays, pour qu'ils vinssent prêcher à Saint-Jean-de-Luz les exercices de la mission; qu'il semblait convenable de s'en tenir là pour le moment actuel; mais que cela n'empêcherait pas qu'il ne vînt plus tard donner à son tour les mêmes exercices. Les magistrats répliquent que les choses ne sont pas aussi avancées que le P. Clément le pense; qu'ils ne veulent nullement de M. Daguerre et de ses missionnaires; que, si les Pères Capucins ne peuvent point venir dans le courant de cette année, on saura bien attendre quelque temps pour les avoir; mais qu'il sera néanmoins important qu'ils puissent arriver avant la fin de l'année 1734, à cause de l'impatience du peuple qui veut à tout prix une mission.

Les représentations des magistrats de Saint-Jean-de-Luz furent si vives et si pressantes, que le P. Clément finit par céder à leurs instances, mettant seulement pour condition qu'ils obtiendraient de l'évêque de Bayonne l'agrément de faire donner par les Pères Capucins la mission qu'ils souhaitaient d'avoir. Sur cela, l'un d'entr'eux, appelé M. Grangent, fut député auprès de M. de la Vieuxville, pour lui demander l'autorisation que demandait le P. Clément. L'évêque, qui aurait voulu voir les missionnaires de Larressore en honneur, fut à la fois surpris et mécontent d'une démarche qui pouvait les déconsidérer. Il témoigna son mécontentement à M. Grangent, et refusa l'autorisation demandée. Quelque temps après cependant, il adressa de Paris, où il s'était rendu, une lettre très-obligeante au P. Clément, dans laquelle il lui annonçait qu'il lui accordait son consentement pour ouvrir la mission de Saint-Jean-de-Luz aux fêtes de Noël de l'année 1734.

Mais alors surgirent de nouvelles difficultés. Le P. Clé-

ment écrivit aux magistrats qu'une mission, pour produire dans une ville comme Saint-Jean-de-Luz tous les fruits qu'on en devait attendre, n'exigeait pas moins d'un mois de temps et de dix missionnaires; et qu'en conséquence il prenait des mesures, afin d'avoir à sa disposition cet espace de temps ainsi que le nombre d'ouvriers évangéliques qu'il indiquait. Effrayés des dépenses que devaient entraîner pour la communauté le logement et l'entretien de tant de monde pendant un mois entier, ceux-ci le pressèrent, dans leur réponse, de se contenter de quinze jours de mission; et, chose étonnante, comme le peuple réclamait toujours les missionnaires de Larressore, qui tous s'exprimaient dans le dialecte basque du Labourd, seul usité à Saint-Jean-de-Luz, et que le P. Clément n'avait qu'un seul Père Capucin qui parlât ce dialecte, ils crurent qu'ils viendraient à bout de tout arranger en lui proposant d'amener seulement ce religieux, et de s'adjoindre du reste M. Daguerre et ses deux compagnons.

Mais le P. Clément ne goûta point cet avis, et il conseilla aux magistrats de Saint-Jean-de-Luz d'appeler plutôt pour la mission les prêtres de Larressore, déclarant que, quant à lui, il ne pouvait rien changer aux conditions qu'il avait posées. Comprenant qu'il serait inutile d'insister davantage, les magistrats se résignèrent à souscrire à ces conditions. Les Capucins arrivèrent donc à Saint-Jean-de-Luz sur la fin de décembre 1734, afin de commencer la mission, qui en effet dura tout un mois. Les habitants, et en particulier les magistrats, furent enchantés des prédications du P. Clément, au point que ceux-ci, après une délibération prise entr'eux, lui demandèrent de venir encore prêcher un carême et un avent. Il y retourna effectivement deux ans après

pour remplir ces deux stations, et il obtint un tel succès, que les magistrats, pleins d'enthousiasme, déclarèrent dans une autre délibération écrite que les prédicateurs ne seraient désormais choisis que dans la communauté et dans les paroisses circonvoisines, et que ce seraient toujours des enfants du lieu *à l'exclusion de tout autre.*

Telle fut la conclusion finale de cette affaire, dans laquelle les principaux citoyens de Saint-Jean-de-Luz, trompés par un amour excessif de leur pays et s'imaginant qu'il était au-dessous de leur dignité de contribuer (*) à faire monter dans la chaire de leur église ce qu'ils appelaient des prédicateurs de campagne, prirent à tâche d'éconduire des hommes d'un mérite aussi réel et aussi incontestable que M. Daguerre et ses compagnons. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, sous l'impulsion d'un amour-propre qui les empêchait de convenir de leur erreur, ils se montrèrent dans la suite aussi opposés aux missionnaires de Larressore qu'ils le furent en cette circonstance; et si, bien des années après, ces derniers donnèrent une mission à St-Jean-de-Luz, ce ne fut point d'après le vœu des principaux bourgeois ni des magistrats, mais bien du menu peuple, dont la générosité pourvut, au moyen de cotisations particulières, aux frais assez considérables qu'entraînent ces sortes d'occasions.

Quant à M. Daguerre, on pense bien qu'il ne s'émut guè-

(*) Les municipalités de ce temps-là avaient coutume de contribuer pour le paiement des frais occasionnés par les missions, les stations des carêmes, des avents, des octaves du Saint-Sacrement; c'est ce qui leur permettait de se mêler en certains cas du choix des prédicateurs.

res de tout ce qui se passa à ce sujet à Saint-Jean-de-Luz : en consacrant sa carrière à la gloire de Dieu et au salut des hommes, il avait, en même temps que le travail et la fatigue, accepté aussi les mépris et les abaissements : ou mieux encore pourrait-on dire qu'il les avait embrassés avec amour.

CHAPITRE IV.

La santé de l'évêque de Bayonne s'altère. — Il part pour Paris, laissant l'administration du diocèse à M. d'Artaguiette. — Nouveaux embarras suscités à M. Daguerre touchant la construction du séminaire. — M. de la Vieuxville meurt à Paris. — Mort de M. de Haramboure, chanoine. — Il ne reçoit pas les honneurs ordinaires de la sépulture ecclésiastique.— Nomination de M. de Bellefont à l'évêché de Bayonne, et de M. de Gaujac à celui d'Aire. — M. Daguerre entre en relation avec l'évêque nommé de Bayonne.

Cependant la santé de l'évêque de Bayonne s'était beaucoup altérée au milieu des occupations et des soucis d'une administration diocèsaine où il avait tant trouvé à faire. Pendant tout l'hiver de 1732, il avait été retenu par une indisposition dans son palais sans presque pouvoir en sortir. Ce fut pis encore l'hiver suivant : des souffrances et plus longues et plus vives le réduisirent à un grand état de faiblesse, et ne purent être adoucies que par le retour du printemps. Vers cette même époque, une affligeante nouvelle vint lui causer une amère douleur. Son frère unique, Alexandre Guilhaume de la Vieuxville, secrétaire des commandements de la Reine, auquel il était attaché par les liens de la plus

intime amitié aussi bien que par ceux du sang, mourut à Paris ; et, en mourant, il institua l'évêque de Bayonne son légataire universel à cause, disait-il, *de l'étroite liaison et de l'union parfaite qui régnaient entr'eux*. Le prélat fut frappé au cœur par la nouvelle de cette mort, et sa santé, déjà si ébranlée, en ressentit fortement le contre-coup. Néanmoins, pressé du désir d'aller consoler sa mère qui était fort âgée, et de régler les affaires de son frère, souhaitant d'ailleurs de mettre un terme à un procès (*) qui durait depuis de longues années entre le chapitre de Bayonne et l'évêque d'Oloron, il résolut de partir pour Paris aussitôt que ses forces le lui permettraient. Mais auparavant il fit une démarche dictée par son esprit de charité, et qui n'obtint pas malheureusement le succès qu'il en espérait.

M. de Haramboure, chanoine, étant tombé dangereusement malade, avait fait demander les sacrements à M. de Lissalde (56), curé-doyen du chapitre, avec qui il avait été longtemps vicaire-général sous l'épiscopat de M. Druillet et pendant la vacance du siége. Celui-ci, malgré son amitié pour son ancien confrère, ne voulut point y consentir, à moins que M. de Haramboure ne renonçât à son appel et à ses opinions jansénistes. Le malade s'y étant refusé, M. de la Vieuxville fit de nouveau agir auprès de lui ; et, apprenant que le vieillard ne voulait entendre parler d'aucune rétractation, il se transporta lui-même, malgré son état de souffrance, auprès de M. de Haramboure, et employa toutes sortes de raisons et de supplications pour le fléchir : mais tout fut inutile ; le vieux chanoine resta plus obstiné que jamais, et l'évêque se retira profondément affligé de tant d'opiniâtreté. Ce-

(*) Au sujet de la commanderie d'Ordiarp en Soule.

pendant M. de Haramboure se remit, contre toute attente, de cette maladie ; il semblait que Dieu voulût, par un effet de sa miséricorde, lui donner encore le temps de se reconnaître et de revenir enfin de ses erreurs.

En partant pour Paris, M. de la Vieuxville laissa M. d'Artaguiette, un de ses grands-vicaires, chargé de l'administration de son diocèse. Très-jeune encore, M. d'Artaguiette s'était montré d'une capacité, d'une prudence, d'une bonté de caractère qui lui avaient gagné la confiance et l'amitié de son évêque; il prouva bien par sa conduite que le prélat ne s'était point trompé en les lui accordant. Sa nomination comme administrateur du diocèse fit naître aussitôt l'espérance et la joie parmi les jansénistes. Sa bienveillance et son esprit de modération leur étaient connus; et, se fondant sur ces dispositions de M. d'Artaguiette, ils se flattèrent de pouvoir, pendant l'absence de l'évêque, travailler tout à leur aise à étendre et à fortifier leur parti. Ils ne savaient pas que souvent les hommes que l'on voit les plus modérés et les plus doux dans le commerce ordinaire de la vie, deviennent, quand les circonstances l'exigent, les plus énergiques et les plus inébranlables de tous; c'est que ce n'est point la passion ni une ardeur irréfléchie qui les dirige dans leurs déterminations ou leurs actes, mais bien une conviction intime et un sentiment profond du devoir.

Les novateurs de Bayonne ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étaient fait illusion à eux-mêmes. M. d'Artaguiette, qui, pendant quatre ans, avait vécu dans la familiarité de M. de la Vieuxville, habitant sous le même toit, mangeant à la même table, savait parfaitement quelle avait été jusques-là la marche de l'administration diocésaine; de plus, l'évêque, à son départ, lui avait donné des instructions précises sur

la conduite qu'il aurait à tenir, notamment à l'égard du parti; et le jeune grand-vicaire, qui en comprenait toute la portée, n'était certainement pas homme à s'en écarter par une molle complaisance. Aussi, dès qu'il eut pris en main les rênes du gouvernement, il les tint avec une vigueur qui déconcerta les jansénistes. Toutes les mesures établies à leur occasion par M. de la Vieuxville furent maintenues avec autant de fermeté que s'il avait été présent: rien ne fut changé dans la conduite des affaires religieuses du diocèse. Les partisans des doctrines condamnées, irrités contre M. d'Artaguiette, changèrent les louanges qu'ils lui avaient données d'abord en sarcasmes et en injures; et cet homme, dont ils avaient prôné la bonté, expression qui, dans leur pensée, était synonyme de faiblesse, n'était plus dans leur bouche et sous leur plume qu'un tyran et qu'un persécuteur.

Lorsque M. de la Vieuxville quitta Bayonne pour aller à Paris, M. Daguerre se trouvait de nouveau dans de grands embarras, qui lui avaient été suscités par quelques-uns des habitants de Larressore. Là comme partout ailleurs, il y avait de ces esprits inquiets et chagrins qui, loin de se mettre à l'unisson avec les autres, sentent comme un besoin continuel de contradiction, blâmant et enrayant les plus utiles entreprises, par cela même qu'ils n'en sont pas les auteurs. Evidemment la fondation du séminaire ne pouvait être d'aucun avantage aux yeux de pareils individus. Aussi la critiquaient-ils amèrement en toute occasion; ils allaient répétant sans cesse que c'était là une folle, une téméraire entreprise; que la communauté s'y était engagée inconsidérément, sans songer que ses ressources ne correspondaient point à des dépenses aussi exorbitantes; qu'après s'être épuisée pour mettre sur pied un si vaste établissement, elle

allait se trouver ruinée avec la honte de n'avoir pu le terminer; que d'ailleurs le séminaire ne serait jamais qu'un hors-d'œuvre au milieu d'une population pauvre et laborieuse, qui avait plus besoin de s'occuper des rudes travaux de l'agriculture que d'études littéraires; qu'il pourrait même devenir un danger permanent pour leur jeunesse, chez qui la facilité d'acquérir une instruction développée ne manquerait pas d'éveiller des idées d'ambition; et qu'on verrait, chose plus malheureuse encore, les fils dédaigner la profession de leurs pères, et vouloir, par un déclassement toujours pernicieux, s'élever à une condition supérieure à celle à laquelle ils étaient destinés par leur naissance. Sans doute ces insinuations malveillantes ne reposaient sur aucun solide fondement; et on le sentait bien au sein de la population. Cependant l'idée des charges que l'on s'était imposées en s'engageant à bâtir le petit séminaire aux frais de la communauté, fit impression sur les esprits timides. Ils se demandèrent avec inquiétude si on ne s'était pas beaucoup trop avancé envers M. Daguerre; s'il n'y avait pas eu quelque imprudence à se lancer dans une entreprise aussi dispendieuse que celle de construire un tel établissement; si enfin on n'était pas encore à temps de revenir sur ce qui avait été conclu dans le principe.

L'alarme devint de proche en proche si générale, que M. de Ségure et les autres députés, chargés de diriger les travaux du séminaire, ne crurent pas devoir en pousser plus loin l'exécution sans une autorisation nouvelle émanée de la communauté réunie. Une assemblée capitulaire fut donc indiquée pour le 16 décembre 1733. Elle se trouva composée de soixante-quatorze membres. Lorsque la délibération fut ouverte, on ne posa que cette seule question : Faut-il approu-

ver la construction du petit séminaire ? C'était demander s'il fallait faire honneur à des engagements solennellement contractés soit avec M. Daguerre, soit avec l'évêque du diocèse, ou bien y manquer honteusement. Les adversaires de la construction s'exprimèrent avec une extrême véhémence contre l'établissement du séminaire ; ils représentèrent que cette entreprise serait ruineuse pour la communauté, et n'épargnèrent aucun moyen pour engager l'assemblée à la frapper d'improbation. Mais, malgré tous leurs efforts, le bon sens et l'équité triomphèrent de la passion. Quand on en vint aux suffrages, soixante-six voix contre huit approuvèrent l'entreprise commencée, et les opposants restèrent avec la honte de leur défaite.

Néanmoins tout ne fut pas fini là : car il n'est que trop ordinaire de voir les manœuvres de la malveillance; quelque heureuse qu'en ait pu être l'issue pour le bon droit et la vérité, laisser néanmoins après soi des traces de leur pernicieuse influence. C'est ce qui arriva en cette occasion. L'assemblée du 16 décembre, sous l'empire des impressions qu'avaient fait naître dans les esprits les clameurs des mécontents, accompagna le vote qu'elle venait d'émettre en faveur du petit séminaire, d'une clause restrictive qui devait nécessairement en atténuer de beaucoup les avantages. Il était dit dans cette clause que la communauté de Larressore fournirait bien tous les terrains nécessaires au nouvel établissement pour bâtiments, cour et jardin, ainsi que tout le gros bois dont on aurait besoin; mais que, quant au reste de la dépense, ayant acquis la conviction que les frais monteraient au-dessus de ses prévisions, elle déclarait n'y vouloir contribuer que jusqu'à concurrence de 4,000 livres seulement. Cette déclaration était fort loin,

comme on le voit, de la délibération du 29 avril précédent et des conventions qui furent dressées alors. Cependant les auteurs du mal ne s'en montrèrent nullement satisfaits. Ils déclarèrent, à leur tour, qu'ils n'approuvaient point la construction du petit séminaire ni la délibération qui venait d'avoir lieu, qu'ils n'entendaient être en aucune manière participants ni à l'une ni à l'autre de ces deux choses; et ils exigèrent que leur protestation fût inscrite avec leurs noms dans les registres publics.

Ce fâcheux incident jeta M. Daguerre dans une perplexité d'autant plus grande, qu'il était privé de son appui naturel par l'absence de l'évêque de Bayonne, toujours retenu dans la capitale par ses affaires et par le mauvais état de sa santé. Que faire en cette situation? La construction du séminaire était trop avancée pour pouvoir être raisonnablement abandonnée. Mais où trouver les fonds indispensables à l'achèvement des travaux? Fallait-il recourir aux tribunaux, afin d'obliger les habitants de Larressore à exécuter le contrat que M. Daguerre avait passé avec eux sous le bon plaisir de l'évêque? Ce parti paraissait violent et peu propre à assurer un bon résultat. Devait-on plutôt employer la douceur et l'insinuation, pour les porter à remplir leurs premiers engagements? C'était à la vérité un moyen plus convenable et beaucoup plus conforme aux goûts du supérieur; mais telle était la situation des esprits, qu'il ne pouvait malheureusement faire naître aucune espérance de succès M. Daguerre, voyant que ces deux partis présentaient autant d'inconvénients l'un que l'autre, se résolut à temporiser en attendant l'arrivée de M. de la Vieuxville; ce qui lui sembla d'autant plus naturel que, n'ayant rien entrepris jusques-là sans le conseil et l'approbation de son évêque, il

était fort simple qu'il continuât d'agir de la même manière. Mais il n'était pas encore au bout de ses épreuves.

Les habitants de Larressore sentaient que leur délibération du 16 décembre 1733, qui ne tendait à rien moins qu'à éluder une partie des conventions qu'ils avaient faites antérieurement, n'avait aucune force légale. Poussés toujours par les mêmes instigateurs, ils se réunirent vers la fin de janvier 1734 en assemblée capitulaire, et donnèrent ordre au maire ou abbé et aux jurats, de passer avec M. Daguerre un nouveau contrat, dans lequel il serait stipulé que la dernière délibération deviendrait obligatoire de part et d'autre, et que la communauté ne serait tenue de contribuer aux frais de construction du séminaire que dans les limites qu'on y avait indiquées.

Le supérieur se garda bien de prêter l'oreille à de semblables propositions. Mais tout en refusant de les écouter, il usa de tant de prudence, il sut si bien assaisonner son refus, qu'il parvint à maintenir sans altération la bonne harmonie qui n'avait point cessé d'exister entre lui et les principaux habitants de Larressore.

Persuadé cependant, à la vue de tout ce qui se passait, qu'il n'avait plus rien à espérer de la part de la communauté, il se jeta, plein de foi, entre les mains de la Providence ; et, bien que réduit à ses seules forces et dénué de toute ressource, il résolut de poursuivre, à ses risques et périls, l'achèvement des ouvrages déjà commencés.

L'événement montra qu'il n'avait pas eu tort de prendre ce parti, quelque téméraire qu'il pût paraître aux yeux du monde. A la vue des embarras multipliés qu'on lui suscitait et de son zèle pour la gloire de Dieu, plusieurs personnes se sentirent touchées, et vinrent avec empressement à son se-

cours. Elles lui offrirent différentes sommes d'argent et le mirent ainsi en mesure de terminer les parties du bâtiment du séminaire qui étaient restées inachevées. Parmi ces personnes, nous devons spécialement signaler M. de Saint-Martin, curé de St-Pée, et Pierre d'Etcheverry (*), qui était un des propriétaires les plus aisés de Larressore.

Sur ces entrefaites, M. de la Vieuxville mourut à Paris. Sentant le germe du mal qu'il avait emporté avec lui se développer de plus en plus, il s'était démis, dès le mois de décembre 1733, de son abbaye de Lahonce qu'il possédait depuis seulement deux ans, et il avait fait nommer abbé commendataire à sa place M. d'Artaguiette, son grand-vicaire, qui continuait à gouverner d'une manière aussi ferme que sage le diocèse de Bayonne. Peut-être même essaya-t-il de l'avoir pour successeur à son évêché. Du moins exprima-t-il le regret, dans son testament, de n'avoir pu faire pour lui plus encore qu'il n'avait fait.

Les derniers jours de cet évêque furent attristés par une nouvelle qui remplit son âme d'amertume. Il apprit que M. de Haramboure, qui avait toujours été à Bayonne un des principaux fauteurs du jansénisme, avait terminé sa vie sans avoir voulu se soumettre à l'Eglise. Au commencement de 1734, Dieu avait envoyé à ce vieillard une nouvelle maladie, qui l'avait conduit aux portes du tombeau. Le malade, malgré son grand âge, en releva encore ; mais il ne fut pas plus sensible à ce dernier avertissement du ciel qu'à ceux qui l'avaient précédé. Enfin une violente fièvre le saisit dans la nuit du 12 au 13 mai de la même année ; il perdit presque aus-

(*) Il était sieur de la maison de Mariato.

sitôt connaissance, ne reçut aucun sacrement à cause de ses refus constants de se rétracter, et mourut dans la matinée du 15 mai, laissant un testament dans lequel il déclarait *vouloir persister jusqu'à la mort dans l'appel qu'il avait interjeté, le 19 janvier 1717, de la Constitution* Unigenitus, *et dans tous les actes, protestations et refus qu'il avait faits depuis en conséquence.*

Dès que la fin déplorable de M. de Haramboure fut connue, le chapitre s'assembla pour délibérer sur la manière dont il serait procédé à son enterrement ; et, se conformant aux instructions particulières laissées à cet égard par l'évêque, il arrêta que le corps serait porté aux cloîtres sans être présenté à l'église, que deux prêtres du bas-chœur seulement l'accompagneraient, et qu'il n'y aurait ni sonnerie, ni luminaire, ni chant à la cérémonie. Ces résolutions ayant été notifiées à M. de Haramboure, frère laïque du défunt, par M. Clérisse (57), chanoine et syndic du chapitre, M. de Haramboure rédigea tout aussitôt un acte, par lequel il requérait les chanoines de rendre au défunt les honneurs dus à sa qualité de prêtre et de chanoine ; faute de quoi, il protestait se pourvoir par devant le parlement de Bordeaux, afin de poursuivre par toutes sortes de voies la réparation de l'injure faite à la mémoire de son frère. Mais n'ayant pu trouver aucun officier public qui voulût signifier cet acte, il prit le parti d'aller le signifier lui-même à M. de Lissalde, doyen du chapitre, et à M. Clérisse, syndic. Le chapitre, comme on le pense bien, ne modifia point pour cela sa délibération ; et l'enterrement eut lieu de la manière qu'il avait été réglé qu'on le ferait. Comme c'était un jour de dimanche et que cette affaire avait fait du bruit, il s'était réuni une grande foule aux abords de la maison du dé-

funt. Mais il faut remarquer que, selon les écrivains jansénistes eux-mêmes, elle avait été attirée par la curiosité, et non point par aucun esprit de parti. On voit par là combien le jansénisme était déjà pour lors affaibli à Bayonne; il ne comptait guères de sectateurs dans le peuple; mais ceux qu'il avait conservés dans la bourgeoisie se montraient opiniâtrement attachés à leurs erreurs. Irrité de la conduite des chanoines, qui confondait son indocilité, le parti poussa M. de Haramboure à leur susciter un appel comme d'abus au Parlement de Bordeaux. L'évêque était alors mourant; et le chapitre crut devoir s'adresser directement au cardinal de Fleury, pour lui exposer les faits et recourir à sa protection. Le cardinal écrivait quelques jours après aux chanoines de Bayonne : « Vous pouvez être tran-« quilles sur l'affaire de feu M. de Haramboure, et vous ne « serez point inquiétés par le Parlement de Bordeaux. » En effet, cette affaire, malgré les efforts du parti, n'eut aucune suite fâcheuse pour le chapitre.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Bayonne, M. de la Vieuxville, était mort à Paris le 4 juin 1734. Miné peu à peu par une maladie qui le retint plusieurs mois sur un lit de souffrances, il avait fini par y succomber à un âge où il aurait pu rendre encore de précieux services à l'Eglise; il n'était âgé que de cinquante-deux ans. Ce fut là pour le diocèse de Bayonne une perte d'autant plus grande, que par la mort de ce prélat le siége demeura vacant pendant près de deux années, et que la vacance fut en quelque sorte prolongée encore par l'absence de son successeur qui fut retenu assez longtemps à Paris par des affaires difficiles à traiter.

M. de la Vieuxville qui n'avait, pour ainsi dire, fait que

passer au milieu de son troupeau, y laissa néanmoins des marques durables de son passage. Il dota son diocèse d'un double catéchisme basque et français; l'un, avec des développements étendus, en faveur des personnes instruites; l'autre, plus succinct, à l'usage de celles qui n'avaient pas reçu d'instruction; ce double catéchisme manquait dans le pays, et il a rendu de fort grands services pendant près d'un siècle entier. Il rétablit aussi les retraites ecclésiastiques et séculières, qui étaient à peu près inconnues parmi les Basques. On peut dire encore que ce fut M. de la Vieuxville qui, par ses encouragements et par la protection qu'il leur donna, prépara le bien que produisirent dans la suite les œuvres si fécondes dont M. Daguerre avait conçu la création. Il avait eu la consolation de voir de ses propres yeux les succès qu'obtenaient les missions dans son diocèse; et, au moment même où il s'éloignait pour ne plus revenir, on allait jeter les fondements du petit séminaire de Larressore, tandis que déjà depuis assez longtemps un bon nombre d'écoliers avait commencé à se réunir sous des maîtres aussi instruits que pieux. Il avait également encouragé le saint prêtre à poursuivre le projet qu'il avait formé de fonder en faveur des filles du Pays Basque une maison d'éducation, qui pourtant ne s'éleva que plusieurs années après, en 1738.

Mais ce fut surtout en s'opposant aux progrès du jansénisme et en s'efforçant de faire revenir de leurs erreurs ceux qui s'étaient laissé séduire, qu'il montra un zèle apostolique et une vigilance toute pastorale. Il est vrai que le temps lui manqua pour faire réussir complétement son dessein. Toutefois, s'il n'eut pas la satisfaction de le conduire jusqu'à son entier accomplissement, il eut au moins celle de l'avoir exécuté en grande partie. De plus, par

la sagesse et la fermeté des mesures qu'il sut prendre, il facilita singulièrement la tâche de ses successeurs, et leur prépara les voies pour de nouveaux succès.

M. de la Vieuxville couronna le bien qu'il avait opéré dans le diocèse de Bayonne par un testament qui fait le plus grand honneur à sa mémoire. On y trouve d'abord l'expression de sa vive foi et de sa piété ; puis il lègue aux pauvres de Bayonne une partie considérable de sa fortune en donnant à l'hôpital St-Léon la somme de soixante mille livres, plus quelques autres revenus ; en outre, il prouve par des legs particuliers, les sentiments de son cœur aux personnes et aux corps pour lesquels il avait de l'estime ou de l'attachement ; parents, amis, chapitre de la cathédrale, communautés religieuses, il se souvient de tous ; chose étonnante, un des hommes qu'il avait le plus encouragés pendant son épiscopat et qui avait plus que d'autres besoin de secours, M. Daguerre fut cependant oublié dans ce remarquable testament. L'évêque ne comptait-il pas assez sur la durée de ses œuvres encore naissantes ? ou bien Dieu se servait-il des vues particulières du prélat pour engager de plus en plus son serviteur à le considérer comme son seul appui et son unique protecteur ? Cette dernière explication conviendra sans doute davantage à tous ceux qui savent combien l'intervention de la Providence est plus fréquente dans les événements humains qu'on ne le pense généralement dans le monde. Quoiqu'il en soit, l'oubli de M. de la Vieuxville ne put que confirmer M. Daguerre dans la disposition où il était déjà de faire peu de fonds sur le secours des hommes, et beaucoup sur la bonté de Dieu.

Dès que la nouvelle de la mort de l'évêque parvint à Bayonne, le chapitre de la cathédrale s'assembla pour procé-

der à la nomination des vicaires-généraux capitulaires qui devaient administrer le diocèse durant la vacance du siége. Il en nomma cinq (*), qu'il choisit dans son propre sein, se conformant tout naturellement en cela à l'usage et au droit. Ce ne fut pas sans quelque regret qu'on laissa de côté M. d'Artaguiette qui ne fut point élu, attendu qu'à cette époque il ne faisait pas encore partie du chapitre.

Le cardinal de Fleury jeta d'abord les yeux, pour remplacer M. de la Vieuxville à Bayonne, sur un de ses parents, l'abbé de Gaujac, qu'il savait être digne d'occuper un siége épiscopal. François de Sarret de Gaujac, né en 1691, sortait d'une ancienne maison de Béziers où la vertu semblait être un bien héréditaire. Il avait commencé par prendre le parti de l'épée, auquel il renonça depuis pour entrer dans l'Eglise. Aussi humble que pieux, il n'aspira point aux dignités ecclésiastiques, se fit agréger parmi les chapelains de Notre-Dame de Garaison, au diocèse de Tarbes, et prêcha, avec ses confrères, un grand nombre de missions et de retraites dans toute la province ecclésiastique d'Auch, et principalement dans le diocèse d'Aire. Il est probable que c'est à cette époque de sa vie qu'il connut M. Daguerre, alors que celui-ci était professeur au séminaire de cette dernière ville ; et à peine l'eut-il connu, qu'il conçut pour lui une profonde estime, qui ne se démentit point pendant plus de vingt ans qu'il vécut encore.

Quoiqu'il en soit de cette particularité, Gilbert de Montmorin, évêque d'Aire, avait vu à l'œuvre l'abbé de Gaujac,

(*) C'étaient Bertrand de Lissalde, doyen du chapitre; Joachim de Gastambide, Guillaume Dubrocq, Antoine de Gaillat, et Léon de Vinatier, chanoines.

et il savait tout ce qu'il y avait à espérer d'un homme de cette trempe et de ce mérite. Aussi, ayant été transféré à l'évêché de Langres en 1734, s'empressa-t-il de demander qu'au lieu d'envoyer cet abbé à Bayonne, on le lui donnât à lui-même pour successeur, pensant qu'il ne pouvait pas laisser de meilleur héritage au diocèse qu'il allait quitter. Afin d'assurer le succès de sa démarche, il représenta au cardinal que c'était par complaisance pour Son Eminence qu'il avait consenti à sa translation, et que c'était justice que de lui donner un successeur selon ses vœux.

Les choses en étaient là, lorsque l'assemblée du clergé de France de 1735 se réunit à Paris. Elle comptait parmi ses membres Jacques-Bonne de Bellefont, chanoine et prévôt de Tours, et chapelain de la chapellenie de St-Michel et de St-André fondée en l'église paroissiale de Barberos (*) dans le diocèse de Tarbes ; il avait été envoyé à l'assemblée par la province ecclésiastique d'Auch, dont les diocèses de Tarbes et de Bayonne faisaient alors partie aussi bien qu'aujourd'hui.

Or, comme M. de Montmorin ne cessait de solliciter l'évêché d'Aire pour l'abbé de Gaujac, on pensa à donner à M. de Bellefont celui de Bayonne. L'affaire traîna bien quelque temps en longueur ; mais enfin cette double combinaison finit par être agréée du cardinal-ministre, et les deux nominations furent signées par le roi Louis XV, le 10 octobre 1735.

(*) Nous ne connaissons au diocèse de Tarbes aucune paroisse qui porte ce nom ; ce qui nous donne lieu de penser que c'est par erreur que les *Procès-verbaux des assemblées du Clergé de France* l'ont ainsi écrit.

Il était difficile, dans les circonstances critiques où se trouvait le diocèse de Bayonne, de faire un choix plus heureux que celui de l'abbé de Bellefont. Le lecteur nous saura gré, pensons-nous, de placer sous ses yeux le portrait de ce prélat, tel que l'a tracé l'auteur de la *Vie de Melle d'Etcheverry*, qui l'avait connu particulièrement.

Jacques-Bonne Gigault de Bellefont, fils de Charles Bellefont, lieutenant des maréchaux de France en Touraine, « était un de ces hommes rares, qui sont capables de faire « réussir les plus grandes œuvres et d'occuper les positions « les plus élevées. Sa physionomie distinguée prévenait en sa « faveur ; on admirait son esprit délicat et pénétrant ; son « cœur généreux et compatissant le faisait aimer de tous « ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Il apportait en « toutes choses beaucoup de dignité et de décence; et, malgré « un abord peut-être un peu froid et un peu trop réservé, il « savait entrer simplement avec tous dans les moindres dé- « tails sans donner dans la fadeur des compliments. Attentif « à toutes les bienséances, il observait exactement ce qui « était dû au rang et au mérite de chacun. Ecoutant difficilement le mal qu'on lui disait des autres, le croyant plus « difficilement encore, et incapable de le divulguer jamais, « il ignorait complétement la médisance. Il se prêtait de « bonne grâce, ou plutôt il se livrait avec zèle aux saintes « entreprises ; aussi en peu d'années il fit un bien immense « dans son diocèse; et nul de ceux qui le connaissaient de « près ne fut surpris de sa rapide élévation au siége de la « capitale. »

Aussitôt que la nomination du nouvel évêque fut connue à Bayonne, le corps de ville, le chapitre de la cathédrale, plusieurs autres corporations et même des particuliers s'em-

pressèrent de lui faire parvenir leurs lettres de félicitation. M. Daguerre ne crut pas devoir rester en arrière : il lui écrivit de son côté pour le féliciter, et profita de cette occasion, afin d'ouvrir avec le prélat une correspondance, dans laquelle il lui fit connaître ses projets et ses entreprises ainsi que les embarras dont il se voyait environné. M. de Bellefont comprit fort bien la haute portée des œuvres de M. Daguerre ; il entra dans toutes ses vues, et s'empressa de lui donner les encouragements qu'il méritait.

CHAPITRE V.

Nouveau contrat qui consolide le séminaire de Larressore. — M. Daguerre et cinq de ses confrères hypothèquent leurs biens. — Départ de M. Daguerre pour Paris. — Bon accueil qu'il reçoit chez le marquis de la Tresne à Bordeaux. — Rencontre qu'il fait de M. de Calvet, fondateur du séminaire de St-Charles à Toulouse. — Quelques mots sur M. de Calvet. — Rapports qui s'établissent entre les deux supérieurs. — Secours que M. Daguerre reçoit du duc d'Orléans. — L'évêque de Bayonne lui donne sa confiance.

Cependant la communauté de Larressore pressait toujours le supérieur du séminaire de passer un second contrat qui contiendrait les clauses dont nous avons parlé plus haut. Le 9 mars 1736, elle revint de nouveau sur cette affaire, et chargea le maire ou abbé de s'assurer, d'une manière positive, si M. Daguerre comptait accepter les conditions qu'on lui proposait. Celui-ci était occupé alors à prêcher une mission dans une paroisse éloignée; il fallut attendre son retour. Mais déjà il avait mûrement réfléchi sur les propositions qui lui avaient été faites ; il avait même pris conseil de l'évêque nommé de Bayonne, et il était décidé à tout accorder, désirant, sur toutes choses, le maintien de la paix et de la

bonne harmonie, et très-persuadé, d'ailleurs, que ces concessions n'empêcheraient pas qu'on ne vît prospérer l'œuvre de Dieu. Il ne se montra donc pas difficile, lorsqu'à son retour de mission, le maire de Larressore vint lui faire part de la communication dont il était chargé; et tout fut arrangé sur-le-champ à l'amiable.

En conséquence, un nouveau contrat fut rédigé le 30 mars et signé le même jour ; d'une part, par le maire et les jurats de Larressore; de l'autre, par M. Daguerre et cinq de ses collaborateurs qui formaient avec lui un corps de communauté. Cet acte spécifiait ce que la communauté de Larressore avait fourni de terrain, de matériaux et d'argent pour la construction du séminaire; et il y était dit qu'en reconnaissance des sacrifices qu'elle s'était imposés, M. Daguerre et ses confrères ainsi que leurs successeurs *s'engageaient à enseigner ou faire enseigner gratuitement et à perpétuité aux enfants de la paroisse la lecture, l'écriture et les principes de la doctrine chrétienne;* que si, dans la suite, il arrivait qu'ils ne pussent ou ne voulussent pas continuer à donner cet enseignement, l'établissement ferait retour en toute propriété à la communauté, sauf à elle à leur tenir compte des augmentations qu'ils y avaient déjà faites ou qu'ils y feraient postérieurement, si mieux elle n'aimait toutefois recevoir en numéraire, avec la somme d'argent qu'elle avait dépensée, la valeur de tout ce qu'elle avait fourni. Sous ces conditions, les maire et jurats de Larressore promettaient et s'obligeaient, tant en leur nom qu'au nom des autres habitants, de faire jouir M. Daguerre et ses confrères, comme aussi leurs successeurs, du séminaire et de la chapelle y attenante, sans trouble ni empêchement, et, en cas de trouble ou empêchement, de prendre fait et cause pour eux, et cela *à peine*

de tous dépens, dommages et intérêts. Au reste, afin de garantir l'exécution du contrat, les maire et jurats de Larressore obligeaient et hypothéquaient tous les biens de la communauté, tandis que d'autre part M. Daguerre et ses cinq confrères obligeaient et hypothéquaient les leurs à la même fin.

Tel fut en substance le contrat qui assura l'existence du séminaire de Larressore, alors à peine naissant, et si florissant depuis. Il mit un terme aux inquiétudes des habitants de la paroisse, toujours tourmentés par la pensée de dépenses qui excéderaient leurs forces, délivra M. Daguerre des tracasseries dont il était l'objet, et lui donna la consolation de voir une œuvre si importante assise sur des bases solides. Aussi peut-on dire que les cinq ecclésiastiques qui concoururent à cet acte en hypothéquant leurs propres biens, devinrent par là même, avec leur supérieur, les fondateurs du séminaire de Larressore.

Les noms de ces cinq confrères de M. Daguerre méritent d'être cités : c'étaient, outre Jean-Eléazar de Saint-Martin et Boniface d'Etchepare, dont il a été fait mention plusieurs fois, Ambroise d'Etchepare, frère puîné de ce dernier, Félix de Logras et Martin de Hody. Jean-Pierre-Ambroise d'Apat d'Etchepare était alors à peine âgé de vingt-sept ans ; et néanmoins il avait attiré déjà sur lui l'attention de ses supérieurs par les qualités remarquables de son esprit et par sa piété. Jean-Félix de Logras, fils du marquis Jean de Logras et de Jeanne de Cortiade, appartenait à la première noblesse de la Basse-Navarre; plusieurs de ses ancêtres avaient rempli avec distinction les principales charges au parlement de Navarre. Il n'était pas encore prêtre, bien qu'il fût dans les ordres sacrés; c'était un jeune ecclésiasti-

que d'espérance et d'avenir, qui devint avec M. d'Etchepare l'aîné un des principaux soutiens des missions diocésaines. Martin de Hody n'avait pas non plus à cette époque reçu la prêtrise; ce qui n'empêchait pas qu'il ne fût un des collaborateurs de M. Daguerre sur qui celui-ci comptait le plus. Il était né à Saint-Jean-de-Luz, de Jean de Hody, conseiller du roi et lieutenant-général au bailliage de Labourd, et de Marie-Martine de Lasson. Ces fonctions de lieutenant-général passant de père en fils, furent longtemps exercées sans interruption par des membres de sa famille.

La nouvelle du contrat qui venait d'être passé, remplit d'une vive satisfaction les habitants de Larressore; ils se sentirent pénétrés de reconnaissance à l'égard de M. Daguerre, et, comme pour lui témoigner mieux leur sentiment, ils prirent, en assemblée générale, une délibération conçue en termes fort respectueux, par laquelle ils chargeaient les maire et jurats de la paroisse d'aller le trouver, afin qu'il voulût bien donner prochainement une mission dans leur église; ce qui fut accordé de très-bonne grâce et qui se fit avec beaucoup d'édification durant le carême de l'année suivante.

Cette importante affaire une fois terminée, M. Daguerre songea à exécuter un projet qu'il roulait depuis longtemps dans son esprit; c'était de faire un voyage à Paris. Il avait, en entreprenant ce voyage, un double objet en vue. Il voulait d'abord essayer de s'y procurer des fonds pour continuer la construction de son séminaire; car il voyait avec douleur le tiers à peine de l'édifice debout, et nulle part, autour de lui, des ressources afin de reprendre les travaux; or, bien souvent il avait entendu répéter qu'à Paris on rencontrait bon nombre de ces âmes grandes et profondément

chrétiennes, qui savent comprendre et soutenir les saintes entreprises, qu'elles se feraient un devoir de lui ouvrir à la fois leur cœur et leur bourse, et qu'il trouverait sûrement parmi elles ce qu'en vain il cherchait dans son propre pays. Il se proposait ensuite de se mettre en rapport avec les directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, qui passait, à juste titre, pour le modèle des grands séminaires en France. Nous avons dit qu'il avait passé quelque temps à Aire, où le séminaire était soumis aux règles des Sulpiciens; il avait été alors en mesure d'apprécier toute la sagesse des règlements qui dirigeaient cette congrégation, et il désirait les introduire dans le corps de communauté qu'il avait formé à Larressore; mais, avant de les adopter définitivement et de les mettre en vigueur, il tenait à voir par lui-même l'organisation de la maison-mère de Saint-Sulpice, et à conférer avec les principaux directeurs.

M. Daguerre hâta son départ, afin de se trouver à Paris avant que l'évêque de Bayonne eût quitté cette capitale pour se rendre dans son diocèse. M. de Bellefont avait reçu la consécration épiscopale dès le 25 mars de cette année en même temps que M. de Gaujac; ils avaient été sacrés tous les deux dans l'église du Noviciat des Dominicains à Paris, par leur métropolitain le cardinal de Polignac, archevêque d'Auch, qui était assisté de deux de ses suffragants, Paul-Robert de Beaufort, évêque de Lectoure, et Timoléon de Cossé-Brissac, évêque de Condom; et le 31 mars suivant, jour du Samedi Saint, les deux prélats avaient prêté le serment de fidélité entre les mains du roi. Des affaires très-graves les empêchèrent cependant l'un et l'autre de quitter encore Paris pour se rendre dans leurs diocèses.

M. Daguerre profita de ce retard pour aller joindre M. de

Belléfont à la capitale. On était loin d'avoir à cette époque les moyens de transport rapide et commode qu'on possède aujourd'hui ; il partit modestement à cheval, accompagné d'un jeune Basque, qui le suivit, à pied, jusqu'à Paris. Avant de partir, il avait reçu de M. de Saint-Martin, curé de Saint-Pée, une lettre d'introduction pour le marquis de la Tresne (58), alors avocat-général au parlement de Bordeaux, et depuis président de la Tournelle et de la Grand'chambre. Jean-Baptiste Lecomte, marquis de la Tresne, était un de ces magistrats qui, par leurs lumières et la gravité de leurs mœurs, honorent le corps auquel ils appartiennent. Il avait eu pour précepteur dans son enfance M. de Saint-Martin, pour qui il avait toujours conservé de grands sentiments de reconnaissance et de vénération. Aussi M. Daguerre reçut-il dans la maison du marquis l'accueil le plus cordial et le plus gracieux : on l'obligea à s'y reposer quelque temps, avant de se remettre en route; et, de plus, il dut prendre l'engagement d'y faire un plus long séjour encore à son retour de Paris. Pour comble de politesse et de bonté, le marquis lui dit obligeamment qu'il lui donnerait une somme d'argent pour l'achèvement du séminaire de Larressore ; à quoi la marquise de la Tresne, Marguerite de Fayes, voulut bien ajouter une nouvelle offrande en son nom particulier.

M. Daguerre quitta ses généreux hôtes pénétré d'une reconnaissance qui n'était égalée que par la vénération et le profond attachement qu'ils conçurent pour lui : depuis cette époque, leur maison lui demeura toujours ouverte chaque fois que ses affaires le ramenèrent à Bordeaux ; et plus tard, quand un de leurs fils, le chevalier de la Tresne, fut nommé pour commander dans le pays de Labourd sous le marquis d'Amou (59), il lui ordonnèrent d'aller au plus tôt rendre ses

hommages au supérieur de Larressore ; ce qu'effectivement le chevalier s'empressa de faire à la tête d'une brillante escorte, dont la vue émerveilla beaucoup les bons habitants de Larressore, qui n'avaient jamais été témoins d'un pareil spectacle dans leurs paisibles campagnes.

M. Daguerre approchait de la capitale de la France, lorsqu'il rencontra un prêtre qui s'y rendait également, et qui, lui aussi, avait fondé dans sa ville natale un séminaire en faveur duquel il venait solliciter quelques secours. Il s'appelait Antoine de Calvet, et sortait d'une famille noble des plus anciennes de Toulouse. Nous ne croyons pas qu'il soit hors de propos de faire connaître ici ce fervent ministre de Jésus-Christ, dont le caractère, les vues et les travaux eurent tant d'analogie avec ceux de M. Daguerre, et qui, dès qu'il le connut, entra en relation intime avec lui (*).

Antoine de Calvet était né à Toulouse le 28 juillet 1699, de Jean-Joseph de Calvet, trésorier-général de France et de dame Françoise de Vignes. Entré au séminaire de Saint-Sulpice, il fut chargé du grand catéchisme de la paroisse, devint directeur au collége de Lisieux à Paris, et retourna à Toulouse vers 1730. M. Vieusse, directeur du séminaire de Toulouse, dans ses *Mémoires historiques et chronologiques* sur les séminaires de cette ville, le peint comme un « prêtre « qui possédait dans un degré éminent les vertus de son « état et surtout celles de détachement et de pauvreté évan- « gélique ; d'un jugement exquis ; d'un caractère actif et

(*) A peu près tout ce qui concerne M. de Calvet a été puisé, soit dans les *Mémoires*, publiés par M. Vieusse, soit dans les papiers laissés par l'abbé Gosselin, directeur de Saint-Sulpice, éditeur des œuvres et de la vie de Fénélon, soit enfin dans le recueil intitulé : *Nouvelles Ecclésiastiques*.

« d'une constance que rien n'était capable d'arrêter dans la « poursuite d'un dessein bien conçu et sagement entrepris ; « doué enfin d'une éloquence nerveuse, parfois vive et en- « traînante, et d'une vigueur de tempérament à l'épreuve « des plus rudes fatigues. »

Quand M. de Calvet arriva à Toulouse, on y voyait un grand nombre de clercs, que l'Université de cette ville attirait de tous les points du Languedoc et des provinces voisines. Comme le séminaire diocésain, dirigé par les Pères de la compagnie de Jésus, n'était pas assez vaste pour les recevoir, ces jeunes ecclésiastiques étaient obligés de se loger dans des maisons particulières, où ils prenaient aussi leur nourriture, quelquefois réunis en chambrées et vivant à frais communs, mais habituellement privés des secours nécessaires pour l'entretien de leur piété et l'affermissement de leur vocation ; il en résultait que plusieurs d'entre eux menaient une conduite assez peu régulière, et parfois même très-opposée à la sainteté de l'état auquel ils aspiraient. Plein de zèle pour la réforme du clergé et doué d'une aptitude particulière pour la direction de la jeunesse, M. de Calvet résolut de remédier à ce désordre. Il fallait pour cela commencer par arracher les jeunes clercs, étrangers au diocèse, aux dangers dont ils étaient entourés dans l'état d'abandon où ils vivaient. Le premier coup d'essai de l'abbé de Calvet fut d'en réunir un certain nombre dans les galetas de l'hôtel de son père. Là il les occupait d'exercices propres à leur vocation ; il les formait tout à la fois à l'étude et à la piété, leur faisait apprendre le chant et les cérémonies de l'Eglise, et les distribuait dans les différentes paroisses de la ville, pour assister les dimanches et fêtes aux offices publics.

Les bénédictions de Dieu se répandirent sur son œuvre et la rendirent florissante. Bientôt le local où se réunissaient les jeunes clercs devint insuffisant eu égard au nombre de ceux qui demandaient à y être admis, et M. de Calvet pensa à s'en procurer un qui fût plus vaste et plus commode. Mais ici il devait se trouver, comme M. Daguerre, en butte aux contrariétés que le démon ne manque jamais de susciter à ceux qui travaillent à étendre le royaume de Jésus-Christ.

M. de Calvet avait d'abord jeté les yeux sur le collége de Foix; il avait demandé qu'on l'autorisât à y transférer sa communauté. Ses démarches rencontrèrent un obstacle invincible dans le mauvais vouloir des états de Foix, et leur opposition l'obligea de renoncer à ce premier projet. Il tourna alors ses vues vers le collége de Saint-Raymond, où la nomination des places appartenait au chapitre de Saint-Sernin. La plupart des membres du chapitre paraissaient bien disposés en sa faveur, et peu s'en fallut qu'on ne satisfît sur-le-champ à sa demande. Malheureusement, d'autres membres représentèrent qu'il n'était pas convenable de conclure dans une seule séance une affaire aussi importante, ils obtinrent qu'on en remît la décision à un autre jour; et le parti janséniste profita de ce sursis pour faire échouer cette seconde combinaison.

M. de Calvet, sans se décourager, eut recours à un autre moyen, qui devait être plus efficace. Il acquit quelques pauvres maisons situées auprès de l'église abbatiale de Saint-Sernin, y fit faire certaines distributions indispensables, et les mit en état de recevoir une soixantaine de séminaristes internes, auxquels il donna un règlement semblable à celui de Saint-Sulpice. Ce fut ainsi, qu'aidé de quelques prêtres pieux, élevés à Saint-Sulpice comme lui, il fonda le sémi-

naire de Saint-Charles, qui fut aussi appelé *Séminaire commun*, parce qu'il était destiné à recevoir les jeunes clercs étrangers, venus des autres parties du Languedoc et de toutes les provinces voisines.

Tel était l'ecclésiastique que M. Daguerre rencontra, comme il arrivait à Paris. Il n'est pas étonnant que ces deux hommes, qui avaient tant de traits de ressemblance dans le caractère et la conduite, se sentissent attirés l'un vers l'autre par une sympathie et une estime réciproques. Il s'établit dès lors entre eux des rapports d'intimité qui ne firent que s'accroître avec le temps. M. Daguerre avait su apprécier tout ce qu'il y avait dans M. de Calvet de qualités propres pour bien former la jeunesse : mais ce qu'il goûta le plus en lui, ce fut le soin extrême qu'il prenait de préserver les jeunes élèves de la pernicieuse influence des idées nouvelles, et de mettre leurs mœurs et leur piété à l'abri des dangers sans nombre qu'elles rencontraient au sein d'une vaste cité comme Toulouse. Il fut heureux de savoir que les aspirants au sacerdoce trouvaient au séminaire de Saint-Charles un asile assuré et des guides prudents ; et comme il avait adopté pour méthode d'envoyer les jeunes gens de talent aux grandes universités, afin de se pourvoir des grades théologiques, il résolut de les confier dorénavant au zèle éclairé de M. de Calvet. Aussi, à dater de cette époque, le diocèse de Bayonne fournit-il beaucoup d'étudiants à l'université de Toulouse. Nous nous contenterons de citer parmi eux MM. Duhalde, d'Ascain (60), supérieur des missionnaires de Larressore, prédicateur distingué, mort à la fleur de l'âge par suite d'un accident ; Labartette (61), évêque de Véren en Cochinchine, ami et successeur du célèbre évêque d'Adran, M. Pigneaux ; Darralde (62), curé de la cathédrale de Bayonne avant la Révolu-

tion française, et depuis curé de Navarrenx, oncle du docteur Darralde, médecin de l'Impératrice Eugénie; Garra (63), professeur d'hydrographie à Saint-Jean-de-Luz et à Bayonne, membre de plusieurs sociétés savantes; Eliçagaray (64), recteur de l'Académie de Pau et plus tard membre de l'Institut. La confiance qu'inspirait le séminaire de Saint-Charles à M. Daguerre ne s'altéra point, même par la sortie de M. de Calvet, lorsque celui-ci fut appelé à Paris par le supérieur-général de Saint-Sulpice; car le séminaire de Larressore ne discontinua point, jusqu'à la Révolution française, d'y envoyer en grande partie l'élite de ses sujets pour se préparer à recevoir les grades théologiques.

La présence de l'évêque de Bayonne à Paris fut une circonstance des plus heureuses pour M. Daguerre. M. de Bellefont, qui sortait d'une illustre maison de France, jouissait de beaucoup de crédit dans cette capitale, et il s'en servit pour lui ouvrir l'entrée de différents établissements publics et de plusieurs maisons particulières. Ce fut à Saint-Sulpice surtout que M. Daguerre fut accueilli avec une extrême cordialité par M. Couturier (65), supérieur de ce séminaire célèbre, et par tous les autres directeurs. Déjà on y savait à quel point il était opposé au jansénisme et avec quelle ardeur il le combattait dans son pays. Ce ne fut pas là un des moindres titres qui pût le faire recevoir avec faveur dans une maison qui se distinguait par son zèle contre les doctrines des novateurs, et qui s'était attirée la haine des chefs du parti. Il lui fut donné d'étudier tout à loisir l'organisation de la société de Saint-Sulpice; il put voir de près comment les sages règlements qu'il avait observés à Aire et qu'il désirait implanter à Larressore, étaient mis en pratique au foyer même de la congrégation. M. Daguerre admira l'excellent

esprit qui régnait au séminaire, et fut pénétré d'une profonde estime pour son fondateur, M. Olier, et pour ceux qui lui avaient succédé dans le gouvernement. Ce sentiment resta, durant toute sa vie, gravé au fond de son cœur ; et il aimait dans la suite à citer souvent pour modèle à ses confrères aussi bien qu'à ses élèves, le séminaire de Saint-Sulpice, dont il ne leur parlait jamais qu'avec vénération.

Il y avait alors à Paris un prince du sang royal de France, qui vivait depuis plusieurs années dans la pratique des bonnes œuvres. C'était Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang. Secourant les malheureux, encourageant les sciences et les arts, il usait de sa fortune de la manière la plus noble et la plus généreuse. M. Daguerre se proposait de solliciter de ce prince des secours en faveur de son séminaire. Il en obtint une audience particulière dans laquelle il lui exposa la nécessité où se trouvait le pays Basque d'avoir des ouvriers évangéliques zélés, l'impossiblité de s'en procurer dans le diocèse de Bayonne un nombre suffisant, et l'inutilité d'en appeler des diocèses étrangers, où l'on ignorait entièrement l'idiome que parlent les Basques. Il dit que le pays était très-pauvre; que les habitants, accoutumés dès leur enfance à la vie simple et frugale qu'ils menaient, savaient bien s'y soumettre sans peine; mais qu'il leur manquait une chose essentielle, qu'ils n'avaient chez eux aucun établissement pour l'éducation de la jeunesse, et qu'ils étaient, pour la plupart, trop dépourvus de moyens pour envoyer leurs enfants étudier hors de leur pays. Il ajouta que, touché de cette situation, il avait entrepris, sous le bon plaisir de l'évêque de Bayonne, d'élever, au sein du pays Basque, un séminaire où les jeunes gens pourraient recevoir, sans se

déplacer et à bas prix, une solide éducation ; que la fondation était commencée déjà depuis assez longtemps, mais qu'elle se trouvait arrêtée par le défaut de ressources pécuniaires, et qu'à la vue de son embarras, des gens de bien l'avaient exhorté à faire connaître au prince l'état des choses, l'assurant que le duc, qui avait un cœur généreux et charitable, ne manquerait pas de prendre à cœur le succès d'une entreprise aussi avantageuse à la religion.

Le duc d'Orléans prêta une oreille favorable aux paroles de M. Daguerre ; il goûta très-fort ses raisons, entra dans ses vues, et lui donna une somme considérable d'argent pour continuer les travaux du séminaire de Larressore. Mais il ne borna pas là ses bienfaits. Sachant qu'une chapelle devait être bâtie pour le service de la nouvelle maison d'éducation, il voulut contribuer à son embellissement en faisant don de deux tableaux, dont il confia l'exécution à un peintre habile. Le prince mit le comble à ses gracieusetés par un trait qui fit un singulier plaisir à M. Daguerre, en qui le zèle de la religion n'excluait pas l'amour du pays natal. En même temps que ces deux tableaux, il en commanda un troisième qui fut destiné à l'église paroissiale de Larressore : cette peinture devait représenter Saint-Martin, patron de cette église, au moment où Jésus-Christ lui apparut couvert de la portion du manteau que le saint, étant encore dans la milice, avait coupé par le milieu avec son sabre pour en revêtir un pauvre.

Dès que ces tableaux furent achevés, ils furent envoyés à M. Daguerre, et ils devinrent le principal ornement tant de l'église de Larressore que de la chapelle du séminaire. Mais, à l'époque de la Révolution française, on les arracha brutalement de leurs sanctuaires, et ils furent vendus à vil prix

dans une enchère publique ; ils ornent aujourd'hui trois des autels latéraux de l'église de Sare ; il est regrettable qu'on ne les ait point rendus aux lieux auxquels ils furent primitivement destinés.

Cependant, le duc d'Orléans, au milieu des bonnes œuvres et des savantes études auxquelles il s'était adonné de plus en plus, n'oublia point M. Daguerre ni le séminaire de Larressore. Comme il s'était retiré à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il vécut les dix dernières années de sa vie, il y fit un testament olographe daté du 28 décembre 1749, dans lequel il déclare, qu'informé du bien qui se fait par le séminaire de Larressore, il assigne, sur les aides et gabelles de France, en faveur de cette maison d'éducation, six cents livres de rente au principal de 24,000 livres ; le prince entend que la distribution des revenus soit laissée à la prudence du supérieur et des directeurs de l'établissement, qui s'y trouveront *sous les ordres de l'évêque de Bayonne :* de plus, il veut que, si ledit séminaire vient à manquer, ces rentes soient appliquées, par les ordres de l'évêque, à la même œuvre, c'est-à-dire, à l'éducation des jeunes Basques qui se destineront à l'état ecclésiastique, et il exprime, en même temps, le désir que, le cas échéant, ces jeunes Basques soient placés dans des maisons où règne la plus grande régularité, afin de s'y former et de devenir capables, après avoir reçu les ordres sacrés, d'exercer, d'une manière utile, les fonctions du saint ministère.

Le duc n'attendit pas l'heure de sa mort pour faire sentir à M. Daguerre les nouveaux effets de sa libéralité ; car, quelque temps après, il mit à la disposition du supérieur du séminaire de Larressore la moitié de la somme indiquée dans son testament olographe, c'est-à-dire, 12,000 livres

de capital. Enfin, ce prince étant décédé le 4 février 1752, son fils, Louis-Philippe, duc d'Orléans, remplit la clause relative aux autres 12,000 livres restantes. La donation qui en fut faite, fut acceptée par Jean-Baptiste Gottin, bourgeois de Paris, au nom de Guillaume d'Arche, évêque de Bayonne, et de maître Jean Daguerre, supérieur du séminaire de Larressore, dont il était le procureur. C'est par de tels bienfaits que Louis, troisième du nom, duc d'Orléans, premier prince du sang, mérita l'amour et la reconnaissance des directeurs et des élèves du séminaire de Larressore. Son nom est resté en vénération parmi eux jusqu'au moment où la Révolution vint disperser les maîtres et les disciples, et ferma les portes de cette excellente maison d'éducation comme elle ferma celles de bien d'autres.

Les affaires qui avaient amené M. Daguerre à Paris étaient terminées, et rien ne semblait devoir l'y faire rester davantage. Cependant, il est à croire que M. de Bellefont voulût qu'il prolongeât son séjour jusqu'à ce qu'il fût prêt lui-même à se mettre en route, car ils n'arrivèrent l'un et l'autre à Bayonne que vers la fin du mois de novembre 1736. Durant l'intervalle de temps qui s'écoula avant son départ, le supérieur de Larressore fut témoin des efforts que faisaient les défenseurs de l'Eglise pour arrêter les progrès du jansénisme ; il se lia avec les principaux d'entr'eux, qui le traitèrent avec une grande considération, le regardant comme un des plus fermes soutiens de la bonne cause, non-seulement dans le pays Basque, mais encore dans les pays limitrophes.

Mais personne ne lui donna plus de marques d'estime que son propre évêque, M. de Bellefont, qui gémissait de devoir rester si longtemps séparé de son troupeau, se préoccupant,

même dans son éloignement, des besoins de ses ouailles. S'il se voyait dans l'impossibilité de se transporter immédiatement au milieu d'elles, il voulait au moins les connaître d'avance, et se mettre en état de remplir, dès son arrivée, avec succès, sa charge de premier pasteur. M. Daguerre était bien l'homme qui pouvait l'éclairer le mieux sur tout ce qu'il désirait apprendre. Nul prêtre n'avait étudié avec plus de soin les éléments de bien et de mal que renfermait le diocèse de Bayonne ; il avait parcouru les divers cantons de ce pays en prêchant partout des missions ; il connaissait les populations ; il avait vu de près presque tous les ecclésiastiques ; il savait quels étaient leur esprit, leurs mœurs, leur capacité.

Doué d'un rare discernement, M. de Bellefont jugea sans peine que M. Daguerre, avec cette rectitude de raison, cette sûreté de tact et cette parfaite connaissance des hommes et des lieux qu'il possédait, pouvait lui rendre d'éminents services. En outre, le plan de réforme dont le fondateur des missions diocésaines et du séminaire de Larressore poursuivait avec persévérance l'exécution, avait donné au prélat la mesure de son zèle ardent en même temps qu'éclairé. Il lui accorda donc sa pleine confiance et la lui conserva tout entière, même après qu'il eut quitté Bayonne pour monter sur le siége archiépiscopal d'Arles. Dès lors, M. de Bellefont n'entreprit rien d'important sans d'abord le consulter; et ses successeurs suivirent en cela son exemple.

CHAPITRE VI.

M. Daguerre fait construire une aile et la chapelle du Séminaire. — Il établit des cours de philosophie et de théologie. — Il demande un professeur au séminaire d'Aire.— Quelle organisation M. Daguerre donna au séminaire de Larressore. — Il voit s'accroître le nombre de ses confrères. — Il fait fleurir dans son séminaire la piété et les études. — A quels hommes M. de Bellefont donne sa confiance. — Il continue l'œuvre de son prédécesseur.

Il n'avait pas moins tardé au supérieur de Larressore de retourner dans son séminaire, qu'à l'évêque de Bayonne de se rendre dans son diocèse. La direction de l'établissement et les travaux des missions réclamaient également sa présence. Toutefois, en y arrivant, il ne se borna pas à reprendre ses occupations ordinaires, mais il s'appliqua tout aussitôt, avec la prévoyance et l'activité qui le caractérisaient, à se mettre en mesure de commencer, dès le printemps suivant, les agrandissements dont le séminaire avait besoin. Aussi, au retour de la belle saison, les matériaux nécessai-

res étaient-ils prêts; le nivellement de terrains qu'exigeaient des lieux situés sur le flanc d'un coteau, étaient près de se terminer, et l'on jetait à l'extrémité du bâtiment déjà construit les fondements d'une première aile en retour d'équerre, à la suite de laquelle devait s'élever la chapelle de l'établissement. Quant à une seconde aile, qui, dans la pensée de M. Daguerre, devait être établie, parallèlement à la première, à l'extrémité opposée du corps de logis existant, il ne songea pas à en entreprendre la construction de bien longtemps encore. Les travaux, quelque diligence qu'on employât, ne durèrent pas moins de deux années. M. Daguerre avait hâte cependant de doter son séminaire d'une chapelle, afin d'y voir Dieu honoré avec tout le respect qui lui est dû, et d'accoutumer ses élèves aux soins de la maison du Seigneur et à la décence du culte divin.

Ce fut aux premiers jours de juin 1739 que M. Daguerre put enfin entrer en jouissance du bâtiment qu'il faisait élever. Sa joie fut d'autant plus vive, qu'outre la satisfaction naturelle qu'il éprouvait à voir arriver la fin de cette importante entreprise, l'achèvement des travaux lui permettait de donner un nouveau développement au plan qu'il avait médité pour le bien des âmes. En effet, rien ne l'empêchait plus désormais d'ouvrir son séminaire, où l'on n'avait encore enseigné que la grammaire et les humanités, à des élèves de philosophie et de théologie; ni le manque de logement auquel il avait obvié par la construction du corps de logis qu'il venait de terminer, ni la volonté de l'évêque, qui était entré dans toutes ses vues avec empressement, ni enfin le défaut de ressources pécuniaires, grave inconvénient contre lequel la piété de plusieurs ecclésiastiques et de quelques autres personnes l'avait mis à couvert en fondant

au Séminaire de Larressore un certain nombre de bourses applicables à des jeunes gens sans fortune pour le temps de leurs études philosophiques et théologiques. Ce n'était pas sans motif que M. Daguerre désirait posséder le haut enseignement dans son Séminaire : il savait que l'âge encore tendre où les basses classes ont coûtume de s'achever, est essentiellement mobile, et que si, arrivée à ce terme, il laissait la jeunesse de son établissement passer sous une direction différente, les leçons de conduite et de sagesse qu'il aurait travaillé à inculquer, ne manqueraient pas de s'effacer dans beaucoup d'esprits. D'ailleurs, le séminaire de Bayonne, bien que les directeurs en eussent été changés sur la demande de M. de la Vieuxville, était resté quelque peu suspect de jansénisme à cause du penchant de plusieurs membres de la congrégation de la Doctrine Chrétienne pour les erreurs proscrites.

Ce n'était pas tout que d'ouvrir le Séminaire de Larressore aux étudiants en philosophie et en théologie : il fallait encore leur assurer un solide enseignement. Les confrères de M. Daguerre étaient jeunes ; et quoiqu'assurément on ne pût leur contester ni du zèle ni du talent, ils n'avaient pas encore à ses yeux le degré de maturité convenable pour bien enseigner la première de toutes les sciences, la théologie. Un seul habile professeur pouvait, à dire vrai, lui suffire, attendu qu'il comptait se charger lui-même d'une partie des leçons à donner. Mais où le trouver ? et où trouver surtout un homme qui, à une grande science, joignît ce qu'on appelle l'esprit de communauté, condition tout à fait essentielle, d'après le supérieur de Larressore, pour constituer un bon directeur de Séminaire ? Il ne désespéra cependant point d'en venir à bout.

On a dit plus haut que M. Daguerre avait professé la théologie au Séminaire d'Aire : c'était à l'époque où cette maison, dirigée par des prêtres séculiers (*), venait d'adopter la règle de St-Sulpice, que Gilbert de Montmorin y avait apportée. Là, il avait vu et admiré le dévouement avec lequel les directeurs s'efforçaient de préparer les jeunes élèves du sanctuaire à remplir dignement les sublimes fonctions du sacerdoce. Aussi, en quittant la maison d'Aire, où il avait été lui-même justement apprécié, avait-il conservé pour elle infiniment d'estime et d'attachement; d'où il advint que les meilleures relations existèrent toujours entre le Séminaire d'Aire et celui de Larressore, jusqu'à ce que la main de la Révolution vînt les anéantir tous les deux. Ce fut donc à la maison d'Aire que M. Daguerre s'adressa avec une pleine confiance, ne doutant point que sa demande ne fût accueillie avec faveur. Elle le fut, en effet : et le supérieur, M. Lalanne (66) grand'oncle du vénérable abbé Lalanne (67), mort en 1829 principal du collége de cette ville, lui envoya un de ses confrères qui était profondément versé dans toutes les branches de la science théologique, et qui lui prêta, dans ces premiers commencements, le concours de son savoir et de son zèle : heureux temps où les hommes, étrangers à tout sentiment de rivalité et d'intérêt local ou personnel, ne se préoccupaient que de l'intérêt général de l'Eglise, et se trouvaient abondamment rémunérés par la

(*) Ils étaient au nombre de quatre, sans compter le supérieur, et portaient la dénomination de *directeurs à titre* · depuis que le petit Séminaire fut fondé, c'était toujours l'un d'entr'eux qui le dirigeait avec le titre de supérieur. Ce fut le 6 novembre 1728 que M. de Montmorin leur donna leurs statuts.

pensée de quelque bien accompli, et par le plaisir d'avoir rempli les devoirs de la charité chrétienne et d'une fraternelle amitié! Au reste, tant s'en faut qu'un bienfait demeure toujours sans récompense : souvent même il est payé beaucoup plus vite et mieux qu'on n'aurait lieu naturellement de s'y attendre. Ainsi verrons-nous que M. Daguerre eut la joie, qui dut lui paraître bien douce, de rendre peu de temps après, à ses bons amis du Séminaire d'Aire, un service analogue à celui qu'ils lui avaient rendu à lui-même.

La maison de Larressore reçut dès cette époque l'organisation qu'elle a depuis conservée jusqu'à la Révolution. Les statuts qui la régissaient furent dressés de concert par l'évêque de Bayonne, M. de Bellefont, et par M. Daguerre. Le nombre des directeurs s'élevait à dix, y compris le supérieur et quatre missionnaires ; la maison était tenue de les entretenir en santé et en maladie; elle leur fournissait deux cents livres à chacun par an pour leur vestiaire. Elle entretenait en outre, de la même manière, quatre régents des basses classes, mais en ne leur donnant que la nourriture et le logement sans aucun honoraire : c'étaient, pour la plupart, de jeunes ecclésiastiques de talent qui n'avaient pas encore reçu l'ordre de la prêtrise ; ils étaient simplement affiliés à la maison, portaient ce titre toute leur vie, finissaient quelquefois par faire partie de la communauté, et, dans tous les cas, lui demeuraient attachés par des liens plus étroits que les autres prêtres du diocèse.

Les directeurs nommaient eux-mêmes chacun des membres de leur association : l'évêque ne leur en imposait aucun; il s'était seulement réservé le droit d'accorder ou de refuser la ratification aux nominations qui seraient faites. Ils avaient aussi le droit d'élire leur supérieur, sauf encore

à soumettre leur choix à l'approbation de l'évêque. Le supérieur, tout en conservant la haute main sur la maison entière, dirigeait en particulier par lui-même la division des grands, qui comprenait les étudiants en théologie et en philosophie. La division des petits, composée des élèves d'humanités et de grammaire, était confiée à un des directeurs qui portait le titre de supérieur, et qui était promu à cette charge par ses confrères réunis: les missionnaires avaient également un chef à leur tête, auquel on donnait le même titre, et qui était nommé de la même manière que celui des petits; mais ces deux nominations, comme celles dont nous avons parlé plus haut, n'étaient définitives qu'après avoir été approuvées par l'évêque. C'est ainsi que les droits et la dignité du premier pasteur se trouvaient sauvegardés, tandis que la maison elle-même était établie sur les bases les plus solides et les plus fermes.

Considérant que M. Daguerre et ses confrères étaient les hommes de sa confiance, M. de Bellefont crut sage de leur remettre par les statuts, ainsi qu'à leurs successeurs, la direction du spirituel dans la maison de Larressore ; et quant au temporel, il leur laissa la libre administration de tous les biens présents et à venir (*), bien convaincu que nul ne pouvait être meilleur juge de l'emploi des fonds du Séminaire que les directeurs eux-mêmes: la suite montra combien il avait eu raison de penser ainsi sur ces points délicats.

Le premier effet de l'organisation, donnée au Séminaire de Larressore, fut le maintien constant parmi les directeurs d'un même esprit, de cet esprit primitif dont le fondateur

(*) Aussi M. Daguerre déclara-t-il dans son testament qu'il avait toujours eu la libre administration des biens du Séminaire.

s'était efforcé d'imprégner en quelque sorte ses confrères dès l'origine de l'œuvre. C'était là un résultat d'autant plus précieux que, sans cela, M. Daguerre, malgré ses qualités et ses ressources, n'aurait pu opérer qu'un bien fort limité ; encore ce bien ne se serait-il pas fait sans beaucoup de traverses et sans qu'il y eût un grand mélange de misères de plus d'une sorte. Mais la manière prudente et habile dont la maison fut constituée assura, au sein de la communauté, la conservation de l'union, de la confraternité, de l'abnégation de soi, du dévouement aux autres, d'un zèle ardent et pur ; toutes vertus qui enfantent des prodiges là où des hommes, animés d'un même et saint désir, se réunissent pour marcher de concert vers le même but.

Un autre admirable effet de cette organisation fut le bien qui se fit, tant qu'exista l'établissement de Larressore, parmi le clergé diocésain, et qui rejaillit par contre-coup sur tout le diocèse de Bayonne. Les directeurs du Séminaire, tous imbus des mêmes principes, tous également pénétrés de la nécessité d'opérer certaines réformes, d'introduire certains usages parmi les peuples, s'appliquaient à inculquer à leurs disciples leurs idées et leurs sentiments à cet égard ; ils leur suggéraient en même temps les plus sages maximes et les règles les plus sûres, tant pour la bonne administration des paroisses que pour leur conduite particulière. Là ne se bornait pas d'ordinaire l'action des directeurs de Larressore sur leurs élèves : quand ceux-ci, après avoir terminé leurs études, venaient à quitter le Séminaire, la sollicitude et les soins de leurs anciens maîtres les accompagnaient partout où les appelaient les ordres des supérieurs ou les circonstances ; alors il s'établissait presque toujours, entre les uns et les autres, de nouvelles relations, bienveillantes et affectueu-

ses d'une part, pleines de gratitude et de cordialité de l'autre.

Ce qui contribua beaucoup à entretenir ces bons rapports entre les maîtres et leurs disciples d'autrefois, ce fut surtout l'usage, qui devint général dans les paroisses, d'avoir de temps en temps des missions et des retraites. En effet, en quelque endroit que les missionnaires vinssent à ouvrir leurs saints exercices, ils voyaient se réunir naturellement autour d'eux, non-seulement les prêtres des lieux où ils avaient à prêcher, mais ceux encore des lieux circonvoisins : hommes d'expérience et de conseil, ayant quelquefois occupé avec distinction pendant plusieurs années les chaires de philosophie et de théologie, ils inspiraient à tous une confiance méritée ; et l'on aimait à profiter de leur présence pour soumettre à leur appréciation et à leur jugement soit différents cas de conscience, soit des embarras d'administration, soit enfin bien d'autres affaires plus ou moins épineuses. Les missionnaires, de leur côté, ne manquaient pas d'user, en ces sortes d'occasions, de l'ascendant qu'ils avaient sur la plupart des ecclésiastiques, pour fortifier en eux l'excellent esprit dont on avait tâché de les animer durant le cours de leurs études, et leur rappeler les maximes dont alors on avait cherché à les pénétrer.

C'est ainsi que le séjour que faisaient au séminaire les aspirants au sacerdoce, les relations qu'après leur sortie ils entretenaient avec les directeurs, les entrevues et conférences qu'ils avaient avec les missionnaires, exerçaient la plus salutaire influence sur le clergé du diocèse. Ces moyens, unis à d'autres encore dont nous parlerons plus tard, opérèrent peu à peu une réforme profonde dans ses mœurs qui devinrent beaucoup plus graves qu'elles n'avaient été depuis

longtemps. Aussi fut-il rare désormais de rencontrer un prêtre adonné au vin, au jeu, aux procès, ou bien qui eût quelque commerce suspect. Partout généralement, le clergé honora sa sainte profession par sa conduite, et édifia les peuples par ses exemples. Le changement, qui se produisit dans son sein, fut tellement considérable, qu'il frappa tous les esprits; et, c'est pour y avoir pris la principale part, que M. Daguerre fut regardé de son vivant comme le restaurateur de la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Bayonne, et qu'à sa mort ces mots furent gravés sur sa tombe comme un de ses plus beaux titres de gloire.

Le clergé touche par beaucoup trop d'endroits au peuple, pour que le bien ou le mal, qui existe dans son sein, y demeure renfermé et ne se répande pas au dehors sur les fidèles. Ici les heureuses suites de la transformation, qui eut lieu dans le clergé du diocèse de Bayonne, se firent d'autant plus fortement ressentir dans les paroisses, que la réforme fut plus grande et plus générale. C'est de cette époque principalement que datent chez les Basques ce profond respect dans les temples du Seigneur, cette déférence pour ses ministres; cette assiduité aux offices, aux instructions, et en particulier aux catéchismes; cette exactitude dans l'accomplissement de tous les devoirs religieux; cet amour de l'ordre et du travail; cet éloignement pour les procès; ce mépris du luxe; cette extrême simplicité dans la toilette, même chez la classe riche ou aisée, qui ont subsisté si longtemps parmi eux, et qui s'en vont s'affaiblissant et disparaissant de jour en jour.

Une fois que les principaux articles des statuts du Séminaire de Larressore furent dressés, M. de Bellefont chargea le supérieur de régler lui-même, comme il l'enten-

drait, tout ce qui n'avait qu'une importance secondaire. M. Daguerre se servit de la latitude qui lui était donnée, pour assurer la stabilité d'une mesure qu'il avait prise dès avant l'arrivée de l'évêque, et qu'il avait à cœur de maintenir. Toujours animé du désir d'un bien aussi étendu que possible, il voulait que l'entrée de son Séminaire pût être ouverte à tous, aux pauvres et aux petits comme aux riches et aux grands. Dans cette intention, il avait institué deux pensions différentes, l'une plus élevée et plus conforme aux habitudes des personnes qui vivent dans l'abondance, l'autre moins chère et plus à la portée des familles d'une médiocre position. Afin de rendre son Séminaire encore plus accessible, il était allé plus loin : il avait établi une troisième catégorie d'élèves, qui étaient logés dans la maison, et auxquels il permettait que leurs familles fournissent elles-mêmes la nourriture, en pain, viande, légumes, fruits, denrées de toute espèce. Ni l'incommodité du service qui se compliquait par la nécessité d'apprêter tant d'aliments divers, ni la bigarrure qui en résultait dans un réfectoire où chacun avait un repas distinct de celui des autres, ne purent l'arrêter; il comptait pour peu la peine et l'embarras là où les intérêts de Dieu et du prochain étaient en question. M. Daguerre fit même davantage en faveur des élèves de cette troisième catégorie : il n'exigeait que trois livres par mois pour leur logement et pour les soins qu'ils recevaient; encore laissait-il à leurs familles la faculté de payer, si elles le désiraient, cette légère redevance en nature. Enfin, dans le règlement qui était propre aux directeurs de la maison, il leur recommandait expressément, non-seulement de donner à ces jeunes gens la même instruction qu'aux autres pensionnaires, mais encore d'avoir pour eux les mêmes égards que pour ceux-ci.

Cependant une difficulté, très-grande selon la sagesse humaine, se présentait à M. Daguerre; c'était d'être constamment assuré du concours d'un nombre suffisant de coopérateurs pour soutenir son œuvre. Et en effet, qu'avait-il à offrir à ceux qui s'adjoindraient à lui, si ce n'est une vie obscure, laborieuse, pleine de sacrifices, où il y avait fort peu à gagner devant le monde, quoiqu'il y eût beaucoup de bien à faire aux yeux de Dieu? Rien assurément là qui pût tenter l'ambition et la convoitise de l'homme, rien qui fût de nature à charmer et à séduire l'imagination. Le supérieur de Larressore ne conçut néanmoins aucune inquiétude de ce côté. C'est qu'il le savait, le dévouement appelle à soi le dévouement, et l'attire par un secret appas : et il était prêt, quant à lui, à donner le premier à chacun l'exemple du travail et de l'abnégation : ses collaborateurs étaient pour lui de véritables confrères suivant la rigoureuse acception du mot; il voulait n'avoir avec eux qu'un cœur et qu'une âme; il les aimait, les estimait, leur donnait volontiers des marques de confiance, les encourageait, les soulageait dans leurs peines, les traitait, en un mot, comme d'autres lui-même; et de plus, quand il avait à leur commander, il savait toujours rendre le commandement aussi doux et aussi honnête que ferme; bien différent en tout cela de ces chefs d'établissements qui, une fois qu'ils ont l'autorité en main, n'ont de considération que pour eux-mêmes, très-peu ou point pour leurs coopérateurs, appesantissent sur ceux-ci la charge déjà lourde de l'éducation, les froissent et les mécontentent mal à propos, leur ôtent le courage et quelquefois même le désir de travailler au bien des élèves, et les obligent, à force de dégoûts et d'ennuis, à soupirer après le moment où il leur sera donné de s'en séparer au plus vite.

Voilà comment il arriva que M. Daguerre ne manqua jamais d'hommes parfaitement disposés à le seconder de leur mieux.

Nous avons dit quels furent les premiers compagnons de ses travaux. Bientôt il vit s'accroître leur nombre par l'arrivée de deux fervents ecclésiastiques : c'étaient Salvat d'Etchart (68), natif de St-Martin d'Arberoue, qui avait fait de bonnes études à Pau, où il était allé puiser le goût de la science et de la piété auprès des Pères de la Compagnie de Jésus; et Sébastien Mourguiart (69), de St-Jean-Pied-de-Port, qui, dès ses premières années de prêtrise, avait donné des preuves de zèle et d'habileté, lorsqu'il desservait la paroisse de St-Michel. Ceux-ci furent suivis de plusieurs autres, parmi lesquels nous nous contenterons de citer François-Pierre de Torcy, du diocèse de Langres, qu'une mort prématurée enleva en 1743, à peine âgé de vingt-six ans, à la communauté de Larressore; Jean Diron (70), de Macaye, qui occupa longtemps avec honneur une des chaires de théologie du séminaire; Bernard Haramboure (71), de Jatsou, d'abord directeur à Larressore, puis secrétaire de Guillaume d'Arche, évêque de Bayonne, et enfin curé de Hasparren; Jean d'Arquie (72), d'Espelette, qui, non content des études théologiques qu'il avait faites en France, alla les continuer à l'Université de Coïmbre en Portugal, s'y fit recevoir docteur, et vint ensuite se signaler dans les missions du diocèse de Bayonne par son zèle et son talent; Antoine La Salle (73), de Chambéry, homme savant en théologie et professeur distingué; Jean-Pierre d'Apat d'Etchepare (74), neveu des deux frères Boniface et Ambroise d'Apat d'Etchepare; Dominique Viviez (75), vicaire-général de Bayonne; Jean-Baptiste Dargagnaratz (76), qui, après la Révolution

française, reprit courageusement en main l'œuvre de l'éducation de la jeunesse ; et d'autres encore dont nous aurons à citer quelques-uns dans le cours de cette histoire.

Le corps de communauté, fondé à Larressore par M. Daguerre, se recruta ainsi d'excellents sujets jusqu'à la catastrophe de 93. L'esprit, qui avait présidé à sa fondation, ne s'affaiblit jamais dans son sein. Tant que la communauté subsista, on vit les directeurs de Larressore se dévouer avec un saint zèle, soit à la pénible tâche de l'éducation, soit aux travaux des missions et des retraites : par l'éducation, ils formèrent un grand nombre d'hommes utiles à la religion et à la société ; par la prédication, ils continuèrent à combattre les vices, à détruire les abus, à éclairer les peuples sur leurs devoirs, à maintenir en honneur les habitudes religieuses et morales, à exciter, ainsi que nous l'avons déjà observé, le clergé lui-même à travailler par la parole et l'exemple au salut des âmes.

Un des principaux soins de M. Daguerre avait été d'établir dans sa maison le règne de la piété, non pas précisément de cette piété tendre et affectueuse qui, malgré les avantages qu'elle possède, manque trop souvent d'énergie et de persévérance, mais de cette piété forte, qui a ses racines dans une foi éclairée et dans un profond sentiment du devoir, et devient par cela même plus capable, selon les besoins, soit de résistance, soit d'action. Au reste, ce genre de piété était plus conforme à ce qu'il pratiquait lui-même et surtout à la nature des jeunes gens qu'il avait à former, presque tous issus de cette antique race des Basques, qui avaient conservé leurs mœurs simples et un peu rudes, exemptes de cet amollissement qui est le fruit d'une civilisation raffinée.

Mais, si M. Daguerre connaissait l'importance de faire régner la piété dans son Séminaire, il ne comprenait pas moins à quel point il était indispensable d'y rendre en même temps les bonnes études florissantes. Il n'ignorait pas que l'effet des études bien dirigées ne se réduit pas à orner l'esprit de l'homme d'utiles connaissances ; il savait qu'elles contribuent puissamment à lui donner une trempe ferme, un goût prononcé pour le juste et le vrai, l'habitude de juger sainement des hommes et des choses. C'est de quoi nous a convaincu l'examen des papiers laissés par M. Dartaguiette (77), qui fut, pendant près de vingt ans, professeur de rhétorique et supérieur du petit Séminaire de Larressore. Nous y voyons que l'enseignement était, à vrai dire, dans cette maison moins diversifié qu'il ne l'est généralement de nos jours, mais qu'il était plus solide ; on effleurait moins de matières, on en approfondissait davantage ; loin d'accoutumer l'esprit à voltiger d'objet en objet, on l'habituait à se fixer sur les choses, à penser et à réfléchir, de manière à devenir capable d'occupations sérieuses et d'un avenir fécond. Ainsi, au milieu de ce cercle continuel de thèmes et de versions, de narrations et de discours, d'histoire et de mathématiques, qu'offrent partout les classes, il y avait place à Larressore pour d'autres exercices destinés, non-seulement à développer, mais encore à mûrir l'intelligence en lui imposant l'obligation fréquente de la méditation et de l'examen. C'étaient surtout des études historiques ou morales sur des personnages célèbres, sur différentes positions sociales, sur certaines situations particulières de la vie.

Il est à remarquer qu'on ne repoussait pas à Larressore l'enseignement de la Mythologie, bien qu'évidemment on ne lui fît pas une aussi large part qu'à d'autres études. Outre

qu'on en jugeait la connaissance nécessaire pour l'intelligence des anciens auteurs, M. Daguerre pensait aussi sans doute que les grandes aberrations de l'esprit humain, mises sous les yeux de la jeunesse, ne sont pas aussi dangereuses pour elle que le prétendent certains théoriciens de nos jours, quand on les lui fait considérer le flambeau de la religion à la main. Ce triste spectacle n'est-il pas au contraire très-propre à faire sentir la profonde misère de l'homme livré à lui-même, et la nécessité pour lui de se rattacher à Dieu comme à son sauveur et à l'auteur de tout bien?

Si l'instruction était dirigée avec tant de soin à Larressore depuis les basses classes jusqu'à la fin des humanités, à plus forte raison l'était-elle dans les classes plus élevées de philosophie et de théologie. Le fondateur du Séminaire tenait infiniment à ce que les études philosophiques et théologiques vinssent couronner avantageusement l'enseignement donné jusque-là. Il s'y était même réservé un rôle actif, qu'il ne cessa point de remplir avec un vif intérêt jusqu'à la fin de ses jours. Après avoir recueilli de nombreux matériaux dont il avait formé un abrégé substantiel de théologie morale, il s'était chargé d'expliquer lui-même cet abrégé aux prêtres récemment promus au sacerdoce; puis il le leur remettait entre les mains, afin qu'il pût leur servir de guide dans l'exercice du saint ministère.

Après la religion et les études, le pieux fondateur ne dédaigna point de porter son attention sur des objets d'une moindre importance. Ainsi tenait-il la main à ce que tout, dans sa maison, respirât l'ordre et la propreté, persuadé qu'autant ces deux choses exercent une heureuse influence sur le moral des élèves, autant la négligence et le désordre en exercent une qui est pernicieuse. Il descendit aux plus

minces détails sous ce rapport; car rien ne lui paraissait petit ni indifférent de ce qui pouvait ajouter la plus légère somme au bien qu'il désirait voir s'opérer dans son Séminaire. Décidé à n'y rien souffrir qui ressentît une façon de vivre basse et grossière, il prit le parti d'en exclure formellement certaines habitudes qui sont familières à la plupart des écoliers, comme le tutoiement, les jeux de main, les sobriquets; et il recommandait aux directeurs de veiller avec soin à la répression de ces sortes de fautes.

Nous ne devons pas oublier de dire, avant d'aller plus loin, que M. Daguerre n'avait point cru devoir se dispenser de soumettre à son évêque les articles par lesquels il avait complété les statuts du Séminaire. L'évêque les examina, s'en montra fort satisfait, et les revêtit de son approbation.

Ce ne fut pas l'unique marque de bienveillance que M. Daguerre reçut de M. de Bellefont. Nous avons vu quelle estime et quelle confiance le prélat lui avait témoignées pendant leur séjour à Paris. Ces sentiments ne firent que s'accroître, après leur arrivée, quand l'évêque le vit à l'œuvre; au point qu'on peut dire qu'il ne fut entrepris rien d'important durant l'épiscopat de M. de Bellefont sans l'avis de M. Daguerre, et il en fut de même sous ses successeurs jusqu'à la mort du saint homme.

Au reste, le supérieur de Larressore ne fut pas seul à posséder la confiance du prélat. Trois de ses amis y eurent également une grande part. C'étaient MM. Salvat de St-Pé, ce même chanoine qui avait recueilli dans son prieuré de Dendariette la communauté encore naissante de M Daguerre; Duhalde, curé d'Anglet, qui fut de nouveau nommé official de Bayonne, après l'avoir déjà été sous le

précédent évêque ; et Jean-Baptiste d'Artaguiette, ancien vicaire-général. Ce dernier, malgré sa jeunesse, était devenu, à cause de l'aménité de son caractère et de la parfaite orthodoxie de ses principes, l'ami particulier de M. de la Vieuxville. C'était à lui que cet évêque, partant pour Paris, avait confié l'administration du diocèse de Bayonne ; et il avait eu grand sujet de s'en féliciter, le jeune vicaire-général ayant déployé beaucoup de sagesse et de fermeté dans l'exercice de ses difficiles fonctions. Le prélat, reconnaissant de ses services, s'était démis en sa faveur, peu de temps avant de mourir, de l'abbaye royale de Lahonce près de Bayonne, qu'il possédait en commende, et avait prié le roi Louis XV de la lui donner ; ce que le roi avait volontiers accordé. Informé du mérite de M. d'Artaguiette, M. de Bellefont lui avait conféré à son tour le titre de grand-vicaire, aussitôt après avoir reçu ses bulles. Quant à Etienne de St-Pé, nous n'aurons plus à parler de lui : après la mort de M. de la Vieuxville, il resta assez longtemps à Paris, devint ensuite prieur commendataire de Fontaine-Gehard, au diocèse du Mans, dont le patronage appartenait à la famille de ce prélat, et vint mourir à Larressore, son pays natal, le 6 février 1743.

Le nouvel évêque de Bayonne ne pouvait avoir de meilleurs conseillers que ceux dont il s'était environné. Aussi capables d'énergie que de douceur dans leur conduite, dévoués avec désintéressement au service de l'Eglise, connaissant l'esprit du peuple et du clergé, ils exercèrent la plus heureuse influence sur les actes de son administration. M. de la Vieuxville avait été obligé de recourir à des mesures de rigueur pour inspirer une crainte salutaire aux sectateurs passionnés du jansénisme. C'est surtout en frappant les

principaux chefs qu'il avait réussi à intimider le reste du parti. On pensa que le temps était venu d'employer de préférence les moyens de persuasion. M. de Bellefont se contenta généralement d'envoyer les ecclésiastiques suspects pour la doctrine ou pour les mœurs passer un temps déterminé dans le Séminaire de Larressore. La connaissance qu'il avait des qualités de M. Daguerre l'avait persuadé que personne mieux que lui ne pourrait venir à bout de les amener à résipiscence. En effet, le bon supérieur ne manquait guères de se concilier leur affection et leur confiance par l'extrême charité dont il usait à leur égard ; parlant tantôt à leur esprit, tantôt à leur cœur, il finissait presque toujours par gagner ceux-là même dont la conquête paraissait le plus difficile. Ainsi arriva-t-il qu'un assez grand nombre de prêtres, qui avaient scandalisé le diocèse par le spectacle d'une conduite peu conforme à la sainteté de leur état, l'édifièrent ensuite par leur soumission au chef de l'Eglise et par la régularité de leur vie.

Toutefois, en donnant la préférence aux voies de douceur, l'administration de M. de Bellefont était loin de manquer de fermeté. Cet évêque avait exigé dès le principe que les prêtres, à qui il voulait confier quelque mission, fissent une adhésion pleine et entière à la constitution *Unigenitus*. Deux jeunes ecclésiastiques ayant refusé de signer la formule adoptée pour cette adhésion, il les exclut du nombre des catéchistes. Un Père de la Doctrine Chrétienne, qui était directeur au grand Séminaire, ayant fait le même refus, dut quitter la maison sur une obédience qui lui fut envoyée par son provincial. Il retira aussi les pouvoirs à quelques prêtres qui se montrèrent récalcitrants ou incorrigibles. Mais ce ne furent là que des cas rares et, pour ainsi dire, exceptionnels.

M. de la Vieuxville avait préparé les voies à son successeur par les mesures sévères qu'il avait été contraint de prendre en montant sur le siége épiscopal de Bayonne ; et par là il avait épargné à M. de Bellefont la triste nécessité d'avoir fréquemment recours aux moyens de rigueur.

CHAPITRE VII.

M. Daguerre s'occupe de la fondation de la Maison de Retraite de Hasparren. — Il rencontre une précieuse coopération dans Mlle d'Etcheverry. — Quelles furent les premières compagnes de Mlle d'Etcheverry — Manière dont le fondateur entend que le bien doit se faire dans la Maison de Retraite. — Il adopte pour cette Maison une partie des constitutions de Saint François de Sales. — M. de Bellefont se montre favorable à cette fondation. — M. Daguerre jette les yeux sur Mlle d'Etcheverry pour la faire nommer supérieure. — Générosité de M. Diharce d'Alsuyet envers les nouvelles religieuses. — Mlle d'Etcheverry élue supérieure. — Bon accueil qu'elles reçoivent à leur arrivée à Hasparren.

Cependant M. Daguerre ne perdait pas de vue un autre dessein, dont l'accomplissement était un de ses vœux les plus chers et les plus ardents. Après avoir assuré l'existence des missions diocésaines et du Séminaire de Larressore, il lui restait, pour compléter le plan de régénération qu'il avait conçu, à établir un couvent ou Maison de Retraite dans le

Pays Basque. C'est à quoi il ne cessait de viser depuis plusieurs années. Nous avons déjà dit qu'il avait jeté les yeux sur Mlle d'Etcheverry pour être la pierre angulaire du nouvel édifice qu'il se proposait d'élever à la plus grande gloire de Dieu. Les espérances, qu'il avait placées en elle, paraissaient d'autant mieux fondées, que Mlle d'Etcheverry joignait au zèle et à la vertu une supériorité d'esprit et une fécondité de ressources, qui la rendaient éminemment propre à diriger les entreprises difficiles.

Cette œuvre, comme toutes celles qui sont inspirées de Dieu, devait néanmoins porter le cachet divin des épreuves. M. Daguerre s'y était attendu; son expérience même lui avait démontré que la vue d'un bien près de s'opérer irrite le démon et l'excite à en traverser la réalisation autant qu'il le peut. De là, une foule de contrariétés qui, en définitive, servent à une plus grande manifestation de la puissance divine et à la sanctification des âmes justes qui ont à les supporter.

Le premier coup, qui était venu frapper cette dernière entreprise de M. Daguerre et qui s'était aussi fait ressentir au Séminaire de Larressore, avait été la mort de M. de la Vieuxville, prélat vertueux, qui protégeait ces deux œuvres ainsi que celle des missions. Cette perte leur avait enlevé leur appui naturel, dont elles restèrent privées pendant toute la vacance du siége qui dura fort longtemps. Dans la suite plusieurs jeunes personnes, qui devaient se joindre à Mlle d'Etcheverry pour former le noyau de la future communauté, renoncèrent à leurs pieuses intentions. Quant à celles qui demeurèrent fidèles jusqu'au bout, leur constance fut mise à de rudes épreuves par leurs propres familles, dont les unes ne croyaient nullement au succès de la

nouvelle fondation, dont les autres se sentaient humiliées par la pensée de voir un de leurs membres prendre parti dans une institution qui aurait la pauvreté en partage, et ne jouirait que de fort peu de considération aux yeux du monde.

Le choix du local où l'on s'établirait fut aussi un sujet d'embarras. M. Daguerre avait eu d'abord, comme nous l'avons vu, le projet de fonder son Séminaire à Hasparren; ce lieu lui semblait offrir pour cela bien des avantages soit à cause de sa nombreuse population, soit à cause de l'affluence considérable de Basques que le commerce y attirait. N'ayant pu faire réussir ce projet, il voulut au moins y placer la Maison de Retraite dont il se proposait de doter son pays. Mais il lui fallut beaucoup de temps et de peine pour trouver une maison convenable à son dessein. En attendant, les railleries et les sarcasmes ne manquèrent point de la part du monde, toujours impitoyable dans ses attaques contre les personnes, ecclésiastiques ou laïques, que leur zèle porte, pour faire le bien, à suivre d'autres voies que les chemins déjà battus. Il n'y avait pas là toutefois de quoi effrayer un courage aussi ferme que celui de M. Daguerre. Il en fut de même de Mlle d'Etcheverry, qui déploya dans cette circonstance toute l'énergie de son âme généreuse. Elle ne se dissimulait pas les obstacles à travers lesquels il fallait avancer pour arriver au but qu'on voulait atteindre; elle avait trop d'intelligence pour ne pas les comprendre. Mais, persuadée avec raison que la voix de son directeur était la voix de Dieu même, elle l'écouta avec docilité, et marcha sans sourciller dans la route qu'on lui disait de suivre. Au reste, rien ne peut mieux peindre les sentiments de son âme, ses craintes particulières et sa confiance dans son guide, que l'extrait suivant d'une lettre qu'elle

écrivait à M. Daguerre, le 2 Mai 1738 : « Permettez que « je vous parle avec ma sincérité ordinaire, et que je « vous expose les pensées qui m'agitent depuis longtemps. « Quand je pense à l'entreprise que nous allons faire, je « vous avoue que je suis bien embarrassée : j'ai compté sur « des sujets, qui auraient donné au public une idée avan- « tageuse de l'œuvre : celles qui se présentent ne sont guè- « res capables de la donner; j'ai bien de la peine à m'enga- « ger de cette manière. Pardonnez ma naïveté qui me fait « oublier ma bassesse; nous ne pourrons pas faire même « grand'chose pour la gloire de Dieu, à moins que le Dieu « de bonté ne veuille faire éclater sa puissance sur les pe- « tits. Cette réflexion m'arrête et me fait craindre quelque « tentation du démon; la chose me semble pourtant avoir « assez de conséquence, pour prendre toutes sortes de pré- « cautions. Le bien que nous aurons sera des plus modi- « ques; les demoiselles que j'ai compris devoir être les « premières n'en ont pas beaucoup : il serait à souhaiter « qu'avec elles il en vint aussi d'autres pour suppléer à ce qui « leur manque. Pour notre travail, sur lequel vous comptez, « il pourrait bien n'être pas d'un grand secours. Bien des « pauvres gens, qui voudraient s'occuper pour gagner la « vie, n'en trouvent pas toujours, malgré les mouvements « qu'ils se donnent : comment pourront donc faire des filles « enfermées, hors d'état d'agir par elles-mêmes? Cepen- « dant j'en passerai par tout ce que vous m'ordonnerez. »

On voit, par les lignes que nous venons de citer, que Mlle d'Etcheverry, comme son directeur, avait étudié et qu'elle connaissait les difficultés de l'entreprise dont ils méditaient tous les deux l'exécution. Mais la vue des obstacles, loin de les arrêter, ne faisait qu'accroître leur confiance en

Dieu et leur ardeur pour le succès. Ils multiplièrent les prières, les austérités et, suivant leurs moyens, les aumônes. Ils intéressèrent à leur affaire des personnes dont la piété leur était connue, et les engagèrent à intercéder avec eux auprès du Seigneur. En un mot, ils n'épargnèrent rien de ce qui pouvait rendre le ciel favorable à leur dessein.

Néanmoins, Dieu éprouva longtemps leur foi en laissant leur esprit dans une profonde obscurité touchant l'issue qu'il voulait leur ménager ; et ce ne fut qu'au bout de plusieurs années qu'il fit briller sa lumière à leurs yeux, et qu'il brisa les entraves qui les avaient empêchés jusques-là d'avancer. Le premier trait de sa grâce fut d'adjoindre à Mlle d'Etcheverry quatre jeunes personnes, qui appartenaient aux principales familles du Labourd, et qui devinrent avec elle les fondatrices de la Maison de Retraite de Hasparren. Elles se nommaient Marie de Lalande-Berriotz, Jeanne Casaubon, Marie de Lamothe-Lahet, et Marie-Françoise d'Olhabide.

Marie de Lalande (78) sortait de la noble maison de Berriotz, à Bassussary, près Bayonne. C'était, dit l'auteur de la vie de Mlle d'Etcheverry, « une jeune personne aussi « distinguée par sa piété que par sa naissance ; elle acquit « en très-peu de temps une haute perfection sous la con- « duite d'une supérieure si parfaite elle-même, et deux « ans après, le Seigneur se hâtait de venir cueillir ce « premier fruit dans le jardin délicieux que lui-même « avait planté et arrosé de sa grâce ; et Mlle de Lalande- « Berriotz mourait, laissant à la communauté les exemples « les plus frappants d'une soumission totale à la volonté de « Dieu. »

Les parents de Jeanne Casaubon (79) possédaient de gran-

des propriétés dans les paroisses de St-Pée et d'Arbonne. Quoiqu'ils habitassent dans cette dernière paroisse, ce fut à Ciboure, près St-Jean-de-Luz, que sa mère, Jeanne d'Arrèche, la mit au monde le 16 janvier 1713. Enfant unique, ornée de toutes les grâces de l'esprit et du corps, destinée à jouir d'une fortune considérable, chérie de ses parents dont elle était l'idole, elle comprit néanmoins la vanité des biens d'ici bas, et résolut d'aller chercher dans le cloître un refuge contre les séductions de la terre. Michel Casaubon, son père, et Jeanne d'Arrèche furent affligés de la détermination de leur fille; mais ils le furent bien davantage, quand ils apprirent à quel genre d'institution elle désirait se vouer. Jeanne Casaubon eut besoin de toute son énergie pour résister à leurs remontrances, qui étaient entremêlées de mille tendres caresses. Elle finit cependant par triompher de tous les obstacles qui empêchaient l'accomplissement de ses vœux : ses bons parents, craignant, d'un côté, de s'opposer à la volonté de Dieu, et de l'autre, de rendre leur fille malheureuse, consentirent à la laisser suivre la vocation divine; après quoi, Mlle Casaubon se joignit à Mlle d'Etcheverry, la suivit à Hasparren, et après la mort de cette première supérieure, fut nommée pour la remplacer dans le gouvernement de la maison.

Marie de Lamothe (80) était native de Sare, gros village situé sur la frontière d'Espagne; elle était issue de la noble et ancienne maison de Lahet qui donna un évêque à la ville de Bayonne dans la personne de Bertrand de Lahet; ce fut le dernier évêque élu par les suffrages du chapitre de la cathédrale.

Jeanne-Françoise d'Olhabide (81) était née à Ainhoa, de Dominique d'Olhabide, syndic-général du pays de Labourd,

et de Jeanne Dirube. Un de ses oncles, Jean d'Olhabide, prêtre recommandable par son savoir et sa piété, était curé d'Ascain, non loin de Saint-Jean-de-Luz : Mlle d'Olhabide allait parfois passer quelque temps auprès de lui ; et ce fut là ce qui lui fournit probablement l'occasion de se lier avec Mlle d'Etcheverry, qu'elle suivit aussi à Hasparren pour y fonder la Maison de Retraite.

Cette communauté naissante trouva dans M. de Bellefont un protecteur aussi zélé qu'aurait pu l'être M. de la Vieuxville. Ce prélat examina le plan et les règles qui lui furent soumis par M. Daguerre; il admira avec quelle sagesse ils avaient été conçus, et leur donna son approbation avec empressement. Le fondateur prescrivait, et ici nous laissons parler le biographe de Mlle d'Etcheverry : « 1° d'admettre « gratuitement et sans recevoir de dot les filles pauvres, « propres à l'institut et véritablement appelées ; 2° de donner la retraite aux personnes du sexe, c'est-à-dire, de « les recevoir dans la maison pour y faire pendant huit ou « dix jours, et même plus longtemps, les exercices de la « retraite, pendant lesquels la supérieure ou quelqu'autre « sœur va les entretenir, et leur donner en particulier des « méditations, à moins que quelque ecclésiastique ne se « charge de le faire ; auquel cas même, on cultive dans la « maison, par des entretiens spirituels, la semence de la « parole que le ministre a répandue ; ce qui se fait avec « bien du fruit à Paris chez les Filles de Madame de Miramion, et en quelques autres endroits ; 3° de mettre la « pension des enfants au plus bas prix, et même de permettre aux familles d'envoyer à leurs enfants en pain, « viande, légumes, fruits, la nourriture qu'elles veulent; « ce qui, dans un réfectoire à part, fait, à la vérité, une

« bigarrure incommode ; mais ce qui, dans un pays pauvre,
« soulage infiniment les parents (nous avons vu qu'on accor-
« dait les mêmes facilités au Séminaire de Larressore) ; 4°
« non-seulement d'avoir tout en commun, comme dans les
« communautés les plus régulières ; mais encore de vivre,
« de travailler dans une chambre commune, toujours sous
« les yeux des supérieures et de la communauté, ce qu'on
« faisait autrefois dans la plupart des monastères, et ce qui
« est très-avantageux pour la régularité, mais ce qui est
« extrêmement gênant ; 5° de n'aller jamais au parloir sans
« auditrice, comme dans bien d'autres maisons, mais
« même de n'y aller jamais pour les hommes, s'ils ne sont
« parents au moins au second degré, et de faire obser-
« ver cette même règle aux pensionnaires. »

Comme la principale fin de l'institut devait être le salut des âmes, le fondateur voulait que rien ne fût épargné pour obtenir, de même qu'au Séminaire de Larressore, des résultats aussi étendus que possible. En conséquence, le règlement, qu'il composa, portait qu'il y aurait deux sœurs chargées de donner l'instruction aux petites filles de la classe pauvre, afin de leur faciliter les moyens de connaître Jésus-Christ, sauveur des hommes. Elles devaient leur apprendre à lire et à tricoter, et en outre leur enseigner la religion. Mais là ne se bornaient pas leurs obligations. Les sœurs devaient aussi profiter de l'ascendant naturel que leur donnait leur position, afin de *jeter*, pour me servir des propres expressions de M. Daguerre, *dans les tendres cœurs de ces enfants les semences de la vertu*, leur inculquant avec force la nécessité de se respecter elles-mêmes et de savoir se faire respecter par les autres, et leur faisant comprendre que la vertu est infiniment au-dessus de la ri-

chesse, et qu'on est beaucoup plus heureux et plus honoré, pourvu qu'on soit vertueux, au sein même de la pauvreté, que si l'on possédait une immense fortune sans posséder en même temps la vertu.

M. Daguerre recommandait expressément aux sœurs de n'accepter aucune rémunération de la part de ces jeunes filles, dans la crainte que ce ne fût là pour quelques-unes une occasion de se tenir éloignées de la Maison de Retraite. Il les exhortait au contraire de la manière la plus pressante à les attirer, autant qu'il se pourrait, à l'école, en les accueillant toujours avec bonté, en leur montrant qu'on était charmé de les voir fréquenter en grand nombre, avec assiduité, les classes, et en leur témoignant que, loin d'être indifférent à leurs progrès, on en éprouvait une véritable satisfaction.

L'attention du pieux fondateur se porta jusqu'aux filles qui avaient grandi dans l'ignorance de la religion, et qu'une certaine honte empêchait de se joindre aux petites filles pour suivre l'école ; c'étaient là, à ses yeux, des âmes à sauver, et qu'il ne fallait point négliger. Il engageait les sœurs à les faire venir au parloir de la maison, afin de leur enseigner en particulier le catéchisme et de les encourager à la pratique de la vertu. Mais ici encore il avait soin de déclarer que cette œuvre de charité devait s'exercer sans nulle rétribution, et même, ajoutait-il, *d'une manière tout à fait secrète, afin de ménager l'honneur de ces pauvres filles.*

Ce n'est pas tout encore. Il établit que si, parmi les personnes qui auraient le désir de vaquer pendant huit ou dix jours à l'affaire de leur salut, dans la Maison de Retraite, il y en avait qui voulussent pourvoir elles-mêmes à leur entretien, on ne ferait aucune difficulté de les y admettre, et, qui plus est, qu'elles seraient logées et soignées durant

tout ce temps dans la Maison sans aucun frais de leur part.

Un des caractères distinctifs des œuvres de M. Daguerre était le désintéressement. Ainsi il n'entendait pas qu'on spéculât sur la pension des élèves au profit de l'établissement. Il voulait, au contraire, que l'éducation qu'on y donnait fût toujours gratuite ; et en conséquence, le prix de la pension était calculé et fixé d'après seulement ce que pouvait coûter l'entretien de chaque pensionnaire. Guidé par cette pensée, il adopta pour Hasparren quelques mesures qu'il avait déjà mises en vigueur à Larressore. C'est ainsi que, s'il y avait des familles pour lesquelles il était plus agréable de payer la pension en denrées qu'en numéraire, il tenait à ce qu'on se conformât à leur position et à leur désir. Et même, pour celles qui souhaitaient fournir à l'entretien de leurs enfants avec leurs provisions particulières, il leur donnait toute facilité de le faire moyennant trois livres par mois pour logement, apprêt de la nourriture et autres soins indispensables, ainsi que cela se pratiquait au Séminaire de Larressore. Il porta l'attention jusqu'à recommander instamment que, s'il convenait à certaines familles de payer en nature la valeur de ces trois livres, on leur témoignât un vrai plaisir à l'accepter ainsi ; et il ajoutait qu'il fallait bien se donner de garde d'exprimer moins d'intérêt et d'accorder de moindres soins aux élèves qui se trouvaient dans ce cas-là qu'aux autres.

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails sur les bases que donna M. Daguerre à la Maison de Retraite de Hasparren. Ce que nous venons d'en dire suffira pour montrer quel était l'esprit qu'il avait cherché à y introduire. Sa pensée, dans la fondation de ses œuvres, peut se traduire indifféremment par ces deux phrases : *sauver le plus*

d'âmes que l'on peut, ou bien encore, *opérer la plus grande somme de bien possible*. C'est à quoi il ne cessa point de viser durant tout le cours de sa carrière : et certes, on peut affirmer que, grâce aux bénédictions que le Seigneur répandit sur ses travaux, ce ne fut point sans avoir obtenu des succès fort consolants.

Il serait heureux que, de nos jours, toutes les maisons d'éducation fussent animées de ce même esprit de dévouement au bien; elles rendraient à coup sûr des services autrement importants à la société qu'elles ne lui en rendent pour la plupart. Mais comment oser l'espérer dans des temps où presque toutes les vues sont tournées vers la spéculation, où les âmes n'ont, pour ainsi dire, d'aspiration que vers le lucre? Ne serait-il pas à souhaiter au moins que les maisons, dirigées par des personnes qui font profession de ne servir que Dieu, s'attirassent le respect public par un pur désintéressement et par un zèle ardent pour sauver les âmes?

M. Daguerre compléta le règlement qu'il avait fait pour sa Maison de Retraite en adoptant une partie des constitutions que Saint François de Sales avait données aux religieuses de la Visitation. Il en retrancha ce qui était incompatible avec les règles particulières de son institut, et accommoda tout le reste de manière à être observé à jamais par les personnes qui composeraient la communauté de Hasparren. Il voulait surtout que celles-ci, comme les Filles de Saint François de Sales et de Sainte Chantal, pussent se dédommager des austérités corporelles des autres congrégations religieuses par la pratique de la charité et de l'union, de la douceur et de l'humilité, de l'obéissance et de la fidélité aux petites choses, et tendre ainsi, par une parfaite abnégation

de soi-même, à la plus éminente vertu. M. de Bellefont goûta beaucoup cette idée ainsi que Mlle d'Etcheverry qui, élevée à la Visitation, avait conservé une vénération profonde pour ses maîtresses d'autrefois; et c'est de cette manière que les règles, d'après lesquelles devait être dirigée la Maison de Retraite de Hasparren, se trouvèrent complétées.

La faveur marquée avec laquelle le nouvel évêque de Bayonne avait accueilli le projet de la fondation de cette maison, avait été un puissant motif d'encouragement pour les jeunes personnes qui devaient en former le premier noyau : c'est ce que l'on voit par plusieurs endroits de la correspondance de Mlle d'Etcheverry avec son directeur. Il y avait à peine trois mois que M. de Bellefont était arrivé dans son diocèse, que déjà elle écrivait à M. Daguerre : « Mes futu-« res sœurs se portent bien et commencent à prendre de « nouvelles espérances : je me flatte que, quand il sera « temps, vous nous en direz quelque chose. » Deux mois et demi plus tard, elle lui écrivait encore : « Nous nous som-« mes donné avec nos futures sœurs un rendez-vous sur le « chemin de Saint-Jean-de-Luz : nous passâmes ensemble « dans une maison toute une après-dînée. Vous pensez « bien que notre affaire n'y fut pas oubliée, et que notre » empressement pour en voir la réussite était égal : je me « chargeai de vous rendre compte de notre entrevue, et « de vous assurer de leur profond respect. »

A mesure que le moment approchait où la Maison de Retraite de Hasparren allait être définitivement établie, ces jeunes personnes se préoccupaient du choix de la supérieure qui serait mise à la tête du gouvernement de la maison. C'était là, en effet, une affaire très-importante pour l'avenir de l'œuvre. M. Daguerre y avait déjà pourvu. Il y avait plu-

sieurs années que, trouvant en Mlle d'Etcheverry toutes les meilleures qualités pour cette charge, il avait résolu de la lui confier. Il s'en était ouvert à elle-même, et lui avait exprimé clairement son intention. Seulement il lui avait recommandé le plus profond secret, et elle le garda jusqu'à la fin. Mais cela n'empêcha pas Mlle d'Etcheverry d'employer les plus vives instances pour n'être point nommée supérieure; elle alléguait pour motif de son refus son incapacité naturelle qui la rendait impropre, disait-elle, à bien exercer ces difficiles fonctions. Le respect qu'elle avait pour les décisions de son directeur, triompha néanmoins de ses répugnances; elle se soumit à sa volonté qu'elle considérait comme l'expression de celle de Dieu même. Rien ne nous montre mieux les dispositions intimes de la future supérieure à cet égard, que l'extrait suivant d'une lettre qu'elle écrivait à M. Daguerre environ un an avant l'établissement de la maison. Nous l'intercalons d'autant plus volontiers dans notre récit, qu'il servira au lecteur à bien connaître les sentiments d'une des personnes qui eurent le plus de relations avec ce fervent ministre de Jésus-Christ, et qui le secondèrent de la manière la plus active dans l'exécution d'une partie de ses plans: « En vous parlant du rendez-vous « (*) que nous nous étions donné, je n'entrai pas dans le « détail de ce qui s'y était passé, et je crus devoir con- « sulter quelqu'un avant que de vous en instruire. Vous « m'avez fait entendre assez clairement le projet que vous « avez de me charger de la supériorité, fardeau dont je suis

(*) Le rendez-vous, dont il est ici question, est le même que celui dont il a été parlé plus haut et qui eut lieu sur le chemin de St-Jean-de-Luz.

« très-incapable; et comme j'ai fait il y a quelque temps « une espèce de vœu de l'accepter sans parler davantage « de mon incapacité, je me faisais scrupule d'en rien dire, « sans savoir si je le pouvais. »

« L'une de mes futures sœurs me déclara la peine qu'elle « avait d'entreprendre cette œuvre sans une personne capa- « ble de la conduire, et me dit qu'elle souhaiterait qu'on « prît quelque religieuse de la Visitation ou d'ailleurs pour « nous gouverner. Mon orgueil eut un peu à souffrir dans « cette occasion; mais, sans lui faire part de vos vues, je « l'exhortai à vous découvrir sa peine. La mienne ne fut pas « légère, lorqu'au sortir de là j'envisageai les suites que cela « pourrait avoir par le dégoût où le choix que vous aviez « fait pourrait les jeter, outre que les fautes sans nombre « que je commets pourraient les décourager et ruiner la « bonne œuvre. Leur humilité et leur mérite me sont trop « connus pour m'en défier; mais j'ai cru devoir vous en « instruire; je crois devoir aussi vous renouveler mes « assurances de la parfaite soumission que j'aurai toujours « pour vous, pourvu que Dieu soit mon soutien. »

Cependant M. de Bellefont, qui avait extrêmement goûté la pensée de la fondation de la Maison de Retraite, pressait l'exécution de ce projet. Conformément à son désir, on prit des mesures pour que les obstacles, qui arrêtaient la conclusion de l'affaire, fussent promptement levés. C'est ce qui eut lieu, grâces surtout à la bienveillance de M. Diharce d'Alsuyet, l'un des plus riches habitants de Hasparren. M. Diharce (85) était un homme fort considéré, non-seulement à cause de son opulence, mais encore de sa vertu. Il prit vivement à cœur la sainte entreprise et fournit lui-même une maison pour recevoir les sœurs à leur arrivée.

Toutefois, comme ce local était trop restreint et manquait de diverses commodités, leur installation ne pouvait y être que provisoire. Mais elles n'avaient pas d'inquiétude là-dessus, cet homme généreux s'étant engagé à leur procurer à ses frais, comme il le fit ensuite, une autre maison plus spacieuse et mieux appropriée aux besoins des religieuses et des pensionnaires.

Enfin, tout put être prêt pour le milieu de l'année 1738. Le 15 juillet Mlle d'Etcheverry et ses compagnes se réunirent à Bayonne ; et M. Daguerre, qui s'y était également rendu, les présenta au premier pasteur du diocèse. M. de Bellefont les connaissait toutes déjà; il s'était fait un devoir de les appeler d'avance auprès de lui et d'examiner par lui-même leur vocation et leurs talents. L'estime qu'il avait conçue pour elles ne fit que s'augmenter dans cette circonstance par les sentiments édifiants qu'elles manifestèrent; il les exhorta à la persévérance et leur donna sa bénédiction pastorale. C'est alors que fut élue la première supérieure pour le gouvernement de la Maison de Retraite : les suffrages unanimes de l'évêque, du fondateur et des sœurs se réunirent sur Mlle d'Etcheverry, qui fut reconnue en cette qualité. M. de Bellefont désigna aussi M. Daguerre pour être le supérieur de cette nouvelle communauté; et les successeurs de cet évêque le maintinrent jusqu'à sa mort dans cette charge, afin qu'il dirigeât la maison en leur nom et sous leur autorité. Après avoir reçu à genoux la bénédiction de leur premier pasteur, les sœurs se relevèrent pour aller immédiatement fonder à Hasparren cette Maison de Retraite, qui devait rendre de si importants services à tout le Pays Basque français par la bonne éducation de la jeunesse et le bien spirituel d'un grand nombre d'âmes.

Voici de quelle manière le biographe de Mlle d'Etcheverry raconte l'accueil que les habitants de Hasparren firent à la petite colonie :

« Le jour de leur arrivée fut un jour de fête pour toute la « ville ; elles furent reçues par les habitants avec les mar- « ques les plus sensibles d'une joie universelle, et chacun « s'empressa à l'envi de leur témoigner sa reconnaissance « pour le zèle qui les amenait au milieu d'eux. M. Diharce « et sa famille se distinguèrent dans cette occasion, com- « me plus tard dans bien d'autres, par de nombreux bien- « faits ; au don qu'il leur faisait du logement, ce digne hom- « me ajouta des secours considérables pour leur nourriture « et leur entretien ; et son frère, l'abbé Diharce, célèbre « par son zèle infatigable dans les missions, se chargea « du service et de la direction gratuite de la communauté « en qualité d'aumônier. M. Hiriart (83), curé de la paroisse, « reçut ces dames avec une affectueuse bonté, qui ne se « démentit jamais dans la suite ; heureux du bien qu'elles « allaient accomplir, il voulut partager les travaux de M. l'ab- « bé Diharce, et se chargea de le remplacer dans la com- « munauté quand il serait absent : en outre, comme signe « de son attachement à la maison, il fit don à la chapelle « d'un ciboire de prix pour y conserver le St-Sacrement. »

CHAPITRE VIII.

Épreuves que Dieu envoie à M. Daguerre; il est abandonné par MM. Ambroise d'Etchepare et de St-Martin; il perd sa jeune sœur Gracianne. — Succès des Missions. — Prospérité du Séminaire et de la Maison de Retraite. — Lettre de M. Gaillande à M. Daguerre. — Précautions que prend ce dernier pour empêcher les doctrines jansénistes de pénétrer dans le Séminaire de Larressore et dans la Maison de Retraite. — Il combat avec force le jansénisme. — Tentative inutile qu'il fait pour ramener à l'orthodoxie M. de Larralde, chanoine de Bayonne.

Cet événement mettait le comble aux vœux que formait depuis longtemps M. Daguerre. Nous avons dit que c'était dans les trois établissements dont nous avons raconté la fondation, qu'il mettait ses meilleures espérances pour la rénovation de son pays; et il avait enfin la satisfaction de les voir sur pied tous les trois. Désormais le diocèse de Bayonne pouvait donc compter sur des moyens efficaces pour détruire l'ignorance religieuse, extirper les erreurs du jansé-

nisme, combattre les vices, et arracher au démon une foule d'âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. De si consolants résultats, nous l'avons vu, n'avaient pu être atteints qu'à travers mille obstacles et mille contrariétés. Tout, au commencement de sa courageuse entreprise, avait manqué à M. Daguerre du côté des ressources matérielles; il lui avait fallu tout obtenir, et, pour ainsi dire, tout arracher détail par détail, somme par somme, ne dédaignant pas de solliciter lui-même, s'exposant à d'humiliants rebuts, ayant quelquefois à lutter contre les découragements et les remontrances de ses propres amis, et néanmoins marchant toujours à son but avec une infatigable énergie et une force de volonté inébranlable. Les peines avaient été bien grandes pour lui: il semble que la joie des succès devait leur être proportionnée. Il n'en fut pas ainsi, cependant: Dieu avait choisi ce moment-là même pour éprouver son fidèle serviteur, et le détacher de plus en plus des objets de la terre, afin de se l'attacher tout entier.

Ce fut donc précisément, alors que tout lui réussissait à souhait, que le saint homme se vit frappé dans l'endroit le plus sensible de son cœur. Son premier sujet de douleur fut de se voir abandonné par deux de ses confrères qui lui étaient d'autant plus chers, qu'ils avaient longtemps partagé ses travaux et ses peines, et qu'il les comptait parmi les fondateurs de son Séminaire: c'étaient MM. Ambroise d'Etchepare et de Saint-Martin. Le premier quitta Larressore pour se mettre en possession de la cure de Bussunaritz, sa paroisse natale. On sait qu'à cette époque les patrons des bénéfices ecclésiastiques avaient généralement coutume de profiter de leur droit de patronage, pour assurer, autant que possible, la jouissance des bénéfices à quelque membre

de leur famille. Or, la cure de Bussunaritz étant venue à vaquer, Jean-Baptiste d'Apat d'Etchepare, à qui appartenait la nomination en sa qualité de seigneur du château d'Apat, ne trouva rien de plus naturel que d'y nommer l'un de ses deux frères, Boniface et Ambroise, tous les deux directeurs au Séminaire de Larressore. Le premier était un homme qui avait acquis de la réputation par son zèle dans les missions et par sa charité envers les pauvres; on pouvait dire qu'il ne profitait de la grande richesse de sa famille que pour secourir les indigents. Il était extrêmement attaché à M. Daguerre, et ne voulut pas s'éloigner de lui. La cure restait donc dévolue à M. Ambroise d'Etchepare, qui se décida à l'accepter. Toutefois il ne la garda pas longtemps; moins heureux sans doute dans cette position qu'il ne l'avait d'abord espéré, il donna sa démission au bout de deux années, et resta chez lui sans emploi.

Mais ce qui dut être encore plus douloureux pour M. Daguerre, ce fut de voir partir à la suite de M. Ambroise d'Etchepare, M. de Saint-Martin, qui avait été un de ses premiers et de ses plus fidèles compagnons, celui-là même qui lui avait ouvert les portes de sa maison natale pour l'y recevoir avec ses écoliers, qui l'avait suivi dans le prieuré de Dendariette et qui était devenu un des principaux directeurs du Séminaire de Larressore. M. de Saint-Martin se sépara, nous ne savons pour quel motif, de son ancien ami, pour remplir les simples fonctions de vicaire à Bussunaritz sous M. Ambroise d'Etchepare; et après la démission donnée par ce dernier, il obtint la cure de l'Hôpital Saint-Blaise, petite paroisse de la Basse-Navarre, où il mourut dans un âge avancé.

La plaie que le départ de ces deux compagnons chéris

avait faite au cœur de M. Daguerre, commençait à peine à se cicatriser, quand un autre coup bien rude vint le frapper dans ses affections. Ce fut la mort prématurée d'une de ses sœurs, Gracianne, plus jeune que lui d'environ un an : elle mourut à la fleur de l'âge, le 27 juin 1738, très-peu de jours, comme on le voit, avant l'installation de Mlle d'Etcheverry et de ses compagnes dans la Maison de Retraite de Hasparren. M. Daguerre ne put qu'adorer les desseins de Dieu et s'humilier sous sa main qui tempérait par l'affliction la joie que devait lui causer le succès de ses saintes entreprises.

Au reste, ces épreuves, comme tous les embarras par lesquels il avait déjà passé, étaient à ses yeux des signes assurés de la protection divine : et sans doute il ne se trompait pas ; car il vit ses œuvres prospérer malgré tous les obstacles et toutes les entraves qui semblaient devoir en empêcher le développement. Déjà depuis longtemps les missions s'étaient fort accréditées dans le diocèse de Bayonne, elles avaient pris faveur jusques dans les diocèses voisins ; notamment dans les parties basques de ceux de Dax et d'Oloron. Un grand nombre de prêtres, chargés du soin des âmes, s'empressaient d'appeler les missionnaires de Larressore pour évangéliser leurs paroisses ; et partout où paraissaient ces hommes apostoliques, les bénédictions du Seigneur accompagnaient leurs pas. On voyait les peuples, avides de les entendre, accourir autour de la chaire de vérité et assiéger les tribunaux sacrés ; des pécheurs scandaleux quitter des habitudes invétérées pour entrer dans une voie de pénitence et de dévotion ; des ennemis déclarés se réconcilier entre eux ; des hommes enrichis par des moyens illicites, réparer les injustices qu'ils avaient commises. En-

fin, les conversions, opérées par les missionnaires, furent si nombreuses, que de pieux chrétiens, voulant assurer pour la suite les bienfaits des missions à leurs paroisses, prièrent M. Daguerre d'y donner ces sortes d'exercices d'une manière régulière, à des époques déterminées; ils consacrèrent une partie de leur fortune à former des revenus destinés à couvrir les dépenses qu'elles devaient occasionner. D'autres même, non contents des précieux avantages qui résultaient de ces exercices, fondèrent des retraites de huit ou quinze jours, que les prêtres de Larressore étaient appelés à prêcher dans l'intervalle d'une mission à l'autre. Néanmoins ce premier fruit, que les prédications ne manquaient pas de produire, ne suffisait pas à satisfaire les désirs de M. Daguerre ; il visait encore avec soin à rendre ce bien durable et à empêcher autant que possible les retours vers le mal qu'on avait quitté. Pour cela, il s'adressait au zèle des curés eux-mêmes, les exhortant vivement à répandre parmi leurs paroissiens la connaissance de la religion, à les attirer les dimanches et fêtes aux offices de l'église, à leur faire fréquenter les sacrements, en un mot, à les engager par les moyens les plus efficaces, à persévérer dans une vie chrétienne et régulière.

Si les missions obtenaient un si remarquable succès, l'avenir du Séminaire de Larressore ne se présentait pas sous des apparences moins favorables. Cette maison d'éducation, si péniblement établie, avait dès l'origine inspiré une grande confiance au clergé et aux familles du pays. Aussi les élèves ne tardèrent-ils à y affluer, non-seulement de Bayonne et des diverses parties du Pays Basque, mais encore de contrées plus éloignées. Bientôt même la réputation de l'établissement s'étendit au delà des Pyrénées et com-

mença d'attirer des enfants des riches familles d'Espagne.

Il en fut de même de la Maison de Retraite de Hasparren. La petite colonie, qui était allée la fonder, s'accrut, peu de temps après son arrivée, par l'entrée successive de plusieurs jeunes personnes; mais cet accroissement n'altéra nullement la ferveur de la communauté, qui avait plutôt besoin d'être modérée que stimulée, suivant le témoignage de Mlle d'Etcheverry elle-même : « Si je secondais le désir « de mes sœurs, écrivait-elle à M. Daguerre, je les exer- « cerais beaucoup plus que je ne le fais ; elles sont si exac- « tes à leurs petites observances, que j'ai de la peine à « trouver occasion de satisfaire leur ferveur. Je pense que « la modération est nécessaire dans ce cas. »

D'un autre côté, le nombre des pensionnaires augmentait aussi d'une manière sensible. La maison entière ayant été occupée en peu de temps, on dut recourir à toutes les industries qu'on put imaginer, pour loger celles qui ne cessaient de se présenter ; mais on arriva bientôt à des limites qu'il fut impossible de franchir. Il fallut néanmoins se résigner à rester encore dans un local reconnu fort insuffisant; et ce fut seulement lorsque la maison que faisait construire à ses frais le digne M. Diharce d'Alsuyet, se trouva prête, que l'on put enfin satisfaire aux demandes de toutes les familles qui désiraient placer leurs enfants dans la Maison de Retraite.

Des progrès si rapides avaient bien de quoi étonner les esprits. Frappé d'un si merveilleux succès, un docteur de Sorbonne, M. Gaillande (84), supérieur du collége de Sainte-Barbe à Paris, écrivait à M. Daguerre, le 7 novembre 1738, ces lignes qui prouvent que nous n'exagérons rien : « Je bénis « de tout mon cœur Notre Seigneur du succès qu'il répand

« sur vos travaux. Rien n'est plus admirable. Le diocèse de « Bayonne et les voisins en tireront de grands avantages.» M. Gaillande ajoutait ensuite : « Nous n'avons d'espérances « solides pour l'extirpation de l'hérésie qui nous dévore « que dans l'éducation des jeunes gens, dans la pureté de « la foi et des mœurs. » Il avait raison ; et en conséquence il déploya lui-même le plus grand zèle contre le jansénisme au collége de Sainte-Barbe et à celui du Plessis dont il fut aussi nommé supérieur ; ce qui lui attira la haine et les injures de parti. M. Daguerre ne se montra pas moins opposé en toute occasion aux nouvelles erreurs. Il veillait avec d'autant plus de sollicitude à les empêcher de pénétrer soit au Séminaire de Larressore, soit à la Maison de Retraite de Hasparren, qu'une partie du diocèse de Bayonne en ayant été infectée, le danger par là même était plus proche. Il ne voulut pas que les personnes suspectes, quelque respectables qu'elles parussent d'ailleurs, eussent aucune entrée, ni dans l'une, ni dans l'autre de ces deux maisons. Il en était de même de tout livre qui était entaché des doctrines jansénistes, ou qui lui semblait simplement renfermer une doctrine douteuse. Ni les charmes du style, ni la douceur d'une apparente piété n'étaient capables de faire trouver grâce devant lui à ces sortes d'ouvrages ; la foi des personnes, qui étaient sous sa responsabilité, était à ses yeux un dépôt trop précieux, pour qu'il l'exposât à aucun péril, quelque léger ou éloigné qu'il fût. Mlle d'Etcheverry seconda parfaitement ses vues en ceci comme dans tout le reste ; elle poussait la délicatesse sur ce point jusqu'à ne vouloir admettre aucun livre dans la Maison de Retraite, qui n'eût été vu et approuvé auparavant par son directeur.

M. Daguerre ne se contenta pas, pour le Séminaire de Larressore, de prendre ces sages précautions; il jugeait que cet établissement devait jouer un rôle plus actif dans cette affaire. Ainsi exigea-t-il que les élèves de théologie fussent parfaitement instruits sur tout ce qui concernait le jansénisme, sur son histoire, ses erreurs, les raisons qui avaient motivé sa condamnation. Il était persuadé que des connaissances nettes et positives sur ces matières ne pouvaient que les fortifier dans la foi, et les mettre en mesure de répondre toujours avec avantage aux adversaires de la saine doctrine.

On comprend qu'un zèle aussi ardent que le sien pour l'intégrité de la foi ne s'endormît point dans les temps des missions. Alors M. Daguerre ne se réduisait pas à tonner contre les vices et à prêcher la pratique d'une vie chrétienne; il usait encore de toute l'influence qu'il acquérait naturellement dans le cours de ses prédications pour rattacher aussi étroitement que possible au giron de l'Eglise les curés avec leurs paroissiens; et il y réussit si bien, qu'au bout de quelque temps il ne resta presque plus de vestiges du jansénisme dans les campagnes, et que les débris de la secte n'eurent plus d'asile que dans les villes, où ils défendirent longtemps le terrain avec opiniâtreté.

Cependant M. Daguerre eut la douleur de voir échouer tous ses efforts contre l'endurcissement d'un homme qui ne s'était déjà que trop signalé par son attachement à l'erreur. C'était M. de Larralde, chanoine de la cathédrale de Bayonne, qu'une lettre de cachet avait contraint de se retirer auprès de son père dans le château de Harriette, situé à peu de distance de Saint-Jean-Pied-de-Port. Cet ecclésiastique avait des mœurs austères, menait la vie d'un vrai solitaire

de Port-Royal, et jouissait de la réputation d'un saint; ce qui l'avait aidé à répandre quelque peu autour de lui le venin du jansénisme. Il se livrait avec ardeur à l'étude, lisant de préférence les ouvrages composés par les hommes du parti; il faisait surtout ses délices de la lecture des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Malgré ses préventions et ses préjugés, M. de Larralde ne pouvait s'empêcher d'avoir une profonde estime pour M. Daguerre. Les nombreuses et admirables conversions qu'opérait par ses prédications le fervent missionnaire, le changement qu'on remarquait dans les mœurs des habitants partout où il passait, la sainteté de sa vie, inspiraient au chanoine janséniste une sorte de respect pour sa personne. M. Daguerre résolut de profiter de la considération que lui témoignait M. de Larralde pour essayer de l'arracher à ses erreurs. *Il me semble*, écrivait à ce sujet un curé du diocèse de Bayonne, *voir s'aboucher le bienheureux Vincent de Paul avec l'abbé de Saint Cyran.* Hélas! M. Daguerre ne fut pas plus heureux auprès du chanoine récalcitrant que ne l'avait été le bienheureux auprès du fougueux abbé bayonnais. M. de Larralde le combla de marques d'estime et d'amitié, mais il demeura sourd à toutes ses exhortations, il résista à ses plus vives instances; et, après avoir inutilement passé quelque temps au château de Harriette, le serviteur de Dieu rentra au Séminaire de Larressore, le cœur noyé dans la tristesse, gémissant en lui-même sur l'aveugle obstination du malheureux chanoine.

CHAPITRE IX.

Relations de différents évêques avec M. Daguerre. — Confiance que lui témoigne M. de Gaujac, évêque d'Aire. — Ce prélat le consulte sur la construction d'un petit Séminaire. — M. Daguerre envoie des professeurs à cet établissement. — M. de Bellefont fait prêcher trois retraites au clergé de son diocèse. — Sa lettre pastorale à cette occasion. — Ses efforts pour le bien de son diocèse. — Il est nommé archevêque d'Arles. — Nouvelles faveurs qu'il accorde à M. Daguerre. — Regret occasionné par son départ. — M. de Beaumont lui succède.

Le bruit des bénédictions, qui accompagnaient les travaux de M. Daguerre, ne resta pas enfermé dans les limites du diocèse de Bayonne; la renommée ne tarda pas à l'étendre plus loin et à le porter aux oreilles de plusieurs prélats, qui étaient à la tête d'autres diocèses. Ils admirèrent la main de Dieu, qui produisait tant de bien par l'entremise d'un seul homme, et contribuèrent à le rendre plus considérable par les rapports qu'ils voulurent établir avec lui. Nous signalerons, parmi beaucoup d'autres, François de Gau-

jac (85), évêque d'Aire; Louis-Marie Suarès d'Aulan (86), évêque de Dax; Jean-François de Montillet (87), évêque d'Oloron, et Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem (88), évêque de Langres. Ces prélats ne se contentaient pas de le consulter par écrit sur leurs affaires; mais ils l'appelaient de temps en temps auprès de leurs personnes soit pour prendre son avis dans des affaires difficiles, soit pour prêcher des retraites aux ecclésiastiques de leur diocèse.

Il est probable que M. de Gaujac, évêque d'Aire, dont le sacre avait eu lieu en même temps que celui de M. de Bellefont, avait eu occasion de connaître M. Daguerre à Paris et d'entendre parler des œuvres que ce vertueux prêtre avait déjà fondées ou qu'il se préparait à fonder encore. Tout ce qu'il avait appris, soit alors, soit plus tard, sur le pieux fondateur, le lui avait fait prendre en fort grande considération. Aussi, ayant senti la nécessité de construire un petit Séminaire dans sa ville épiscopale, prit-il le parti de se conformer, pour l'exécution de son projet, à ce que M. Daguerre avait si heureusement accompli à Larressore.

Le petit Séminaire, qui déjà existait à Aire à l'endroit appelé aujourd'hui *Place Napoléon*, était insuffisant pour le nombre des élèves; et de plus il se trouvait dans un état de délabrement qui en rendait le séjour fort incommode. D'ailleurs la direction, livrée souvent à des hommes qui n'avaient pas toute l'aptitude nécessaire pour l'éducation de la jeunesse, laissait beaucoup à désirer. M. de Gaujac consulta le supérieur de Larressore sur ce qu'il convenait de faire pour asseoir l'établissement sur de bonnes bases. M. Daguerre lui répondit que, puisqu'on avait déjà le bonheur à Aire de posséder un Séminaire diocésain bien organisé et où régnait le goût du travail et de la piété, rien ne lui sem-

blait plus à propos que de confier le petit Séminaire aux mêmes directeurs et de concéder à ceux-ci le droit d'en élire le supérieur, ainsi que cela se pratiquait à Larressore; que les aspirants à la prêtrise, étant soumis à une même direction depuis le commencement des basses classes jusqu'à la fin des hautes études, n'en seraient que mieux formés à l'esprit ecclésiastique, et rendraient par là même plus de services à l'Eglise; mais qu'il était essentiel pour cela qu'il y eût une grande facilité de communications entre les deux maisons, afin qu'une même pensée pût aisément les régir et les gouverner toutes deux; ce qui demandait qu'elles fussent situées fort proche l'une de l'autre.

Ces raisons causèrent une vive impression sur l'esprit de l'évêque d'Aire. Il fit, en conséquence, le 16 avril 1737, l'acquisition d'un terrain (*) qui n'était séparé du grand Séminaire que par l'église du Mas et un chemin de service, et prit des dispositions pour y bâtir l'établissement projeté; l'emplacement, situé, comme celui du séminaire de Larressore, sur le penchant d'un coteau, possédait à peu près les mêmes conditions de salubrité.

M. de Gaujac adopta, pour le nouvel édifice, le même plan qu'avait suivi M. Daguerre pour la construction de sa maison. Mais, plus riche que ce dernier, il put l'établir sur des proportions plus grandes, et par conséquent meilleures.

(*) Ce fut un échange de terrain qui fut fait avec Jean Duvignau, lieutenant de juge des villes d'Aire et du Mas: le contrat fut passé, du consentement de M. de Gaujac, avec Christophe Lalanne, supérieur du grand Séminaire, Ignace Teissiné et Louis-Thomas Audibert, directeurs.

Toutefois, il comptait dans le principe se borner à bâtir un seul étage, pensant bien qu'il suffirait à loger tous les jeunes aspirants de son diocèse. Mais M. Daguerre le pressa de modifier ses vues à cet égard, en lui représentant que si, dans le moment actuel, on avait des motifs de considérer un seul étage comme suffisant pour les besoins du diocèse, il pouvait naître des circonstances où l'on penserait différemment; que nul ne savait ce que l'avenir renfermait dans son sein; que, dans un temps où tout était encore à faire, il serait aisé de donner deux étages au futur Séminaire sans grossir excessivement la dépense; mais que les frais seraient bien autrement considérables, si l'on était obligé d'en venir à cette mesure après que les constructions seraient achevées.

M. de Gaujac, qui prêtait volontiers l'oreille à tous les bons conseils, goûta ces raisons, et fit bâtir deux étages à l'établissement qu'il éleva : heureuse prévoyance, dont l'Eglise devait plus tard recueillir les fruits. En effet, lorsque le culte fut rétabli en France au commencement de ce siècle, les prêtres se trouvèrent généralement partout en nombre insuffisant, et, qui pis est, les maisons d'éducation manquaient pour en former de nouveaux. Par un bonheur providentiel, le petit Séminaire, construit par M. de Gaujac, était resté debout au milieu de tant de ruines qu'avait faites la Révolution ; il fut ouvert à la jeunesse studieuse par les soins de M. Lalanne et des deux frères Destenabe (89), ainsi que le grand séminaire d'Aire, qui fut converti en collége: et l'on sait les immenses services que ces deux établissements ont rendus à tous les pays circonvoisins, particulièrement aux diocèses actuels d'Aire, d'Auch, de Bayonne et de Tarbes.

M. de Gaujac ne se contenta pas de consulter M. Daguerre: il voulut encore visiter le Séminaire de Larressore et voir par lui-même comment toutes choses y avaient été combinées et arrangées par le fondateur. Il entreprend donc ce voyage, qui alors se faisait fort péniblement à travers les sables de la Gascogne, arrive à Bayonne vers la mi-juillet de l'année 1739, et de là se rend à Larressore. Il y examine tout, s'informe de tout, et, après s'être éclairé sur ce qu'il désirait connaître, il se retira en bénissant la Providence du bien qu'elle daignait faire par cet établissement. Il paraît qu'avant de se séparer du Supérieur de la maison, il conclut avec lui une affaire, qui lui tenait beaucoup au cœur: c'était de procurer à son cher petit Séminaire de bons régents pour les classes. M. Daguerre fut charmé d'avoir cette occasion d'être agréable à l'Evêque et de rendre en même temps service pour service aux directeurs du grand Séminaire d'Aire: quand les cours durent s'ouvrir dans le nouvel établissement, il y envoya trois jeunes ecclésiastiques de mérite, Martin Laxalde, de Larressore, Pierre Haramboure, de Halsou, et Jean Duhart, de Cambo: c'est ainsi qu'il acquitta la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers ses amis du Séminaire d'Aire, lorsque ceux-ci lui donnèrent pour sa maison un professeur de théologie.

Peu de mois après la visite de M. de Gaujac, M. Daguerre reçut dans son Séminaire une partie des prêtres du diocèse de Bayonne qui venaient y assister à une retraite ecclésiastique. M. de Bellefont savait tout le bien que font ces saints exercices; il comprenait en particulier tout celui qu'ils pouvaient produire au milieu d'un clergé tel que le sien, qui était resté foncièrement bon malgré les déplorables cir-

constances où il s'était trouvé par rapport à la foi et aux mœurs. Comme les retraites ecclésiastiques étaient depuis longtemps tombées en désuétude dans le diocèse de Bayonne, il résolut d'en faire donner trois successivement, et chacune d'elles dans une partie différente du diocèse, afin que personne ne fût privé d'un si précieux avantage. La première devait s'ouvrir au Séminaire de Bayonne le 8 janvier 1740; la seconde à Larressore le 16 janvier, et la troisième à Saint-Jean-Pied-de-Port, le 24 du même mois.

C'était M. de la Tour (90), d'abord doyen de Québec au Canada, et alors chanoine et vicaire-général de Tours, qui avait été appelé à les prêcher toutes trois. Prédicateur infatigable autant qu'écrivain fécond, il s'était attiré la haine des jansénistes par son ardeur à défendre la vérité catholique par la parole et par la plume. Il venait d'obtenir un brillant succès dans la ville de Dax où il avait prêché l'Avent de 1739 avec son zèle accoutumé : c'est ce qui avait engagé l'Evêque de Bayonne à lui confier l'importante mission pour laquelle il l'avait mandé auprès de lui.

M. de Bellefont invita ses prêtres à venir assister à la retraite, par une lettre pastorale datée du 2 janvier 1740, et dont nous ne citerons qu'une partie, qui suffira pour faire comprendre les besoins du clergé du diocèse de Bayonne à cette époque : « Un exercice, dit le prélat, dont les avanta-
« ges paraissent si palpables et la nécessité si clairement
« démontrée, devrait faire les délices de tout ecclésiastique
« sensible à ses vrais intérêts. Cependant, hélas ! cet exer-
« cice est négligé depuis longtemps, et presque inconnu
« dans ce diocèse. Pour nous éclairer et nous réchauffer sur
« un point si capital, Dieu réservait dans le trésor de ses
« bontés un ministre d'élite, ministre puissant en œuvres

« et en paroles ; ministre dont la charité, susceptible de « différentes formes, se fait toute à tous ; ministre dont le « zèle, non content des bornes étroites d'une seule église, « paraît embrasser, comme celui de saint Paul, toutes les « églises du monde. Il vient de nous l'envoyer, et, pour « combler ses faveurs, il nous l'envoie au moment où nous « l'espérions le moins. »

« Mettons à profit, mes très-chers frères, une grâce si « choisie, d'où dépend peut-être notre salut éternel. Al- « lons, courons en foule entendre l'homme de Dieu ; ses « paroles porteront la lumière dans nos esprits et la cha- « leur dans nos cœurs. Que les vieillards viennent appren- « dre de lui la manière de se préparer à une mort chré- « tienne ; que les jeunes viennent apprendre de lui les « moyens de tranquilliser leur conscience, bourrelée peut- « être par le souvenir d'une vie commencée dans le dérègle- « ment ; que tous s'accoutument à méditer profondément et « sur l'étendue de leurs devoirs et sur la nécessité de les « remplir avec ferveur ; que tous s'animent à l'envi à cou- « rir, comme des géants, dans la voie des commande- « ments, et à s'élever rapidement de la crainte à l'espéran- « ce, de l'espérance à l'amour, faîte de la perfection chré- « tienne. »

« C'est Dieu lui-même, mes très-chers frères, qui vous « assigne aujourd'hui par notre bouche le lieu où il veut par- « ler à votre cœur ; gardez-vous bien de fermer l'oreille à « sa voix. Témoignez une juste reconnaissance d'un si pré- « cieux bienfait par votre ardeur pour en profiter. Faites « par soumission à son adorable volonté, faites par zèle « pour votre sanctification, faites par déférence à nos désirs, « ce que tant d'autres ecclésiastiques font chaque année par

« devoir et en vertu d'une loi formelle. Nous craindrions de « diminuer votre mérite en gênant votre liberté. La prière « d'un père doit suffire à des enfants ; les esclaves seuls ont « besoin d'un ordre précis. »

« Pour qu'aucun de vous ne puisse colorer sa froideur « ou son indolence du prétexte de l'éloignement et de la dé- « pense du voyage, nous avons prévenu ce double inconvé- « nient en obtenant du ministre évangélique qu'il donnera « successivement trois retraites dans trois cantons différents « de notre diocèse. Il doit commencer la première à Bayonne « le vendredi 8 de ce mois ; la seconde le samedi 16, dans « notre petit Séminaire de Larressore ; et la troisième le di- « manche 24, dans la ville de St-Jean-Pied-de-Port. MM. les « curés, vicaires et autres ecclésiastiques pourront choisir « celle dont le temps et le lieu conviendront le plus à leur « commodité, à leurs affaires et aux besoins de leurs parois- « ses : et, afin qu'aucun ne puisse prétexter la cause d'igno- « rance de notre présente lettre, nous chargeons MM. les « curés de leur en faire à tous la lecture aussitôt après sa « réception. »

M. de la Tour et M. Daguerre se virent de près durant ces retraites, et à peine se furent-ils vus, qu'ils se sentirent comme naturellement entraînés l'un vers l'autre. C'étaient en effet des deux côtés, la même conformité de vues, le même désir du bien, le même zèle pour le triomphe de la vérité catholique, la même vivacité à combattre l'erreur ; aucun des deux n'épargnait ni soins ni sacrifices pour procurer la gloire de Dieu et pour sauver les âmes. Il y avait pourtant une différence essentielle entr'eux. Lorsque M. de la Tour montait en chaire, il semblait vouloir tout emporter par la force : il attaquait de front les nouveautés de l'époque et

leurs fauteurs : il discutait avec une vigueur incroyable tous les points de doctrine contestés, et frappait sur ses adversaires sans trêve ni merci. Cette méthode avait évidemment ses avantages ; et plus d'un janséniste, ébranlé, terrassé par ce rude joûteur, avait fini par rendre les armes et par s'avouer vaincu. Mais elle avait soulevé contre lui de véritables tempêtes, et excité au sein du parti une violente animosité qui se faisait jour fréquemment soit dans les conversations particulières, soit dans des pamphlets et des feuilles publiques, notamment dans la gazette intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*.

M. Daguerre avait une manière différente de procéder. Il était persuadé que si un ministre de Dieu, qui ne paraît qu'en passant au milieu des populations, — c'était le cas de M. de la Tour, — peut se permettre dans ses prédications une certaine liberté de langage, et dire à son auditoire, pour me servir de l'expression d'une femme célèbre, *des vérités à bride abattue*, il ne saurait en être ainsi du prêtre qui doit continuer de remplir sa mission de prédicateur sur les mêmes lieux. Aussi évitait-il avec soin de heurter trop fortement les auditeurs accourus pour l'entendre, de peur d'éveiller des rancunes, qui deviendraient dans la suite des obstacles au bien qu'il avait à cœur d'opérer ; et, comme il connaissait l'extrême ardeur de son naturel, il se tenait sans cesse en garde contre lui-même, pour ne pas se laisser emporter trop loin, aimant mieux viser dans ses discours à gagner les âmes qu'à les dompter. Tout en combattant avec force les vices et les erreurs, il s'efforçait de rester constamment dans les limites d'une juste modération aussi bien pour la forme du langage que pour le fonds des pensées ; et, soit qu'il eût à porter la parole de Dieu devant des prêtres réu-

nis pour une retraite, soit qu'il dût la faire entendre aux peuples pendant les missions, il ne se départit jamais de cette méthode. C'est par là qu'il réussit à rendre son ministère infiniment utile au milieu des siens comme parmi les étrangers, et, loin de provoquer des inimitiés contre lui, il se vit durant sa longue carrière entouré des sympathies et de la vénération générales.

M. de la Tour parla, suivant sa coutume, avec beaucoup de chaleur et d'âme dans ces trois retraites, et l'Evêque de Bayonne n'eut qu'à se féliciter de les lui avoir confiées; elles produisirent les meilleurs effets parmi les prêtres qui purent y assister. Mais ce n'était pas assez pour le zèle de ce prédicateur. Il fit entendre en outre la parole de Dieu dans la cathédrale de Bayonne, au couvent de Sainte-Ursule de Saint-Esprit, à la Maison de Retraite de Hasparren. Il pouvait d'autant moins oublier cette dernière maison, qu'il devait traverser la ville de Hasparren, pour aller ouvrir à Saint-Jean-Pied-de-Port sa troisième retraite. Il avait vu à Larressore une partie du bien que l'esprit de Dieu faisait opérer à M. Daguerre: il en vit une autre partie, quand il passa par la Maison de Retraite. M. de la Tour se sentit tout pénétré d'admiration à cette vue; il voua dès lors au saint homme une estime et une affection particulières, et prouva longtemps après combien ses sentiments étaient durables, en publiant la vie et les lettres de Mlle d'Etcheverry, et quelques années plus tard un précis de la vie de Mlle Casaubon.

M. de Bellefont ne négligeait aucun des moyens qui dépendaient de lui pour renouveler la face de son diocèse. On vit, sous son administration à la fois douce et ferme, les dissensions religieuses s'apaiser peu à peu, les abus

disparaître, les mœurs se réformer, la foi revivre dans le cœur des populations, les prêtres enfin montrer des sentiments dignes de leur caractère sacré.

Ses soins ne s'étendirent pas seulement à son troupeau : un point très - important, relatif à l'exercice de la juridiction épiscopale au diocèse de Bayonne, concernant les dispenses matrimoniales, occupa aussi fort sérieusement son attention. Les Evêques, ses prédécesseurs, avaient été dans l'usage de dispenser de la consanguinité et de l'affinité, *tant du troisième au troisième degré que du troisième au quatrième, et du quatrième au quatrième*, et de l'honnêteté publique *entre pauvres seulement*. Cet usage reposait-il sur quelque indult accordé dans des temps anciens ? C'est ce dont aucun monument connu ne faisait foi. Il est vrai que , lorsque les Anglais qui avaient été longtemps en possession de l'Aquitaine, avaient été chassés de Bayonne par les armes de Charles VII, ils avaient emporté avec eux toutes les archives de cette ville, et qu'il était devenu impossible de reproduire les pièces et documents antérieurs à cette époque. Quoiqu'il en soit, M. de Bellefont résolut de fixer toutes les incertitudes à cet égard , et il donna ordre au promoteur de l'officialité de faire toutes les recherches nécessaires à cet effet. Quand celui-ci eut terminé son travail, l'Evêque se rendit au Séminaire accompagné de MM. de Lissalde et d'Artaguiette, ses grands-vicaires; Duhalde, official; le promoteur de l'officialité et un secrétaire. Le promoteur lut en leur présence un rapport, dans lequel il disait qu'il avait retrouvé plusieurs dispenses acccordées en cette matière, sans aucune mention d'indult, par différents prédécesseurs de l'Evêque actuel, et, en divers temps, pendant la vacance du siége : d'où il s'ensui-

vait manifestement que l'évêché de Bayonne s'était toujours maintenu dans la possession et l'usage d'accorder ces dispenses; que cela d'ailleurs était d'autant moins étonnant, que cet usage était commun à presque tous les évêchés dépendants de la métropole d'Auch. M. de Bellefont, de son côté, produisit une lettre de M. de Beauvau, autrefois Evêque de Bayonne et alors archevêque de Narbonne, attestant l'existence immémoriale de cet usage. Après quoi, l'Evêque, conformément à l'avis unanime de l'assemblée, conclut que, comme dépositaire et conservateur-né de tous les droits attachés à son siége, il continuerait de dispenser de la consanguinité et de l'affinité, *tant du troisième au troisième degré que du troisième au quatrième, et du quatrième au quatrième*, et de l'honnêteté publique *entre pauvres seulement*, lorsqu'il y aurait pour cela de justes raisons; et, afin qu'il ne pût renaître aucun doute sur ce point, il ordonna qu'il serait dressé sur ce qui s'était passé dans cette assemblée un procès-verbal, qu'il signa avec toutes les personnes présentes.

Ce fut pendant son épiscopat à Bayonne que M. de Bellefont éprouva une bien douce satisfaction par la conversion d'un israélite, natif de Saint-Esprit et âgé de dix-neuf ans. Ce jeune homme sortait d'une de ces familles juives, que les Portugais avaient expulsées de leur royaume, et dont plusieurs étaient venues s'établir près de Bayonne, à Saint-Esprit, à Peyrehorade et à Labastide-Clairence. Depuis leur arrivée, on avait vu de temps à autre quelques-uns de leurs descendants, touchés de la grâce, demander avec instance à recevoir le baptême. Le dernier exemple de ce genre avait été donné par Marie Fortade (91), qui fut baptisée avec pompe dans la cathédrale de Bayonne, devint en 1732 reli-

gieuse au couvent Sainte-Ursule à Saint-Esprit, et y travailla bien des années avec zèle dans l'enseignement; elle dirigeait la principale classe de cette maison d'éducation, lorsqu'elle fut atteinte d'une maladie qui la conduisit au tombeau à l'âge de cinquante-six ans. Le jeune homme, dont nous parlons, s'appelait Isaac Lopés Dias; il était fils de Daniel Lopés Dias et de Lia Robles. Ayant reconnu que le Messie prédit par les prophètes était venu, et que par conséquent le judaïsme avait fait son temps, il tourna ses regards vers le christianisme, et résolut de l'embrasser. Il témoigna son désir avec une si vive ardeur, que les directeurs du Séminaire de Bayonne le reçurent chez eux, pour l'instruire à fond des vérités chrétiennes. Enfin, au bout de six mois d'instructions et d'épreuves, il eut le bonheur d'être admis à la grâce du baptême. On lui donna pour parrain Bertrand de Bénac, doyen des prébendiers de la cathédrale, au nom et comme député du corps des prébendiers, et pour marraine Anne Deville, veuve Genevois, au nom et comme députée des dames de charité de Bayonne. Ce fut la veille de Pâques, que M. de Bellefont, rappelant l'antique usage de l'Église, voulut conférer le baptême au néophyte. La cérémonie se fit dans la cathédrale avec beaucoup de solennité et au milieu du recueillement d'un grand nombre de fidèles attirés à l'église par la sainteté du jour.

Tout ainsi, dans le diocèse de Bayonne, marchait vers un avenir des plus consolants pour la religion, lorsque M. de Bellefont fut désigné pour monter sur le siége métropolitain d'Arles. L'archevêque de cette ville, M. de Forbin-Janson (92), venait de mourir, après avoir occupé ce siége pendant près de trente années. Ce long épiscopat avait été troublé par de continuelles agitations, qu'avaient occasionnées les témérités du

parti janséniste, et auxquelles ne fut peut-être pas tout à fait étranger le zèle quelque peu ardent de l'Archevêque. Le cardinal de Fleury, désireux de voir renaître le calme dans le diocèse d'Arles et d'y arrêter les progrès de l'hérésie, fit reposer son choix sur l'Evêque de Bayonne, comme sur l'homme le plus capable de remplir ses vues. Il paraît que M. de Bellefont opposa d'abord de la résistance au désir du cardinal-ministre; et ce qui justifie cette opinion, c'est qu'il s'écoula un intervalle de plus de sept mois depuis la mort de M. de Forbin-Janson, arrivée le 14 janvier 1741, jusqu'à la nomination de son successeur qui n'eut lieu que le 24 août de la même année. Au moment où M. de Bellefont fut nommé à l'archevêché d'Arles, il venait de donner à M. Daguerre une preuve sensible du vif intérêt qu'il prenait à ses œuvres. Sachant l'excellent usage que le Supérieur de Larressore faisait des biens de la terre, en les employant surtout à fournir de bons ministres à l'Église, il résolut de multiplier entre ses mains les moyens de continuer la réalisation de vues aussi avantageuses à la religion. Il voulut donc que M. Daguerre achetât, dans le village de Jatsou, voisin de Larressore, la maison de Bellevue, qui était en vente avec tous ses biens, s'engageant à donner lui-même les fonds nécessaires. L'acquisition fut faite au nom du Supérieur; et le prix d'achat, avec les autres frais, fut payé des propres deniers de l'Evêque. Mais en même temps M. Daguerre fit dresser un acte authentique, dans lequel il déclarait tenir la maison et les biens de Bellevue de la libéralité de M. de Bellefont, ajoutant que les revenus devaient en être employés selon qu'il semblerait convenable à *ceux qui dirigeraient le petit Séminaire de Larressore sous le bon plaisir de l'Evêque actuel et de ses successeurs au siége épiscopal de Bayonne.*

Ce n'est pas à ce don seul que s'arrêtèrent les effets de la bienveillance du prélat pour le Supérieur de Larressore. Lorsqu'il se fut rendu à Paris, pour prêter serment de fidélité en sa qualité d'Archevêque d'Arles, il se souvint encore de lui, et demanda en sa faveur un bénéfice, que Louis XV voulut bien accorder. C'était un bénéfice simple, dont le revenu ne s'élevait qu'à huit cents livres, et qui fut le seul que posséda M. Daguerre durant le cours de sa longue carrière.

Le départ de M. de Bellefont excita de grands regrets dans le diocèse de Bayonne. Mais nulle part ils ne furent plus vivement sentis qu'au Séminaire de Larressore et à la Maison de Retraite de Hasparren. Rien n'était plus naturel : persuadé que ces deux maisons contribueraient puissamment au bien de la religion dans le diocèse, le digne prélat leur avait montré une prédilection marquée et les avait constamment appuyées de sa protection. De plus, leur fondateur était, nous l'avons vu, l'homme en qui il avait placé sa principale confiance, celui qu'il aimait à consulter dans les affaires épineuses et qu'il avait comblé des témoignages de son affection. Nous verrons aussi bientôt qu'en s'éloignant de Bayonne, l'Archevêque d'Arles ne cessa point d'accorder à son cher Supérieur de Larressore cette pleine confiance dont il l'avait honoré jusque-là.

Si quelque chose pouvait diminuer les regrets causés par le départ de M. de Bellefont, c'était assurément le choix de son successeur. Celui-ci n'était autre en effet que l'illustre Christophe de Beaumont, qui, après avoir remplacé ce prélat à l'évêché de Bayonne, lui succéda également à l'archevêché de Paris, et se montra sur ce premier siége métropolitain de France le noble et courageux défenseur de l'Église attaquée par les jansénistes et par les philosophes ligués contre elle.

Il fut nommé à l'évêché de Bayonne le même jour que M. de Bellefont à l'archevêché d'Arles ; sacré le 24 décembre de cette année 1741 , il ne put néanmoins se rendre dans son diocèse que le 10 avril 1743, jour du Mercredi Saint. Son arrivée fut célébrée avec beaucoup de pompe et d'éclat. Deux échevins et deux notables avaient été envoyés par la ville jusqu'à Saint-Vincent pour le recevoir, ainsi que cela se pratiquait à l'avénement de chaque évêque (*). M. de Beaumont fut accueilli dans sa ville épiscopale avec de grandes démonstrations de joie ; tout le corps de ville l'accompagna en robes de cérémonie jusqu'au palais épiscopal, où il reçut les hommages de son clergé. Le lendemain Jeudi Saint, il fit son entrée solennelle dans sa cathédrale après les petites heures. La messe haute fut chantée, suivant l'usage, par le chanoine de semaine; et l'évêque y assista en rochet et en camail ainsi qu'à la procession.

On pouvait tout espérer, en faveur du diocèse, de l'administration d'un homme tel que M. de Beaumont. Mais, comme nous le verrons plus bas, il fut laissé trop peu de temps à Bayonne pour tout le bien qu'on était en droit d'attendre de lui.

(*) C'étaient MM. Duvergier, Chegaray, Dutast et Béhic.

CHAPITRE X.

L'Archevêque d'Arles demande pour son Séminaire diocésain un supérieur à M. Daguerre qui lui envoie M. de Hody. — Progrès du jansénisme dans la congrégation de la Doctrine Chrétienne. — Les doctrinaires reçoivent ordre de tenir leur chapitre général à Beaucaire.— M. de Bellefont nommé commissaire royal pour présider à l'assemblée au nom du Roi. — Il mande M. Daguerre auprès de lui pour s'éclairer de ses conseils. — Tenue du Chapitre. — Résultats de cette assemblée. — M. Daguerre dit adieu à l'Archevêque et à M. de Hody.

L'année 1743 n'était pas encore expirée que l'archevêque d'Arles s'adressait à M. Daguerre pour être tiré d'un grand embarras. Il avait trouvé son diocèse dans un état fort affligeant par suite des dissensions religieuses. Mais ce qui lui paraissait le plus à déplorer, c'est que l'enseignement théologique passait, non sans raison, pour être entaché de jansénisme ; et les aspirants à l'état ecclésiastique, ne puisant la doctrine qu'à des sources corrompues, couraient risque de devenir des fléaux dans l'Eglise au lieu d'en être les dé-

fenseurs et la consolation. Déjà, sous le précédent épiscopat, on avait dû dissuader plusieurs d'entr'eux d'aller recevoir l'instruction chez les Oratoriens d'Arles, et, depuis, M. de Forbin-Janson avait cru devoir frapper d'interdit les Pères de la Doctrine Chrétienne qui enseignaient la philosophie et la théologie dans la ville de Beaucaire. Il était important, dans des circonstances aussi graves, que l'enseignement de la théologie fût confié à des hommes d'une parfaite orthodoxie, et l'Archevêque désirait avec raison mettre à la tête de son grand Séminaire un homme, non-seulement vertueux et doué de qualités administratives, mais encore versé dans la science théologique et capable de bien diriger maîtres et élèves tout à la fois. Mais où trouver, où prendre un tel homme? M. de Bellefont avait beau regarder autour de lui, il ne le voyait nulle part. Enfin, après bien des incertitudes, il prit le parti de recourir à M. Daguerre, et de lui demander ce qu'il cherchait vainement auprès de lui. Le supérieur de Larressore avait trop d'obligations envers ce prélat, pour ne pas s'empresser d'accéder à son désir. Il jeta aussitôt les yeux sur M. de Hody, l'un de ses premiers compagnons, et, avec l'approbation de l'Evêque de Bayonne, il l'envoya à l'Archevêque d'Arles. Cette séparation ne laissa pas que d'être un pénible sacrifice pour lui. Il chérissait particulièrement M. de Hody, soit pour l'avoir vu s'attacher dès l'origine à l'œuvre du Séminaire de Larressore, soit parce que c'était sur lui qu'il avait fondé ses meilleures espérances pour l'avenir de cet établissement.

M. de Hody fut parfaitement accueilli à Arles, où il réussit à remplir les vues de l'Archevêque. Il dirigea avec succès le grand Séminaire pendant plusieurs années, en sortit après que M. de Bellefont eut été nommé à l'arche-

vêché de Paris et entra alors dans la Congrégation des Missions Etrangères, dont il fut élu plusieurs fois supérieur général. Il exerçait pour la quatrième fois ces dernières fonctions, lorsqu'il fut chassé de son Séminaire par la Révolution, et il alla mourir de vieillesse et de chagrin dans la ville d'Amiens, en 1793.

Il s'agissait en ce moment de soustraire aux envahissements du jansénisme toute une congrégation religieuse, qui exerçait une influence très-considérable en France, à cause des nombreuses maisons d'éducation qu'elle y possédait : c'était celle des Pères de la Doctrine Chrétienne. On comptait beaucoup de ces Pères qui s'étaient laissé entraîner aux erreurs du parti, notamment dans les provinces de Paris et de Toulouse : sur les trois provinces qu'ils avaient en France, celle d'Avignon avait eu seule le bonheur d'échapper presque entièrement à la contagion.

Le P. Jeaume, leur général, avait vu en gémissant l'esprit de secte continuer, durant son généralat, de faire des progrès dans la congrégation ; et il prévoyait, avec non moins de douleur, que le mal irait croissant, si on ne l'arrêtait par quelque coup décisif. En effet, l'époque ordinaire de la tenue du chapitre général, où l'on avait coutume de faire les élections pour les principales charges, était proche ; et, comme la majeure partie des Pères, dont il devait se composer, était imbue des nouvelles doctrines, il était évident que les choix ne pouvaient être que fort mauvais. Le Général résolut de prévenir à tout prix ce malheur, qui pouvait perdre la congrégation de la Doctrine. Il sollicita et obtint, avec la médiation de la cour de France, un bref du Pape, qui reculait de huit mois la tenue du chapitre ; ce qui lui donna le temps de prendre des mesures efficaces pour conjurer le danger.

Le premier moyen, que l'on employa, fut d'éloigner de Paris le chapitre général, qui s'y tenait ordinairement dans la maison de Saint-Charles. Le Roi, par un ordre exprès, signifia aux prêtres de la Doctrine Chrétienne qu'ils eussent à le tenir dans quelqu'une de leurs maisons des provinces d'Avignon ou de Toulouse. Il déclara en même temps que son intention était qu'ils ne nommassent aux charges de supérieurs et autres de la congrégation, que des religieux qui auraient donné des preuves suffisantes de leur soumission aux décisions de l'Eglise et aux bulles apostoliques, et qui, en outre, justifieraient de leur signature du Formulaire d'Alexandre VII. Il fallait nommer un commissaire royal, pour tenir la main à l'exécution de ces ordres et surveiller les opérations du chapitre. La prudente fermeté, qui avait toujours présidé à l'administration de M. de Bellefont, soit à Bayonne, soit à Arles, le fit désigner au choix du Roi. Il fut revêtu des pouvoirs les plus étendus, de manière à pouvoir exercer ses fonctions de commissaire royal avec la plus grande latitude, tandis que, de son côté, le P. Jeaume, général des Pères de la Doctrine, recevait injonction de *se concerter avec lui tant pour l'ouverture que sur les autres opérations à faire pendant la tenue du chapitre*. La ville de Beaucaire, qui faisait partie du diocèse d'Arles, et où les Doctrinaires avaient une maison, fut indiquée comme le lieu où serait convoquée cette assemblée générale.

Voilà dans quelles délicates conjonctures M. de Bellefont manda auprès de lui le Supérieur de Larressore. Désireux de justifier la confiance du roi, plus désireux encore de faire servir cette occasion au bien de l'Eglise, il pensait qu'en face des passions ardentes qui allaient éclater au chapitre de Beaucaire et des difficultés de sa position, il ne

pouvait trop s'entourer de sages conseillers. C'est que l'Archevêque d'Arles n'était point un de ces esprits étroits, qui craignent de paraître s'abaisser en demandant un conseil utile, ou en acceptant à propos ceux qui leur arrivent sans être recherchés ni attendus.

Quoique M. Daguerre sût bien que l'absence prolongée d'un Supérieur du sein de sa communauté n'est jamais exempte d'inconvénients, il prit son parti sans hésitation, et se mit en route pour Arles, de manière à y arriver assez longtemps avant la réunion du chapitre général. Il est aisé de s'imaginer quel excellent accueil il reçut de l'Archevêque, et combien il fut heureux lui-même de revoir et ce prélat, qui n'avait jamais cessé de le combler de témoignages d'affection et de confiance, et son ancien confrère, M. de Hody, qu'il rencontrait à la tête du Séminaire diocésain d'Arles.

Ce fut le 30 mai 1744 qu'eut lieu l'ouverture du chapitre de Beaucaire, le plus célèbre de ceux qu'aient tenus les Doctrinaires de France. Sans doute M. Daguerre n'y parut point, il n'avait pas qualité pour cela : mais possédant toute la confiance de l'Archevêque, sans cesse consulté par ce prélat, qui se concertait avec le P. Jeaume pour diriger les opérations de l'assemblée, il eut, dans tout ce qui se fit alors, une influence qui, pour être cachée, n'en fut pas moins réelle ; et nous ne saurions considérer comme un hors-d'œuvre de rapporter succinctement les principaux incidents relatifs à une affaire dont la conclusion fut très-favorable aux intérêts de l'Église.

A peine le chapitre était-il ouvert, qu'on y vit percer des symptômes de mécontentement et d'indocilité. Quelques-uns des députés étaient arrivés, porteurs des protestations de

diverses communautés contre les opérations de l'assemblée; protestations dans lesquelles, suivant la méthode favorite du parti, on essayait de cacher l'esprit d'insubordination et de révolte sous des formules de respect et de parfaite soumission à l'Eglise et au Roi; ils s'empressèrent de les produire et de leur donner autant de force et d'importance que possible. Plusieurs députés présents mirent aussi au jour, en leur nom privé, des réclamations et oppositions conçues dans le même sens et tendant au même but. Tout cela était prévu; et, en conséquence, l'Archevêque d'Arles avait arrêté d'avance, avec son conseil, et la marche qu'il faudrait suivre et les mesures qu'il y aurait à prendre, de telle sorte que non-seulement l'influence des hommes de mauvais vouloir fut paralysée, mais encore qu'il résulta du chapitre de Beaucaire les meilleurs effets pour la congrégation de la Doctrine Chrétienne.

Ce fut au commencement de la troisième séance que M. de Bellefont parut pour la première fois dans le chapitre. Il y prononça un discours, où rien n'était négligé de ce qui pouvait engager les députés à se soumettre à la Bulle *Unigenitus* et au Formulaire d'Alexandre VII. Tout, dans les paroles du prélat, était ménagé avec art, pour ne point blesser leur amour-propre ni éveiller leurs susceptibilités; les précautions y étaient poussées au point de ne nommer ni le Formulaire ni la Bulle, quoique l'acceptation de l'un et de l'autre fût, comme nous l'avons dit, le principal but du discours. L'Archevêque n'oublia cependant pas qu'il était le commissaire du Roi auprès de l'assemblée; et il déclara aux députés qu'en cette qualité, il avait à faire respecter les ordres de son souverain, et qu'il était décidé à ne rien souffrir durant la durée du chapitre qui fût contraire aux instructions qu'il avait reçues.

La sensation, produite par ce discours, fut très-grande : la plupart des députés se soumirent à la Bulle et signèrent le Formulaire; le petit nombre de ceux qui s'y refusèrent, comprenant l'inutilité de toute tentative pour troubler les élections et entraver les opérations du chapitre, prit le parti d'être plus calme désormais, de sorte que les séances suivantes se passèrent sans aucune agitation. Il en résulta que ceux qui étaient arrivés porteurs des protestations dont nous avons parlé plus haut, furent accusés par leurs partisans d'avoir agi en cette affaire avec tiédeur et mollesse. Au reste, le commissaire du Roi voulut donner une nouvelle preuve de sa modération, en permettant aux opposants de continuer à assister aux séances et même d'y opiner.

Les élections se firent toutes sans difficulté et conformément aux intentions du Roi et aux vœux de la partie saine de la congrégation. On nomma au Généralat le P. Mazenc, (93), Supérieur du Séminaire de Tarbes, homme bien connu pour l'orthodoxie de ses principes et fort estimé de M. de la Roche-Aymon, archevêque de Toulouse, qui l'avait souvent vu de près, quand il n'était encore qu'évêque de Tarbes. Les autres choix ne furent pas moins heureux : ils tombèrent tous sur des hommes qui étaient en parfaite harmonie d'idées et de sentiments avec le nouveau Général. Par ce moyen, on réussit à tirer de péril la congrégation pour le temps de la durée des charges qu'on venait de donner. Mais ce n'était pas assez : il fallait l'en garantir encore pour l'époque où, les fonctions des élus actuels venant à cesser, il faudrait recourir à d'autres élections. C'est ce qui fut prévu, quand on fit les décrets et règlements du 8 juin, dont les Jansénistes firent beaucoup de bruit et qu'ils traitèrent de *schismatiques*.

Ces décrets portaient défense à tous les sujets de la congrégation d'enseigner ou soutenir, soit en public, soit en particulier, de vive voix ou par écrit, aucune *nouvelle proposition* en matière de doctrine, aucune *maxime outrée* dans la morale ou dans la discipline, éloignée de ce qui est communément reçu et approuvé dans l'Eglise. Ils ordonnaient de faire signer le Formulaire d'Alexandre VII et accepter la constitution *Unigenitus* sincèrement et sans équivoque à tous les vocaux des chapitres tant généraux que particuliers, avant les élections; à tous les recteurs élus, avant de recevoir les lettres de leur élection; à tous les ordinands, lors de leur examen; à tous les novices, avant l'émission de leurs vœux. Il était enjoint aux Provinciaux de nommer deux théologiens dans leur province pour examiner les thèses de théologie et de philosophie, de veiller à ce qu'il ne s'y glissât rien de contraire aux présents décrets, et de faire suivre exactement la doctrine de saint Thomas. De plus, les Supérieurs eurent ordre de tenir la main à l'exécution de ces règlements, et de déférer sans délai au Père Général et à son Définitoire ceux qui y porteraient quelque atteinte.

Tels furent en substance les principaux décrets et règlements faits au chapitre général de Beaucaire. On voit qu'on n'y avait oublié aucune précaution pour arrêter, au sein de la congrégation de la Doctrine Chrétienne, les progrès, devenus alarmants, de l'hérésie.

A la clôture du chapitre, l'Archevêque d'Arles remercia tous ceux qui le composaient de la tranquillité qui avait régné pendant les séances, et donna des éloges à la prudence qu'ils avaient montrée dans leurs délibérations. « Si quel-« ques nuages, dit-il en terminant son discours, ont altéré « la sérénité dont nous avons joui; s'il a manqué quelque

« chose à notre joie commune, croyons que Dieu l'a permis « pour nous convaincre que les joies de ce monde ne sont « que des joies imparfaites, et toujours défectueuses par « quelque endroit. Flattons-nous cependant de la douce « espérance que le Dieu de consolation a déjà touché des « cœurs que nous désirons ardemment ne voir faire plus « qu'un seul et même cœur avec les nôtres. Conjurons-le « vivement de consommer l'œuvre de sa miséricorde, en « daignant bientôt, et ouvrir les bouches que l'erreur et le « défaut d'attention ont tenues fermées jusqu'à ce jour, et « délier les langues qu'un timide respect pour le jugement « des hommes rend muettes depuis longtemps. Tels sont « mes souhaits; tel sera l'objet de mes prières ferventes et « redoublées; tel est le gage, mes Révérends Pères, que je « vous offre avec mes plus tendres vœux, et de mon atta- « chement solide à votre congrégation, et de mon zèle pour « sa gloire et sa prospérité. »

Ainsi se termina le chapitre général de Beaucaire, où ceux qui dirigèrent ostensiblement les opérations eurent la part la plus honorable, et où M. Daguerre joua un rôle fort modeste sans doute, mais qui aussi dut avoir quelque prix aux yeux du Seigneur. Les Jansénistes irrités ne l'appelèrent que du nom de *brigandage de Beaucaire*. Ce chapitre eut pour principal résultat d'arrêter la congrégation de la Doctrine Chrétienne sur le penchant de sa ruine. Il répandit le découragement et une sorte de consternation parmi ceux des Doctrinaires qui avaient donné dans les nouvelles erreurs. Après la tenue de l'assemblée, quelques uns des récalcitrants se décidèrent à se soumettre à la Bulle et à signer le Formulaire; d'autres, ne voulant pas renoncer à leurs opinions et voyant qu'il serait inutile de chercher désormais à les faire

prévaloir parmi les Pères, aimèrent mieux abandonner la congrégation; d'autres enfin, qui répugnaient à la quitter, prirent le parti de se tenir calmes, tout en dissimulant leurs vrais sentiments sur les erreurs condamnées ; ceux-ci restèrent dans la congrégation comme un mauvais levain toujours prêt à entrer en fermentation, et contre lequel il fallait se tenir constamment en garde.

Heureuses quelques autres congrégations religieuses de France, si leurs chefs, imitant le P. Jeaume, Général des Pères de la Doctrine Chrétienne, avaient aussi, par des mesures énergiques, empêché le développement du Jansénisme dans leur sein ! Elles auraient épargné à l'Eglise d'amers sujets d'affliction et de larmes, principalement quand arriva la funéste époque de la Révolution française.

M. Daguerre, après la conclusion de cette grave affaire, prolongea quelques semaines encore son séjour à Arles. Ce fut au mois de juillet qu'il dut quitter M. de Bellefont, ce prélat qui lui avait témoigné tant de confiance et d'amitié, et auprès duquel il venait de goûter les douceurs d'une cordiale hospitalité. Ils se firent l'un à l'autre, en se séparant, de tendres adieux qui, sans qu'ils s'en doutassent, devaient être les derniers de tous. En effet, M. de Bellefont ayant été nommé Archevêque de Paris en 1746, fut emporté soudainement par la petite vérole, quarante-huit jours seulement après son installation sur son siége. (*)

Quant à M. de Hody, il vit aussi avec regret arriver le

(*) Masein, et après lui Baylacq, se sont trompés, quand ils ont affirmé que M. de Bellefont ne fut que trois jours Archevêque de Paris. Il était arrivé dans cette ville le 2 juin 1746, et mourut le 20 juillet suivant.

jour qui allait éloigner de lui son ancien Supérieur, qu'il chérissait et vénérait à la fois. Mais lui, du moins, ce ne fut pas sans retour qu'il lui dit adieu et qu'il le serra dans ses bras. Car il eut la joie de revoir M. Daguerre à Paris, au Séminaire des Missions Etrangères; du reste, ils entretinrent toujours ensemble d'étroites relations, et il y eut entr'eux constamment un échange de bons services qui dura plus de trente-cinq années.

CHAPITRE XI.

Administration de M. de Beaumont. — Sa conduite à l'occasion de la maladie de M. Dailenc. — Sa nomination à l'archevêché de Vienne.— Il est remplacé par Guillaume d'Arche, doyen du chapitre de Bordeaux. — M. Duhalde, nommé curé de Bayonne. — M. d'Arche arrive incognito à Bayonne. — Sentiments du nouvel Evêque envers M. Daguerre. — M. d'Aulan, évêque de Dax, retire aux Barnabites la direction de son grand Séminaire. — Il demande un Supérieur à M. Daguerre qui lui envoie M. Bellocq.

M. de Beaumont, en arrivant à Bayonne, n'avait apporté aucun changement dans la marche de l'administration diocésaine. S'il avait pris bientôt après quelques mesures nouvelles, elles n'étaient que d'une importance secondaire, et ne pouvaient nullement affecter les esprits d'une manière pénible. Ainsi s'était-il empressé de remplir une lacune, qui avait échappé à la vigilance de ses prédécesseurs, en établissant, d'accord avec le Chapitre, une messe de paroisse dans sa cathédrale pour toutes les fêtes de l'année comme pour les dimanches. Mais du

reste, il n'ignorait pas à quel point les innovations et les changements sont sujets à soulever des antipathies contre une administration nouvelle; et il était persuadé que, loin de lui donner de la considération et de la force, ils la jettent dans un vrai discrédit, surtout quand elle succède à une autre administration qui a obtenu l'assentiment général. Aussi s'était-il attaché à suivre les traditions laissées par M. de Bellefont, et à marcher autant que possible sur ses traces. Il appela autour de lui les hommes qui avaient joui de la confiance de ce grand Evêque, et se servit utilement de leurs conseils. C'étaient principalement MM. Daguerre, de Lissalde, d'Artaguiette, Duhalde, curé d'Anglet, et Léon Vinatier, chanoine théologal de la cathédrale. Fils de Jean Vinatier, maire de Bayonne, et de Marthe de Laborde, Léon Vinatier avait fait de brillantes études à Paris. Il avait été reçu docteur en Sorbonne, et, quand il fut nommé chanoine théologal, à peine avait-il atteint sa vingt-septième année. De si remarquables débuts présageaient un bel avenir au jeune chanoine. M. de Bellefont le distingua en effet bientôt, l'appela dans ses conseils et lui donna le titre de vicaire-général. Les circonstances firent même que, dans les derniers temps de cet Evêque et pendant tout l'épiscopat de M. de Beaumont, M. Vinatier fut celui de tous qui prit la part la plus active dans le maniement des affaires, car le grand âge de M. de Lissalde et la fréquente absence de MM. d'Artaguiette, Daguerre et Duhalde, qui ne résidaient pas à Bayonne, les empêchaient de rendre des services assidus à leur Evêque; et l'Evêque naturellement s'adressait, dans les circonstances ordinaires, à l'homme qui se trouvait le plus près de lui.

A l'exemple de son prédécesseur, M. de Beaumont tra-

vailla de toutes ses forces à renouveler l'esprit de son clergé: en quoi il fut parfaitement secondé par le Supérieur de Larressore. L'Evêque de Bayonne n'avait pas tardé à reconnaître que nul ne pouvait lui prêter un concours aussi efficace pour cet important objet que M. Daguerre. Il comprit à quel point le bon Supérieur se rendait utile, non-seulement auprès du jeune clergé en le formant dans son Séminaire et en le dirigeant plus tard, mais encore à l'ancien clergé, sur lequel il exerçait, ainsi que nous l'avons dit, une très-grande influence, soit directement par lui-même, soit par ses Missionnaires. C'était là un genre de service qu'il est rare de pouvoir rendre à la religion, et qui était d'un prix inestimable aux yeux de M. de Beaumont. Aussi rien ne contribua davantage à assurer à M. Daguerre une des premières places dans l'esprit et le cœur du prélat.

Dans le même temps l'Evêque de Bayonne tenait les yeux ouverts sur les menées du parti janséniste. Bien qu'il ne voulût pas pousser à bout les novateurs, il était déterminé à les empêcher absolument de propager leurs funestes doctrines: M. de Beaumont montra une rare prudence dans sa conduite à leur égard, faisant usage, suivant les conjonctures, tantôt d'une douceur exempte de faiblesse, tantôt d'une fermeté libre de toute passion. Mais, là où parut de la manière la plus sensible la sagesse de ce prélat, ce fut à l'occasion de la maladie et de la mort de Joseph Dailenc, jeune avocat au Parlement de Paris. M. Dailenc était né à Dax, et il s'était établi à Bayonne, en y épousant la fille d'un négociant, nommée Josèphe Larrèche-Bergare. Il appartenait à une famille influente, toute dévouée au Jansénisme, et alliée à de riches familles qui ne l'étaient pas moins. Son frère aîné, d'abord avocat comme lui au Parlement de Paris,

et puis prêtre, avait été dès 1730 laissé sans emploi par M. d'Arbocave, Evêque de Dax, pour n'avoir pas voulu recevoir le mandement d'acceptation de la Bulle *Unigenitus;* il persévéra avec opiniâtreté dans ses sentiments jusqu'à la mort, et, plutôt que d'en changer, il préféra mourir sans sacrement. Leur mère, Marthe d'Estouesse, également entichée du Jansénisme, repoussa non moins obstinément la Bulle pendant toute sa vie, et fut, pour ce motif, privée des sacrements de l'Eglise dans ses derniers moments.

Il n'est pas étonnant que Joseph Dailenc eût un très-grand amour pour les doctrines nouvelles; il l'avait sucé, pour ainsi dire, avec le lait au sein de sa propre famille. Nous allons raconter avec quelque détail les faits auxquels donna lieu la maladie de cet avocat, et qui peignent assez bien l'esprit du temps.

Etant donc tombé dangereusement malade, M. Dailenc demanda les sacrements à la paroisse. Comme la circonstance paraissait délicate, celui des vicaires qui était chargé de les administrer en référa tout aussitôt à l'évêché. M. de Beaumont comprit combien la situation était embarrassante: d'un côté, les opinions religieuses de M. Dailenc étant connues dans la ville, on ne pouvait mollir sans qu'il en résultât un fâcheux effet dans l'esprit des habitants; de l'autre côté, on avait à craindre les suites de l'irritation que causerait un refus, non-seulement à la famille du malade et à tout le parti janséniste, mais encore à tout le corps des avocats, qui pourraient prendre fait et cause pour leur confrère outragé. L'Evêque pensa que ce qu'il y avait de mieux à faire était d'user de toutes les ressources qu'on pourrait employer pour amener M. Dailenc à de meilleures dispositions, et, si on n'y réussissait pas, d'exécuter sans faiblesse les or-

donnances de ses prédécesseurs relativement aux Jansénistes endurcis. Il engagea donc le vicaire à faire d'abord une visite au malade et à essayer de recueillir de sa bouche quelques paroles qui permissent de lui donner sans scandale les sacrements. Mais cette première tentative ne fut malheureusement suivie d'aucun succès. Alors un des grands-vicaires, M. d'Artaguiette, ne désespérant pas encore, hasarda une démarche nouvelle, qui fut tout aussi infructueuse. Enfin l'Evêque de Bayonne, voulant, s'il était possible, éviter un éclat, et animé d'un ardent désir d'arracher le jeune avocat à ses erreurs, résolut, de l'avis de ses conseillers, de se rendre lui-même auprès de M. Dailenc. Il se présente auprès du malade avec cette exquise politesse qui ne l'abandonnait jamais, et lui adresse des paroles tout empreintes de la plus vive charité : mais il a beau s'efforcer de l'éclairer et de le persuader ; l'avocat demeure sourd à ses exhortations, et ne répond que par un refus obstiné. L'Evêque était désolé. Voyant que tout espoir est perdu, il exprime en termes des plus touchants la peine extrême que lui cause un si déplorable aveuglement, et se retire la douleur dans l'âme, mais bien décidé à faire taire le cri de son cœur et à n'écouter plus que la voix inflexible de son devoir d'Évêque.

Le vicaire reçut donc ordre de refuser les sacrements à M. Dailenc. Cette nouvelle émut beaucoup l'entourage du malade, et l'on résolut incontinent de réclamer l'appui du corps des avocats, dans la pensée que leur intervention imposerait à l'Evêque, et l'engagerait à fléchir. Evidemment les auteurs de ce conseil ne songeaient pas quelle est la puissance d'une volonté, née, non point d'un vain caprice, mais d'un profond sentiment du devoir. Les avocats s'assemblè-

rent donc, et envoyèrent une députation au prélat, le priant de faire administrer les sacrements au malade. Mais ce fut là de leur part une démarche de pure convenance, et à laquelle ils ne se prêtèrent que par égard pour un de leurs confrères. Celui qui porta la parole eut le bon goût de ne point toucher le côté théologique de la question, et il se contenta de dire, pour appuyer sa demande, que, d'après les lois françaises, le délit de M. Dailenc ne pouvait être puni par un refus des sacrements. La discussion ne fut pas longue : M. de Beaumont, qui avait très-bien accueilli les avocats députés, leur expliqua les motifs de sa conduite, de manière à les satisfaire pleinement, et, avant de s'en séparer, il les assura que, dès l'instant où leur confrère donnerait quelques marques suffisantes de sa soumission aux décisions de l'Eglise, on lui accorderait sa demande. Mais, hélas ! cet instant, comme nous allons le voir, ne devait point venir.

Les Jansénistes de Bayonne furent très-mécontents de la conduite des avocats dans cette affaire, prétendant qu'ils avaient agi avec beaucoup trop de mollesse envers le prélat, et qu'il aurait certainement cédé, s'ils avaient montré plus d'énergie et de vigueur. Cependant ils ne se tinrent pas pour battus ; résolus de faire plier l'Evêque, ou de produire au moins autant de bruit et de scandale que possible, ils lui dépêchèrent de nouveaux solliciteurs, qui n'obtinrent pas plus de succès. Enfin on eut recours à une dernière ressource : des actes juridiques furent signifiés à M. de Lissalde, curé de la cathédrale, pour le sommer d'administrer ou de faire administrer les sacrements à M. Dailenc ; mais on ne s'en inquiéta point, et ils restèrent sans effet.

Cependant le malheureux avocat approchait de ses der-

niers moments. Encouragé, comme cela n'arrive que trop souvent dans ces sortes de cas, par son entourage, il persista jusqu'au bout dans son aveugle entêtement, et mourut sans avoir reçu les sacrements de l'Eglise. Désireux de donner de l'importance à cet événement, ses parents et amis invitèrent les communautés religieuses de la ville à être présentes à l'enterrement, bien qu'ils fussent persuadés qu'elles n'y consentiraient point.. Elles s'y refusèrent en effet. La cérémonie fut faite par un seul prêtre et sans luminaire. Il ne devait pas y avoir de sonnerie, aux termes des ordonnances épiscopales qui étaient en vigueur. Toutefois, par un sentiment de condescendance et de commisération, M. de Beaumont ordonna que l'on sonnerait la cloche comme dans les autres cérémonies semblables. Il fut du reste vivement affligé de ce triste événement, et en témoigna plusieurs fois une très-sensible peine.

La manière dont l'Evêque avait agi dans cette affaire, produisit la meilleure impression sur l'esprit des Bayonnais. On louait publiquement sa modération et sa charité; on était touché de la douleur dont il avait paru pénétré, quand il s'était vu contraint par l'obstination de M. Dailenc d'user contre lui de mesures de rigueur; on le plaignait d'avoir été forcé d'y recourir. Ce sentiment fut même si général, que les Jansénistes n'osèrent pas trop se récrier contre le prélat. Ce ne fut que plus tard, comme M. de Beaumont était déjà depuis plusieurs années Archevêque de Paris, qu'ils s'avisèrent d'attaquer dans leurs écrits sa conduite envers ce jeune avocat, travestissant sa douceur et son affabilité en dissimulation, et ses soins pour réprimer leurs menées en esprit de tracasserie.

Au reste, les magistrats de la ville de Bayonne eux-mêmes

rendirent hommage au mérite de ce prélat dans deux lettres qu'ils écrivirent peu après sa nomination à l'archevêché de Vienne. C'était au mois de mai 1745. Guillaume d'Arche venait d'être appelé à le remplacer sur le siége épiscopal de Bayonne. Le corps de ville adressa à cette occasion deux lettres, l'une à Pierre de Comarrieu, ancien maire, qui avait été député à Bordeaux pour les affaires de la ville, l'autre à M. d'Arche lui-même.

« Nous vous sommes très-sensiblement obligés, était-il « dit dans la première, de votre attention à nous donner « avis de la nouvelle promotion à notre évêché, et de ce « que vous voulez bien vous charger de notre compliment « pour M. l'abbé d'Arche..... Nous perdons un digne prélat; « mais nous espérons être dédommagés de cette perte par « son successeur, dont on nous dit beaucoup de bien. »

« Le choix de Sa Majesté, écrivait-on dans la seconde, s'ac- « corde parfaitement avec nos vœux ; il fait notre joie et « notre consolation. Nous perdons un digne prélat, et nous « avons le bonheur de le savoir remplacé par un succes- « seur rempli de ses vertus et de ses rares qualités. »

Nommé le 25 avril à l'archevêché de Vienne, M. de Beaumont ne quitta pourtant Bayonne que plus d'un mois après. Retarda-t-il ainsi son départ, parce que, modeste et humble, il se refusa d'abord à accepter ce poste élevé, de même que l'année suivante il ne monta sur le siége métropolitain de Paris qu'après s'en être longtemps défendu ? C'est ce qu'il nous est impossible d'affirmer, mais qui ne nous paraît pas dénué de vraisemblance. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est qu'en partant, il emporta avec lui les regrets de tout ce qu'il y avait de gens de bien dans la ville de Bayonne.

Guillaume d'Arche, son successeur, fut sacré le 15 septembre de cette même année ; et tout aussitôt il envoya des lettres de grand-vicaire à MM. de Lissalde, d'Artaguiette et Vinatier. Mais le premier mourut, avant l'arrivée du nouvel Evêque, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après avoir exercé pendant trente-huit années les fonctions de curé de la cathédrale. Sa mort laissait vacante une place qu'il importait de bien remplir. Les principaux membres du clergé tournèrent naturellement leurs regards vers le curé d'Anglet, Pierre Duhalde, ancien secrétaire de l'évêché, et official du diocèse depuis quatorze ans, celui-là même qui avait dirigé les débuts de M. Daguerre dans le saint ministère. Talent, instruction, orthodoxie des principes, zèle du bien, gravité des mœurs, connaissance du monde et des affaires, tout semblait se réunir en lui pour le désigner comme l'homme à qui l'on pouvait le mieux confier, en ces temps difficiles, une cure aussi importante que celle de Bayonne ; car cette ville ne formait à cette époque qu'une seule paroisse. M. Duhalde fut effectivement appelé à ce poste au mois de mai 1746 ; et, pendant les neuf années qu'il vécut encore, il prouva par la sagesse de sa conduite qu'on ne s'était point trompé dans l'opinion avantageuse qu'on avait conçue de lui.

Cependant le nouvel Evêque se disposait à aller lui-même prendre possession de son siége. Ennemi du faste et de l'éclat, il avait mandé à M. Vinatier, en lui annonçant le jour de son arrivée, qu'il désirait que l'on s'abstînt de lui rendre aucun honneur à cette occasion ; qu'il comptait descendre en son palais dans une sorte d'incognito ; et qu'il le chargeait de communiquer ses intentions au clergé et aux magistrats de Bayonne.

L'entrée de M. d'Arche dans sa ville épiscopale eut donc

lieu sans aucune solennité, le 14 décembre 1745. Mais le lendemain il fut conduit processionnellement dans sa cathédrale par le clergé; et il y fut installé suivant le cérémonial d'usage. Enfin, après l'installation, les magistrats, précédés des massiers et escortés des soldats du guet ayant leur capitaine à leur tête, se rendirent auprès du prélat pour lui offrir leurs hommages. A l'accueil bienveillant et affectueux que leur fit M. d'Arche, ils jugèrent bientôt qu'on ne leur avait rien exagéré touchant la bonté de cœur de leur Evêque; et ils se retirèrent fort satisfaits des bienveillantes dispositions dont il leur donna l'assurance à l'égard de la ville.

Ce prélat ne tarda pas à distinguer le Supérieur de Larressore parmi les ecclésiastiques qu'il eut occasion de voir de près. A peine l'eut-il connu, qu'il sentit au dedans de lui-même un penchant naturel qui le sollicitait de placer en lui sa confiance. Ce premier sentiment qu'il éprouva ne fit que se fortifier ensuite, et il était difficile qu'il en fût autrement par là même que leur position réciproque les rapprochait souvent l'un de l'autre.

Nullement disposé à se faire valoir lui-même, mais toujours prêt à se mettre en avant pour la gloire de Dieu et dans l'intérêt du prochain, judicieux dans ses jugements, plein de franchise dans ses paroles, ne visant jamais à flatter ses supérieurs, leur disant la vérité telle qu'il la connaissait, M. Daguerre était en effet un homme qui ne pouvait guère manquer de convenir à un Evêque tel que M. d'Arche, homme de mœurs simples, d'une grande droiture d'esprit et de cœur, et tendant toujours au bien sans jamais regarder en arrière. Aussi le prélat, non content de lui accorder une confiance pleine et entière, l'admit-il dans une douce et honorable familiarité; il aimait à l'appeler, dans le

commerce intime qui s'établit entr'eux, du nom de *Papa Daguerre*, quoiqu'ils fussent du même âge, étant nés dans la même année; ou bien encore, s'agissait-il de la décision d'un cas théologique embarrassant, il avait recours à son *casuiste*, comme il le nommait, ne voulant décider aucun cas de quelque importance sans l'avis de M. Daguerre.

Cette amitié, que M. d'Arche témoignait au Supérieur de Larressore, devint, de la part des Jansénistes, un grief contre ce dernier, par suite des dispositions peu favorables où ils se mirent envers l'Evêque. Lorsque M. d'Arche avait été nommé au siége de Bayonne, ils avaient eu l'air de s'associer franchement aux louanges que lui attirait sa réputation de bonté. C'est qu'ils se flattaient que cette bonté n'était que molle complaisance, et qu'ils comptaient sur la faiblesse de son administration, pour exercer sans trop d'entraves leur prosélytisme dans le diocèse. Mais bientôt la sage fermeté du prélat vint déjouer leurs calculs; et alors, irrités contre lui, ils changèrent leurs éloges en récriminations, et embrassèrent dans une haine commune l'Evêque et tous ceux qui avaient quelque part dans ses bonnes grâces. Nous devons néanmoins ajouter, pour être exact, que, bien que M. Daguerre ait livré pendant cinquante ans une guerre constante au Jansénisme, il ne fut jamais, de la part des meneurs du parti, l'objet d'un aussi violent déchaînement que la plupart des hommes qui, à la même époque, combattirent pour la bonne cause. Sans doute qu'en outre du respect dont il fut si longtemps et si généralement environné, l'esprit d'impartialité qu'il apportait dans les discussions et la charité qui débordait dans ses paroles, adoucissaient l'animosité qui naturellement devait naître de l'opposition des idées et des sentiments, ainsi que du froissement des amours-propres.

Ce fut dans les premiers temps de l'épiscopat de Guillaume d'Arche que M. d'Aulan, Evêque de Dax, demanda à M. Daguerre un Supérieur pour son grand Séminaire. Louis-Marie Suarès d'Aulan, un des évêques qui ont le plus honoré le siége épiscopal de Dax par leurs talents et leurs vertus, avait eu la douleur, à son arrivée dans son diocèse, de le trouver tout infecté des doctrines Jansénistes. Le refus, que fit M. d'Arbocave, un de ses prédécesseurs, de recevoir la Constitution *Unigenitus*, et son appel, suite naturelle de ce refus, avaient évidemment beaucoup servi à les y accréditer. Mais ce qui peut-être y contribua davantage encore, ce fut l'influence des PP. Barnabites qui confessaient beaucoup de personnes à Dax, et dirigeaient tout à la fois le Séminaire, le Collége et le Couvent des Ursulines. Le principal d'entr'eux était le P. Ignace Laguibaut, de Bazas, qui avait enseigné plusieurs années la théologie au Séminaire d'Oloron, et que l'Evêque Joseph de Revol (94) avait été obligé d'en faire sortir à cause de son obstination à repousser la Bulle. Nommé Supérieur du Séminaire de Dax, il eut le champ libre sous l'administration d'un Evêque appelant, pour travailler avec activité, aidé de quelques Pères de sa congrégation, à répandre autour de lui les fausses doctrines de son parti; et il n'y réussit malheureusement que trop bien.

Cependant M. d'Arbocave avait reconnu, sur la fin de ses jours, la faute qu'il avait faite en se jetant dans les rangs du Jansénisme : il rétracta son appel, accepta franchement et sans détour la Bulle *Unigenitus*, et s'efforça d'arrêter les entreprises des novateurs. Il avait frappé d'interdit le P. Laguibaut et deux autres Barnabites, et les avait obligés de quitter son diocèse. Mais le mal était déjà fort considéra-

ble, et le grand âge de l'Evêque, sa mort qui arriva bientôt après, la vacance du siége, la prompte mort de son successeur qui ne fit, pour ainsi dire, que passer à Dax, une nouvelle vacance du siége, tout parut conspirer pour empêcher qu'on n'y apportât un remède efficace. Les choses en étaient là, lorsque M. d'Aulan arriva à Dax, en 1738. Le spectacle des ravages qu'avait faits le Jansénisme dans son diocèse toucha vivement son cœur, et lui inspira un ardent désir de changer au plus tôt cette situation. Il commença par ôter aux Barnabites la direction des Ursulines, dont plusieurs, infatuées des mauvaises doctrines qu'on leur avait prêchées, ne voulaient pas entendre parler de soumission à la Constitution.

Mais il y avait une autre affaire bien autrement importante, et qui offrait de plus grandes difficultés ; c'était celle du Séminaire tenu par ces religieux. M. d'Aulan sentait la nécessité de remettre cet établissement à des hommes d'une pure et saine doctrine, sous qui se formerait un jeune clergé, nourri dans de bons principes et tout dévoué à l'Eglise. Il prit donc des mesures pour le retirer des mains des PP. Barnabites : la résistance fut vive de leur part ; mais l'Evêque tint bon, et il donna la maison à des prêtres séculiers de son diocèse. Ce premier essai ne répondit pas aux espérances du vertueux prélat ; les prêtres, auxquels il avait confié l'établissement, ne purent réussir à le faire marcher. Il fallut recourir à de nouveaux essais, qui ne donnèrent pas de meilleurs résultats ; et enfin, après divers tâtonnements, l'Evêque de Dax se détermina à demander à M. Daguerre un Supérieur de son choix.

Jamais le Supérieur de Larressore n'était plus heureux que lorsqu'on lui offrait quelque occasion de contribuer à la gloire de Dieu. Aussi s'empressa-t-il de correspondre aux

vues de l'Evêque. Fondateur et Supérieur lui-même d'un Séminaire, en rapports suivis avec plusieurs autres établissements du même genre, sachant la différence des effets qui doivent nécessairement résulter parmi les peuples de la différence d'éducation du clergé, M. Daguerre plus que personne était en état d'apprécier toute la portée du choix qu'on lui demandait de faire. Après y avoir mûrement pensé devant le Seigneur, il tourna ses regards vers Salvat Bellocq, curé de la paroisse d'Urt. Il l'avait connu à Bayonne, où M. Bellocq avait été tour à tour vicaire de la cathédrale, aumônier de l'hôpital Saint-Léon, et enfin régent de seconde dans le collége. Réputé grand prédicateur, le curé d'Urt avait plus d'une fois prêté à M. Daguerre le concours de son talent pour des missions et des retraites; et les plus intimes relations s'étaient établies entr'eux. M. de la Vieuxville l'avait eu en grande estime à cause de son instruction et de son attachement aux bonnes doctrines ; il l'avait nommé vicaire de Bayonne, lorsqu'il fut obligé de renvoyer deux autres vicaires, MM. Hiriart et Bernède, à cause de leurs opinions jansénistes; et ce fut encore M. Bellocq qui fut chargé de publier au prône, le 9 octobre 1729, le mandement de cet Evêque, contenant l'acceptation de la Bulle *Unigenitus* comme règle de foi, l'injonction aux prêtres de signer le Formulaire d'Alexandre VII, et différentes décisions touchant les questions débattues en ce temps.

Tel était l'homme que M. Daguerre proposa à l'Evêque de Dax pour Supérieur de son Séminaire. L'Evêque l'agréa sans hésitation; et M. Bellocq, ayant résigné sa cure, se rendit auprès de lui avec l'agrément de Guillaume d'Arche. Heureux d'avoir enfin à qui confier l'éducation de son jeune clergé, M. d'Aulan ne se contenta pas de le mettre à la tête

du Séminaire, mais de plus il le nomma son vicaire-général. M. Bellocq remplit avec un zèle éclairé ces doubles fonctions pendant quelques années. L'Evêque de Dax se félicitait de l'avoir attiré dans son diocèse, et il se flattait de pouvoir longtemps encore profiter de ses services, lorsqu'il eut la douleur de le perdre inopinément. M. Bellocq s'était rendu à Hasparren, où il avait été appelé probablement pour une de ces retraites que M. Daguerre aimait à lui faire prêcher tantôt dans la Maison de Retraite, tantôt au Séminaire de Larressore; c'est là qu'il fut surpris par une maladie qui l'emporta le 10 juillet 1757, à l'âge de cinquante-neuf ans.

CHAPITRE XII.

Dieu continue de bénir les œuvres de M. Daguerre. — Soins de M. Daguerre pour donner au diocèse de Bayonne des prêtres vertueux et instruits. — Il pousse aux grades universitaires un grand nombre de jeunes ecclésiastiques. — Il en envoie plusieurs dans les Universités étrangères. — Sa correspondance avec eux. — Mort de Mlle d'Etcheverry. — Mlle Casaubon, nommée Supérieure à sa place. — Elle meurt, ainsi que Mlle de Lamothe, une des fondatrices. — Le nombre des religieuses et des pensionnaires augmente dans la Maison de Retraite.

Cependant la grâce de Dieu continuait à féconder les œuvres de M. Daguerre ; on pouvait dire qu'elle les faisait toutes prospérer également. Déjà il était sorti du Séminaire de Larressore bon nombre de prêtres d'une vertu et d'une instruction solides : c'était là, nous l'avons dit, ce que le saint homme cherchait principalement. S'il savait apprécier la piété tendre et affectueuse, il la voulait avant tout mâle et forte, capable de constance et de généreuses actions. Pour la science, il tenait à ce qu'elle fût positive et suffi-

sante chez tous; plus étendue, mais toujours sûre, chez ceux à qui le Seigneur avait jugé à propos de départir plus de capacité. Souvent il ne se contentait point pour ceux-ci de l'enseignement qui se donnait à Larressore, quoique les études théologiques y fussent fort soignées, et qu'il y eût bien des prêtres reçus docteurs en théologie avec la seule préparation qu'ils y avaient faite. Nous avons eu occasion de dire, quand nous avons parlé de M. de Calvet, que beaucoup d'élèves de Larressore allaient à Paris et à Toulouse pour se disposer à prendre les grades dans les Universités de ces deux villes : quelques-uns encore continuèrent à se rendre dans le même but à Bordeaux ou même ailleurs. Vers 1747, M. Daguerre commença à en envoyer aussi plusieurs aux Universités étrangères qui étaient le plus en renom : à Saragosse (*), où St Vincent de Paul avait fait une partie de ses études, à Alcala (**) et à Salamanque (***), où Saint

(*) Saragosse, en Aragon, possédait une Université ou Académie générale qui avait été fondée par le Pape Jean XXII; on y avait établi différents colléges et des chaires pour enseigner toutes les sciences.

(**) Alcala de Hénarès, à 25 kilomètres de Madrid. L'Université de cette ville avait pour fondateur le cardinal Ximénès; on y compta deux mille étudiants et plus de quarante chaires. Ximénès marqua lui-même la place du collége d'Alcala dans un lieu que la beauté de la situation, la bonté de l'air et le voisinage de la rivière d'Hénarès rendaient agréable et convenable pour les gens de lettres. Les Papes Alexandre VI et Jules II accordèrent des bulles pour l'érection de l'Université d'Alcala, avec beaucoup de grâces et de priviléges que Léon X augmenta depuis. Ximénès obtint de ce dernier Pape que l'église collégiale de St-Pasteur fût annexée à l'Université, et que les dix-sept chanoinies fussent affectées aux anciens docteurs.

(***) Salamanque, dans le royaume de Léon, à 32 lieues de Madrid.

Ignace de Loyola suivit pendant quelque temps les cours de logique, de physique et de théologie; à Coïmbre (*), en Portugal, qui avait une des Universités les plus célèbres de l'Europe, et où Suarez enseigna la théologie pendant près de vingt années. Nous ne voyons cependant pas qu'il ait fait partir personne pour cette dernière ville depuis le commencement de la persécution qui fut suscitée par Pombal contre l'Eglise, et pendant laquelle M. dell' Annunziatta, Evêque de Coïmbre, subit un emprisonnement de neuf ans.

M. Daguerre avait les yeux sans cesse ouverts dans son Séminaire sur tous les aspirants au sacerdoce, afin de distinguer ceux parmi eux qui avaient le plus de talent et d'avenir; et il les encourageait à partir pour des villes éloignées, afin d'y étudier et acquérir les grades en théologie, persuadé

L'Université de cette ville, fondée à Palencia par Alphonse IX, fut, 31 ans après, transférée à Salamanque. Longtemps elle a tenu le premier rang parmi les écoles savantes. Le pape Clément V ordonna que l'hébreu, l'arabe et le chaldéen y fussent enseignés. Adrien VI, qui la visitait souvent avant de porter la tiare, l'enrichit de nouvelles prérogatives. Les études y étaient autrefois florissantes. On accourait à l'Université de Salamanque de toutes les parties de l'Espagne et des pays étrangers; on y compta, dit-on, jusqu'à quinze mille étudiants. Elle possédait trente-trois colléges, dont quatre grands, qu'on nommait *el Viejo*, *el del Arzobispo*, *el del Oviedo*, *el de Cuenca*. Elle est aujourd'hui réduite presque à rien.

(*) Coïmbre ou Conimbre, dans la province de Beira, en Portugal. Son Université, fondée par le roi Denis, vers l'an 1300, fut une des plus célèbres de l'Europe. Elle avait des communications avec les hommes les plus savants de l'univers. Elle comptait seize colléges et plus de quarante chaires, autour desquelles se réunissaient plus de trois mille étudiants.

qu'ensuite ils n'en seraient que plus propres à faire du bien dans l'Eglise; et, s'il en voyait à qui leur position de fortune ne permît pas de fournir aux frais inévitables qui devaient en résulter pour eux ou pour leurs familles, il avait soin de lever cette difficulté en se chargeant de pourvoir à toutes les dépenses ou par lui-même, ou au moyen des largesses qu'il obtenait à cette fin des personnes pieuses. Nous devons croire, d'après les documents que nous avons eus sous les yeux, qu'il n'y a guère eu d'années où le bon Supérieur n'en ait envoyé quelques-uns continuer leur cours d'études dans ces Universités. C'est de cette manière qu'il accrut d'une manière prodigieuse, dans le diocèse de Bayonne, le nombre des ecclésiastiques instruits. Les noms de plus de cent cinquante, parmi ceux qui allèrent ainsi étudier au loin, nous ont été conservés; et, dans ce nombre, nous n'en connaissons qu'un seul qui ne soit pas rentré dans son diocèse après avoir terminé son cours d'études et avoir reçu le bonnet de docteur: c'était Jean d'Olhabide, d'Ainhoa, parent de Françoise d'Olhabide, une des fondatrices de la Maison de Retraite de Hasparren; après avoir occupé avec distinction une chaire à l'Université d'Alcala, où il avait longtemps étudié, il devint recteur perpétuel du collége de Malaga dans cette même Université, et chanoine de St-Juste.

M. Daguerre n'abandonnait pas à eux-mêmes ces jeunes ecclésiastiques, lorsqu'ils venaient à s'éloigner ainsi de lui. Loin de les perdre de vue, il les suivait avec une sollicitude toute paternelle aux divers lieux où ils se rendaient, s'informant, et de leurs études, et de leur piété, et de leur santé. Il avait soin, au milieu des travaux continuels dont il était accablé, de se ménager un peu de temps pour leur

écrire des lettres, dans lesquelles il leur adressait de tendres et sages conseils. Il ne les traitait plus comme ses écoliers, mais presque comme des prêtres et comme ses égaux; et de cette sorte, il conservait toujours sur eux et augmentait même cet ascendant moral que donnent seules l'affection et la confiance que l'on sait inspirer. Afin qu'on puisse mieux juger de sa manière, nous allons mettre sous les yeux des lecteurs quelques lettres ou fragments de lettres adressées par M. Daguerre à Guillaume d'Iriart (95), jeune homme vertueux et intelligent, mais d'une faible santé, qui avait été régent des basses classes au Séminaire, et qui, à la fin de l'année 1747, quitta Larressore pour aller étudier à Alcala :

« Larressore, le 3 février 1748.

« Je vous écrivis, mon très-intime confrère, il y a déjà « assez longtemps, et je vous mandai d'avoir du courage, « de ne pas vous laisser épouvanter par la dépense, de mé- « nager beaucoup votre santé et de ne pas veiller la nuit. « Je m'en tiens encore là. Mettez votre confiance en Dieu, « et priez-le pour moi. Faites-vous quelque ami ; mais qu'il « soit d'un bon naturel et plein de zèle : ne précipitez pas « votre choix. Je vous envoie des pratiques. J'attends les « ordres de M. Hirigoyen *(c'était un négociant basque « établi à Madrid)* pour payer les cent écus qu'il vous a « donnés.

« Tout va ici son petit train. Nous prions beaucoup pour « vous autres. De vos chères nouvelles en détail. Vous con- « naissez le tendre et inviolable attachement de votre plus « zélé serviteur en Jésus-Christ. »

« Larressore, le 10 avril 1748.

« Je suis impatient d'apprendre, mon très-intime con-
« frère, la réception des pratiques que je vous ai envoyées
« il y a près de deux mois. Mandez-moi aussi si M. Hiri-
« goyen a reçu les 225 livres que je lui adressai, au lieu des
« 300 livres qu'il vous avait avancées ; les 75 autres livres
« ont dû être retenues pour le paiement du quartier de
« Monsieur son beau-frère. Je vous le répète, prenez chez
« lui, sans nulle difficulté, tout ce qu'il vous faut.

« Je ne vous dis rien du défunt Dorcasberro (96) ; sa
« mort m'a percé le cœur.

« Mangez et buvez modérément ; les aliments d'Espagne
« étant plus chauds et plus substantiels, il en faut prendre
« une moindre quantité que de ceux d'ici. Il vous faut
« bien dormir, étudier peu et respirer l'air pur. Vous de-
« vez vous attacher à quelque écolier sage, ayant bon esprit
« et bon naturel ; faire avec lui quelque promenade les
« jours de congé, lui rendre quelques visites, vous réunir
« pour des lectures des Exercices de St Ignace ou de l'Imi-
« tation en espagnol, etc. Faites cela sans plus tarder, et,
« quand vous aurez trouvé cet ami, priez beaucoup la
« Sainte Vierge et les Anges Gardiens, pour que son amitié
« vous soit utile.

« Donnez-moi plus souvent et en détail de vos chères
« nouvelles. Chaque jour je vous présente à Jésus-Christ, et
« plusieurs fois : rendez-moi la pareille ; vous me devez ce
« tribut journalier.

« Vos frères sont bien, et l'affaire de Madame votre Mère
« est enfin arrangée.

« Mille témoignages de respectueuse estime à M. Domin-
« chena. Vous connaissez le tendre et inviolable attache-
« ment de votre plus intime confrère. »

« *P. S.* Voyez, s'il est possible, de lier quelques confé-
« rences de théologie avec les plus fervents étudiants ou
« avec quelque professeur prêtre. »

Fragment d'une lettre du 6 juin 1748.

« Ne craignez rien pour Hiribarren (97); je crois que vous
« l'aurez, ou qu'il ira à Salamanque, si nous pouvons gagner
« ses parents ; il faut prier. Ne redoutez rien touchant la
« dépense : adressez-vous toujours à M. Hirigoyen ; priez-le
« de m'envoyer un état de ses avances : j'y ferai honneur.
« Cet oratorien, dont vous m'avez parlé, veut faire, me
« dites-vous, connaissance avec moi : j'en serai charmé.
« Convient-il que je lui écrive ? et quoi ? — S'il m'écrivait,
« je lui répondrais volontiers. Présentez-lui mes respects,
« si vous le jugez à propos, et assurez-le que le zèle qu'il
« montre à votre égard, et dont vous m'avez rendu compte,
« m'a rempli de vénération pour lui.

« Priez avec ferveur pour moi, et souvent. Chaque jour,
« je vous présente à Jésus-Christ. Vous connaissez le tendre
« et inviolable attachement de votre plus zélé ami et con-
« frère. »

« *P. S.* Faites souvent la sainte communion. Je vous
« répète mes recommandations : dormir beaucoup, étudier
« peu et prendre l'air pur. »

Autre fragment du 21 février 1750.

« Vous me désolez, mon très-intime en Jésus-Christ,
« par votre long silence. Depuis novembre, je n'ai pas reçu

« de vos lettres. Est-ce votre timidité qui vous empêche de « m'écrire? Etes-vous malade? Redoutez-vous la dépense? « Ne vous inquiétez donc pas au sujet de ce dernier article. « Une explication sur tout cela. De la piété, du courage, « Dieu vous aidera. Ouvrez-vous à quelque étudiant fervent « ou jeune prêtre; cela vous fera du bien.

« Mes compliments à M. Dominchena. Priez Dieu pour « moi comme je le fais pour vous. Mille fois à vous du plus « intime de mon cœur. J. M. A. G. »

Lettre sans date, adressée au même.

« J'ai attendu, mon très-intime confrère, la lettre que « vous m'avez écrite par le courrier; mais elle n'a pas en- « core paru. Je n'ai reçu que celle du 23 mars, que M. Go- « lard (98) m'a fait tenir et qui m'a comblé de joie.

« Je prie chaque jour Jésus-Christ de vous encourager et « de vous conduire à tout. Vous ferez *peut-être* bien de « communiquer à ces deux amis, avec lesquels vous faites « des conférences théologiques, nos pratiques et notre mé- « thode (*), s'ils ont encore à rester à Alcala jusqu'à la fin « de mai; cet intervalle de temps suffira pour les remplir « de zèle et de feu. Examinez la chose mûrement, avant « d'agir. Je vois aussi que vous faites des conférences avec « un troisième : ne pourriez-vous pas les réunir tous les « trois?

(*) Nous n'avons pu savoir en quoi consistaient ces pratiques et cette méthode.

« Ceux qui vous ont envoyé à Alcala veulent absolument « que vous y restiez une année de plus sans vous retirer. « Encore une fois, ne vous inquiétez pas des frais. Je tiens « toutes prêtes cent livres, pour vous les faire parvenir par « la première commodité. Je sais en outre que M. de Ségure « doit envoyer ici de l'argent; je lui manderai sous peu de « vous remettre la somme dont vous aurez besoin, et je « tiendrai ici une somme pareille à sa disposition. Ayez du « courage; vos parents s'épuisent assez avec vos deux frè- « res; gardez-vous de leur rien demander ni de leur faire « payer un denier. Rien ne vous manquera, soyez-en con- « vaincu.

« Les peines que vous ressentez de tous côtés servent à « vous purifier et à vous préparer à servir d'instrument à « Jésus-Christ. On ne peut faire aucune œuvre de Dieu « sans contradiction et sans croix. Ayez de la confiance en « la sagesse et en la bonté du Maître, pour qui vous travail- « lez. Priez la Sainte Vierge, Saint Joseph et les Anges « Gardiens de vous obtenir de lui la grâce de remplir tous « vos devoirs, et priez-le lui-même chaque jour pour moi. « Vos frères sont bien. Vous avez reçu deux sujets seule- « ment; j'aurais voulu vous en envoyer davantage.

« Je suis jusqu'au tombeau, mon très-intime confrère, « avec tout ce que l'amitié et l'attachement ont de plus ten- « dre et de plus inviolable en Jésus-Christ et dans les « cœurs de NN. SS. PP. M. J. A. G. (nos saints Protecteurs « Marie, Joseph, les Anges Gardiens) mille fois à vous. « Mes témoignages d'estime toujours à M. Dominchena. »

Ces lettres ou fragments de lettres, évidemment écrites à la hâte, tout en dénotant, dans leur style coupé, l'homme qui dérobe de courts instants à ses affaires dans l'intérêt de

son correspondant, mettent à découvert chez leur auteur et les sentiments du prêtre, rempli de zèle, qui n'aspire qu'à opérer du bien, et ceux d'un père tendre qui veille avec sollicitude sur son enfant éloigné de lui. Il n'est pas difficile de comprendre, par les citations que nous venons de faire, avec quel soin attentif le saint homme s'employait à former, parmi la jeunesse qui lui était confiée, d'habiles et fervents ministres de Jésus-Christ.

Cependant M. Daguerre voyait depuis longtemps approcher un événement douloureux qu'il éloignait autant que possible, mais qui vint enfin le frapper au cœur. Il y avait près de deux ans que la santé de Mlle d'Etcheverry avait commencé à décliner, et que ses forces diminuaient peu à peu. « Le désir véhément qui était en elle de voir son Dieu, dit « son biographe, et la douleur qu'elle éprouvait de se voir « séparée de lui, douleur qui lui arrachait souvent des tor- « rents de larmes, avaient desséché son corps au point d'en « faire une sorte de squelette. » M. Daguerre s'alarmait avec raison de l'état de dépérissement où il la voyait tomber. Il exigea qu'elle se mît entre les mains du médecin de la maison, et lui prescrivit de sages précautions pour empêcher qu'elle ne laissât épuiser sa santé ; il alla même jusqu'à la priver de la satisfaction de lui écrire les lettres, par lesquelles elle avait coutume de le consulter sur les affaires de sa communauté et celles de son âme ; et enfin, quand elle devint plus sérieusement malade, craignant qu'elle ne s'accordât pas assez de soins, il lui donna pour infirmière Mlle Casaubon, personne prudente et dévouée, avec ordre de lui obéir en toutes choses. Mais rien ne put arrêter les progrès du mal ; et, au bout de quelque temps, tout espoir de conserver la malade fut perdu. Mlle Dominique d'Etche-

verry, fondatrice et première supérieure de la Maison de Retraite de Hasparren, s'endormit doucement dans le Seigneur, le 22 octobre 1747, âgée d'un peu moins de quarante-un ans. Elle avait été un modèle accompli des vertus religieuses et de la conduite à tenir dans le gouvernement d'une communauté ; sa mémoire resta en bénédiction parmi tous ceux qui la connurent.

Il est plus aisé de s'imaginer que de rendre la douleur causée par cette mort dans la Maison de Retraite. La perte d'une si sage Supérieure y fit un vide qu'il était bien difficile de remplir; plusieurs personnes, dans la communauté et au dehors, pensaient même qu'il serait impossible de le combler. Ce n'est pas ainsi que M. Daguerre envisagea la chose. Directeur de Mlle d'Etcheverry pendant quinze ans, nul assurément comme lui n'avait été en position d'apprécier ses rares qualités et de voir de près les merveilleuses opérations de la grâce dans cette âme d'élite. Aussi, mieux que tout autre, connaissait-il la grandeur de la perte qu'on venait de faire ; et de plus, ayant lui-même procuré la fondation de la Maison de Retraite dont il était en outre le Supérieur, personne n'avait plus que lui sujet de donner des regrets à la mort de la sainte fille, qui avait si habilement dirigé cette Maison pendant près de dix années. M. Daguerre, en cette circonstance douloureuse, tourna, plein de confiance, des regards suppliants vers le Seigneur, le conjurant d'accorder à la communauté, en place de la mère bien-aimée qu'elle avait perdue, une seconde mère qui fût douée du même esprit et des mêmes vertus.

Bientôt se fit l'élection de la nouvelle Supérieure. Les suffrages se portèrent sur Mlle Casaubon, une des cinq fondatrices de la Maison de Retraite. Ce fut un choix dont on n'eut qu'à se féliciter. Mlle Casaubon était

bien digne, par ses éminentes qualités, de remplacer Mlle d'Etcheverry, quoiqu'elles différassent beaucoup l'une de l'autre par leurs caractères. On peut en juger, par le portrait que l'on trouve d'elle en tête du précis de sa vie publié par M. de la Tour :

« Nous avons déjà parlé, dit-il, de Mlle Casaubon, l'une « des premières compagnes de Mlle d'Etcheverry, à qui elle « succéda dans le gouvernement de la Maison de Retraite « de Hasparren. Elle avait partagé ses travaux, imité ses « vertus, soutenu son courage et contribué à ses succès. « Toujours, comme elle, fidèle à la grâce; courageuse « dans les difficultés; inébranlable dans les revers; exacte « à tous ses devoirs; zélée pour maintenir la régularité; « acceptant sans choix, remplissant avec fruit tous les em- « plois; inférieure sans volonté, supérieure sans accep- « tion de personnes; aspirant sans cesse à la perfection; « telles étaient ces deux grandes âmes faites l'une pour « l'autre, quoique d'un caractère différent. La seconde ne « survécut que trois à quatre ans à son amie; elle mourut « encore jeune, après une longue et douloureuse maladie « soutenue avec une patience inaltérable et une soumis- « sion parfaite à la volonté de Dieu. Ceux qui l'ont connue « ne doutent pas qu'elle n'ait conservé la grâce du bap- « tême et ne soit parvenue à une éminente sainteté. »

« Quoique bien des traits, que nous admirons dans la « sainte fondatrice, lui soient communs avec sa digne « coadjutrice, sa vie a eu beaucoup moins d'éclat. Une re- « ligieuse particulière, ensevelie dans le cloître, dont la « vie, obscure, simple, unie, toujours la même, n'est « occupée que de l'affaire du salut, n'offre guères de ces « actions frappantes, de ces prodiges de grâce, qui éton- « nent dans les premiers siècles; elle en offre moins que la

« vie d'une fondatrice que Dieu plaça sur le chandelier « pour éclairer toute la maison. Mlle Casaubon, moins ou- « verte et moins engageante que Mlle d'Etcheverry, écrivait « et parlait peu; elle était moins goûtée. Aussi nous en « reste-t-il peu de chose. Nous ne pouvons que jeter quel- « ques fleurs sur son tombeau; mais ce peu suffit pour « donner une haute idée du trésor de grâces dont Dieu « l'enrichit, et qu'elle cachait avec soin. Une vertu, qui « n'a jamais souffert d'éclipse, et qui faisait sans cesse de « nouveaux progrès, mérite toute notre vénération. »

La fondatrice de la Maison de Retraite de Hasparren avait laissé, en mourant, la voie toute tracée à celle qui devait lui succéder; celle-ci n'avait plus qu'à la suivre. C'est à quoi s'appliqua Mlle Casaubon qui, dès le principe, était entrée dans toutes les vues de Mlle d'Etcheverry et l'avait secondée de tout son concours. On peut dire que son administration ne fut qu'une continuation de celle de la vertueuse fondatrice. Mais elle ne devait avoir qu'une bien courte durée; car Mlle Casaubon, élue Supérieure vers la fin de 1747, mourut le 28 décembre 1750, environ trois ans après son élection, n'ayant pas encore atteint sa trente-huitième année. Une de ses premières compagnes, Mlle de Lamothe, la suivit de bien près au tombeau; une attaque d'apoplexie l'emporta sept jours après, le 4 janvier de l'année suivante; de telle sorte que, des cinq demoiselles, qui avaient formé le noyau de la Maison de Retraite, il ne resta plus que Mlle d'Olhabide; encore ne survécut-elle que six à sept ans à ses compagnes; nous avons déjà dit que Mlle de Lalande-Berriotz avait, plusieurs années avant Mlle d'Etcheverry, quitté la terre pour le ciel.

Tous ces coups répétés avaient frappé M. Daguerre dans la partie la plus sensible de son âme : et cependant, ce

n'était pas assez sans doute aux yeux de Dieu. La nouvelle Supérieure, qui fut choisie à la place de Mlle Casaubon, était Marie de Valcarcel, personne de beaucoup de mérite et parente de Michel de Valcarcel, procureur au Parlement de Bordeaux. Jeune encore, elle promettait de rendre de longs services à la Maison de Retraite. Il n'en fut pas ainsi toutefois : au bout de cinq ans, la mort vint l'enlever à son tour dans la force de l'âge, et anéantit les espérances qu'on avait fondées sur elle. Il y avait dans tout cela de quoi déconcerter un homme d'une foi moins ferme ; mais la confiance, que M. Daguerre avait placée en Dieu, n'en fut point altérée. Dans sa douleur, il se jeta aux pieds de la croix, et adora la volonté du Souverain Maître, acceptant avec humilité les afflictions et les embarras qu'il lui envoyait, et réclamant son appui pour lui-même et pour l'œuvre qui était si rudement éprouvée.

La main du Seigneur cessa enfin de s'appesantir sur la Maison de Retraite. Depuis la mort de Mlle de Valcarcel, non-seulement on n'eut plus tant et de si grandes pertes à déplorer, mais on vit la communauté et le pensionnat devenir de plus en plus florissants ; la communauté en particulier s'accrut d'un bon nombre de sujets précieux, qui vinrent y combler les vides qui s'étaient formés, ou bien y prendre des places nouvelles : c'étaient Mlles Marie de Souhy, Anne de Mesplés, Marie de Mesplés, Ursule d'Urdos, une autre Marie de Valcarcel, nièce de celle qui mourut Supérieure, Gracieuse d'Elicéry, Jeanne-Marie Fauvet, de Bayonne, femme d'un grand mérite, qui, dans la suite, devint Supérieure, et d'autres encore, dont il serait superflu de citer les noms. La Maison de Retraite de Hasparren continua ainsi à prospérer jusqu'à la mort de M. Daguerre, et fut pour le saint prêtre la source de grandes consolations.

CHAPITRE XIII.

M. Daguerre donne une mission à Saint-Jean-de-Luz. — Retraite qu'il prêche aux soldats du Bourbonnais.—Efforts tentés pour l'extirpation du Jansénisme.—Jubilé de 1751.—Mission de Bayonne.— Conversion de MM. de Fossecave et de Pincquevéer. — Autre mission à Saint-Esprit.

Dieu, tout en éprouvant son fidèle serviteur par les tribulations que nous avons racontées, ne voulait cependant pas l'accabler tout à fait. Dans le temps même qu'il lui envoyait de si vives peines, il y joignait de bien doux dédommagements par les bénédictions qu'il répandait sur ses travaux soit dans l'éducation de la jeunesse, soit dans les missions. Nous avons déjà dit quels furent les succès de M. Daguerre dans la direction de la jeunesse studieuse; il nous reste à rendre compte de ce qui est relatif à quelques-unes des missions qu'il prêcha vers la même époque.

Et d'abord, nous parlerons de celle qu'il donna dans la ville de Saint-Jean-de-Luz en 1750.

Le lecteur se souvient sans doute de quelle manière les missionnaires de Larressore furent, en 1733, éconduits par les magistrats municipaux, et le P. Clément, capucin, chargé de la mission qu'il avait été question dans le principe de leur confier. Il y avait trop d'abnégation et d'esprit de foi dans M. Daguerre, pour qu'un pareil procédé fît glisser dans son âme des sentiments de dépit ou de rivalité. Il n'ignorait pas qu'il importe fort peu par qui le bien se fasse, par Paul, Apollon ou Céphas, pourvu qu'il se fasse et que la gloire de Dieu en devienne plus grande aux yeux des hommes. Ce n'était pas non plus sans une vive peine qu'il voyait des chrétiens, chose qui n'arrive que trop souvent, se passionner et prendre parti dans leurs discours pour tel prédicateur ou tel confesseur, exaltant l'un au détriment de l'autre, rabaissant celui-ci pour élever celui-là ; et, selon leurs sympathies ou leurs antipathies, donnant ici avec libéralité un talent qui n'existe qu'en fiction, et là-bas refusant celui même dont on a été richement doté par la Providence.

Il aurait voulu que l'on considérât tous les prêtres également comme les ministres de Jésus-Christ et les dépositaires des mystères de Dieu, et que leur caractère sacré inspirât un égal respect à l'égard de tous, quelles que fussent d'ailleurs les dispositions particulières qu'on pouvait avoir envers quelques-uns d'entr'eux.

Ce n'était pas ce qui avait lieu généralement parmi la bourgeoisie de Saint-Jean-de-Luz, qui se montrait toujours peu favorable aux missionnaires de Larressore. Mais le peuple ne partageait pas à cet égard les idées des principaux habitants. Au contraire, il souhaitait ardemment que les missionnaires, cessant d'être les objets d'une trop longue exclusion, vinssent enfin le nourrir à son tour de la parole

de Dieu; et le récit de ce qui se passait d'édifiant dans les missions prêchées ailleurs ne faisait qu'enflammer davantage son désir. Enfin ce sentiment se manifesta avec plus de force vers la fin de l'année 1750. C'était une époque, où une foule de marins étaient venus se reposer dans leurs foyers, les uns après avoir hardiment combattu dans la guerre de la succession de la maison d'Autriche (*), les autres après s'être livrés à des pêches lointaines et aventureuses; et la réunion de tous ces hommes de mer, souvent peu réglés dans leur conduite, mais animés d'une foi vive, loin d'affaiblir le sentiment public, lui avait donné une plus grande énergie. Les magistrats, néanmoins, ne voulurent pas céder aux vœux du peuple, et beaucoup de bourgeois furent d'accord avec eux sur ce point. Ils étaient persuadés, les uns et les autres, que, s'ils se refusaient à fournir aux frais qu'occasionne toujours une Mission, la classe inférieure, se trouvant dans l'impuissance de les payer, renoncerait à son idée. Ils ignoraient tout ce que la foi chrétienne sait engendrer, au besoin, de merveilleuses ressources.

Se voyant abandonné de ses magistrats et de la bourgeoisie, le menu peuple, loin de perdre courage, résolut de suffire à tout par lui-même. Une collecte générale est aussitôt commencée. L'intrépide matelot qui a combattu sur les vaisseaux armés en course, celui qui s'est aventuré à la pour-

(*) La guerre de la succession de la maison d'Autriche venait d'être terminée, en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle. Plusieurs corsaires de St-Jean-de-Luz, les capitaines Esteben, Samson Dufourcq, Molères, etc., avaient rendu, durant cette guerre, leur nom redoutable aux Anglais.

suite de la baleine, le Terre-Neuvier (*) revenu de la pêche lointaine de la morue, l'artisan qui gagne péniblement sa subsistance, la marchande de poissons qui vit au jour le jour, tous versent avec joie leur obole ; le denier populaire se multiplie presque à l'infini, et le chiffre présumé des dépenses est bientôt couvert. On presse alors le Supérieur de Larressore de venir au plus tôt commencer les exercices de la Mission; et le 20 novembre 1750, il était rendu à St-Jean-de-Luz avec quatre autres missionnaires.

On ne saurait dire avec quelle joie le peuple accueillit l'arrivée de ces hommes apostoliques. Dès le lendemain matin, jour de la Présentation de Notre-Dame, M. Daguerre ouvrit la Mission par une conférence qu'il fit au milieu d'une affluence extraordinaire de monde. Depuis ce moment, la grande et belle église de St-Jean-de-Luz eut peine à contenir le nombreux auditoire qui s'y rassemblait à chacune des heures indiquées pour les instructions : sermons, conférences, catéchismes, attiraient également la foule, empressée d'accourir, non-seulement de la ville même, mais encore de toutes les paroisses des environs. Telle fut en cette occasion la puissance de l'élan général, qu'il entraîna jusqu'à ceux qui d'abord s'étaient montrés le plus opposés à la Mission, et qu'ils vinrent, eux aussi, grossir l'auditoire des missionnaires. Il faisait beau considérer, pendant les exercices, la vaste enceinte de l'église; et cette nef tout encombrée de femmes couvertes de mantilles noires, ou enveloppées dans leurs longs mantelets; et cette triple

(*) On appelle ainsi ceux qui vont pêcher la morue près du banc de Terre-Neuve.

rangée de galeries, garnies d'hommes au teint hâlé par le soleil, presque tous marins ou ayant appartenu à la marine ; et puis, au pied du magnifique maître-autel, un chœur spacieux rempli d'un clergé nombreux. Les exercices étaient accompagnés de chants de cantiques en langue vulgaire, où l'assistance tout entière mêlait sa voix. Rien n'était émouvant comme ces cantiques chantés à l'unisson, où tout un peuple, dans un religieux transport, épanchait les sentiments qui débordaient de son âme, tantôt détestant le vice et abjurant le péché, tantôt implorant du ciel la pitié et le pardon, tantôt encore s'élevant par l'espérance jusqu'à son Dieu, et aspirant à jouir un jour avec lui de délices éternelles. Mais, ce qui mit le comble à la joie des missionnaires, ce furent les conversions multipliées qui eurent lieu, les réconciliations, les restitutions, la réforme des mœurs, le retour à une pratique sérieuse des devoirs imposés par la Religion.

Cependant, au milieu de cet entraînement public, il y avait en ce moment-là même, à St-Jean-de-Luz, des hommes qui ne prenaient aucune part au bienfait de la Mission; c'étaient des officiers et des soldats qui se trouvaient en cantonnement dans cette ville. Quelques symptômes d'agitation s'étant manifestés dans le pays à l'occasion d'un nouvel impôt (*), on avait envoyé, pour les réprimer, le

(*) C'était l'impôt du vingtième, créé par l'édit du 4 mai 1749. Le Labourd, en vertu de ses *fueros* ou priviléges, ne voulut pas s'y soumettre jusqu'à la décision du *bilçar* ou assemblée des anciens; et, comme il y avait une grande fermentation dans un grand nombre de paroisses, on y envoya le troisième bataillon du régiment de Bourbonnais, afin de contenir le peuple.

chevalier de la Tresne, commandant le pays de Labourd sous le marquis d'Amou ; et, afin que son autorité fût mieux respectée, on lui avait donné, sous le commandement de M. de Calvimont, un bataillon du régiment de Bourbonnais, composé de treize compagnies. Témoins de l'empressement des habitants à profiter de la Mission, et désireux de participer à la même faveur, les principaux officiers se rendirent auprès de M. Daguerre, le priant, au nom des troupes du Roi, de prolonger son séjour dans la ville, afin de leur donner une retraite.

M. Daguerre ne demandait pas mieux que de trouver une nouvelle occasion d'exercer son zèle en faisant du bien. Il répondit aux officiers qu'il accédait volontiers à leur proposition, et qu'il s'entendrait avec un autre missionnaire pour prêcher, selon leur désir, deux sermons par jour aux troupes jusqu'aux fêtes de Noël. En effet, à la fin de la mission, qui fut clôturée le 16 décembre au milieu d'un grand concours de peuple, M. Daguerre resta à St-Jean-de-Luz avec M. d'Etchepare ; et, après un seul jour accordé au repos, ils se remirent tous deux au travail avec plus d'ardeur que jamais. Ils virent, à chaque instruction, officiers et soldats venir écouter, avec une sorte d'avidité, la parole de Dieu. Les deux missionnaires ne descendaient de chaire que pour entrer au confessionnal Les exercices donnés aux troupes du roi durèrent jusqu'au 23 décembre, à la grande édification des habitants de la ville, et les fruits de bénédiction dont ils furent accompagnés ne furent pas la moins douce des consolations que M. Daguerre et M. d'Etchepare goûtèrent durant leur séjour à Saint-Jean-de-Luz.

Ce fut dans l'année suivante que M. Daguerre fit la plus célèbre de ses missions, qui fut bien en même temps la plus

remarquable de toutes par les heureux effets qu'elle produisit; il la donna dans la ville de Bayonne à l'occasion du grand jubilé de 1751. Pour saisir toute la portée qu'elle eut, il est nécessaire qu'ici encore nous entrions dans quelques explications préliminaires.

Quatre Evêques, qui s'étaient assis successivement sur le siége épiscopal de Bayonne, s'étaient appliqués sans relâche à déraciner le Jansénisme dans leur diocèse ; et le dernier d'entr'eux, Guillaume d'Arche, y travaillait encore avec constance. Ils avaient réussi à l'extirper presque partout, excepté dans leur ville épiscopale. Le zèle à la fois ardent et éclairé de M. Daguerre avait été pour beaucoup dans ce résultat. Les missions qu'il avait prêchées dans la plupart des paroisses, un grand nombre de bons prêtres sortis de son Séminaire, l'autorité qu'il avait acquise dans le clergé et au milieu des laïques, il s'était servi de tout pour arriver à ce but important. Mais il n'avait pas encore étendu ses moyens d'action jusques dans la ville de Bayonne; du moins il n'avait pu les y employer d'une manière énergique. C'était là que le Jansénisme, chassé de presque tous les autres lieux, s'était réfugié comme dans une forteresse. Il y entretenait sa vie et ses forces par ses rapports avec les zélés du parti, par la lecture des libelles sortis de la plume de ses sectateurs, et surtout par celle des *Nouvelles ecclésiastiques*, feuille hebdomadaire, extrêmement passionnée, qui avait été créée pour défendre les doctrines de la secte. Ce n'est pas que les évêques de Bayonne n'eussent tenté plus d'un effort pour le détruire dans cette ville. Mais ils n'avaient pu trouver que des moyens insuffisants contre l'opiniâtreté des Jansénistes. Ils avaient défendu d'admettre à la participation des sacrements quiconque refuserait de se soumettre à la Bulle ; ils

avaient aussi éloigné de Bayonne, comme nous l'avons vu, ceux d'entre les ecclésiastiques qui s'étaient montré obstinément attachés aux nouvelles doctrines, et qui pouvaient, à cause de leur caractère, exercer une funeste influence sur le peuple. Cependant, malgré toutes les précautions qu'ils avaient prises pour l'exécution de cette dernière mesure, il s'était de temps en temps glissé dans la ville quelques prêtres dangereux sous ce rapport par leur esprit de prosélytisme; et M. d'Arche lui-même s'était vu obligé plus d'une fois de faire violence à la douceur de son caractère pour sévir contre plusieurs d'entr'eux et pour les éliminer même de son diocèse. Parmi eux on comptait le P. Séjourné, carme, qui se retira de Bayonne sur une lettre d'obédience que l'Evêque avait demandée; M. Pémartin, prébendier, qui, renvoyé du diocèse pour ses opinions, au temps de M. de la Vieuxville, avait subi une détention de trois ans à la Bastille, mais que sa captivité n'avait pu corriger; un Père de la Doctrine chrétienne, originaire de Bayonne, qui était venu passer l'hiver dans sa famille, et qui, affichant une opposition marquée à la Bulle, dut être prié de retourner à sa résidence.

Tous ces faits affligeaient le cœur naturellement bon et sensible de M. d'Arche. Mais rien ne l'attrista autant que la défection d'un jeune prêtre, à qui il avait lui-même imposé les mains peu après son arrivée à Bayonne. Ce jeune ecclésiastique, nommé François-Pascal Delage, était fils d'un huissier de l'amirauté, et avait été tenu sur les fonts baptismaux par François Lalanne, négociant fort connu par son attachement aux erreurs condamnées. M. Delage, qui s'était montré, lors de son ordination, parfaitement soumis à la Bulle et à toutes les décisions de l'Eglise, s'étant mis à

fréquenter la maison de son parrain en qualité de précepteur de ses enfants, prit goût aux idées nouvelles et ne parut plus aussi ferme dans ses premiers sentiments. M. d'Arche, péniblement affecté par la nouvelle de ce changement, mande le jeune prêtre auprès de lui, et s'efforce, par toutes les voies de la persuasion, de le ramener à de meilleures pensées et de l'engager à quitter la maison de son parrain. Ce fut peine inutile; le mal avait déjà jeté de trop fortes racines. D'ailleurs, M. Lalanne, avec sa famille, exerçait sur son filleul une influence à peu près décisive.

L'Evêque ne se décourage pas cependant : il veut tenter un dernier effort, et réunit à sa table M. Delage avec M. Daguerre, espérant que l'autorité, la science et l'habileté du Supérieur de Larressore triompheront de l'obstination du jeune réfractaire. Il n'en fut absolument rien. Quand le prélat eut touché le point délicat qu'il voulait faire traiter par M. Daguerre, M. Delage soutint qu'il n'y avait aucun motif fondé à ce qu'il ne fréquentât pas la maison de son parrain : il parla beaucoup, écouta fort peu, et, par son exaltation, donna aisément à comprendre au bon Supérieur que toute discussion sérieuse était impossible. Celui-ci alors se contenta de lui proposer de mettre le cas par écrit, espérant sans doute qu'une réponse écrite, qui serait lue à tête reposée dans le calme du cabinet, serait mieux saisie que tout ce qui pourrait être dit dans le feu de la dispute. Le jeune ecclésiastique s'y refusa, et on le vit s'éloigner sans qu'on eût obtenu de cette entrevue le résultat désiré. Seulement l'Evêque de Bayonne et M. Daguerre acquirent la triste conviction que c'était là probablement un prêtre perdu pour l'Eglise. Ils ne se trompaient pas. Les choses allèrent si loin de la part de M. Delage, que, craignant qu'on ne prît quel-

que mesure de rigueur à son égard, il déserta de lui-même son diocèse, et alla chercher un refuge en d'autres pays.

Ce que nous venons de dire sur les efforts tentés par M. d'Arche pour tenir en respect le Jansénisme, ne doit point faire croire que son administration fût violente ni tracassière. Bien au contraire, il est certain qu'elle fut d'une très-grande modération, et qu'elle déploya constamment une prudence consommée. Mais cette prudence ne se montra jamais avec plus d'avantage que dans les premières années de son épiscopat, à cause des difficultés des circonstances. Les refus des sacrements, les ordres donnés pour que l'on quittât le diocèse furent fort rares : on évita d'y avoir recours, toutes les fois qu'on le put sans danger ou sans scandale ; comme aussi on ne manqua jamais d'en faire usage, lorsque l'indulgence pouvait avoir l'apparence de la mollesse et enhardir les novateurs. On parut, à cette époque, ne pas même songer à la Bulle ni à ses adversaires ; et M. Duhalde, qui, de la cure d'Anglet, avait passé, comme nous l'avons dit, à celle de la cathédrale de Bayonne, n'en parla pas une seule fois dans ses prônes. C'est qu'on savait bien que, dans le domaine des idées, poursuivre avec une certaine chaleur un parti, l'attaquer publiquement, n'est pas toujours le moyen d'amener son affaiblissement ou sa ruine, mais souvent de doubler sa force et sa vie. Aussi on inquiétait fort peu les Jansénistes ; ils pouvaient même, jusqu'à un certain point, croire qu'on tenait les yeux fermés sur eux.

Mais on se réservait de frapper un grand coup, quand viendrait l'occasion favorable ; et cette occasion, qui était prévue, était le grand jubilé de 1751. L'Evêque de Bayonne avait arrêté d'avance son plan à cet égard avec son conseil.

Il avait été convenu que, durant l'année sainte, une mission serait donnée à Bayonne, et qu'on s'efforcerait de la rendre décisive, tant pour ramener les Jansénistes que pour la réforme des mœurs. M. d'Arche comptait sur M. Daguerre et ses compagnons pour remplir cette tâche délicate. Il craignait que, s'il la confiait à des prédicateurs étrangers, leur peu de connaissance des caractères, des idées, des coutumes du pays, ne leur fît compromettre un succès depuis longtemps attendu et dont on n'espérait pas voir renaître l'occasion. Tous ses conseillers étaient du même sentiment que lui; et M. Duhalde en particulier, curé de Bayonne, le plus directement intéressé de tous dans cette affaire, tenait infiniment à ce que la mission fût prêchée par les missionnaires de Larressore, dont le chef possédait autant sa confiance que son amitié. L'événement vint montrer bientôt après combien leur pensée à cet égard était juste et fondée en raison.

L'Evêque ne négligea rien pour rendre le jubilé de 1751 profitable aux âmes. Il ne se réduisit pas à faire paraître un mandement sur ce sujet avec l'Encyclique du Pape Benoît XIV; il les fit imprimer et répandre à profusion l'un et l'autre avec une instruction en forme de catéchisme, qu'il publia sur le jubilé, et qui était accompagné de prières propres à la circonstance. M. d'Arche sentait que c'était à Bayonne surtout qu'il fallait, dès le début, frapper l'esprit de la population par une cérémonie qui fixât l'attention publique. L'ouverture du jubilé avait été annoncée pour le lundi 28 juin : il résolut de lui donner autant d'éclat et de solennité que possible, et fit inviter les autorités de la ville à y assister. Au jour indiqué, les cloches de toutes les églises stationales annoncèrent à la fois, dès sept heures du matin, aux habitants de Bayonne que le jubilé était sur le point de

s'ouvrir. (*) L'Evêque chanta lui-même à la cathédrale la messe du Saint-Esprit, précédée du chant du *Veni Creator*. Le marquis d'Amou, lieutenant du Roi de la ville, M. de Hureaux (99), lieutenant civil et criminel avec les autres officiers du Sénéchal, les magistrats de la ville ayant le maire, M. de Béhic (100), à leur tête, y assistèrent tous en robes.

C'est ainsi que le pieux prélat, désireux du salut de son troupeau, préparait les habitants de sa ville épiscopale à profiter des grâces du jubilé. Afin de tenir les esprits en haleine après cette solennelle cérémonie d'ouverture, il avait pris soin, dans son mandement, d'avertir les fidèles de la ville *que les instructions, exhortations, processions et autres exercices de piété, qu'il ferait faire à Bayonne, pour les disposer à recueillir les fruits du jubilé, ne pourraient commencer que dans le mois de novembre suivant*, et de leur dire *qu'il les exhortait à se préparer à le gagner dans ce temps-là.*

Le commencement de la mission avait été fixé au dimanche 14 novembre. M. d'Arche, pour empêcher qu'il ne survînt quelque incident fâcheux pendant sa durée, réunit d'avance auprès de lui le chapitre de la cathédrale et les missionnaires, afin de déterminer, d'un commun accord, les heures des exercices de chaque jour, en les combinant avec celles des offices du chapitre. Tout fut prévu, arrêté et couché par écrit; de telle manière que jusqu'à la fin de la mission, chacun n'eut qu'à suivre le règlement qui avait été tracé dans le principe.

(*) Ces églises étaient, outre la cathédrale, celles des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes, des Augustins, des Capucins, de Sainte-Claire, de la Visitation, de l'Union chrétienne, et la chapelle de l'Hôpital.

Les missionnaires n'entrèrent point en fonctions dans la matinée du dimanche ; elle fut consacrée à ce qui se rapportait plus directement au jubilé. L'Evêque, voulant donner une pompe inaccoutumée à cette première cérémonie, y avait convoqué officiellement toutes les autorités militaires et civiles.

Le maire de Bayonne, M. de Béhic, qui commandait la ville à la place du marquis d'Amou absent; M. de Hureaux avec les autres officiers du Sénéchal précédés de leurs huissiers ; M. Castera, le plus ancien des échevins, à la tête des magistrats, accompagné des massiers, du capitaine et des soldats du guet ; M. d'Agoult, lieutenant-colonel, commandant le régiment de la Marine, avec les officiers de son état-major, s'étaient rendus à la cathédrale pour neuf heures. Le prélat célébra au maître-autel une messe basse, et présida ensuite à la première procession du jubilé, à laquelle assistèrent toutes les autorités avec un concours extraordinaire de monde.

Ce fut dans l'après-midi de ce jour que M. Daguerre parut pour la première fois dans la chaire de la cathédrale de Bayonne, et y fit retentir cette parole ferme et chaleureuse, accoutumée à entraîner les esprits et les cœurs. Son éloquence, comme celle de ses missionnaires, n'avait certes aucun apprêt mondain : elle ne visait nullement à l'effet : mais elle puisait, dans une foi vive et dans un ardent désir de sauver tous ceux auxquels elle s'adressait, une puissance étonnante ; elle les frappait par la force et la clarté des raisonnements; elle se répandait en accents passionnés qui, pénétrant dans l'âme des auditeurs, allaient en remuer jusqu'aux dernières fibres. Ces hommes s'exprimaient en vrais ministres de Jésus-Christ : ils s'humiliaient publiquement

devant Dieu, et cependant ils sentaient toute la grandeur de la mission que sa volonté leur avait confiée. Toujours prêts à se frapper la poitrine avec componction, ils n'en prêchaient pas moins avec autorité devant les peuples la parole de vie, dont ils étaient les dispensateurs.

Des prédicateurs de cette trempe devaient trouver beaucoup de sympathie au milieu d'un peuple comme celui de Bayonne, animé d'une foi sincère; vif, intelligent, loyal, ami des convictions fortes autant qu'ennemi de toute exagération. Aussi la ville et sa banlieue fournirent-elles constamment de véritables flots d'auditeurs, qui accouraient pour les entendre; et les missionnaires eurent la joie de voir éclore là, comme partout ailleurs, des fruits abondants de salut. Nous n'entrerons pas ici dans des détails qui se représentent à peu près les mêmes dans toutes les missions, et que nous avons racontés en parlant de celle de St-Jean-de-Luz. Nous ne pouvons cependant pas négliger une observation importante; c'est que le principal but qu'on s'était proposé, celui de rattacher à notre sainte Mère l'Eglise beaucoup de chrétiens qui refusaient d'accepter toutes ses décisions et, en particulier, la Constitution *Unigenitus*, fut en bonne partie atteint. On vit alors un grand nombre de personnes, et même des familles entières, qui avaient opposé jusques-là une résistance opiniâtre à toutes les remontrances et à toutes les exhortations, revenir à d'autres sentiments et se soumettre avec simplicité à la Bulle, qu'elles avaient pendant longtemps repoussée avec horreur.

La mission fut dirigée avec tant d'habileté par M. Daguerre, que, malgré cet éclatant succès et l'ébranlement général qui eut lieu à cette époque dans Bayonne, les Jansénistes les plus exaltés ne se récrièrent que peu ou point,

et qu'elle ne fut pas même signalée dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, cette feuille si passionnée, toujours avide de recueillir dans ses colonnes et de relater avec scandale tout ce qui lui paraissait, dans les missions et jusques dans les prédications particulières, s'attaquer à son parti.

Parmi les nombreuses conversions dont on fut alors témoin, il y en eut deux surtout qui firent beaucoup de sensation sur les esprits : ce furent celles de deux jeunes hommes dont l'un, nommé François de Fossecave, était âgé de trente-deux ans; l'autre, appelé Louis de Pincquevéer, en avait vingt-neuf. Le premier appartenait, du côté de son père, à une famille honorablement connue dans la robe ainsi que dans le commerce : sa mère, Jeanne Deville, était d'une des plus anciennes familles de Bayonne; elle comptait parmi ses ancêtres jusqu'à onze Maires de cette ville, tous portant le même nom qu'elle. Le second était fils de ce Jacques de Pincquevéer, sur le terrain duquel nous avons dit que fut construit le Séminaire : son père avait été directeur de la Chambre de Commerce, échevin de la ville et administrateur de l'hôpital Saint-Léon. Il avait épousé Jeanne de Roll, dont la famille était une des plus distinguées de Bayonne. François de Fossecave et Louis de Pincquevéer étaient tous les deux les aînés de nombreux enfants, tous les deux avaient perdu depuis plusieurs années leur père et leur mère ; et, en qualité d'aînés, ils se trouvaient chacun à la tête d'une maison considérable de commerce.

Lorsque les missionnaires de Larressore vinrent prêcher à Bayonne, ces deux jeunes gens se montrèrent fort assidus à écouter leur parole. C'était le moment que le Seigneur avait choisi pour les attacher tout à fait à lui. Ils furent touchés de la grâce, et résolurent l'un et l'autre de mener une

vie entièrement conforme aux maximes de Jésus-Christ. Il n'y avait rien là précisément qui dût surprendre personne; c'étaient seulement deux conversions, parmi bien d'autres, qui eurent lieu à la même époque. Mais ce qui étonna beaucoup le monde, ce fut d'entendre tout à coup que François de Fossecave et Louis de Pincquevéer renonçaient à toutes les espérances du siècle et allaient embrasser l'état ecclésiastique, afin de n'avoir plus à s'occuper que de Dieu et du salut du prochain. On ne comprenait pas que deux jeunes hommes, appartenant à deux des principales familles de la ville, tous deux à la fleur de l'âge et à la tête d'un grand commerce, voulussent ainsi abandonner leur position et briser le brillant avenir qui s'offrait à eux. Les obstacles ne manquèrent ni à l'un ni à l'autre pour l'accomplissement de leur dessein; et ce ne fut qu'assez longtemps après qu'il leur fut loisible de l'exécuter. En attendant ce moment désiré, ils perfectionnèrent par l'étude des auteurs latins leur première éducation qui avait été plus commerciale encore que littéraire. M. de Fossecave, généralement estimé de ses concitoyens, exerça même depuis pendant deux ans la charge d'échevin, à laquelle l'avaient porté, malgré sa jeunesse, les suffrages des Notables de la ville. Mais s'étant enfin dégagés des entraves qui les retenaient à Bayonne, ils vont trouver M. Daguerre à Larressore et se placent sous sa direction, afin de se disposer au sacerdoce. Il paraît toutefois que Louis de Pincquevéer, libre avant son ami, le précéda au Séminaire. Il s'y livrent avec ardeur à l'étude de la philosophie et de la théologie, et sont ordonnés prêtres, M. de Pincquevéer le 10 mars 1759, et M. de Fossecave le 31 mars de l'année suivante. Ce n'est pas tout : ils reçoivent tous les deux le bonnet de docteur en théologie, deviennent

directeurs à Larressore, et prêtent à M. Daguerre, en faveur de ses œuvres, un concours dévoué.

Plus tard, ils se séparèrent de lui pour entrer en possession chacun d'une prébende qui leur fut concédée dans la cathédrale de Bayonne. Mais toujours attachés de cœur à leur vénéré Supérieur de Larressore, ils retournèrent fréquemment auprès de lui, et ils avaient même soin d'y passer chaque année un certain temps, afin de profiter de ses discours et de ses conseils. De plus, M. l'abbé de Fossecave, désireux de lui témoigner son attachement et sa reconnaissance, fit exécuter, à ses dépens, de grands travaux pour fermer d'un mur d'enceinte l'enclos tout entier, dans lequel se trouvait le Séminaire de Larressore; et, en outre, il acheta de ses deniers et donna à l'établissement différentes terres qui se trouvaient à sa bienséance.

Quant à Louis de Pincquevéer, il fut nommé en 1763 à une des chanoinies de la collégiale de St-Esprit. Mais il ne garda pas longtemps ce bénéfice. Se sentant appelé à un genre de vie plus parfait, il prend, moins de deux années après, au grand étonnement des gens du siècle, le parti de renoncer entièrement aux choses de ce monde : il va s'enfermer dans le couvent des Révérends Pères Capucins de Cahors, se revêt de l'humble habit de ces religieux, envoie au chapitre de St-Esprit la démission pure et simple de sa chanoinie, résigne en faveur de son ami l'abbé de Fossecave sa prébende de la cathédrale, et devenu simplement le Frère Jean-Baptiste de Bayonne, qui sera désormais son nom, il prononce les vœux solennels de religion à la fin de l'année 1766.

Ce fut pendant la mission de Bayonne que M. Daguerre reçut une invitation pour se rendre dans une des premières

familles de la ville, qui passait pour être attachée aux nouvelles erreurs. Il n'eut garde de ne pas l'accepter. Comme le succès de ses prédications lui avait donné du prestige et de la vogue, cette famille se fit un devoir et un plaisir en même temps de l'accueillir avec distinction. Elle possédait une bibliothèque assez considérable, chose fort rare à Bayonne, et tenait à la lui faire visiter : peut-être y avait-il au fond de ce désir quelque peu de malice, et voulait-on savoir s'il ne se trouverait pas embarrassé d'exprimer son opinion à la vue d'un bon nombre de volumes favorables aux doctrines condamnées. Cependant on avait pris la précaution d'entremêler parmi ces livres d'autres, qui étaient destinés à combattre les premiers. M. Daguerre examina la bibliothèque avec attention ; et puis, quand on lui demanda ce qu'il en pensait : « Que voulez-vous que j'en pense, dit-il d'un ton gracieux, sinon que l'on reconnaît ici la prudence des maîtres du lieu ; ils ont eu le soin de placer l'antidote à côté du poison. » La réponse plut beaucoup, et elle s'est conservée toujours comme une tradition dans cette famille.

La mission de Bayonne se termina le dimanche 12 décembre par la cérémonie de la plantation de la croix. Le corps de ville avait fait faire une grande et belle croix, et il avait décidé qu'elle serait plantée sur la place Bourgeoise, près du Réduit, où l'on en avait déjà planté une en 1682 (*), qui n'existait plus depuis longtemps. Les

(*) La Mission de 1682 fut prêchée par les RR. PP. Capucins, ayant le P. Honoré à leur tête. Nous avons déjà parlé de celle qu'avaient prêchée à Bayonne les Doctrinaires du grand Séminaire ; commencée le premier dimanche de l'Avent, en 1724, elle avait été terminée à la mi-janvier 1725.

magistrats avaient aussi dressé une liste de vingt et un jeunes gens, appartenant aux familles les plus marquantes de la ville, pour porter processionnellement de la cathédrale à la place Bourgeoise les instruments de la Passion du Sauveur.

Dans la matinée du 12 eut lieu la communion générale, qui commença à huit heures par celle des enfants. A deux heures de l'après-midi, les instruments de la Passion de Jésus-Christ, qui avaient été déposés sur le maître-autel de la cathédrale, furent bénits ; après quoi, la procession se mit en mouvement.

Un détachement de troupes ouvrait la marche, et, derrière les magistrats, suivait un second détachement qui les protégeait en les tenant séparés de la foule. Les vingt et un jeunes gens, tous en habit noir et rangés sur deux lignes, portaient les instruments de la Passion avec un respect profond, qui touchait les assistants. La place Bourgeoise et le pont, appelé pont Mayou, avaient aussi reçu des détachements de soldats pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Dès la veille, la croix avait été transportée sur la place ; elle avait vingt-cinq pieds de hauteur. L'emplacement qu'elle occupait contre le parapet du Réduit, à l'angle du bastion, était entouré de trois degrés en pierre pour la commodité de ceux qui voudraient faire leurs stations en cet endroit. Lorsque la procession fut arrivée sur les lieux, la croix était arborée déjà comme un signe de paix et d'alliance entre le ciel et la terre, et les instruments de la Passion du Sauveur du monde y furent attachés au chant du *Vexilla regis*. Ensuite, tandis que tout le monde se tenait humblement à genoux, les chanoines allèrent deux à deux, à la suite de l'Evêque, adorer et baiser la croix ; puis les pré-

bendiers, les missionnaires, les autorités civiles et militaires, et enfin tout le peuple. Quand la procession fut revenue à la cathédrale, M. Daguerre monta en chaire pour parler une dernière fois aux habitants de Bayonne, et le salut solennel du Saint Sacrement mit fin à cette belle et touchante cérémonie.

Le jubilé et la mission de 1751 laissèrent pour longtemps de profonds souvenirs parmi les Bayonnais, et le pieux Evêque, Guillaume d'Arche, demeura extrêmement consolé et réjoui du bien qui s'y était opéré. Quant à M. Daguerre et à ses missionnaires, ils retournèrent dans leur solitude de Larressore, afin de se disposer par un peu de repos à continuer avec le même zèle, dans les missions de la campagne, un apostolat moins éclatant sans doute, mais toujours très-utile au salut des âmes.

Les Bayonnais ne furent point ingrats envers ceux qui étaient venus, avec tant de dévouement, leur prêcher les vérités éternelles et leur enseigner la route du vrai bonheur : ils le montrèrent bien très-peu d'années après, lors d'une disette de froment qui se déclara dans le Pays Basque. C'était en 1754. Les blés manquaient généralement partout, et l'on avait beaucoup de peine à s'en pourvoir. Ayant appris que la ville de Bayonne possédait de grands approvisionnements de grains, M. Daguerre s'adressa aux magistrats de la ville pour obtenir l'autorisation d'en acheter chez eux jusqu'à concurrence de sept cent cinquante conques (*) pour les besoins de sa communauté. Sa demande fut accueillie avec faveur ; et les magistrats lui

(*) Environ 375 hectolitres de la mesure actuelle.

accordèrent, par une délibération du 20 mai de cette année, la faculté d'en prendre la quantité qui lui était nécessaire, s'estimant heureux de reconnaître ainsi le zèle tout apostolique qu'ils avaient déployé, lui et ses missionnaires, pour la sanctification des habitants de leur cité.

Cependant M. Daguerre, en clôturant la mission de Bayonne, ne cessa pas de travailler à faire du bien dans cette ville. Obligé de se rendre souvent auprès de l'Evêque, il profitait de cette circonstance pour confesser un certain nombre de personnes qui, voulant avancer sûrement dans les voies spirituelles, s'étaient mises sous sa direction. Il ne tenait pas toutefois à se produire fréquemment dans l'église cathédrale, malgré les liens étroits qui l'unissaient à M. Duhalde. Il préférait écouter ces personnes au couvent de la Visitation, où Mlle d'Etcheverry avait été élevée, et dont il avait adopté une partie des statuts pour la Maison de Retraite de Hasparren. Toujours accueilli ainsi qu'un tendre père, il y était comme s'il se fût trouvé dans sa propre maison. Les Religieuses étaient heureuses de le recevoir et d'entendre ses pieuses exhortations; et lui-même aimait à s'édifier dans la compagnie de leur vertueux aumônier, M. Genestet (101), qui lui conserva jusqu'à la mort un inviolable attachement.

Nous terminerons ce qui regarde les missions par une relation succincte de celle que les missionnaires de Larressore prêchèrent à St-Esprit en 1757; elle se rattache jusqu'à un certain point à celle de Bayonne, dont elle fut comme le complément. St-Esprit, maintenant réuni à Bayonne, n'était alors comme aujourd'hui séparé de cette ville que par un pont; et cependant il ne faisait partie ni de la même cité ni du même diocèse, mais du diocèse de Dax et de la paroisse

de St-Etienne d'Arribe. Une église collégiale (*) ayant été fondée par le roi Louis XI à l'une des extrémités de la paroisse de St-Etienne, il s'était formé tout à l'entour une petite ville qui, par le nombre de ses habitants et par son importance, l'emportait de beaucoup sur tout le reste de la paroisse. Le peuple de St-Esprit avait eu, en 1677, l'inappréciable avantage d'être évangélisé par des missionnaires. Mais depuis cette époque quatre-vingts années s'étaient écoulées, et il est aisé de comprendre que, dans cet intervalle, les fruits de la Mission avaient dû disparaître. Le P. Clément avait donné, il est vrai, à St-Esprit, en 1740, une suite d'exercices, secondé par l'évêque de Dax et un de ses grands-vicaires, qui avaient partagé tous deux avec lui les fatigues de la chaire et du confessionnal; mais ils ne durèrent que huit jours; ce n'était pas assez de temps pour obtenir d'aussi

(*) Quand Louis XI se rendit à Bayonne pour s'aboucher avec le roi d'Aragon, il apprit qu'il y avait près de la ville un prieuré avec une chapelle dédiée au Saint Esprit, il y alla implorer les lumières de l'Esprit Saint pour l'heureux succès de ses négociations, et fit vœu d'ériger, s'il réussissait, le prieuré en collégiale. Il exécuta sa promesse en accordant, aux Montils-les-Tours, une chartre datée du mois de juin 1483. Cette fondation fut confirmée par le Pape Sixte IV, qui, par la bulle d'érection, déclara le chapitre exempt de la juridiction de l'ordinaire, et soumis immédiatement au Saint-Siége suivant l'intention du Roi.

Cette collégiale avait treize chanoines, y compris un doyen, un chantre et un sacriste, et, de plus, six vicaires ou chapelains, quatre enfants de chœur, un maître de grammaire, un maître de musique, deux clercs et un bedeau. Le doyen était élu par le chapitre, à la confirmation de l'Evêque de Dax; la nomination du chantre et du sacriste était faite par le doyen seul, et celle des chanoines simplement à la majorité des suffrages.

grands et bons effets qu'on le souhaitait. De plus, le Jansénisme avait aussi pénétré dans cette petite ville, bien qu'il n'y eût pas autant gagné de terrain qu'à Bayonne. Nous avons rapporté que deux ou trois chanoines de la collégiale avaient été exilés en vertu de lettres de cachet, et que l'un d'eux était M. Morel, aumônier du couvent des Ursulines. M. Morel avait si bien réussi à inculquer à ces Religieuses les doctrines anathématisées par l'Eglise, que, lorsque M. d'Aulan, évêque de Dax, les invita à se soumettre à la Constitution, toutes s'y étaient refusées, à l'exception de deux. La plupart finirent cependant par se rendre; le fameux P. Ambroise de Lombez, capucin, qu'il leur donna pour directeur, et le P. Clément, vinrent à bout, quoiqu'à grand'peine, de ramener toutes les rebelles.

Les choses en étaient là, quand l'évêque de Dax et M. Lanusse, curé de St-Etienne, pénétrés de la nécessité d'une mission, firent appel au zèle de M. Daguerre et de ses confrères. Ceux-ci répondirent avec empressement à la voix de l'Evêque et du curé, et la mission s'ouvrit au commencement d'août 1757 dans l'église du couvent de Ste-Ursule. C'était la seule église de la paroisse de St-Etienne qui fût assez vaste pour recevoir un auditoire quelque peu nombreux. Les Religieuses furent charmées de la céder pour un si saint usage; et peut-être aussi l'Evêque ne fut-il pas moins satisfait d'un arrangement qui procurait à M. Daguerre une occasion toute naturelle de travailler à les affermir par ses paroles dans la saine doctrine.

Dès les premiers jours de la mission, un concours extraordinaire de monde vint remplir l'église de Sainte-Ursule. La ville de Bayonne, qui n'avait pas oublié ce qu'elle devait aux missionnaires de Larressore, leur fournit une partie de

leur auditoire : ce qui permit à ceux-ci de continuer avec consolation auprès de beaucoup d'âmes, le bien qu'ils avaient commencé à leur faire six ans auparavant.

Personne ne semblait à M. Daguerre devoir être délaissé, dès qu'il s'agissait d'un aussi grand intérêt que celui du salut. Il y avait à Bayonne et à Saint-Esprit un bon nombre de personnes qui ne connaissaient que la langue basque, ou qui, au moins, ne comprenaient que fort imparfaitement le français et le gascon. Il aurait vu avec chagrin que leur langue les privât du pain de la parole de Dieu, tandis qu'on le distribuait avec abondance à tous les autres. Il voulut donc que l'on prêchât en leur faveur une série d'instructions en basque, comme du reste il l'avait déjà pratiqué lors de la mission de Bayonne ; et il put aisément se convaincre que ces instructions, qui pourtant ne s'adressaient qu'à de pauvres gens, n'étaient pas celles qui rapportaient le moins de fruits.

Le succès de la mission de Saint-Esprit fut très-grand : il combla les espérances que l'évêque de Dax et le curé de Saint-Etienne avaient conçues, et remplit leurs cœurs de joie. Les exercices furent clôturés le dimanche 4 septembre, à l'issue de vêpres, par la plantation de la croix. On tâcha de donner à cette cérémonie autant d'éclat que possible, afin d'en graver le souvenir dans l'esprit du peuple. M. d'Aulan, assisté d'un vicaire-général et de son secrétaire, y présidait en habits pontificaux. Pendant la marche de la procession, on voyait un grand nombre d'ecclésiastiques s'avancer en ordre vers la grande place où devait être érigée la croix ; mais parmi tous, on remarquait revêtus de leurs insignes les chanoines de la collégiale qui rehaussaient par leur présence inaccoutumée la pompe de la cérémonie ; c'est que le

chapitre, qui était exempt de la juridiction de l'ordinaire, n'avait pas l'habitude de prendre part aux cérémonies publiques; mais M. d'Aulan avait mandé aux chanoines qu'il éprouverait un très-sensible plaisir, si, pour rendre la fête plus solennelle, ils assistaient en corps à la procession et à la clôture de la mission; et le chapitre avait répondu que, tout en réservant ses droits, il s'empresserait d'avoir égard à la demande de l'Evêque, pour lui faire à la fois honneur et plaisir.

C'est ainsi que se termina cette mission de Saint-Esprit, où M. d'Aulan, évêque de Dax, et M. Lanusse, curé de St-Etienne, procurèrent à M. Daguerre l'occasion de faire une ample moisson d'âmes, et qui fut pour eux-mêmes une abondante source de consolations.

Les missionnaires de Larressore en prêchèrent un grand nombre d'autres; mais comme, malgré les sujets d'édification qu'elles renferment, à peu près toutes se ressemblent au fond, nous n'en parlerons point, afin de ne pas fatiguer le lecteur par la répétition des mêmes faits et des mêmes circonstances.

CHAPITRE XIV.

Quel était l'esprit du clergé lors de la publication des ordonnances synodales.— Le curé de Bidart reste attaché à ses erreurs.—Tenue du synode de 1749.—Édit du Roi du mois d'août 1749, concernant les établissements et acquisitions des gens de main-morte.—M. d'Arche à Paris.— Demande des lettres patentes pour la confirmation du Séminaire de Larressore. — Changement de liturgie. — Les Evêques d'Oloron et de Couserans à Bayonne. — Lettre de M. l'Archevêque d'Auch et de ses suffragants au Roi. — Mort de M. Duhalde, curé de Bayonne; il est remplacé par M. Dop.

Le désir de ne pas rompre le fil de la narration, nous a jusqu'ici empêché de rendre compte de la publication des ordonnances synodales, qui eut lieu en 1749. Ce fait, auquel M. Daguerre prit une très-grande part, est un des plus importants de l'administration de M. d'Arche.

Depuis la nomination de M. de la Vieuxville à l'évêché de Bayonne, les choses avaient singulièrement changé de face dans ce diocèse. Le clergé avait été en partie renouvelé dans les vingt années qui venaient de s'écouler : les jeunes

prêtres, formés au Séminaire de Larressore, avaient généralement porté dans les paroisses des mœurs tout à fait ecclésiastiques; quant aux anciens, c'étaient, pour la plupart, des hommes qui s'étaient constamment maintenus dans des habitudes de régularité, ou bien qui, s'ils avaient eu le malheur de tomber dans des écarts, étaient revenus à un genre de vie plus conforme à leur saint état; les exceptions étaient rares. Ce n'était pas là le seul changement favorable opéré dans le clergé: un autre résultat bien important avait pareillement été atteint ; tous les curés du diocèse avaient accepté purement et simplement la constitution *Unigenitus* et signé le Formulaire d'Alexandre VII. M. Hiriart (102), curé de Bidart, faisait seul une malheureuse exception à la soumission générale.

Il était naturel que les paroisses se ressentissent du bon esprit qui animait la plupart des pasteurs : l'instruction religieuse s'était répandue parmi le peuple, et, avec l'instruction, la connaissance et la pratique des devoirs ; différents abus, qui s'étaient glissés jusques dans la dévotion, avaient été extirpés ; les mœurs publiques étaient devenues plus honnêtes; et l'on pouvait affirmer sans exagération que le diocèse de Bayonne était à cette époque un des meilleurs de ceux de France. C'était là le fruit des efforts de quatre pieux Evêques, et du concours dévoué qu'ils avaient rencontré autour d'eux, de celui en particulier qu'ils avaient trouvé en M. Daguerre, qui ne fut pas seulement, comme le lecteur a pu le remarquer lui-même, un homme de bon conseil, mais encore un homme d'action, toujours prêt à payer de sa personne, quand il s'agissait des intérêts de Dieu et du prochain.

Il semblait que le moment opportun fût venu d'affermir

ces heureuses dispositions du clergé par des règlements spéciaux, propres à maintenir dans son sein une exacte discipline. Il existait, à vrai dire, des *Statuts* du diocèse, qui avaient été imprimés en 1666 par ordre de M. d'Olce (103), un des évêques les plus zélés que le diocèse de Bayonne ait eu le bonheur de posséder. Mais, d'un côté, les exemplaires en étaient devenus extrêmement rares ; et, de l'autre, la différence des temps avait rendu inutiles quelques points de ces *Statuts*, tandis qu'il était indispensable d'en ajouter quelques autres, pour éclaircir la loi et en faciliter l'exécution. Bien des ecclésiastiques trouvaient la discipline incertaine et obscure à certains égards. Ils sentaient eux-mêmes la nécessité d'une règle fixe et déterminée, qui leur indiquât d'une manière nette la ligne du devoir; et plusieurs d'entr'eux avaient réclamé de leur Evêque un corps de règlements, conçus de telle manière qu'il fît cesser leurs incertitudes et levât les difficultés, qui étaient pour leur conscience un sujet d'embarras.

M. d'Arche ne s'était pas montré sourd à leurs représentations; il en avait compris toute la justesse, et s'était préparé de longue main à la publication de ses ordonnances synodales. Mais voulant d'abord se mettre en état de bien juger de l'état et des besoins de son troupeau, il avait fait la visite de son diocèse, accompagné de MM. d'Artaguiette et Daguerre. Il n'aurait pu assurément mieux choisir pour remplir son dessein ; M. d'Artaguiette, grand-vicaire dès 1729, avait appris, dans la pratique d'une longue administration, à connaître le personnel du clergé ; et M. Daguerre qui, dans le cours de ses prédications, avait parcouru la plupart des paroisses, avait vu de très-près et, pour ainsi dire, dans l'intimité, soit les prêtres, soit les populations

du diocèse. Ce ne fut pas au reste la seule visite, dans laquelle cet Evêque voulut être accompagné de M. d'Artaguiette et de M. Daguerre; ils le suivirent encore, d'après son désir, dans la plupart de celles qu'il fit pendant son épiscopat; et il voulait que, dans toutes les églises où ils passaient, le Supérieur de Larressore montât en chaire pour faire entendre au peuple la parole de Dieu et lui transmettre dans la langue du pays les avis et les instructions de l'Evêque.

Cependant la province ecclésiastique d'Auch avait nommé M. d'Arche député pour le premier ordre à l'assemblée générale du clergé de 1749. Mais le prélat ne voulut pas s'éloigner de son diocèse, sans avoir d'abord publié les ordonnances synodales qu'il avait préparées. Il adressa donc à son clergé, en date du 10 février, un mandement, dans lequel on remarquait les passages suivants : « Connaissant « combien les synodes sont utiles pour maintenir la disci- « pline ecclésiastique et pour animer le zèle des pasteurs, « nous n'aurions pas tant tardé à vous appeler auprès de « nous, si nous n'avions voulu connaître auparavant par « nous-même dans nos visites l'état et les besoins de no- « tre diocèse. Quelque consolation que nous ayons eue du « bon ordre que nous avons vu régner dans vos paroisses, « nous avons néanmoins remarqué qu'il manque encore « plusieurs règlements qui sont nécessaires; et vous nous « avez paru les désirer avec tant d'ardeur, que nous croi- « rions manquer à ce que nous vous devons, et à ce que « nous nous devons à nous-même, si nous différions plus « longtemps à les publier. »

Le mercredi de la troisième semaine du carême, 12 mars de cette année, était le jour indiqué pour la tenue du synode. Un incident, qui fut très-pénible pour l'évêque de Bayonne,

marqua la convocation de cette assemblée. Il avait mandé nommément auprès de lui pour le jour désigné M. Hiriart, curé de Bidart, qui s'était jusques-là refusé à l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. Déjà il l'avait lui-même exhorté à plusieurs reprises à la soumission; et le curé avait sans cesse regimbé contre son premier Supérieur en même temps que contre une Constitution apostolique à laquelle pourtant on pouvait dire qu'avait adhéré l'Eglise tout entière, tant le nombre des réfractaires était insignifiant. M. Hiriart arrive donc dès la veille à Bayonne, et se présente à l'Evêque. Affligé justement de son opiniâtre résistance, le prélat tente alors un dernier effort pour le déterminer à la soumission ; raisons convaincantes et décisives, prières, exhortations, il a recours à tous les moyens que peut lui suggérer la plus tendre charité : ce fut peine inutile, le curé de Bidart refusa obstinément de se rendre ; infortuné qui, dans son aveugle orgueil, ne comprenait point qu'il y a de la grandeur d'âme et de la gloire à s'abaisser devant les représentants de Dieu, et que c'est toujours une révolte et un crime que de résister aux décisions de notre Sainte Mère l'Eglise.

Quand l'Evêque et le curé se furent séparés, le premier délibéra avec son conseil sur ce qu'il y avait à faire dans cette malheureuse conjoncture : en conséquence de ce qui fut arrêté dans l'assemblée, il mande de nouveau, le lendemain matin, le curé de Bidart, et lui déclare qu'à son grand regret, il se voit dans l'impossibilité de l'admettre à la communion avec ses confrères à la messe synodale; que, s'il l'y admettait, il paraîtrait l'autoriser à persévérer dans ses erreurs, et que ce serait un trop dangereux exemple pour le reste du clergé. Tout en faisant cette déclaration, le prélat ne voulait cependant pas pousser à bout le

curé ; peut-être espérait-il le ramener encore. Quoi qu'il en soit, désirant ménager son amour-propre, il lui propose d'assister à la messe sans y communier; ce qui lui serait commun, ajoutait-il, avec d'autres curés, qui avaient demandé à être dispensés de la commnnion à cause de leurs infirmités. Mais M. Hiriart refusa de profiter de cet adoucissement, en disant que personne ne le croirait assez infirme pour avoir à se dispenser de la communion; et il demanda à n'assister ni à la messe synodale ni au synode. L'Evêque, profondément attristé, lui accorda sa double demande, en songeant sans doute avec amertume en lui-même qu'après cette dernière et inutile tentative, l'indocilité du curé de Bidart ne finirait probablement qu'avec sa vie. C'est ce qui malheureusement ne se vérifia que trop bien, car M. Hiriart mourut sept ans après, endurci et rebelle à l'Eglise.

Le 11 mars, toutes les cloches de la cathédrale de Bayonne, mises en branle à quatre heures de l'après-midi, sonnèrent en carillon jusqu'à cinq heures, et le lendemain matin depuis sept heures jusqu'après huit, annonçant la tenue du synode diocésain. Dans la matinée du 12, l'Evêque dit une messe solennelle du St-Esprit en présence du chapitre et des curés du Labourd et de la Basse-Navarre, communia de sa main les curés et remplit les autres prescriptions indiquées dans le rituel pour de semblables circonstances. Ce fut dans l'après-midi de ce même jour que l'on se réunit pour entendre la lecture des ordonnances synodales. Deux chanoines, députés par le chapitre, assistaient à l'assemblée. On fit l'appel nominal de tous ceux qui, de droit ou de coutume, étaient tenus de se trouver présents au synode : on appela même, conformément à un ancien procès-verbal de 1666, quoiqu'on sût bien qu'ils ne répondraient pas, ceux des qua-

tre archiprêtrés de Lerin, du Bastan, de Cinco-Villas et de Fontarabie, que la Bulle du Pape Pie V du 20 avril 1566 avait détachés temporairement du diocèse de Bayonne. Immédiatement après eut lieu la lecture des ordonnances synodales, qui fut suivie de différents avis donnés par l'Evêque touchant ces mêmes ordonnances. Aujourd'hui encore il suffit de la lecture de ce corps de règlements pour comprendre combien devaient être grandes la sagesse et l'expérience des Daguerre, des d'Artaguiette, des Duhalde, de tous ceux, en un mot, qui avaient eu à s'en occuper avec l'évêque de Bayonne. On y reconnaît, au premier coup d'œil, une connaissance parfaite de l'esprit et des usages du pays; on voit qu'ils répondent aux besoins du clergé de cette époque; et il n'est point douteux qu'ils n'aient beaucoup contribué à conserver dans le diocèse ces sentiments de foi vive et ardente qui se sont si glorieusement manifestés pendant la Révolution française.

M. d'Arche insista dans le synode sur deux points en particulier, sur les conférences ecclésiastiques et sur l'obligation étroite qu'ont les pasteurs de servir de modèles à leur troupeau. C'est ce qu'il fit également dans le mandement qui accompagna la publication des ordonnances synodales. « Ce même zèle pour le bon ordre que nous avons reconnu « en vous, disait le mandement, nous fait espérer aussi que « vous vous rendrez assidûment aux conférences ecclésias- « tiques, qui sont si utiles et qui néanmoins ont été jus- « qu'ici si négligées. Quelle joie pour nous, quel avantage « pour vous et pour tout notre diocèse, si nous pouvions « voir en vigueur ce que nos prédécesseurs ont prescrit à « ce sujet! Nous vous conjurons de ne plus négliger ce saint « exercice, qui a toujours été regardé comme un moyen

« des plus propres à acquérir et à augmenter les lumières « qu'exigent les fonctions saintes dont vous êtes chargés, à « éviter la trop grande sévérité qui rebute le pécheur et le « relâchement qui l'entretient dans le désordre, et à main- « tenir l'uniformité de langage et de conduite, si nécessaire « pour le gouvernement des peuples. Vous n'y trouverez pas « seulement les lumières dont vous avez besoin pour gou- « verner les autres : vous vous y affermirez encore vous- « mêmes dans l'amour et dans la pratique des règles. »

Nous avons eu sous les yeux différents procès-verbaux des conférences tenues pendant l'épiscopat de M. d'Arche. Un grand soin avait présidé à leur rédaction ; et ils ont été, après lecture, approuvés et signés par l'Evêque. Des conférences, faites comme celles dont nous avons vu les procès-verbaux, ne pouvaient évidemment qu'être très-profitables à tout ecclésiastique attaché aux devoirs de son saint état.

Après avoir parlé des conférences ecclésiastiques, voici de quelle manière le même mandement s'exprimait, au sujet de l'obligation qu'ont les prêtres de servir de modèles aux fidèles : « Comme il n'est point d'état plus élevé que le sa- « cerdoce, il n'en est point aussi qui demande une sainteté « plus éminente. Dieu ne veut que des prêtres fidèles qui « agissent selon son cœur, et qui, étudiant sa volonté dans « les divines Ecritures, ne se conduisent que par les lumiè- « res et les mouvements de son esprit; et, autant qu'ils « sont au-dessus des autres hommes par la dignité de leur « caractère, autant doivent-ils les surpasser par l'éminence « de leurs vertus. Ce ne serait pas même assez pour eux de « chercher à plaire à Dieu par leurs vertus intérieures, il « faut de plus que leur extérieur édifie les hommes, qu'ils « ferment la bouche à la calomnie, que leurs adversaires

« rougissent n'ayant aucun mal à dire d'eux, et qu'obser-
« vant exactement les règles de l'Eglise, ils se rendent
« l'exemple et le modèle des fidèles, dans les entretiens,
« dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité,
« dans la foi, dans la chasteté. Comment seraient-ils sans
« cela la lumière du monde? Comment seraient-ils le sel
« de la terre? Les fruits de la lumière ne consistent-ils pas
« en toute sorte de bonté, de justice et de vérité? Et n'est-
« ce pas en répandant partout la bonne odeur de Jésus-
« Christ par la pureté de leurs mœurs, qu'ils peuvent pré-
« server les fidèles de la corruption du siècle?

« Veillez donc, mes très-chers frères, sur vous-mêmes
« avec plus d'attention encore que sur la portion du trou-
« peau de Jésus-Christ qui est commise à vos soins. Rem-
« plissez-vous de science et de charité, pour en communi-
« quer aux fidèles suivant leurs besoins : instruisez par vos
« actions plus encore que par vos paroles : rendez-vous le
« modèle du troupeau par une vertu qui naisse du fond du
« cœur, par la pureté de la doctrine, par l'intégrité des
« mœurs, par la gravité de la conduite. Nous n'avons cher-
« ché, en vous donnant un règlement, qu'à vous aider à
« remplir dignement votre ministère, et à vous faire con-
« naître quelle doit être la sainteté de votre vie et de vos
« actions. »

L'évêque de Bayonne et son conseil savaient bien qu'il ne suffit pas de tenir des synodes et de publier des ordonnances synodales, mais qu'il faut encore, si l'on veut que des statuts soient observés, prendre des moyens pour les mettre en vigueur et les y maintenir. Ils étaient trop expérimentés, pour ignorer combien est forte l'inclination de l'homme à s'affranchir du joug et à chercher une liberté

qui ne le gêne point dans ses mouvements et dans ses actes. Aussi s'étaient-ils sérieusement préoccupés d'empêcher que les ordonnances publiées au synode de 1749 ne restassent sans effet ou ne vinssent à tomber en désuétude. Pour atteindre ce but si désirable, on prit de sages mesures qui furent énoncées dans les termes suivants à la fin du mandement : « Ordonnons (c'est l'Evêque qui parle) à tous curés « et supérieurs des églises de les observer (les présentes « ordonnances) et de veiller à l'exécution d'icelles : et à « notre promoteur de les faire enregistrer en notre officia- « lité , d'y tenir la main et de poursuivre les contrevenants « par toutes les voies dues et raisonnables ; enjoignons à « tous les curés, vicaires et autres ecclésiastiques de notre « diocèse de se pourvoir d'un exemplaire desdites ordon- « nances avant le 1er janvier prochain ; et aux dits curés et « vicaires de publier une fois tous les ans, au prône de la « messe de paroisse, le dimanche de la Sexagésime, les ar- « ticles qui regardent le peuple et qui sont désignés par une « étoile à la marge. »

La tenue du synode et la publication des ordonnances synodales furent un grand sujet de joie pour tout ce que le diocèse renfermait de bons prêtres, c'est-à-dire à peu près pour le clergé tout entier. Mais la satisfaction que goûtèrent l'évêque de Bayonne et le Supérieur de Larressore fut bientôt troublée par l'apparition de l'*Edit du Roi du mois d'août 1749, concernant les établissements et acquisitions des gens de main morte.* Ouvrage du contrôleur-général Machault, créature de Mme de Pompadour, cet édit mettait en péril, comme on va le voir, les œuvres fondées par M. Daguerre au prix de tant de dévouement et de sacrifices.

Le préambule faisait considérer la multiplication de ces

sortes d'établissements comme contraire aux intérêts de l'État et des familles.

L'article Ier interdisait « tout nouvel établissement de chapitres, colléges, séminaires, maisons ou communautés « religieuses, même sous prétexte d'hospices, congrégations, confréries, hôpitaux ou autres corps de communautés soit ecclésiastiques, séculières ou régulières, soit « laïques, si ce n'est en vertu de lettres-patentes enregistrées « au Parlement. » L'article II défendait « de faire à l'avenir « aucune disposition par acte de dernière volonté, pour « fonder un nouvel établissement, quand même la disposition serait faite à la charge d'obtenir des lettres-patentes. » L'article XIII déclarait nuls « tous les établissements faits depuis 1666, ou dans les trente années précédentes, sans lettres-patentes dûment enregistrées. » L'article XIV faisait défense « à tous les gens de main morte « d'acquérir aucuns fonds de terre, maisons, rentes foncières ou non rachetables, même des rentes constituées sur « les particuliers, si ce n'est après avoir obtenu des lettres-patentes. »

Cet édit fut la première entreprise faite contre le clergé par le parti philosophique, qui avait accru ses forces à la suite et à couvert du parti janséniste. Le clergé en fut vivement ému ; il le fut bien davantage par les coups plus rudes encore qui lui furent bientôt portés. Mais nous n'avons pas à entrer dans des explications au sujet de cette guerre tantôt sourde et cachée, tantôt audacieuse et ouverte, que l'incrédulité livra à la religion et à ses ministres dans le dix-huitième siècle ; ce serait nous écarter beaucoup trop de notre sujet.

Si le clergé français fut justement alarmé de l'édit du

mois d'août 1749, M. Daguerre dut l'être bien plus que beaucoup d'autres en voyant menacées de périr les œuvres qu'il avait eu tant de peine à fonder, car aucune d'elles n'avait été approuvée par lettres-patentes. Les articles que nous venons de citer, n'auraient certes pas pu être conçus autrement, s'ils avaient eu pour but direct d'en préparer la ruine. Quoique la circonstance fût des plus critiques, il ne fallait pourtant pas perdre courage ni s'abandonner soi-même. Le même Dieu, qui avait tiré le saint fondateur de tant d'autres épreuves, ne pouvait-il pas cette fois encore l'aider d'une manière tout aussi efficace? M. Daguerre le savait bien : aussi sa confiance dans le Maître qu'il servait ne diminua nullement ; mais, persuadé que Dieu ne veut point agir seul, et qu'il entend que l'homme fasse usage, selon le degré de ses forces, des facultés dont il l'a doté, il résolut de travailler de tout son pouvoir à conjurer l'orage.

Le point essentiel était d'obtenir des lettres-patentes de confirmation du Séminaire de Larressore. Car, si on les obtenait, le corps des missionnaires étant considéré comme appartenant au Séminaire, la confirmation de celui-ci devait emporter celle de l'autre. Quant à la Maison de Retraite de Hasparren, on ne pouvait la regarder comme un couvent, puisque les membres de la communauté ne faisaient partie d'aucun ordre religieux existant. Le fondateur, par une sage prévoyance, avait évité, ainsi que nous l'avons marqué ailleurs, de lui donner cette dénomination de couvent, à l'époque de sa fondation, mais seulement celle de Maison de Retraite. Elle ne pouvait passer, aux yeux de la loi, que pour un simple pensionnat, ayant ses maîtresses et ses élèves.

Les choses en étant là, il fallait donc s'occuper avant tou

de faire confirmer le Séminaire de Larressore par des lettres-patentes. L'évêque de Bayonne ayant dû se rendre à Paris pour l'assemblée générale du clergé de France, l'occasion était des plus favorables pour la présentation d'une supplique à l'effet de les obtenir. C'est ce qu'il ne manqua pas de faire.

Il représentait, dans cette supplique, « que ses prédécesseurs, évêques de Bayonne, secondés par quelques pieux « ecclésiastiques, avaient, par succession de temps, établi « à Larressore un petit Séminaire pour les besoins du diocèse, conformément et en exécution de la déclaration du « 17 décembre 1698; qu'avant cet établissement, la plupart » des Basques ne donnaient pas d'éducation à leurs enfants, les moyens leur manquant pour les envoyer dans « les villes; que les jeunes gens étaient presque abandonnés à eux-mêmes et sans mœurs; qu'au contraire, depuis « que ce petit Séminaire était établi, il était devenu une « source d'instruction pour les jeunes Basques, et un asile « pour l'innocence; qu'ils y étaient instruits et élevés par « des prêtres à l'état ecclésiastique jusqu'à la théologie inclusivement, et même quelques-uns jusqu'à l'ordre de « prêtrise. Que, pour mettre une ressource aussi avantageuse à la portée de tous, on y avait établi différentes « pensions, dont une était fort modique pour les pauvres; « que d'ailleurs, ceux du lieu et du voisinage qui y allaient « en qualité d'externes y recevaient leur éducation moyennant trois livres par mois. Que les prêtres étrangers ne « pouvant instruire les gens de ce pays faute de savoir le « basque, quelques-uns de ces directeurs étaient dans « l'usage de donner des missions sous les ordres des Evêques; mais que les bâtiments, la chapelle, la cour, la

« terrasse et le jardin dudit Séminaire ne contenant qu'en-
« viron un arpent *de Roi*, ou un arpent et trois quarts du
« pays, il était indispensablement nécessaire d'ajouter à ce
« terrain quelque étendue pour agrandir le jardin et les bâ-
« timents ; que, d'un autre côté, cet établissement avait be-
« soin de bois de chauffage et d'autres secours ; que, pour
« remplir ces différents objets, il serait nécessaire d'acqué-
« rir des fonds jusqu'à la concurrence de 30,000 livres de
« principal, soit en bois taillis pour le chauffage, soit en
« terres dont une partie serait employée à l'agrandissement
« du jardin. Mais que ledit Séminaire n'ayant pas été revêtu
« de lettres-patentes, et les biens dont il conviendrait de
« faire l'acquisition étant de la nature de ceux que l'article
« XIV de l'édit du mois d'août 1749 défendait aux gens de
« main-morte d'acquérir, l'évêque de Bayonne suppliait
« très-humblement le Roi, qu'en lui accordant les lettres de
« confirmation du Séminaire de Larressore, pour être gou-
« verné sous l'entière juridiction de l'exposant et de ses
« successeurs évêques de Bayonne par des prêtres séculiers
« selon les règlements qui lui seraient présentés, par les
« directeurs du petit Séminaire et qu'il approuverait, il plût
« à Sa Majesté de lui permettre d'acquérir pour ledit Sémi-
« naire jusqu'à la concurrence de 30,000 livres de biens-
« fonds, et de lui accorder les lettres-patentes nécessaires
« à cet effet. »

Cette affaire, qui intéressait au plus haut degré, non-seulement M. Daguerre, mais encore le diocèse de Bayonne tout entier, ne put être de sitôt terminée. Outre la mauvaise volonté du contrôleur général, auteur de l'édit du mois d'août 1749, d'autres obstacles inattendus vinrent en retarder longtemps la conclusion. Il faut sans doute compter

parmi ceux-là les contestations qui s'élevèrent entre l'assemblée générale du clergé et la cour, et qui empêchèrent M. d'Arche d'appuyer sa supplique au Roi, comme il aurait pu le faire en toute autre circonstance. Les ministres avaient formé contre les immunités des biens du clergé des entreprises qui furent le prélude de sa future spoliation. Les remontrances que l'assemblée adressa au Roi à ce sujet irritèrent Louis XV, et il lui signifia l'ordre de se séparer le 20 septembre, avec injonction à ses membres de retourner chacun dans son diocèse. Les députés quittèrent en effet la capitale, emportant dans leurs provinces les plus tristes pressentiments; et M. d'Arche revint à Bayonne le 10 octobre, sans avoir rien obtenu en faveur du Séminaire de Larressore. Son séjour à Paris n'avait cependant pas été inutile au diocèse d'Aire et de Dax, dont il soutint avec zèle les intérêts pendant la durée de l'assemblée du clergé.

Après que les efforts de M. d'Arche pour faire confirmer le Séminaire de Larressore par des lettres-patentes eurent échoué, il fut évident aux yeux du Supérieur qu'il n'y avait plus qu'un seul parti à prendre, celui de gagner du temps et d'empêcher que l'édit du mois d'août 1749 ne reçût une exécution rigoureuse et immédiate. C'est à quoi il s'appliqua de concert avec l'Evêque; et on peut dire que sur ce point ils réussirent au gré de leurs désirs. Les choses traînèrent donc en longueur jusqu'au mois d'octobre 1753. A cette époque, M. d'Arche partit une seconde fois pour la cour, et il y renouvela ses démarches en faveur du Séminaire de Larressore : mais ce fut avec aussi peu de succès qu'auparavant. Il revint donc avec le regret de n'avoir rien pu faire, et il fallut se résigner à attendre une occasion plus favorable pour obtenir les lettres de confirmation qu'on désirait.

Dans ces entrefaites, des faits très-graves avaient lieu dans la province ecclésiastique d'Auch. Ce fut d'abord l'adoption du rituel édité par l'archevêque Jean-François de Montillet, qui avait été d'abord évêque d'Oloron. Déjà un de ses prédécesseurs, Anne de Suze (104) en avait publié un pour toute la province par les soins de Paul de Chaulnes (105), son premier vicaire-général, depuis évêque de Sarlat. Mais les exemplaires de ce rituel étant devenus fort rares, les évêques de la province, assemblés à Auch en 1744, et au nombre desquels se trouvait M. de Beaumont, évêque de Bayonne, déterminèrent qu'on travaillerait incessamment à en donner une nouvelle édition. Ce travail fut exécuté sous la direction de M. de Montillet, et le nouveau rituel d'Auch parut avec des additions et des changements, par lesquels on avait cherché à lui donner un nouveau degré de perfection. Toute la province l'adopta pour son usage, et M. d'Arche rendit, vers la fin de 1750, une ordonnance, par laquelle il défendait qu'on se servît d'aucun autre rituel dans son diocèse.

M. de Montillet ne s'arrêta pas là. Entraîné par l'esprit dominant à cette époque, il renouvela tous les livres liturgiques sans exception. Environ deux ans après le rituel, le bréviaire d'Auch vit le jour, et le missel peu de mois après. Quelques-uns des diocèses de la province ne les adoptèrent point; d'autres, ceux surtout où le Jansénisme s'était le plus agité, prirent le parti contraire. (*) M. d'Arche fut du

(*) C'est par ce moyen que, dans plusieurs diocèses, on enleva aux Jansénistes un des prétextes dont ils se servaient le plus habilement pour combattre l'Eglise et qu'on vint à bout de rattacher au bercail une partie des pasteurs et du troupeau prêts à s'en séparer.

nombre de ces derniers, et en conséquence les anciens livres liturgiques de Bayonne disparurent pour être remplacés par ceux de l'Eglise métropolitaine.

Enfin restait un dernier point, qui depuis très-longtemps excitait de vives réclamations ; c'était le grand nombre de jours que la Religion consacrait au repos : on demandait de tous côtés que l'on en retranchât quelques-uns, et les plaintes qui s'élevèrent à ce sujet avaient acquis une telle force dès le temps même de Henri IV, que le Roi crut devoir en faire l'objet de négociations particulières avec le Pape Clément VIII, qui s'en rapporta là-dessus à la prudence des Evêques de France. (*)

Emu des réclamations qui retentissaient plus fort que jamais, M. d'Arche se décida à supprimer certaines fêtes et à en renvoyer quelques autres au dimanche suivant; il publia, le 9 juillet 1754, un mandement qui contenait les nouvelles dispositions qu'il avait adoptées à cet égard. L'Evêque déclarait dans son mandement que ce qui l'avait porté à prendre cette mesure, c'était en premier lieu que bien des chrétiens, loin de sanctifier les jours dédiés au Seigneur, les pro-

(*) Le cardinal d'Ossat disait à Henri IV, dans une lettre écrite de Rome, le 18 janvier 1599 :

« Que toutefois ce que V. M. demandait était chose que les Evêques pouvaient faire : comme aussi pouvaient-ils mieux connaître du fait étant sur les lieux, que lui qui en était si loin. » . . . . . .

. . . . . « J'estime que les choses étant telles, comme par votre commandement je les ai exposées au Pape, les Evêques de France ne feront point de difficulté de bailler, chacun en son diocèse, la dispense que V. M. désirait du Pape : attendu mêmement que Sa Sainteté s'en remet à eux, et que nous sommes ès-cas et termes des saints canons et des lois où elle nous renvoie. »

fanaient en se livrant à beaucoup de désordres ; et en second lieu, qu'il avait pensé qu'on devait avoir égard aux malheurs des temps, au besoin et à la nécessité d'un grand nombre de pauvres ouvriers, qui, ne vivant que du travail de leurs mains, ne pouvaient observer les fêtes qu'avec un dommage notable.

Telles furent les innovations opérées à cette époque dans le diocèse de Bayonne. On comprend que ce n'est point ici le lieu d'entreprendre une dissertation pour ou contre ces changements : d'ailleurs l'engagement, que nous avons contracté au commencement de cet ouvrage de ne point remuer certaines questions irritantes, nous l'interdit d'une manière formelle. En voyant toutefois la vérité, relativement à ces choses, très-fort obscurcie par un zèle mal éclairé et mélangé de beaucoup trop de passion, nous croyons devoir à une rigoureuse justice de déclarer que, dans nos convictions, si le fait en lui-même de ces innovations ou le mode employé dans leur accomplissement fut blâmable, les intentions de la presque totalité des Evêques furent toujours pures et leurs vues toujours droites. Ce n'étaient pas, en effet, bien s'en faut, des hommes sans vertus ni sans lumières que les Montillet, les d'Aulan, les d'Arche, les Vintimille, les Gilbert de Montmorin, une foule d'autres prélats qui obéirent à ce mouvement. (*)

(*) On doit regretter que des écrivains, dévoués au Saint-Siége, mais malheureusement dominés par l'ardeur du naturel ou égarés par des idées fixes, par parti pris d'avance, n'aient point pénétré dans les véritables motifs qui ont dirigé tant de pieux Evêques, et qu'en s'exprimant sur leur compte, ils n'aient su se montrer ni justes ni vrais dans leurs appréciations. Il est un fait qui paraît assez étrange au premier coup

Le 18 janvier 1755, deux Évêques de la province ecclésiastique d'Auch arrivèrent à Bayonne : c'étaient François de Révol (106), évêque d'Oloron, et Joseph de Saint-André-Marnays de Vercel (107), évêque de Couserans; ce dernier était accompagné d'un des curés les plus distingués de son diocèse, M. d'Iturbide (108), qui était natif du Pays Basque, et que nous verrons jouer un grand rôle à Bayonne sous l'épiscopat de M. de la Ferronnays (109).

A cette époque l'Eglise de France gémissait sous le coup de la fameuse déclaration du 2 septembre 1754. L'article II du dispositif de cette déclaration portait que S. M. ayant reconnu que « le silence, imposé depuis tant d'années sur des « matières qui ne peuvent être agitées sans nuire égale- « ment au bien de la Religion et de l'Etat, était le moyen le « plus convenable pour affermir la tranquillité publique, en- « joignait à son Parlement de tenir la main à ce que d'au- « cune part *il ne fût rien fait, tenté ou énoncé qui pût être « contraire à ce silence et à la paix, lui ordonnant de pro- « céder contre les contrevenants conformément aux lois et « ordonnances.* »

Les ennemis de l'Eglise aussi bien que ses fidèles enfants avaient compris la portée de cette mesure : ceux-ci s'en affligèrent; ceux-là, triomphants, battirent des mains : les uns et les autres pressentaient que la loi pèserait bien autrement sur les seconds que sur les premiers. C'est que ces

d'œil, c'est que les mêmes écrivains, qui ont jeté l'anathème à tous ces vénérables Pontifes considérés collectivement, n'ont trouvé que des éloges sans restriction à distribuer à plusieurs d'entr'eux pris en particulier.

sortes d'écrits ont tourné toujours au profit de l'erreur et du mal, jamais à celui de la vérité et du bien. Que l'on parcoure en effet les annales du christianisme depuis le jour où les Chefs du peuple, les Sénateurs et les Scribes assemblés défendirent à Pierre et à Jean de parler en aucune façon ni d'enseigner au nom de Jésus : on observera invariablement que la paix et la tranquillité publiques furent le prétexte de ces lois de silence, l'intérêt des méchants le but réel ; elles donnèrent aux adversaires de l'Eglise la liberté de l'attaque, elles lui ôtèrent celle de la défense ; dans la lutte perpétuelle du bien et du mal, il n'y eut pas de moyen plus perfide inventé pour livrer le premier tout enchainé aux mains libres du second ; les faits sont là consignés dans l'inexorable histoire, qui le prouvent surabondamment.

Les conséquences de la déclaration de 1749 ne furent pas différentes de celles des lois du même genre portées en d'autres temps. Aussitôt on voulut réduire au mutisme et à l'inertie tous les défenseurs de l'Eglise, Evêques et simples prêtres. Les parlements et les tribunaux subalternes prirent fait et cause contr'eux ; « on n'entendit plus parler que de « sommations, de sentences, d'amendes, de saisies, d'em- « prisonnements, de bannissements à perpétuité (*). » Le vénérable archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, ancien évêque de Bayonne, fut exilé à Conflans ; on relégua M. de Montmorency-Laval (110), évêque d'Orléans, à Meun, sa maison de campagne, et M. Poncet de la Rivière (111), évêque

(*) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle.*

de Troyes, à Méry-sur-Seine. Les prêtres fidèles à leur devoir étaient traînés devant les tribunaux et condamnés, et plusieurs n'échappèrent que par la fuite aux amendes et à l'emprisonnement. Pour les Jansénistes, sous prétexte d'écrire en faveur de la loi du silence, ils enfantèrent volumes sur volumes, libelles sur libelles, soutenant avec acharnement leurs doctrines cent fois anathématisées, attaquant avec fureur tous ceux qui combattaient pour la vérité catholique, attirant quelquefois sur eux-mêmes, à force de témérités et d'audace, la sévérité des tribunaux leurs complices, et alors se posant en victimes, criant à l'oppression et au scandale, et, chose presque incroyable, protestant néanmoins toujours avec une abominable hypocrisie de leur soumission à l'Eglise et de leur profond respect pour ses décisions.

Voilà où en était l'Eglise de France, quand arrivèrent à Bayonne les évêques d'Oloron et de Couserans. Cette situation, on le voit, était fort critique : elle fut naturellement plus d'une fois le sujet des entretiens des deux prélats avec Guillaume d'Arche et ses conseillers. Mais quel remède apporter au mal ? Par quel moyen venir à bout de l'arrêter ? C'était là ce qu'il y avait de plus embarrassant. Les trois prélats pensèrent, et avec eux M. Daguerre et les autres conseillers de l'Evêque de Bayonne, qu'il n'y avait rien à faire, si on ne remontait jusqu'à l'autorité souveraine; qu'il fallait s'adresser directement au Roi, et le supplier de modifier sa déclaration du 2 septembre. Une circonstance des plus favorables se présentait précisément pour cela comme à point nommé. Les trois prélats, ainsi que les autres Evêques de la province, devaient se rendre sous très-peu de jours à Auch pour la nomination des députés à l'assemblée générale du

clergé. Ce fut de cette occasion que l'on profita pour adresser à Louis XV une lettre dans laquelle, après avoir signalé les graves inconvénients de la déclaration de l'année précédente, l'Archevêque d'Auch et tous ses suffragants, au nombre de douze, s'élevaient contre la compétence des juges séculiers en matière de refus publics de sacrements, et se plaignaient avec raison de l'interprétation que donnaient à cet édit les ennemis de l'Eglise, et de la manière dont il était exécuté par les tribunaux. Quoique la rédaction de cette courageuse lettre ait été attribuée à M. Daguerre, nous n'avons pu acquérir aucune certitude à cet égard ; tout ce que nous savons de positif, c'est que, le style en ayant paru trop dur, l'évêque de Couserans, M. de Vercel, fut chargé du soin de le retoucher.

La *Lettre de l'archevêque d'Auch et de ses suffragants* fut imprimée, et presque immédiatement dénoncée au Parlement de Paris (*). Dès le 3 mars, M. d'Ormesson (112), avocat-général, lisait devant les Chambres assemblées un long réquisitoire, qu'il terminait en disant que le zèle des magistrats pour la personne et pour l'autorité du Roi ne le trouverait

(*) Les noms de ces prélats méritent d'être conservés. C'étaient Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch ; François de Sarret de Gaujac, évêque d'Aire ; Guillaume d'Arche, de Bayonne ; Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de St-Sauveur, de Bazas ; Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond, de Comminges ; Emmanuel-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, de Condom ; Joseph de St-André-Marnays de Vercel, de Couserans ; Louis-Marie de Suarès d'Aulan, de Dax ; Claude-François de Narbonne-Pélet, de Lectoure ; Hardouin de Chalons de Maisonnoble, de Lescar ; Jacques-Richiet de Cerisy, de Lombez ; François de Révol, d'Oloron ; Pierre de la Romagère de Roussécy, de Tarbes.

jamais assez vengé de la publication d'un ouvrage qui osait attaquer sa sagesse, offenser son amour pour la paix, et diminuer dans le cœur de ses sujets la reconnaissance et la soumission qui lui étaient dues. L'arrêt, qui fut rendu dans la même séance, condamnait la *lettre* des treize prélats à être lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice; ce qui eut lieu le lendemain, 4 mars.

Dans le courant de cette même année, la ville de Bayonne fit une perte qui fut très-vivement sentie par les habitants: le curé de la cathédrale, M. Duhalde, mourut le 13 septembre 1755, dans la soixante-septième année de son âge. Aux autres qualités dont nous avons parlé, cet homme distingué joignait une éloquence simple et naturelle, qui prêtait un charme puissant à ses discours et à chacune de ses instructions. On pouvait bien dire de lui qu'il était le fidèle imitateur de son divin maître, et qu'en le perdant, Bayonne perdait le modèle des vertus dont il cherchait lui-même à inspirer l'amour et la pratique. Les larmes du peuple accompagnèrent à la tombe le corps de ce bon pasteur. M. d'Arche, que cette mort privait d'un de ses plus sages conseillers, en fut vivement affligé. Mais personne ne regretta M. Duhalde plus amèrement que le Supérieur de Larressore; M. Daguerre le chérissait comme un de ses meilleurs et plus anciens amis; il l'honorait et le respectait comme son premier maître dans l'art sublime, mais difficile, de conduire les âmes au ciel; M. Duhalde, de son côté, lui avait voué une inviolable tendresse et donné mille preuves d'une confiance sans limites; et jamais le plus léger nuage n'était venu troubler cette douce et sainte union de leurs cœurs, cimentée par une estime réciproque, et par un ardent amour de Dieu et des âmes qui les animait tous les deux également.

Une semaine s'était à peine écoulée depuis la mort de M. Duhalde, que M. Daguerre vit pour la seconde fois la cure de Bayonne occupée par un de ses intimes amis, M. Dop (113), curé d'Ustaritz ; il est même assez probable qu'il ne fut pas étranger à ce choix ; du moins son influence auprès de l'Evêque, qui avait la libre disposition de cette cure, autorise-t-elle à le penser.

Martin Dop, natif de Sare, avait été plusieurs années vicaire à Bayonne, où il s'était fait remarquer par son instruction, la solidité de son esprit et sa piété. Il fut nommé en 1746 à la cure d'Ustaritz, grande paroisse qui était le siége du bailliage du Labourd, et où les Etats du pays avaient coutume de s'assembler. Il y avait succédé à un curé très-difficile à bien remplacer, homme d'une capacité reconnue, ayant beaucoup de jugement, de la facilité pour s'énoncer en public, du zèle pour ses fonctions et des mœurs fort ecclésiastiques (*). Néanmoins M. Dop avait réussi à gagner l'affection et l'estime de ses paroissiens, et il s'était vu en peu de temps entouré de la considération générale. Comme le Séminaire de Larressore n'était éloigné de son presbytère que de la distance d'environ trois-quarts d'heure, il rendait de fréquentes visites à M. Daguerre ; il le prit pour son conseiller et s'attacha à lui par une de ces liaisons étroites et cordiales, qui sont le partage des âmes nobles et pures. Il y avait neuf ans que M. Dop exerçait avec fruit le saint minis-

(*) C'était Pierre Haraneder, né à Ustaritz. Il avait été curé de St-Pierre d'Irube avant de l'être de sa paroisse natale. M. Haraneder avait eu le malheur de donner dans les nouveautés de l'époque ; mais, ayant reconnu la fausseté de ces doctrines, il en était revenu entièrement.

tère à Ustaritz, lorsque M. d'Arche lui confia la cure de Bayonne, demeurée vacante par la mort de M. Duhalde.

Il obtint presque en même temps le canonicat que son prédécesseur possédait dans le chapitre de la cathédrale. Ce n'est pas tout : environ trois mois après, M. d'Arche lui donna des lettres de grand-vicaire et l'admit dans son conseil. Déjà ce prélat, qui aimait à s'environner de conseillers capables de l'éclairer, avait accordé de semblables marques de confiance et de distinction à deux autres ecclésiastiques de son diocèse : l'un était Léon-Guillaume Caulongue (114), docteur de l'Université de Toulouse, et chanoine de la cathédrale, qui s'était fait beaucoup remarquer par son application, son talent pour la chaire et une vie toujours édifiante; l'autre, plus jeune de quelques années que M. Caulongue, s'appelait Philippe-Maur de Lespés de Hureaux (115), et il sortait d'une famille qui était depuis longtemps à la tête de la magistrature à Bayonne : son frère, le chevalier de Hureaux, que nous avons déjà mentionné, exerçait encore alors, dans cette ville, les fonctions de lieutenant civil et criminel qu'avaient également remplies son père et son grand-père. L'abbé de Hureaux, envoyé de bonne heure à Paris, y avait fait d'excellentes études, et n'en était revenu qu'avec le grade de docteur de Sorbonne. Il était chanoine de la collégiale de St-Esprit, lorsqu'il reçut le titre de vicaire-général de M. d'Arche, et entra dans l'administration diocésaine, à laquelle il prit une part très-active pendant près de trente ans.

CHAPITRE XV.

M. Daguerre part pour Paris. — Il est bien accueilli par le Dauphin. — Il prêche dans la capitale. — Il obtient des lettres-patentes et des secours pour l'achèvement de son Séminaire. — Achèvement du Séminaire et modification dans son organisation intérieure. — M. Daguerre fait imprimer l'*Abrégé de morale*. — Sentiment de plusieurs personnages sur ce livre. — Il favorise la publication de plusieurs ouvrages de piété en langue basque.

Un grand souci continuait cependant de travailler l'esprit de M. Daguerre. Il n'avait pas encore obtenu des lettres-patentes pour la confirmation de son Séminaire ; et ce n'était pas sans appréhension qu'il voyait cet établissement si péniblement formé, et qui pour cela même ne lui en était que plus cher, n'avoir qu'une existence mal assurée. Un jour ne viendrait-il pas, peut-être quand on y penserait le moins, où l'on presserait l'exécution de la déclaration du mois d'août 1749, dont l'effet n'était que suspendu : les attaques réitérées du Philosophisme uni au Jansénisme contre l'Eglise ne

donnaient que trop lieu de le craindre. Et alors que deviendrait la maison de Larressore, si d'avance on n'avait pris soin de rendre sa position conforme aux exigences de la loi ?

Poussé par ces considérations, M. Daguerre résolut de se rendre lui-même à Paris, afin de hâter la conclusion de l'affaire. Un autre motif encore l'engageait à entreprendre ce voyage. Depuis tant d'années qu'il avait commencé la construction de son Séminaire, l'édifice demeurait toujours inachevé : le corps et une aile du bâtiment étaient bien debout, ainsi que la chapelle, mais l'autre aile était à faire ; et l'affluence des élèves, qui augmentait chaque année, demandait impérieusement un agrandissement du local. Le Supérieur, qui, mieux que personne, voyait l'insuffisance de son Séminaire eu égard à des besoins toujours croissants, était le premier à en souffrir. Malheureusement le manque de fonds ne lui permettait pas de se jeter tête baissée dans de nouveaux travaux de construction. Ce n'est pas, à la vérité, qu'on n'eût versé plus d'une fois entre ses mains des sommes d'argent assez considérables : mais elles étaient toutes destinées, soit à l'entretien d'écoliers pauvres, soit à l'œuvre des Missions, et il ne se croyait nullement en droit de les détourner de leur destination. Il en était là, quand des personnes influentes lui suggérèrent qu'il trouverait comme autrefois dans la capitale des âmes charitables, disposées à lui venir en aide pour l'achèvement du Séminaire ; on lui parla en particulier du Dauphin, père de Louis XVI, prince pieux et ami des bonnes œuvres, et on lui donna l'assurance qu'il serait introduit auprès de lui.

M. Daguerre partit donc pour Paris, et là il s'empressa d'aller trouver son ancien confrère, M. de Hody, qui était

alors supérieur-général des Missions Etrangères, et qui l'accueillit comme on accueille un père chéri. Il était âgé de près de soixante ans, quand il fit ce second voyage à la capitale, environ vingt-quatre ans après le premier. Le digne supérieur de Larressore n'avait certes rien, dans son extérieur, qui pût le faire ressembler à un abbé de cour. D'une taille au-dessus de la moyenne, il n'avait ni une allure légère ni un air dégagé : ses traits étaient fortement dessinés, son front sillonné de ces rides vigoureuses qui marquent une lutte plutôt qu'un déclin ; son costume était des plus simples ; il portait des habits d'une exquise propreté, mais d'étoffes communes et grossières, une chaussure plus solide qu'élégante, un chapeau tout neuf, mais du prix le plus infime.

Voilà quel était M. Daguerre, quand il fut reçu en audience particulière par le Dauphin de France. Le monde, la cour, qui ne jugent que d'après les apparences, l'avaient d'abord pris en dédain : le prince le prit en estime et presque en vénération ; il découvrit en lui de hautes vertus, et reconnut, de plus, l'homme d'une intelligence élevée, d'une volonté forte, fait pour concevoir et mener les grandes entreprises. Zélé pour le bien, ennemi de la philosophie du jour, dont il avait saisi les effets désastreux, il aimait tous ceux qui se dévouaient à la cause de la Religion. Il loua, il encouragea M. Daguerre, l'assura de sa protection et lui promit des secours pour l'achèvement de ses œuvres. A l'exemple du Prince, tout ce qu'il y avait de vertueux autour de lui fit l'accueil le plus bienveillant au Supérieur de Larressore, qui ne tarda pas d'être avantageusement connu de beaucoup de gens de bien. On parla de lui, de ses œuvres, de son zèle, de son dévouement. Les bourses comme les

cœurs s'ouvrirent devant lui, et il eut bientôt l'assurance d'être en mesure de bâtir la seconde aile de son Séminaire. On raconte qu'un jour, comme M. Daguerre cheminait modestement à pied dans une des rues de Paris, un homme d'une mise élégante passant dans une voiture, donne ordre tout à coup au cocher d'arrêter; il descend avec empressement, s'approche du prêtre étranger, et lui présentant une bourse pleine: « Je sais, Monsieur, dit-il, que vous vous oc-« cupez de bonnes œuvres; veuillez, pour les continuer, ac-« cepter aussi ma modeste offrande. » Et, sans donner à M. Daguerre le temps de le remercier, il remonte en voiture et s'éloigne au plus vite. Jamais celui-ci n'a su le nom de ce bienfaiteur inconnu.

Mais il ne suffisait pas au Supérieur de Larressore de recevoir des sommes d'argent pour continuer à élever des édifices. Il y avait une chose qui lui tenait bien plus au cœur; il lui fallait à tout prix obtenir des lettres-patentes de confirmation du Séminaire de Larressore; c'était là, pour son établissement, une question de vie ou de mort. Malheureusement le vertueux Dauphin n'avait que fort peu de crédit au milieu d'une cour aussi dissolue que l'était alors la cour de France.

M. Daguerre se présenta plusieurs fois chez les ministres et d'autres personnages influents. Mais il eut beau parler et agir; il fut partout éconduit. Les déclamations de la philosophie irréligieuse contre les richesses du clergé et les gens de main-morte portaient déjà leurs fruits; on n'accordait qu'avec une extrême difficulté des lettres-patentes, soit pour fonder, soit pour confirmer des établissements qui auraient accru la quantité des biens de cette catégorie: le Roi se montrait là-dessus aussi difficile que ses ministres. M. Da-

guerre ne se rebutait cependant pas ; il demandait et recevait des audiences, il sollicitait de vive voix et par écrit; mais à toutes ses instances on ne répondait que par des refus ou par des subterfuges.

Ce fut sur ces entrefaites qu'il eut à prêcher dans une des principales églises de Paris. Déjà sa réputation de vertu, ses rapports avec de hauts personnages, la simplicité même de son costume, avaient attiré sur lui l'attention de beaucoup de personnes de la cour : la curiosité était piquée, on accourut pour l'écouter. Le prédicateur est en chaire, il parle ; mais à peine a-t-il prononcé quelques phrases, que déjà l'on voit qu'il n'est point tel que les prédicateurs qu'on a coutume d'entendre. Point d'apprêts mondains dans son discours, point d'afféterie de style ; nulle recherche, nulle prétention dans le ton ni dans le geste. Sa parole, simple et grave, est quelque peu embarrassée au commencement, un peu dure aux oreilles délicates, son geste expressif, mais point élégant ; son accent n'a rien de distingué, et sa prononciation sent évidemment le terroir d'où il vient. C'en est assez pour la partie légère et railleuse de l'auditoire. On échange des regards, on baisse la tête pour cacher le sourire moqueur. L'orateur sacré s'en aperçoit, mais n'en est pas ému. Il est le ministre du Seigneur, c'est au nom de son Dieu qu'il s'adresse à une assemblée de chrétiens qui ont le devoir de l'écouter. Il le sait, il le sent ; on dirait que, pressé par ce sentiment intime, il s'est armé d'une autorité divine qu'il communique à tout ce qu'il dit. Ses paroles commandent à la fois l'attention et le respect ; à mesure qu'elles sortent de sa bouche, elles pénètrent dans les cœurs, elles captivent les esprits; et bientôt les auditeurs, entraînés par une puissance à laquelle ils ne songent pas à ré-

sister, suivent la chaîne de ce discours véhément et nourri, la tête penchée, le cou tendu, respirant à peine. Ce fut un vrai triomphe pour l'orateur ; on le comparait à ce P. Bridaine, qui avait fait retentir, il y avait six à sept ans, de ses accents inspirés, les voûtes de St-Sulpice, de St-Roch et de St-Merry.

Cependant M. Daguerre ne perdait pas de vue l'objet principal pour lequel il avait entrepris son voyage. Il le poursuivait sans relâche, de concert avec les protecteurs qu'il s'était procurés ; mais leurs efforts réunis ne faisaient pas beaucoup avancer les choses. Enfin, l'un d'eux prit le parti de s'adresser directement à la trop célèbre marquise de Pompadour, dont l'influence était toute-puissante sur l'esprit du Roi. On ignore par quels moyens il parvint à l'intéresser en faveur du Séminaire de Larressore. Mais il est certain qu'en partie du moins, c'est à l'intervention de la marquise que l'on fut redevable du succès de l'affaire. Elle pressa, elle sollicita le faible monarque : « Sire, lui disait-« elle un jour, quand donc nous débarrasserez-vous de ce « prêtre iroquois ? » Les termes n'étaient pas flatteurs pour M. Daguerre, qui, longtemps après, riait encore de bon cœur de la qualification qu'on lui avait donnée. Enfin, le Roi consentit à signer les lettres-patentes qui lui étaient demandées ; elles furent expédiées au mois d'avril 1761. Il y était dit que « le Roi louait, approuvait, confirmait et autorisait « l'établissement du Séminaire de Larressore, et, en ou-« tre, qu'il permettait audit Séminaire d'acquérir jusqu'à la « concurrence de 30,000 livres de principal, savoir : des « bois taillis et fonds de terre pour la somme principale de « 10,000 livres seulement ; et que, pour les 20,000 livres « de surplus, elles seraient employées en acquisitions d'ef-« fets permis par l'édit du mois d'août 1749. »

Ces lettres-patentes ne répondaient pas exactement à la supplique de M. d'Arche, qui demandait que le Séminaire fût autorisé à acquérir pour 30,000 livres, *soit en bois taillis, soit en terres*, tandis qu'elles ne lui permettaient d'en acquérir que pour 10,000 livres, et le reste en effets mobiliers. Mais l'existence du Séminaire de Larressore était assurée, et c'était là l'objet essentiel pour M. Daguerre : on y avait même ajouté des autorisations d'achat de terres et d'effets, et, bien que ces autorisations ne fussent pas tout à fait conformes aux vœux exprimés, il partit de Paris satisfait du résultat qu'il avait obtenu.

Qu'on nous permette de raconter ici une petite anecdote qui lui arriva peu de temps après son retour. M. d'Arche avait convié un jour à sa table les principaux membres du clergé de Bayonne, et M. Daguerre y fut invité aussi. Comme on conversait, quelques instants avant le dîner, dans un salon d'attente, l'entretien tomba sur les chapeaux, leur finesse, leur valeur. M. Daguerre gardait le silence, lorsque quelqu'un de la compagnie, se tournant vers lui, lui dit avec un sourire, et comme en plaisantant: « Et le vôtre, M. le Su-« périeur, combien vous a-t-il coûté? » C'était celui-là même qu'il avait porté à la cour, et nous avons vu qu'il était d'un prix infime. « Le mien, répondit le Supérieur en sou-« riant de son côté, m'a coûté cinquante sous, et il me cou-« vre fort bien, » donnant à entendre ainsi que son pauvre chapeau remplissait tout aussi bien sa destination qu'un chapeau de haut prix.

A peine revenu de Paris, M. Daguerre s'empressa de prendre des mesures pour l'entier achèvement de son Séminaire. Il commença bientôt à bâtir la seconde aile, qui devait être parallèle à la première, et lui donna en hauteur et

fut cause qu'elles se répandirent bien vite au dehors. Plusieurs ecclésiastiques, ayant eu communication de ce manuscrit, jugèrent qu'il deviendrait, s'il était publié, d'une grande utilité pratique, et conseillèrent à l'auteur de le faire imprimer, afin d'épargner les frais de copie à ceux qui en désireraient. Ces invitations, quelque flatteuses qu'elles fussent, ne purent cependant déterminer M. Daguerre à livrer l'ouvrage à l'impression ; il fallut que quelques Évêques et des amis aussi éclairés que zélés lui fissent les plus vives instances, pour l'engager à y consentir. Voici ce que lui écrivait à ce sujet M. d'Aulan, évêque de Dax, en date du 15 juin 1761 :

« J'ai lu, Monsieur, l'*Abrégé des règles de conduite et des* « *principes de morale*, nécessaires à un prêtre qui veut être « un fidèle dispensateur du Sacrement de pénitence et des « mystères divins ; j'en trouve la doctrine saine et exacte. « Le détail m'en a paru si utile dans la pratique, que je « souhaiterais beaucoup que tous les ecclésiastiques, em- « ployés au ministère dans mon diocèse, pussent en avoir « chacun un exemplaire, mais pour cet effet il faudrait le « faire imprimer. »

Un des prêtres les plus instruits et les plus pieux du diocèse de Bayonne, M. Robin (117), curé de Sare, rendait de son côté, le témoignage le plus flatteur au manuscrit composé par M. Daguerre ; il écrivait, le 15 juin 1762 :

« Une expérience de plus de trente-deux années em- « ployées dans cette partie du saint ministère, m'a fait com- « prendre combien cet ouvrage pourra être utile et aux con- « fesseurs et aux pénitents ; ceux-ci, de quelque qualité « ou condition qu'ils soient, y verront leurs devoirs géné- « raux et particuliers clairement expliqués ; ceux-là auront

« un guide sûr pour se conduire eux-mêmes et pour faire « marcher leurs pénitents dans la voie du salut, après les « avoir retirés de l'état du péché par une absolution salu- « taire. L'auteur s'éloigne également et du relâchement qui « trompe les pécheurs et de la sévérité outrée qui les jette « dans le désespoir. Les matières de pratique y sont traitées « avec autant de solidité que de précision ; il y a recueilli « avec ordre les points les plus importants de la morale : « en un mot, cet ouvrage me paraît très-utile, très-avanta- « geux et conforme à la doctrine de l'Eglise ; ainsi, je sou- « haiterais qu'il fût imprimé ; c'est le témoignage que je me « crois obligé de lui rendre. »

On comprendra la valeur de l'opinion exprimée par M. Robin sur l'*Abrégé des principes de morale*, quand on saura que des Évêques tels que MM. de la Vieuxville et de Bellefont, qui, certes, se connaissaient en hommes, le signalaient comme un prêtre, non-seulement de grande vertu, mais encore de beaucoup de savoir et de capacité.

Le manuscrit de M. Daguerre fut donc livré à l'impression en 1762, et la première édition du livre parut l'année suivante à Poitiers. Alors put s'accomplir le vœu manifesté par l'Evêque de Dax, M. d'Aulan, de voir cet ouvrage entre les mains de tous les ecclésiastiques de son diocèse, qui étaient employés au saint ministère. Afin que l'*Abrégé de morale* fût accueilli avec plus de faveur par son clergé, il invita M. Daguerre, aussitôt après l'apparition du livre, à donner une retraite ecclésiastique à Dax. Celui-ci accepta la proposition ; la retraite fut prêchée avec le plus grand succès, et elle contribua beaucoup à hâter l'accomplissement du désir ardent qu'avait le prélat de voir cet ouvrage théologique se répandre parmi les prêtres de son diocèse.

L'auteur de l'*Abrégé de morale* a eu pour but *de garantir les confesseurs des écueils que l'on rencontre dans l'administration du Sacrement de pénitence, et de leur enseigner, en les évitant, les moyens de rendre leur ministère plus fructueux et plus conforme aux desseins comme à la volonté de celui qui l'a établi au prix de son sang*. C'est ce qu'il déclare lui-même à la fin de la remarquable préface qu'il a placée à la tête de son livre.

Désireux de rendre son ouvrage aussi bon et aussi utile que possible, M. Daguerre en accompagna la publication d'un avis, par lequel il déclarait qu'il serait reconnaissant des observations que l'on jugerait à propos de lui communiquer, afin de réparer dans une seconde édition les fautes qui se seraient glissées dans la première. Plusieurs de ses amis, entr'autres le P. Clément, d'Ascain, encouragés par cet avertissement, lui firent part, au sujet de quelques-unes des questions traitées dans l'*Abrégé de morale*, de leur opinion personnelle, qui différait de celle qu'il avait exprimée lui-même. Leurs communications ne lui furent point inutiles ; il en profita pour introduire d'heureuses modifications dans une seconde édition qui parut en 1773. Il n'en fut pas de même de quelques autres observations qui lui furent également adressées sur *certains points controversés*, et dans lesquelles il était taxé de rigorisme; il déclare qu'après un mûr examen des raisons sur lesquelles elles étaient basées, il n'avait pas cru devoir changer de sentiment. Il ne se borna cependant pas à faire connaître son opinion personnelle sur ces points; il pensa, comme il le dit dans cette seconde édition, qu'*il était de son devoir de les exposer tels qu'ils lui avaient été proposés, avec les raisons dont on s'était servi pour les appuyer, et celles qui l'avaient empêché d'y acquiescer;*

de façon que le lecteur judicieux prît le parti qui lui paraîtrait appuyé sur les meilleures autorités.

L'*Abrégé de morale* ne subit aucun autre changement du vivant de son auteur. Celui-ci s'était défait de la propriété de son livre en faveur de M. Faulcon, imprimeur de Poitiers, chez qui s'était imprimée auparavant la *Théologie* qui porte ce nom (*). Les premières éditions eurent l'honneur d'être publiées par les soins et sous la direction de M. l'abbé d'Aviau (118), depuis Archevêque de Vienne, et enfin de Bordeaux, à qui sa grande réputation de sainteté attira la vénération publique; c'est ce qui explique pourquoi beaucoup d'ecclésiastiques du diocèse de Poitiers crurent que cet ouvrage sortait de la plume même de M. d'Aviau. Ce dernier fut secondé dans ce travail par M. l'abbé Faulcon (119), frère de l'imprimeur de ce nom.

On retrouve dans l'*Abrégé de morale* de M. Daguerre les mêmes principes que ceux de la *Théologie de Poitiers*, qui était alors en grande faveur. Imprimée par ordre de M. de la Poype de Vertrieu (120), évêque de Poitiers, après avoir été examinée par deux professeurs en théologie de cette ville, les PP. Latour et Salton, jésuites, elle avait excité tout aussitôt les colères des Jansénistes. Ils commencèrent par la dénoncer au chancelier de Pontchartrain (121), en la signalant comme un ouvrage infecté d'ultramontanisme et qui *combattait les saintes libertés de l'Eglise gallicane;* le chancelier la fit examiner par le docteur Dupin (122), qui lui enleva toute couleur ultramontaine. Ils prétendirent ensuite qu'elle

(*) M. Daguerre vendit son livre à M. Faulcon par un acte sous seing privé, daté du 20 octobre 1762.

donnait dans tous les écarts des Quiétistes et dans un grand excès de relâchement. La *Théologie de Poitiers* avait été adoptée par la plus grande partie des Séminaires de France. Il avait semblé au Supérieur de Larressore que ce serait un vrai service à rendre à la plupart des prêtres que de leur donner un livre aussi conforme que possible à celui qu'ils avaient tenu entre les mains durant le temps de leurs études classiques.

M. Daguerre ne s'en tint pas à cette seule *Théologie*, quand il lui fallut prendre un parti décisif touchant les questions controversées dont nous avons parlé. Il voulut consulter encore les théologiens les plus fameux et alors le plus accrédités; il demanda l'avis, soit de la Sorbonne réunie, soit en particulier de quelques docteurs de cette célèbre Société, et ce fut après avoir mis tous ses soins à bien s'éclairer qu'il adopta le sentiment qu'il suivit dans son *Abrégé de morale*. Cela n'empêcha pas qu'après avoir été longtemps en honneur, ainsi que la *Théologie de Poitiers*, ce livre, comme cette *Théologie*, n'ait cessé d'être en vogue depuis trente ou quarante ans et n'ait fini par être abandonné dans les écoles.

L'*Abrégé de morale* reçut à plusieurs reprises, depuis la restauration du culte en France, les honneurs de la réimpression. Quelques lignes extraites de la préface, qui se trouve en tête de la cinquième édition, feront comprendre une partie des motifs qui engagèrent l'éditeur à le présenter de nouveau au public. « Cet ouvrage, y est-il dit, a obtenu dans le temps des résultats trop utiles pour qu'il soit aujourd'hui nécessaire d'en relever le mérite. On avait observé qu'il n'avait pas peu contribué à diriger, à rassurer, à fixer les jeunes confesseurs dans l'appli-

cation des principes de la morale. Des pasteurs, des prédicateurs, des catéchistes y avaient puisé cette précision, cette exactitude de doctrine qu'on ne saurait trop recommander aux ministres de la parole sainte.

« A ces avantages inappréciables vient se joindre une autre considération non moins puissante ; *c'est que les ouvriers évangéliques, étant beaucoup moins nombreux qu'autrefois, n'ont, à cause de leurs travaux journaliers, que peu d'instants à consacrer à l'étude ;* et comment s'acquitteront-ils dignement de leurs fonctions, s'ils n'ont sous la main quelque livre dont la solidité des principes, jointe à une étendue suffisante dans le développement des matières, puisse éclaircir de suite leurs doutes et leur tracer une règle sûre ? »

Cette cinquième édition fut imprimée avec l'approbation de deux illustres prélats, dont l'un, l'Archevêque de Bordeaux, affirme que ce livre *obtint lorsqu'il parut un juste succès*, et l'autre, l'Évêque de Limoges, déclare que *le bien, déjà produit dans son diocèse par l'Abrégé de morale, lui fait désirer que tous ses ecclésiastiques se le procurent.* Elle contenait des additions et des corrections, rendues nécessaires par les changements survenus en France depuis la fin du dernier siècle ; elles sont dues principalement à M. Moussinguiral, vicaire-général de Limoges, et au vénérable M. Taury, qui a été successivement professeur de théologie à Poitiers, supérieur-général des Sœurs de St-André, dites Sœurs de la Croix, et archiprêtre de Niort avec titre de grand-vicaire et de chanoine honoraire ; ce qui concerne les lois appartient presqu'en entier à M. Gibault, professeur à l'Ecole de droit de Poitiers. L'édition de 1823, qui fut aussi revue par M. Taury et M. Gibault, et celle de 1828 ne sont guère que la reproduction de la cinquième.

Qu'on nous permette quelques réflexions en terminant ce qui concerne l'*Abrégé de morale* composé par M. Daguerre.

Telle est malheureusement la faiblesse naturelle de l'esprit humain qu'en fait d'opinions et de doctrines il ne sait guère se tenir dans un juste milieu sans s'écarter vers les extrêmes ; presque toujours il cède, du moins jusqu'à un certain degré, à l'influence différente des idées dominantes qui s'agitent à chaque époque autour de lui. A ces idées d'autres viennent-elles à succéder, celles-ci prennent à leur tour empire sur lui, au point qu'on le voit quelquefois d'un excès passer à l'excès contraire. C'est ce qui explique le sort de l'*Abrégé de morale*, de la *Théologie de Poitiers* et d'autres ouvrages théologiques imprimés vers le même temps. Les clameurs violentes du Jansénisme, qui criait sans cesse au relâchement, au quiétisme, au molinisme, à ce qu'il appelait la théologie sulpicienne et jésuitique, causèrent une telle émotion dans l'esprit du clergé et des simples fidèles, qu'on crut en général devoir se mettre soigneusement en garde contre une morale trop mitigée : d'où il advint que l'on se jeta dans des principes de direction, qui sont aujourd'hui considérés comme beaucoup trop rigides. Plus tard, la terrible Révolution française ayant presque détruit la pratique de la Religion, les hommes se déshabituèrent de l'usage des Sacrements ; et, lorsqu'après le retour de jours plus tranquilles, on s'efforça de les y ramener, on rencontra de très-grandes difficultés : on commença alors d'ouvrir les yeux ; peu à peu la lumière se fit ; on vit clairement qu'on était allé trop loin dans la voie du rigorisme ; que, pour faciliter aux hommes l'approche des Sacrements, il était essentiel de renoncer à l'application de principes devenus très-embarrassants à cause de leur extrême sévérité,

et d'en adopter qui fussent et plus doux et plus aisés à être mis en pratique : n'oublions pas toutefois qu'il n'est toujours question ici que de points de théologie controversés. Une fois le mouvement donné, le jeune clergé surtout le suivit avec ardeur : on se récria avec force contre les auteurs en vogue dans le siècle précédent, et on finit par les mettre entièrement de côté. D'autres auteurs moins sévères, et qui rendirent plus facile l'administration du Sacrement de pénitence, les remplacèrent ; ils furent partout prônés, et ils jouissent aujourd'hui de la faveur générale en France. Cependant si, à une époque antérieure à la nôtre, on avait laissé prévaloir une morale trop rigide, ne risque-t-on pas au temps actuel de se jeter dans l'excès contraire ? Tout en cherchant à éviter un dangereux écueil, ne s'expose-t-on point à tomber dans un autre qui ne l'est pas moins ? C'est ce que craignent des ministres de Dieu à la fois zélés et expérimentés, et il faut avouer qu'en voyant l'extrême facilité avec laquelle des pénitents, livrés à de funestes habitudes, sont admis à la participation des Sacrements, on ne peut s'empêcher de partager ces craintes. Rien, ce nous semble, ne demande plus d'attention et de prudence de la part des directeurs des âmes.

Le zèle que déployait M. Daguerre pour le bien des âmes, s'était communiqué à beaucoup de prêtres, qui se sentirent enflammés de la même ardeur. C'est sous l'impulsion qu'il avait donnée, que plusieurs d'entr'eux s'occupèrent de faire passer dans la langue basque les livres de dévotion reconnus les meilleurs et les plus utiles. Depuis près d'un demi-siècle que l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en basque par M. Chourio (123), curé de St-Jean-de-Luz, avait été publiée, l'imprimerie n'avait plus rien produit en cette langue. L'état

de langueur, dans lequel était tombée la religion en ce pays, et que nous avons dépeint au commencement de cet ouvrage, en était la principale cause. Mais quand l'esprit de foi s'y fut ravivé, on sentit le besoin de s'appliquer à l'entretenir et même à le développer par les bonnes lectures aussi bien que par les autres moyens déjà mis en usage. Alors parurent successivement divers ouvrages excellents, destinés à combler cette lacune. La traduction de l'*Introduction à la vie dévote*, par Haraneder, vit le jour en 1749 sous le titre de *Philotea*. L'année suivante, on imprima celle du *Combat spirituel*, de ce livre que Saint François de Sales mettait au-dessus de tous les autres, excepté de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Puis vinrent celles de la *Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, de l'*Imitation de la Sainte Vierge*, de la *Bible de Royaumont*, accompagnée de la vie de plusieurs Saints, l'*Abrégé de la Perfection chrétienne* de Rodriguez, les *Cantiques spirituels*, et enfin le livre intitulé : *Moldea*, plus connu parmi le peuple sous le nom de *Petites Méditations*. Ce dernier ouvrage fut composé, sur la demande de M. Daguerre, par André Baratciart (124), à l'époque où celui-ci était professeur au Séminaire de Larressore. Voici quelle en fut l'occasion. Lorsque l'instruction religieuse se fut répandue dans le Pays Basque et que la piété vint à y être en honneur, M. Daguerre se mit à enseigner, dans le cours de ses missions, la méthode et la pratique de l'oraison mentale, pensant avec raison qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour conserver, dans les âmes qui pourraient l'employer, l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Il exhorta vivement les personnes pieuses à s'accoutumer à la méditation : les instructions qu'il donna là-dessus, furent généralement goûtées ; et tel fut le succès qu'il obtint, que les poètes du pays le célébrèrent dans des chansons qui

devinrent populaires. Malheureusement, il n'existait aucun livre basque qui pût aider les fidèles dans l'exercice de la méditation : ce fut dans le désir d'y suppléer qu'il s'adressa à M. Baratciart, et que celui-ci composa cet excellent petit ouvrage, qui a rendu de très-grands services aux personnes dévotes du Pays Basque. Ce livre, ainsi que plusieurs de ceux que nous venons d'énumérer, parut revêtu d'une approbation délivrée par M. Daguerre lui-même.

CHAPITRE XVI.

Démêlés entre M. Daguerre et la communauté de Larressore. — Arrangement qui satisfait les deux parties. — Attachement de M. Daguerre pour la famille Diharce-d'Alsuyet. — Différend qui s'élève entre la communauté de Larressore et Martin Diharce, curé de Cambo et de Larressore. — Mauvais procédés de ce dernier envers le Supérieur du Séminaire. — M. Dop, nommé commissaire pour faire une enquête. — Fin du différend. — M. de Larralde, chanoine, rappelé à Bayonne après trente-deux ans d'exil. — On est obligé de l'exiler de nouveau. — Sa mort. — Canonisation de la mère de Chantal.

Cependant, la communauté de Larressore n'avait pas discontinué de susciter de temps en temps des embarras au Supérieur du Séminaire. Le contrat de 1736, dont nous avons rendu compte en son lieu, semblait devoir faire cesser toutes les difficultés, et, néanmoins, il n'avait pas atteint complétement son but. Ainsi, la communauté éleva depuis encore différentes prétentions qui, pour être sans fondement, n'en devenaient pas moins pour M. Daguerre un sujet d'in-

quiétude. Une de ses premières tentatives fut d'essayer d'obtenir, pour les habitants du village, l'autorisation d'entendre la messe dans la chapelle de l'établissement les jours de fête et les dimanches. Ayant sans doute quelque grief contre le vicaire de Larressore, ou bien contre le curé de Cambo, de qui relevait cette paroisse en sa qualité d'annexe, elle voulait se dégager de l'obligation de lui payer une somme d'argent qu'elle avait coutume d'allouer annuellement pour la messe matutinale; et, tenant néanmoins à n'être pas privée de l'avantage d'avoir plus d'une messe les dimanches et fêtes, elle demanda que M. Daguerre ouvrît aux habitants du lieu la chapelle du Séminaire, où les Directeurs célébraient à différentes heures de la matinée.

C'était là une demande que le digne Supérieur aurait été assurément charmé de pouvoir bien accueillir, mais à laquelle néanmoins il lui était impossible de répondre d'une manière favorable; car il n'ignorait pas les inconvénients qui ne manqueraient pas d'en résulter. Il voyait, d'un côté, qu'il y a une foule d'instructions et d'avis que tout curé, ou, à son défaut, le prêtre qui le remplace, est tenu de donner au peuple d'une paroisse; qu'il est toujours bon, et quelquefois très-important, que le peuple les entende ; et qu'une grande partie des habitants de Larressore serait privée de participer à un si précieux avantage, si on lui ouvrait, les dimanches et fêtes, l'entrée de la chapelle du Séminaire, où elle ne rencontrerait point ces mêmes ressources. D'un autre côté, il savait trop bien qu'une partie des différends qui éclatent entre le clergé des paroisses et celui des communautés, tant régulières que séculières, prend précisément sa source dans cette facilité avec laquelle les communautés se laissent quelquefois entraîner à étendre leurs attributions ou leur

influence au delà des justes limites; que d'ordinaire, à dire vrai, elles ne se croient pas, en agissant ainsi, animées de vues ambitieuses; qu'il peut même arriver fréquemment qu'elles ne le soient point en réalité; mais que, se trompant elles-mêmes sur le vrai mobile qui les pousse, elles couvrent leurs actions du prétexte spécieux d'un plus grand bien, et que, faute de s'élever à un point de vue qui leur permette de voir tout l'ensemble des choses avec les fâcheuses conséquences qui peuvent découler dans le présent ou dans l'avenir de leur conduite, elles embrassent avec plus de zèle que de prudence des partis qui froissent nécessairement les intérêts, les droits, ou bien les susceptibilités de tout un clergé paroissial; et qu'enfin les discussions et divisions qui en sont la malheureuse suite n'ont guères jamais eu lieu sans un notable préjudice des âmes. En conséquence, M. Daguerre répondit qu'il regrettait vivement de ne pouvoir admettre la demande qui lui était adressée; qu'il verrait toujours avec un sensible plaisir les habitants de Larressore venir entendre la messe au Séminaire les jours ordinaires; mais que, pour les dimanches et les autres jours où la messe était d'obligation, il n'avait pas le droit de les recevoir, attendu que ce serait contraire à l'intention de leur Evêque et aux règles de l'Eglise.

Ceci se passait dans les derniers temps du séjour de M. de Bellefont à Bayonne. A cette déclaration, la communauté de Larressore s'empresse de s'assembler, et prend une délibération, qui enjoint à l'abbé et aux jurats de se rendre au nom de tous les habitants auprès de l'Evêque, pour lui exposer leurs raisons et lui demander l'autorisation qu'ils désirent. Bientôt, cette demande ne paraissant pas suffisante, la communauté s'assemble de nouveau, et prend une seconde déli-

bération, par laquelle elle ordonne à l'abbé et aux jurats de solliciter, en outre, de M. de Bellefont, la permission, pour tous les habitants, de faire dans la chapelle du Séminaire leurs confessions et communions, excepté celles du temps pascal. L'Evêque était d'accord sur ces divers points avec le Supérieur du Séminaire ; comme lui, il ne pouvait évidemment chercher que le bien, et il voulait, avant tout, éviter avec soin de faire naître un conflit entre la paroisse et le Séminaire. Aussi, quand les députés de Larressore se présentèrent devant lui, ils ne le trouvèrent nullement disposé à acquiescer à leurs demandes ; ils eurent beau insister, le prélat demeura inébranlable, et ils se retirèrent sans avoir rien obtenu.

Mais il y avait un autre point, sur lequel M. Daguerre était plus fréquemment et plus sérieusement inquiété ; c'était l'école qu'il s'était engagé, lors de la fondation du Séminaire, à donner aux enfants de Larressore ; elle était comme une porte toujours ouverte aux plaintes et aux murmures des habitants. Tantôt c'étaient des pères ou des mères qui venaient lui adresser des réclamations ; tantôt la communauté elle-même, prenant en main la cause des plaignants, chargeait son abbé et ses jurats d'aller en personne faire des représentations au Supérieur du Séminaire. M. Daguerre aurait bien voulu mettre un terme à tous ces désagréments, auxquels il voyait qu'il resterait exposé tant que l'obligation de donner l'école pèserait sur lui. Mais il était trop étroitement lié par le contrat de 1736, pour pouvoir s'affranchir de cette obligation, quelque désir qu'il en eût. Résolu cependant d'amoindrir les difficultés de sa situation, s'il ne pouvait les détruire tout à fait, il eut recours à un expédient qui lui réussit dans le commence-

ment. S'étant aperçu que les habitants de Larressore étaient portés à croire qu'on négligeait leurs enfants pour prodiguer de préférence tous les soins aux étudiants du Séminaire, il pensa qu'il devait essayer de faire tomber cette prévention. Il loua donc des appartements dans une maison voisine, où il lui serait aisé de surveiller l'école, et fit venir, à ses frais, un régent en titre, qu'il plaça dans cette maison, avec la seule charge d'instruire soigneusement les enfants du village. Cette mesure produisit un très-bon effet: les habitants de Larressore s'en montrèrent satisfaits, et l'on n'entendit plus pendant quelque temps ni plainte ni murmure. Mais ce n'était là qu'une sorte de trève. Au bout de quelque temps, le mécontentement recommença ; on jugea que le régent ne s'acquittait pas assez bien de son devoir, et l'on se remit à faire des réclamations et des remontrances. Il est probable que les choses seraient restées longtemps encore sur ce pied, si une circonstance favorable n'était venue fort à propos délivrer enfin M. Daguerre de cette désagréable situation.

Nous avons eu déjà occasion de rapporter qu'un impôt d'un vingtième avait été établi sur tous les biens-fonds par un édit de 1749. Le Labourd, qui, en vertu de ses *fueros* ou priviléges, avait été jusqu'alors un pays libre et exempt d'impositions, eut beaucoup de peine, ainsi que d'autres provinces de France, à se soumettre à cet édit; il fallut même, pour y obliger les habitants de quelques localités, employer l'intervention des troupes royales. Mais le *bilzar* ou assemblée des Etats du Labourd ayant, en vue de l'inutilité d'une résistance, approuvé l'édit du Roi, tout le monde dut plier. Ne voulant cependant pas trop exaspérer les habitants du pays déjà fort irrités, les agents fiscaux ne procé-

dèrent pas avec une extrême rigueur à la levée de l'impôt. Il en résulta que plusieurs communautés, encouragées par la modération des agents et obéissant à un certain mauvais vouloir assez naturel en cette circonstance, négligèrent le paiement de leur vingtième, et laissèrent s'accumuler les arrérages : la communauté de Larressore fut de ce nombre. Mais enfin, on se lassa d'attendre ; et M. Délissalde (125), syndic-général du Labourd, fut chargé de presser, sans leur laisser de relâche, toutes celles qui étaient en retard. La communauté de Larressore, se sentant vivement poursuivie à cette occasion, et n'ayant pas de quoi faire face au paiement qu'on exigeait d'elle, prit le parti de s'adresser à M. Daguerre, et lui proposa de le décharger de l'obligation de donner l'école, s'il consentait à payer pour elle les impositions échues avec les arrérages des années précédentes.

Aucune proposition ne pouvait être plus conforme aux désirs du Supérieur du Séminaire ; elle était d'autant plus avantageuse, que la somme, qui était due, ne s'élevait pas au-dessus de deux mille livres. Il ne balança donc pas à l'agréer, et bientôt on passa un contrat, tel qu'il pouvait le souhaiter. On exposait tout au long, dans cet acte, l'histoire de la fondation du Séminaire, les avantages qu'en avaient retirés et qu'en retiraient encore les habitants de Larressore, les divers motifs de reconnaissance qu'avait la communauté à l'égard du Supérieur, et qui l'engageaient à le décharger de toute obligation contractée envers elle, à la simple condition qu'il paierait les deux mille francs dont elle était redevable au Trésor royal. Ce jour-là même, qui était le 13 septembre 1767, M. Daguerre compta à l'abbé et aux jurats de Larressore la somme de deux mille livres, qui fut immédiatement versée par eux entre les mains du

syndic-général du Labourd. C'est ainsi que cette affaire fut terminée à la commune satisfaction du Supérieur du Séminaire et de la communauté de Larressore.

Cet heureux événement n'avait pas eu lieu encore, que déjà M. Daguerre se trouvait mêlé à une autre affaire où il éprouva aussi plus d'un désagrément joint à plus d'une difficulté. Mais pour que l'on comprenne bien ce qu'elle eut de pénible pour lui, il est nécessaire que nous fassions d'abord connaître le principal personnage que nous y verrons figurer, et ses relations avec le Supérieur de Larressore. Il se nommait Martin Diharce d'Alsuyet, et sortait de la maison de Lure, qui était alors une des premières du Labourd par la considération dont elle jouissait et par la vaste étendue de ses domaines. Il y avait quatre ou cinq ans que l'Evêque de Bayonne, à qui appartenait le droit de nomination à la cure de Cambo et de Larressore, l'avait nommé curé de ces deux paroisses. Il était par son père, Pierre Diharce, neveu de M. Diharce d'Alsuyet de Hasparren, dont le zèle avait tant contribué à l'établissement de la Maison de Retraite; et sa mère, Gracieuse de Péruertéguy, était la fille unique de ce Martin de Péruertéguy, sieur de Lure, qui s'était montré disposé à faire des sacrifices personnels considérables, pour que le Séminaire fût construit à Cambo; de sorte que M. Daguerre se trouvait attaché à ses parents, non seulement par une estime réciproque, mais encore par les liens de la reconnaissance. Le jeune Martin Diharce, ayant montré quelque inclination pour l'état ecclésiastique, le Supérieur de Larressore s'était fait un devoir de guider ses premiers pas vers cette carrière avec toute la prudence et le dévouement qui le caractérisaient. Après l'avoir gardé quelque temps auprès de lui, il l'envoya à Toulouse en le recommandant

aux soins de son ami, M. de Calvet. Ce fut dans cette ville que M. Diharce fit ses études théologiques et qu'il reçut le bonnet de docteur. M. Daguerre ne crut pas encore avoir assez fait pour lui. Il l'appela au Séminaire de Larressore en qualité de directeur, et l'y retint plusieurs années. Au sortir de là, M. Diharce alla d'abord comme vicaire auprès de M. Dop, curé majeur de la cathédrale de Bayonne, et, plus tard, il obtint d'être nommé curé de Cambo, sa paroisse natale, à la charge de payer au titulaire, qui consentait à donner sa démission, une pension annuelle de six cents livres.

Il paraît que l'intervention de M. Daguerre ne fut pas étrangère à ces divers arrangements, et Gracieuse de Péruertéguy, mère de M. Diharce, voulut lui en témoigner sa reconnaissance de la manière qui pouvait lui être le plus sensible. Depuis assez longtemps l'homme de Dieu songeait à établir près de la ville de Bayonne un Séminaire qui serait fondé sur le modèle de celui de Larressore; il n'y aurait eu qu'une différence entre ces deux maisons : c'est qu'à Larressore, la plupart des aspirants à l'état ecclésiastique ne faisaient que trois ans de théologie, et qu'ils allaient ensuite à Bayonne, chez les PP. de la Doctrine Chrétienne, afin de s'y préparer à la prêtrise; tandis que, dans l'établissement projeté, les aspirants auraient terminé leurs études théologiques, et n'en seraient sortis qu'après avoir été promus au sacerdoce. Ce qui lui avait suggéré cette pensée, c'étaient les inconvénients qu'il avait remarqués, et l'Evêque de Bayonne avec lui, dans la marche suivie jusqu'alors. En effet, c'était précisément au moment le plus décisif que les élèves de Larressore étaient enlevés à des maîtres qui, les connaissant de longue date, étaient plus aptes à achever de les former, pour passer entre les mains de maîtres nouveaux qui, ne les ayant

jamais ni vus ni connus, ne pouvaient guère leur donner qu'une direction générale sans entrer dans des détails relatifs à chacun d'eux en particulier. De plus, il fallait bien en convenir, les Doctrinaires n'étaient jamais venus à bout de rassurer pleinement les Evêques de Bayonne sur la parfaite orthodoxie de leur enseignement ; et néanmoins, comme le Séminaire diocésain n'avait été fondé qu'à la condition expresse qu'ils en auraient la direction, il n'avait fallu nullement penser à la leur retirer.

Mme Diharce possédait près des portes de Bayonne un domaine, appelé *La Palisse*, qui contenait, outre la maison d'habitation, seize arpents de terre avec un jardin muré et un verger, le tout réuni en un seul enclos. Aucun lieu ne semblait pouvoir mieux convenir pour l'exécution du dessein de M. Daguerre. Mme Diharce le lui céda, non pas toutefois par acte de donation, attendu que la donation aurait pu être attaquée plus tard en vertu de l'édit de 1749. Mais elle le lui vendit, pour le Séminaire de Larressore, moyennant la modique somme de 5,770 livres, à la charge qu'un Missionnaire du Séminaire irait prêcher deux retraites à Cambo dans l'intervalle des dix années qui, dans cette paroisse, avaient coutume de séparer une mission de l'autre. On était parvenu à obtenir des lettres-patentes, portant permission pour le Séminaire de Larressore de faire l'acquisition du domaine de la Palisse, et le contrat fut passé le 31 juillet 1762, deux mois après la nomination de Martin Diharce à la cure de Cambo.

Voilà où en étaient les choses, lorsque, trois ou quatre ans après, un sujet de discussion s'éleva entre M. Daguerre et M. Diharce, et vint détruire la bonne harmonie qui semblait devoir toujours régner entr'eux. La paroisse de Larressore, annexe de celle de Cambo, était gouvernée par des

vicaires dépendants des curés de cette dernière paroisse. C'étaient ordinairement de jeunes prêtres qui n'avaient aucune expérience de l'administration paroissiale, et qui se tenaient là, en attendant qu'ils pussent obtenir quelque cure ou quelque bénéfice indépendant. Aussi les voyait-on se succéder les uns aux autres à de très-courts intervalles : plusieurs, comme c'est naturel, ne s'affectionnaient guère à une population, au milieu de laquelle ils prévoyaient bien qu'ils ne feraient pas un long séjour; et ceux qu'un zèle plus qu'ordinaire portait à s'y attacher venaient à la quitter au moment même où ils étaient parvenus à connaître leurs paroissiens, et où ils se trouvaient en état de rendre leur ministère plus efficacement utile. Une pareille situation était évidemment très-contraire au bien des âmes. Les habitants les plus sensés et les plus religieux de Larressore s'en plaignaient depuis longtemps; mais ils ne voyaient pas jour à remédier au mal. Il aurait fallu, pour en venir à bout, désunir la paroisse de Larressore de celle de Cambo; et comment obtenir une semblable désunion? Le curé de Cambo n'était-il pas trop intéressé dans cette affaire, pour ne pas s'opposer de toutes ses forces à l'adoption d'une semblable mesure? Et, d'ailleurs, l'Evêque lui-même consentirait-il à changer un ordre de choses qui existait de temps immémorial?

Enfin, l'instant propice parut être venu pour tenter cette entreprise. M. Daguerre, personne ne l'ignorait, jouissait d'une influence méritée auprès de l'Evêque de Bayonne; on savait également quelle confiance avaient en lui le curé actuel de Cambo et toute sa famille; on en concluait, non sans quelque fondement, qu'il pourrait négocier assez heureusement cette délicate affaire pour la conduire à bonne fin. D'ailleurs, M. Daguerre comprenait mieux que

nul autre à quel point l'union de la cure de Larressore avec une autre cure était nuisible au bien religieux de sa paroisse natale; et il désirait lui-même avec ardeur qu'on pût la rendre indépendante de celle de Cambo. Il se détermina donc à seconder ses compatriotes dans cette affaire, quoiqu'il pressentît bien qu'il aurait beaucoup de peine à faire fléchir la volonté de M. Diharce, qui serait fortifiée par celle de toute sa famille. Mais l'intérêt des âmes et de la Religion l'emporta dans son esprit sur toute autre considération.

Il est probable que ce fut M. Daguerre qui fit la première ouverture au curé de Cambo touchant ce projet. Ce qu'il y a de certain, c'est que celui-ci, dès qu'on lui en parla, se montra tout à fait intraitable, et de plus, fort irrité contre M. Daguerre. En conséquence, comme depuis plus de trente ans, quand le vicaire de Larressore était malade ou absent, les directeurs du Séminaire avaient coutume de le remplacer, il leur signifia qu'ils eussent à cesser de le faire, et il leur interdit de remplir dorénavant aucune fonction dans l'église paroissiale. Un jour même qu'il fallut administrer le baptême à un enfant dans l'absence du vicaire, il aima mieux se rendre en personne à Larressore que d'en charger quelqu'un des directeurs.

On conçoit combien le cœur, naturellement sensible de M. Daguerre, fut affligé de ces procédés du curé de Cambo. Le bon Supérieur aurait voulu faire revenir à une autre façon de penser et d'agir cet ancien confrère qu'il avait tendrement chéri et qu'il chérissait toujours de même. Mais M. Diharce n'était pas homme à changer d'avis si aisément; et il en donna bientôt après une nouvelle preuve.

Une proche parente de M. d'Arquie, l'un des plus éloquents missionnaires de Larressore, devait se marier à

l'église de Cambo. La famille de la jeune demoiselle, se conformant à un ancien usage, l'avait invité, en qualité de parent, à bénir le mariage. Mais elle n'avait pas prévu l'opposition du curé; celui-ci déclara qu'usant de son droit, il entendait donner lui-même la bénédiction nuptiale aux époux; et force fut à M. d'Arquie de n'assister à la cérémonie que comme simple témoin.

On avait espéré dans le principe que M. Diharce, appartenant à une famille opulente, consentirait mieux que tout autre curé à une désunion, qui devait amener quelque diminution dans les revenus de la cure : on s'était trompé; il avait constamment repoussé toute combinaison qui tendait à modifier l'état actuel des deux paroisses. Il objectait surtout qu'étant tenu de payer une pension annuelle de 600 livres à son prédécesseur, qui n'avait donné sa démission qu'à cette condition, il lui était impossible de prêter les mains à une mesure qui lui enlèverait une partie de ses revenus dans un temps où il en avait un absolu besoin.

Voyant qu'il n'y avait rien à gagner par les voies d'arrangement, la communauté de Larressore prit deux délibérations, l'une du 9 juin, l'autre du 3 août 1767, par lesquelles elle nommait un procureur syndic, pour obtenir de l'Evêque diocésain la désunion de la paroisse de Larressore d'avec celle de Cambo. Une requête fut en conséquence présentée à M. d'Arche par le procureur syndic pour demander cette désunion. La réponse de l'Evêque ne se fit pas attendre; il disait au procureur qu'il allait faire procéder à une enquête de *commodo et incommodo*, et qu'il avait nommé commissaire à cette fin M. Dop, curé de la cathédrale de Bayonne et vicaire-général. Il y avait de la part du prélat une grande sagesse dans ce choix du commissaire. En effet, personne

ne pouvait contester à M. Dop son aptitude particulière à apprécier à leur juste valeur les raisons pour ou contre la désunion demandée : car, outre le mérite personnel que nul ne songeait à lui disputer, il avait l'avantage de connaître parfaitement les lieux, ayant été pendant plusieurs années curé à Ustaritz dont l'église n'est guère qu'à la distance de deux kilomètres de celle de Larressore. D'un autre côté, si son amitié et sa vénération pour M. Daguerre étaient notoires, on savait aussi qu'il avait donné de nombreuses marques de bienveillance et d'affection à M. Diharce durant les cinq années que celui-ci avait passées auprès de lui en qualité de son vicaire. M. Diharce ne l'avait pas oublié, et il n'ignorait pas non plus que les sentiments de M. Dop n'étaient point changés à son égard.

Le commissaire se rendit à Cambo et à Larressore au mois d'avril 1768, et fit une enquête, qui ne dura pas moins de trois jours : puis il procéda à une seconde enquête quelques jours après, pour satisfaire le curé de Cambo, qui demandait que dix habitants de Larressore, qu'il avait engagés à adhérer à son opposition, fussent entendus. Ces deux enquêtes ayant été favorables à la requête présentée pour la désunion des deux paroisses, l'Evêque renvoya les parties devant l'official de Bayonne, afin qu'il fût statué sur les oppositions du curé de Cambo et de ses dix adhérents; l'official rendit, le 1er juillet 1769, une sentence par laquelle il déclarait ces oppositions nulles et sans effet ; et, enfin, cette malheureuse affaire parut toucher à une solution définitive.

Pendant que tout cela se passait, il arriva un événement qui redoubla la peine qu'éprouvait déjà M. Daguerre : M. Diron, un des directeurs du Séminaire de Larressore, mourut en laissant un testament fait cinq ans avant sa mort, dans

lequel il demandait à être enterré dans la chapelle du Séminaire, avec l'agrément de l'Evêque, et en payant au curé les droits usités. Le Supérieur prit soin, le jour même du décès de son confrère, d'écrire à M. Diharce pour lui rendre compte du vœu exprimé par le défunt, ajoutant qu'il comptait faire l'enterrement dans la chapelle du Séminaire avec la permission de l'Ordinaire; mais qu'il lui réservait tous ses droits tels qu'ils lui étaient dus en sa qualité de curé, et qu'il s'offrait à les lui payer quand il le voudrait : il envoya également au vicaire de Larressore une lettre conçue dans le même sens. M. Daguerre croyait avoir ainsi pris les plus justes mesures pour empêcher tout conflit sur la tombe encore ouverte d'un confrère, dont la mort avait rempli son âme de deuil. Mais M. Diharce jugea que l'occasion de le vexer était trop bonne, pour la laisser échapper. Faisant donc semblant d'ignorer que le Supérieur de Larressore lui eût écrit aucune lettre, il lui envoya un huissier pour lui signifier un acte, par lequel il lui notifiait qu'il avait ouï dire qu'on se proposait, au préjudice de ses droits, d'enterrer dans la chapelle du Séminaire le corps de M. Diron; que c'était là une entreprise qui allait contre l'ordre des juridictions établies par les canons et les ordonnances royales; qu'il entendait s'y opposer, et qu'il voulait que cet enterrement fût fait dans l'église paroissiale par son vicaire; qu'au surplus, si on passait outre malgré sa protestation, il se pourvoirait en justice, pour obtenir des dépens, dommages et intérêts. M. Daguerre fut aussi surpris qu'affligé de cette conduite du curé de Cambo, surtout dans la pénible circonstance qui l'avait provoquée. Il lui répondit en lui témoignant l'étonnement et le chagrin que lui causait son procédé; en même temps il lui rendait compte de nouveau

du vœu exprimé par M. Diron dans son testament, et finissait en l'avertissant que, comme il avait agi dans les limites de son devoir et de son droit, si le curé venait à se pourvoir en justice, les dépens, dommages et intérêts ne pouvaient retomber que sur celui-ci.

M. Diharce était trop éclairé, pour ne savoir pas que M. Daguerre était fondé en raison en lui tenant ce langage. Aussi ne poussa-t-il pas les choses plus loin. Mais, toujours persuadé que le Supérieur était l'âme de l'affaire suscitée par les habitants de Larressore pour la séparation des deux cures, il ne lui épargnait aucune vexation, afin de l'en punir. Ainsi, dans le courant de cette même année, un frère de M. Celhay, directeur au Séminaire, étant venu à se marier à Cambo, il ne voulut point souffrir que M. Celhay bénît le mariage; et, pour le priver de cette satisfaction, il fit lui-même la cérémonie, renouvelant à l'égard de ce directeur l'affront qu'il avait fait essuyer dans une précédente occasion à M. d'Arquie.

Cependant le curé de Cambo avait appelé au métropolitain de la sentence prononcée par l'official de Bayonne; et on s'attendait à ce que, poussé par son entêtement, il épuisât toutes les juridictions. Mais il s'arrêta, avant d'aller jusqu'au bout. Cédant enfin à de meilleures inspirations, et prévoyant aussi peut-être que son affaire n'aurait pas une plus heureuse issue à Auch qu'à Bayonne, il accepta une transaction, qui devait mettre fin au différend, et se départit de son appel le 3 juin 1770.

Ce fut un grand sujet de joie pour M. Daguerre, qui voyait avec une profonde douleur combien la Religion et la charité avaient à souffrir de cette discussion si longue et si passionnée. Les termes de l'accommodement portaient que

« Larressore serait désormais une paroisse distincte et indé-
« pendante de celle de Cambo ; qu'elle aurait, pour la régir,
« un curé particulier et en titre, jouissant, tant pour le spi-
« rituel que pour le temporel, exclusivement à tout autre,
« du droit d'administrer les Sacrements, d'enseigner et de
« remplir toutes les fonctions curiales, comme aussi de per-
« cevoir les fruits et revenus attachés à l'église et provenant
« de la cure de Larressore, et d'en payer les charges. Que
« toutefois, ayant égard aux soins pris par M. Diharce pen-
« dant plusieurs années pour la desserte des deux cures et
« à la pension de six cents livres dont il était grevé an-
« nuellement envers M. Duhart, son prédécesseur, il serait
« sursis à l'exécution de cette mesure jusqu'à l'extinction de
« cette pension ; qu'en attendant, M. Diharce ou son suc-
« cesseur continuerait à exercer toutes les fonctions curiales
« par eux-mêmes ou par leurs vicaires dans la paroisse de
« Larressore, d'en percevoir les fruits et d'en payer les
« charges comme par le passé; et enfin, que, le cas ave-
« nant de l'extinction de la pension sus-mentionnée, l'Evê-
« que de Bayonne userait de son droit en nommant à la cure
« de Larressore tel sujet que bon lui semblerait. »

Aucune ordonnance épiscopale ne sanctionna néanmoins pour lors l'accommodement qui venait d'être conclu. Les choses, nous ne savons pour quelle raison, en restèrent là pendant plus de six ans. Ce fut seulement le 16 décembre 1776 que M. de la Ferronnays, successeur de Guillaume d'Arche, rendit une ordonnance par laquelle tout fut définitivement réglé.

Pendant que ces démêlés duraient encore, une autre affaire fort malheureuse avait fait beaucoup d'éclat dans le diocèse et surtout dans la ville de Bayonne. Il est néces-

saire, pour la voir dans tout son jour, de remonter à une époque qui est antérieure de quelques années.

Nous avons dit ailleurs que M. de Larralde, chanoine de la cathédrale fort attaché au Jansénisme, avait été contraint de se retirer, en vertu d'une lettre de cachet, au château de Harriette en Basse-Navarre, et que, depuis, M. Daguerre avait essayé, mais en vain, de l'engager à se soumettre aux décisions par lesquelles l'Eglise avait condamné les nouvelles doctrines. Il y avait au delà de trente ans que ce chanoine vivait dans l'exil, se livrant avec ardeur à l'étude et s'efforçant de gagner quelques prosélytes à la funeste cause qu'il servait, lorsque les missionnaires de Larressore prêchèrent à Bayonne la célèbre Mission dont nous avons parlé. Déjà, pour lors, l'esprit du clergé de cette ville était excellent; et la Mission, habilement dirigée par M. Daguerre, comme nous l'avons vu, y porta un très-rude coup au Jansénisme, qui avait eu, jusques-là, des racines nombreuses et vivaces au sein de la bourgeoisie; à peine, en effet, resta-t-il dans les voies de l'erreur quelques familles isolées, bien plus encore par amour-propre et par entêtement que par une conviction véritable.

M. d'Arche, pensant que, dans de telles conjonctures, l'influence de M. de Larralde serait presque nulle à Bayonne, et désirant couper court à la propagande, bien qu'assez infructueuse au fond, qu'il faisait en son pays, espérant d'autre part que cet acte de bonté le disposerait à se séparer des réfractaires, se résolut à le tirer d'exil et à le rendre aux fonctions de son canonicat; il sollicite et obtient pour lui de la cour des lettres de rappel; et au commencement du carême de 1753, le vieux chanoine, absent depuis plus de trente-deux années, revient enfin prendre son rang dans le chapitre auquel il n'avait cessé d'appartenir.

L'Evêque le combla, à son arrivée à Bayonne, de politesses et de marques de bienveillance ; et M. de Larralde, lié par des devoirs de reconnaissance et d'honnêteté, ne put s'empêcher d'être fort poli de son côté, mais il ne s'en montra pas moins aussi entiché du Jansénisme qu'il l'avait été à aucune autre époque. Ce qu'il y eut de plus fâcheux encore, c'est qu'à mesure que le temps s'écoula, il s'accoutuma à manifester plus ouvertement ses dispositions à cet égard, et qu'il devint peu à peu le confident et le conseiller des personnes demeurées fidèles au parti.

Le pieux Evêque ne pouvait voir que d'un œil inquiet et triste les choses prendre une tournure si opposée à ses vues. Craignant qu'il n'en résultât un véritable préjudice pour quelques âmes faibles, il eut recours aux avertissements et aux représentations, pour engager M. de Larralde à se tenir dans de plus justes limites ; ni les uns ni les autres ne furent entendus. Alors M. d'Arche, sur l'avis de ses conseillers, se résolut, quoi qu'il en pût coûter à son cœur, à lui faire sentir avec plus de force son mécontentement. M. de Larralde, qui était le plus ancien chanoine, avait des fonctions à remplir auprès de lui dans les offices publics, comme de lui présenter la paix et de lui offrir l'encens ; l'Evêque cessa de lui donner sa bénédiction après l'encensement, et il l'invita à lui faire présenter la paix par un autre chanoine ; de sorte que ce vieillard, qui comptait plus de cinquante ans de canonicat, dut renoncer, par suite de son obstination, à ces honorables prérogatives de son ancienneté. Ce n'est pas tout : en 1764, et les deux années suivantes, l'Evêque se disposant à célébrer le Jeudi-Saint la grand'messe, après en avoir demandé l'agrément au chanoine de semaine, pria M. de Larralde de ne pas se présen-

ter à la Table Sainte avec les autres chanoines qui, suivant l'usage, devaient communier à cette messe; et celui-ci s'exempta, sous différents prétextes plausibles, d'assister à l'office de ce jour.

Cependant l'audace et l'opiniâtreté du chanoine janséniste, loin de diminuer, allaient toujours croissant, encouragées qu'elles étaient par les zélés du parti. Un éclat paraissait imminent; et il eut lieu, en effet, dans l'année 1767, de la manière dont nous allons le raconter.

Le dimanche des Rameaux de cette année, M. de Larralde entrait en semaine, et il déclara au prélat qu'après avoir officié les quatre premiers jours, il ne pouvait se dispenser d'assister à sa messe le Jeudi-Saint, et de se présenter comme ses confrères pour y recevoir la communion. L'Evêque savait bien que le chanoine n'était pas homme à reculer devant l'accomplissement d'un acte aussi téméraire; voulant donc éviter une scène scandaleuse, il s'abstint de paraître le Jeudi-Saint à la cathédrale, et il consacra les Saintes Huiles dans sa chapelle. Ce fut M. de Larralde qui célébra la grand'messe: mais tous les chanoines à un ou deux près allèrent, pour ne point communier de sa main, faire leurs pâques, soit à une chapelle derrière le chœur où l'on donnait la communion aux Fidèles, soit à la chapelle de l'évêché.

Le scandale était public, et la mesure fut comble. M. d'Arche prit, dans cette extrémité, le parti de provoquer une lettre de cachet qui obligeât l'entêté Janséniste à quitter Bayonne sans retour; et en conséquence, au mois de février suivant, il fut signifié un ordre à M. de Larralde de sortir immédiatement de cette ville et de se retirer à Saint-Jean-Pied-de-Port. Malgré cette injonction, il ne se pressa nullement de s'éloigner, et l'Evêque dut recourir au sub-

délégué de l'intendance et au comte de l'Hôpital (126), commandant de la province, pour le déterminer à partir.

Ainsi exilé de nouveau, M. de Larralde alla demeurer dans une maison située sur les confins des paroisses de Saint-Jean-Pied-de-Port et d'Uhart. Là il se livrait assiduement à l'étude de l'Ecriture Sainte et des Pères tant grecs que latins, faisait ses délices de la lecture des *Réflexions morales* du P. Quesnel, et, attirant quelques jeunes gens sous prétexte de les instruire, tâchait de leur inoculer le venin du Jansénisme. Du reste, l'austérité de ses mœurs et sa vie retirée lui donnaient du prestige aux yeux du public, avec une certaine réputation de sainteté. Quelques pieux ecclésiastiques, émus de pitié, essayèrent encore de ramener à la vérité cet esprit égaré : ils ne firent que perdre leur temps et leur peine.

Enfin, M. de Larralde, devenu presque nonagénaire, fut atteint d'une maladie mortelle dans les premiers mois de l'année 1776. Voyant avec un souverain regret qu'il allait mourir dans un état de révolte contre l'Eglise, les curés de St-Jean-Pied-de-Port et d'Uhart, MM. Darralde et Mendiry (127), résolurent, bien qu'ils craignissent que leur démarche fût sans succès, de tenter un dernier effort pour l'amener à rétracter l'appel qu'il avait interjeté de la Bulle *Unigenitus*. Leur appréhension n'était que trop fondée : comment se flatter, en effet, que le vieux sectaire voulût consentir à un acte de soumission, qui eût été un désaveu formel et comme une condamnation de presque toute sa vie ? On ne pouvait espérer un tel résultat que par un de ces miracles de la grâce que l'on ne voit guère s'opérer sur les âmes qui se sont livrées en proie à l'orgueil. Hélas ! les deux charitables curés eurent beau insister auprès du moribond ; leurs

plus touchantes paroles ne purent amollir ce cœur endurci, et M. de Larralde mourut au mois d'avril en refusant obstinément de se soumettre à l'Eglise.

On balança d'abord si on accorderait à ses restes les honneurs de la sépulture ecclésiastique. M. de la Ferronnays, alors Evêque de Bayonne, ayant été consulté là-dessus, répondit qu'on pouvait les leur accorder ; il fondait sa réponse sur ce que M. de Larralde n'avait pas été publiquement dénoncé. Le corps du défunt fut donc transporté à la chapelle du château de Harriette, et il y fut enseveli avec le cérémonial accoutumé.

Chose étrange ! le prêtre janséniste avait constitué pour son exécuteur testamentaire son propre évêque ; et, de plus, il avait légué au chapitre de la cathédrale, dont les sentiments au sujet de la Bulle étaient bien différents du sien, sa bibliothèque, où brillait au premier rang une collection d'ouvrages publiés pour soutenir les doctrines proscrites. M. de la Ferronnays eut assez de bienveillance pour se charger d'exécuter les dispositions testamentaires du défunt. Quant au chapitre, il répudia l'héritage qui lui était destiné, déclarant que ce legs lui serait plutôt onéreux qu'utile, tant à raison des conditions qui y étaient attachées que de la qualité des livres qui en formait la principale portion.

Sauveur-Clément de Larralde de Harriette était, depuis 1703, prieur commendataire de Ste-Magdeleine d'Orisson, et depuis le 30 avril 1712, chanoine de la cathédrale de Bayonne. Il avait ainsi fait partie du clergé de son diocèse durant l'espace de soixante-treize ans, et pendant soixante-quatre années il avait été membre du chapitre cathédral. Joignant la science à un vrai talent, quel bien n'aurait-il

pas pu opérer pendant cette longue carrière ecclésiastique, si, au lieu d'aller s'égarer dans les sentiers de l'erreur, il avait fidèlement marché dans la voie droite de la vérité !

Le saint Evêque de Bayonne ne tarda pas à être dédommagé des déboires que lui avait causés toute cette pénible affaire ; ce furent les fêtes de la canonisation de la bienheureuse mère de Chantal qui vinrent soulager son cœur par les consolations qu'elles y répandirent. Jeanne-Françoise Frémiet, baronne de Chantal, qui avait fondé, de concert avec Saint François de Sales, l'ordre de la Visitation, avait été inscrite au catalogue des Saints par le Pape Clément XIII, le 16 juillet 1767. La Bulle de sa canonisation devait être solennellement publiée au couvent de cet ordre, à Bayonne : le 19 novembre 1768 avait été fixé pour cette cérémonie ; et en même temps devait s'ouvrir en l'honneur de la nouvelle Sainte une neuvaine d'offices publics et d'exercices de dévotion.

Dans l'après-midi de ce jour, l'Evêque et son chapitre avec un nombreux clergé, tous les ordres religieux, les magistrats de la ville en robe rouge, les officiers de la sénéchaussée revêtus de leur costume, se rendirent processionnellement de la cathédrale à l'église de la Visitation, précédés de la bannière de Sainte Chantal, qui venait d'être déployée pour la première fois, et suivis d'une multitude de Fidèles de tout âge et de toute condition. Là le Prélat, prenant la parole au milieu du profond recueillement des assistants, prononça un touchant discours sur l'objet de la cérémonie ; on lut la Bulle de la canonisation, et puis le Salut fut donné avec une grande pompe. Le lendemain, jour de dimanche, la même procession solennelle se renouvela deux fois, d'abord pour la grand'messe qui fut célébrée pontifica-

lement par l'Evêque, et ensuite pour vêpres, où le sermon fut prêché par le théologal du chapitre (*). Pendant tout le reste de la neuvaine, l'église de la Visitation ne désemplit point de monde : le corps des Prébendiers de la cathédrale, les PP. Jacobins, les Cordeliers, les Carmes, les Augustins, les Capucins, les Chanoines et Prébendiers de l'église royale et collégiale de St-Esprit y allèrent tour à tour faire des stations ; la ville entière de Bayonne était en mouvement, et semblait tressaillir dans une sainte jubilation. La clôture de la neuvaine eut lieu le 27 au soir, par le chant solennel du *Te Deum*.

Alors commencèrent des réjouissances publiques d'une autre sorte. La ville avait fait, à ses frais, les préparatifs d'un magnifique feu de joie sur la place Notre-Dame, à l'endroit même où l'on avait accoutumé d'allumer le feu de la St-Jean. Les magistrats en robe étaient présents, ainsi que les notables de la cité ; le peuple était accouru de toutes parts, se livrant aux transports de la plus vive allégresse. C'était M. d'Artaguiette, vicaire-général, qui devait, en sa qualité de père spirituel des Dames de la Visitation, offrir le flambeau aux magistrats ; mais, étant retenu par une indisposition, il fut remplacé par M. Eyharabide (128), principal du collége. Celui-ci présenta le flambeau à M. de Sorhainde (**), maire de Bayonne, et à M. Dutast, clerc assesseur : et bientôt le feu, allumé par les deux magistrats, monta en longues gerbes vers le ciel aux applaudissements

(*) Pierre Lacoste, qui mourut en 1785 et fut remplacé par Jean-Pierre-Emmanuel Ducasse, docteur de Sorbonne et grand-vicaire de Lescar.

(**) Joseph de Sorhainde, écuyer ; il avait été auparavant échevin.

et aux acclamations de la foule. A dix heures, un feu d'artifice fut tiré sur la place de Gramont; il avait été préparé avec art, et produisit un fort bel effet. C'était encore la ville qui avait voulu donner cette réjouissance au peuple pour le zèle avec lequel il avait pris part à la neuvaine de la canonisation de la mère de Chantal. Mais, si ces démonstrations extérieures allèrent droit à l'âme du vénérable pontife que Bayonne avait alors le bonheur de posséder, la piété, la ferveur, l'enthousiasme religieux qui éclata parmi la population bayonnaise, le réjouirent mille fois plus encore. Il nous reste à dire qu'elle était vraiment grande et belle la manière dont l'antique cité de *Lapurdum*, dans ces temps qui ne sont pas très-éloignés de nous, savait témoigner sa foi et son amour des choses saintes.

La canonisation de la servante de Dieu ne fut pas célébrée avec moins de joie, sinon avec autant de pompe, au Séminaire de Larressore et à la Maison de Retraite de Hasparren. Il ne pouvait en être autrement à cause des étroites relations des fondateurs de ces deux établissements avec le couvent de la Visitation de Bayonne. D'ailleurs, M. Daguerre avait une grande admiration pour les vertus de Sainte Chantal et de son père spirituel Saint François de Sales; il avait transporté au Séminaire et à la Maison de Retraite les principes de sage direction qu'ils avaient tous les deux mis en pratique; et, en la circonstance dont il s'agit, il se sentait personnellement heureux de voir les honneurs rendus à un des saints personnages des temps modernes, qu'il avait le plus en vénération.

CHAPITRE XVII.

Don Juan Lorenzo de Irigoyen, évêque de Pampelune. — Il consulte M. Daguerre. — Il construit deux Séminaires. — Ses entrevues dans le Baztan avec M. Daguerre.—Son zèle.—M. Labartette, évêque de Véren. — Epizootie qui met M. Daguerre dans un grand embarras. — La théologie est transférée du Séminaire de Bayonne à celui de Larressore. — Denise, sœur de M. Daguerre, meurt. — Décès de MM. d'Artaguiette, Dop et d'Arche. — M. Daguerre se dispose à mourir. — Ses mortifications. — Son indulgence et sa douceur.

Il y avait en ce temps-là à Pampelune un saint Evêque, vrai modèle de toutes les vertus épiscopales. Il avait vu le jour dans le diocèse même qu'il devait gouverner un jour en qualité de premier pasteur, en un petit village, appelé Erratzu, qui est situé près de la frontière française, à cinq ou six lieues de Larressore; il se nommait Don Juan Lorenzo de Irigoyen (129). Après avoir suivi les cours de l'Université d'Alcala et y avoir reçu le grade de docteur, il était devenu prieur de Velate, et n'aspirait plus qu'à vivre dans l'obscurité en pratiquant toutes les vertus ecclésiastiques, quand il fut comme arraché

de sa retraite, pour être placé sur le siége épiscopal de Pampelune. Ce ne fut pas sans avoir opposé une vive résistance qu'il consentit enfin à être élevé à la haute dignité qu'on voulait lui imposer. Une seule considération put le déterminer à surmonter ses répugnances, l'espérance de doter de Séminaires son pays natal, qui en était totalement privé.

Une fois revêtu du caractère sacré de l'épiscopat, Don Juan Lorenzo de Irigoyen tourna principalement ses vues vers l'accomplissement de son dessein. Mais ces sortes d'œuvres présentent toujours de grandes difficultés d'exécution à ceux qui ont le courage de les entreprendre : l'Evêque de Pampelune pouvait d'autant moins y échapper, qu'il était dans une grande pénurie d'argent. Dans l'embarras où il se vit, il jugea qu'il n'avait pas de meilleur parti à prendre que de s'aider de l'expérience et des lumières de M. Daguerre, pour qui il professait une profonde estime. Le Supérieur de Larressore n'était certes pas homme à le détourner d'un si utile projet pour le manque d'argent. Cette épreuve ne lui avait pas été, tant s'en faut, épargnée à lui-même : il en avait triomphé ; il semblait que l'Evêque de Pampelune pût en triompher mieux encore que lui. Mais il ne manquait pas d'hommes autour du prélat, pour lui dire que ce qu'il voulait faire était impraticable ; qu'il s'engageait dans une entreprise qui paraissait téméraire ; qu'une si forte dépense était fort au-dessus de ses moyens ; que la mort pouvait venir le surprendre avant d'avoir payé les ouvrages. Mais l'Evêque s'était armé de foi et de courage : « J'ai confiance « en Dieu, répondait-il à tout cela ; l'œuvre que j'entre- « prends lui appartient ainsi que ma vie ; j'espère qu'il en « fera son affaire. »

Il s'agissait alors de construire le Séminaire appelé *épis-*

copal. Bientôt l'Evêque en jeta les fondements; et depuis ce moment, loin d'être obligé de suspendre les travaux, les ressources lui vinrent en si grande abondance, qu'ils furent continués sans interruption jusqu'à leur entier achèvement. Enfin le 8 décembre 1772, fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, le pieux prélat commença, avec un ineffable sentiment de consolation, à y donner les premiers exercices aux jeunes ecclésiastiques qui se disposaient à recevoir les ordres sacrés. Il crut devoir encore s'éclairer des conseils de M. Daguerre pour l'organisation intérieure de son Séminaire; il chercha, et il eut le bonheur de rencontrer de zélés ouvriers, auxquels il confia les fonctions de directeurs, et qui furent les colonnes de cette maison en même temps que des modèles de discipline ecclésiastique. Dès lors il n'admit plus personne aux ordres sacrés, qui n'eût passé un mois dans le Séminaire épiscopal et n'y eût suivi pendant dix jours les exercices d'une retraite préparatoire. S'il arrivait qu'un de ses prêtres encourût quelque peine, c'est là qu'il l'envoyait pour la subir; et l'on en sortait d'ordinaire plus éclairé sur ses devoirs et mieux disposé qu'on ne le fut jamais à les bien remplir. C'est encore là qu'il aimait à réunir chaque année au mois de novembre tout le clergé de Pampelune, et que, pendant dix jours, il lui faisait suivre des exercices particuliers accompagnés de prédications, qui produisaient toujours de très-grands fruits.

Quand ce premier Séminaire fut terminé, Don Juan Lorenzo de Irigoyen entreprit la construction d'un second, destiné, conformément à l'esprit du Saint Concile de Trente, à élever la jeunesse dans la piété et les bonnes études. Il éprouvait, comme s'il eût pressenti une mort prochaine, un

si ardent désir de le voir s'achever au plus vite, qu'il se rendait lui-même au milieu des ouvriers, pour hâter les travaux par sa présence ; et en effet les ouvrages furent poussés avec tant d'activité, que, lorsqu'il mourut, le 21 mars 1778, ce second Séminaire était déjà en plein exercice. On y voyait deux professeurs de Théologie scolastique, un d'Ecriture Sainte, deux de Théologie morale et de Catéchisme, trois de Philosophie, avec deux suppléants, et plus de quarante élèves pensionnaires, outre un grand nombre d'étudiants externes accourus du dehors pour assister aux cours publics qu'on y avait ouverts. M. Daguerre y envoya même quelques écoliers comme l'Evêque de Pampelune lui en avait envoyé plusieurs à Larressore. Ces deux Séminaires furent placés sous la garde et l'invocation de l'archange St Michel (*), en la protection de qui la province de Navarre a une très-grande confiance.

L'Evêque de Pampelune aurait souhaité attirer souvent M. Daguerre auprès de sa personne, pour conférer avec lui sur différents sujets importants. Mais la capitale de la Navarre était trop éloignée, et le Supérieur de Larressore était chargé de trop d'occupations, pour entreprendre fréquemment un si long voyage. Aussi désireux néanmoins du bien l'un que l'autre, ces deux saints hommes convinrent ensem-

(*) La Navarre a érigé, en l'homeur de Saint Michel, sur le sommet d'une haute montagne, appelée *Aralar*, une chapelle célèbre connue sous le nom de *San Miguel de Excelsis*, et qui a été enrichie par la générosité de plusieurs princes et d'autres personnages puissants. Dans les temps de calamité publique, on descend de cette chapelle la statue du bienheureux archange, et on la promène dans toutes les villes et dans tous les villages de la province.

ble de se réunir de temps en temps dans un village de la vallée de Baztan, situé à peu près à égale distance de Pampelune et de Larressore. C'est là qu'ils traitaient, dans l'intimité, de divers points d'administration et de matières de spiritualité; et, après quelques heures d'un colloque instructif et édifiant, ils repartaient l'un pour son évêché, l'autre pour son séminaire, regrettant sans doute tous les deux d'avoir à se séparer si tôt au gré de leurs communs désirs.

Il est permis de croire que ces entretiens de M. Daguerre avec l'Evêque de Pampelune ne furent pas étrangers à une foule d'œuvres de zèle auxquelles Don Juan Lorenzo de Irigoyen se livra dans le cours de son épiscopat, quoique nous ne puissions rien préciser à cet égard; il suffit de savoir qu'il fut son confident et son conseiller, pour en être persuadé. Ce pieux prélat, non content de visiter avec un zèle tout apostolique les paroisses, les couvents, les séminaires, les prisons, et d'y faire entendre lui-même la parole de Dieu, prenait soin d'envoyer des Missionnaires dans toutes les parties de son vaste diocèse; et il n'entendait pas qu'aucune paroisse, si petite qu'elle fût, restât sans être évangélisée. Voyant que l'éloignement de certains cantons ne permettait pas à beaucoup de prêtres de se rendre aux retraites ecclésiastiques dans la ville épiscopale, il députait vers eux de zélés et habiles ministres de Jésus-Christ, et faisait en sorte qu'aucun membre de son clergé ne fût privé de l'avantage de suivre de temps en temps les exercices spirituels et d'écouter des instructions appropriées aux besoins de son saint état; ce qui se pratiqua avec un grand profit pour les ecclésiastiques, beaucoup de consolation pour l'Evêque et d'édification pour les peuples. Il s'attacha également à rétablir dans les couvents la discipline monastique avec l'obser-

vation des règles et des constitutions. Ce ne furent pas là les seules œuvres que son zèle inspira à ce saint Evêque, et auxquelles M. Daguerre se trouva naturellement mêlé par suite de ses intimes relations avec ce prélat. Mais le peu que nous venons de dire suffit pour faire connaître ce que fut pour le diocèse de Pampelune l'épiscopat de Don Juan Lorenzo de Irigoyen, dont le nom, après sa mort, est resté en bénédiction parmi son peuple.

Le Séminaire épiscopal dont nous avons parlé venait à peine d'être construit, lorsque M. Daguerre vit s'éloigner de lui un de ses plus chers disciples pour se vouer aux Missions Etrangères, et devenir un des Missionnaires qui se distinguèrent le plus par leurs travaux dans les Indes-Orientales ; il se nommait Jean Labartette. Les services que M. Labartette a rendus à l'Eglise pendant cinquante années, aussi bien que ses relations suivies avec M. Daguerre, méritent que nous lui consacrions quelques lignes dans cet ouvrage. Il était né au village d'Ainhoa, en 1747, de Pierre Labartette, contrôleur des fermes du Roi, et de Jeanne de Gastambide. Après avoir fait avec succès ses premières études à Larressore, il avait passé quelque temps à Aire, et puis M. Daguerre l'avait envoyé à Toulouse, auprès de M. de Calvet, afin d'y suivre le cours de théologie et de s'y préparer à recevoir le bonnet de docteur. Ordonné prêtre au commencement de 1772, il revint dans son pays; mais ce ne fut pas pour y demeurer longtemps. Dévoré de zèle pour le salut des âmes et touché de l'état affligeant des populations dans les pays infidèles, il alla joindre à Paris M. de Hody, alors Supérieur général des Missions Etrangères ; et, après le temps ordinaire d'épreuves, il s'embarqua pour la Cochinchine, en décembre 1774. Dix ans après, en 1784, M. Labartette était

nommé coadjuteur du célèbre Evêque d'Adran, avec le titre d'Evêque de Véren ; et, à la mort de ce Prélat, il devenait vicaire apostolique de Cochinchine, Cambodge et Ciampa. Cependant la Révolution française arriva : les directeurs des Missions Etrangères furent chassés de leur maison, et l'Evêque de Véren se trouva dans la situation la plus critique où un chef de Mission puisse se rencontrer. Ne communiquant désormais qu'avec beaucoup de peine avec ses confrères d'Europe, ne recevant plus les sommes d'argent qu'on avait coutume de lui envoyer de France, il se vit dépourvu de presque toute ressource pour faire face aux besoins de sa Mission. Bien plus : le Pape était captif, les congrégations de cardinaux dispersées, et il n'y avait aucune possibilité de recourir à Rome pour la solution des mille difficultés qui naissaient au sein d'un pays idolâtre, dont les mœurs sont si différentes des mœurs chrétiennes. En même temps, le nombre des ouvriers évangéliques diminuait d'année en année, et l'Europe n'en envoyait plus pour remplacer ceux qui succombaient à la persécution, aux fatigues, aux privations.

Il fallut une rare énergie à M. Labartette pour soutenir son propre courage et celui du petit nombre de ses compagnons au milieu du dénuement de toutes choses et de l'isolement où ils se trouvèrent réduits. Dans cette extrémité l'Evêque de Véren, à l'exemple du Supérieur de Larressore, son ancien maître, chercha un appui dans la divine Providence. Toutes les lettres qu'il écrivit à cette époque, et qui purent parvenir à leur destination, sont remplies de l'expression de sa confiance en Dieu et de sa soumission à son adorable volonté (*). Tant que vécut M. Daguerre, M. Labar-

(*) Une partie de ces lettres a été imprimée dans le recueil intitulé :

tette entretint avec lui une correspondance aussi active que le permettaient la distance des lieux et la multiplicité de ses travaux ; le bon Supérieur, attentif à mettre toutes les occasions à profit pour inspirer aux jeunes ecclésiastiques du Séminaire des pensées de zèle et de piété, ne manquait jamais de faire lire au réfectoire les lettres de son ancien disciple, qui étaient un sujet de grande édification aussi bien pour les directeurs que pour les élèves.

Après que la tourmente révolutionnaire eut éclaté en France, l'Evêque de Véren apprit avec un chagrin profond la chute de toutes les institutions religieuses, et en particulier du Séminaire de Larressore. Sa famille fut alors emprisonnée; ses relations cessèrent avec sa patrie, et, lorsqu'il put enfin les renouer après quinze ans d'interruption, un de ses premiers soins fut de s'informer auprès de son frère Jean-Baptiste Labartette, alors maire d'Ainhoa, si le Séminaire de Larressore s'était relevé de ses ruines, et quel en était le Supérieur : tant le souvenir de cette maison où ses jeunes années s'étaient écoulées, était toujours précieux à son cœur ! Hélas! le Séminaire gisait dans la poussière ; et ce ne fut qu'en 1820 qu'il sortit de ses ruines, pour recommencer le bien qu'il ne faisait plus depuis trente ans. M. Labartette mourut à Phu-Xuan en Cochinchine, le 6 août 1825.

Cependant un événement, indépendant de toute volonté humaine, jeta M. Daguerre dans la plus rude épreuve qu'il eût encore traversée : il se vit sur le point d'être obligé de

Nouvelles Lettres édifiantes, et dans les *Annales* de la Propagation de la Foi ; une autre partie se trouve manuscrite dans les archives du Séminaire des Missions Etrangères.

renvoyer ses élèves et de fermer son Séminaire. Voici à quelle occasion.

Un fléau terrible avait éclaté aux alentours de Bayonne, d'où il s'était répandu dans les contrées voisines, pour s'étendre ensuite à une grande partie de la France et de l'Europe : c'était une maladie charbonneuse qui s'attaquait au gros bétail et frappait les animaux de mort avec une rapidité qui tenait de celle de la foudre. On forma aussitôt des commissions, composées d'hommes de l'art, pour essayer de combattre un mal si redoutable ; le gouvernement envoya sur les lieux le célèbre Vicq-d'Azyr dans le même but : mais tous leurs efforts n'aboutirent qu'à reconnaître les caractères de la maladie, et de plus à constater l'effrayante rapidité de ses progrès et l'inutilité des remèdes. Un mois s'était à peine écoulé depuis l'invasion du fléau, que le corps de ville de Bayonne mandait à M. de Bertin, ministre d'Etat, que le pays était déjà presque entièrement dépeuplé de bétail, et que la désolation était générale dans toute la province. Pour comble de malheur, les Espagnols, en voyant leurs frontières envahies par l'épizootie, se hâtèrent de faire en France des achats considérables de moutons, et de les enlever avant qu'on eût obtenu de la cour un édit de prohibition.

Presque tous les bœufs et les vaches avaient succombé au fléau dans le Pays Basque ; on n'en avait sauvé quelques-uns qu'en les isolant dans les montagnes ou les forêts. Aussi quand vint la saison d'ensemencer les terres, l'homme se vit-il obligé de labourer ses champs à force de bras : quelques rares propriétaires furent assez heureux pour pouvoir se servir de chevaux : il y en eut qui firent fabriquer de petites charrues, et y attelèrent des ânes ; en un mot, on eut

recours à toutes les industries possibles, pour ne pas laisser les terres en friche ; mais on ne put empêcher néanmoins qu'il n'y en eût une partie qui demeurât sans culture. Cette épizootie, une des plus meurtrières dont l'histoire fasse mention, occasionna une certaine disette de blé, de viande, de laitage, de tout ce qui forme la base de la nourriture des hommes : de là le renchérissement des principales denrées, et un profond découragement parmi les habitants des campagnes.

A la vue de cette détresse générale, M. Daguerre se demanda comment il viendrait à bout de pourvoir à la subsistance de ses élèves ; fallait-il les rendre à leurs familles, ou bien demander à celles-ci une augmentation du prix de la pension ? Sa perplexité était d'autant plus grande, qu'il prévoyait que plusieurs années s'écouleraient avant que le pays fût repeuplé de bétail, et que l'on y vît renaître l'abondance. Mais, d'une part, quelle dure extrémité de fermer pendant des années entières l'entrée de sa maison à des élèves qu'il aimait comme ses enfants, et dont l'avenir allait être compromis par une longue interruption de leurs études? De l'autre, comment se décider à élever le prix de la pension dans un temps où chacun avait peine à subsister soi-même et à faire subsister les siens? Ici la conduite de M. Daguerre fut vraiment grande et généreuse. Après y avoir mûrement pensé devant Dieu, écartant toutes les mesquines considérations d'intérêt matériel en faveur d'autres intérêts d'un ordre plus élevé, il se décide à garder tous ses chers élèves sans rien changer au taux ordinaire de la pension ; il place, suivant sa coutume, sa confiance dans le Seigneur, et se met aussitôt à prendre les mesures les plus actives, afin de se munir de vivres pour les besoins de son

établissement. Cette détermination fut d'autant plus admirable de sa part, qu'il n'ignorait pas que les disettes, causées par les épizooties, sont bien autrement longues et cruelles que celles qui sont la suite des intempéries des saisons ; car une seule moisson abondante suffit souvent pour faire disparaître celles-ci au bout de quelques mois de pénurie, tandis que les premières ne cessent leurs ravages qu'après beaucoup de temps et à mesure que le pays se repeuple de bétail.

Tandis que M. Daguerre employait tous ses soins pour surmonter les difficultés de sa position, un grave événement vint tout à coup mettre le comble à ses embarras, et montrer en même temps jusqu'où allaient son courage et sa foi. Nous avons déjà dit que l'enseignement donné au grand Séminaire par les Pères de la Doctrine chrétienne avait été plus d'une fois suspecté de Jansénisme, et qu'il avait mis en éveil pour ce motif la sollicitude des Evêques de Bayonne. Or il arriva, dans le courant de l'année scolaire 1773-1774, que deux étudiants en théologie crurent remarquer quelques propositions hétérodoxes dans les leçons auxquelles ils assistaient. C'étaient MM. Romatet (130), de Hendaye, et Béhola (131), de St-Pée, jeunes ecclésiastiques pleins de talent et de piété : le premier, après avoir fait de bonnes études à Paris, était revenu, déjà diacre, dans son diocèse, pour y recevoir le sacerdoce ; le second était un des élèves de Larressore sur qui M. Daguerre fondait le plus d'espérance pour l'avenir, et qui, à ce titre, lui était extrêmement cher ; il était sur le point d'entrer dans les ordres sacrés. Ces deux jeunes ecclésiastiques se communiquent mutuellement leurs observations, recueillent des notes précises, demeurent bientôt convaincus qu'ils n'ont rencontré que trop juste ; et,

persuadés qu'il est d'un devoir rigoureux pour eux de déférer à l'autorité compétente ce qui se passe, ils font parvenir à l'Evêque de Bayonne un rapport fidèle sur tout ce qu'ils ont remarqué de malsonnant dans l'enseignement théologique du Séminaire.

M. d'Arche, dont la santé s'était beaucoup affaiblie depuis trois ou quatre années, luttait alors péniblement contre le mal qui devait le conduire au tombeau. Le rapport de MM. Romatet et Béhola produisit en lui une profonde impression de tristesse. Hors d'état de s'occuper lui-même d'une affaire aussi sérieuse, il chargea ses conseillers ordinaires de l'examiner avec un soin scrupuleux et de lui en rendre compte aussitôt que possible. Ceux-ci s'acquittèrent de cette délicate commission avec toute l'attention qu'elle méritait, et ils acquirent la triste conviction que le rapport des deux étudiants ne renfermait malheureusement que la vérité.

Ce résultat, quoiqu'il fût prévu d'une manière presque certaine, accabla M. d'Arche et jeta son esprit dans une très-grande perplexité. Fallait-il retirer immédiatement l'enseignement de la Théologie aux Pères de la Doctrine, qui étaient en possession de le donner depuis la fondation du Séminaire? Il en coûtait au cœur naturellement doux et bienveillant du prélat de prendre ce parti. D'ailleurs, M. Druillet, quand il avait fondé le Séminaire, leur en avait cédé la propriété. Si on en faisait sortir les étudiants, en quel lieu les pourrait-on réunir? Mais, d'un autre côté, n'était-ce pas exposer dans l'avenir la foi des Fidèles que d'abandonner le soin de former toute une nombreuse jeunesse, l'espoir du diocèse, à des hommes d'une doctrine mauvaise ou même suspecte? Et la conscience de l'Evêque

pouvait-elle lui permettre de se charger d'une telle responsabilité ? Cette considération devait l'emporter sur tout le reste dans l'esprit d'un prélat aussi pieux que M. d'Arche ; il prit le parti, malgré ses répugnances, d'user d'une sage rigueur, et signifia aux Pères de la Doctrine Chrétienne que les séminaristes allaient quitter leur établissement. Ils eurent beau essayer de conjurer l'orage en promettant de ne plus employer à l'avenir au Séminaire de Bayonne que des hommes d'une parfaite orthodoxie; l'Evêque tint bon, et toutes leurs instances furent inutiles.

M. d'Arche savait fort heureusement qu'il pouvait compter en toute occasion sur le dévouement et sur l'amour du bien de son cher *Papa Daguerre*. Aussi, quoiqu'il comprît combien, en ce temps de disette, la position du Supérieur de Larressore allait devenir plus embarrassante par un surcroît considérable d'élèves, il le pria de joindre à ceux qu'il avait déjà, tous ceux qui étaient au Séminaire de Bayonne. M. Daguerre accepta, sans en être effrayé, le nouveau fardeau que lui envoyait la Providence; il connaissait en très-grande partie les séminaristes de Bayonne, qui presque tous avaient fait leurs premières études à Larressore, et il était accoutumé de longue main à les chérir d'une affection paternelle. Leur arrivée fut pour lui comme un nouvel accroissement de famille; il leur ouvrit à la fois ses bras et son cœur, et les reçut ainsi qu'un père reçoit ses enfants.

Cependant plusieurs tristes événements vinrent coup sur coup frapper M. Daguerre dans ses plus chères affections. Ce fut d'abord la perte de sa sœur Denise, plus âgée que lui d'un an, la seule de ses trois sœurs qui se fût engagée dans les liens du mariage. Elle mourut en laissant dans son fils unique, M. Hiriart (132), un médecin distingué. M. Da-

guerre, qui aimait tendrement tous les siens, sentit en ce moment son cœur déchiré de douleur; il unit ses regrets à ceux de sa famille, et en même temps il lui donna toutes les consolations et tous les encouragements qui dépendaient de lui.

Peu de temps après il eut à pleurer sur un de ses meilleurs et plus anciens amis: M. d'Artaguiette, doyen de la collégiale de Saint-Esprit et abbé de Lahonce, mourut le 10 juin 1774. Une grande conformité de vues et de sentiments, l'habitude de se voir fréquemment, soit dans les conseils de l'évêché, soit dans les visites pastorales des Evêques, avaient établi entr'eux des relations très-intimes. M. d'Artaguiette, vicaire-général pendant quarante-cinq ans, avait eu l'honneur de recevoir plus d'une fois les Evêques de Bayonne dans son abbaye de Lahonce. M. d'Arche s'y rendait de temps en temps en compagnie de M. Daguerre, et y passait avec eux, au sein de l'amitié, les heures les plus douces et les plus heureuses de son épiscopat. L'Evêque et le Supérieur furent également affligés de la perte de M. d'Artaguiette, qui les privait tous les deux d'un ami dévoué et enlevait au diocèse un administrateur aussi habile que vertueux.

La plaie que cette mort avait faite au cœur de M. Daguerre, commençait à peine à se fermer, qu'un événement non moins douloureux vint la rouvrir soudainement. M. Dop, ancien curé d'Ustaritz et de Bayonne (*), qui lui avait voué de

(*) M. Dop avait résigné la cure de Bayonne et son canonicat en faveur de M. Hiriart, un de ses vicaires, le 1er juillet 1773, la première sous la réserve d'une pension de 700 livres, le second sous celle d'une pension de 500.

longue date une inviolable amitié, suivit à trois ou quatre mois d'intervalle M. d'Artaguiette dans la tombe. Il mourut le 30 septembre 1774, âgé de soixante-trois ans. Ce fut là encore pour M. Daguerre le sujet d'un sacrifice qui coûta beaucoup à son cœur.

Mais ce qui mit le comble à toutes ses afflictions, c'est que M. d'Arche, cet Evêque si bon, si doux, qui lui était si tendrement affectionné, décéda lui-même moins de quinze jours après M. Dop ; il rendit sa sainte âme à Dieu le 13 octobre 1774. Déjà depuis quatre ans il n'avait plus qu'une santé chancelante. Ne se sentant pas assez de forces pour suffire à la fatigue des ordinations, il avait dû renoncer dès l'année 1770 à conférer les ordres sacrés par lui-même ; et il envoyait les ordinands à Dax ou à Oloron pour les faire ordonner par les Evêques de ces deux villes. Quant à lui, il se bornait à donner de temps en temps la tonsure dans sa chapelle particulière ; il la donna pour la dernière fois, le 26 février 1774, à un de ces jeunes Espagnols de grande famille que l'on confiait au Supérieur de Larressore, François-Casimir-Antoine de Castro, fils du duc de la Conquista. Tout ce que M. d'Arche put faire depuis cette époque, se réduisit à signer, d'une main tremblante, les actes épiscopaux émanés de son évêché. Encore cessa-t-il même d'y apposer sa signature après la mort de M. d'Artaguiette, qui l'avait ému très-vivement. Mais ce qui lui porta le dernier coup, ce fut le rapport de MM. Romatet et Béhola, dont nous avons parlé plus haut. Son âme fut brisée de douleur, par les tristes révélations qu'il contenait. Le pieux Evêque se désolait à la seule pensée que les jeunes ecclésiastiques de son Séminaire diocésain recevaient de leurs propres maîtres une doctrine alté-

rée par un mélange d'erreurs pernicieuses, formellement condamnées par l'Eglise. Il se vit obligé, comme nous l'avons vu, de prendre une mesure rigoureuse et fort opposée à son caractère, en retirant tout à fait le haut enseignement aux PP. Doctrinaires. Mais l'inquiétude et le chagrin que lui causa cette déplorable affaire, ne contribuèrent pas peu à hâter la fin de ses jours.

La mort de Guillaume d'Arche causa un deuil général dans son diocèse. La ville de Bayonne surtout se signala par la vivacité de ses regrets : grands et petits, riches et pauvres, tous exprimaient la même affliction ; à voir la douleur publique, on aurait dit que c'était un père chéri que chaque famille venait de perdre. Les funérailles du prélat attirèrent un concours extraordinaire de monde, et elles se firent au milieu des larmes des assistants et des éloges du défunt. On peut dire toutefois que personne ne ressentit de cette mort un aussi cuisant chagrin que le Supérieur de Larressore. M. d'Arche n'était pas simplement pour lui un Evêque plein de bienveillance et d'estime, mais encore un véritable ami du cœur ; car jamais ce prélat ne crut ni déroger à sa dignité, ni la compromettre en vivant avec M. Daguerre dans une douce et sainte familiarité, qui répandait un charme tout particulier dans le commerce de leur vie. Il ne se bornait pas à considérer le bon Supérieur comme un homme de Dieu, sans cesse prêt à s'immoler pour la gloire du divin Maître et pour le salut du prochain ; mais, de plus, il voyait et trouvait en lui un homme d'excellent conseil et de sincère dévouement, sur lequel il savait bien qu'il pouvait compter dans toutes les circonstances même les plus critiques.

La confiance sans bornes et la tendre amitié dont l'Evêque honorait M. Daguerre étaient parfaitement connues de tous ; et

cependant elles ne purent empêcher des accusateurs d'aller formuler devant lui des griefs contre son cher Supérieur : tant la passion est une aveugle conseillère ! tant il est vrai aussi que la vertu la plus pure n'est jamais à l'abri de l'envie et de la malveillance ! N'osant attaquer M. Daguerre sur des points plus sérieux, on l'accusa de spéculer sur la nourriture de la jeunesse confiée à ses soins, et de compromettre par là des santés infiniment précieuses. C'est là au reste un thème usé touchant les directeurs, même des meilleures maisons d'éducation. L'Evêque de Bayonne connaissait trop bien l'âme généreuse et les vues élevées du Supérieur de Larressore, pour ne savoir pas qu'une si misérable spéculation n'avait pu trouver place dans ses calculs. Néanmoins, pour mieux confondre les accusateurs, il voulut vérifier les faits par lui-même. Un matin donc, il part pour Larressore, arrive au Séminaire sans être attendu, va droit à la cuisine, goûte le potage, examine chacun des mets destinés aux élèves ; puis, montant dans la chambre du Supérieur, il l'embrasse avec effusion, et lui dit : « Papa Daguerre, vous avez des ennemis ; mais continuez à marcher « comme vous le faites : je vous connais, et je les connais « aussi. » Les accusateurs, on le pense bien, ne retirèrent de leur fausse imputation que la confusion qu'ils méritaient.

Chaque administration porte toujours comme une empreinte des qualités de l'administrateur qui est à sa tête. Celle de Guillaume d'Arche fut marquée d'un caractère tout paternel : c'est qu'il avait en réalité un cœur de père pour ses diocésains, et en particulier pour tous ses prêtres ; il en donna mille preuves pendant les vingt-neuf ans que dura son épiscopat : mais c'était un père éclairé ; doux sans faiblesse, ferme sans rigueur outrée ; traitant tout le monde

avec bonté sans faire acception de personne, et n'établissant, dans la distribution des emplois et des faveurs, d'autre inégalité que celle qui naissait naturellement de la différence des mérites. La marche de son administration fut calme et régulière comme celle du gouvernement d'une famille. Il y apportait cet esprit d'ordre et de suite, qui ne permet pas que rien soit jamais en souffrance, se tenant également éloigné et de la lenteur qui laisse tout languir, et de la précipitation qui compromet et quelquefois perd les affaires. Se gardant bien de procéder par élans et comme par soubresauts, il avança constamment d'un pas égal, ferme et sûr.

M. d'Arche cherchait à s'entourer de conseillers éclairés et fidèles ; doué d'un grand tact et d'un esprit observateur, il fut assez heureux pour en trouver plusieurs. Outre MM. Daguerre, d'Artaguiette, Duhalde et Dop, il en réunit d'autres autour de lui, dont les services lui furent très-utiles : c'étaient des hommes habiles et dévoués que les Vinatier, les Caulongue, les Hureaux, les Harambillet (133), les trois premiers grands-vicaires et le quatrième aumônier du prélat. Personne plus que lui n'aima à écouter un bon conseil ; personne ne sut mieux discerner le meilleur entre des avis différents et s'en servir à propos.

Une vertu, qui brilla d'un éclat particulier dans Guillaume d'Arche, fut sa charité envers les pauvres. Il les aimait avec une véritable tendresse, versait dans leur sein tout l'excédant de ses revenus et vivait avec une sévère économie, afin de leur distribuer de plus abondantes largesses. Lors de la naissance du duc de Bourgogne, en 1751, on fit à Bayonne de grandes réjouissances pendant trois jours consécutifs. La joie publique fut telle, qu'elle semblait tenir de l'ivresse.

Le corps de ville, les autorités militaires, les citoyens, rivalisèrent de zèle pour exprimer leur allégresse. Toutes les maisons furent pavoisées et ornées de devises plus ingénieuses les unes que les autres : il y eut des illuminations, des feux d'artifice, des salves d'artillerie, des pétards, des distributions de vivres et de vin, des jeux publics, des repas splendides. Quant au charitable Evêque, il se contenta d'illuminer le palais épiscopal ; mais ensuite il voulut faire participer les pauvres à la joie générale ; il en invita cinquante chacun de ces trois jours, et leur donna à l'évêché un dîner dans lequel ils furent servis à discrétion. Ce fut avec justice qu'il fut surnommé *le Père des Pauvres*, et que ceux-ci le pleurèrent quand il cessa de vivre. Son lit et sa chambre ne furent vendus, après sa mort, que quatre-vingt-dix livres. Dès le lendemain de son inhumation, le corps de ville écrivit à M. de Bertin, contrôleur-général, pour lui annoncer que la ville de Bayonne venait de perdre M. d'Arche, *prélat distingué*, ce sont les expressions de cette lettre, *par sa piété, son amour de la Religion et sa charité pour les pauvres*.

La perte de tant d'êtres chéris que M. Daguerre vit descendre en si peu de temps dans la tombe, avait été précédée de celle de plusieurs autres qui ne lui étaient pas moins chers. Salvat et Etienne de Saint-Pé, ses compatriotes et ses amis ; M. Vinatier, vicaire-général, avec qui, pendant bien des années, il avait entretenu des rapports d'intimité ; M. Bellocq, qu'il avait donné à l'Evêque de Dax pour Supérieur de son Séminaire ; M. Genestet, aumônier de la Visitation, auquel l'unissait une sainte et cordiale amitié, avaient déjà cessé de vivre ; et la mort de chacun d'eux avait rempli son cœur d'angoisse et d'amertume.

A mesure que des vides se faisaient autour de lui, M. Daguerre sanctifiait ses douleurs par la résignation et la patience. Il savait bien que nul en ce monde n'échappe à la souffrance et à l'affliction, conditions essentielles de l'existence humaine, depuis que la terre a été souillée par le péché ; il savait aussi que la vie des plus grands serviteurs de Dieu a été traversée par les tribulations ; que Jésus-Christ, notre chef et notre modèle, nous a lui-même appris par son exemple à souffrir ; mais qu'en même temps le Seigneur est près de ceux dont le cœur est affligé ; qu'il compte chacune des larmes qui tombent de leurs yeux ; et que toute peine, subie avec foi et soumission, devient de sa part l'objet d'une éternelle récompense. Profondément pénétré de ces vérités, c'est dans le sein de Dieu que le saint prêtre aimait à répandre les tristesses de son âme. Il avait l'habitude de passer tous les soirs un temps considérable à genoux devant le Saint Sacrement ; mais dans les jours d'affliction, il prolongeait ses pieuses veilles beaucoup au delà de l'heure accoutumée, s'humiliant sous la main du Souverain Maître et implorant ses miséricordes et pour lui-même et pour ceux qui étaient le sujet de ses douleurs. Il se relevait de là soulagé et fortifié ; et voilà pourquoi sans doute, au milieu de ses plus grandes peines, il conservait toujours un air calme et résigné.

Parmi les amis que M. Daguerre avait perdus, plusieurs, tels que MM. d'Arche, d'Artaguiette, Vinatier, étaient du même âge que lui ; d'autres, comme M. Dop et M. Genestet, plus jeunes de quelques années : en les voyant successivement passer de la vie à la mort, il se sentait naturellement porté à songer que le même sort l'attendait peut-être sous peu de temps ; et il s'efforçait de se tenir toujours prêt à su-

bir cette dernière épreuve qui devait être le couronnement de toutes les autres. Néanmoins il avait une grande frayeur du trépas, ou plutôt des assauts que le démon livre quelquefois à l'homme à cette heure suprême; plein de méfiance de ses propres forces, il craignait qu'après avoir combattu pendant tant d'années pour la cause de Dieu, un instant de faiblesse ne lui ravît cette immortalité du ciel à laquelle il avait sans cesse aspiré. Aussi l'entendait-on de temps en temps, dans les épanchements de l'amitié, exprimer le désir de mourir subitement; et l'on avait remarqué qu'en récitant les litanies des Saints, il omettait habituellement ces mots: *A subitaneâ et improvisâ morte libera nos, Domine; de la mort subite et imprévue, délivrez-nous, Seigneur.*

M. Daguerre ne se contentait pas, afin de se disposer à bien mourir, d'accepter avec résignation et d'offrir à Dieu les désagréments, les contrariétés, les peines dont il était assailli : il était convaincu que ce n'était pas là faire encore assez pour accomplir cette loi de l'expiation à laquelle tout homme, venant en ce monde, est forcément soumis. Il se livrait en conséquence à d'autres actes habituels de mortification, auxquels il resta constamment fidèle, et qui donnèrent à son âme un empire presque absolu sur son corps. Ainsi il était d'une telle sobriété dans ses repas, que sa vie ressemblait beaucoup à celle d'un anachorète; il veillait sans cesse sur ses goûts et sur ses appétits naturels, pour les contrarier et les dompter. Ce n'est pas qu'il n'accordât à son corps une nourriture suffisante; il savait qu'il le fallait, pour qu'il pût vaquer à ses occupations journalières et remplir ses devoirs; et il était si persuadé de la nécessité de pourvoir à une alimentation convenable, qu'il recom-

mandait expressément aux personnes pieuses de se mortifier, non sur la qualité, mais sur la quantité des aliments. Il faut cependant convenir qu'il était beaucoup plus sévère en ceci pour lui-même qu'il ne l'était pour les autres. Car, pour lui, il n'acceptait jamais, même dans les plus splendides festins, que d'un potage, d'un plat quelconque, puis quelque peu de légumes ou de laitage : après quoi, il renversait son assiette pour marquer qu'il avait dîné, et ne la relevait qu'à la fin du repas. Son usage était si bien connu sous ce rapport, que jamais on n'insistait pour l'engager à prendre autre chose. Il s'était accoutumé à commander à table, non-seulement à son goût, mais encore à ses yeux, au point qu'il ne leur permettait point d'observer quels étaient les mets qui avaient été servis. Cette habitude fut cause que, dînant un jour à l'évêché de Bayonne, il excita, sans y songer, l'hilarité de l'Evêque et de ses commensaux. On avait apporté sur la table quelques légumes fort rares pour la saison ; ils n'étaient guère là que pour la forme et comme objets de curiosité, tant le plat semblait exigu eu égard au nombre des personnes présentes ! Chacun avait fait aisément cette remarque, il n'y avait que le bon Supérieur qui n'eût rien vu. Au bout d'un instant on lui présente le plat, dont chacun suit du regard le mouvement. Ce n'était évidemment à ses yeux qu'une portion des plus ordinaires ; il ne doute donc pas qu'elle ne lui soit tout entière dévolue ; il accepte les légumes, les place devant lui, et se met à les manger d'un excellent appétit ; un rire général l'avertit seul de sa distraction dont on s'amusa beaucoup, et dont il fut lui-même le premier à plaisanter.

Quand M. Daguerre était dans son Séminaire, il n'usait jamais que d'aliments fort communs ; il avait renoncé à l'u-

sage du vin, et ne buvait que du cidre coupé avec de l'eau. Ses austérités allaient si loin, qu'il n'aurait pu les supporter, s'il n'avait été doué d'un robuste tempérament. En effet, il avait coutume de jeûner les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine ; et ces jours-là sa collation ne consistait habituellement qu'en trois noix ou trois pruneaux avec un morceau de pain. En songeant aux désordres auxquels donnent lieu les réjouissances du carnaval, il gémissait amèrement de voir ainsi outragée la souveraine majesté de Dieu, et il se sentait intérieurement porté à offrir à son Maître bien-aimé toutes les réparations qui dépendaient de lui. Ses prières, ses adorations aux pieds du Saint Sacrement étaient plus longues ; et il observait un jeûne rigoureux pendant tout ce temps. De pieux Fidèles l'imitaient en cela, excités par ses discours et ses exemples, et ils joignaient leurs efforts aux siens pour expier les nombreux péchés des hommes oublieux de leurs devoirs, obtenir du ciel pour eux miséricorde et pardon, et dédommager autant que possible Dieu par leurs hommages des affronts faits à son infinie grandeur.

Plusieurs fois ses confrères, craignant qu'un genre de vie si sévère ne finît par détruire sa santé, le prièrent d'adoucir quelque peu son régime. A tout ce qu'on lui disait, M. Daguerre se contentait de répondre : « J'ai toujours fait ainsi sans « m'en être mal trouvé ; l'habitude est prise, ce n'est plus « la peine de la laisser. » Un jour, un des directeurs du Séminaire lui dit que, pour mener une semblable vie, il fallait s'enfoncer dans le désert. « Croyez-moi, mon ami, ré- « pondit-il, faisons notre désert ici même. »

Personne ne mettait le pied dans la chambre à coucher de M. Daguerre ; c'était un méchant petit recoin, qui

n'avait point de fenêtre et ne recevait l'air et le jour que par une porte. Il y prit son repos pendant cinquante-deux ans. Il la balayait, il y portait son eau, il faisait lui-même son lit, ce qui n'était pas très-difficile, attendu que ce lit, comme on put le constater dans son avant-dernière maladie, n'était qu'un fagot de sarments sur lequel il étendait un drap d'étoffe verte. On a pensé qu'il préférait cette couleur à la couleur blanche, afin de dissimuler les traces de sang qui auraient pu révéler l'usage qu'il faisait de la discipline. Si telle fut son intention, il n'atteignit pas assurément son but : car ces traces de sang qu'il voulait cacher, y étaient fort reconnaissables d'après le témoignage des personnes qui étaient chargées de laver son linge.

M. Daguerre, même dans la plus rigoureuse saison de l'année, n'approchait point du feu ; cependant il en allumait dans sa chambre à l'époque des plus grands froids; mais c'était uniquement pour faire chauffer les plus jeunes d'entre les élèves. Nous avons entendu plus d'une fois un de ces petits privilégiés devenu vieillard en cheveux blancs, raconter d'une voix attendrie que, pendant qu'il se réjouissait de sentir la douce chaleur du feu, il considérait son vénérable Supérieur, qui alors touchait à la fin de ses jours, écrivant à son bureau d'une main tremblante et ayant tout l'air de grelotter.

Voilà de quelle manière le saint homme se disposait au passage de l'éternité : mais sa fin n'était pas aussi prochaine qu'il semblait le penser ; et, dans les desseins de la Providence, ses lumières et son zèle devaient encore servir pendant plusieurs années à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes.

Le Supérieur de Larressore, si sévère et presque si dur pour lui-même, était néanmoins plein d'indulgence et de

mansuétude à l'égard des autres, et ce n'est là rien d'étonnant ; car telle se montre toujours la véritable vertu, fondée sur une profonde connaissance de Dieu et de l'homme, et perfectionnée par une constante application à imiter Jésus-Christ, notre modèle. On a dit de M. Daguerre, comme de St Alphonse Liguori, qu'il n'avait jamais refusé l'absolution à aucun pénitent. Evidemment, une telle parole ne saurait être prise au pied de la lettre ni pour l'un ni pour l'autre ; mais elle prouve du moins qu'ils devaient passer tous les deux dans l'opinion publique pour être très-doux et très-miséricordieux envers les pécheurs.

Au reste, si M. Daguerre portait un grand esprit de discernement dans tout le reste de sa conduite, à plus forte raison avait-il soin de le porter dans la direction des âmes. Habile à distinguer les personnes appelées à une haute perfection d'avec celles que Dieu destine à la pratique d'une vertu commune, il exigeait beaucoup plus de celles-là que des secondes ; et toutefois, excepté dans certains cas extraordinaires, il ne les poussait dans la voie de la sainteté qu'avec beaucoup de précaution et peu à peu. Mais souvent il lui arrivait d'avoir affaire avec des gens de qui il ne pouvait réclamer que l'absolu nécessaire ; et alors il tolérait bien des choses qu'il aurait supprimées de grand cœur, s'il n'y avait eu plus de sagesse à les permettre qu'à les interdire. Ainsi, connaissant le goût général de la jeunesse, et des Basques surtout, pour les divertissements qui demandent un exercice violent, il autorisait volontiers certaines danses nationales, usitées principalement aux fêtes locales et au carnaval, telles que les divers *Sauts basques*, la *Danse longue* et la *Danse mauresque*, qui n'ont rien de licencieux. Cette dernière danse, élégante et majestueuse, qui demandait

des costumes riches et éclatants, offrait beaucoup d'attrait à la jeunesse basque ; c'était une occasion, non-seulement de se livrer à un amusement favori, mais encore de faire briller la grâce, l'agilité, la noblesse des mouvements avec tous les avantages du corps. M. Daguerre était loin de vouloir la défendre ; et pendant le carnaval, tandis que lui-même priait et jeûnait, il approuvait qu'à Larressore, les jeunes gens, après s'être revêtus de leurs magnifiques costumes, allassent, enveloppés dans de grands manteaux, assister aux oraisons des quarante heures avec tout le reste du peuple, et qu'au sortir de l'Eglise, ils se missent immédiatement à danser la danse mauresque au son du tambour et du tambourin. C'est ainsi que, par des concessions faites avec intelligence dans l'intérêt du bien, il savait exclure du milieu de la jeunesse d'autres divertissements qui eussent été beaucoup plus dangereux pour elle.

Cet esprit d'indulgence et de douceur, qui animait M. Daguerre, se montrait dans toutes les circonstances. Combien de fois, par exemple, ne lui arriva-t-il pas d'entendre quelqu'un de ses confrères accuser avec chaleur tel ou tel élève et provoquer contre lui un châtiment exemplaire ou même le renvoi à sa famille ? Et combien de fois alors ne se fit-il pas l'avocat de l'élève, jugeant avec son tact ordinaire que la faute provenait de l'étourderie, de l'espiéglerie ou de l'emportement plutôt que d'une malice réfléchie, et assurant que le jeune criminel viendrait à se corriger avec de la patience et du temps ? Chose remarquable, on observa que ceux sur qui M. Daguerre fit de semblables pronostics, finirent effectivement par devenir de bons sujets.

Le Supérieur de Larressore pardonnait aisément les fautes commises à son égard. Quand il les châtiait, c'était avec

beaucoup de peine qu'il se décidait à le faire. Il n'en était pas ainsi de celles qui regardaient les autres directeurs ; il les punissait d'ordinaire avec plus de sévérité. Aussi disait-il quelquefois aux élèves : « Mes enfants, j'aime mieux que vous « tombiez dix fois en faute devant moi qu'une seule fois en « présence de vos autres maîtres. »

M. Daguerre avait acheté des bois considérables, afin que le Séminaire trouvât toujours dans ses propriétés le combustible dont il avait besoin, et il en avait confié la garde à la vigilance d'un zélé serviteur, appelé Sébastien. Or, malgré la plus active surveillance, Sébastien ne venait pas à bout d'empêcher que de temps en temps il ne se commît quelque vol. Le brave homme s'en désolait : dans son indignation il allait trouver le Supérieur, et voulait à tout prix que l'on sévît contre les coupables. « Mon cher Sébastien, lui disait « M. Daguerre, empêchez autant que possible qu'on ne vous « vole du bois, ce sera fort bien, car le vol est un grand « mal ; mais, une fois qu'il est fait, je ne peux pas bonne- « ment citer en justice ces pauvres gens-là, pour qu'on les « jette en prison. Que voulez-vous? Qu'ils s'arrangent avec le « bon Dieu. » Mais cet arrangement avec le bon Dieu ne plaisait pas du tout à Sébastien, et il se retirait en grommelant et en affirmant que le Supérieur perdait tout par sa bonté.

Il ne nous a pas semblé hors de propos de mettre en regard la douceur de M. Daguerre à l'égard d'autrui avec sa sévérité envers lui-même ; nous avons voulu montrer par là quelles merveilleuses transformations l'esprit de Dieu opère dans ceux qui secondent son action au dedans de leur âme. L'homme est naturellement industrieux à se dissimuler ses défauts, à s'exagérer ceux des autres ; mais, sous l'influence de la grâce divine, il de-

vient tout au contraire habile à connaître sa misère, à combattre ses penchants vicieux, en même temps qu'il apprend à apprécier son prochain et à l'aimer.

CHAPITRE XVIII.

Nomination de M. de la Ferronnays à l'évêché de Bayonne. — M. d'Iturbide, vicaire-général. — M. Daguerre sollicite l'autorisation d'augmenter les biens-fonds du Séminaire. — Succès de M. Harriet, député de Labourd à Paris. — Il périt, à son retour, par accident. — M. Daguerre prodigue ses consolations à sa famille. — Arrivée de M. de la Ferronnays à Bayonne. — Commencements de son administration. — Affaire de Marrac. — Mort de M. Hiriart, curé de Bayonne. — Il est remplacé par M. Darralde sur le refus de M. d'Iturbide.

Après tant d'autres pertes, celle de M. d'Arche, qui mettait le comble à tout le reste, semblait irréparable pour M. Daguerre. Mais Dieu, qui éprouve ses serviteurs par les tribulations, ne les accable point en appesantissant sa main trop fortement sur eux ; et, soit pour empêcher qu'ils ne se découragent, soit pour les récompenser de leur fidélité, il aime à leur envoyer, après leurs peines, de bien douces compensations. M. Daguerre fit alors l'expérience de cette vérité. En effet, on donna pour successeur à M. d'Arche un prélat

digne sous tous les rapports de le remplacer, et qui avait pu apprécier déjà depuis longtemps tout le mérite du Supérieur de Larressore: c'était l'Evêque de St-Brieuc, M. de La Ferronnays, qui fut transféré à Bayonne vers la fin de 1774.

Issu d'une des plus illustres familles de la Bretagne, doué d'une haute capacité, aimant les études graves et solides, Jules-Basile Ferron de la Ferronnays n'avait pas encore été ordonné prêtre, quand M. de Vercel, Evêque de Couserans, l'appela auprès de lui en qualité de grand-vicaire. C'est là qu'il commença de connaître M. Daguerre par la correspondance de celui-ci avec l'Evêque de Couserans ; et bientôt après, ses propres relations avec M. d'Iturbide, curé de Seix dans ce diocèse, dont il faisait le plus grand cas, lui apprirent encore mieux ce que c'était que le Supérieur de Larressore.

Mais il est bon, avant d'aller plus loin, que nous disions quelques mots sur M. d'Iturbide lui-même, qui joua un rôle important dans le diocèse de Bayonne depuis la nomination de M. de la Ferronnays à l'évêché de cette ville. Il était né en 1712, dans la paroisse de St-Martin-d'Arberoue, d'un commerçant de St-Jean-de-Luz, appelé Bernard Doyharçabal, qui avait épousé Gratianne d'Iturbide, riche héritière du pays d'Arberoue. A dix-huit ans, on le remarquait pour sa belle stature et la noblesse de son port, que relevaient encore la vivacité de son intelligence et ses heureuses dispositions pour l'étude. M. de Prémeaux (134), évêque de Couserans, étant venu à Bayonne en 1730, vit le jeune Doyharçabal, fut charmé de sa bonne mine et de son esprit, et souhaita de l'attacher à son diocèse. En conséquence, dès que le jeune homme eut reçu la tonsure et fut devenu capable

de posséder un bénéfice, il le pourvut de la cure de Seix, petite ville d'environ quatre mille âmes, située près de St-Lizier, siége de son évêché. Dès lors, M. d'Iturbide quitta le nom de son père pour celui de sa mère, qui résonnait d'une manière moins dure à des oreilles françaises. Il ne s'éloigna cependant pas de quelques années du diocèse de Bayonne. Ce fut seulement en 1736 qu'ayant été ordonné prêtre, il partit pour aller fixer sa résidence dans sa paroisse de Seix. En attendant, il fut témoin des courageux travaux que M. Daguerre avait entrepris pour la régénération du Pays Basque ; et plus tard, dans les visites qu'il rendit de temps en temps à sa famille, il vit encore avec admiration les succès dont la bonté de Dieu s'était plu à couronner les efforts du saint homme. M. d'Iturbide profita de l'ardeur et de la force de la jeunesse pour se livrer à de sérieuses études ; il se mit d'abord en mesure de prendre le grade de docteur en théologie, et puis il fut reçu licencié en droit canon et en droit civil. Ce fut principalement par sa grande connaissance du droit qu'il attira sur lui l'attention de M. de la Ferronnays, qui lui-même avait beaucoup étudié cette science, qu'il tenait en grande estime. Aussi l'abbé de la Ferronnays, ayant été nommé Evêque de St-Brieuc à cause des services qu'il avait rendus à la France dans le conclave tenu en 1769 pour l'exaltation du Pape Clément XIV, pressa le curé de Seix de le suivre dans cette ville avec le titre de grand-vicaire; à quoi celui-ci donna son consentement. Cinq ans après, l'Evêque de St-Brieuc était transféré à Bayonne ; et, comme d'importantes affaires l'obligèrent de s'arrêter assez longtemps à Paris, il donna sa procuration à M. d'Iturbide pour prendre possession de son nouvel évêché, et le chargea d'administrer le diocèse jusqu'à son arrivée.

Il s'établit dès lors entre M. Daguerre et M. d'Iturbide, une mutelle confiance qui ne fit que se fortifier par les fréquents rapports qu'ils eurent ensemble depuis. Le premier fut, dès le principe, d'un précieux secours pour le second, par les renseignements et les conseils qu'il lui fournit; et celui-ci, à son tour, trouva presque aussitôt l'occasion de montrer son zèle pour le premier. M. d'Iturbide s'était rendu à Bayonne dans les premiers mois de 1775, époque où la cherté des denrées et de la viande se faisait très-vivement sentir par suite de l'épizootie qui avait éclaté l'année précédente. M. Daguerre éprouvait en ce moment d'une manière d'autant plus fâcheuse les effets de la disette, qu'il venait de voir s'accroître le nombre de ses élèves par l'arrivée des jeunes ecclésiastiques qui avaient quitté les Pères de la Doctrine Chrétienne. La gêne extrême, où il se trouva, lui fit mieux comprendre alors que jamais combien il serait avantageux pour son établissement de posséder assez de biens-fonds pour suffire au moins à une bonne partie de l'entretien des habitants de la maison; et, comme vers ce même temps une occasion favorable sembla se présenter d'obtenir de la Cour l'autorisation d'acheter des biens de cette nature, il résolut de ne pas la laisser échapper.

Voici quelle fut cette occasion. Pendant le séjour de M. de La Ferronnays à Paris, M. d'Esmengart (135), intendant de Bordeaux, s'y trouvait également; et, comme l'intendance de Pau venait d'être réunie à celle d'Auch, il employait les plus vives sollicitations auprès des ministres, pour qu'on remît la ville de Bayonne, le Labourd et l'élection de Lannes dans la généralité de Bordeaux, de laquelle ces cantons avaient été distraits en 1716. Le corps de ville de Bayonne avait écrit de son côté à M. de la Ferronnays, pour le prier

de prêter son concours à M. d'Esmengart, déjà secondé par le maréchal de Richelieu : ce qui établit entre l'Evêque et l'intendant des rapports assez intimes. L'affaire réussit aussi bien qu'on pouvait le désirer, et M. d'Esmengart partit de Paris pour Bordeaux avec l'intention d'aller fixer sa résidence pendant deux mois à Bayonne. Il arriva dans cette dernière ville le 22 avril 1775, et descendit, d'après l'invitation de l'Evêque, au palais épiscopal dont M. d'Iturbide lui fit les honneurs avec une extrême courtoisie. C'est là qu'il reçut la visite de toutes les autorités de la ville, quand elles le complimentèrent sur l'heureuse issue de cette affaire, qui intéressait au plus haut degré le pays tout entier. Le Supérieur de Larressore alla aussi lui offrir son hommage, et trouva ainsi une occasion naturelle de lui expliquer sa position et celle de son Séminaire. L'intendant lui fit un accueil obligeant, parut entrer dans ses motifs, et l'assura de toute sa protection.

Cependant M. Daguerre s'était concerté avec M. d'Iturbide pour préparer le succès de cette affaire, et il avait, d'accord avec lui, envoyé à M. de La Ferronnays, pour être présentée au Conseil du Roi, une requête tendante à obtenir pour le Séminaire de Larressore la faculté d'acquérir une certaine étendue de biens-fonds. Aussitôt après avoir reçu cette requête, l'Evêque de Bayonne s'était livré à d'actives démarches, afin que le Conseil rendît un arrêt favorable. Il avait mis dans ses intérêts M. de Labarberie, secrétaire de M. Bertin, contrôleur-général; et, comme le Conseil du Roi ne se montrait pas très-bien disposé pour les séminaires, M. de Labarberie proposa au contrôleur-général de renvoyer la requête à l'intendant de la province pour avoir son avis. On ne doutait pas que l'avis de M. d'Esmengart ne fût tel qu'on

le désirait, et que l'arrêt, qui serait ensuite rendu par le Conseil, n'y fût entièrement conforme. M. de La Ferronnays était d'autant plus fondé à compter sur l'intendant, que celui-ci avait fait de chaleureuses offres de services soit à lui-même, soit à son vicaire-général ; que se trouvant en personne sur les lieux, il lui était aisé de s'assurer que la requête du Supérieur de Larressore s'appuyait sur de solides raisons ; et qu'enfin, recevant depuis plusieurs semaines une généreuse hospitalité dans le palais même de l'Evêque, où il était en rapports journaliers avec M. d'Iturbide, il ne pouvait qu'être enchanté d'avoir une si bonne occasion de témoigner sa gratitude.

Le renvoi de la requête à l'intendant de Bordeaux fut ordonné; et l'on y joignit un projet de l'arrêt du Conseil que sollicitait l'Evêque de Bayonne. Le prélat manda sur-le-champ à son vicaire-général et au Supérieur de Larressore ce qui se passait, les exhortant à agir vivement auprès de M. d'Esmengart. Mais, quand ses lettres arrivèrent, c'était déjà trop tard : l'intendant venait de quitter précipitamment Bayonne après un séjour de vingt jours seulement, et il était parti pour Bordeaux en laissant tout le monde surpris de son brusque départ.

Ce contre-temps était très-fâcheux pour le succès de l'affaire, puisqu'il enlevait au vivaire-général et au Supérieur l'occasion de s'aboucher avec l'intendant, et de la traiter avec toute la vigueur désirable. Ils s'empressèrent tous les deux de lui écrire quatre jours après son départ pour le prier de donner un avis favorable à la requête qu'il avait dû recevoir. Après quelques détails préliminaires, M. d'Iturbide s'exprimait ainsi :

« Je ne sais, Monsieur, si, dans le peu de temps que vous

« avez été ici, vos autres affaires vous ont permis de faire « quelques réflexions sur l'utilité ou même la nécessité de « cette maison pour notre pays ! Quoiqu'on lui donne le « nom de Séminaire, c'est un véritable collége où l'on en- « seigne toutes les classes, depuis les premiers éléments de « la grammaire jusqu'à la théologie. Le collége de Bayonne « est depuis longtemps très-mal monté et comme nul. Lar- « ressore est notre seule ressource pour l'éducation de la « jeunesse. Vous ne sauriez nous rendre un plus important « service que de favoriser la consolidation de cet établisse- « ment qui est encore fort pauvre. M. l'Evêque croit que le « Conseil est plus disposé en faveur des colléges que des Sé- « minaires; et que, si vous donnez un avis conforme à ses « désirs, il obtiendra l'arrêt qu'il demande. Ce sera pour « lui et pour tout le diocèse un nouveau motif de reconnais- « sance pour vos bontés. »

Nous avons cité le fragment le plus important de la lettre de M. d'Iturbide : celle de M. Daguerre était plus étendue et plus explicite : nous allons, pour ne pas la démembrer, en donner une analyse succincte : elle portait en substance « que le pays tout entier, à cause de la misère extrême qui « y régnait, avait le plus grand besoin de la bienveillance « de M. d'Esmengart, mais que lui-même surtout en avait « un besoin infini, à cause de la position particulière où il « se trouvait ; que les bontés dont l'intendant l'avait honoré, « avaient éveillé dans son cœur les plus douces et les plus « fermes espérances, et qu'il avait cru de son devoir de don- « ner communication de tout à son Evêque ; que le prélat, « en lui mandant que la requête présentée en faveur du « Séminaire de Larressore allait être envoyée à l'inten- « dance de Bordeaux, lui recommandait de bien faire sentir

« à M d'Esmengart toute l'utilité de cette maison ; qu'il « serait fort heureux pour elle que la grâce sollicitée dé- « pendît entièrement du témoignage qu'allait rendre un « homme dont les dispositions bienveillantes étaient parfai- « tement connues. »

M. Daguerre demandait ensuite à M. d'Esmengart « la « permission de lui rappeler les motifs qui démontraient « l'utilité du Séminaire de Larressore : C'est, 1°, disait-il, « qu'il n'y avait absolument aucun autre collége dans le « Pays Basque ; que les habitants étaient à peu près tous « hors d'état d'envoyer leurs enfants au loin pour recevoir « leur éducation ; 2° que la fortune de la plupart des « familles était si restreinte, qu'il avait fallu établir à Lar- « ressore trois pensions différentes pour s'accommoder à « leurs facultés, et que plusieurs d'entr'elles, se voyant dans « l'impossibilité de payer celle même des trois pensions « dont le prix était le plus réduit, prenaient le parti de « fournir elles-mêmes les vivres à leurs enfants, qui, du « reste, recevaient les mêmes leçons que les autres élèves ; « 3° que le Séminaire entretenait quelques ecclésiastiques « qui donnaient constamment des Missions et des Retraites « dans le diocèse de Bayonne et dans diverses parties de « ceux de Dax et d'Oloron ; qu'il était important de conser- « ver ce corps de Missionnaires, composé de prêtres bas- « ques, attendu qu'ils prêchaient dans l'idiome du pays, « qui était seul compris par les habitants, et dont les prê- « tres étrangers ne pouvaient point se servir ; que leurs pré- « dications faisaient le plus grand bien, non-seulement à la « Religion, mais au gouvernement du Roi : car, depuis que « toutes ces contrées avaient été mises en émoi par les nou- « veaux édits qu'on avait publiés, les exhortations des Mis-

« sionnaires étaient bien plus efficaces que la surveillance « des agents du fisc pour réprimer la contrebande et pour « empêcher les manifestations séditieuses qui avaient éclaté « en différents endroits ; 4° que le Séminaire avait à pour- « voir à l'entretien d'un nombreux personnel de directeurs, « employés aux fonctions de l'enseignement ; que ses modi- « ques revenus ne pouvaient y suffire, et que c'était afin de « suppléer en partie à cette insuffisance qu'une requête « avait été présentée au Conseil du Roi, dans le but d'obtenir « pour le Séminaire l'autorisation de posséder assez de « biens-fonds pour avoir une portion du cidre, du vin, du « grain et du bois de chauffage indispensables à la maison ; « 5° que, s'il y avait dans le royaume des établissements « trop riches ou dont la nécessité n'était pas reconnue, on « ne pouvait en dire autant du Séminaire de Larressore ; et « qu'enfin, si l'autorisation sollicitée était accordée, les « biens appartenant à cette maison ne s'élèveraient pas « encore à la somme de 60,000 livres, ce qui était loin « d'être exorbitant. »

M. d'Esmengart répondit incontinent à M. d'Iturbide et à M. Daguerre. Mais ses réponses contenaient un langage laconique et froid, qui ne révélait aucun désir de leur être agréable, non plus qu'à M. de la Ferronnays ; pas un mot qui témoignât seulement que l'intendant de Bordeaux se souvint des obligations personnelles qu'il avait à l'Evêque de Bayonne. Il affirmait, à vrai dire, *qu'il était persuadé d'avance de toute l'utilité du Séminaire de Larressore, et des soins que prenait M. Daguerre pour que le public en retirât les avantages qui étaient l'objet de son institution.* Mais il se bornait là, se contentant d'ajouter ensuite *qu'il allait réunir les éclaircissements qui lui étaient demandés*

par le ministre, et qu'il en rendrait compte avec toute l'exactitude possible.

Nous ignorons entièrement quel fut l'avis dont l'intendant accompagna le renvoi de la requête au ministre. Mais ce qu'il y a de bien assuré, c'est que la demande, faite par le Supérieur de Larressore, et appuyée par l'Evêque de Bayonne, ne fut point accordée, et qu'ainsi s'évanouirent les espérances dont ils s'étaient bercés non sans quelque légitime raison.

Il n'est pas rare de rencontrer dans le monde des personnes qui s'imaginent qu'une grande piété affaiblit ou même étouffe dans les cœurs les sentiments de la nature et de l'amitié. Rien n'est plus faux que ce préjugé. Jésus-Christ, qui est le parfait modèle des chrétiens, a aimé et honoré son père d'adoption et sa divine mère ; il a chéri St Jean, le disciple bien-aimé, d'un amour de prédilection ; il a pleuré la mort de Lazare, et s'est attendri sur les malheurs de l'infidèle Jérusalem. Imitateur fidèle du Divin Maître, c'est ainsi que M. Daguerre entendait les devoirs du cœur envers la famille, les amis, la patrie. Nous en avons rencontré plus d'une preuve dans le cours de notre récit : nous allons en donner une nouvelle.

Une telle considération s'était attachée à la personne du Supérieur de Larressore, que ses paroles étaient accueillies généralement partout avec vénération, et qu'insensiblement il était devenu l'ami et le conseiller habituel de la plupart des familles quelque peu marquantes du pays. Il y en avait une parmi celles-ci, avec laquelle des circonstances particulières l'avaient amené à former, dès la fondation du Séminaire de Larressore, des relations étroites et suivies. C'était celle de Martin Harriet, lieutenant du premier chirurgien

du Roi. Sa maison, située en face du Séminaire, n'en était séparée que par la vallée qu'arrose la Nive; sa famille avait choisi le Supérieur pour directeur de ses affaires de conscience ; M. Harriet lui-même était devenu, dès l'origine, le médecin attitré de l'établissement. De plus, il avait trois fils qui furent tour à tour confiés à M. Daguerre pour leur éducation. C'était plus qu'il n'en fallait pour établir les meilleurs rapports entre cette famille et le saint prêtre. Cette liaison, qui dura de nombreuses années, loin d'être altérée par la mort de M. Harriet, ne fit alors que se resserrer davantage par les consolations qu'apporta au sein de la famille affligée la présence du Supérieur de Larressore. L'aîné des fils de M. Harriet, qui avait suivi la même carrière que son père, le remplaça au Séminaire en qualité de médecin de l'établissement. Les deux autres, Jean et Pierre, embrassèrent la profession d'avocat, et furent tous les deux procureurs du Roi au bailliage d'Ustaritz. C'est à l'occasion de la mort tragique de Jean Harriet que M. Daguerre donna à sa famille de nouveaux témoignages du plus tendre intérêt. Nous croyons utile de faire connaître, avant de raconter ce triste événement, quelques faits antérieurs auxquels il se rattache.

Le pays de Labourd jouissait de temps immémorial à peu près des mêmes priviléges ou *fueros* que les provinces basques d'Espagne. Mais il y avait eu à différentes époques diverses tentatives pour les leur enlever ; les habitants les défendirent toujours avec énergie, et vinrent à bout de les conserver, quoiqu'au prix de grands sacrifices. Ils obtinrent à plusieurs reprises des lettres-patentes qui les maintenaient en possession de leurs immunités ; les dernières étaient du 25 juin 1724. Depuis cette époque, il avait paru différents édits éma-

nés de la Cour, qui tendaient à les dépouiller de leurs franchises, et qu'on avait voulu faire exécuter par l'emploi de la force armée. Des conflits sanglants avaient eu lieu dans plusieurs villages entre les habitants et les troupes du Roi. M. Daguerre, comprenant l'inutilité de la résistance, avait prêché partout la soumission et par lui-même et par ses Missionnaires ; et il était parvenu en plusieurs circonstances à empêcher les soulèvements et l'effusion du sang.

Cependant les Etats du pays adressaient de fréquentes réclamations à la Cour sans pouvoir obtenir le redressement de leurs griefs. Las enfin de se voir sans cesse éconduits, ils prirent le parti de députer à Paris M. Harriet, alors procureur du Roi, avec ordre de faire toutes les diligences nécessaires pour que les habitants du Labourd fussent maintenus dans la jouissance de leurs priviléges. C'était à la fin de l'année 1773. Arrivé à Paris, M. Harriet déploya la plus grande activité dans l'accomplissement de sa mission. Son zèle déplut à l'abbé Terray, contrôleur-général des finances, qui voulait l'exécution pure et simple des nouveaux édits. Aussi, non content de lui faire un accueil peu favorable, il écrivit à l'intendant de la province de demander aux Etats du Labourd le rappel de leur député. Mais les Etats, loin de céder à une injonction qui ne tendait à rien moins qu'à dépouiller pour toujours le pays de ses franchises et priviléges, confirmèrent, par une nouvelle délibération, la mission de M. Harriet. Le député resta donc à Paris, et poursuivit avec la même ardeur le cours de ses démarches. Il s'y était ménagé de puissantes protections, principalement par l'entremise de M. de Hody, l'ancien compagnon et l'ami de M. Daguerre. M. de la Ferronnays, Evêque de Bayonne, l'appuya également de son crédit. Enfin, il obtint deux ar-

rêts du Conseil d'Etat: l'un du 30 octobre 1774, l'autre du 3 janvier suivant, qui firent droit à une partie des réclamations du pays de Labourd.

Mais le plus difficile restait à faire: un édit du 4 mai 1773, qui ordonnait la vente exclusive du tabac au profit du Roi, était celui qui avait excité la plus vive émotion dans ce pays, attendu qu'il lui enlevait une de ses principales franchises; et tous les ministres s'étaient jusques-là constamment refusés à le retirer. M. Harriet, s'étant adressé à M. d'Esmengart, finit par obtenir, sur les représentations adressées par cet intendant à M. Turgot, une lettre datée du 28 mars 1775, qui en suspendait l'exécution jusqu'à nouvel ordre.

Quand cette nouvelle parvint dans le pays de Labourd, tous les habitants se livrèrent à des transports d'allégresse, et chacun à l'envi porta jusqu'aux nues le nom du député. Celui-ci cependant se proposait de travailler à rendre définitive cette mesure provisoire, lorsque le ministre Turgot, fâché des concessions déjà faites, lui intima l'ordre péremptoire de quitter la capitale et de se retirer dans sa province. Force lui fut alors d'obéir à une injonction si formelle; et M. Harriet partit pour le Labourd le 1er avril 1775. Ce n'est pas le lieu de dire ni avec quel enthousiasme il fut accueilli dans son pays, ni par quelles fêtes on célébra son retour et ses succès.

Cependant les affaires relatives à sa députation n'étaient pas réglées avec les Etats du pays, que M. Harriet périssait victime d'un terrible accident. Les fêtes locales sont dans le Pays Basque l'occasion de grandes réjouissances, qui ne durent pas moins de trois ou quatre jours. Quand arriva Notre-Dame-d'Août, qui était celle de Halsou, sa paroisse natale, M. Harriet se rendit auprès de sa mère, pour la célébrer au

sein de sa famille. Le troisième jour de la fête, jeudi 17 août, il part pour la chasse accompagné d'un jeune nègre qu'il avait amené de Paris, rencontre quelques jeunes gens, et leur dit : *Je ne sais ce que j'ai aujourd'hui ; je me sens tout triste.* Il les quitte, veut franchir un mur de clôture en terre, s'appuie, pour mieux s'élancer, sur le canon de son fusil : le coup part presque immédiatement; l'infortuné le reçoit en pleine poitrine et tombe mortellement frappé. Les personnes qu'il vient de quitter accourent, et l'une d'elles lui dit : *M. Harriet, souvenez-vous du bon Dieu;* il lui serre fortement la main, et il expire presque aussitôt. Quelle fin lamentable ! et cela à la fleur de l'âge et dans toute la force du talent, lorsqu'on entendait encore, pour ainsi dire, le bruit des acclamations excitées par ses succès, et des fêtes triomphales célébrées en son honneur. (*)

La fatale nouvelle ne tarda pas à parvenir à la malheureuse mère du défunt; sa douleur fut extrême comme celle de toute sa famille que la fête de la paroisse avait précisément réunie autour d'elle.

En apprenant ce cruel événement, M. Daguerre fut navré de douleur ; il perdait dans M. Harriet un de ses élèves les plus distingués et un sincère ami. Il part aussitôt, il accourt à Halsou auprès de ses parents et de son corps inanimé. Qu'on juge de la désolation dans laquelle il trouva toute cette famille que lui-même avait vue naguère si joyeuse et si heureuse : il n'y manquait que celui qui avait causé tant de bonheur, et qui alors excitait tant d'affliction et de regret. Dès qu'il parut, on le regarda comme un ange envoyé du

(*) M. Harriet n'avait que trente-cinq ans.

ciel pour apporter un peu de soulagement au milieu d'une si grande infortune et pour soutenir le courage de tous. Accablé lui-même de tristesse, il mêla sa douleur à celle des autres, fit entendre à chacun des paroles affectueuses et consolantes, et répandit dans les cœurs comme un baume qui en adoucit la cuisante blessure. Il fut aidé dans ce ministère de charité par un ou deux de ses Missionnaires qu'il manda du Séminaire de Larressore. M. Daguerre resta huit jours entiers auprès de Mme Harriet et de ses enfants ; et, quand il quitta cette famille si cruellement éprouvée, pour aller reprendre ses occupations habituelles, il y laissa le calme, la résignation, et d'importantes affaires arrangées ou sur le point de l'être. Et nous, après ce récit, nous ne pouvons nous empêcher de dire : Heureuses les familles qui possèdent de semblables amis ! heureux eux-mêmes, ces amis d'un cœur élevé qui savent ainsi comprendre les devoirs de l'amitié chrétienne !

Ce fut cinq à six mois après ce funeste événement que M. de la Ferronnays se rendit à Bayonne, où on l'attendait depuis plus d'une année. Homme de grande naissance, d'une intelligence élevée, mais en même temps d'une humilité et d'une modestie égales à celles de son prédécesseur, il tenait à ce que son entrée dans sa ville épiscopale n'eût rien d'apprêté ni de solennel. De même que Guillaume d'Arche, il voulut descendre incognito à son évêché, où il arriva le 31 janvier 1776. Mais ce qui lui donnait le plus de ressemblance avec ce dernier Evêque de Bayonne, c'était son inclination à pratiquer la charité, qui fut, on peut le dire, la vertu favorite de tous les deux. A peine M. de la Ferronnays fut-il arrivé dans son diocèse, qu'il montra d'une manière bien sensible de quoi il était capable sous ce

rapport. Tout le pays était dépeuplé de bêtes à cornes par suite de l'épizootie, dont nous avons raconté plus haut les ravages. L'agriculture était, pour cette raison, dans un grand état de souffrance ; la viande et les céréales se vendaient à un prix très-élevé, et une horrible misère affligeait particulièrement le peuple des campagnes. L'Evêque, instruit de la triste position où se trouvaient presque tous les cultivateurs, fit venir, à ses frais, de la Bretagne une grande quantité de bestiaux, et il les distribua dans toutes les paroisses, afin de soulager, autant que possible, la détresse des malheureux paysans.

Mais ce fut surtout à l'administration de son diocèse que M. de La Ferronnays consacra ses premiers et ses principaux soins. Quoique la plupart des conseillers de M. d'Arche fussent descendus presque en même temps que lui dans la tombe, le nouvel Evêque de Bayonne en rencontra néanmoins quelques-uns encore, MM. Daguerre, Caulongue, de Hureaux, qui lui rendirent d'utiles services par leur zèle et leur expérience. A ces habiles administrateurs, il en adjoignit, outre M. d'Iturbide, deux autres qui étaient plus jeunes, et qui pouvaient lui prêter, pendant longtemps, leur concours : c'étaient M. Hiriart, curé de Bayonne, et M. de Pointis, chanoine de la cathédrale, qu'il nomma tous deux vicaires-généraux.

M. de La Ferronnays, qui, avant de connaître M. Daguerre, avait conçu pour lui une estime particulière, sentit s'accroître beaucoup ce sentiment, quand il eut occasion de le voir de près. Telles furent l'affection et la confiance qu'il lui témoigna, qu'elles ne furent surpassées par celles d'aucun autre. Sous son épiscopat comme sous celui de ses trois derniers prédécesseurs, jamais rien d'important ne se

décida dans les affaires du diocèse sans la participation du Supérieur de Larressore. Plus d'une fois M. Daguerre, après être parti en toute hâte du Séminaire pour assister aux conseils de l'Evêché, trouva, à son arrivée, la séance déjà ouverte. Alors, pas plus que dans toute autre circonstance, il n'aurait pris part à la délibération commencée, sans avoir auparavant imploré l'assistance du Saint-Esprit; et ce n'était pas sans édification que l'Evêque et ses autres conseillers voyaient chaque fois ce vieillard vénérable se retirer à l'écart, et demander humblement à genoux les lumières d'en haut, afin de ne pas errer dans ses paroles et d'être sage dans ses conseils.

Nous avons déjà dit que M. Daguerre était depuis longtemps préoccupé de la pensée d'établir dans le voisinage de la ville épiscopale un Séminaire, où toutes les études pussent être commencées et achevées sous les yeux, pour ainsi dire, de l'Evêque. L'affluence d'écoliers qu'attirait celui de Larressore, et l'encombrement qui en était la suite, lui faisaient sentir d'ailleurs la nécessité d'un second établissement; et il jugeait que la proximité d'une ville populeuse, où un commerce très-actif appelait sans cesse une foule d'étrangers, était une condition excellente pour la prospérité d'une maison d'éducation, qui ne pourrait manquer de produire un grand bien parmi la jeunesse adonnée aux études. Il crut, pendant que M. de la Ferronnays se trouvait encore à Paris, que le moment favorable était venu de mettre son projet à exécution; il lui en fit part, et fut puissamment encouragé par l'Evêque à y donner suite. Voici ce qui se passa.

La Reine douairière d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, seconde femme du Roi Charles II, était allée, en 1706, fixer

sa résidence à Bayonne, où elle vécut l'espace de trente-deux ans. Pendant qu'elle y était, elle fit bâtir à une petite distance de la ville un palais, appelé Marrac, où elle comptait demeurer, et que, par un caprice singulier, elle n'habita cependant jamais. A sa mort, elle laissa un testament, par lequel elle instituait pour son héritière unique et universelle la Reine-mère, Elisabeth Farnèse, sa nièce. Il y était dit « qu'elle avait construit le palais de Marrac sur un terrain « qui ne lui appartenait point ; que sa volonté avait été « d'en rester propriétaire, après avoir payé un juste prix « au maître de ce terrain ; qu'elle recommandait à ses héri- « tiers de le retirer des mains de ceux qui en jouissaient, « afin de faire une fondation perpétuelle pour l'honneur de « son nom et le bien de son âme. »

Elisabeth Farnèse s'empressa de prendre des mesures pour remplir les différentes clauses du testament de la défunte Reine douairière; elle acquitta toutes les dettes que cette princesse avait laissées, et entr'autres celles qu'elle avait contractées envers M. de Picot, de Bayonne ; mais elle mourut avant d'avoir accompli la dernière clause, que nous avons mentionnée, et, par conséquent, sans avoir donné au palais de Marrac la destination pieuse indiquée dans les dernières volontés de la Reine douairière. Les biens d'Elisabeth furent partagés, après sa mort, entre ses héritiers ; toutefois, le palais de Marrac et ses dépendances ne furent point compris dans ce partage ; on les réserva pour l'accomplissement des intentions exprimées dans le testament de la Reine Marie-Anne de Neubourg. Or, quand ces dispositions furent connues, il arriva que, soit des particuliers, soit des communautés, s'offrirent à remplir les obligations imposées par ce testament. C'étaient les Pères de la Doctrine chrétienne,

à qui M. d'Arche venait d'enlever depuis quelques mois seulement le haut enseignement dans son diocèse; Jean-Baptiste de Picot, marquis de Clermont, ancien major et commandant pour le Roi au quartier de Jacmel, dans l'Ile de St-Domingue, et enfin M. Daguerre, Supérieur du Séminaire de Larressore.

Ce dernier proposa de convertir Marrac en une maison, où il établirait un corps d'ecclésiastiques, dont une partie s'emploierait aux Missions, et l'autre à l'enseignement; on y enseignerait toutes les classes, depuis celles de grammaire jusqu'à la philosophie et la théologie inclusivement; et, de plus, on y entretiendrait à perpétuité trois écoliers pauvres, à qui l'on accorderait le bienfait d'une éducation gratuite. On reconnaît dans cette proposition de M. Daguerre la pensée qui domina constamment dans son esprit, celle de propager le bien par les trois moyens qui lui parurent les plus efficaces, les Missions, une éducation forte et profondément chrétienne, l'augmentation du nombre des bons prêtres.

Nous ne connaissons pas les conditions proposées par les Pères de la Doctrine chrétienne pour l'exécution des dernières volontés de la Reine douairière. Quant à M. de Picot, il s'obligeait à donner à l'hôpital général de Madrid la somme de soixante mille réaux de veillon, équivalant environ à douze mille livres de notre monnaie, et à fonder à perpétuité dans sa chapelle de St-Michel, sur le domaine même qui fut habité par la Reine Marie-Anne, une messe qui se dirait tous les dimanches et fêtes de l'année pour le repos de l'âme de la Reine. Cette proposition ne manquait pas d'habileté: d'un côté, en effet, elle intéressait d'une manière plus sensible que celles de M. Daguerre les héritiers

d'Elisabeth Farnèse, attendu que, résidant à Madrid, ils ne pouvaient que voir de fort bon œil l'offre d'une donation destinée à l'hôpital général de cette ville ; de l'autre, elle flattait les goûts religieux des Espagnols par la pensée qu'il serait fréquemment célébré des messes pour l'âme de la défunte Reine douairière, à quoi il fallait ajouter qu'elles seraient célébrées sur les lieux où elle vécut longtemps elle-même.

On ne se décida cependant pas immédiatement à donner la préférence aux propositions de M. de Picot. En présence de trois offres différentes, on voulut éviter l'embarras du choix, et on eut recours pour cela à un moyen particulier. Comme toutes les dépendances de Marrac n'avaient pas été laissées pour être, avec le palais, l'objet d'une fondation pieuse, on donna ordre au consul d'Espagne, résidant à Bayonne, de les mettre, ainsi que le palais de Marrac, aux enchères publiques, avec obligation pour le dernier enchérisseur de fonder l'œuvre pie qu'avait eue en vue la testatrice. M. Daguerre se présenta aux enchères, offrit trente mille livres, et, personne n'ayant surenchéri, il fut reconnu pour dernier enchérisseur. Le consul d'Espagne en donna aussitôt avis au Conseil royal et suprême de Castille.

L'affaire toutefois n'était pas encore entièrement conclue : il fallait qu'elle fût examinée par le Conseil royal, devant lequel elle venait d'être portée ; et c'était seulement dans le cas où celui-ci prononcerait une sentence favorable que les enchères, faites à Bayonne, seraient présentées à l'approbation du Roi, et devraient être considérées, après l'accomplissement de cette dernière formalité, comme définitives. Don Azpilcueta, ayant été chargé de l'examen de cette affaire, reconnut que toutes les formalités légales

avaient été observées à Bayonne, et rendit en conséquence une sentence favorable : sur quoi, les enchères furent approuvées par le Roi Charles III, alors régent ; et le secrétaire de la Chambre expédia au consul la sentence du juge don Azpilcueta, avec un ordre du Roi, qui lui enjoignait de livrer le domaine de Marrac au dernier enchérisseur, si, après qu'on l'aurait exposé de nouveau en vente, il ne se présentait personne au bout d'un mois pour surenchérir. Or, aucune surenchère n'ayant eu lieu durant cet espace de temps, le consul d'Espagne avertit M. Daguerre que le domaine de Marrac lui était adjugé avec ses dépendances.

On devait croire, après cela, que tout était terminé, et qu'il ne restait plus à M. Daguerre qu'à entrer en pleine jouissance. Il n'en était rien cependant. Dans l'intervalle, l'intrigue s'était agitée sourdement pour lui enlever la possession de Marrac. Nous avons dit que M. de Picot s'était aussi présenté pour acquérir ce domaine, qui était contigu à son bien de St-Michel, et se trouvait ainsi tout à fait à sa bienséance. Mais, quoiqu'il fût un des hommes les plus opulents de Bayonne et des environs, il s'était décidé à recourir à des moyens détournés pour s'assurer la possession de Marrac à un prix inférieur à la valeur réelle de ce bien. Après avoir donc fait des offres qui étaient de nature à plaire à Madrid, et que nous avons mentionnées plus haut, il envoya de pleins pouvoirs à deux riches négociants de cette capitale, afin qu'ils usassent de toute leur influence et de toute leur activité pour empêcher l'effet des enchères qui avaient eu lieu à Bayonne. M. de Picot ne s'était pas mal adressé. Les deux fondés de pouvoirs employèrent tout leur crédit en faveur de leur commettant. Ils commencèrent par mettre dans ses intérêts plusieurs membres du Conseil royal de Castille, en-

tr'autres don Pedro Rodriguez, marquis de Campomanes, fiscal du Conseil, habile jurisconsulte et homme désintéressé, mais malheureusement tout à fait imbu des idées philosophiques, et par conséquent fort opposé à la fondation de nouveaux Séminaires aussi bien que de nouvelles communautés religieuses. Une fois assurés d'un puissant concours au sein du Conseil royal, ils présentèrent une requête, par laquelle M. de Picot réclamait la possession du palais de Marrac et de ses dépendances. Dans cette pièce, Jean-Baptiste Picot, marquis de Clermont, chevalier de St-Louis, disait « que son « père, Jean-Baptiste Picot, écuyer, secrétaire du Roi, avait « eu l'honneur de loger, dans son domaine de St-Michel, la « Reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, durant l'espace « de dix-neuf ans qu'elle avait passés à Bayonne ; que les « meubles de Picot avaient été laissés un an entier à l'u- « sage de la Reine, et avaient dû nécessairement, durant ce « temps, éprouver quelque détérioration ; qu'une somme an- « nuelle de quinze cents livres avait été fixée pour prix de « location, mais que ce prix était resté trente ans sans être « acquitté ; que Picot le père, pour céder son habitation à la « Reine d'Espagne, avait été obligé d'en construire une autre « pour son usage particulier, et qu'après le départ de la « Reine pour l'Espagne, cette seconde habitation lui deve- « nant à charge, il avait été contraint de la démolir.

Se fondant sur ces considérations, Jean-Baptiste Picot, marquis de Clermont, demandait à faire l'achat du domaine de Marrac, afin de joindre à son bien de St-Michel quatorze *fanègues* de terres, dont quatre étaient en jardins, et les dix autres en bosquets. Quant au palais lui-même, disait-il, il n'était bon qu'à être renversé et détruit. Il ajoutait, au reste, dans cette même requête, que les revenus de ce bien

ne pourraient suffire à couvrir les frais des travaux de réparation qu'il était indispensable d'y exécuter. En conséquence, M. de Picot, par l'intermédiaire de Don Patricio Toyes et de son fils, ses fondés de pouvoirs, offrait d'acquérir pour son compte le palais de Marrac avec ses dépendances; et, à cet effet, il s'engageait à donner à l'hôpital général de Madrid la somme de soixante mille réaux de veillon, douze mille livres de la monnaie française, et de fonder dans la chapelle de St-Michel une messe qui serait célébrée chaque dimanche de l'année pour le repos de l'âme de la défunte Reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg.

Toute cette pièce respirait le mensonge et la mauvaise foi ; elle ne pouvait faire illusion qu'à des hommes légers et superficiels. Car, d'un côté, le père de M. de Picot n'avait pas été le dernier à revendiquer le montant de tout ce qui lui était dû par la Reine douairière d'Espagne, et il avait eu soin de se faire complétement désintéresser par l'héritière de cette princesse, la Reine Elisabeth Farnèse. D'un autre côté, la requête avançait que la Reine Marie-Anne de Neubourg n'avait résidé à Bayonne que dans la propriété de M. de Picot ; de manière à donner à entendre aux héritiers actuels qu'ils avaient, sous ce rapport, des obligations spéciales à l'égard de celui-ci, tandis qu'en réalité, elle avait habité tour à tour, outre St-Michel, le Château-Vieux, la maison appelée le Palais, et Lissague, ancienne maison de campagne de M. Druillet, évêque de Bayonne. Enfin, d'après les règles de la jurisprudence en vigueur, il ne devait ni ne pouvait y avoir, dans le cas présent, ni vente ni achat du domaine de Marrac, ainsi que le demandait M. de Picot : sa requête était évidemment inadmissible. Mais on ne voit que trop souvent l'intrigue, quand elle est dirigée par des hom-

mes habiles et influents, prévaloir contre le droit. Ici, toutes les voies avaient été préparées d'avance ; le Conseil royal avait été gagné, et les agents de M. de Picot se tenaient assurés du succès. En effet, le Conseil, quoique ses pouvoirs fussent épuisés par la sentence qu'avait rendue le juge Azpilcueta en faveur de M. Daguerre, et qui avait été suivie de l'approbation donnée par le Roi aux enchères publiques faites à Bayonne, accueillit la requête et donna une nouvelle décision, d'après laquelle le domaine de Marrac serait livré à M. de Picot aux conditions proposées par ce dernier. Egaré par ses préjugés philosophiques, le marquis de Campomanes eut une grande part à cette injuste sentence ; et ce fut lui qui fut chargé d'en rédiger la teneur. Il commençait par convenir qu'en réalité, la requête de M. de Picot n'était qu'une demande de contrat de vente et achat du domaine de Marrac ; mais que néanmoins elle devait être prise en considération de préférence à celles de M. Daguerre et des Pères de la Doctrine chrétienne. Là-dessus, adoptant sans discussion toutes les raisons produites par M. de Picot dans sa requête, et les énumérant dans l'ordre même que celui-ci leur avait donné, il disait : « que Marie-Anne de Neu-« bourg, Reine douairière d'Espagne, avait habité la propre « demeure de M. de Picot, et s'était servie de ses meubles ; « sur quoi, il fallait observer qu'un mobilier nécessaire-« ment se détériore, livré à la merci d'un nombreux domes-« tique qui n'a guère souci de sa conservation ; qu'il y avait « eu un long retard dans le paiement des loyers, qui n'avait « été effectué qu'après trente ans révolus ; que Picot s'était « vu dans l'obligation de construire pour lui-même une ha-« bitation, qu'il lui avait fallu détruire quand la Reine avait « été rappelée en Espagne ; que, vu toutes ces considéra-

« tions, il y avait lieu d'admettre la demande de Picot et « d'accepter l'offre qu'il faisait de donner soixante mille « réaux de veillon à l'hôpital général de Madrid, et de fon- « der à perpétuité, dans la chapelle de St-Michel, une « messe qui serait dite tous les dimanches et fêtes pour le « repos de l'âme de la défunte Reine d'Espagne, Marie- « Anne de Neubourg. »

La décision du Conseil royal et suprême de Castille fut soumise à l'approbation royale; et, une fois cette dernière formalité remplie, le Conseil, par une ordonnance du 5 juillet 1775, chargea le même marquis de Campomanes de faire passer, au nom de Sa Majesté Catholique, l'acte de vente du palais de Marrac et de ses dépendances en faveur de Jean-Baptiste Picot, marquis de Clermont; ce qui fut fait le 14 juillet suivant par devant Don Simon Rozas y Negrete, notaire de S. M. C. C'est ainsi que la cupidité et l'intrigue triomphèrent au mépris du droit et de la justice, et que les dernières dispositions de la reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, ne furent exécutées qu'en partie.

A peine le contrat fut-il passé, qu'on l'envoya au consul d'Espagne à Bayonne, avec injonction de mettre le palais de Marrac et ses dépendances entre les mains de M. de Picot. Il est facile de comprendre l'extrême étonnement qu'éprouva M. Daguerre en entendant une semblable nouvelle. Il avait sans doute le droit pour lui; toutes sortes de raisons militaient en sa faveur. Mais il avait trop l'expérience du monde pour ne savoir pas qu'il lui serait bien difficile désormais de l'emporter sur des adversaires aussi puissants que ceux qu'il avait en tête. D'ailleurs, comment oser entreprendre de faire revenir le roi d'Espagne et ses ministres ainsi que le Conseil royal de Castille sur une décision si nettement formulée ?

Cependant le Supérieur de Larressore n'était pas homme à abandonner facilement une affaire où le bien se trouvait intéressé, tant qu'il restait une lueur d'espérance, si faible qu'elle fût, de la faire réussir; et son grand âge n'avait point affaibli en lui l'énergie de ses facultés. Aussi prit-il la résolution d'employer tous les moyens qui étaient en son pouvoir, pour obtenir qu'on lui rendît la justice qui lui était due. Il s'adressa, par l'entremise de ses amis, au marquis d'Ossun (136), ambassadeur de France à Madrid, et celui-ci, après avoir pris connaissance de l'affaire, crut qu'elle méritait d'être suivie avec soin. L'ambassadeur fit une première démarche auprès d'un des ministres, Don Manuel de Roda, de qui la chose dépendait en partie. Mais le ministre, comprenant sans doute que les raisons, qui avaient été mises en avant pour le besoin de la cause de M. de Picot, ne pouvaient soutenir une discussion sérieuse, évita de traiter l'affaire à fond, et chercha à éconduire M. d'Ossun en lui répondant qu'il était bien vrai que les enchères, faites à Bayonne, avaient été régulières, mais que, pour avoir leur effet, elles auraient eu besoin d'être revêtues de l'approbation royale ; que, cette approbation n'ayant jamais été donnée, elles étaient de nulle valeur, et devaient être considérées comme non avenues ; et que, par conséquent, il avait été loisible au Roi de donner, sans léser les droits de qui que ce fût, son approbation à un acte tout différent. Mais plus tard l'ambassadeur français ayant produit tous les documents officiels concernant cette affaire, Don Manuel de Roda se vit obligé de reconnaître que, non-seulement les enchères avaient été régulièrement faites, mais encore qu'elles avaient reçu la sanction royale par la signature de Charles III. Recourant alors à des moyens de tergiversation, le

ministre déclara à M. d'Ossun que M. Daguerre devait présenter une requête en plainte de lésion, et envoyer un procureur à Madrid, afin de poursuivre l'affaire. C'est le parti que prit M. Daguerre : il fit partir pour Madrid un de ses confrères, M. d'Etchepare, muni de pleins pouvoirs et de toutes les pièces qui pouvaient lui être de quelque utilité. A peine arrivé dans la capitale de l'Espagne, M. d'Etchepare, après s'être entendu avec l'ambassadeur de France, demanda une audience à Don Manuel de Roda : il lui représenta, dans cette entrevue, qu'on ne pouvait nier que les enchères avaient été approuvées par le Roi ; que dès lors le droit de M. Daguerre à la possession du domaine de Marrac était incontestable; que même le consul d'Espagne à Bayonne avait entre les mains l'ordre, qui lui avait été envoyé, de remettre à M. Daguerre Marrac avec toutes ses dépendances ; que c'était au nom du Roi que l'on commettait une si criante injustice; que c'était outrager l'honneur du prince que de se servir de son nom pour enlever un bien légitimement acquis à son véritable maître et pour en gratifier un homme opulent qui n'y avait aucun droit, et cela, sous prétexte de reconnaissance envers celui-ci, tandis qu'il ne lui était dû absolument rien, puisque son père avait reçu complète satisfaction au sujet de toutes les dettes contractées envers lui par la défunte reine douairière d'Espagne. Mais M. d'Etchepare eut beau déployer tout son zèle ; les choses traînèrent en longueur, surtout depuis le départ du marquis d'Ossun, qui fut remplacé à l'ambassade de Madrid par M. de Montmorin. Le nouvel ambassadeur fit bien quelques démarches auprès des ministres du roi d'Espagne par ordre de M. de Vergennes. Mais ceux-ci lui répondirent exactement ce qu'ils avaient d'abord répondu à son prédécesseur,

à savoir que les enchères n'avaient jamais été approuvées par le Roi, et qu'ainsi le Roi avait été libre de prendre une autre décision. Nous ne raconterons pas toutes les péripéties de cette affaire qui dura plusieurs années; il nous suffira de dire qu'à la vue du mauvais vouloir que manifestaient les ministres d'Espagne pour la réalisation du contrat qui avait été passé en faveur de M. de Picot, bien qu'ils fussent obligés de reconnaître que la religion du Roi avait été trompée lors de l'approbation royale donnée à cet acte, M. Daguerre crut devoir s'arrêter, pensant avoir poussé assez loin les choses pour l'acquit de sa conscience, et il réduisit toutes ses prétentions à la demande d'un dédommagement pécuniaire en retour du préjudice qui lui avait été causé. C'est ainsi qu'il mit enfin un terme à cette longue et désagréable affaire.

Tout était donc définitivement réglé : le Supérieur de Larressore avait renoncé à l'acquisition de Marrac, et il semblait qu'il ne restât plus à M. de Picot qu'à jouir en paix du charmant domaine dont il avait convoité la possession. Mais la Providence ne permit pas que son triomphe fût de longue durée : il n'y avait pas six ans que le chevalier de Picot possédait en toute propriété Marrac, que déjà il se voyait réduit à s'en défaire, et à vendre en même temps St-Michel ; et, chose extraordinaire, ce fut par le Supérieur de Larressore, successeur de M. Daguerre, et par M. de Villevielle, évêque de Bayonne, que l'un et l'autre furent achetés.

Pendant que cette affaire se poursuivait à Madrid, M. Daguerre fit encore, par la mort de M. Hiriart, curé de Bayonne, une perte qui lui fut extrêmement douloureuse. Bernard Hiriart, né à Macaye, avait été un des plus brillants élèves de Larressore. Le Supérieur, toujours attentif à distinguer

les jeunes gens de talent et d'avenir, afin de les disposer par des études spéciales à rendre de plus grands services à l'Eglise, n'avait pas tardé à découvrir en lui les plus heureuses dispositions d'esprit et de cœur. Il s'était attaché à les cultiver avec soin, et l'avait envoyé à la fin de ses classes suivre en Espagne les cours de l'Université de Saragosse. C'est dans cette ville que M. Hiriart reçut l'ordination de la prêtrise. Après y avoir étudié plusieurs années avec beaucoup de succès, il revint dans son diocèse avec le bonnet de docteur, et fut nommé en 1768 vicaire de Bayonne (*). On vit bien alors que le Supérieur de Larressore ne l'avait point mal jugé. Le jeune vicaire seconda avec ardeur M. Dop dans les travaux du ministère, mérita toute sa confiance par la sagesse de sa conduite, et acquit une juste réputation de zèle et de capacité. Au bout de cinq ans, M. Dop, sentant dépérir sa santé de jour en jour, crut qu'il ne pouvait rien faire qui fût plus avantageux à ses paroissiens, que de se donner pour successeur M. Hiriart, et il résigna sa cure en sa faveur.

Le nouveau curé de Bayonne était alors âgé de trente-six ans. Nous avons vu que M. de La Ferronnays lui avait conféré presque en arrivant le titre de grand-vicaire. M. Hiriart ne remplit pas longtemps ces honorables fonctions. Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis, lorsqu'une maladie épidémique apparut à Bayonne, en avril 1778; elle dura jusqu'au mois d'août, et fit dans cet intervalle de temps un bon nombre de victimes; on constata environ cinquante décès dans le dépôt que l'on avait établi pour re-

(*) Il avait été d'abord vicaire de Helette.

cueillir les malades indigents. Le curé de Bayonne, n'écoutant que son zèle, se multiplia, pour ainsi dire, dans cette circonstance; la nuit et le jour, il se trouvait partout où sa présence semblait utile ou nécessaire. Mais tout en donnant ses soins aux autres, il fut atteint lui-même de l'épidémie, reçut avec une vive foi les sacrements de l'Eglise, et succomba le 14 juillet, sacrifiant de grand cœur sa vie pour son troupeau. Ses funérailles présentèrent un spectacle de désolation qu'on n'avait guère vu qu'à la mort de M. d'Arche : l'affliction du peuple parut même ici plus profonde. Son âge encore peu avancé, ses bonnes et continuelles relations avec les familles, le genre de mort auquel il avait succombé, le dévouement dont il avait donné de si récentes preuves, attendrissaient les cœurs les plus insensibles. Les citoyens de toutes les classes, les pauvres particulièrement, tout éplorés, accoururent en foule à son enterrement; ils voulaient contempler, une dernière fois, les traits vénérés du bon pasteur; au moment où le corps fut descendu dans la tombe, ce ne furent plus que pleurs, gémissements et sanglots ; on aurait dit que la ville de Bayonne venait de perdre le meilleur et le plus tendre des pères. M. Hiriart n'avait que quarante un ans ; à sa mort, il ne laissa rien à ses héritiers, ayant tout versé d'avance dans le sein des indigents.

Il était difficile de succéder à un homme aussi chéri et considéré du peuple qu'il l'avait été. Personne ne sembla pouvoir le mieux remplacer que M. d'Iturbide, qui avait été déjà à Seix un modèle accompli de ce que doit être un bon curé. Il paraît qu'il était absent de Bayonne, lorsqu'on lui expédia, sans l'avoir consulté, le titre de curé et chapelain majeur de la cathédrale : c'était le 24 juillet, veille de la fête de St Jacques, dont il portait le nom. Trois vicaires-

généraux, ses amis, MM. de Hureaux, de Pointis et Dufau (*), voulurent se donner la satisfaction d'apposer leur nom sur cette pièce ; ils la lui envoyèrent pour le jour de sa fête comme un agréable bouquet, qui pourtant lui causa plus de peine que de plaisir. M. d'Iturbide, déjà chanoine et grand-vicaire, voyait bien qu'il allait devenir, par l'acceptation de la cure de Bayonne, le premier personnage, après l'Evêque, du clergé diocésain, et le plus opulent de tous; mais il était trop grand homme de bien et d'une piété trop éclairée, pour obéir, dans une affaire aussi grave, à de vains sentiments d'amour-propre ou d'intérêt. Touchant à sa soixante-huitième année, et craignant de n'être plus en état de remplir dignement les devoirs d'un curé de Bayonne, il résolut de n'accepter à aucun prix un titre qu'il pensait devoir être pour lui plutôt une charge qu'un avantage et un honneur. Il pria donc M. de la Ferronnays d'agréer son refus, et le 23 octobre, il fit insérer sa démission dans les registres de l'évêché : bel exemple de vertu, qui édifia singulièrement tout le clergé de Bayonne. L'Evêque alors appela à la cure de la cathédrale M. Darralde, curé de St-Jean Pied-de-Port.

(*) Charles Dufau, docteur de la Maison et Société de Sorbonne ; il était du diocèse de Rodez.

CHAPITRE XIX.

L'Evêque d'Oloron envoie à Larressore une partie des élèves de son grand Séminaire. — Soins que leur donne le Supérieur. — M. Daguerre s'occupe de la décoration de sa chapelle. — Il est nommé, malgré lui, vicaire-général. — On lui donne M. Duhalde pour coadjuteur. — Il fait son testament. — Maladie de M. Daguerre. — Il reçoit la visite de l'Evêque de Bayonne. — Sa guérison.

Sur ces entrefaites, le Supérieur de Larressore fut assez heureux pour rendre un éminent service à M. de Révol, Evêque d'Oloron. Ce prélat, qui occupait le siége de cette ville depuis près de trente-cinq ans, était un des évêques avec qui il entretenait les relations les plus assidues. Bien des fois, sous son épiscopat comme sous celui de ses deux derniers prédécesseurs, M. Daguerre, accompagné de ses Missionnaires, était allé évangéliser la partie basque du diocèse d'Oloron par des Missions et des Retraites, et il avait souvent vu accourir le prélat, afin de partager ses travaux apostoliques et d'exciter davantage par sa présence l'élan des

populations. Bien des fois aussi, soit pendant les maladies ou les absences des Evêques de Bayonne, soit pendant les vacances de ce siége, il avait conduit les ordinands de Larressore auprès de M. de Révol, en le priant de leur conférer les ordres respectifs auxquels ils s'étaient préparés. C'est en se voyant ainsi de près, que tous les deux avaient appris à se connaître à fond mutuellement; et de là était née entr'eux une liaison qui n'avait fait que se fortifier par la suite des années. M. de Révol, bien convaincu que personne n'était plus propre que le Supérieur de Larressore à ramener dans la bonne voie les prêtres qui avaient eu le malheur de s'en écarter, ne manquait pas d'envoyer passer quelque temps auprès de lui ceux de son diocèse qu'il savait avoir besoin d'amendement. Quelque coupables qu'ils fussent, M. Daguerre les accueillait tous comme des frères et des amis, et il leur parlait avec tant d'affection et d'ouverture de cœur, que bientôt ils lui donnaient toute leur confiance, et se sentaient disposés à consentir à tout ce qu'il leur demandait dans l'intérêt de leur âme. Un des grands moyens qu'il employait en ces sortes d'occasions était les *Exercices* de St Ignace de Loyola, par lesquels cet illustre Saint avait opéré de si nombreuses et si admirables conversions.

Il s'efforçait en même temps de les pénétrer fortement de la grandeur des devoirs du sacerdoce, et de leur inculquer à quel point leur accomplissement importe et au propre salut des Prêtres et à celui des Fidèles. On ne saurait dire combien les deux ou trois mois que ces ecclésiastiques passaient ainsi, sous la direction de M. Daguerre, leur étaient en général profitables : lorsqu'ils retournaient dans leur diocèse, on ne tardait pas de s'apercevoir que c'étaient des

hommes nouveaux et tout désireux de réparer par une conduite édifiante les scandales de leur vie passée.

Enfin, il arriva un moment où l'Evêque d'Oloron eut à demander au Supérieur de Larressore de recevoir dans son Séminaire, non plus quelques membres isolés de son clergé, mais tous ceux des étudiants de son Séminaire diocésain qui pourraient y trouver place. De graves différends s'étaient élevés entre lui et les Pères Barnabites, qui avaient été mis par son grand'oncle, Joseph de Révol, à la tête de cet établissement. Les choses allèrent au point qu'en 1775, l'Evêque crut devoir signifier à ces religieux qu'ils eussent à quitter la direction de son Séminaire. Ceux-ci résistèrent, et de là un procès qui fut porté devant le Parlement de Navarre, puis devant le Conseil du Roi, et qui ne se termina qu'à la fin de novembre 1781 par une transaction : mais, en attendant que l'affaire fût jugée, l'Evêque d'Oloron retira du grand Séminaire les étudiants de son diocèse ; il en envoya une portion à Larressore, et les autres à Aire et à Toulouse. M. Daguerre était déjà fort encombré par le grand nombre d'élèves que la réputation de sa maison attirait à Larressore, et il s'en fallait bien qu'il pût les loger tous dans son Séminaire ; il y en avait une partie qui, ne trouvant pas de place dans l'établissement, demeurait dans des maisons voisines. C'était lui-même qui avait pris le parti de placer ainsi, dans le voisinage du Séminaire, un certain nombre d'enfants appartenant aux premières familles de l'Espagne ; l'encombrement de la maison, leur jeune âge, la difficulté de leur donner les soins auxquels ils avaient été accoutumés sous le toit paternel, l'avaient engagé à les confier à quelques femmes vertueuses qui les environnaient de toutes les attentions dont ils avaient besoin.

Quoiqu'il en soit, et malgré les embarras inséparables d'une augmentation d'élèves, il répondit au vœu exprimé par M. de Révol en recevant dans sa maison autant d'étudiants qu'il put de ceux d'Oloron, et en les y préparant de son mieux à devenir de bons ministres de Jésus-Christ.

Bien que ces jeunes ecclésiastiques connussent d'avance la haute réputation de savoir et de sainteté dont jouissait M. Daguerre, ce qu'ils virent de lui surpassa leur attente. Ils furent aussi surpris que touchés et de sa mâle vertu et de ses soins à les former au ministère sacerdotal. Alors âgé de près de quatre-vingts ans, le vénérable Supérieur de Larressore quittait tous les jours sa pauvre couche longtemps avant l'heure du lever de la communauté ; il avait coutume de dire, quand on le pressait de prolonger son repos, que cinq heures de sommeil suffisent à l'homme : il faisait ses prières, célébrait la sainte messe, et, l'hiver comme l'été, il descendait ponctuellement à la salle où l'on se réunissait pour la méditation. Il donnait lui-même le sujet d'oraison, et se tenant à genoux du commencement à la fin, il le développait avec une onction touchante et un heureux emploi de l'Ecriture Sainte et des Pères. « Il rendait cet exercice, « disait un de ses anciens disciples, infiniment précieux « par tout ce que son esprit et son cœur produisaient d'ex- « cellent; on aurait cru en certains moments qu'il était en « extase. »

M. Daguerre avait conservé, malgré son grand âge, toute son énergie naturelle. Quand il montait en chaire, on ne pouvait s'empêcher d'admirer la chaleur répandue dans ses sermons, habituellement courts, mais substantiels. Plus d'une fois la vigueur de ses accents et l'animation de son geste, comme la force de sa logique et la vivacité de ses

sentiments, étonnèrent les jeunes ecclésiastiques qui l'écoutaient. Nous avons entendu un respectable curé raconter avec transport comment, après avoir rappelé que St Arsène et St Bernard s'étaient retirés au désert, il développait avec un rare bonheur les paroles de ces deux personnages : *Ad quid venisti? Pourquoi es-tu venu?* Puis, interpellant ses auditeurs, il les sommait en quelque sorte de lui répondre et de lui dire ce qu'ils étaient, eux aussi, venus faire dans le Séminaire, quel but ils avaient eu en y entrant, par quels efforts ils tâchaient d'atteindre la fin que l'Eglise s'est proposée en instituant ces maisons d'étude et de prière.

S'il avait à leur expliquer les devoirs de ceux que Dieu destine au sacerdoce, il avait soin d'établir par des preuves irréfutables la nécessité d'accomplir ces obligations ; « et, « nous disait le même prêtre, on demeurait comme saisi et « sans parole, alors qu'ayant fait naître la conviction dans « les esprits, il s'écriait d'un ton profondément pénétré : « *Credis hoc? Le croyez-vous?* » Il semblait que son âme fût toute en feu ; ses paroles devenaient brûlantes, et, d'après le même témoignage, on ne saurait exprimer l'impression qu'elles laissaient dans tous les cœurs au moment où il descendait de chaire.

Le saint prêtre se faisait un devoir de donner à la jeunesse réunie sous sa direction l'exemple de la régularité. Malgré ses occupations multipliées, parmi lesquelles les consultations tenaient une des premières places, nul n'était plus exact que lui aux divers exercices de la maison. Il recommandait et lui-même observait avec un soin scrupuleux la loi du silence si essentielle dans les communautés et les maisons d'éducation. Un jour il avait adressé un avis amical sur ce point du règlement à un jeune homme d'une imagi-

nation un peu exaltée : or il advint, quelques jours après, que M. Daguerre accompagnait un étranger en un lieu de la maison où le silence était prescrit, et il crut ne devoir point, par égard pour lui, couper court à la conversation ; ce jeune homme vient précisément à passer ; et, sans songer au respect qu'il doit et à son Supérieur et à l'étranger, il pose l'index sur la bouche, et fait entendre un *chut* bien prononcé. Charmé de recevoir une leçon qui lui permet de confirmer par l'exemple celle qu'il avait donnée auparavant : *Vous avez raison, mon enfant,* dit l'humble Supérieur, et il se tait aussitôt à la grande édification de l'étranger et de tous ceux qui connurent ce fait.

Parmi les élèves venus d'Oloron à Larressore, il y en avait un, qui, à une voix mélodieuse, joignait un goût prononcé pour le chant. M. Daguerre ne tarda pas à s'apercevoir que ce goût était poussé jusqu'à l'excès ; qu'il était cause que l'élève portait son application vers la musique, de préférence aux solides études; et que, si l'on n'y remédiait de bonne heure, il risquait de dégénérer en une véritable passion, capable de compromettre l'avenir du jeune homme. Il appelle donc celui-ci, et, lui parlant d'un ton affectueux et cordial : « Mon cher enfant, lui dit-il, Dieu vous « a donné une jolie voix, soyez-lui en reconnaissant. Vous « savez à quel point je désire que les séminaristes s'appli- « quent à connaître le chant, rien ne relève plus les céré- « monies religieuses qu'un chant bien exécuté : le peuple « l'écoute avec plaisir et va volontiers à l'église pour l'en- « tendre ; il est même heureux de mêler, quand il le peut, « sa voix à celle des prêtres et des chantres ; et je suis d'a- « vis qu'il est très-bon de favoriser cette disposition. Mais « de là à donner au chant la préférence sur tout le reste, la

« distance est grande : une voix harmonieuse est sans doute « quelque chose d'agréable et d'utile dans un prêtre ; mais « ce n'est toutefois chez lui rien que de secondaire ; elle « lui serait même pernicieuse, si elle ne devait servir qu'à « flatter son amour-propre. Croyez-moi, mon enfant, gar- « dez-vous d'accorder à votre voix et à la musique toute « l'importance que vous leur donnez : efforcez-vous avant « tout d'acquérir, avec de solides vertus, les connaissances « nécessaires à l'exercice du ministère sacerdotal ; c'est là « l'essentiel pour vous. » Jamais le séminariste n'oublia la sage remontrance de son digne Supérieur, et, parvenu à une extrême vieillesse, il aimait encore à s'en ressouvenir en parlant à de jeunes élèves du sanctuaire.

Au reste les aspirants au sacerdoce, envoyés par l'Evêque d'Oloron à Larressore, ne furent point indifférents aux bontés toutes paternelles qu'ils trouvèrent auprès de M. Daguerre. Il y en eut même qui célébrèrent en beaux vers basques leurs sentiments d'amour et de vénération pour leur Supérieur ainsi que les regrets qu'ils éprouvèrent, lorsque plus tard, obligés de rentrer dans leur diocèse, ils eurent à se séparer de lui pour toujours.

Vers ce même temps, M. Daguerre s'occupait avec zèle de la décoration de la chapelle de son Séminaire. Dévoré qu'il était d'ardeur pour tout ce qui touche à la gloire de Dieu, il croyait que l'on ne saurait jamais rien faire de trop pour orner les temples où le Seigneur daigne habiter sur la terre. C'est ce sentiment qui l'avait autrefois engagé à demander au duc d'Orléans les trois beaux tableaux que ce prince lui avait envoyés, deux pour la chapelle de son établissement, et l'autre pour l'église de Larressore.

A l'époque dont nous parlons, il avait fort à cœur d'ache-

ver d'orner sa petite chapelle; il y tenait d'autant plus, que, sentant le poids de l'âge, il pensait avoir peu de temps à passer ici bas et qu'il aurait cru n'avoir pas assez fait pour la gloire de Dieu, s'il laissait cette œuvre imparfaite. Il consacra à ces travaux d'embellissement différentes sommes d'argent qu'il avait reçues soit de Pierre de Ségure, ancien syndic général du Labourd, qui l'avait secondé dans la fondation du Séminaire, soit de son fils, Martin de Ségure, médecin ordinaire de S. M. Charles III, roi d'Espagne. Ce dernier avait laissé, en mourant, outre une somme qui devait être employée à faire célébrer un certain nombre de messes au Séminaire de Larressore, deux autres sommes, l'une destinée à l'embellissement de la chapelle du Séminaire, l'autre, qu'il léguait au Supérieur sans aucune destination spéciale, si ce n'est que celui-ci et sa communauté voulussent bien s'intéresser en faveur de son âme en priant Dieu pour elle. C'est au moyen de ces secours particulièrement que M. Daguerre eut la consolation de voir la décoration de la maison du Seigneur terminée quatre ou cinq ans avant sa mort.

Cependant ce vertueux prêtre désirait depuis longtemps renoncer à toutes les affaires terrestres, pour ne plus s'occuper que de son salut. Il offrit à M. de La Ferronnays la démission de ses fonctions de Supérieur, il revint même plusieurs fois à la charge pour obtenir qu'elle fût acceptée. Mais l'Evêque appréciait trop le mérite de M. Daguerre pour condescendre à ses désirs, et ne répondit à toutes ses instances que par des refus formels. Le saint homme en fut vivement affligé, et il le fut bien davantage encore, lorsque le prélat lui déclara qu'il allait faire de lui un de ses vicaires-généraux. L'Evêque de Bayonne s'était dans plusieurs circonstances avantageuse-

ment servi de l'expérience et du dévouement de M. Daguerre ; il lui aurait semblé manquer à son devoir, s'il laissait tant de lumières et de vertus sans une récompense qui témoignât aux yeux de son diocèse la grande estime qu'il faisait de lui. M. de la Ferronnays s'attendait à rencontrer une vive résistance dans le Supérieur de Larressore ; car il savait que M. Daguerre était aussi disposé à fuir les dignités, que d'autres sont empressés à les rechercher. Mais son parti était pris. Le saint homme eut beau le conjurer de renoncer à son dessein ; cette fois encore il le trouva inflexible, et force lui fut d'accepter la dignité dont on voulait l'honorer. Il emporta donc à Larressore ses lettres de vicaire-général, les mit dans le fond d'une armoire, n'en parla à personne, et ne s'en servit jamais. A sa mort, on les trouva au lieu où il les avait déposées et où il les conserva toujours par respect pour son Evêque; elles étaient datées du 12 mai 1780.

Cependant le désir d'être déchargé de ses fonctions de Supérieur vivait toujours dans le cœur de M. Daguerre, aussi fort et aussi ardent que jamais. Il lui semblait qu'à cause de sa charge, son temps se trouvait trop absorbé par les affaires; et il avait profondément à cœur d'employer le reste de ses jours à se disposer à une sainte mort. Quoiqu'il pût dire avec vérité que sa vie entière, consacrée au service de Dieu et du prochain, n'avait été qu'une longue préparation à bien mourir, il croyait n'en avoir pas assez fait pour être tranquille sur ce point. Aussi, au bout de quelques mois, renouvela-t-il ses instances auprès de M. de La Ferronnays pour l'engager à accepter sa démission. Les directeurs de Larressore qui tenaient à le conserver aussi longtemps que possible à leur tête, tremblaient que l'Evêque ne

vînt enfin à céder. Mais il n'avaient rien à craindre de ce côté. Car la volonté expresse du prélat était de maintenir, tant qu'il aurait l'administration du diocèse, M. Daguerre dans sa charge, et tout ce qu'il put lui accorder, fut qu'on lui donnerait un coadjuteur pour partager avec lui le fardeau de la supériorité, et le débarrasser ainsi d'une partie de ses occupations et de ses sollicitudes.

Il y avait à cette époque au Séminaire de Larressore deux frères, docteurs l'un et l'autre de l'Université de Toulouse, et devenus directeurs dans l'établissement. C'étaient Martin et Louis Duhalde, nés à Ustaritz; ils étaient parents de M. Daguerre par leur mère, Dominique Seindure, petite-nièce de Gracy Seindure, qui avait épousé Arnaud Daguerre, grand'père du fondateur du Séminaire. Le plus jeune des deux frères, Louis, professait la théologie morale, et passait pour un homme fort judicieux et capable de bien administrer, en même temps que pour un grand théologien; Martin, doué d'un beau talent oratoire, s'était livré avec ardeur à la prédication, et avait paru avec éclat dans les nombreuses missions et retraites qu'il avait prêchées ; au talent oratoire il joignait la connaissance des langues savantes, et en particulier du grec, qu'il avait appris de manière à pouvoir étudier dans la langue originale les ouvrages des Pères de l'Eglise grecque. Au début d'une retraite ecclésiastique, un prédicateur étranger, qui avait été appelé pour la donner, s'étant trouvé tout à coup arrêté par une indisposition, M. de La Ferronnays pria M. Daguerre de charger un de ses missionnaires de le remplacer. Celui-ci désigna Martin Duhalde, qui prêcha cette retraite improvisée avec tant d'éloquence, qu'il ravit d'admiration l'auditoire difficile auquel il avait à parler, et que même le prédicateur étranger, qui l'entendit, ne put s'em-

pêcher de dire à l'Evêque : « Quand on a de tels hommes « chez soi, je ne sais comment on va demander des orateurs « au dehors. »

Lorsque les directeurs du Séminaire de Larressore, après s'être préparés par la prière au choix du coadjuteur qu'ils devaient donner à leur Supérieur, procédèrent à l'élection, ce fut sur Louis Duhalde, le plus jeune des deux frères, que se réunirent leurs suffrages. Rien, dans les circonstances actuelles, ne pouvait être plus agréable à M. Daguerre ; car il connaissait à fond le mérite de M. Duhalde, qui, depuis sa tendre enfance, ne s'était jamais séparé de lui, sinon pour suivre pendant quelque temps les cours de l'Université de Toulouse ; et il savait bien qu'il pouvait se décharger en toute sécurité sur lui d'une partie des soins que réclamait l'exercice de ses fonctions. M. Daguerre s'empressa de communiquer ce résultat à M. de La Ferronnays avec prière d'approuver le choix qui avait été fait ; et l'Evêque délivra le 13 août 1781 des lettres de confirmation, en vertu desquelles M. Duhalde fut définitivement nommé pour *remplir au Séminaire de Larressore l'office de coadjuteur durant la vie du Supérieur actuel, et pour lui succéder, après sa mort, dans la charge de Supérieur avec tous les priviléges, honneurs, droits et émoluments attachés, d'après les statuts du Séminaire, à ce titre ; priviléges, honneurs, droits et émoluments, dont il jouirait même étant absent, pourvu que son absence fût approuvée par les directeurs, et qu'elle ne fût point improuvée par l'Evêque.*

Quand M. Daguerre vit la nomination de son coadjuteur assurée, il n'attendit pas que l'élection fût confirmée par l'Evêque de Bayonne pour arranger une autre affaire, qui lui tenait aussi fort au cœur. Il avait beaucoup

reçu, surtout de différents ecclésiastiques, en argent comptant et en biens-fonds, soit pour des retraites à donner au clergé du diocèse, soit pour d'autres retraites et des missions à prêcher dans les paroisses, soit enfin pour élever un certain nombre de jeunes clercs dans la vertu et dans les sciences. Il s'était toujours montré fort scrupuleux dans l'emploi de ces sortes de fonds, se conformant religieusement aux intentions des donateurs, quand les donations avaient un but fixe et déterminé. Il y avait longtemps qu'il avait pensé à prendre des mesures efficaces pour empêcher que des biens de cette nature, qui se trouvaient entre ses mains, ne fussent détournés de leur destination. Depuis le jour où la construction de la première aile du Séminaire avait été achevée, c'est-à-dire dès 1742, il avait fait en différents temps, par devant notaire, plusieurs déclarations qui tendaient à cette fin. Ce qui l'avait obligé à recourir à ces précautions, c'est que d'abord il fonda le Séminaire sans lettres-patentes, et qu'ensuite les lettres-patentes de confirmation qu'il obtint ne l'autorisaient, comme nous l'avons vu, à posséder que trente mille livres de biens de main-morte; et cependant il avait compris par sa propre expérience, notamment à l'époque de la fameuse épizootie de 1774 et de la disette qui en fut la première conséquence, combien il était important, vu l'exiguité du prix de la pension, d'assurer la continuation des œuvres qu'il avait entreprises en dotant l'établissement de plus amples ressources.

Aussitôt que le Supérieur de Larressore vit que M. Duhalde allait être son coadjuteur avec assurance de future succession, il se hâta d'arranger cette affaire d'une manière définitive; et dès le 7 août 1781, c'est-à-dire plu-

sieurs jours avant que le choix de son coadjuteur eût été approuvé par l'Evêque de Bayonne, il signait un testament qui mettait toutes choses en ordre selon ses vœux; tant il désirait de ne pas se laisser prévenir par la mort, avant d'avoir pris les mesures les plus sages, pour que les intentions des personnes qui avaient voulu concourir de leurs fonds au bien qui se faisait par le Séminaire de Larressore reçussent leur pleine exécution! Il institua pour héritier général et universel Louis Duhalde, qui devait être son successeur dans les fonctions qu'il remplissait; et, à son défaut, Gratien Detcheverry (137), directeur du Séminaire et Supérieur des Missionnaires, et, au défaut de celui-ci, Dominique Dartaguiette (138), autre directeur et Supérieur du petit Séminaire. Il avait ainsi nommé trois héritiers différents, afin que, si la mort ou tout autre événement imprévu venait empêcher deux d'entr'eux de recevoir son héritage, il en restât un troisième qui connût la destination des biens qu'il laissait et en eût la libre et entière disposition.

On ne saurait dire quel contentement ce dernier acte, joint à l'élection de son coadjuteur, répandit dans l'âme de M. Daguerre. Tranquille désormais sur ce qui lui causait le plus d'inquiétude, il s'occupa avec plus de soin que jamais de se préparer à rendre compte à Dieu de son administration.

Cependant l'adjonction d'un coadjuteur, en allégeant le fardeau de M. Daguerre, ne le lui avait pas ôté tout entier. Il était même impossible qu'il en fût ainsi: car combien n'y avait-il pas de choses, dans lesquelles un coadjuteur, quels que fussent son bon vouloir et sa capacité, ne pouvait le remplacer?

Il parut alors plus que jamais que la Providence avait fait naître le Supérieur de Larressore pour l'action et non pour le repos, et aussi pour servir d'exemple au clergé par son zèle infatigable. Conservant, malgré ses nombreuses années, une rare vigueur d'esprit et de corps, il continua de se rendre régulièrement à Bayonne pour assister aux conseils de l'évêché, et d'aller tous les mois visiter la Maison de Retraite de Hasparren, dont il resta jusqu'à la fin de ses jours le directeur spirituel et l'administrateur temporel.

D'un autre côté, la correspondance fort étendue qu'il entretenait, était généralement trop personnelle, pour être confiée à des mains étrangères. Consulté souvent sur des questions et des affaires difficiles par des évêques, des particuliers, des docteurs de différentes universités de France et d'Espagne, lui seul pouvait répondre aux lettres qu'il en recevait. Un de ses anciens domestiques, nommé Lavignasse, se plaisait à raconter à ce sujet une anecdote dont il était lui-même le héros ; c'était celui que M. Daguerre chargeait d'ordinaire de porter sa correspondance à la poste de Bayonne. Un jour donc, étant monté dans le cabinet du Supérieur pour prendre les lettres, celui-ci lui en remit pour quatorze évêques, probablement pour tous ceux de la province ecclésiastique d'Auch. Après les avoir reçues, le domestique, jeune à cette époque, resta debout à la même place sans bouger. S'apercevant après quelques instants qu'il était toujours là. — « A quoi donc penses-tu, lui dit le Supérieur, « tu devrais être déjà fort loin d'ici. » — « C'est que, ré- « pondit Lavignasse, vous m'avez donné des lettres pour « tant d'évêques, que j'en attends maintenant une pour le « Saint-Père. » M. Daguerre, tout en riant de cette saillie, ordonna au jeune espiègle de partir sur-le-champ pour

Bayonne ; et celui-ci s'éloigna d'un pas leste, enchanté de ce bon tour qui lui paraissait charmant.

M. Daguerre était âgé de près de quatre-vingts ans, lorsqu'il fit une dernière fois le voyage de Bordeaux. Il allait à cheval, accompagné d'un piéton ; et, malgré ses années et le mauvais état des routes, il soutint parfaitement la fatigue de ce long trajet. Il fut accueilli avec joie par les nombreux amis qu'il y avait, et en particulier par la respectable famille de La Tresne. Il prêcha dans quelques chapelles, parla devant plusieurs communautés, et répandit partout l'édification. Si, depuis, M. Daguerre n'alla plus revoir ses amis de Bordeaux, il entretint néanmoins avec eux un commerce édifiant de lettres, qui dura jusqu'à sa mort. Voici ce que M. Rauzan, le célèbre fondateur des Missionnaires de France, écrivait le 5 janvier 1837 au Supérieur de Larressore (*), à propos de cette correspondance :

« Je ressens pour votre Séminaire une inclination parti-
« culière. Etant encore clerc, jeune prêtre, un saint vieil-
« lard (je ne m'en rappelle pas distinctement le nom, parce
« que les noms propres des personnes s'effacent insensible-
« ment dans mon esprit ; autant que je le peux rappeler,
« son nom était Daguerre, on ne l'a pas sans doute oublié à
« Larressore) ; ce saint vieillard, dis-je, Supérieur alors de
« votre Séminaire, écrivait quelquefois aux vieux prêtres de
« Bordeaux, ses anciens amis. Ses lettres étaient brûlantes
« d'un saint zèle ; elles nous étaient communiquées ; elles
« enflammaient nos jeunes âmes d'une sainte ardeur, en
« sorte que je ne peux songer au Séminaire de Larressore

(*) M. l'abbé Haramboure, aujourd'hui vicaire-général du diocèse de Bayonne.

« ou en entendre parler sans éprouver une douce et vive « émotion. Je lisais ces excellentes lettres il y a près de « soixante ans. »

Peu de temps après son retour de Bordeaux, M. Daguerre tomba dangereusement malade : c'était au commencement du mois de mai 1782. Aussitôt la consternation se répand dans la communauté : on tremble de perdre celui que l'on chérit comme un père et qu'on vénère comme un saint; on semble croire que de sa guérison dépende le sort des œuvres qu'il a fondées; maîtres et élèves se mettent en prière pour fléchir le ciel et obtenir la conservation d'une vie si précieuse. A la nouvelle de cette maladie, M. de la Ferronnays part immédiatement de Bayonne, et accourt tout affligé à Larressore. On ne saurait dire combien il fut attendri en entrant dans le réduit obscur, où M. Daguerre était étendu sur un matelas qu'il avait accepté malgré lui; il se sentait ému jusqu'au fond de l'âme à la vue de cet ameublement si pauvre, qui consistait en une petite table, une chaise de paille et un crucifix, et plus encore de cette sérénité d'esprit et de cette paix de l'âme qui éclataient sur les traits et dans les paroles du vénérable malade. Celui-ci, à son tour, pénétré d'un profond sentiment de reconnaissance et de confusion , trouva dans cette visite du prélat les consolations les plus sensibles, et il puisa dans ses entretiens avec lui une nouvelle force et une nouvelle confiance en Dieu.

Cependant les prières qu'on ne cessait de faire pour la guérison du digne Supérieur, ne montèrent pas en vain jusqu'au ciel. Bientôt une amélioration marquée se manifesta dans son état; à mesure qu'elle augmentait, l'espérance et la joie croissaient dans tous les cœurs; et au lieu des larmes qu'on versait aux pieds des autels, avec les prières, on

n'eut, au bout de quelques jours, que des actions de grâces à rendre au Seigneur.

La convalescence de M. Daguerre fut assez longue; ce qui lui donna occasion de produire de fréquents actes de conformité à la sainte volonté de Dieu. Ennemi de tout ménagement à l'égard de son corps, c'était à regret qu'il suivait un régime différent de celui de la communauté, et il lui tardait infiniment de se remettre à la vie commune; ce fut pour lui un véritable jour de joie que celui où il put reprendre sa place habituelle au milieu de sa communauté bien-aimée, et assister avec elle aux exercices ordinaires de la maison. Mais son désir le plus ardent était sans contredit de se trouver en état de célébrer le saint sacrifice de la messe. Rien ne lui avait été aussi pénible, pendant sa maladie, que d'être privé de ce bonheur; il goûta les plus douces consolations, lorsqu'enfin il lui fut donné de satisfaire sa dévotion à cet égard; il prit toutefois, à cause de sa faiblesse, la précaution de se faire assister, pendant quelques jours, par un jeune prêtre, de peur d'accident.

Aussitôt que M. Daguerre crut avoir suffisamment recouvré les forces de son corps, il fit enlever le matelas qu'on l'avait obligé d'accepter pendant sa maladie, et le remplaça tout simplement par un peu de paille; en sorte qu'on pouvait bien dire sans crainte de blesser la vérité, qu'il couchait sur la dure. Ce ne fut cependant que peu à peu qu'il revint à ses exercices habituels de dévotion, à son travail, à ses pratiques de mortification; mais une fois repris, il ne les abandonna plus jusqu'au moment où une nouvelle maladie vint mettre fin à sa vie.

CHAPITRE XX.

M. de la Ferronnays est transféré à l'évêché de Lisieux. — Une de ses visites dans le littoral.— Le comte d'Artois et M. de la Ferronnays. — M. de Villevielle est nommé évêque de Bayonne. — Mort de M. de Fossecave. — Première ordination de M. de Villevielle. — Maladie et mort de M. Daguerre. — Son cœur est donné à la Maison de Retraite de Hasparren. — Quelques mots encore sur le saint empressement de M. Daguerre pour faire le bien.

Nous avons dit que M. Daguerre avait vu disparaître presque tous ses anciens amis, enlevés par la mort les uns après les autres; et chaque nouvelle perte avait rouvert la blessure que les pertes précédentes avaient faite dans son cœur. Ami dévoué lui-même, il savait reconnaître le dévouement des autres, il appréciait leurs qualités et leurs vertus; et c'était là précisément ce qui rendait si vive en lui la douleur que lui faisait ressentir chacun de ces tristes événements. Ce genre d'épreuves si pénible, par lequel la Providence avait voulu qu'il passât, n'était pas encore fini pour lui, et il en eut bientôt la preuve. En effet, on

était aux derniers mois de l'année 1783, lorsqu'au moment où il y pensait le moins, il perdit, dans la personne de l'Evêque de Bayonne, un des hommes qui lui étaient le plus affectionnés ; non pas précisément que la mort fût venue frapper M. de la Ferronnays, mais ayant été appelé à l'évêché de Lisieux, il quitta Bayonne pour n'y plus revenir, et, quoique vivant, il n'en fut pas moins perdu pour M. Daguerre.

Ce prélat aimait à oublier auprès du Supérieur de Larressore la dignité dont il était revêtu. Pénétré d'un profond sentiment d'estime pour le saint vieillard, il semblait empressé de profiter de toutes les occasions pour le combler de témoignages d'attachement et de vénération. Autant qu'aucun de ses prédécesseurs, il lui avait donné une confiance, que rien n'avait jamais altérée ; et, dans bien plus d'une circonstance, il avait eu sujet de s'applaudir de l'avoir fait. Le Supérieur, de son côté, le payait bien de retour : car ce n'était pas un homme d'un cœur tel que le sien, qui pouvait être indifférent à de semblables procédés de la part de son Evêque : tout au contraire, il en était d'autant plus touché, que naturellement très-sensible à une amitié sincère, les marques lui en étaient devenues plus chères, à mesure que la mort successive de ses amis les avaient rendues plus rares, et qu'en outre, dans le cas dont nous parlons, elles lui venaient de plus haut.

Une autre cause augmentait la peine que faisait éprouver à M. Daguerre la perte de M. de la Ferronnays : c'est qu'étant arrivé à un âge fort avancé, il pensait que la fin de sa vie ne pouvait être éloignée : et, s'il venait à mourir prochainement, avant surtout que le nouvel Evêque eût pris une connaissance suffisante de Larressore, de quel œil ce dernier envisagerait-il cette œuvre si précieuse et si pénible-

ment fondée? Y trouverait-il toutes choses au gré de ses idées particulières? Ne susciterait-il pas des embarras aux directeurs de la Maison en voulant opérer des changements peu avantageux au bien? L'avenir montra que les craintes de M. Daguerre n'étaient pas complétement dénuées de fondement.

M. de la Ferronnays, en s'éloignant de Bayonne, emporta avec lui les regrets de tout son diocèse. Nous avons déjà parlé de sa grande charité, qui lui avait gagné, dès son arrivée, l'amour de son troupeau. Il déploya un zèle égal à sa charité durant le temps de sa trop courte administration. Il ne se contenta pas de favoriser de son appui et de sa protection l'établissement de Larressore, où il avait reconnu qu'étaient la source et l'origine de tout le bien qui s'était fait depuis près d'un demi-siècle dans le diocèse de Bayonne; il ne se borna pas non plus à visiter, comme en passant, les populations dont il avait à répondre devant Dieu, et à leur apporter simplement les grâces du Saint-Esprit avec le sacrement de confirmation; mais il eut encore soin de s'informer des besoins des paroisses. Il cherchait à bien connaître l'état particulier de chacune d'elles, donnait partout où il se rendait des avis conformes à la situation présente, réformait les abus, excitait le peuple à l'accomplissement fidèle des devoirs de la Religion, et enfin stimulait l'ardeur des curés pour le salut de leurs paroissiens et la décoration de la maison du Seigneur. Aussi la présence de ce vigilant pasteur au milieu de ses ouailles ne demeurait jamais stérile, et les traces de son passage subsistaient longtemps encore après qu'il avait eu lieu. Mais aucune de ses tournées pastorales ne laissa, croyons-nous, de plus profonds souvenirs dans l'esprit des populations que celle qu'il

fit en 1778 dans les paroisses situées sur le littoral. Les habitants de ces paroisses, qui, presque tous, s'adonnaient à la marine dès leur enfance, avaient coutume de s'embarquer chaque année, à l'approche du printemps, pour des expéditions lointaines; de sorte que les Evêques de Bayonne ne pouvaient choisir pour leur administrer la confirmation que la saison de l'hiver, temps fort peu propice pour les visites. Cette année-là M. de la Ferronnays avait indiqué la mi-février comme l'époque où il se rendrait sur le littoral. Malheureusement il tomba juste alors une quantité considérable de neige qui couvrit toute la campagne. Ce contre-temps inopiné n'arrêta pas le zélé pasteur; malgré la rigueur du froid et la difficulté des chemins, il se mit en route accompagné de M. d'Iturbide, vicaire-général, et de M. Etcheverry (139), son secrétaire. Il parcourut toute la côte depuis Bayonne jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa, donnant la confirmation en chaque endroit au jour qu'il avait désigné d'avance.

Ce fut le 17 février, dans l'après-midi, que l'Evêque de Bayonne, après avoir confirmé à Guéthary, arriva à Saint-Jean-de-Luz. Cette ville était alors dans un état de décadence complète. Jadis enrichie par la pêche de la baleine et de la morue, elle avait connu de longs jours de prospérité, elle avait vu s'agglomérer dans son enceinte une population de 14,000 habitants, et sortir par an de son port jusqu'à quatre-vingts bâtiments baleiniers ou terreneuviers. Mais le traité d'Utrecht en 1713, qui avait livré à l'Angleterre l'Acadie et l'île de Terre-Neuve, celui de 1763 qui lui avait donné le Canada, et enfin un déchaînement inouï de tempêtes, qui bouleversèrent la plage, renversèrent beaucoup de maisons, obstruèrent l'entrée du port, l'avaient précipitée du faîte de la grandeur dans l'abîme de la misère. Les habitants émi-

grèrent par bandes pour échapper aux étreintes de la faim, et Saint-Jean-de-Luz se dépeupla avec une effrayante rapidité : un recensement, fait en 1730, portait encore la population à près de 10,000 âmes ; elle n'était plus en 1755 que de 3,367, et en 1760 que de 2,498.

L'Evêque de Bayonne parut comme un ange consolateur au milieu de ce peuple en détresse. Il fut accueilli au son des cloches et au bruit du canon. Quoique les rues fussent encombrées de neige, les officiers municipaux en manteau noir et chaperon s'étaient avancés au devant de lui jusqu'à l'entrée de la ville, suivis d'une partie de la population. L'Evêque fut très-touché de l'empressement des magistrats à l'aller ainsi recevoir par un temps aussi rude, et il les en remercia en des termes où se peignaient tous les sentiments d'un cœur vivement ému.

Informé déjà des malheurs qui avaient frappé la ville de Saint-Jean-de-Luz, M. de la Ferronnays avait résolu de se rendre compte par lui-même de la véritable situation des choses. Le lendemain de son arrivée, il ne put qu'aller jusqu'au petit port de Socoa, distant d'environ trois quarts de lieue ; les officiers municipaux et plusieurs ecclésiastiques l'accompagnèrent dans cette marche pénible, qui ne pouvait se faire qu'à pied et à travers la neige. Le surlendemain, étant parti à six heures du matin, pour donner la confirmation à Hendaye, gros bourg situé à 12 ou 13 kilomètres de St-Jean-de-Luz, il fut de retour pour quatre heures du soir : les officiers municipaux l'attendaient, et il visita avec eux l'hôtel de ville, l'hôpital, et le port surtout, dont il examina avec une attention sérieuse le déplorable état. Tout ce qu'il voit, comme tout ce qu'il entend, le pénètre de sentiments de commisération pour les malheureux habitants de Saint-

Jean-de-Luz ; il ne peut s'empêcher de plaindre douloureusement cette ville, auparavant si riche et si populeuse, et alors ruinée et presque déserte. Persuadé néanmoins que tout n'est pas encore perdu, il cherche à relever le courage des magistrats ; il les exhorte à demander à la cour la franchise de leur port, leur indique les moyens de faire agréer leur demande, et laisse tous les cœurs remplis d'espérance et de joie. L'Evêque partit de Saint-Jean-de-Luz le 20 février au matin, emportant avec lui les bénédictions de la ville entière. (*)

Ce prélat avait autant d'élévation dans le caractère que de charité dans le cœur. Il en donna une preuve sensible peu de temps avant de quitter pour toujours le diocèse de Bayonne. Le comte d'Artois, frère du roi Louis XVI, et, depuis, Roi lui-même sous le nom de Charles X, était arrivé dans cette ville le 19 juillet 1782 se rendant en Espagne, et il était descendu à l'évêché suivant l'usage des princes de la maison royale de France. Précisément l'Evêque avait à cette même époque dans son palais sa famille qui était venue de Bretagne pour passer quelque temps auprès de lui. Les quatre ou cinq jours que le frère du Roi resta à Bayonne, s'écoulèrent en fêtes et en divertissements. Mais les amusements n'empêchèrent point que le jeune prince, très-enclin, comme on sait, à la galanterie, ne s'éprît d'une des nièces du prélat, et ne témoignât trop clairement jusqu'à quel point il était sensible à ses attraits. M. de la Ferronnays ressentit vivement cet oubli des droits sacrés de l'hospitalité et du

(*) Les doléances de la ville de Saint-Jean-de-Luz furent bien accueillies de Louis XVI, qui lui accorda, ainsi qu'à la ville de Bayonne, de magnifiques priviléges par des lettres-patentes de 1784.

respect qui était dû à son caractère d'Evêque. Aussi quatre mois après, le comte d'Artois devant repasser à Bayonne à son retour d'Espagne, l'Evêque jugea-t-il à propos de s'absenter de sa ville épiscopale; il partit pour une tournée, laissant son vicaire-général de confiance, M. d'Iturbide, chargé de faire au prince les honneurs de son palais, et de lui expliquer, au besoin, les motifs réels de son absence. Le comte d'Artois ne s'arrêta qu'une seule nuit à Bayonne; et dès le lendemain matin, il se remit en route pour retourner à la cour. Quant à l'Evêque, il pouvait supposer avec assez de probabilité que sa conduite dans la pénible circonstance où il s'était trouvé serait pour lui une cause de disgrâce: mais, s'il eut cette crainte, l'événement fit bien voir qu'elle n'était point fondée; car, peu de mois après, le Roi le nomma à l'évêché de Lisieux, qui était plus important que celui de Bayonne.

M. de la Ferronnays eut pour successeur sur ce dernier siége, Etienne-Joseph Pavée de Villevielle, grand-vicaire d'Alby. Ce prélat était né le 31 décembre 1739, au château de Vielle, dans le diocèse de Nîmes. La cérémonie de son sacre eut lieu le 11 janvier 1784; mais il n'arriva à Bayonne que le 15 novembre suivant; de telle sorte qu'il ne connut, pour ainsi dire, pas M. Daguerre, qui mourut, comme nous allons le voir, au commencement de l'année 1785.

C'est pendant le temps qui se passa entre le départ de M. de la Ferronnays et l'arrivée de son successeur, que Dieu demanda au Supérieur de Larressore un dernier sacrifice, qui couronna tous les autres. Des anciens amis de M. Daguerre, l'abbé de Fossecave était à peu près le seul qui fût resté en vie: il avait pour ce saint vieillard une vénération profonde, et lui avait voué un attachement tout filial. M. Daguerre, de son

côté, qui l'avait en quelque sorte engendré à Jésus-Christ, avait pour lui une très-tendre affection, et le considérait comme son propre enfant. M. de Fossecave aimait, comme nous l'avons vu, à retourner chaque année à Larressore pour revoir son cher Supérieur; et alors tous les deux passaient ensemble quelques semaines au milieu des épanchements d'une sainte amitié, semaines toujours trop tôt écoulées au gré de leurs désirs. Plus âgé d'un bon nombre d'années, M. Daguerre pouvait espérer de voir jusqu'à la fin de ses jours se renouveler ces bonnes visites, et de n'avoir point la douleur de survivre à son ami. Mais Dieu régla différemment les choses. M. de Fossecave mourut à Bayonne le 15 juillet 1784, devenant ainsi pour son tendre et bien-aimé père Daguerre un triste sujet de larmes, et l'occasion d'un nouveau sacrifice qui, s'il fut le dernier, ne fut pas le moins douloureux de tous.

A ce terrible coup, l'âme de M. Daguerre fut ébranlée très-fortement, mais non point abattue. Privé par la mort de tant d'excellents amis, il resta semblable à l'arbre que le souffle de l'hiver a dépouillé de ses feuilles, mais qui n'en élève pas moins vers le ciel sa tête et ses rameaux. Le vénérable vieillard, du sein de son affliction, porta ses regards en haut; plus que jamais il plaça ses espérances en Dieu seul, et il ne soupira plus qu'après le jour qui lui ouvrirait les portes de la céleste patrie. Ce jour, objet de ses plus ardents désirs, n'était pas, comme nous le verrons bientôt, aussi éloigné que pouvait le faire penser sa verte vieillesse.

M. de Villevielle avait annoncé, peu après son arrivée à Bayonne, qu'il ferait une ordination le 19 février, samedi des quatre-temps. C'était là une des cérémonies, auxquelles

M. Daguerre attachait avec raison la plus haute importance. Voulant que les ordinands fussent profondément pénétrés de l'excellence des saints ordres, il prenait toujours un soin extrême de les y préparer ; quand approchaient les époques des ordinations, il réunissait fréquemment tous ceux des aspirants qui devaient y prendre part, les instruisait, les exhortait, et, lorsque le jour solennel de la cérémonie était venu, il les accompagnait lui-même jusqu'aux pieds du Pontife, qui allait appeler sur eux les grâces du ciel et leur communiquer à chacun les pouvoirs de son ordre. Son âge avancé ne fut jamais une raison pour laquelle il se crut dispensé de ce devoir ; tant était grande à ses yeux la responsabilité de ceux qui ont à présenter de nouveaux ministres aux portes du sanctuaire !

L'ordination du 19 février 1785 devait se faire à Bayonne dans la chapelle du palais épiscopal. M. Daguerre était arrivé de Larressore, emmenant avec lui quinze ordinands dont neuf allaient être promus à la prêtrise. La cérémonie eut lieu à l'ordinaire dans la matinée. Dans l'après-midi de ce même jour, ces jeunes ecclésiastiques se retiraient tout joyeux à Larressore, et M. Daguerre, comme un père au milieu de ses enfants, cheminait avec eux prenant part à leur innocente joie, lorsqu'une horrible tempête vint à fondre sur eux. Ils rentrèrent au Séminaire, transpercés par la pluie. Le Supérieur, qui se sentait transi par le froid, se coucha avec un certain malaise. Le lendemain, 20 février, il ne se leva point à son heure accoutumée, et, quoique ce fût un dimanche, il ne dit point la sainte messe. L'alarme se mit aussitôt dans la maison, et l'on s'empressa de mander les médecins : M. Harriet, médecin du Séminaire, et M. Hiriart, neveu du Supérieur, accoururent en toute hâte. De l'oppres-

sion, de la chaleur, une forte fièvre annonçaient les débuts d'une grande maladie; c'était effectivement une fluxion de poitrine qui se déclarait.

Un des directeurs de la maison, en voyant le saint homme sur cette même couche si dure sur laquelle il avait coutume de prendre son sommeil, ne put s'empêcher d'éprouver une vive émotion ; et, pensant qu'il fallait que le corps d'un malade reposât plus commodément, il lui proposa de faire apporter un matelas. Mais M. Daguerre n'y voulut pas consentir : « Ma paille me suffit, dit-il; c'est tout ce qui convient à « un homme tel que moi ; d'ailleurs, j'y suis accoutumé ; et « je m'y trouve aussi bien que d'autres sur un lit de plumes. » Toutefois les médecins ayant déclaré que l'état du malade exigeait cet adoucissement, le saint prêtre ne résista plus, et le matelas fut substitué à la paille.

Cependant le traitement qui avait été prescrit et qui fut rigoureusement suivi, n'amena aucune amélioration : le mal au contraire paraissait s'aggraver de plus en plus; les médecins étaient très-inquiets. En les voyant préoccupés de son état et tout désireux de trouver quelque remède plus efficace, le vénérable malade leur dit avec un aimable sourire : « Messieurs, croyez-moi ; si vous voulez réussir à me gué- « rir, il faut commencer par ôter quelque chose des quatre- « vingt-deux ans qui pèsent sur moi. » La maladie marchait avec une effrayante rapidité : M. Daguerre sentit que le danger était devenu imminent; il voulut se confesser, et se disposa à recevoir les derniers sacrements. Quand on lui apporta le saint viatique, qu'accompagnaient les directeurs de la Maison et les élèves, les larmes coulaient de tous les yeux. Mais ce fut bien autre chose, lorsque le malade, élevant la voix, leur demanda pardon à tous avec l'accent d'un profond

repentir, des fautes que chacun d'eux pouvait avoir à lui reprocher. Alors les gémissements et les sanglots éclatèrent de toutes parts ; et l'on se demandait si c'était à ce saint prêtre, à ce vénéré Supérieur, ou bien à ceux qui l'entendaient, à s'accuser et à s'humilier.

Le mal empirait toujours, et bientôt les plus faibles lueurs d'espérance s'effacèrent ; chacun comprit au Séminaire qu'il fallait se tenir prêt à voir se consommer le sacrifice ; les forces du malade diminuaient sensiblement. Néanmoins, dans la soirée du jeudi 24 février, on ne croyait pas encore qu'il touchât à ses derniers moments. Tout le monde s'était retiré afin de prendre du repos, et on n'avait laissé qu'un infirmier auprès du malade, pour veiller pendant la nuit auprès de lui. Comme la chambre du Supérieur n'avait point de cheminée, c'était dans une pièce contiguë que l'on tenait près du feu une boisson adoucissante que lui avaient ordonnée les médecins. A cinq heures du matin, l'infirmier se rendit dans cette pièce, afin de prendre un peu de boisson et l'apporter au malade. Mais lorsqu'il revint au bout de quelques instants, déjà M. Daguerre avait rendu son âme à Dieu ; c'était le vendredi 25 février 1785.

Aussitôt la fatale nouvelle se répand dans toute la maison et y jette une désolation aussi grande que si la mort du saint homme n'avait pas été prévue ; on se précipite dans sa chambre, chacun veut contempler une fois encore ses traits vénérés ; on le pleure, on le regrette, on voudrait entendre au moins une de ses paroles : mais tout était fini. Différents objets, qui avaient été à son usage, furent emportés comme des reliques, ses cheveux mêmes furent coupés et distribués entre les directeurs et les élèves.

Quand vint le jour de l'enterrement, un très-grand nom-

bre de personnes, ecclésiastiques et laïques, accoururent de toutes parts pour assister aux funérailles. La cérémonie eut lieu au milieu de l'affliction générale ; les gémissements étouffaient les voix des prêtres et des chantres, et l'on eut beaucoup de peine à venir à bout de terminer le chant des obsèques. Lorsqu'on eut entonné le *Libera*, qui précède immédiatement l'inhumation, le sentiment de la douleur devint si vif, que toutes les voix cessèrent en même temps de chanter : M. Detcheverry, supérieur des Missionnaires, fut seul assez maître de lui-même, pour continuer le chant et ne point laisser la cérémonie inachevée. Le corps fut déposé dans un tombeau au pied du maître-autel de la chapelle du Séminaire, et on couvrit la sépulture d'une simple table de pierre, sur laquelle fut gravée l'épitaphe suivante :

Hic jacet Joannes Daguerre, Seminarii
Fundator, cleri decus, ecclesiasticæ disciplinæ
Sedulus observator et strenuus instaurator,
Obiit quinto Calendas Martii 1785,
Annos natus 82. (*)

Pendant la période révolutionnaire, les soldats de la République respectèrent toujours ce corps, quoique le Séminaire, devenu propriété nationale, fût resté longtemps au pouvoir des armées républicaines, qui l'avaient converti en hôpital pour leurs malades. Il reposa au même lieu jusqu'en 1828, époque où il fut transporté dans le caveau de la nou-

(*) Ci-gît Jean Daguerre, fondateur du Séminaire, l'honneur du clergé, soigneux observateur et restaurateur habile de la discipline ecclésiastique ; il mourut le 5 des calendes de mars 1785, âgé de 82 ans.

velle chapelle qui venait de succéder à l'ancienne, devenue insuffisante.

Le cœur de M. Daguerre fut extrait de son corps, enfermé dans une boîte d'argent, et envoyé aux Sœurs de la Maison de Retraite de Hasparren. Les Sœurs le reçurent comme un précieux trésor, heureuses de posséder ce cœur qui les avait tant aimées et qui leur fut constamment dévoué. On le plaça dans le mur du sanctuaire de la chapelle, du côté de l'évangile, en face de la grande porte d'entrée, et on mit dessus cette inscription : *Ci-gît le cœur de Jean Daguerre, fondateur de cette maison, mort le 25 février 1785.*

Le vertueux prêtre, par un sentiment facile à comprendre, n'avait point voulu permettre, tant qu'il avait vécu, que l'on fît son portrait. Après sa mort, les directeurs s'empressèrent d'appeler un peintre, qui avait passé quelque temps avec lui à Larressore, et auquel il avait ensuite fait étudier lui-même la peinture à Paris. Celui-ci travailla, tout pénétré à la fois de reconnaissance et de douleur, à reproduire les traits vénérés de son ancien Supérieur qui avait été un père pour lui, et il réussit à les rendre avec un grand bonheur de ressemblance et d'expression. Il représenta M. Daguerre tenant à la main l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre que ce saint homme avait toujours particulièrement affectionné. C'est à la vue de ce portrait que M. d'Arbou (140), qui devint, en 1830, évêque de Bayonne, s'écria tout à coup, frappé de l'expression du visage : *Il y a du génie dans cette tête-là !* En effet, il y avait, dans cette tête, beaucoup de génie, mais un génie qu'inspiraient l'amour de Dieu et une immense charité pour le prochain.

Lorsque M. Daguerre mourut, il y avait environ cinquante-trois années qu'il avait fondé les missions, et plus de cin-

quante qu'il gouvernait le Séminaire de Larressore; la Maison de Retraite était en exercice depuis près de quarante-sept ans. Que de bien ne s'était-il pas opéré par ces trois établissements depuis qu'ils avaient commencé d'exister! Et combien n'avait pas dû s'en réjouir le cœur du zélé fondateur! Car, ainsi qu'on a pu l'observer, faire le bien, le bien dans toutes les circonstances et sous toutes les formes; bien général ou particulier, religieux ou matériel, intellectuel ou moral, il semblait que l'âme de M. Daguerre n'eût point d'autre aspiration, et que vers ce but unique convergeât chacune de ses pensées; il n'y avait rien de petit à ses yeux sous ce rapport, rien qui dût être négligé ni dédaigné; c'est qu'en cela il trouvait le moyen de procurer de près ou de loin, directement ou indirectement, la gloire de Dieu et l'avantage du prochain.

Possédant à un haut degré raison, sensibilité, imagination, facultés si puissantes, quand elles se trouvent réunies et qu'elles agissent de concert, il s'en était toujours servi avec le plus grand succès, comme nous l'avons vu dans toute la suite de notre récit, pour arriver au noble but de ses aspirations. Remarquons néanmoins que, tout en s'en servant, il prenait un soin attentif de faire prédominer la première sur les deux autres; il savait trop bien que, livrés à eux-mêmes, le cœur et l'imagination sont deux aveugles qui ne peuvent que précipiter l'homme de chute en chute, tandis que, dirigés par la raison, ils sont pour lui d'un secours inestimable.

Voilà de quelle manière il se fit que M. Daguerre fut un parfait imitateur de Jésus-Christ, et qu'on put lui appliquer à juste titre les paroles qui résument en quelque sorte toute la carrière terrestre du Sauveur du monde: *Transiit bene-*

faciendo; il a passé en faisant le bien. Au reste, ce ne fut pas seulement dans la fondation de ses œuvres, dans ses prédications, dans sa correspondance, que ce saint prêtre eut constamment cet objet en vue; mais encore, dans les circonstances ordinaires, dans les choses les plus simples de la vie, sa pensée était sans cesse tournée de ce côté. Nous allons citer à ce propos quelques traits particuliers, qui nous paraissent être, pour nous servir d'une expression familière, autant d'échantillons propres à faire juger tout l'homme.

Une demoiselle, héritière de bonne maison, était allée au Séminaire un peu mieux parée que n'avaient coutume de l'être les jeunes personnes de sa condition, et elle y avait eu un entretien avec le Supérieur. Or il faut remarquer que M. Daguerre et ses missionnaires avaient pris à tâche de réprimer partout le goût des ajustements et de la toilette, si naturel aux personnes du sexe, comme une des choses le plus opposées à l'esprit du christianisme et le plus préjudiciables aux âmes : en quoi ils avaient été merveilleusement secondés par le clergé des paroisses, de telle sorte que la jeunesse du Pays Basque se montrait en général fort exemplaire par la modestie et la simplicité des vêtements et de tout l'extérieur. Le Supérieur pensa qu'en cette occasion une douce remontrance, faite à propos, porterait de bons fruits; et, prenant un ton affectueux et paternel, il dit à la demoiselle : « Ah ! mon enfant, vous voilà mise avec beaucoup de « soin, et peut-être êtes-vous bien satisfaite de vous-même. « Mais, croyez-moi, un peu moins de recherche ne vous « siérait pas mal, et ne vous porterait pas à des pensées « trop hautes. » Il paraît qu'en effet la jeune personne ne laissa point perdre ces sages paroles, mais qu'elle sut en tirer son profit.

Si M. Daguerre déployait un grand zèle pour combattre chez la femme le penchant à la parure, à plus forte raison croyait-il devoir reprendre avec force cette sorte de faiblesse chez les ecclésiastiques, gardiens naturels des bonnes mœurs et de la modestie : c'est ce qu'il eut occasion de montrer dans un de ces fréquents voyages qu'il faisait de Larressore à la Maison de Retraite : il rencontra non loin de Hasparren un prêtre, son ancien élève, jeune, riche, et dont il remarqua que les poignets étaient garnis de manchettes, ornement qui était alors en grande vogue chez les hommes du monde. Le saint homme n'hésite pas à adresser une observation au jeune ecclésiastique ; et celui-ci s'excusant sur ce que c'était la mode : « Que les gens du monde, repartit M. Daguerre, por-« tent des manchettes, je n'en suis pas surpris; mais vous « qui avez l'honneur d'être prêtre, devez-vous vous astrein-« dre à suivre les allures du monde? D'ailleurs, la mode « peut avoir perdu plus d'une âme ; mais à coup sûr, elle « n'en a jamais sauvé aucune. »

Nous avons déjà vu, du reste, que M. Daguerre soutenait ses paroles par son exemple, et qu'il avait coutume de ne porter que des habits propres à la vérité, mais d'une étoffe grossière. Quelques-uns de ses amis ne l'approuvaient pas toutefois sous ce rapport ; et plus d'une fois, sous prétexte que ses relations avec des personnes d'un rang élevé l'obligeaient à se tenir sur un autre pied, on insista auprès de lui pour qu'il consentît à user de vêtements moins communs. Mais il demeura sourd à toutes les remontrances, et refusa constamment de rien changer à la simplicité de ses habits; et, comme un jour on le pressait vivement là-dessus, il se contenta de répondre : « Ne savez-vous donc pas que, fussé-je « vêtu d'or et de soie, je ne cesserai pas pour cela d'être le « même Jean Daguerre? »

Le goût du luxe et des modes n'était cependant pas ce qui inquiétait le plus le vertueux prêtre chez les ecclésiastiques; ils étaient rares, ceux qui donnaient dans ce travers. Une autre chose lui donna bien plus de préoccupations. A l'époque où il entreprit de régénérer le diocèse de Bayonne, une partie du clergé, comme il a été dit en son lieu, était fort adonnée au jeu, à la chasse et à d'autres divertissements qui, sans être mauvais en soi, entraînent beaucoup de dissipation et de perte de temps. Ayant résolu de détruire cet abus, il saisissait toutes les occasions de le combattre, et il prit même le parti de n'user d'aucune tolérance à cet égard. Aussi Vincent Teillary, un des professeurs les plus distingués de son Séminaire, lui ayant demandé s'il ne pourrait pas se permettre de jouer aux cartes dans les rares circonstances qui l'amenaient au sein de sa famille à Saint-Jean-de-Luz, M. Daguerre l'en dissuada, disant que l'usage des cartes n'avait été et n'était même encore, malgré les ordonnances synodales, que trop répandu chez les prêtres, et que, travaillant à l'abolir, il ne pouvait lui accorder une semblable autorisation sans ruiner d'un côté ce qu'il cherchait à édifier de l'autre.

Un jour qu'une belle partie de paume avait attiré une affluence considérable de monde à Louhossoa, village peu distant de Larressore, M. Daguerre sut qu'on y avait surtout remarqué la présence d'un très-grand nombre d'ecclésiastiques. Ce soir-là même, quand il se vit au milieu de sa communauté, il s'exprima avec beaucoup d'énergie sur ce concours de prêtres sur une place publique pour assister à un amusement profane, et conjura, dans les termes les plus touchants, cette jeunesse réunie autour de lui, de ne point donner de semblables exemples, quand elle serait à son tour parvenue au sacerdoce.

Mais, pour mieux juger des sentiments les plus intimes de M. Daguerre, laissons-le parler lui-même. Voici ce qu'il écrivait en 1763 à un prêtre, qui était sorti depuis plusieurs années du Séminaire de Larressore : « Quand on me dit que « M. D... est devenu chasseur, homme d'affaires, fermier, « négociant; qu'il est encore malade, lorsqu'il faut exercer « le ministère, mais vigoureux et actif, lorsqu'il s'agit du « temporel; mon sang perd de son baume, et mon cœur est « navré de douleur. Ne puis-je donc pas vous voir ici, seu- « lement pendant deux heures? Vous méfiez-vous de moi? « Et pourquoi? La chose n'en vaut-elle pas la peine? Ce « scandale est-il sans aucun fondement? est-il à mépriser? « Que vous ai-je fait, pour ne pas même me répondre?... « Mes bien affectueux respects à vos frères et sœurs, et priez « pour moi, qui suis votre plus dévoué ami. »

Les yeux de M. Daguerre étaient sans cesse tellement ouverts sur le bien à faire, que nul détail, dès qu'il y était relatif, ne leur échappait. Les directeurs du Séminaire étaient assez souvent appelés, en dehors des missions et des retraites, à prêcher soit dans l'église paroissiale de Larressore, soit dans d'autres églises. M. Daguerre leur recommandait très-expressément de ne pas faire durer ces sortes de sermons détachés au delà de vingt à vingt-cinq minutes. « Soyez, leur disait-il, plutôt courts que longs. La longueur « engendre l'ennui; et un sermon, où l'on s'est ennuyé, est « un sermon sans fruits. »

Il avait remarqué que les conférences familières, qu'il faisait donner de temps en temps, étaient très-goûtées du peuple. Il en rendit l'usage plus fréquent: seulement, il avait soin qu'elles eussent toujours une forme piquante, et que, bien qu'appartenant à un genre familier, elles ne tombassent

jamais dans la trivialité. Aussi, quand on savait qu'une conférence devait avoir lieu dans une église, y voyait-on le peuple accourir de tous les environs. Ce fut un des moyens dont M. Daguerre se servit le plus heureusement pour répandre l'instruction religieuse dans les campagnes et détruire une foule d'abus et de préjugés.

Jamais, à cette époque, un ecclésiastique ne montait à cheval sans être accompagné d'un piéton ou valet de pied ; usage qui était encore en vigueur au commencement de ce siècle, et qui, sous plus d'un rapport, faisait honneur au prêtre. M. Daguerre prenait cette occasion pour établir une causerie à la fois édifiante et agréable avec son compagnon de route ; assez souvent l'entretien tombait sur les louanges de la Très-Sainte Vierge, et finissait presque toujours par la récitation du chapelet. Un vieillard, que nous avons connu, racontait avec une expression de joie naïve que, dans sa jeunesse, il avait ainsi accompagné le digne Supérieur du Séminaire, qui avait été appelé auprès d'un malade. C'était la nuit : le ciel était pur et serein, les étoiles scintillaient au haut du firmament, et la lune inondait la terre de ses rayons. Les deux voyageurs cheminaient jouissant des charmes de cette délicieuse soirée, lorsque M. Daguerre demanda au jeune homme, qui donc avait suspendu là-haut cette lampe d'argent pour éclairer leurs pas, et d'où venaient ces étoiles étincelantes qui, pareilles à des perles précieuses, ornaient la voûte des cieux. Le jeune homme, intelligent et religieux, trouva bien vite la réponse convenable, et dit que ce ne pouvait être que la main de Dieu. « Oui sans doute, c'est la « main de Dieu ; et non-seulement ces admirables choses, « mais beaucoup d'autres merveilles encore. » Et alors, ajoutait le vieillard, il s'engagea entre nous une conversa-

tion instructive et pieuse, dont l'impression ne s'est jamais effacée de ma mémoire.

Le monde juge l'homme par l'extérieur; il ne cherche pas à découvrir le mérite caché, et on doit ajouter avec regret qu'il n'est pas rare de rencontrer jusqu'à des chefs d'administration, soit laïque, soit même ecclésiastique, qui, par suite de ce grave défaut, sont réduits à n'être que des administrateurs très-médiocres et très-peu utiles au public. Il n'en fut pas ainsi de M. Daguerre : non content de s'appliquer à démêler les jeunes gens d'avenir et de mettre en relief leurs talents, il portait une attention spéciale à connaître quels étaient les hommes qui, par leurs qualités, étaient le plus en état de le seconder dans les œuvres qu'il avait entreprises dans l'intérêt du bien. Etranger à ces sentiments de basse jalousie, qui sont indignes d'un prêtre, il n'était jamais offusqué de leur mérite, quelque grand qu'il fût, et au contraire il les attirait à lui avec empressement comme de précieux ouvriers que Dieu avait richement dotés pour l'accomplissement de ses desseins miséricordieux. Aussi réussit-il à toujours entretenir dans son Séminaire un très-bon noyau de directeurs recommandables par leur savoir et leur capacité. Il avait volontiers recours à leurs lumières, sans craindre de paraître s'abaisser en le faisant; et non moins volontiers il accédait à leur avis, toutes les fois qu'il semblait le meilleur.

M. Daguerre avait su découvrir encore d'autres sources de lumières qui, paraissant cachées sous le boisseau, ne laissèrent pas de lui apporter de vives clartés pour l'éclaircissement de divers cas de conscience; c'étaient d'humbles curés de campagne, simples et sans prétention, qui avaient beaucoup travaillé, observé, médité, uniquement dans l'es-

pérance de mieux réussir à sauver des âmes. Il ne dédaignait pas de les consulter et de recueillir leur sentiment, lui qui était fréquemment consulté lui-même par de célèbres docteurs. « J'ai plus d'une fois trouvé, disait-il, dans le sens « droit et la sage expérience de ces bons curés, des solutions « d'une justesse admirable et qui auraient fait honneur à « des théologiens en renom. »

CHAPITRE COMPLÉMENTAIRE.

M. de Villevielle achète Marrac et St-Michel. — Il ne réussit pas à transférer à St-Michel le Séminaire de Larressore. — Symptômes d'une révolution en France. — L'Evêque de Bayonne publie un mandement pour une visite générale de son diocèse.—Constitution civile du clergé. —Belle conduite de M. Darralde, curé de Bayonne, au sujet du serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics. — Conduite du clergé du diocèse. — La Terreur. — Persécution, exécutions.

A peine M. Daguerre eut-il fermé les yeux, que son successeur se vit au milieu des plus grands embarras. Le saint homme avait bien prévu que le nouvel Evêque pourrait ne pas être aussi satisfait du Séminaire de Larressore que ses prédécesseurs (*) : il ne le fut pas, en effet ; il trouvait surtout que l'établissement était beaucoup trop éloigné de la

(*) Trente-cinq ans plus tard, M. d'Alincourt, un des grands-vicaires de M. de Villevielle, improuvait, imbu des mêmes idées que son ancien Evêque, la restauration du Séminaire de Larressore, qui eut lieu en 1820, principalement par les soins de M. Sabarots, alors desservant de cette paroisse, et depuis curé d'Ustaritz.

ville épiscopale ; il ne fut pas moins mécontent de ce que son évêché ne possédait point de maison de campagne (*). M. de Villevielle résolut, pour parer à ces deux inconvénients très-graves à ses yeux, d'acquérir le beau palais de Marrac et le domaine de St-Michel qui étaient en vente sur une estimation de 150,000 livres. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que, pour acquitter le prix d'achat, il ne voulut point recourir à ses propres fonds ni à ceux de l'évêché, mais bien à ceux du Séminaire ; et, de plus, à des emprunts qu'il engagea M. Duhalde, le nouveau Supérieur, à contracter dans ce but ; de sorte que l'acquisition fut faite au nom de l'Evêque et pour lui, mais avec de l'argent appartenant en partie au Séminaire de Larressore et en partie soit à M. Duhalde, soit à divers particuliers. M. de Villevielle réserva pour lui et ses successeurs le palais de Marrac, et destina St-Michel à devenir son Séminaire diocésain.

Cependant le neveu de M. Daguerre, M. Hiriart, médecin, avait suscité une autre affaire au successeur de son oncle. Il se mit en tête de vendre son bien au Séminaire de Larressore. Il s'adressa pour cela successivement à M. Duhalde et à l'Evêque de Bayonne. Le premier lui répondit que, l'Evêque ayant voulu acheter Marrac et St-Michel, il n'avait pas cru, non plus que ses confrères, pouvoir se refuser à ses désirs ; qu'il ne pouvait en ce moment songer à aucun achat, et qu'il était au contraire forcé de vendre une partie des biens du Séminaire. Le Prélat, dans sa réponse, se bornait à résumer celle du Supérieur.

(*) Les Evêques de Bayonne n'avaient eu jusques-là que des maisons de campagne qui leur appartenaient en propre.

Outré de dépit, M. Hiriart attaque le testament de M. Daguerre devant le parlement de Bordeaux, poursuit plus tard ce même procès contre la nation qui s'était emparée des biens du Séminaire, et finit par obtenir une portion de ces biens.

Quant à M. de Villevielle, il s'était mis en possession du château de Marrac et avait aussi obtenu des lettres-patentes qui en assuraient la jouissance à lui et à ses successeurs. Il fut moins heureux à l'égard du Séminaire de Larressore auquel devait appartenir St-Michel avec ses biens. Il avait, à vrai dire, obtenu également des lettres-patentes dans ce but; mais elles ne furent point enregistrées au parlement de Bordeaux. Il s'était présenté, dans l'intervalle, des difficultés que le prélat n'avait pu venir à bout de vaincre. L'achat des domaines de Marrac et de St-Michel et les frais de construction du nouveau Séminaire devaient absorber nécessairement la plus grande partie des ressources de la maison de Larressore. Or, ces ressources n'étaient dues qu'aux pieuses libéralités de personnes qui les avaient destinées soit à des missions ou à des retraites, soit à élever des jeunes gens pour le sacerdoce; et détournées, de cette sorte, de la destination que les bienfaiteurs de la maison de Larressore avaient entendu leur donner, elles demandaient impérieusement, puisqu'on ne les laissait pas intactes, à être du moins remplacées par d'autres revenus équivalents. D'ailleurs le Séminaire de Larressore, ainsi dépouillé, ne se trouvait plus en état de soutenir les charges qui pesaient sur lui.

M. de Villevielle voulut combler le vide déjà existant et qui allait grandir par la construction d'un nouvel édifice à St-Michel, en unissant au futur Séminaire la cure d'Anglet

dont le patronage appartenait au chapitre de la cathédrale de Bayonne. Il sollicita du Roi cette union, en même temps qu'il demandait la translation à St-Michel du Séminaire de Larressore et de la communauté de prêtres qui le dirigeait. Sa demande lui fut accordée, mais à la charge de concilier les intérêts du chapitre par un dédommagement convenable. L'Evêque se voyait dans l'impuissance de donner ce dédommagement ; il n'en persista cependant pas moins dans son projet. De là, entre l'Evêque et le chapitre, de longs et fâcheux démêlés auxquels il ne fut mis un terme que par le trop fameux décret de la *Constitution civile du clergé.*

M. de Villevielle, prélat plein de zèle, bien qu'absolu dans ses volontés, avait fait, peu de mois après son arrivée à Bayonne, la visite pastorale de son diocèse, entrant avec un soin vigilant dans tous les détails relatifs à l'administration et aux besoins de chaque paroisse. Il perdit en 1787 M. d'Iturbide, ce grand-vicaire si versé dans la science ecclésiastique et dans la connaissance des affaires diocésaines. M. de Hureaux lui restait, et avec lui MM. de Tostain, de Villers, d'Alincourt (141) et Ducasse (142) auxquels il avait conféré le titre de grands-vicaires. Lui-même aimait à se retirer fréquemment au couvent des PP. Récollets de Saint-Jean-de-Luz dont il admirait la vie édifiante, et auprès desquels il passait une grande partie de son temps.

Cependant de mauvais jours, des jours d'épreuve terrible, s'annonçaient pour la France chrétienne. L'Assemblée Nationale avait aboli les titres de noblesse, les horribles scènes du 5 octobre 1789 et des autres journées avaient eu lieu, le Roi était prisonnier ; et enfin un décret du 13 février 1790 supprima les Ordres religieux et les vœux monastiques, et déclara que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation.

Emu à la vue de tant d'excès, l'Evêque de Bayonne résolut de faire une visite générale de son diocèse, afin de réveiller et fortifier partout l'esprit de foi, et il annonça son intention au clergé séculier et régulier, ainsi qu'à tous les fidèles, par un mandement qui fut daté du 23 mai 1790 et qui est un vrai monument de zèle, de charité et de sollicitude pastorale.

Quoique la longueur de ce document ne nous permette pas de l'insérer en entier dans notre livre, nous ne pouvons nous empêcher d'en citer au moins une partie. Après avoir déclaré qu'il se propose de porter dans tous les lieux qu'il va visiter, la paix avec l'expression de sa tendresse et de son dévouement, et avoir ajouté que ce sera une très-douce consolation pour son cœur *de pouvoir encore parcourir, du moins une fois, les différentes parties de son diocèse, pour y remplir les devoirs de son ministère,* le prélat, s'adressant à tous les membres de son clergé, leur donne, à propos des affaires politiques du temps, des conseils empreints de la plus haute sagesse, et qui ont bien pu, plus d'une fois déjà, s'appliquer depuis avec fruit à des situations analogues : « Souffrez, dit-il, « mes chers frères, que je réclame tous les motifs que la Reli- « gion présente et que l'humanité inspire, pour vous inviter « à éloigner toutes les pensées qui vous mêleraient dans les « discordes civiles, quoique votre conduite antérieure doive « en général nous tranquilliser à cet égard ; il est digne de « vous de défendre la foi de vos pères par toutes les pré- « cautions que peut suggérer une piété éclairée, et qui peu- « vent se concilier avec la sage circonspection des lois. Mais « vous trahiriez une cause et si noble et si juste, si jamais « elle était troublée par des violences contraires à l'esprit « du christianisme, et attentatoires à l'ordre public : en

« plaignant ceux de vos frères que des préjugés qui tiennent « à des circonstances que nous n'approfondissons pas, « éloignent peut-être en ce moment de la Religion et surtout « de ses ministres, pensez aux vertus, aux talents qui dis- « tinguent un si grand nombre d'entr'eux, et qui doivent « leur concilier votre bienveillance et votre estime ; pensez « que vous leur appartenez peut-être par les liens du sang, « par une origine commune, par un commerce habituel; « que vos pères et les leurs ont professé la même foi, qu'ils « ont habité les mêmes lieux, sacrifié sur le même autel, « participé aux mêmes sacrements, et que leurs cendres re- « posent dans les mêmes tombeaux.

« D'ailleurs, vous ne l'ignorez pas, mes chers coopéra- « teurs, les conquêtes de l'Eglise s'étendaient chaque jour « par le seul empire de la vérité, par le progrès du temps, « par la douce influence d'un gouvernement qui avait abjuré « la violence et la persécution, toutes les annales récentes « en offrent la preuve certaine. Contentez-vous d'opposer à « ceux qui se plaisent à exagérer les suites funestes de la « superstition et des abus religieux ; contentez-vous de leur « opposer l'exemple de vos montagnes où la contagion n'a « pas pénétré; demandez-leur si la grandeur et la puissance « de l'Empire français ; si la population, le commerce et « l'agriculture sont éclipsés depuis que la Religion catholi- « que jouit seule des honneurs et des priviléges du culte pu- « blic. Cette apologie simple et raisonnable doit être votre « seule réponse à tant de vaines déclamations que l'igno- « rance adopte et propage sans examen et sans critique ; « vous ménagerez la juste sensibilité d'un Roi malheureux ; « vous n'ajouterez pas, à toutes les peines et à toutes les « amertumes qu'il a éprouvées, la pensée déchirante de

« nouvelles discussions. Quelle redoutable activité n'offri-
« raient-elles pas à tant de passions orageuses, qui ont sou-
« levé à la fois toutes les parties de son Empire ! Quelle
« gloire pour vous, quelle consolation pour lui, si la ville
« de Bayonne, le Labourd et la Navarre, heureux et paisibles
« au milieu de l'agitation générale, ne montraient au reste
« de la France que des sujets fidèles au Roi, des citoyens
« dévoués à la nation et soumis aux lois! Cette soumission
« nous conduit naturellement à quelques réflexions, dont je
« dois vous faire part, sur la nécessité dans laquelle vous
« êtes de publier, dans la forme prescrite, les différents dé-
« crets sanctionnés par le Roi.

« Quelle que soit, mes chers coopérateurs, la différence
« des opinions et des principes sur les événements actuels,
« il est cependant un principe incontestable que tous les
« hommes raisonnables doivent professer, c'est celui de
« soumettre ses actions extérieures à l'ordre établi, lorsque
« les dispositions qui en émanent portent la sanction du
« Roi. Nulle société ne pourrait exister sans cette soumis-
« sion provisoire qui ne commande point à la conscience,
« mais qui détermine uniquement nos rapports dans l'ordre
« social.

« Il est facile, ou plutôt il serait impossible de calcu-
« ler tous les inconvénients qui résulteraient de l'indépen-
« dance que chaque citoyen pourrait s'arroger dans l'exécu-
« tion des devoirs qui lui sont imposés, ou dans l'exercice
« des fonctions qui lui sont confiées. Ce serait la dissolu-
« tion de toute société et la plus funeste anarchie. Ce prin-
« cipe reçoit une application plus spéciale, lorsqu'il s'agit
« uniquement des décrets qui ont pour objet d'assurer et de
« régler la perception et la mesure des impôts nécessaires

« au maintien de la société, ou de faire connaître à tous les « citoyens les principes et les sentiments des membres du « Corps législatif. Dans le premier cas, vous êtes obligés de « faire connaître à vos paroissiens la nature et l'étendue des « contributions qu'ils doivent acquitter; dans le second cas, « votre ministère se borne à leur exposer les principes et « les considérations que l'Assemblée Nationale croit devoir « publier pour justifier l'usage des pouvoirs qu'elle exerce. « Vous n'êtes obligés d'en faire ni l'apologie ni la critique. « Les principes sont-ils vrais, les conséquences sont-elles « justes, doit-il en résulter plus d'avantages que d'inconvé- « nients, ou plus d'inconvénients que d'avantages? Pouvait-on « créer un meilleur ordre de choses ? Toutes ces questions, « si intéressantes pour le bonheur d'un grand Empire, sont « du ressort de l'opinion : chaque citoyen est libre dans « le jugement qu'il peut en porter, et indépendant dans « l'exercice de sa pensée ; vous ne pouvez pas commander « à celle des autres, et on ne peut commander à la vôtre.

« Il ne me reste qu'une observation à vous faire sur le « motif qui pourrait servir de fondement au refus de ceux « d'entre nos coopérateurs, que blesse l'ombre seule de l'at- « teinte la plus légère portée à la juridiction ecclésiastique; « nous attendons, disent-ils peut-être, les ordres de nos « supérieurs ecclésiastiques. Ce motif si respectable et si lé- « gitime pour tout ce qui appartient à l'ordre de la Religion, « à l'enseignement de la Foi, aux règles de la discipline ca- « nonique, ne trouve aucune application à des lois civiles « ou politiques. Lorsque vous êtes appelés à publier de pa- « reilles lois, ce n'est plus un ministère spirituel que vous « exercez, c'est une espèce de magistrature que l'autorité « publique vous confie, pour donner une plus grande

« notoriété à ses décrets. Ces différentes considérations « fixeront les doutes et les incertitudes qui auraient pu vous « rester, et ne vous permettent pas de vous refuser à pu- « blier les décrets sanctionnés par le Roi, qui vous seraient « adressés. Je crois inutile d'y joindre l'intérêt de votre « tranquillité qui serait compromise par des résistances que « rien ne pourrait justifier. Je sais qu'aucun d'entre vous « ne s'est exposé à cet égard ; mais j'ai voulu tout prévenir, « et poser, à tout événement, les vrais principes sur cet « objet. »

Il est plus facile de penser que de dire avec quel sentiment profond des fonctions qu'il remplissait, l'Evêque de Bayonne fit cette dernière visite des paroisses de son diocèse, et avec quel attendrissement et quel amour il fut partout accueilli par des populations pleines d'une vive foi religieuse, et alarmées à la vue des entreprises téméraires de l'Assemblée Nationale contre l'Eglise.

Cependant les événements se précipitaient avec une incroyable rapidité : le philosophisme et l'hérésie janséniste, qui se donnaient la main, prévalaient de plus en plus au sein de l'Assemblée. Celle-ci décréta, le 12 juillet 1790, la loi connue sous la dénomination de *Constitution civile du clergé*, par laquelle cent trente-cinq évêchés, existant alors, étaient supprimés, et remplacés par quatre-vingt-trois évêchés *civils*. A ce dernier coup, M. de Villevielle, comprenant qu'il se verrait obligé de quitter bientôt son diocèse, résolut enfin de régulariser sa position touchant les emprunts qu'il avait faits pour l'acquisition des domaines de Marrac et de Saint-Michel. En conséquence, il hypothéqua tous ses biens, notamment ceux dont nous venons de parler, et même les droits qui lui étaient échus du chef de sa mère et qu'il éva-

luait à 50,000 livres, afin de *pourvoir, autant qu'il était en lui, à la tranquillité et à la sûreté des créanciers qui lui avaient prêté indirectement en la personne des directeurs du Séminaire de Larressore.* (*)

Ce fut peu de temps après cet acte de juste prévoyance que le prélat en fit un autre dont l'importance était plus grande encore. Il publia au commencement de novembre 1790 une lettre pastorale, dans laquelle il signalait les usurpations de pouvoir commises par l'Assemblée Nationale dans sa *Constitution civile du clergé*, et s'efforçait, tout en traçant à son clergé la ligne de conduite qu'il avait à suivre, de détruire les illusions et les doutes que son mandement du 25 mai aurait pu faire naître dans les esprits. Persuadée que cette publication allait beaucoup entraver l'acceptation de cette *Constitution*, la municipalité de Bayonne s'empressa de la dénoncer au Directoire du district. Celui-ci demanda aussitôt à l'Evêque qu'il voulût bien désavouer sa lettre ; et, sur le refus du prélat, il la dénonça à son tour au président même de l'Assemblée Nationale, la qualifiant de *libelle* et assurant le président *de son zèle et de son activité à remplir ses fonctions, et surtout à venger les augustes législateurs et à faire punir les malveillants et les détracteurs de l'excellente Constitution civile* qu'ils avaient décrétée.

(*) Le contrat fut passé à Anglet, le 17 octobre 1790, chez M. Courtelarre, notaire royal : il y est dit en outre que *l'Evêque veut également pourvoir à la sûreté du sieur Duhalde pour la somme qui lui est personnelle, ainsi qu'à celle du Séminaire pour celle qui lui compète.*

Les autres créanciers étaient MM. St-Jean Dibasson, apothicaire d'Ustaritz; Bernard Harriet, médecin à Halsou, et Martin Dithurbide, propriétaire de la maison d'Harosteguy, à Sare.

La situation des affaires publiques ne tarda pas à s'aggraver encore. L'Assemblée Nationale rendit, le 27 novembre, un nouveau décret qui fut accepté le 28 décembre par le Roi et qui portait « que les Evêques, curés et autres ecclésiasti-
« ques fonctionnaires publics jureraient de maintenir la
« *Constitution civile du clergé*, et que ceux qui refuseraient
« de prêter le serment ou qui, après l'avoir prêté, vien-
« draient à y manquer, *ainsi que ceux qui avaient été sup-*
« *primés, ensemble les membres des corps ecclésiastiques dé-*
« *clarés également supprimés qui s'immisceraient dans*
« *leurs anciennes fonctions publiques*, seraient poursuivis
« comme perturbateurs du repos public, punis par la pri-
« vation de leur traitement, déclarés déchus des droits des
« citoyens actifs, et incapables d'aucune fonction publique. »

Alors s'ouvrit pour le clergé une ère de grandes épreuves et, en même temps, de magnifiques triomphes. Mais on peut dire que nulle part il ne montra une foi plus énergique et un courage plus sublime que dans le diocèse de Bayonne. Là, comme ailleurs, on n'omit rien, ni promesses, ni menaces, pour le porter à se conformer au décret. On tenait surtout à obtenir le serment de MM. Darralde, curé de Bayonne, Duhalde, Supérieur du Séminaire de Larressore, et Descos, curé d'Ustaritz, chef-lieu du district, pensant que leur exemple entraînerait le reste du clergé. La lutte fut surtout très-vive contre le curé de Bayonne qui, occupant le premier poste du diocèse, était plus en vue que les autres. La municipalité de cette ville ayant reçu, le 19 janvier 1791, la loi relative au serment, invita par une lettre du même jour M. Darralde et ses trois vicaires, MM. Romatet, Lahirigoyen et Duhart, à le prêter le dimanche 23. Voici en quels termes ils répondirent le lendemain collectivement à cette invitation :

« Messieurs,

« Nous avons reçu la lettre respective que vous nous avez « fait l'honneur de nous écrire hier soir, et nous nous joi- « gnons pour y répondre et vous témoigner l'uniformité de « nos sentiments sur le serment civique qui en est l'objet, « et dont la loi sera publiée dimanche prochain, suivant vos « désirs, au prône de la messe paroissiale. Le mot *civique*, « que l'on ajoute à ce serment, Messieurs, paraît ne nous « présenter que des objets purement civils. A l'envisager « ainsi, nous sommes trop jaloux de notre zèle patriotique « pour ne pas en faire une profession solennelle à la face « même des autels.

« Mais nous lisons, Messieurs, dans les feuilles publiques « et dans les diverses instructions pastorales des prélats du « royaume que la Constitution qu'il faut jurer de maintenir « comprend des objets qui dépendent essentiellement de « l'autorité spirituelle. Ce sont nos maîtres dans la Religion. « Nous devons nous faire une gloire d'être dociles à leurs « principes et de suivre leurs traces. Notre serment devra « donc faire une exception de ces objets.

« Persuadés, Messieurs, de la pureté de votre religion et « de la liberté que l'Assemblée Nationale laisse à nos con- « sciences, nous vous présentons la formule du serment « *civique* que nous sommes disposés à prêter : si elle peut « être adoptée, nous vous prévenons dès ce moment que « nous le prêterons dimanche prochain en huit. » (*)

(*) *Formule du serment civique joint à la dite lettre :*

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la conduite m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle. »

Le samedi suivant, la municipalité députa deux de ses membres à M. Darralde, pour lui déclarer qu'elle ne pouvait admettre la formule de serment offerte par lui et ses vicaires ; qu'il fallait écarter toute restriction et prêter le serment dans *les mêmes et uniques termes qui étaient prescrits par les décrets*. Ils eurent beau insister et presser ; le curé de Bayonne et ses vicaires furent inébranlables, et les deux membres de la municipalité se retirèrent sans avoir pu rien gagner, si ce n'est que le lendemain le curé lirait purement et simplement au prône le dernier décret.

M. Lahirigoyen, un des vicaires, convaincu après cet entretien que la municipalité ne céderait point, et voulant se tenir en dehors de tout conflit, se décida à se démettre de ses fonctions de vicaire entre les mains de son curé ; et immédiatement il en fit part au corps municipal par la lettre suivante :

« Messieurs,

« Je viens de prier M. le curé de Bayonne de vouloir « nommer un vicaire pour me remplacer; il a eu la bonté « de me répondre qu'il y pourvoirait de suite. Ainsi, Mes- « sieurs, j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne suis plus « fonctionnaire public. Les vœux que je formerai dans tous « les temps pour le bien général et surtout pour le bonheur « de cette ville n'en seront pas moins ardents. »

Espérant encore gagner le curé, un des membres de la municipalité lui fit remettre dans la soirée de ce même jour un écrit qui avait paru sous le nom d'un docteur de Sorbonne en faveur du serment. Le surlendemain M. Darralde le lui renvoya après l'avoir lu, accompagnant son envoi d'un billet, dans lequel il disait que cet ouvrage contenait du bon à la vérité, *mais qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il fût solide*

et conséquent dans son objet; que lui-même, sans être docteur de Sorbonne comme l'auteur, il présumerait de le confondre et de le convaincre sur ses subtilités et ses mauvaises applications. « J'adopte seulement, ajoute-t-il, et il (l'auteur) « devrait aussi adopter pour lui-même le texte de St-Paul « qu'il cite à la fin de l'avant-dernière page : *Qu'elles écou-* « *tent en silence ceux qui sont faits pour enseigner.* »

Après une nouvelle tentative tout aussi infructueuse que les précédentes, les membres de la municipalité, certains que le curé de la cathédrale et ses vicaires ne prêteraient point le serment exigé, et cesseraient leurs fonctions, se mirent en mesure de trouver parmi les autres ecclésiastiques de la ville des hommes de plus facile composition, et ils obtinrent de Raymond Dolhaberriague, syndic des prébendiers, qu'il se chargerait des fonctions du vicariat avec l'approbation du curé. Mais M. Darralde déclara qu'il ne pouvait donner cette approbation, que c'était là un droit épiscopal qui ne lui appartenait point, mais qu'il pensait que l'autorité compétente accorderait à M. Dolhaberriague le titre qu'on désirait pour lui. De nouvelles instances, faites auprès du curé par des délégués de la municipalité, n'aboutirent qu'à un acquiescement qu'il donna par écrit au choix de M. Dolhaberriague pour vicaire, *en les prévenant que cet ecclésiastique devait se munir des pouvoirs nécessaires pour remplir le vicariat vacant.*

La municipalité, profitant de cet écrit, annonça à M. Dolhaberriague qu'il était vicaire de la cathédrale, et celui-ci s'empressa d'en écrire à M. Darralde en lui disant qu'il était prié de faire le dimanche suivant les fonctions paroissiales, mais que néanmoins *les intentions du curé, à ce sujet, seraient pour lui des lois.* Malheur à celui qui entre dans une voie de

concessions, opposées à la conscience, avec des hommes décidés à tout obtenir de lui. Une fois engagé sur cette pente glissante, difficilement s'y arrêtera-t-il; ils l'entraîneront, si leur intérêt l'exige, jusqu'au fond de l'abîme. C'est ce qui arriva à M. Dolhaberriague. Le curé de la cathédrale lui déclara dans sa réponse, comme il déclara de nouveau à la municipalité, *qu'il n'avait pas le pouvoir et qu'il n'avait eu par conséquent aucune intention de lui donner un titre de vicaire;* que pour avoir ce titre, il devait s'adresser aux supérieurs ecclésiastiques. Mais cet infortuné prêtre, pressé par les sollicitations, séduit peut-être par la perspective de la cure de Bayonne qu'on lui faisait espérer, passa outre, et prêta le dimanche 30 janvier, à l'issue de la messe paroissiale, le serment prescrit aux ecclésiastiques fonctionnaires publics. Ce qu'il y a au moins de consolant dans cette triste affaire, c'est de trouver, dans le rapport même adressé dès le lendemain par la municipalité bayonnaise au Directoire du district, un témoignage authentique de la fidélité du clergé de Bayonne qui comptait plus de cent prêtres. Elle y déclare formellement que M. Dolhaberriague *seul s'est dévoué* dans cette circonstance. En effet, des invitations officielles avaient été adressées aux autres ecclésiastiques de la ville; des tentatives avaient été faites auprès de plusieurs d'entr'eux : ni les unes ni les autres n'avaient réussi. Le 31 janvier, M. Darralde fit signifier à M. Dolhaberriague, par un acte public, que les confessions qu'il écouterait et les mariages qu'il bénirait seraient nuls, à moins qu'il ne se pourvût des pouvoirs nécessaires pour remplir les fonctions du vicariat, et il lui annonçait en outre qu'il emploierait tous les moyens en son pouvoir pour rendre cette déclaration notoire. La municipalité de Bayonne s'empressa de

rendre compte de tous ces faits au Directoire du district dans un rapport dont on connaîtra suffisamment l'esprit en lisant les mots suivants par lesquels il commence :

« Le devoir de nos places nous force à vous dénoncer un « attentat des plus caractérisés contre l'exercice de la Reli- « gion catholique et contre la tranquillité publique, dont « vient de se rendre coupable le sieur Darralde, ci-devant « curé. »

Depuis l'intrusion de M. Dolhaberriague dans des fonctions qui ne lui appartenaient point, M. Darralde et ses vicaires, ainsi que beaucoup d'autres prêtres, avaient cessé de paraître à la cathédrale. Ils célébraient la sainte messe, confessaient et faisaient des instructions aux fidèles dans les chapelles de quelques couvents, de ceux notamment des religieuses de Sainte-Claire et de l'Union Chrétienne. Mais informé bientôt que les ecclésiastiques fonctionnaires publics étaient généralement autorisés à continuer l'exercice de leurs fonctions jusqu'à leur remplacement, le curé de Bayonne fit parvenir à la municipalité une pétition dans laquelle *il offrait d'exercer les fonctions curiales jusqu'à ce qu'il fût remplacé, sous la réserve des réflexions ultérieures qu'il ferait dans l'intervalle, pour tâcher de concilier et la voix de sa conscience et le zèle vraiment patriotique dont il serait toujours animé.* Dans cette même pièce, datée du 6 février, M. Darralde allait jusqu'à proposer de retirer l'acte qui avait été signifié à M. Dolhaberriague, espérant sans doute amener plus facilement par ce moyen la municipalité à l'acceptation de son offre, et se fondant sur ce qu'il n'avait point eu parfaite connaissance du nouveau régime établi par l'Assemblée Nationale. « Que ne puis-je, Messieurs, ajoute-t-il, « dans ce moment vous faire une pareille déclaration, par

« rapport au serment prescrit par la loi du 26 décembre !
« Avec quel empressement ne l'offrirais-je pas, si je n'étais
« encore retenu par le cri impérieux de ma conscience ! Si
« le moment n'est pas encore venu, je ne peux non plus
« affirmer qu'il ne viendra pas. »

Le corps municipal comprit bien, malgré les termes mesurés de cette pétition, que M. Darralde ne ferait aucune concession qui répugnât à sa conscience, et que sa rentrée dans les fonctions curiales deviendrait la source de nouvelles complications et de nouveaux conflits. Aussi, ne jugea-t-il point à propos d'accepter ses offres, et, après avoir pris connaissance de sa pétition, il inscrivit sur les registres publics une fin de non-recevoir ainsi conçue :

Vu la pétition ci-dessus, nous, officiers municipaux de la commune de Bayonne, ouï le procureur de la commune, et conformément à ses conclusions, disons n'y avoir lieu à délibérer sur le contenu d'icelle.

Nous avons dit que l'on tenait beaucoup à obtenir du curé de Bayonne et de ses vicaires le serment prescrit par la Constitution, dans l'espérance que leur exemple serait d'un grand poids aux yeux du clergé diocésain, et ne manquerait pas d'être imité par un grand nombre de prêtres. On était effrayé des conséquences de leur refus, et on avait mis tout en œuvre pour vaincre leurs résistances ; mais leur admirable fermeté ayant déconcerté tous les efforts qu'on avait tentés, on voulut cacher la défaite qu'on avait essuyée, et parvenir par d'autres moyens, fort peu honorables, il faut l'avouer, à atteindre une partie au moins des résultats qu'on désirait obtenir. On répandit le bruit que M. Darralde s'était repenti de n'avoir point prêté le serment, qu'il en avait témoigné le regret à la municipalité de Bayonne, qu'il avait

même offert de le prêter purement et simplement, et que, s'il ne l'avait point prêté, c'est qu'elle s'était refusée à l'admettre. Le curé de Bayonne crut ne devoir pas supporter de pareilles calomnies sans leur opposer un démenti formel, et en conséquence, il rendit publique la lettre suivante, datée du 27 février :

« Monsieur,

« Il me revient de toutes parts qu'on a répandu dans divers « cantons du département, que j'ai présenté à notre corps « municipal le regret de n'avoir pas prêté le serment civique « dans les termes fixés par son invitation, et qu'ayant offert « depuis de le prêter purement et simplement, j'ai essuyé un « refus de sa part. Je n'ignore pas, Monsieur, qu'on avait « fait courir le bruit dans le pays que j'étais décidé à le « prêter, le dimanche désigné pour cela, dans notre église « paroissiale, comme si ma conduite eût dû servir d'exem- « ple; mais ce bruit n'était rien moins que fondé. Il en est « de même de celui qu'on a répandu sur ce prétendu re- « gret, et sur l'offre qu'on me suppose d'avoir faite de cette « prestation sans réserve. Je tiens trop aux principes du « corps épiscopal et de la majeure partie des ecclésiastiques « du royaume pour ne pas protester que je n'ai jamais va- « rié sur cet objet important, et que c'est par esprit de « calomnie qu'on m'a produit en public comme capable « d'un lâche retour.

« Tout ce qu'on a pu dire avec vérité, c'est que, touché « du besoin de mon peuple, et ranimé par le décret de « l'Assemblée Nationale, qui a autorisé les fonctionnaires « publics à continuer leur exercice jusqu'à ce qu'ils soient « remplacés par leurs successeurs, j'ai fait au corps muni-

« cipal ma pétition pour réclamer de jouir du même avan-
« tage que mes confrères voisins qui étaient rétablis dans
« leurs fonctions; et après y avoir dit qu'à l'égard du ser-
« ment (auquel on ne cessait de m'exciter vivement), je l'of-
« frirais, si *je n'étais retenu par le cri impérieux de ma con-*
« *science*. J'ai terminé simplement la pétition par une ré-
« serve de *mes réflexions ultérieures pour tâcher de conci-*
« *lier et la voix de cette conscience et le zèle vraiment pa-*
« *triotique dont je serai toujours animé pour la prospérité*
« *de l'Etat*.

« Mais le résultat de la pétition a été de prononcer : *Ouï le*
« *procureur de la commune, et conformément à ses conclu-*
« *sions, disons n'y avoir lieu de délibérer sur le contenu*
« *d'icelle*.

« Voilà, Monsieur, l'objet du refus du corps municipal, et
« et non le serment pur et simple que je n'ai jamais offert
« de prêter, et que la voix de ma conscience a encore plus
« réprouvé, *d'après mes réflexions ultérieures*. »

Nous avons omis bien d'autres circonstances relatives à cette même affaire, soit afin de ne pas entrer dans de trop longs détails, soit parce que ceux que nous venons de donner nous ont paru suffisants pour peindre la situation du clergé en ce temps difficile.

Cependant, promesses, menaces, artifices, mensonges, étaient mis partout en jeu auprès des ecclésiastiques fonctionnaires publics, pour les engager à prêter le serment prescrit par la loi. Voici ce que les administrateurs du Directoire du district d'Ustaritz écrivaient le 28 janvier à M. Duhalde, supérieur du Séminaire de Larressore : « M. Dibar-
« rart nous a donné en communication la lettre et le mé-

« moire (*) que vous lui avez adressés. Il est inconcevable « que vous vous refusiez à prêter un serment qui n'attaque « en rien le dogme de la Religion, et que tout nous fait es- « pérer devoir être prêté dimanche prochain par MM. les « curé et vicaires de Bayonne.

« Quoiqu'il en soit, veuillez nous instruire de suite de vo- « tre détermination ultérieure, afin que nous fassions appo- « ser le scellé sur les effets de votre maison, et que nous « puissions pourvoir à la régie ou à la ferme des biens qui « en dépendent jusqu'au moment de leur vente. »

Le Directoire du district adressa depuis encore diverses lettres plus ou moins menaçantes, tant au Supérieur qu'aux Directeurs du Séminaire ; ordre fut même donné à un juge de paix d'aller apposer le scellé sur tous les effets de l'établissement. Mais on ne réussit point à rendre par ces mesures ni M. Duhalde ni ses confrères sourds au cri de la conscience ; tous se refusèrent également à prêter le serment qu'on exigeait d'eux, et cependant ils furent assez heureux ou assez habiles pour se maintenir dans leur Séminaire jusqu'au décret du 26 août 1792, qui condamna tous les prêtres insermentés à la déportation. Au mois d'octobre de cette même année, un des membres du Directoire se rendit au Séminaire de Larressore, et leur intima, en vertu d'un arrêté du 4 de ce mois, l'ordre d'évacuer l'établisse-

(*) Ce mémoire fut composé, afin de prouver que le Séminaire de Larressorre avait été fondé pour l'éducation des jeunes gens du Pays Basque, sans distinction de ceux qui aspiraient à l'état ecclésiastique ou à toute autre carrière ; qu'il avait autant le caractère d'un collége que d'un séminaire, et ne devait point en conséquence être atteint par le décret qui ordonnait la suppression des séminaires éloignés du siége de l'évêché.

ment; et alors ils s'éloignèrent pour toujours et la douleur dans l'âme de cette maison, témoin de leurs récentes épreuves et de tant de bien opéré pendant près de soixante ans.

Les administrateurs du Directoire ne furent pas plus heureux auprès de M. Descos (143), curé d'Ustaritz, chef-lieu du district, qu'ils ne l'avaient été auprès des Directeurs de Larressore. Connaissant les mœurs douces et paisibles de cet excellent prêtre, ils s'étaient bercés de l'espérance de le fléchir plus aisément et d'entraîner bien d'autres ecclésiastiques après lui. C'était là une illusion qui ne devait pas tarder de s'évanouir. Tous leurs efforts n'aboutirent à rien, et ils apprirent bientôt au contraire, avec une extrême surprise, qu'il s'était tenu auprès de M. Descos une assemblée d'ecclésiastiques dans un but tout opposé à celui qu'ils poursuivaient eux-mêmes; qu'on avait pris dans cette assemblée la résolution de répandre parmi le clergé un article du *Journal Ecclésiastique* de l'abbé Barruel, où l'on s'élevait avec force contre la Constitution civile du clergé et contre le serment qu'on voulait imposer aux prêtres, et que cet article, réimprimé à Dax, avait été distribué à profusion dans tout le diocèse.

Inquiet et alarmé, le Directoire du district avait ordonné les recherches les plus actives pour découvrir les auteurs de cette réimpression, lorsqu'il reçut avis qu'il circulait dans le pays un bref du Pape, conçu dans le même sens. Ses inquiétudes redoublèrent alors; il se réunit le 1er février 1791, et dans cette séance, le procureur-syndic lut un rapport, duquel nous extrayons le passage suivant: « Non contents « de publier leurs opinions erronées, les ecclésiastiques « ont formé une coalition scandaleuse, et dont on parviendra « sans doute à découvrir les coupables auteurs. Les mal-

« veillants, pour égarer plus sûrement encore les âmes fai-
« bles et timides, les consciences craintives et timorées,
« répandent parmi nous ce prétendu bref du Pape, ouvrage
« séditieux, incendiaire, qui ne peut être l'ouvrage du chef
« visible de l'Eglise, et qui serait condamnable encore,
« d'après les libertés de l'Eglise gallicane et les vrais prin-
« cipes de notre sainte Religion, quand il aurait eu la fai-
« blesse, l'imprudence de le souscrire : ce que nous sommes
« loin de croire. »

Tel est l'étrange langage des hommes qui, à cette époque, avaient en main l'autorité : ils s'érigeaient audacieusement en théologiens, en maîtres de la doctrine, et ne craignaient même pas d'inculper et de condamner le chef de l'Eglise, le Vicaire de Jésus-Christ. Ce qui les exaspérait, c'était particulièrement de voir les prêtres, fidèles à leur devoir, refuser partout le serment, les populations applaudir à ce généreux refus, et les municipalités elles-mêmes soutenir les ecclésiastiques insermentés jusqu'à les encourager à continuer l'exercice de leurs fonctions. Après avoir épuisé en vain, pendant plusieurs mois, les prières et les menaces, pour vaincre les résistances du clergé, le Directoire du district d'Ustaritz déclarait sans détour à celui du département, dans un rapport daté du 12 octobre 1791, que trois curés seulement et sept ou huit vicaires s'étaient conformés à la loi relative au serment. Le rapport poursuivait en disant (nous citons textuellement) : « Que tous les au-
« tres (ecclésiastiques) (*) en général, et à quelques petites

(*) Parmi ces prêtres avaient été signalés : Jean Daguerre, de St-Martin, curé de Villefranque; Jean Castencau, de Bayonne, curé de Guiche; Gaspard Gardera, d'Ustaritz, curé d'Arcangues; Dominique Goitia, an-

« exceptions près, prêchent la discorde, la rébellion, le « schisme et l'excommunication ; qu'il est difficile, pour ne « pas dire impossible, de convaincre ces perturbateurs du « repos public de tous les désordres qu'ils cherchent à « fomenter, parce que, craignant les suites d'une rébellion « ouverte, ce n'est que dans le sacrement de la pénitence « et dans le secret qu'ils secouent les torches du fanatisme ; « mais qu'il n'en est pas moins vrai que, sous le faux pré- « texte de la Religion, ils ont adroitement jeté les plus « vives alarmes dans les esprits et éloigné un grand nombre « de citoyens de l'amour qu'ils devaient avoir, et qu'ils « auraient certainement eu pour la nouvelle Constitution. »

Suit un curieux exposé de l'état de fermentation et de troubles, où se trouvent un grand nombre de paroisses à cause de la vive opposition qu'y rencontre la Constitution civile du clergé. La trop grande étendue de cette pièce nous empêche de lui donner place ici : mais ce qui précède suffit pour donner une idée de ces temps de vertige et d'égarement.

Cependant l'élection de l'Evêque constitutionnel des Basses-Pyrénées avait eu lieu à Pau, le 1er mars 1791. L'assemblée électorale s'était réunie plusieurs fois dans l'église des Cordeliers : Dom Sanadon, principal du collége de Pau, obtint cinquante-six suffrages ; l'abbé Guirail, curé de Gelos, quarante-sept ; Lamarque, curé de Pau, et Péborde, curé de Viellesegure, chacun trente. Un scrutin de ballottage entre dom Sanadon et l'abbé Guirail donna l'avantage au

cien prémontré, curé de Mouguerre ; Pierre Darancette, de Bayonne, curé de Biarritz ; Martin Délissalde, d'Ustaritz, curé de Bardos ; Claude-François Marsans, de Bayonne, vicaire d'Urt, etc.

premier par cent soixante-quatorze voix contre quatre-vingt-seize. Cette œuvre d'impiété et de schisme fut consommée le lendemain, 2 mars ; Barthélemy-Jean-Baptiste Sanadon, ex-religieux Bénédictin, principal du collége, professeur d'histoire et de littérature en ce même collége, né à St-Nicolas-de-Beauménil, département de l'Eure, fut proclamé Evêque du département des Basses-Pyrénées, dans l'église des Cordeliers, en présence des membres du Directoire du département et du Directoire du district de Pau, du corps municipal, du tribunal, de quelques prêtres et d'une foule nombreuse attirée par la curiosité ; homme faible et sans caractère, mais point méchant ni irréligieux, qui expia plus tard ses fautes au sein d'une vie pauvre et pénitente.

Un des premiers actes de l'Evêque constitutionnel fut de révoquer toutes les approbations accordées aux ecclésiastiques non fonctionnaires publics par d'autres que par lui. Il publia, à cette fin, une ordonnance qui fut imprimée en basque et en français, et envoyée dans toutes les paroisses. M. de Villevielle, évêque de Bayonne, y répondit par une autre ordonnance dans laquelle il déclarait que les pouvoirs conférés par Sanadon étaient sans nulle valeur. De plus, il fit notifier personnellement à chacun des prêtres, qui avaient accepté de ce dernier des fonctions ecclésiastiques, la défense formelle de les exercer. Mais il ne suffisait pas d'agir auprès du clergé en encourageant les bons prêtres et en frappant les mauvais ; il était nécessaire aussi d'empêcher les fidèles de se laisser séduire par les discours trompeurs et les apparences religieuses des schismatiques. Afin de prévenir ce malheur, on leur mit entre les mains un petit traité en forme de catéchisme, dans lequel on expliquait d'une manière simple et claire ce qu'il fallait croire de la Constitu-

tion civile du clergé, des Evêques constitutionnels, des approbations et des dispenses accordées par ceux-ci, des absolutions données par les prêtres assermentés, ainsi que des mariages bénis par eux. Bientôt une autre circonstance vient encore affermir davantage dans la bonne voie la population du diocèse de Bayonne. M. de Villevielle, quittant momentanément l'Espagne, arriva au commencement de juin 1791 au Séminaire de Larressore, d'où les Directeurs de l'établissement n'avaient pas été expulsés, et de là il se rendit à la maison de St-Michel, près Bayonne, qui continuait d'appartenir au Séminaire. Il était porteur d'un bref du Pape, celui que Pie VI avait adressé le 13 avril précédent, non-seulement aux Evêques, mais aussi au clergé et aux fidèles de France, et dans lequel il déclarait « que le serment civique, « tel que l'avait exigé l'Assemblée Nationale, devait être « considéré comme un sacrilége et un parjure; que tous « les cardinaux, évêques, abbés, vicaires, chanoines, curés, « prêtres et autres personnes engagées dans la milice ecclé- « siastique, qui l'auraient prêté purement et simplement, « étaient suspendus de l'exercice de tout ordre, à moins « qu'ils ne le rétractassent dans quarante jours; que les « élections qui avaient été ou qui seraient faites selon les « formes de la Constitution civile du clergé pour les églises « cathédrales ou paroissiales devaient être regardées comme « nulles, illégitimes et sacriléges; qu'il fallait tellement « éviter tous ces usurpateurs, soit qu'ils s'intitulassent « Evêques, soit qu'ils se nommassent curés, que l'on n'eût « rien de commun avec eux, surtout dans les choses divi- « nes. »

Il paraît que M. de Villevielle fit distribuer ce bref, en l'accompagnant d'une instruction pastorale, que nous regret-

tons de n'avoir pu nous procurer. Il paraît également qu'il avait eu le dessein de profiter du temps qu'il passerait dans son diocèse pour faire une ordination ; car le schisme pouvait durer longtemps, et on ne savait pas, si dans peu d'années on ne manquerait pas d'ouvriers évangéliques. Mais le Directoire du département eut connaissance de son intention ; et les administrateurs lui envoyèrent une lettre, dans laquelle ils lui disaient que la loi lui interdisait toute fonction épiscopale, et qu'il eût à s'y conformer, s'il ne voulait s'exposer à être poursuivi et puni. Ils ne se bornèrent pas là ; ils donnèrent ordre à la municipalité de Bayonne de placer près de St-Michel, à Marrac, ancienne maison de campagne du prélat, un détachement de garde nationale, afin de surveiller ses démarches et ses actes.

Constamment épié et placé sous le coup d'une menace incessante, l'Evêque de Bayonne se décida à reprendre tristement le chemin de l'exil. Il quitta sans bruit St-Michel, revit pour la dernière fois le Séminaire de Larressore, fut conduit à Souraïde, où se trouvaient un proche parent de M. Duhalde, qui faisait partie de la municipalité, et un curé resté fidèle à son devoir; accompagné de ceux-ci ainsi que d'un autre officier municipal, il gagna le territoire espagnol. Voyant alors que tout espoir de retour en France était perdu, M. de Villevielle se rendit à Pampelune, où l'Evêque de cette ville le reçut avec tous les égards dus à sa position et à sa qualité. Mais bientôt après il se retira, accablé de chagrin, au couvent des Bernardins d'Oliva, et il y vécut dans la solitude et la prière, se préparant ainsi à la mort, qui en effet ne devait pas tarder de venir le délivrer à la fois du poids de la vie et de l'exil ; c'est là qu'il mourut dans le courant de l'année 1793.

Cependant l'inébranlable attachement des populations du diocèse de Bayonne à l'Eglise et à leurs pasteurs légitimes n'était plus un fait sur lequel il fût possible de se faire illusion. Partout les prêtres assermentés étaient l'objet de la réprobation publique ; ils étaient sans cesse exposés aux affronts et à toutes sortes d'avanies : on ne voulait point être marié par eux ni que le baptême fût administré par eux aux enfants ; il y eut des familles qui gardèrent plusieurs jours les cadavres sans sépulture, plutôt que de consentir à laisser faire les cérémonies de l'enterrement par des intrus. Plusieurs municipalités ne craignirent pas d'user de leur autorité, pour que les offices divins fussent célébrés par leurs curés et vicaires légitimes : il y en eut qui adressèrent des pétitions à l'Assemblée Nationale, pour obtenir leur maintien ; d'autres allèrent jusqu'à protester d'avance contre l'élection qui pourrait être faite d'un curé constitutionnel.

Attribuant ces dispositions du peuple à l'excitation des prêtres insermentés, le Directoire du district d'Ustaritz manda plusieurs des plus zélés à sa barre, et tâcha, mais en vain, de les intimider par des menaces ; il en fit même décréter quelques-uns de prise de corps, ce qui ne réussit pas mieux. Se trouvant à bout d'expédients, il imagina que la présence de l'Evêque constitutionnel et le spectacle d'une grande cérémonie religieuse au milieu d'une population foncièrement chrétienne produiraient une vive et heureuse impression sur les esprits. Or la fête de Saint Jean-Baptiste, patron de Saint-Jean-de-Luz, avait coutume d'attirer de tous les environs un nombreux concours d'étrangers. Les administrateurs du Directoire d'Ustaritz exhortèrent donc dans les termes les plus pressants le Directoire départemental d'envoyer Sanadon à Saint-Jean-de-Luz, afin d'y célébrer

avec le plus de pompe que l'on pourrait la fête patronale, espérant obtenir ainsi en faveur de la cause constitutionnelle des résultats auxquels on avait essayé inutilement d'arriver par d'autres moyens.

Effectivement, Sanadon se rendit à Saint-Jean-de-Luz le jeudi 23 juin, veille de la Saint-Jean. A Bayonne, on lui avait donné pour escorte un nombreux détachement de gardes nationaux, sous prétexte de faire fraterniser la garde nationale de Bayonne avec celle de Saint-Jean-de-Luz, mais en réalité parce qu'on craignait quelque manifestation hostile de la part des habitants ou bien des étrangers venus à la fête.

L'arrivée de l'Evêque intrus avait été annoncée avec emphase ; on avait publié qu'il allait célébrer les offices du jour de Saint Jean-Baptiste et des deux jours suivants avec la plus grande solennité. Mais quel n'est pas le désappointement de Sanadon, lorsque le propre jour de la fête il apprend dans la matinée que les autels ont été entièrement désertés, que pas un prêtre ne se montre sur environ vingt-cinq que compte la ville de Saint-Jean-de-Luz, que pas un seul ne paraît de ceux de Ciboure, qui sont au nombre d'une dizaine, qu'il ne se présente en un mot aucun ecclésiastique du pays, pour l'assister durant les offices? Le scandale est à son comble autour de lui. Les membres du Directoire d'Ustaritz, qui sont venus l'accompagner, sont à la fois confus et furieux ; ils se hâtent de se mettre en quête de quelques prêtres transfuges, et viennent à bout d'en recruter deux ou trois qu'ils amènent auprès de Sanadon. La cérémonie, on le comprend, parut aux yeux de tous plus ridicule que solennelle. Sanadon était honteux du rôle qu'on lui faisait jouer. Cependant on lui fit entendre qu'il devait montrer de la fermeté, interdire les curés de St-Jean-de-Luz et de Ciboure, et les

remplacer par des prêtres constitutionnels. Il nomme donc provisoirement curé de St-Jean-de-Luz, un certain Pierre Fonrouge, homme d'assez peu de valeur (*), et curé de Ciboure, un abbé Dithurbide, qui en avait moins encore.

Cependant l'agitation était extrême dans ces deux localités; et c'était avec peine que les gardes nationaux bayonnais parvenaient à maintenir le peuple en respect. Tout leur zèle n'empêcha pas néanmoins que des désordres n'éclatassent; on lança des pierres contre les maisons occupées par les personnes venues pour accompagner l'Evêque intrus, les vitres de celle où logeait le procureur-syndic furent brisées, on

(*) On pourra juger du mérite littéraire et de l'élévation de pensées du curé constitutionnel de la seconde ville du diocèse de Bayonne par la pièce suivante, que nous copions textuellement :

« Aujourd'hui, 13 octobre 1791, nous Fonrouge, prêtre fonctionnaire « public de la ville de St-Jean-de-Luz, accompagné de plusieurs citoyens « de la même ville, avons été à Ciboure pour assister à la cérémonie « d'un enterrement, et, ayant commencé l'obsèque accoutumée, le sieur « Harismendy, officier municipal, est venu nous interrompre dans cette « fonction, au lieu de s'occuper à apaiser plusieurs centaines de femmes « qui voulaient nous maltraiter; il a eu l'audace, dans la plus grande « colère, de nous accuser hautement de ces scandales et plusieurs au- « tres qui ont déjà existé dans cette malheureuse paroisse. Les deux « témoins que nous en avons faits sont MM. Dithurbide, prêtre, et « François Bascave. Puis, nous sommes entrés dans la sacristie dans le « dessein de nous retirer sans finir les fonctions; mais le maire du lieu « nous a rassurés, disant que nous ne risquerions rien, et avons achevé « les cérémonies de l'enterrement, non sans être troublés par des cris « effroyables que l'on faisait à la porte de l'église. En nous retirant avec « les mêmes citoyens de St-Jean-de-Luz, nous avons été hués par le « peuple, que les officiers municipaux n'ont eu soin de disperser, con- « formément à leurs obligations. Plusieurs femmes de notre suite ont « été maltraitées impunément. Nous avons oublié de dire qu'on a sonné « trois fois le tocsin pour faire attrouper contre nous. Nous nous bor-

proféra des menaces contre les deux curés constitutionnels. Chansonné, bafoué lui-même, Sanadon ne fut content que lorsqu'il se vit libre enfin de quitter Saint-Jean-de-Luz. On l'avait assuré, en l'y amenant, qu'il marchait à un triomphe, et il s'en retournait en vaincu et presque en fugitif. Ainsi se termina cette visite prétendue épiscopale de Sanadon, qui eût ressemblé à une véritable équipée d'écoliers, si elle n'avait fourni à tout un peuple le spectacle d'une sacrilége et affligeante comédie. Par suite de son départ, qui détermina celui des gardes nationaux bayonnais, les deux curés qu'il avait improvisés pour St-Jean-de-Luz et pour Ciboure, allaient rester sans défense au milieu d'une population profondément blessée dans ses sentiments religieux ; les administrateurs du Directoire mirent en réquisition cent hommes du ci-devant régiment d'Angoumois, devenu le 80e régiment, et ces hommes, arrivés en toute hâte, furent casernés au couvent des Récollets ; c'était en effet le seul moyen efficace de maintenir les deux intrus dans la tranquille possession des deux cures usurpées.

« nons dans ce moment à la dénonciation du sieur Harismendy, officier « municipal, qui nous a insultés et troublés dans nos fonctions par des « propos calomnieux et capables de nous faire écraser par la foule. Nous « demandons que cette dénonciation ait son effet, et qu'elle n'essuie pas « le sort de plusieurs autres que nous avons faites infructueusement ; « nous comptons trop sur la justice et le patriotisme de l'accusateur pu- « blic pour croire le contraire. »

Signé : FONROUGE, fonctionnaire public.
DITHURBIDE, curé provisoire.
Jean-François BASCAVE.

« Nous ajoutons que plusieurs témoins ont crié devant les officiers « municipaux, à la porte de l'église, en nous adressant la parole, que, « si nous retournions davantage, nous serions plus maltraités. »

Sanadon n'avait nommé jusque-là que des curés provisoires. Les nominations ne pouvaient être définitives, aux termes du décret de la Constitution civile du clergé, qu'autant qu'elles auraient été faites par la voie du scrutin et à la pluralité absolue des suffrages du corps électoral. C'est le dimanche 28 octobre 1791 que devait se tenir, dans l'église d'Ustaritz, la première assemblée électorale pour la nomination aux cures du district de ce nom. Mais, comme on craignait que la plupart des électeurs ne voulussent point s'y rendre, on annonça, pour les y attirer, qu'on procéderait dans cette même assemblée au remplacement de la moitié des administrateurs du district. La loi demandait que l'élection se fît *à l'issue de la messe paroissiale, à laquelle tous les électeurs étaient tenus d'assister*. Le curé d'Ustaritz et tous les autres prêtres du lieu, au nombre d'environ douze, se refusèrent péremptoirement à célébrer cette messe, et la municipalité, d'après les ordres du Directoire, fut obligée de se mettre en quête d'un apostat pour la faire dire. Ce ne fut pas là le seul embarras que l'on rencontra. La très-grande majorité des électeurs protesta vivement contre les nominations des curés, auxquelles on voulait procéder. Mais la minorité déclare qu'elle passera outre, malgré cette protestation. Une partie des premiers se retire alors de l'assemblée, et n'y rentre que lorsqu'il s'agit de voter pour le remplacement des administrateurs ; une autre partie reste, mais ne répond point à l'appel nominal. Ce n'est pas tout encore : on ne peut trouver assez de prêtres assermentés pour remplir tous les postes, bien qu'on ait fait appel à des ecclésiastiques de diocèses étrangers et à d'anciens religieux infidèles à Dieu et à l'Eglise ; on est réduit à confier à la plupart d'entr'eux deux et jusqu'à trois paroisses. Mais c'est au mo-

ment de l'installation que se présente la plus grande difficulté. Les paroisses se refusent à recevoir les intrus ; elles s'opposent presque partout à ce qu'on leur livre les églises ; il faut recourir à la violence, et ce n'est que soutenus par la force armée, que beaucoup de ces apostats viennent à bout de se mettre en possession de leurs cures. Mais rien n'arrête l'indignation publique : à Mouguerre, on pend en effigie le nouveau curé ; à Itsassou, on dresse au porche de l'église une potence avec menace d'y pendre l'intrus, s'il ose franchir le seuil sacré ; à Mendionde, douze soldats ayant été demandés pour se rendre sous les drapeaux de la République, Mespoulet, le curé constitutionnel, est placé en tête de la liste ; partout, les apostats sont en butte à des humiliations de tout genre. Voici comment s'exprimait le Directoire d'Ustaritz, le 8 mars 1792, à la vue de l'attachement du peuple à l'Eglise et à ses fidèles ministres : « Parmi les prêtres non conformistes, les uns, étayés « par les corps municipaux, continuent leurs fonctions pu- « bliques, quoique remplacés de fait ; les autres, bien que « surveillés par des municipaux patriotes, courent de mai- « son en maison, et soufflent dans les familles la contre- « révolution ; ils ont poussé l'audace jusqu'à ouvrir le temps « pascal dès le premier dimanche du Carême, réunissant « les habitants dans les maisons particulières, les y confes- « sant, les endoctrinant, en sorte qu'au temps prescrit par « les ordonnances synodales pour l'ouverture des Pâques, « les fidèles ne s'adressent point aux prêtres constitutionnels.

« En conséquence, le Directoire du district d'Ustaritz « arrête que lesdits prêtres dissidents seront arrêtés et « transférés à Bayonne pour y faire leur demeure jusqu'à ce « qu'il en soit autrement ordonné, avec inhibition et dé- « fense de sortir et de passer les portes de la ville. »

A cette époque, des municipalités entières et des membres de municipalités donnèrent leur démission, par la crainte de ne pouvoir allier les devoirs de leur conscience avec les exigences des autorités administratives.

Un événement, auquel on était loin de s'attendre, fit grand bruit peu de temps après dans tout le Pays Basque : ce fut la rétractation de l'abbé Diharassarry, curé d'Espelette et vicaire épiscopal de Sanadon. Parmi les rares ecclésiastiques du diocèse de Bayonne qui avaient prêté le serment civique, deux seulement jouissaient de quelque réputation, Martin Bayen, prébendier de Ste-Catherine dans l'église Ste-Eulalie de St-Jean-Pied-de-Port, et l'abbé Diharassarry, jeune prêtre rempli de talent, qui exerçait les fonctions de vicaire à Espelette. Le premier, âgé alors d'environ quarante-un ans, avait acquis par sa vertu et son instruction une considération méritée auprès du clergé et du peuple de la Basse-Navarre. Qui se serait douté qu'un tel homme devait renier l'Eglise et deviendrait un apostat ? Et cependant, non-seulement il prêta le serment schismatique, mais encore un jour vint où, devant une foule dont une partie applaudissait avec rage, tandis que l'autre était saisie d'horreur, on le vit jeter dans le feu ses lettres d'ordre, prendre sa servante par la main, danser avec elle la carmagnole, puis rentrer dans sa maison pour ne plus reparaître dans aucune église. Dieu ne permit pas que ce scandale d'impiété restât sans qu'il fût fait une réparation éclatante devant le peuple de St-Jean-Pied-de-Port. Un jeune prêtre, M. Duhide, des Aldudes, amené par les révolutionnaires sur cette même place, donna quelque temps après sa vie pour la Foi au même lieu où Martin Bayen l'avait abjurée, et l'on peut dire que la jeunesse lava la souillure que l'âge mûr avait impri-

mée à cette terre. Le sang du juste cria sans doute miséricorde vers Dieu en faveur du prêtre apostat; car en 1821, ce malheureux vieillard, touché des discours de M. Cruzet, vicaire de St-Jean-Pied-de-Port, se convertit enfin; il fit, d'après la demande de M. d'Astros, évêque de Bayonne, une rétraction explicite et solennelle de toutes les erreurs de sa vie, et mourut peu d'années après, réconcilié avec l'Eglise et avec sa conscience.

Quant à l'abbé Diharassarry, il eut le bonheur d'écouter assez promptement la voix de la grâce. Sentant tout ce qu'il y avait de déplorable dans sa position de curé constitutionnel, il résolut de rompre avec les hommes et les actes de la Révolution, dût-il lui en coûter la liberté ou même la vie, et de rentrer dans le giron de l'Eglise. Plein de son généreux projet, il se rend à l'église paroissiale le 18 juin 1792 comme pour célébrer l'office à l'ordinaire. Là, il prend une torche à la main, et commence une amende honorable, qu'il adresse et à Dieu et aux hommes; il raconte l'histoire lamentable de ses fautes et les motifs d'ambition qui l'ont poussé à les commettre; naturellement éloquent et d'ailleurs vivement ému par la circonstance présente, il éclate en accents pathétiques et douloureux, répand des larmes amères, fait gémir ses auditeurs avec lui, proteste que, s'il a eu le malheur de parodier les divins mystères, jamais il n'a poussé la témérité jusqu'à commettre le sacrilége, explique les raisons pour lesquelles on est tenu de ne pas se soumettre à la Constitution civile du clergé entachée de schisme et d'hérésie, exhorte son peuple à demeurer inviolablement uni au St-Siége et aux pasteurs légitimes, et, au sortir de l'église, il se met en devoir de gagner immédiatement la frontière espagnole. Comme les routes des montagnes étaient soigneu-

sement gardées par les troupes républicaines, il prend le chemin de la mer, espérant trouver quelque chaloupe, qui le déposera en lieu sûr. Il se trompait : après avoir vainement cherché pendant quelques jours à s'embarquer, il est arrêté près de St-Jean-de-Luz et enfermé dans la prison de cette ville. C'en était fait de lui, si de bons chrétiens ne s'étaient intéressés à son sort : ils trouvèrent moyen d'endormir la vigilance de ses gardes, de lui procurer un déguisement et de le faire évader de prison. Une barque l'attendait au bord de la mer ; il monta dessus, et arriva heureusement sur la côte d'Espagne.

Dix-huit années s'étaient écoulées depuis cet événement, lorsque M. Loison, évêque de Bayonne, replaça l'abbé Diharassarry à la tête de la paroisse d'Espelette. Le nouveau curé, par son désintéressement, son zèle, sa charité, son talent, ne tarda pas de conquérir tous les cœurs ; il fut bientôt considéré comme le père de tous ses paroissiens. Mais ni les succès qu'il obtint ni même le bien qu'il fit ne purent empêcher qu'il n'eût sa chute d'autrefois toujours présente devant les yeux. Il la pleurait souvent en son particulier, et, non content de cela, il la confessait et s'en humiliait de temps en temps en public dans son église. Nous l'avons vu et entendu dans une de ces occasions, où il rappelait ainsi sa faute passée, s'en accusant avec l'accent d'un profond repentir et redemandant à Dieu et à ses paroissiens un pardon déjà mille fois demandé et sans doute mille fois obtenu. Quel spectacle ! Non, jamais nous n'oublierons ni cette physionomie si belle et si expressive du vertueux curé, ni cette vénérable tête blanche qui semblait se courber sous le poids de l'humiliation, ni ce visage tout inondé de larmes, ni cette voix suppliante qui implorait la miséricorde divine en

faveur du pécheur contrit et pénitent, ni ce peuple s'attendrissant sur son pasteur bien-aimé et disant ces paroles que nous avons pieusement recueillies : « Ah ! voilà donc que notre bon père pleure encore. » Toute notre vie cette scène restera gravée dans notre esprit.

M. Diharassarry mourut subitement en 1821 ne laissant point de fortune, il avait tout donné aux pauvres de son vivant, mais en laissant parmi ses paroissiens une mémoire bénie et d'inconsolables regrets.

L'horizon religieux et politique s'assombrissait cependant de jour en jour en France. Une foule de mesures plus tyranniques les unes que les autres avaient été mises en vigueur : les écoles de théologie de Sorbonne et de Navarre avaient été fermées, les corporations religieuses supprimées, le costume ecclésiastique prohibé, un grand nombre de prêtres dans divers départements incarcérés pour refus du serment civique, et enfin tous les prêtres insermentés condamnés à la déportation. C'est ainsi que l'on préluda à ces horribles massacres de l'Abbaye, des Carmes, de St-Firmin, de la Conciergerie et des autres prisons de Paris, qui firent frémir la France et l'Europe, et qui furent le signal des massacres commis à Versailles et dans quelques autres villes des départements.

Bientôt eut lieu la mise en jugement de Louis XVI. Les Basses-Pyrénées et les Hautes-Alpes furent les seuls départements dont aucun des députés ne vota la mort du Roi. Voici quel fut le vote de l'Evêque constitutionnel Sanadon : *La détention jusqu'à ce que la République soit reconnue par les puissances de l'Europe ; le bannissement alors, sous peine de mort.* Cet homme pusillanime, ayant été emprisonné plus tard dans la citadelle de Jean-Jacques-Rousseau (Saint-

Esprit), près Bayonne, et se voyant détenu depuis plusieurs mois sans connaître les motifs de sa détention, voulut justifier son vote dans une lettre écrite le 14 frimaire an III, (*) et se déshonora par une explication qui équivalait à une rétractation.

Les mesures tyranniques, dont nous avons parlé, furent couronnées par la loi du 30 vendémiaire an II; (**) loi cruelle et sanguinaire, *qui ne parle*, dit Picot dans ses mémoires, que *de mort, de déportation et de réclusion; qui récompense la dénonciation, qui condamne l'hospitalité même comme un crime.*

Mais avant que cette loi fût rendue, le sang avait déjà commencé à couler dans le département des Basses-Pyrénées. Une des premières victimes qui tombèrent sous le couteau de la guillotine fut Gratien Jaurèche, né à Cambo d'une famille infançonne, et ancien vicaire d'Ainhoa. Il avait eu le malheur de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Reconnaissant bientôt sa faute, il s'était empressé de la réparer, non-seulement par une rétractation solennelle, mais encore en travaillant de toutes ses forces à maintenir les habitants de cette paroisse dans une parfaite soumission à l'Eglise. Il s'était retiré à la forge d'Urdach, en Espagne, à une petite distance de la frontière française : c'est là, dans une vaste chapelle bâtie pour la commodité des ouvriers, que venaient le trouver un grand nombre d'habitants d'Ainhoa et des environs, désireux de remplir les devoirs religieux. Mais les soins qu'il donnait aux personnes valides n'avaient pas de quoi satisfaire son zèle : revêtu

(*) 4 décembre 1794.
(**) 21 octobre 1793.

du costume des ouvriers de la forge, il se rendait lui-même de temps en temps sur le territoire français, et y administrait les sacrements aux malades et aux infirmes. Dans une des excursions qu'il fit en France, M. Jaurèche alla jusqu'à Cambo, son village natal, où il demanda un asile à un de ses oncles, M. Dagorret, ancien juge de paix, homme bien connu pour son attachement à la véritable Eglise. Ce fut l'occasion de sa perte, comme nous allons le voir bientôt. Dans le même temps un autre prêtre, M. Dublanc, natif comme lui de Cambo, et ancien vicaire de cette paroisse, y exerçait le saint ministère, se tenant habituellement caché dans la maison de son père, baptisant, confessant, célébrant les divins mystères, et ne sortant qu'en secret pour porter au dehors les secours de la Religion. Les autorités révolutionnaires furent sans doute averties de la présence de ces deux ecclésiastiques à Cambo. Les maisons où ils se trouvaient sont cernées à l'improviste par la force armée, on découvre M. Jaurèche, on le saisit, et on arrête en même temps son oncle, M. Dagorret.

Quant à M. Dublanc, dès qu'il apprend l'arrivée des hommes préposés à son arrestation, il veut s'élancer par une fenêtre et s'enfuir; mais il est aperçu par un certain Lambert, commandant de la troupe, qui lui crie d'arrêter; M. Dublanc recule et se jette au cou de son père en lui disant : « Je suis perdu ! » Son père le pousse dans un réduit étroit, ferme une porte sur lui, et jette sur une cheville qui par bonheur se trouve placée au-dessus, un long manteau qui dissimule la porte. C'est tout ce qu'il fut possible de faire; on n'eut le temps d'enlever ni un autel tout préparé pour la messe, ni les ornements sacerdotaux, ni les registres de baptême et de mariage qui accusaient la

présence du prêtre. Lambert et sa troupe, persuadés que leur proie ne peut leur échapper, se livrent aux plus actives recherches ; mais toutes les perquisitions sont inutiles, l'abbé Dublanc ne paraît nulle part. N'importe : Lambert reste quatre jours sur les lieux, exerçant partout la plus stricte surveillance, et ne doutant point que la faim n'oblige enfin l'abbé Dublanc, s'il est dans la maison, à se montrer. Ce furent là pour le pauvre prêtre quatre jours terribles, durant lesquels il eut à souffrir tous les tourments de la faim et de la soif. Après le quatrième jour, la troupe se retire de guerre lasse, emmenant au moins le vieux père de l'abbé Dublanc, puisqu'elle n'avait pu saisir le fils lui-même. MM. Jaurèche, Dagorret et Dublanc sont conduits à Pau enchaînés comme des criminels ; et, au bout de quelques jours, leurs trois têtes roulèrent sur l'échafaud. Gratien Jaurèche touchait à sa trentième année, quand il périt sous le couteau révolutionnaire.

La paroisse de Cambo fournit encore d'autres martyrs à l'Eglise, parmi lesquels nous devons une mention spéciale à Salvat de Sorhainde, vicaire de Briscous. Lui aussi s'était dévoué, afin de ne pas laisser les habitants des campagnes sans secours religieux en un temps où ils en avaient besoin plus que jamais. Surpris et arrêté dans l'exercice de son pieux ministère, on le dirige vers Bayonne sous l'escorte de deux gendarmes à cheval et d'un garde national à pied. Tout à coup il s'échappe de leurs mains par la négligence que l'on crut calculée des gendarmes, et gagne un taillis voisin ; mais il tombe, et sa chute donne le temps au garde national de le ressaisir. Condamné à mort, M. de Sorhainde monta d'un pas ferme les marches de l'échafaud, et s'écria d'une voix forte : *Vive la Foi ! Vive la Religion !*

Le garde national qui l'avait arrêté dans sa fuite eut un sort bien misérable. Une blessure, reçue au visage pendant la poursuite, lui enleva dès lors l'usage d'un de ses yeux ; et, lorsque plus tard l'heure de la mort fut venue pour lui, ses derniers moments furent terribles et glacèrent d'épouvante ceux qui en furent témoins. (*)

L'ère la plus funeste de la Révolution pour le département des Basses-Pyrénées s'ouvrit au commencement d'octobre 1793 : le régime de la Terreur fut alors organisé par les représentants du peuple, Monestier, de la Lozère, auquel succéda Godefroy Cavaignac, et par Pinet aîné, envoyés en mission près l'armée des Pyrénées-Occidentales et dans les départements environnants. Un des premiers soins de ces hommes fut d'établir des comités de surveillance dans toutes les localités quelque peu importantes. Le président du comité de Bayonne était un comédien, nommé Aillet, de Rouen, qui, au bout de quelques mois, porta sa tête sur l'échafaud avec trois autres membres du même comité. (**).

Tout ce qui pouvait rappeler les célestes destinées du genre humain et porter les esprits vers les choses d'en haut, était évidemment de trop durant cette fatale époque. Aussi les représentants du peuple invitèrent toutes les municipalités à changer le nom de leur commune *en cas qu'il vînt du fanatisme ou de la féodalité; ou bien que la commune fût, dans l'opinion publique, entachée de fanatisme ou d'incivisme.* En conséquence, Saint-Esprit devint Jean-Jacques

(*) Nous parlons ici d'après le témoignage de feu M. Garat, supérieur des missionnaires de Hasparren.

(**) Ils étaient tous étrangers, Coutenceau, de Toulouse; Duvau, de Châtelleraut; Sempé, de Lembeye.

Rousseau; Saint-Jean-de-Luz, Chauvin-Dragon; Saint-Palais, Mont-Bidouze; Ustaritz, Marat-sur-Nive, etc. Mais ces dénominations, introduites dans le langage officiel, restèrent toujours barbares pour le peuple qui ne put s'accoutumer à y plier ni sa raison ni sa langue.

La même pensée, qui avait dépouillé les communes des noms vénérables qu'elles portaient de toute antiquité, fit bientôt enlever, au moyen d'un arrêté du 9 frimaire an II, (*) le crucifix du tribunal de Bayonne. En effet, la vue du crucifix pouvait rappeler aux criminels le souvenir d'un Dieu, vengeur des crimes, et réveiller le remords dans leur âme : et pourquoi donc troubler les consciences coupables ? ne valait-il pas mieux les laisser dans la quiétude et l'insensibilité?

Déjà plusieurs têtes étaient tombées depuis l'arrivée de Pinet et de Cavaignac, entr'autres celles d'un vicaire d'Anglet, Charles Helbron, ex-capucin, qui fut exécuté, bien qu'il eût eu le malheur de prêter le serment schismatique. Mais ce n'était là que comme une préparation au terrible arrêté du 13 ventôse an II, (**) qui fit verser des torrents de larmes, non-seulement dans le département des Basses-Pyrénées, mais dans ceux des Landes et du Gers. Les deux premiers articles étaient ainsi conçus :

Les habitants des communes infâmes de Sare, d'Itsassou et d'Ascain seront enlevés de leurs domiciles et conduits à une distance au moins de vingt lieues des frontières. — Tous les habitants des communes d'Espelette, d'Ainhoa et de Souraïde, sur le compte desquels il sera élevé ou s'élèvera le plus léger soupçon de haine pour la Révolution et d'amour

(*) 29 novembre 1793.
(**) 3 mars 1794.

pour les Espagnols, seront, avec leur famille entière, soumis à la même peine.

Aussitôt la force armée se précipite dans ces six communes : tous les habitants de Sare, d'Itsassou et d'Ascain, un grand nombre de ceux d'Espelette, d'Ainhoa et de Souraïde, hommes, femmes, vieillards octogénaires, enfants à la mamelle, sont indistinctement saisis, enlevés, entassés dans des églises malsaines, sans lits, sans linge, sans autres vêtements que ceux dont ils sont couverts. Là, couchés sur les dalles froides et humides, privés de sommeil pendant la nuit, mangeant du pain et buvant de l'eau pendant le jour, ils attendent pendant plusieurs semaines que les représentants du peuple aient fixé enfin le lieu où ils subiront leur internat. Beaucoup de ces malheureux succombèrent, avant d'avoir connu l'arrêt qui les concernait; ceux qui survécurent furent disséminés dans différentes communes des Landes et du Gers.

Cet arrêté du 13 ventôse (*) contenait quelque chose de plus barbare encore et de plus effrayant. On lit dans les articles 6 et 7 : *Une commission extraordinaire sera formée sur-le-champ... — ... Elle connaîtra des délits de désertion qui ne sont pas purement militaires; elle prononcera sur ceux d'émigration: les personnes, prévenues d'intelligence avec les prêtres réfractaires et les émigrés, celles qui seront parentes à quelque degré que ce puisse être des traîtres qui ont passé sur le territoire ennemi et des prêtres réfractaires, seront traduites devant la commission.*

Cette commission fut aussitôt nommée; il y eut deux des membres désignés qui eurent le courage de refuser d'en faire partie : c'étaient Henry-Martin Dulot, capitaine au 12e régi-

(*) 3 mars 1794.

ment des hussards, et Martin Dépeton, notaire à Bayonne. La commission fut installée le 16 ventôse (*) en présence du comité de surveillance, et entra en fonctions le 21. Après avoir siégé quatre jours à Bayonne, ce tribunal de sang se transporta snccessivement à Mont-Adour (Saint-Sever), à Dax, à Auch, puis revint à Bayonne où il termina ses cruelles opérations le 10 floréal (**). Les malheureux prisonniers étaient amenés devant les juges, interrogés, condamnés, exécutés incontinent. Pendant la courte durée de son existence, ce tribunal prononça soixante condamnations capitales, sans compter les condamnations à des peines moins rigoureuses, comme la déportation et la réclusion. (***)

(*) 6 mars 1794.

(**) 20 avril. 1794.

(***) LISTE DES PERSONNES CONDAMNÉES PAR LA COMMISSION EXTRAORDINAIRE A LA PEINE CAPITALE.

Du 21 ventôse jusqu'au 27 inclusivement, à Bayonne.

1. Jean Garat, *dit Taulo*, d'Itsassou, 41 ans.
2. Catherine de Sorhainde, de Cambo, 72 ans.
3. Gachina Héguy, femme de Pierre Cameron, cordonnier, d'Itsassou, 35 ans. (Elle se déclara enceinte, et son exécution fut différée.)
4. Manech Etcheverry, d'Itsassou, 23 ans.
5. Sébastien Grangent, capitaine au 1er bataillon de la 3me demi-brigade, 18 ans et demi.
6. Jean Gorostarsou, juge, d'Espelette, 39 ans.
7. Pierre Duhalde, cultivateur, ex-maire d'Espelette, 51 ans.

Du 4 germinal au 16, à Saint-Sever.

8. Arnaud Dumartin, huissier public, de Samadet, 38 ans.
9. Jean-Pierre Lartigue de Sorbets, de Sorbets, 32 ans.
10. Jean Darbins, homme de loi, ex-maire de Samadet, 44 ans.
11. Jean Dumartin, canonnier, de Samadet, 26 ans.
12. Jean Lamanestre, de Bourdos, ex-garde du corps, 48 ans.
13. André de Breux, de Breux, noble, 44 ans.

Les atrocités commises à cette époque, seraient inexplicables, si on ne savait que les auteurs, ayant banni Dieu de leur cœur et de leurs pensées, n'étaient retenus par aucune sorte de frein. La haine qu'ils avaient pour la Religion allait jusqu'au délire. En voici un exemple : On vit paraître le 25 germinal an II, (*) un arrêté de Pinet et de Cavaignac, pour livrer, à l'administration de la marine, « afin d'être « employés à faire des gargousses, tous les anciens livres « d'église, toutes ces *ordures machiavéliques*, dit l'arrêté, « qui une fois en la vie seront utiles à la patrie. » Quel langage ! et qui pourrait y croire, si les registres publics n'étaient là pour en attester l'exactitude?

Peu après, Pinet et Cavaignac ordonnèrent que toutes les religieuses, sans aucune exception, des districts d'Ustaritz et de Mont-Bidouze (Saint-Palais), fussent mises en état d'arrestation. Les motifs de cette arrestation se trouvent exprimés dans un arrêté du 5 prairial an II, (**) dans lequel ils disaient qu'ils prennent ce parti, étant « informés que

14. Jean Lalande, vigneron, d'Audignon, 49 ans.
15. Antoine Morlanne, de Poudenx, cultivateur, 48 ans.
16. Antoine de Bats, de Saint-Sever, noble, 62 ans.
17. Jean Monségur, de Clèves, laboureur, 23 ans.
18. Pierre-Grat Chambre, d'Argons, carabinier.
19. Jacques Monnet, de Soustons, capitaine de cavalerie, 22 ans.
20. Paul Labernade, de Mérac, ex-garde de corps, 56 ans.
21. Benoît de Basquiat-Péhos, de Saint-Sever, noble, 82 ans.
22. Dabbadie Despouys, de Saint-Sever.
32. Méricamp, de Saint-Sever, cultivateur, 42 ans.

Du 20 germinal au 23, à Dax.

24. Jean Lannelongue, curé de Gaube, 60 ans.
25. Marguerite Rutan, de Metz, supérieure de l'hôpital de Dax, 57 ans.

(*) 14 avril 1794.

(**) 24 mai 1794.

« ces religieuses se livrent impunément à la rage de l'aris-
« tocratie qu'elles portent presque toutes au fond de leur
« cœur, prêchent le fanatisme, et cherchent à troubler par
« l'affreux prétexte de la Religion la paix dont jouissent les
« braves habitants des campagnes ; et voulant réprimer des
« excès qui pourraient dans la suite devenir plus sérieux,
« s'ils parvenaient à séduire les cœurs faibles et à réveiller

26. Michel Cattellan, curé de Pomarés, 51 ans.
27. Jean-Pierre Laborde, curé de Thil, 47 ans.
28. Grateloup, de Dax, officier de santé, 46 ans.
29. Daudine Dazio, domestique, 27 ans.
30. Marie Van Oosterom, veuve Caunègre, de Bayonne, 66-67 ans.
31. Pierre-François de Neuville, lieutenant-général, de Dax, 63 ans.
32. De Labarrère, noble, commandant de la gendarmerie de Dax, 51 ans.

Du 26 germinal au 5 floréal, à Auch.

33. Lacassaigne, de Dissac, cultivateur, 22 ans.
34. Medrano, de Nougaro, seigneur de Mauhic, 35 ans.
35. Pierre-Joseph Goyon, marquis de Verdusan, de Condom, 74 ans.
36. Pierre de Chambau, de Vic-Vivensac, militaire et chevalier de St-Louis, 65 ans.
37. Marquis de Galard, de Lectoure, noble, 61 ans.
38. Jean-Baptiste-Marie Larroche, de Barrau, noble, 44 ans.
39. Darran d'Arcagnac, de Gimont, noble, 72 ans.
40. Bertrand de Platen, de Gimont, noble, 58 ans.
41. Mouch, de Marciac, évadé, condamné par contumace.
42. Ramonde, de Lauzun, ci-devant prêtre, brigadier dans les fourrages, 34 ans.
43. Thuilier, dit *Rigaudon*, d'Alby, gendarme, 28 ans.

Du 5 floréal au 10 à Bayonne.

44. Nicolas Aillet, de Rouen, comédien, 51 ans.
45. Philippe-Jean-Marie Coutenceau, de Toulouse, ci-devant clerc tonsuré, 33 ans.
46. François Duvau, de Châtellerault, horloger, 36 ans.
47. Jean-Marie Sempé, de Lembeye, tailleur d'habits, 31 ans.

« l'audace des cœurs corrompus qui ne cherchent dans « leurs projets liberticides qu'un point d'appui pour ébran- « ler les fondements de la liberté et de l'égalité, et qui « jouissent atrocement lorsqu'ils viennent à bout de pous- « ser le peuple à l'insurrection contre les lois et à la déso- « béissance contre ceux qu'il a revêtus de sa confiance. »

La plupart de ces religieuses furent en effet arrêtées, conduites à Bayonne, et jetées pêle-mêle dans le Château-Vieux et le Réduit, où elles languirent jusqu'au remplacement de Pinet aîné et de Cavaignac par les représentants du peuple Baudot et Delcher.

Ce fut vers ce temps-là que fut exécuté l'abbé Duhide, ce jeune prêtre, dont nous avons parlé à l'occasion de l'apostasie de Martin Bayen. Né dans les montagnes des Aldudes, il ne les avait point quittées depuis que la Révolution avait éclaté en France; et deux autres prêtres, MM. Inda et Tihiste, y étaient

48. Jean-Charles Bouche, de Paris, régisseur en chef des fourrages, 40 ans.
49. Philippe Morin, de Bordeaux, marin, 18 ans.
50. Jean-Pierre Sallé, de Saint-Michel (Haute-Garonne), 35 ans.
51. Pierre Fouqué, de Montesquiou-Volvestre, district de Rieux (Haute-Garonne), soldat, 30 ans.
52. Gérard Destrogh, de Bruxelles, volontaire, 25 ans.
53. Pierre Balade, de Bergerac (Dordogne), tonnelier, 33 ans.
54. Jean Campagne, de Ciboure, cordonnier, 26 ans.
55. Louis Lafousse, de Vigan, facturier, 22 ans.
56. Puget, de Revel, soldat, 25 ans.
57. Pierre Soulacq, de Colbiac (Lot), volontaire, 24 ans.
58. Henri Tallet, de Dunkerque, 28 ans.
59. Bernard Souharronde, ci-devant dans le bataillon basque de la Victoire.
60. Escalapougay, des Aldudes, laboureur, 28 ans.

restés avec lui sous la sauvegarde d'une population fidèle et dévouée. Ce n'est pas qu'ils n'eussent de temps en temps d'assez vives alertes, causées par les détachements de soldats et de gendarmes, qu'on envoyait de St-Jean-Pied-de-Port pour faire des perquisitions dans les montagnes. Mais ils avaient soin de se tenir constamment sur leurs gardes; et même pour la messe, ils la disaient toujours au vestibule d'une maison, devant laquelle les assistants étaient disposés de manière à pouvoir aisément s'apercevoir de l'approche des patrouilles. A peine une troupe ennemie ou suspecte était-elle signalée, que tous les objets du culte disparaissaient sur-le-champ; et chacun des prêtres, aussitôt averti, franchissait rapidement la frontière à travers des sentiers qui leur étaient parfaitement connus; puis ils rentraient dès que le danger avait cessé.

On reçut avis un jour qu'un de ces détachements, envoyés pour explorer les montagnes, était sur le point d'arriver; MM. Inda et Tihiste se hâtèrent de gagner la terre d'Espagne. M. Duhide voulut fuir aussi; malheureusement il était retardé par sa mère, qui était malade et qu'il ne put se résoudre à abandonner aux mains des révolutionnaires. Sentant bientôt qu'il ne peut manquer d'être atteint, il se réfugie dans un four à chaux, et s'y blottit avec sa mère. Mais les deux fugitifs avaient été aperçus : on les cherche, on les découvre, on saisit le prêtre et on le conduit prisonnier à St-Jean-Pied-de-Port en laissant sa mère hors d'elle-même de douleur et de désespoir.

Ces sortes de procès étaient vite instruits en ces temps-là : M. Duhide est livré à une commission militaire, jugé, et condamné à être fusillé. On le mène sur la place publique de la ville, en ce même lieu que l'infortuné Martin Bayen avait

souillé par son apostasie; là, il élève la voix, et, s'adressant au peuple qui se presse en foule pour le voir, il proteste qu'il est heureux de verser son sang pour Dieu et pour l'Eglise; et presque au même instant il tombe mort, frappé de plusieurs balles.

Ce ne furent pas les hommes seuls qui montrèrent un grand dévouement à la cause de la Religion; les femmes aussi, malgré la faiblesse et la timidité naturelles à leur sexe, déployèrent en faveur de cette cause sacrée, une force surhumaine et une générosité digne des premiers siècles de l'Eglise. Nous nous bornons à en citer un exemple. Une jeune fille de Sare, nommée Magdeleine Larralde, voyant qu'elle ne pouvait guères recevoir les secours religieux en France sans danger pour elle-même et pour le prêtre qui les lui aurait accordés, s'était décidée à les aller demander au couvent des PP. Capucins de Véra, en Espagne. Elle était occupée un jour à remplir ce pieux devoir, quand les troupes françaises, sous les ordres du général de brigade Pinet jeune, exécutent un mouvement en avant, entrent au village de Véra, et pénètrent jusque dans le couvent des PP. Capucins. Elle est aussitôt arrêtée et amenée devant le général qui l'interroge sur le motif de sa présence en Espagne. Magdeleine lui répond avec naïveté qu'elle est venue se confesser. « Malheureuse, reprend le général, ému de pitié, ne « dis point cela, ce serait ton arrêt de mort. Dis plutôt que « la marche de l'armée française t'a effrayée et poussée à « fuir sur le territoire espagnol. — Mais ce que je dirais là « ne serait point vrai, réplique la jeune fille; et j'aime « mieux mourir mille fois que d'offenser Dieu en proférant « un mensonge. » Le général, voulant la sauver, insistait et pressait, mais ce fut en vain, il dut renoncer à vaincre la

fermeté de Magdeleine, et, sans doute irrité de rencontrer en elle tant de constance, il la déclara *émigrée*. Un rapport est adressé à Pinet aîné à St-Sébastien, et celui-ci prend le 10 fructidor an II, (*) un arrêté d'après lequel elle serait traduite devant le tribunal militaire de Chauvin-Dragon (St-Jean-de-Luz). Magdeleine Larralde comparut devant ses juges avec un noble courage, refusa de nouveau de sauver sa vie au prix d'un mensonge, et marcha à la mort en invoquant Dieu et en chantant le *Salve Regina* en l'honneur de la Reine du ciel.

La terrible mission de Pinet aîné et de Cavaignac durait encore, quand arriva un événement qui parut alors fort extraordinaire, et que nous ne croyons pas devoir passer sous silence. Il y avait dans l'armée des Pyrénées-Occidentales un homme qui, après avoir débuté par être tailleur d'habits, avait été porté par les circonstances, des derniers rangs de la milice au grade de général de brigade. Ce soldat de fortune avait sous ses ordres trois bataillons de chasseurs basques qui faisaient partie de l'armée. Ayant pris position sur les hauteurs de Bidarray, il entre le 5 prairial an II, (**) dans l'église du village dépouillée de ses ornements comme toutes les autres églises, fait rompre deux bénitiers de pierre restés intacts, enlève deux tableaux et un christ sculpté qui s'y trouvaient encore, place le christ à une certaine distance, et commande à ses soldats de s'exercer à la cible en le prenant pour but. Les chasseurs, révoltés de cet ordre impie, n'obéirent qu'en murmurant et en prenant soin de tirer de manière à ne pas toucher la cible. Un

(*) 27 août 1794.
(**) 3 juin 1794.

d'entr'eux cependant, ou plus maladroit ou plus téméraire que les autres, finit par atteindre le christ au ventre à la grande satisfaction du général.

Dans la soirée de ce même jour, la redoute de Berdaritz devait être attaquée par les Français. Les chasseurs basques, d'ordinaire gais et bruyants quand il fallait marcher au feu, furent ce jour-là d'une tristesse et d'un silence qui étonnèrent tout le monde. Néanmoins, aussitôt que le signal est donné, ils s'élancent comme des lions et emportent la redoute. Mais, dès les premiers coups de feu, le général était tombé frappé au ventre, juste à l'endroit où le christ avait aussi été atteint. Les soldats ne doutèrent point que ce ne fût là un vrai châtiment du ciel. Le général survécut cinq à six jours à sa blessure; on aurait dit que la Providence s'était plu à lui conserver assez de temps la vie, pour qu'il devînt manifeste, que le coup de feu dont il mourait correspondait à celui qui avait percé le christ de Bidarray. Ce malheureux avait été transporté dans l'ancien presbytère de Baïgorry; et c'est là qu'il expira dans la matinée du 21 prairial, au milieu des plus atroces douleurs. Son corps fut enterré, non point dans une terre bénite par la prière, mais bien au pied de l'arbre de la liberté. Nous avons nous-même passé naguère en ce lieu, et nous avons regardé partout autour de nous, pour trouver quelque trace de cette sépulture; mais nos yeux n'ont rien pu découvrir. L'arbre de la liberté lui-même a disparu, et les paysans du village foulent aujourd'hui d'un pied indifférent la terre qui recouvre les ossements du général révolutionnaire. (*)

(*) Ce général n'était point né dans le Midi de la France; c'est par égard pour sa famille, qui subsiste encore, que nous avons évité de citer son nom.

Le 14 fructidor an II, (*) Pinet aîné exerça une fois encore sa fatale puissance dans le département des Basses-Pyrénées, il décréta l'arrestation de dix habitants de la commune de Louhossoa ; ce fut son dernier acte de tyrannie. Robespierre était tombé, et la Convention avait senti la nécessité de rappeler tous ces hommes qui avaient inondé de sang et de pleurs un très-grand nombre des départements de la France. Les représentants Baudot et Delcher arrivèrent à Bayonne vers le 20 fructidor, et Pinet partit en laissant un nom qui est resté jusqu'aujourd'hui en exécration dans tout le pays.

Les nouveaux représentants du peuple semblèrent vouloir procéder par les voies de la douceur et de la clémence. Ils rendirent à la liberté une multitude de prisonniers dont regorgeaient les prisons publiques, les châteaux-forts, des couvents, des églises. Les habitants des communes, soumis à l'internat, avaient presque tous, mais en vain, adressé à Pinet et à Cavaignac des pétitions, où ils exhalaient leurs plaintes, protestant de leur innocence et demandant à connaître du moins les motifs de leur arrestation. Un seul, M. Dithurbide, ex-maire de Sare, plus heureux que les autres, avait été favorisé d'une réponse; nous empruntons à cette pièce quelques lignes qui caractérisent bien l'époque :

« Les motifs de ton arrestation sont consignés dans le ta-
« bleau déposé au Directoire du district, et dont une copie
« a été envoyée au Comité de sûreté générale : tu y es peint
« comme un aristocrate, comme un homme dangereux, et
« tu mérites sévèrement le portrait qu'on a fait de toi. . . . .

« Signé : PINET aîné. »

(*) 31 août 1794.

Plus justes et plus sages que leurs devanciers, Baudot et Delcher mirent fin, par un arrêté du 10 vendémiaire an III, (*) à l'exil de tous ces malheureux. Mais, hélas! en rentrant dans leurs foyers, ceux-ci ne trouvèrent que des sujets de larmes; des maisons abandonnées, des champs en friche: point de grains pour subsister, point de fourrages, point de bestiaux, point de meubles ni de linge; partout le délaissement, la stérilité, la ruine, la misère.

Ce fut vers ce temps-là que, sous le nom de *Bataillon du Carrosse*, il se forma dans le Pays Basque une association qui fit trembler à leur tour les quelques terroristes qui appartenaient à cette contrée, les poursuivit à outrance, lança contr'eux des menaces de mort, et leur inspira une telle épouvante, que plusieurs d'entr'eux ne crurent leur vie en sûreté qu'après s'être réfugiés dans les villes. Cette association se composait principalement d'hommes dont les pères, les fils, les frères, avaient péri sous la guillotine, ou qui avaient été ruinés soit par l'internat, soit par la réclusion ou la déportation. Malgré leur exaspération et le désir de vengeance dont ils étaient animés, un seul individu cependant tomba sous leurs coups: ce fut celui des juges qui avait présidé à Bayonne les premières séances de la terrible *Commission extraordinaire*, établie par les représentants Pinet aîné et Cavaignac. Mais comme cela a coutume d'arriver dans ces sortes de circonstances, il se mêla dans le *Bataillon du Carrosse* quelques individus plus disposés à piller qu'à inspirer aux terroristes une salutaire frayeur et à leur ôter l'envie de recommencer leurs funestes exploits. Aussi tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens dans la troupe se retira

(*) 1er octobre 1794.

bientôt; des détachements de soldats furent envoyés dans le pays pour y rétablir la tranquillité ; et plusieurs de ceux qui avaient continué de faire partie de l'association, allèrent expier dans les bagnes les brigandages qu'ils avaient commis.

Cependant la Convention nationale, après trois années orageuses d'existence, s'était enfin dissoute ; et presque aussitôt il s'était manifesté une forte réaction religieuse dans l'ancien diocèse de Bayonne. La Religion, à vrai dire, n'avait jamais discontinué d'y être suivie et pratiquée, mais c'était en secret et dans l'intérieur des maisons. Alors on vit dans certaines communes, où la police et la force armée n'exerçaient que fort peu d'action, les églises se rouvrir, les anciens curés recommencer à célébrer les offices, et les municipalités y assister en écharpe tricolore. Généralement pourtant on s'abstint de ces manifestations que l'on jugeait prématurées. Mais les prêtres parcouraient, sous divers déguisements, le pays avec assez de liberté, remplissant partout les devoirs de leur ministère.

MM. Louis de Villers et Robert d'Alincourt, anciens vicaires-généraux de M. de Villevielle, avaient été nommés par le St-Siége administrateurs du diocèse de Bayonne : mais le premier mourut probablement bientôt après en Espagne, car nous n'avons trouvé aucun document qui fût émané de lui ; quant au second, il se fit un devoir de venir quelquefois lui-même sans bruit dans le pays, afin d'encourager les prêtres généreux qui s'y consacraient, au péril de leurs jours, à sauver les âmes, et de leur donner des instructions appropriées aux circonstances.

Tel fut l'état des affaires de l'Eglise dans l'ancien diocèse de Bayonne jusqu'au rétablissement du culte en France. Nous n'avons pas à nous occuper de ce dernier et grand évé-

nement qui appartient au XIXe siècle. Seulement nous ajouterons, avant de terminer notre récit, que si les prêtres, pendant la douloureuse période de la Révolution, donnèrent de beaux exemples de dévouement et de zèle, le peuple y correspondit de son côté par une admirable fidélité envers Dieu et par un profond attachement à ces vénérables pasteurs qui lui prodiguèrent constamment leurs soins, en exposant sans cesse leur vie, et en se livrant aux plus rudes et aux plus pénibles fatigues de l'apostolat chrétien.

FIN.

NOTES.

(1) De l'évêché de Tournay, M. de Beauvau monta en 1713 sur le siége archiépiscopal de Toulouse, puis en 1719 sur celui de Narbonne; il mourut le 4 août 1739. Ami zélé des lettres et des sciences, il contribua puissamment par ses soins et ses encouragements à faire mettre au jour une *Histoire du Languedoc*, qui fut rédigée par les Bénédictins de Saint-Maur, et, de plus, la *Description géographique* et l'*Histoire naturelle* de cette même province que publia la Société de Montpellier.

(2) Pierre de Haramboure naquit le 9 mars 1656. Il fut d'abord prébendier à la cathédrale de Bayonne, devint en 1700 chanoine de la même église, et remplit à diverses reprises les fonctions de vicaire-général du diocèse. Il mourut le 15 mai 1734 à l'âge de 78 ans.

(3) René de Gibaudière, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au gouvernement de Bayonne, commandant de la citadelle, Labourd et pays adjacents; il mourut à Bayonne le 5 octobre 1715. Il laissa un legs de 6,000 livres pour œuvres pies à la disposition de M. Druillet, évêque de Bayonne, qui, sur les réclamations faites par les héritiers naturels, réduisit le legs à 3,000 livres.

(4) Pierre de Lalande-Gayon, maire perpétuel de la ville de Bayonne. Il fut élu le 9 septembre 1705 et entra en exercice le 17 du même mois. Il mourut le 21 septembre 1737. Son fils, Pierre de Lalande-Gayon, capitaine de cavalerie, épousa Ursule d'Urtubie, et entra, du chef de sa femme, en possession du château et des biens d'Urtubie.

(5) Corneille Janssen ou Jansénius vint au monde en 1585, près de Rotterdam, en Hollande. Ce fut à Louvain qu'il fit connaissance avec Jean Duvergier de Hauranne, plus tard abbé de Saint-Cyran, qui l'attira à Bayonne, où ils se livrèrent tous les deux avec ardeur à l'étude dans la maison de campagne de Campiprat, aujourd'hui Camp-de-Prats. Vers ce temps-là on fonda un collége, où l'on voulut d'abord appeler les Jésuites. Mais cette idée fut écartée surtout par l'opposition de Duvergier, qui parvint à faire appeler Jansénius aux fonctions de principal. Vers 1617, ce dernier quitta Bayonne pour retourner à Louvain, et emmena

avec lui deux neveux de son ami, l'abbé de Barcos et Darguibel. Il fut nommé évêque d'Ypres en 1636, et mourut dix-huit mois après, le 6 mai 1638. Ce qui a rendu célèbre le nom de Jansénius, c'est surtout son livre intitulé : *Augustinus*, d'où sont sorties les fausses doctrines qui ont agité le monde pendant plus d'un siècle. L'évêque d'Ypres voulait dédier cet ouvrage au pape Urbain VIII, et il le soumit à l'approbation du Saint-Siége.

(6) Armand-Gaston de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, né en 1674, mort en 1749. C'était le cinquième fils du prince de Soubise, de la branche de Rohan-Guéméné. Il fut le premier des quatre cardinaux de Rohan qui ont successivement occupé le siége épiscopal de Strasbourg.

(7) Henri Pons de Thiard, abbé de St-Germain-des-Prés, cardinal de Bissy, fut d'abord évêque de Toul, et ensuite de Meaux, de 1704 à 1737. Il refusa en 1697 l'archevêché de Bordeaux et fut promu au cardinalat en 1715. Il se montra fort zélé contre les erreurs et les menées des jansénistes qui ne le lui pardonnèrent point.

(8) Jean-Baptiste d'Artaguiette, docteur de Sorbonne, grand-vicaire de Bayonne, abbé commendataire de Lahonce et doyen de la collégiale de Saint-Esprit, était le sixième des neuf enfants de messire Jean d'Artaguiette, écuyer, seigneur d'Iron, Jauréguy, etc., et de Marie de Harriet; il naquit le 3 octobre 1702 dans le village de Mendionde. Il fut ordonné prêtre à Evreux par M. Le Normand, évêque de cette ville, le 18 septembre 1727. M. de la Vieuxville, ayant été nommé évêque de Bayonne, lui donna des lettres de grand-vicaire le 5 juillet 1729, et le 13 décembre 1733 il résigna en faveur de M. d'Artaguiette son abbaye de Lahonce. Ce dernier succéda le 5 septembre 1736 au chanoine Antoine de Gaillat dans une des stalles de la cathédrale de Bayonne. En 1742 la province ecclésiastique d'Auch le députa à l'assemblée générale du clergé de France avec M. de Montillet, évêque d'Oloron, qui venait d'être appelé à l'archevêché d'Auch. André de Hureaux, doyen du chapitre de l'église royale et collégiale de St-Esprit, étant mort en 1745, M. d'Artaguiette se présenta pour cette dignité. Il avait pour compétiteur Charles de Béhic, issu d'une des premières familles de Bayonne, et vicaire-général de M. d'Aulan, évêque de Dax : le chapitre l'ayant élu pour son doyen le 21 septembre de cette même année, il se démit de son canonicat pour cause d'incompatibilité. Il mourut le 10 juin 1774, après avoir fait exécuter de grands travaux d'embellissement dans l'église de la collégiale, et fut enterré le 13 du même mois.

(9) Sauveur-Clément de Larralde fit ses premières études au collége des Jésuites à Pau. Il était encore enfant, lorsque son oncle, Pierre de Larralde de Harriette, curé de St-Michel et de Çaro, et prieur commendataire de la chapelle de Ste-Marie-Magdeleine d'Orisson, résigna ce prieuré en sa faveur. Il fut nommé chanoine de la cathédrale de Bayonne le 30 avril 1712, n'étant encore que simple clerc. S'étant rendu à Paris pour continuer ses études au collége de la Marche, il dut faire renouveler pendant plusieurs années la dispense d'assister au chœur. Arrivé à Bayonne, il s'unit étroitement à M. de Haramboure, qui était dans cette ville l'âme du parti janséniste, et mourut sans avoir rétracté ses erreurs, le 23 mars 1776. M de Larralde était versé dans les langues savantes, et il avait étudié avec soin les Pères de l'Eglise et l'Ecriture Sainte.

(10) Denis Dujac, abbé commendataire de Saint-Pierre de Comprian, de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse de Bordeaux, chanoine du chapitre de Bayonne le 30 octobre 1691, fut nommé vicaire-général par M. de Beauvau. Il se démit dans la suite de son canonicat et se retira à Uhart, en Basse-Navarre, d'où il était natif, et où il mourut à l'âge de plus de 80 ans.

(11) Joachim de Gastambide, natif d'Espelette, fut nommé chanoine de la cathédrale de Bayonne, le 17 avril 1712. M. Druillet le désigna pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, et il s'acquitta si bien de sa commission, que M. de la Vieuxville, dans son testament, le pria de lui rendre le même service qu'à son prédécesseur. Arrivé à un âge avancé, il résigna son canonicat, et mourut âgé d'environ 85 ans, le 20 septembre 1765.

(12) Pierre Duhalde, né à Macaye vers 1692, était parent des MM. de Saint-Pé, dont l'un était chanoine à Bayonne, et l'autre secrétaire de M. de la Vieuxville, Ordonné prêtre en 1718, il devint l'un des secrétaires de M. Druillet. La cure d'Anglet étant venue à vaquer en 1721, le chapitre de Bayonne la lui donna malgré l'opposition que firent MM. de Haramboure et de Larralde à cause de ses opinions contraires au jansénisme. Le 31 mars 1733 M. de la Vieuxville lui confia les fonctions d'official, qu'il exerça sous trois autres évêques, MM. de Bellefont, de Beaumont et d'Arche. M. Vinatier, curé de la cathédrale et chanoine, résigna en sa faveur sa cure et son canonicat au mois de mai 1746, et le 12 juin suivant, M. Duhalde reçut de M. d'Arche les lettres de vicaire-général. Ce vertueux prêtre mourut à Bayonne, le 13 septembre 1755, âgé de 66 ans.

(13) Le P. de la Tour, supérieur-général de l'Oratoire de France. Il parut d'abord incliner vers le jansénisme. Mais s'apercevant ensuite qu'il s'engageait dans une fausse route, il revint sur ses pas, employa tous les moyens en son pouvoir pour amener une conciliation entre les acceptants et les opposants, s'efforça de faire accepter la bulle *Unigenitus* par l'Oratoire, et mourut en 1733.

(14) Antoine Dorsanne, docteur de Sorbonne, grand-vicaire et official de Paris sous le cardinal de Noailles, né à Issoudun en Berry. Il a laissé un *Journal* où il raconte avec détail tout ce qui s'est passé de plus intéressant à Rome, en France et en Hollande touchant la constitution *Unigenitus*. Il s'y montre très-partial en faveur du parti janséniste.

(15) Etienne de Sorhainde, chanoine de la cathédrale de Bayonne. Il résigna son canonicat en faveur d'un de ses neveux, Salvat de Saint-Pé, le 2 mars 1719, sous la réservation d'une pension annuelle et viagère de 400 livres. Mais le Pape ne voulut point admettre la procuration *ad resignandum* consentie par messire Etienne de Sorhainde en faveur de M. de Saint-Pé, attendu que l'Evêque de Bayonne, dans le diocèse duquel était situé ce bénéfice, était un des appelants de la constitution *Unigenitus*. M. de Saint-Pé ne put entrer en possession de ce canonicat qu'en 1725, à la suite d'un arrêt du parlement de Bordeaux, qui le renvoyait à l'évêque pour lui en être fait titre.

(16) Le Père Cyprien Baffoigne était, à ce qu'il paraît, originaire de la Chalosse, qui fait aujourd'hui partie du département des Landes. Nommé principal du collége de Bayonne, il entra en exercice le 2 novembre 1720, et continua ses fonctions jusqu'au commencement de l'année 1725, époque où il entra dans le Séminaire diocésain. Le P. Baffoigne, ayant été retiré de ce Séminaire pour son attachement au jansénisme avec les PP. César, Chalvet, Reilhan et Cavalerie, fut envoyé à Toulouse. On le fit partir de cette ville ainsi que de Montauban pour le même motif, et il alla enfin à Villefranche, en Rouergue, où il mourut le 28 août 1733, à peine âgé de 45 ans. Il était du nombre des appelants et des adhérents à l'évêque de Sénez.

(17) Marthe de Lalande, veuve de M. Cruchette, un des principaux bourgeois de Bayonne, avait laissé, pour fonder un Séminaire dans cette ville, les biens appelés Vicari, la Thuilière, Loustaunau, Latassère, sis à Tarnos.

(18) Pierre de Lalande, écuyer, lieutenant-général de l'amirauté. Ce fut par un testament fait à Bordeaux, qu'il laissa, pour œuvres pies, la maison du Jeu de Paume à Bayonne, et les métairies de Hondara et du Moulin Naü, sises à Anglet. Il avait un fils, Dominique de Lalande, qui fut capitaine au régiment de Navarre.

(19) Thomas Brunet appartenait à une des plus honorables familles de Bayonne, dont plusieurs membres avaient exercé des fonctions importantes Il avait laissé une maison située au Port-de-Suzée pour l'établissement d'un Séminaire, moyennant 300 messes à dire annuellement à son intention.

(20) Pierre de Harriague, fils de Pierre de Harriague et de Jeanne Javelleau, ainsi que Dominique et Etienne de Harriague. Il fut pendant longues années trésorier-général de Philippe, duc d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV.

(21) Louis-César Guillaume, connu sous le nom de P. César, naquit à Taures, en Auvergne, à quelques lieues de Clermont. Il fit ses études au collége des Jésuites dans cette ville, entra ensuite chez les Doctrinaires de Toulouse, et enseigna chez eux successivement les Humanités, la Philosophie et la Théologie. Après avoir ensuite professé la Théologie au Séminaire Saint-Charles, à Paris, il fut nommé recteur du collége à Tarbes, et quelque temps après Supérieur du nouveau Séminaire qu'il trouva moyen de faire donner à perpétuité à la congrégation de la Doctrine chrétienne. Après avoir été du nombre des appelants, il se fit encore inscrire, malgré les conseils de l'Evêque, M. du Cambout, parmi les réappelants; ce qui l'obligea à quitter le diocèse de Tarbes et à se retirer à Nérac. Devenu Supérieur du Séminaire de Bayonne, il gagna la confiance de quelques familles de cette ville, et leur inculqua très-fortement ses doctrines jansénistes. Envoyé de nouveau à Nérac il fut, sur un ordre de la cour, relégué à Cadillac, d'où ses discours au sujet des affaires de l'Eglise le firent partir pour Villefranche. Après avoir subi d'autres exils et même la prison pour la même cause, il reçut ordre de se rendre à Moissac, où il mourut dans l'obstination à l'âge de 75 ans.

(22) Dominique de Harriague, bourgeois et marchand de Bayonne, fils de Pierre de Harriague et de Jeanne Javelleau. Il épousa, le 27 avril 1707, Catherine Verdier, d'une des principales familles de Bayonne. Dominique de Harriague avait deux autres frères, Pierre, trésorier du duc d'Orléans, et Etienne, receveur-général des finances du Roi. Il mourut le 28 août 1758, âgé de 87 ans.

(23) Le P. Chourio, natif d'Ascain, passait pour un très-savant théologien. On assure que Tournely, ayant vu ses cahiers, ne put s'empêcher de dire : « Si j'avais connu la théologie du « P. Chourio, je n'aurais pas fait paraître la mienne; la sienne « vaut mieux. » Trois parents de ce jésuite, Sylvestre, Pierre et Michel, furent curés ; le premier, de Bayonne ; le second, d'abord de Saint-Jean-de-Luz, puis de Bayonne; le troisième, de Saint-Jean-de-Luz. Ce dernier a publié en langue basque une traduction de l'*Imitation de J.-C.*, qui jouit encore d'une certaine célébrité.

(24) Salvat et Etienne de St-Pé naquirent à Larressore, de Pierre de St-Pé, chirurgien, et de Gratianne de Sorhainde. Ils prirent les grades théologiques à l'Université de Bordeaux, et obtinrent ensuite tous les deux une prébende à Bayonne. Salvat de St-Pé était depuis plusieurs années vicaire de la cathédrale, lorsqu'en 1725, un de ses oncles, Etienne de Sorhainde, le plus ancien chanoine du chapitre de Bayonne, résigna son canonicat en sa faveur. Il mourut au mois de janvier 1750. Son frère, Etienne de Saint-Pé, fut nommé, après la mort de l'Evêque André Druillet, secrétaire des vicaires-généraux capitulaires. M. de la Vieuxville le conserva auprès de lui en la même qualité, lui donna une grande part à sa confiance, l'emmena à Paris en 1733, et le nomma, peu de temps avant de mourir, curé de la paroisse d'Urt. Etienne de Saint-Pé se démit de cette cure le 13 janvier 1736, et fut nommé à cause des services qu'il avait rendus à cet Evêque, prieur commendataire de N.-D. de Fontaine-Gehard (diocèse du Mans), dont le patronage appartenait à la famille de la Vieuxville. Il mourut à Larressore le 6 Février 1743, âgé de 45 ans.

(25) Gilbert de Montmorin de St-Hérem était le troisième des fils de Joseph-Gaspard de Montmorin, Evêque d'Aire, qui avait porté l'épée avant d'embrasser la carrière ecclésiastique. Il était directeur au Séminaire de St-Sulpice, lorsqu'il fut envoyé comme coadjuteur auprès de son père; il fut sacré avec le titre d'Evêque de Pidon. Il établit dans son diocèse l'usage des conférences ecclésiastiques, et introduisit la règle de Saint-Sulpice dans son Séminaire, qu'il plaça sous la direction de l'abbé Lalanne. Après avoir gouverné pendant onze ans l'église d'Aire, il fut transféré à Langres en 1734, et non point en 1736, comme l'affirme l'auteur de l'*Histoire de la Gascogne*. Gilbert de Montmorin combattit avec vigueur le jansénisme, et mourut à l'âge de 79 ans.

(26) Michel Galard, fils de Dominique Galard, notaire royal, et de Catherine Moirie, était né à Bayonne, le 29 août 1699. Il montra dès

son enfance une humeur fort indocile. Sa famille, qui voulait qu'il se consacrât au service des autels, le fit tonsurer tout jeune, et obtint pour lui un canonicat à la collégiale de Saint-Esprit. Bientôt après il fut placé au collége des Jésuites à Toulouse, et y termina ses études jusqu'à la théologie. Envoyé à Paris en 1717 ou 1718, il fut recommandé par le janséniste Décès à M. Lestage autre janséniste. Il se trouvait au collége de Rheims, quand il fut saisi avec tous ses papiers, et conduit à la Bastille. Il était soupçonné d'être l'auteur des *Nouvelles Ecclésiastiques*. Après quelques mois de détention, il fut élargi, et reçut ordre de se retirer à Dax. Les menées qu'il ne cessait de pratiquer dans cette ville et à Bayonne, en faveur du jansénisme, lui attirèrent en 1730 une lettre de cachet qui le reléguait chez les Cordeliers de Captieux, au diocèse de Bazas. Prévenu à temps, il se réfugia en Hollande, auprès de l'archevêque schismatique d'Utrecht. Michel Galard n'était que diacre; comme d'autres jansénistes, il ne voulut point, sous prétexte d'humilité, être promu au sacerdoce.

(27) Jean Décès naquit à Bayonne en 1673. Il entra d'abord dans un couvent de Capucins, d'où il sortit par ordre de son père. Il va faire ensuite sa théologie à Bordeaux chez les Jésuites, revient à Bayonne, où il s'occupe de l'éducation de quelques jeunes gens, se rend à Paris, se fait recevoir au Séminaire des Missions Étrangères, est sur le point de s'embarquer pour les Indes-Orientales, quitte ce Séminaire, et revient une seconde fois à Bayonne. Là il parvient à être nommé chanoine de la collégiale de Saint-Esprit, et, en outre, aumônier de l'hôpital Saint-Léon de Bayonne. C'était un des fauteurs les plus ardents du jansénisme dans cette partie de la France. Au sortir du Séminaire de Bayonne, il alla successivement à Condom, à Bazas, à Bordeaux, à Toulouse, mais son zèle extrême pour le parti le fit renvoyer de ces différents lieux. Il mourut à Gimont, dans le diocèse de Lombez, en 1756, à l'âge de 83 ans, sans avoir rétracté ses erreurs.

(28) Jean Lestage, natif de Bayonne, fut d'abord prébendier à la cathédrale, et obtint ensuite de M. Druillet la cure de Biarritz. Il refusa d'accepter le mandement de M. de la Vieuxville touchant la bulle *Unigenitus*, prêcha ouvertement le jansénisme, et reçut ordre d'aller se recueillir pendant trois mois au Séminaire de Bayonne. Ennuyé de cette retraite, il s'enfuit du Séminaire le 19 janvier 1730, se tint quelque temps caché à Bordeaux, et fut enfin exilé au Mont-Saint-Michel.

(29) Jean-Philippe Morel était chanoine de la collégiale de Saint Esprit et en même temps directeur du couvent des Ursulines, où

il fut remplacé par le célèbre P. capucin Ambroise de Lombez, un des hommes les plus propres à faire revenir ces religieuses de leurs erreurs. Ayant reçu ainsi que son confrère, M. Décès, l'ordre de s'éloigner de vingt lieues de Bayonne, il se rendit avec lui à Condom, à Bazas et enfin à Bordeaux où il tomba malade d'hydropisie ; il appela le curé de Saint-Projec, dans la paroisse duquel il se trouvait ; mais comme il refusa de rétracter ses erreurs, le curé ne voulut point lui administrer les sacrements de l'Eglise. Il mourut le 25 février 1732.

(30) Martin de Saint-Martin était né à Saint-Pée. Après avoir pris le bonnet de docteur en théologie, il fut nommé curé de sa paroisse natale le 22 janvier 1709, sur la présentation de Jean de Caupène, marquis d'Amou. Atteint de cécité sur la fin de ses jours, il obtint de la cour de Rome l'autorisation de célébrer les Saints Mystères, pourvu qu'il fût assisté d'un autre prêtre. Il mourut vers le commencement de l'année 1767 dans un âge fort avancé.

(31) Pierre Saint-Martin, né à Larressore, fut nommé au mois de septembre 1719 vicaire de la cathédrale de Bayonne, et ensuite promoteur de l'officialité. Plus tard, il obtint la cure de Louhossoa, et fit exécuter à ses frais de grands travaux à l'église paroissiale. Un de ses neveux, Pierre-Ignace Saint-Martin, fut directeur et professeur de théologie à Larressore.

(32) Paul Gilly, né à Bourges, en Berry, fut nommé chanoine théologal du chapitre de Bayonne au mois de mars 1715. Il donna sa démission le 13 janvier 1719, pour devenir doyen de l'église royale de Saint-Laud-les-Angers. Il était bachelier en théologie de Sorbonne et docteur de l'Université de Bourges.

(33) Marie-Anne de Neubourg, fille du duc de Neubourg, seconde femme de Charles II, roi d'Espagne Elle devint veuve de ce prince le 2 novembre 1700. Accusée de former des intrigues contre Philippe V, elle fut arrêtée à Tolède par le duc d'Osuna au mois d'octobre 1706, et conduite à Bayonne sous bonne escorte. Elle demeura dans cette ville jusqu'en 1737, époque où elle fut rappelée en Espagne, et envoyée à Guadalajara, où elle mourut le 22 août 1740.

(34) Jean-Frédéric Phélyppeaux, comte de Maurepas, naquit à Paris en 1701. Nommé ministre d'Etat, il tomba dans la disgrâce de Madame de Pompadour, fut destitué après 34 ans de ministère

et exilé de la cour. Lorsque Louis XVI monta sur le trône, on l'engagea à rappeler le comte de Maurepas, alors âgé de 73 ans. Mais toujours frivole, imprévoyant, ne se dirigeant dans les affaires les plus graves que par des motifs secondaires ou des considérations de personnes, il ne fut à la hauteur ni des circonstances, ni de sa position. Il mourut le 22 octobre 1781, âgé de plus de 80 ans.

(35) Martin Constantin était né dans le diocèse de Bordeaux. Léon de Lalanne l'amena avec lui, d'abord à Dax, puis à Bayonne, en qualité de son secrétaire. M. Constantin obtint dans la suite un canonicat dans le chapitre de cette dernière ville. Appelé par André Druillet aux fonctions de vicaire-général et d'official, il suivit les errements de son Evêque dans les affaires du jansénisme. Renommé à ces mêmes fonctions par M. de la Vieuxville, il rétracta son acte d'appel et accepta purement et simplement la constitution *Unigenitus*, dont il se montra depuis un des plus chauds partisans. Il mourut au mois d'avril 1730.

(36) Jean Hiriart, né à Mendionde, fut nommé vicaire de Bayonne en janvier 1724. Il fut privé de ces fonctions au commencement de décembre 1728 pour n'avoir voulu ni signer le Formulaire d'Alexandre VII, ni accepter la bulle *Unigenitus*. Exilé en 1732 auprès de son père dans le village de Mendionde, il se rétracta trois ou quatre ans après.

(37) Pierre Bernède, né à Bayonne, le 2 août 1799 Il était fils de Jean Bernède, bourgeois et marchand de cette ville, et de Marie d'Argain. Il devint vicaire de Bayonne en avril 1725, et dut cesser ses fonctions en décembre 1728 en même temps et pour les mêmes motifs que son confrère M. Hiriart.

(38) Nicolas Quesson, docteur en théologie, natif du diocèse d'Autun, était curé de Saint-Jean et Saint-Pierre de Mantes, lorsque M. de la Vieuxville lui donna, le 20 septembre 1728, des lettres de vicaire-général. Il se montra fort opposé au jansénisme, et par là s'attira la haine du parti.

(39) Bernard d'Abbadie d'Arbocave ou d'Arboucave appartenait à une ancienne famille du Béarn. Il était curé de Mazeclac, au diocèse de Lectoure, lorsque Louis XIV le nomma à l'évêché de Dax le 15 août 1690. Bernard d'Arbocave interjeta appel de la bulle *Unigenitus* en 1718. Il se rétracta en 1729, et publia un mandement pour l'acceptation pure et simple de la constitution. Il mourut en 1733, après un épiscopat qui avait duré plus de 40 ans et qui fut le plus long de tous ceux que vit le diocèse de Dax.

(40) Messire Michel-Robert de Pomereu, maître des requêtes, avait été d'abord intendant à Tours, et de là il passa à la généralité d'Auch. Il mourut dans cette dernière ville, le 27 décembre 1734, âgé d'environ 50 ans.

(41) Dominique de Béhic, fils de Dominique de Béhic et de Marie-Marthe d'Olhonde. Il avait deux frères qui portaient comme lui le prénom de Dominique. Il épousa Saubade Bernède, et il exerçait les fonctions de jurat en même temps que celles d'administrateur de l'hôpital.

(42) Dominique-Alexandre de Saint-Julien, naquit en 1664 au château de Saint-Julien, à Ahaxe, dans la Basse-Navarre. Exempt d'ambition, Dominique-Alexandre de Saint-Julien, nommé à la cure d'Ahaxe le 2 mars 1690, resta pendant 40 ans à la tête de cette petite paroisse avec la réputation d'un homme vertueux, se faisant également aimer et respecter dans tout le pays.

(44) Martin Béhola, docteur en théologie, était né à Saint-Pée de Michel Béhola et de Sabine Dihabe. Il travailla aux missions avec M. Daguerre, fut nommé curé de Guéthary le 16 septembre 1739, donna sa démission en 1742, et devint prébendier dans sa paroisse natale. Il parvint à un âge fort avancé, et se noya dans un débordement d'une rivière qui coulait près de son habitation ; son corps fut déposé par les eaux dans une prairie voisine. Un de ses frères, prêtre, fut aussi prébendier à Saint-Pée.

(45) Gratien Diharce, né à Hasparren, travailla tout jeune aux missions avec M. Daguerre. Il fut le premier aumônier de la Maison de Retraite de Hasparren, obtint une prébende dans cette paroisse, et y mourut en 1781. Il était docteur en théologie et frère puîné de Laurent Diharce, qui contribua beaucoup à la fondation de la Maison de Retraite.

(46) Charles d'Arquie naquit à Bayonne, le 23 octobre 1684, de Dominique d'Arquie et de Louise d'Urtubie, sieur et dame de la maison noble d'Arquie, à Ustaritz. Il fut ondoyé après sa naissance ; et les cérémonies du baptême ne furent suppléées que plus de dix-huit ans après, le 16 mars 1703. Huit jours après, Charles d'Arquie, écuyer, recevait la tonsure des mains de René de Beauveau, alors évêque de Bayonne. Le 21 janvier 1712, il devenait curé de Hendaye, et le 20 janvier 1714, curé d'Urrugne. Il mourut dans cette dernière paroisse, le 20 mai 1749.

(47) Henri, vicomte d'Urtubie, capitaine de vaisseau, bailli et colonel du régiment des milices du Labourd, chevalier de l'ordre

royal et militaire de Saint-Louis, épousa Jeanne de Laborde, native de Bayonne. Il mourut le 7 août 1731, âgé d'environ 63 ans. Sa fille, Ursule d'Urtubie, épousa en 1733 Pierre de Lalande-Gayon, capitaine de cavalerie, et fit passer à la maison de Lalande le château et les biens d'Urtubie.

(48) Jeanne de Laborde, parente de Jean de Laborde-Noguez, secrétaire du Roi et lieutenant-général de l'amirauté à Bayonne, épousa Henri, vicomte d'Urtubie, et lui survécut plusieurs années. Après la mort de son mari et le mariage de sa fille Ursule d'Urtubie avec Pierre de Lalande-Gayon, elle se retira au couvent des Dames de la Foi à Bayonne, où elle vécut dans la pratique des exercices de piété. Elle y mourut au mois d'avril 1745.

(49) Martin de Péruertéguy, natif d'Ainhoa, épousa le 27 novembre 1697, Catherine de Harostéguy, héritière d'Igusquibelar, à Cambo. Il était oncle de Jean Péruertéguy, un des curés les plus vertueux et les plus instruits qu'ait eus la ville de Saint-Jean-de-Luz, et grand oncle de M. Labartette, mort évêque de Véren et vicaire apostolique de la Cochinchine.

(50) Pierre de Ségure naquit à Itsassou vers 1676. Il épousa Gratianne Doxurruty, héritière de Mentaberry à Larressore, et alla se fixer dans cette paroisse Il fut l'un des hommes les plus considérés et les plus influents du Labourd. Pierre de Ségure mourut le 13 août 1757, âgé de 81 ans. Son fils, Martin de Ségure, né à Larressore le 31 octobre 1707, exerça d'abord la médecine à Bayonne, fut ensuite médecin de la reine douairière d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, et, à la mort de cette princesse, devint médecin ordinaire de Charles III et conseiller de S. M. C. Il se retira à Larressore et y mourut le 21 décembre 1776.

(51) Pierre d'Hospital naquit à Larressore en 1690. Il était fils de Pascal d'Hospital, sieur de la maison noble de ce nom. Il fut reçu notaire, et exerça en même temps les fonctions de greffier de la communauté de Larressore, après le père de M. Daguerre. Il mourut le 19 octobre 1758.

(52) Joannès de Bourlastéguy était un des principaux habitants de Larressore; il cultivait lui-même sa propriété.

(53) Joannès de Harriet était maître tuilier; il avait en Espagne des tuileries dont il tirait un très-bon revenu. Il était sieur de Locaté-Hiriart, et père du notaire Martin Harriet, auteur d'une grammaire basque.

(54) N. Duhalde, avantageusement connu sous le nom de P. Clément, d'Ascain, fut prédicateur ordinaire du roi de Pologne, Stanislas. Né au village d'Ascain en 1696, il entra, dès l'âge de 14 ans, au couvent des Capucins de Bayonne. A peine ordonné prêtre, il fut poussé par ses supérieurs à la prédication, pour laquelle il montra de bonne heure un remarquable talent. Il prêcha pendant plus de 50 ans dans les principales chaires de la Guienne et des provinces voisines. Il fit entendre en outre la parole de vérité dans presques toutes les grandes villes de France; et partout, dans les missions, dans les stations du carême et de l'avent, il s'éleva avec force contre le jansénisme; à Sens, à Mautauban, à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille, où l'avait appelé le célèbre Henri-Xavier de Belzunce; à Paris, enfin, où M. de Beaumont lui fit prêcher plusieurs séries de sermons, notamment dans les années 1751 et 1752. Le P. Clément acquit une grande réputation comme prédicateur, mais il dédaigna toujours un genre de prédication mondaine qui était fort à la mode de son temps, et n'en opéra que plus de bien. Il exerça les principales charges de son ordre pendant un grand nombre d'années; il fut gardien du couvent de Bayonne, définiteur et provincial des Capucins de la province de Guienne. Ce fut en cette dernière qualité qu'il fit le voyage de Rome pour l'élection d'un Général de son ordre. On assure que la crainte d'être choisi pour cette dignité l'engagea à mettre une telle lenteur en route, qu'il n'arriva à Rome qu'après l'élection, ce dont le Pape lui fit une sorte de reproche amical. Le P. Clément mourut à Bayonne le 25 juin 1781, à l'âge de 85 ans, après en avoir passé 71 en religion. Voici le portrait qu'en fit D. Chaudon, bénédictin de Cluny :

Doux sans faiblesse, austère avec prudence,
Il subjugua l'esprit, il sut toucher les cœurs;
Et, joignant les vertus au don de l'éloquence,
Il nous prouva ses discours par ses mœurs.

(55) Auger Haristéguy était né à Sare en 1683. Il se fit recevoir docteur en théologie, vécut plusieurs années à Saint-Jean-de-Luz comme prêtre habitué, et devint enfin curé de cette ville. Il était très-attaché à ses fonctions de pasteur, aimé et estimé de son troupeau. Auger Haristéguy mourut à Saint-Jean-de-Luz le 4 avril 1739.

(56) Bertrand de Lissalde, commandeur d'Audignon, de l'ordre de Saint-Lazare, fut nommé, jeune encore, chanoine de la cathédrale de Bayonne; puis, curé majeur de la même église. Cinq évêques lui confièrent successivement les fonctions de vicaire-général. C'était un homme sage, modéré, très-versé dans les affai-

res administratives. Il eut le malheur de suivre dans les voies du jansénisme M. Druillet, son évêque, mais il revint ensuite à d'autres sentiments. Bertrand de Lissalde mourut le 27 octobre 1745, âgé de 88 ans, après avoir été pendant 38 ans curé de la cathédrale de Bayonne.

(57) Jean-Baptiste Clérisse, docteur de l'Université de Toulouse, naquit à Bayonne le 12 février 1707, de Pierre Clérisse, marchand droguiste, et de Marie de Couronneau. Il était seulement clerc tonsuré, lorsqu'il devint chanoine de la cathédrale le 2 septembre 1729, par la résignation que fit en sa faveur son oncle maternel, Pierre de Couronneau. Après avoir été syndic du chapitre, il fut nommé par M. d'Arche vicaire-général, le 2 mars 1774 et mourut le 15 juillet 1782.

(58) Jean-Baptiste Lecomte, marquis de la Tresne (on prononce Trêne), naquit à Bordeaux le 25 avril 1695. Il était fils de Louis-Arnaud Lecomte, marquis de la Tresne, chevalier d'honneur et conseiller du Roi; et neveu de François-Léon Lecomte, conseiller à la grand'chambre du parlement de Bordeaux. Il fut nommé avocat-général le 25 juillet 1726; plus tard il devint président de la Tournelle, et enfin, en 1739, il fut reçu président de la grand'chambre; il exerça ces dernières fonctions jusqu'en 1768.

(59) Jean-Baptiste de Caupenne, marquis d'Amou-Saint-Pée, seigneur de Pomarez, de Castel-Sarrazin et d'Arbonne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie, lieutenant du Roi, commandant de Bayonne, pays de Labourd, Soule, Béarn et Navarre, fut d'abord lieutenant aux Gardes-Françaises. Il épousa Marie-Charlotte de Menou, qui mourut en 1767 et à laquelle il survécut 21 ans.

(60) Jean Duhalde, fils de Bertrand Duhalde et de Marie de Hiriart, naquit à Ascain. Il était neveu du célèbre jésuite Duhalde, auteur des *Mémoires sur la Chine*, qui a aussi commencé la publication des *Lettres édifiantes et curieuses*. M. Duhalde acquit une grande renommée dans les missions par son éloquence et par son zèle pour le salut des âmes. Comme il prêchait une mission à Asme, dans le diocèse de Dax, il fut blessé par accident à une jambe, on dut en venir à l'amputation du membre blessé; la gangrène s'y mit néanmoins, et le missionnaire succomba à la fleur de son âge.

(61) Jean Labartette, né à Ainhoa, était fils de Pierre Labartette, contrôleur des fermes du Roi, et de Jeanne Gastambide. Après avoir étudié à Larressore et à Aire, il alla terminer son cours de

théologie à Toulouse où il reçut le bonnet de docteur et la prêtrise. M. Labartette entra aux Missions Etrangères, s'embarqua pour la Cochinchine en décembre 1774, fut nommé en 1784 coadjuteur du fameux évêque d'Adran, Mgr. Pigneaux, avec la qualité d'évêque de Veren et de vicaire apostolique, succéda à ce prélat en l'année 1800, et mourut à Phu-xuan le 6 août 1825, âgé de 77 ans, après avoir travaillé pendant 50 ans dans les Missions. On trouve plusieurs de ses lettres dans les tomes VI, VII et VIII des *Nouvelles lettres édifiantes* et dans le premier tome des *Annales de la propagation de la Foi.*

(62) Jean Darralde naquit à Bayonne le 28 octobre 1727. Son père Dominique Darralde, et sa mère, Jeanne Mourguiart, de Saint-Jean-Pied-de-Port, vinrent dans cette ville pour s'y livrer au commerce. Il étudia d'abord à Larressore et ensuite à Toulouse où il prit les grades universitaires. Il était curé de Saint-Jean-Pied-de-Port, lorsqu'il fut appelé à la cure de Bayonne, le 24 décembre 1778; le 22 août 1781 il était nommé chanoine et le 11 octobre suivant, vicaire-général. M. Darralde émigra pendant la Révolution, et à son retour il fut envoyé comme curé dans la petite ville de Navarrenx, où il est mort le 14 août 1811.

(63) Jacques Garra avait vu le jour à Helette. Après avoir étudié plusieurs années à Larressore, il se rendit à Toulouse où il se fit graduer. Il s'adonna avec ardeur à l'étude des mathématiques, occupa pendant environ 40 ans la chaire d'hydrographie à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz, et mourut en 1807 dans cette dernière ville laissant plusieurs ouvrages manuscrits sur les mathématiques.

(64) Dominique Eliçagaray, natif d'Ahaxe, étudia à Larressore et à Toulouse, professa la philosophie dans cette dernière ville, fut nommé curé de Saint-Jean-Pied-de-Port et official de la Basse-Navarre, et passa en Espagne pour cause de refus du serment civique. Rentré en France sous le Directoire, il publia un ouvrage *sur les droits de l'Eglise*, qui fit sensation. Proviseur à Pau, doyen de la Faculté des Lettres, recteur de l'Académie, il se fit remarquer par la bonté de son enseignement et la sagesse de son administration. Il entra en 1816 au conseil royal de l'instruction publique, et mourut à Paris, le 22 décembre 1822.

(65) Jean Couturier naquit à Châteauroux, dans le diocèse de Bourges. Admis dans la Compagnie de St-Sulpice, en 1714, il devint d'abord directeur de la communauté des philosophes, puis premier directeur du Grand Séminaire, et enfin supérieur. Il jouis-

sait d'un très-grand crédit auprès du cardinal de Fleury, alors premier ministre. M. Couturier fut à cette époque en butte à toute la haine des jansénistes à cause de son opposition à l'appel. La Compagnie prit différents accroissements durant sa supériorité ; elle acquit, entr'autres établissements, le Séminaire de Saint-Charles, fondé à Toulouse par M. de Calvet. M. Couturier mourut le 31 mars 1770.

(66) Christophe Lalane, grand'oncle du vénérable abbé Lalane, naquit à Audignon le 1er septembre 1793, fut reçu docteur en théologie et entra dans la Société de St-Sulpice, où il fut connu de l'évêque d'Aire, Gilbert de Montmorin. Ce prélat le mit à la tête de son grand Séminaire, le nomma vicaire-général et grand-archidacre de Chalosse, et lui fit donner un canonicat dans sa cathédrale. Christophe Lalane suivit Gilbert de Montmorin à Langres comme grand-vicaire. Il paraît qu'après la mort de cet évêque, M. de Beaumont, archevêque de Paris, voulut se servir de ses lumières et de son expérience et le nomma aussi vicaire-général.

(67) Pierre Lalane, si avantageusement connu comme principal du collége d'Aire, naquit à Audignon, près Saint-Sever, dans la Gascogne, le 12 mars 1755. Il était le troisième des fils de Jean Lalane et de Jeanne Pancaut. M. Lalane fit les études classiques au Séminaire d'Aire, prit les grades théologiques à la Faculté de Toulouse, compléta son cours de théologie au grand Séminaire d'Aire, où il fut retenu comme professeur de physique, passa quelques années après au petit Séminaire en qualité de supérieur, se fit apprécier par ses collègues et par l'administration diocésaine, et garda l'établissement jusqu'au moment où il en fut expulsé par les agents révolutionnaires. Pendant la Terreur, il exerça les fonctions du saint ministère à Saint-Sever et aux environs jusqu'au jour où il revint à Aire, pour prendre la direction du collége, qu'il s'agissait de fonder dans les bâtiments du grand ou du petit Séminaire, concédés tous deux à la ville à condition qu'ils seraient affectés à l'enseignement secondaire.

M. Lalane s'installa dans le moins dégradé des deux, qui était le grand Séminaire, l'appropria à sa nouvelle destination, restaura plus tard le petit Séminaire, y mit d'abord une division de ses élèves, et ensuite les aspirants au sacerdoce avec l'agrément de M. Loison, évêque de Bayonne, et sous la direction de M. Destenabe aîné. Il fonda aussi vers le même temps le couvent des Ursulines d'Aire.

En 1825, M. Lalane fut nommé chanoine ; il entra au conseil épiscopal en 1827 et s'y fit remarquer par la rectitude de son jugement autant que par une sage réserve. Il mourut le 31 janvier 1829, laissant une mémoire en vénération.

(68) Salvat d'Etchart, né à Saint-Martin d'Arberoue, de Tristan d'Etchart et de Gratianne Sarrible. Après avoir fait ses études aux Jésuites de Pau, il entra au Séminaire de Larressore où il exerça les fonctions de directeur. Quelques années après, il fut nommé vicaire de Cambo, et puis curé de Guéthary.

(69) Sébastien Mourguiart naquit en 1709, à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il montra, dès sa plus tendre jeunesse, une très-grande piété et eut pour protecteur le vicomte d'Echaus, qui le fit tonsurer par M. de la Vieuxville dans la chapelle de son château. Il mourut curé à Mendive.

(70) Jean Diron, fils de Jean Diron et de Gratianne Detchart, était né à Macaye, où M. Duhalde et M. Hiriart, curés de Bayonne, virent aussi le jour. Il fut ordonné prêtre à Oloron par François de Révol, évêque de cette ville. Il mourut à Larressore, le 27 mars 1769.

(71) Bernard Haramboure eut pour père Martin Haramboure, et pour mère Jeanne-Julienne Jaurèche, propriétaires au village de Jatsou, près de Larressore; il fit de bonnes études, et fut admis par M. Daguerre au nombre des directeurs du Séminaire. Quelque temps après le supérieur le donna à M. d'Arche, pour remplacer le secrétaire de l'évêché qui venait de mourir. Content de ses services, l'Evêque le nomma, après quelques années, à la cure d'Ahetze et d'Arbonne, et enfin à celle plus importante de Hasparren. Il y avait 13 ans qu'il était à la tête de cette paroisse, lorsqu'en 1785 il fut ravi par la mort à l'amour de ses paroissiens.

(72) Jean d'Arquie, fils de Jean d'Arquie et de Catherine Diturrart, naquit à Espelette le 16 juillet 1721. M. Daguerre, dont il était parent, lui fit faire d'abord de très-bonnes études à Larressore. Il l'envoya ensuite à Coïmbre, en Portugal, et ce fut l'Evêque de cette ville, M. Annunziatta, qui lui conféra le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. Après avoir étudié plusieurs années à l'Université de Coïmbre et y avoir pris le grade de docteur, M. d'Arquie revint à Larressore où on lui donna la chaire de philosophie. Il entra plus tard dans les Missions, et se fit une grande réputation comme orateur sacré.

(73) Antoine La Salle, fils de François La Salle et de Magdeleine Blachetté, était né dans la paroisse de Saint-Légu, à Chambéry, en Savoie. Ordonné prêtre le 18 mars 1747, il entra comme directeur au Séminaire de Larressore, y enseigna vingt ans la théologie, et y était professeur émérite, lorsqu'éclata la Révolution de 93.

(74) Jean-Pierre d'Apat d'Etchepare, fils de Jean-Baptiste d'Apat d'Etchepare, naquit au château d'Apat, en Basse-Navarre. Il alla terminer ses études à Toulouse, où il reçut les grades théologiques. Puis il fut admis par M. Daguerre parmi les directeurs du Séminaire de Larressore. Il fut quelque temps après nommé vicaire à Ustaritz; et, enfin, la cure de St-Michel et de Çaro étant venue à vaquer, M. d'Arche l'y appela, le 29 août 1769.

(75) Dominique Viviez naquit à Bayonne le 14 février 1764. Il fit ses études à Larressore, et y enseignait la philosophie, lorsque la Révolution vint à éclater. Il émigra alors en Espagne, se replaça, à son retour, dans l'enseignement, fut appelé ensuite au Grand Séminaire comme professeur de théologie, et reçut, le 10 octobre 1820, des lettres de vicaire-général. Dominique Viviez mourut à Bayonne le 19 février 1834.

(76) Pascal Dargagnaratz, né à Urrugne le 30 novembre 1750, étudia à Larressore, puis à Toulouse, où il se fit recevoir docteur. Nommé vicaire à Iholdy, il quitta bientôt le ministère paroissial, et entra au Séminaire de Larressore. La Révolution l'en chassa avec les autres directeurs; il émigra en Espagne, demeura longtemps à Hernani avec Martin Duhalde, et rentra en France. Il fonda à Bayonne un pensionnat, où il fit beaucoup de bien, et qui a pris un grand développement sous la direction de son neveu, M. Pascal Brat. M. Dargagnaratz mourut dans cette ville le 11 juillet 1826.

(77) Dominique Dartaguiette, né à Mendionde le 12 novembre 1736, fit ses études classiques au Séminaire de Larressore, où ses talents et sa piété le signalèrent à l'attention de M. Daguerre. Il n'était pas encore prêtre, quand on lui confia la chaire de rhétorique, qu'il garda jusqu'à la grande Révolution. Il fut ordonné prêtre le 27 avril 1770 par M. d'Arche, et avec l'approbation écrite de M. Daguerre, Supérieur du Séminaire, et de MM. Jean d'Arquie, François Dardan et Jean Celhay, directeurs.

(78) Marie de Lalande-Berriotz naquit à Bayonne le 11 avril 1712. Elle était fille de Jean de Lalande de Luc, seigneur de Berriotz et de Catherine de Batz. Son père fut, pendant plusieurs années, directeur de la poste à Bayonne. Une de ses sœurs, Angélique de Lalande-Berriotz, épousa messire Jean-Valentin de la Ferrière, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne. Marie de Lalande-Berriotz n'avait que 12 ans, quand la mort lui enleva sa mère; elle en avait à peine 28, quand elle mourut elle-même.

(79) Jeanne Casaubon reçut le jour à Ciboure, le 16 janvier 1713, de Michel Casaubon et de Jeanne d'Arrèche. Cependant elle fut toujours considérée comme étant d'Arbonne, parce que sa famille habitait cette paroisse, où elle avait de grands biens. Elle mourut le 28 décembre 1750.

(80) Marie de Lamothe-Lahet avait plus de 40 ans, quand elle devint une des fondatrices de la Maison de Retraite de Hasparren. Elle n'en fut pas moins une des religieuses les plus soumises, les plus dévouées et les plus édifiantes de cet établissement naissant. Elle était âgée d'environ 55 ans, lorsque le 4 janvier 1751, elle succomba à une attaque d'apoplexie, après avoir reçu seulement le sacrement de l'extrême-onction.

(81) Jeanne-Françoise d'Olhabide vécut 19 ans dans la Maison de Retraite de Hasparren, édifiant toute la communauté par son obéissance à la règle, son humilité et ses autres vertus. Elle mourut le 29 décembre 1757, âgée d'environ 50 ans.

(82) Laurent Diharce et sa femme Isabelle, sieur et dame de la maison d'Alsuyet, étaient deux des habitants les plus distingués de Hasparren par leurs richesses et leur piété. Laurent mourut âgé d'environ 69 ans, le 23 juillet 1763; il y avait déjà onze ans que sa femme l'avait précédé dans la tombe.

(83) Hiriart. C'était le nom de famille de trois frères, Jean, Guillaume et Etienne, qui furent tous trois des hommes de mérite et successivement curés de Hasparren, leur lieu natal.

Jean Hiriart, né en 1690, fut nommé à la cure de Hasparren le 28 octobre 1715. Attaqué de la pierre, il obtint que son frère Guillaume lui succédât le 4 janvier 1733, mais il se réserva la jouissance du tiers des fruits. Jean Hiriart mourut le 31 juillet 1746.

Guillaume Hiriart, né en 1697, était vicaire de son frère aîné, lorsque celui-ci résigna en sa faveur la cure de Hasparren. Ce fut pendant qu'il était curé de cette paroisse, que M. Daguerre fonda la Maison de Retraite de Hasparren, à laquelle Guillaume Hiriart porta toujours un très-vif intérêt. Sa mort arriva le 5 novembre 1759.

Etienne Hiriart, qu'on appelait Hiriart-Estébé, fit de bonnes études théologiques au pensionnat des Jésuites à Toulouse. Ordonné prêtre en 1731, il fut vicaire de Hasparren en même temps que son frère Guillaume. Il assista, à cette époque, au mariage de Denise Daguerre, sœur aînée de M. l'abbé Daguerre. Il fut nommé en 1733 à la cure de Bonloc, en 1745 à la cure de Saint-Mar-

tin d'Arberoue, et en 1746 à celle de Labastide-Clairence Son frère Guillaume étant mort, Etienne Hiriart fut désigné pour le remplacer.

(89) Jean-Noël Gaillande, né à Paris, fit ses humanités au collége Mazarin, et sa théologie sous Tournely, dont il était filleul. Il se distingua dans l'affaire de la bulle *Unigenitus* par son dévouement à l'Eglise et par l'énergie avec laquelle il combattit le jansénisme. M. Gaillande exerça les fonctions de principal du collége Duplessis, et celle de supérieur de la communauté de Sainte-Barbe. Il mourut à Paris, le 3 juillet 1745, âgé d'environ 60 ans.

(90) François de Sarret de Gaujac était né à Béziers en 1691. Il suivit d'abord le parti de l'épée et embrassa ensuite la carrière ecclésiastique. Loin de rechercher les honneurs de l'Eglise, il se consacra aux missions dans le diocèse de Tarbes en se faisant agréger aux chapelains de Notre-Dame de Garaison. Devenu évêque, il aimait à parcourir les campagnes en y répandant partout la semence divine. Etant tombé malade et sentant approcher sa fin, il demanda lui-même les derniers sacrements et mourut en vrai prédestiné, le 18 novembre 1757; il fut enterré dans le chœur de la cathédrale d'Aire, en présence d'un grand concours de monde, attiré par l'amour et la vénération qu'on avait pour lui.

(91) Louis-Marie de Suarès d'Aulan était né à Avignon, d'après les uns en 1697, et selon d'autres en 1699. En 1736, il succéda à François d'Andigné sur le siége épiscopal de Dax. M. d'Aulan occupa ce siége environ 34 années; et, pendant cet espace de temps, il déploya le plus grand zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, la réforme des mœurs et l'extirpation du jansénisme. Accablé par l'âge et les infirmités, et désirant se préparer à la mort, il donna sa démission en 1771 sous la réserve d'une pension de 15,000 livres, et se retira dans sa ville natale, où il mourut le 16 avril 1785.

(92) Jean-François de Chatillard de Montillet était né au château de Champ-d'Or, en Bugey, le 4 mars 1702, d'une ancienne famille du Dauphiné. Il fut sacré évêque d'Oloron dans l'église de Saint-Sulpice par le cardinal de Polignac, son métropolitain. En 1742 on le transféra à Auch en remplacement de ce même cardinal de Polignac, qui avait été son consécrateur. M. de Montillet donna un nouveau catéchisme, renouvela les ordonnances de M. de Suze, réforma les abus qui s'étaient glissés pendant la longue absence de son prédécesseur, rétablit grand nombre d'églises qui

tombaient en ruines, mit en vigueur les conférences et les retraites ecclésiastiques, tâcha de prémunir son troupeau contre les erreurs du temps, et fut considéré comme un des plus grands prélats qui soient montés sur le siége archiépiscopal d'Auch. Il mourut en 1775, à Paris, où il s'était rendu, malgré son grand âge, pour l'assemblée générale du clergé de France.

(93) Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem. (Voir plus haut la note 25.)

(89) Arnaud Destenabe naquit à Duhort, dans le diocèse d'Aire, le 16 août 1759; et son frère Jean, le 14 novembre 1764. Avant la Révolution, Arnaud Destenabe professa la philosophie au Grand Séminaire, puis il émigra en Espagne, où son frère reçut l'ordre de prêtrise. A leur retour en France, l'aîné devint Supérieur et le second, professeur de rhétorique au Petit Séminaire d'Aire. Plus tard, Arnaud Destenabe ayant été nommé Supérieur du Grand Séminaire de Dax et vicaire-général, ce fut Jean qui lui succéda dans ses fonctions de Supérieur du Petit Séminaire. Ils quittèrent dans la suite la direction de ces deux maisons, et moururent chanoines titulaires d'Aire.

Les diocèses d'Aire, d'Auch, de Bayonne, de Tarbes, sont redevables aux deux frères Destenabe d'un grand nombre d'ecclésiastiques, qui se sont formés sous leur direction.

(90) N. de Latour, doyen de Québec, puis chanoine de Tours, et enfin curé de Montauban, était fils d'un avocat de Toulouse. C'était un prédicateur véhément, mais dont l'élocution était loin d'être correcte. Il fut détesté des jansénistes qu'il combattait à outrance.

(91) Marie Fortade, juive convertie, en religion sœur de Saint-Charles, prit l'habit le 4 novembre 1731, et fit profession le 18 novembre de l'année suivante. Ayant témoigné le désir d'embrasser la religion catholique, elle avait été présentée à messire André de Hureaux, doyen de la collégiale de Saint-Esprit, qui la fit entrer au couvent de Sainte-Ursule. Ses coreligionnaires la réclamèrent et tâchèrent d'ébranler sa résolution. Dieu lui fit la grâce de sortir victorieuse de ce combat. Elle fut baptisée dans la cathédrale de Bayonne en 1728, trois ans avant d'avoir pris l'habit de la Religion. Elle mourut le 14 avril 1769.

(92) Jacques de Forbin-Janson, docteur de la maison de Sorbonne, abbé de Saint-Valéry, vicaire-général du cardinal son oncle, était fils de Laurent, marquis de Janson, et de Geneviève de Briançon. Il fut nommé à l'archevêché d'Arles le jour de Pâques

1711. C'était un adversaire déclaré des jansénistes, qui ne l'épargnèrent point dans leurs pamphlets et leurs libelles. Jacques de Forbin-Janson mourut dans son diocèse, le 13 janvier 1741, âgé d'environ 69 ans

(93) Le P. Jeaume et le P. Mazenc. Le premier passait pour un homme pacifique et sans ambition. Il fut élu vers 1734 premier assistant et ensuite général de la Congrégation des Doctrinaires. Voyant les efforts de quelques-uns des Pères pour propager le jansénisme parmi leurs confrères, il entreprit le voyage de Rome, et le chapitre de Beaucaire fut la conséquence de ce voyage.

Le P. Jeaume rendit un autre service signalé à sa Congrégation. Le P. Mazenc étant mort, un chapitre général fut indiqué au Séminaire de Saint-Charles à Paris, afin qu'il fût pourvu à son remplacement. Les Doctrinaires jansénistes s'agitèrent beaucoup pour empêcher qu'on ne mît à exécution le décret de Beaucaire. Mais le président tint bon; et le chapitre élut pour général le P. Suret, partisan de la bulle *Unigenitus*. Le premier soin du P. Mazenc après son élection, fut de mettre en vigueur le décret de Beaucaire; il obtint, malgré de vives oppositions, que le Formulaire fût signé et la Constitution acceptée de presque tous les Doctrinaires, et déploya pendant près de six années qu'il resta en charge la plus grande fermeté. Il mourut d'apoplexie avant la fin de son généralat.

(94) Joseph de Révol, d'abord vicaire-général de Poitiers, reçut l'onction épiscopale le 8 octobre 1705, construisit le Grand Séminaire d'Oloron qu'il confia aux Barnabites, et réunit à cet établissement le bénéfice de Sainte-Gratte, vulgairement Sainte-Engrâce. Ce prélat se démit de son évêché en 1735, fut remplacé par son neveu, Jean-François de Montillet, qui mourut quatre ans après dans sa 77e année, et fut inhumé dans la chapelle du Séminaire.

(95) Guillaume d'Iriart, fils de Pierre d'Iriart et de Catherine d'Eliçabelac, était parti pour Alcala, après avoir reçu la tonsure des mains de M. d'Arche le 15 novembre 1747. Il fut obligé de renoncer aux travaux du saint ministère à cause du mauvais état de sa santé. Il obtint une prébende à Hélette, où il finit sa carrière.

(96) Bernard Dorcasberro naquit à Itsassou de Martin Dorcasberro et de Jeanne de Peçoinboure. C'était un sujet d'une grande espérance, mais il mourut n'étant que simple tonsuré, le 12 mars 1748.

(97) Salvat Hiribarren, né à Ciboure de François Hiribarren et de Saubade Daguerre, devint un très-bon sujet et un excellent prêtre. Mais les espérances de M. Daguerre ne se réalisèrent pas sur son compte; on ne put obtenir de sa famille qu'elle consentît à le laisser aller étudier aux universités d'Espagne.

(98) Jacques Golard-Monbet, docteur en théologie, était né en 1676, à Soustons, diocèse de Dax. Il fut nommé en 1705 à la cure d'Armendaritz, annexe d'Iholdy, en Basse-Navarre, et environ 30 ans après à celle d'Iholdy. C'était un bon sujet, prêchant avec zèle et édifiant ses paroissiens par ses vertus.

(99) Jean-Baptiste-Philippe de Lespés, chevalier, seigneur de Hureaux, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel en la sénéchaussée de Bayonne, était fils de Salvat de Lespés, seigneur de Hureaux, aussi lieutenant-général en la sénéchaussée de Bayonne, et subdélégué de l'intendant, et de Jeanne-Marie de Larrétéguy. Son grand-père, Joseph de Lespés de Hureaux, avait également exercé la charge de lieutenant-général, et le père de celui-ci, Pierre de Lespés, était conseiller du Roi.

(100) Joseph-Dominique de Béhic, né en 1696 d'une famille qui avait fourni un grand nombre d'honorables administrateurs à la ville de Bayonne. Il épousa Marie-Catherine Darrèche, dont le père, Charles Darrèche, avait aussi exercé les fonctions de maire. M. de Béhic, accompagné des échevins et des notables de Bayonne, tint sur les fonts baptismaux, le 14 juillet 1752, au nom du corps de ville, Marie-Louise-Victoire-Bayonne de Caupène d'Amou, fille du marquis d'Amou, lieutenant de Roi, et de Marie-Charlotte de Menou. Tout dévoué à la Religion, M. de Béhic était fabricier de la cathédrale, lorsqu'il mourut le 12 juillet 1761, à l'âge de 65 ans.

(101) Jean-Baptiste Genestet, natif de Bayonne, alla faire ses études théologiques à Paris, où il reçut le bonnet de docteur. Il mourut à Bayonne, le 22 mars 1769, à l'âge de 56 ans.

(102) Pierre Hiriart, docteur en théologie, était originaire d'Arbonne. Il fut nommé curé en 1712, et mourut le 10 juillet 1756, âgé de 73 ans.

(103) Jean d'Olce naquit au château d'Olce, en Basse-Navarre. D'abord évêque de Boulogne, il fut transféré à Agde, puis il permuta avec François Fouquet, évêque de Bayonne, quoique les revenus de cet évêché fussent moins considérables. Ce fut lui qui

bénit à Saint-Jean-de-Luz le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche. Il voulut être assisté dans cette cérémonie par deux chanoines de sa cathédrale, malgré les prétentions des aumôniers du Roi qui réclamaient cet honneur. Jean d'Olce publia des Statuts diocésains, établit à Bayonne la Confrérie du Très-Saint Sacrement, et quelques années plus tard, celle de l'Adoration perpétuelle, encouragea la dévotion à Saint Léon, patron du diocèse, et après avoir travaillé pendant 25 ans au bien de ses compatriotes, il mourut à Ossès, le 8 février 1681.

(104) Armand-Anne-Tristan de la Baume de Suze, fut nommé à l'évêché de Tarbes en 1675, et transféré en 1677 à Saint-Omer. Appelé en 1684 à l'archevêché d'Auch, il ne reçut ses bulles qu'en janvier 1692 à cause des démêlés de la France avec la cour de Rome. Cependant il se rendit à Auch d'après les ordres de Louis XIV, et prit en main l'administration du diocèse, de l'agrément et avec les pouvoirs du chapitre, qui l'avait nommé vicaire-général, administration assurément très-peu conforme aux canons. Il confia son Séminaire aux Jésuites, et célébra, en 1699, un concile provincial à Auch, pour accepter la bulle d'Innocent XII, qui condamnait le livre intitulé: *Maximes des Saints*. Anne de Suze mourut à Paris, le 4 mars 1705.

(105) Paul de Chaulnes fut promu à l'évêché de Sarlat vers 1700; il occupa ce siége jusqu'en 1721.

(106) François de Révol, petit neveu de Joseph de Révol, évêque d'Oloron, et cousin de Jean-François de Montillet, était né en 1715 dans le diocèse de Vienne. Appelé à 27 ans à succéder à M. de Montillet sur le siége d'Oloron, il visita plusieurs fois son diocèse, donna des retraites et des missions, prolongea les deux ailes du Grand Séminaire dont il termina la chapelle, construisit le Petit Séminaire, agrandit le couvent des Ursulines et fonda la maison dite des Angèles pour y élever jusqu'à cent petites filles qu'il y faisait nourrir à ses frais et auxquelles on enseignait un métier. Enfin, il mourut plein de mérites et de vertus, dans la nuit du 26 au 27 avril 1783.

(107) Joseph de Saint-André-Marnays de Vercel, vicaire-général d'Angers, était né à Paris en 1713, d'une famille également connue dans la robe et dans l'épée. Devenu évêque de Couserans, il résida constamment dans son diocèse qu'il ne quitta que deux fois, forcé qu'il y fut par de graves motifs, et mourut presque subitement le 24 septembre 1779, léguant tous ses biens à un vaste et bel hôpital qu'il avait bâti.

(108) Jacques Doyharçabal d'Iturbide naquit à Saint-Martin d'Arberoue en 1712. Son père, Bernard Doyharçabal, natif de Saint-Jean-de-Luz, s'occupait de négoce. Ordonné prêtre le 14 mars 1736, il partit presqu'aussitôt pour sa cure de Seix, dans le diocèse de Couserans, et y demeura jusqu'en 1770. Alors M. de La Ferronnays l'appela à Saint-Brieuc en qualité de grand-vicaire. Il remplissait depuis trois ans les mêmes fonctions à Bayonne, lorsqu'il devint chanoine de la cathédrale en vertu d'un brevet de joyeux avénement. M. d'Iturbide prit pendant douze ans une part très-active à l'administration des affaires diocésaines. Il mourut à Bayonne, le 5 novembre 1787, âgé de près de 76 ans.

(109) Jules-Basile Ferron de la Ferronnays, né le 2 janvier 1735 dans le diocèse de Nantes, était oncle du comte de la Ferronnays, ministre sous Louis XVIII. Etant vicaire-général de M. de Vercel, évêque de Couserans, le cardinal de Bernis l'appela pour le conclave de 1769. Les services qu'il rendit le firent nommer, le 24 décembre de cette même année, à l'évêché de Saint-Brieuc. Il prit le 31 mars 1784 possession de celui de Lisieux, où il resta jusqu'en 1790. Obligé de quitter la France en juin 1791, il se retira en Suisse, et de là en Franconie. Forcé de fuir de ville en ville devant les armées françaises, dépourvu de ressources, accablé par le chagrin et par l'âge, il alla mourir à Munich, le 15 mai 1799. Homme d'esprit, aimable, pieux, M. de la Ferronnays fut en outre un exemple de bienfaisance et de générosité.

(110) Louis-Joseph de Montmorency-Laval fut nommé à l'évêché d'Orléans en 1753, reçut en échange celui de Condom en 1756, et alla, au bout de trois ans, s'asseoir sur le siége de Metz, qui était plus important. M. de Montmorency était un prélat fort zélé, mais qui manquait de modération ; ce qui l'entraîna à plus d'une faute dans l'administration des différents diocèses qu'il eut à gouverner.

(111) Mathias Poncet de la Rivière était grand-vicaire de M. de Cristot, évêque de Seez, lorsqu'en 1742 il fut désigné pour remplacer M. Bossuet sur le siége épiscopal de Troyes. Arrivé dans son diocèse, il prit aussitôt différentes mesures pour réparer les ravages que le jansénisme y avait faits. Aussi les novateurs lui vouèrent-ils une haine violente ; il fut déféré aux tribunaux, condamné plusieurs fois à l'exil, privé de son temporel qui fut saisi. Mais rien n'abattit son courage, et il poursuivit son œuvre de réparation pendant les seize années qu'il occupa le siége de Troyes.

(112) Louis-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, fils de Henri-François de Paule d'Ormesson et neveu du chancelier d'Agues-

seau, naquit en 1710. Successivement avocat du Roi au Châtelet, avocat-général du grand conseil, avocat-général du Parlement et président à mortier, il remplaça en 1788 M. d'Aligre dans la dignité de premier président. M. d'Ormesson se montra fort opposé à la convocation des Etats-Généraux. Il adressa, comme premier président, au Roi, un discours dans lequel il le priait de porter son attention sur la situation du royaume et de conjurer l'orage révolutionnaire. Il mourut le 26 janvier 1789.

(113) Martin Dop, né à Sare le 26 mai 1711, reçut les grades à l'Université de Toulouse, et devint en 1737 vicaire d'Urt. Appelé à Bayonne en 1741 par M. de Bellefont, il y exerça les mêmes fonctions de vicaire pendant cinq ans. M. Dop fut envoyé comme curé à Ustaritz, le 2 juin 1746.

(114) Léon-Guillaume Caulongue vit le jour à Bayonne en l'année 1715. Son père, Bertrand Caulongue, natif de Capbreton, d'abord capitaine de navire, embrassa ensuite la carrière commerciale. Il étudia avec succès à l'Université de Toulouse et y fut reçu docteur. Il était seulement diacre, quand on le nomma aumônier de la ville de Bayonne en décembre 1738. Il devint chanoine de la cathédrale le 22 mai 1747 par la résignation que Guillaume Dubrocq fit en sa faveur de son canonicat. M. Caulongue mourut le 23 février 1778, âgé d'environ 63 ans.

(115) Philippe-Maur de Lespés de Hureaux naquit à Bayonne le 15 janvier 1722 de messire Salvat de Lespés de Hureaux, lieutenant-général au sénéchal de cette ville et seigneur de Hureaux, et de Jeanne-Marie de Larrétéguy. Il fut chanoine de la collégiale de Saint-Esprit, grand-vicaire, chanoine de Bayonne et official diocésain. Infirme et septuagénaire, M. de Hureaux fut néanmoins déporté en 1793.

(116) François Dardan était né au village d'Isturitz. Il avait eu pour père Guillaume Dardan, et pour mère Jeanne Luro. Il fut ordonné prêtre le 5 juin 1762.

(117) Ferréol Robin naquit à Saint-Jean-de-Luz le 29 octobre 1799, et exerça dans cette ville les fonctions de vicaire. Voici comment M. de la Vieuxville le signalait en 1732 : « Bon sujet ; il a de la piété, de l'esprit ; il instruit bien. » M. Robin fut appelé à la cure de Villefranque le 27 avril 1738 ; et, à cette époque, M. de Bellefont écrivait de lui : « Il a de la piété, de la capacité, de la facilité pour parler en public, de l'ordre, du zèle et de l'industrie pour toute espèce de bien ; il est capable de bien administrer une paroisse difficile. » Il passa de la cure de Villefranque à celle de Sare en 1752. C'est là qu'il mourut le 2 avril 1767.

(118) Charles-François d'Aviau du Bois de Sauzay, né le 7 août 1736 au château du Bois de Sauzay, diocèse de Poitiers, fut d'abord chanoine de Saint-Hilaire, puis grand-vicaire de Poitiers, ensuite archevêque de Vienne, et enfin, après la Révolution, archevêque de Bordeaux, où il mourut le 11 juillet 1726, en odeur de sainteté.

(119) Jean-Joseph Faulcon était frère de Jean-Félix Faulcon, qui imprima l'*Abrégé de morale* de M. Daguerre. Il devint d'abord curé de Notre-Dame la petite, puis sous-chantre de Notre-Dame la grande; il fut jeté en prison pendant la Terreur, mais il n'y mourut pas, bien que cela soit affirmé par erreur dans les *Martyrs de la Foi* de M. Guillon. On a cru cependant que sa mort fut une suite de son emprisonnement.

(120) Jean-Claude de la Poype de Vertrieu, nommé à l'évêché de Poitiers en 1702, occupa ce siége pendant trente ans. La *Théologie* qu'il avait fait imprimer, reçut par ordre de M. de Caussade, un de ses successeurs, des additions considérables, particulièrement touchant la Religion, l'Eglise, la Grâce et la Jurisprudence française. Dans cette nouvelle édition les règles du Droit et de la Justice, de la Restitution, des Contrats, du Mariage, des Bénéfices et des Censures, étaient établies suivant le Droit Romain et Français. On y ajouta le traité tout entier des Actes humains qui est fort bien fait. Pendant longtemps la *Théologie de Poitiers* a joui, suivant l'expression d'un auteur, des honneurs de l'approbation générale.

(121) Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, était conseiller au Parlement de Paris à 17 ans, et à 24 premier président du Parlement de Bretagne. Il fut contrôleur-général, secrétaire d'état de la guerre et de la marine, et enfin chancelier, dignité qu'il abdiqua volontairement en 1714. M. de Pontchartrain se retira alors à l'institution de l'Oratoire, et il mourut en 1727, à Pontchartrain, plein de jours et de bonnes œuvres.

(122) Louis-Ellies Dupin, né à Paris en 1657, fut un écrivain fécond, qui se fit remarquer parmi les adversaires de la bulle *Unigenitus*. Sa *Nouvelle Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques* fut l'objet de sévères et justes critiques; Bossuet fut un de ceux qui se déclarèrent avec le plus de force contre cet ouvrage, qui fut mis à l'*index* en 1745. Après avoir publié un grand nombre d'autres livres, Dupin mourut à Paris en 1719.

(123) Michel Chourio, natif d'Ascain, devint curé de St-Jean-de-Luz le 9 mai 1702 par la résignation de Pierre Chourio, nommé curé de Bayonne. Il mourut le 16 avril 1718.

(124) André Baratciart naquit à Duvana, diocèse de Calahorra, en Espagne. Son père, Pierre Baratciart, était de Larressore. Le duc de Grenade ayant demandé à M. Daguerre un précepteur pour son fils, le Supérieur de Larressore lui envoya M. Baratciart, à son retour d'Espagne, M. Baratciart fut nommé secrétaire de l'évêché, et il continua de l'être jusqu'à la Révolution. Alors il émigra, revint ensuite en France, et, s'étant fixé à Ustaritz, il s'y livra à l'enseignement. C'est là qu'il mourut dans un âge avancé, le 9 novembre 1726.

(125) Laurent Délissalde, notaire royal, était né à Briscous. Il épousa en premières noces Françoise Harismendy de Lamothe, de Sare, nièce d'une des fondatrices de la Maison de Retraite de Hasparren, et en secondes noces Jeanne de Gastambide, d'Espelette.

(126) Jacques-Raymond Gallucci, marquis de l'Hôpital, lieutenant-général des armées du Roi, fut nommé par Louis XV commandant pour S. M. à Bayonne, dans le pays de Labourd, dans le pays des Landes, dans le Béarn et le royaume de Navarre. Il épousa Benoîte-Marie-Louise Eynard de Ravanel, et mourut à Bayonne le 27 août 1774, à l'âge de 54 ans.

(127) Etienne Mendiry, né à St-Jean-Pied-de-Port le 19 novembre 1712, passait pour un prêtre instruit et judicieux. Ordonné prêtre le 22 mars 1738, il fut peu de temps après nommé vicaire d'Uhart, et curé de la même paroisse le 1er décembre 1741. Il mourut au mois d'août 1787.

(128) Jean Eyharabide naquit à Ascarat, dans la Basse-Navarre, le 20 septembre 1740. Après avoir fait de bonnes études à Larressore, il fut pourvu d'une prébende et d'un vicariat à Bayonne en 1767, et ensuite nommé principal du collége. Quelques années après il donna sa démission pour devenir curé de Saint-Just, au diocèse de Dax. Après l'émigration, il retourna à sa cure de Saint-Just ; mais il fut presque aussitôt appelé à la cure de Bayonne. Il mourut le 23 mars 1718.

(129) Don Juan-Lorenzo de Irigoyen, fils de Pedro de Irigoyen et de Marie de Dutari, né à Errazu (Baztan), fut baptisé le 17 août 1712. Il fut reçu docteur à l'Université d'Alcala, ensuite élu chanoine de Jaen, puis nommé prieur de Velate (dignité de la cathédrale de Pampelune), et enfin sacré évêque de cette ville le 4 septembre 1768. Il mourut en odeur de sainteté le 21 mars 1778. Son corps, qui était enterré dans la cathédrale de Pampelune, a été trouvé, il y a peu d'années, exempt de corruption.

(130) Jean Romalet naquit en 1748, à Hendaye, de Pierre Romalet et de Françoise Dacarrette. Il fit presque toutes ses études à Paris, se rendit en Angleterre pendant la Révolution; enseigna ensuite l'anglais à l'institution de M. Meillan à Bayonne. Il mourut le 22 août 1817 avec la réputation d'un saint.

(131) Martin Béhola, fils de Jean Béhola et de Marie Hiriart, naquit à Saint-Pée. Il fut ordonné diacre à la fin de l'année 1774, et mourut bientôt après, sans arriver jusqu'à la prêtrise.

(132) Jean-Baptiste Hiriart naquit à Larressore en décembre 1736, de Jean Hiriart et de Denise Daguerre. Il épousa Marie-Magdeleine Larréguy, de Saint-Jean-de-Luz, exerça les fonctions de médecin à l'armée des Pyrénées-Occidentales, puis à l'hôpital civil de Bayonne, et mourut le 16 prairial an IX.

(133) Joseph-Etienne Harambillet, fils d'Etienne Harambillet, notaire royal à Ayherre, et de Jeanne Délissalde, naquit à Itsassou, fut aumônier de Guillaume d'Arche, et devint en 1753 curé de sa paroisse natale et résigna sa cure en 1779 en faveur de M. Subibure. Il fut déporté pendant la Révolution, revint à Itsassou et y mourut en 1808, âgé de 80 ans.

(134) Jean-François de Macheco de Prémeaux, frère de Jean-Chrétien de Macheco de Prémeaux, évêque de Périgueux, était agent du clergé de France, lorsqu'il fut nommé en 1726 à l'évêché de Cousérans. Il mourut dans son diocèse, en 1752, âgé d'environ 60 ans.

(135) Charles-François-Hyacinthe d'Esmengart, chevalier, seigneur des Bordes et autres lieux, fut nommé en 1770 intendant de la généralité de Bordeaux. Il se rendit à Paris en 1774, et obtint, au grand contentement des Bayonnais, un édit du Roi, qui replaçait Bayonne, le Labourd et l'élection de Lannes dans la généralité de Bordeaux, d'où ces contrées avaient été distraites en 1716. Peu de mois après, il fut nommé intendant à Caen.

(136) Pierre-Paul, marquis d'Ossun, fils de Gaspard, marquis d'Ossun, et de Marie-Charlotte de Pas-Feuquières, fut envoyé en 1752 comme ambassadeur extraordinaire à Naples, où il résida plusieurs années; puis il alla remplir en Espagne les mêmes fonctions et celles de ministre plénipotentiaire. Il revint en France en 1777.

(137) Gratien Detcheverry, né à Armendaritz, le 12 novembre 1747, professa la philosophie à Larressore avant d'être mission-

naire. Il fut, pendant la Révolution, un des prêtres qui travaillèrent le plus dans le diocèse de Bayonne ; son courage et son énergie étaient admirables. Nommé curé d'Ustaritz en 1803, il mourut le 10 août 1828.

(138) Dominique Dartaguiette. (Voir la note 77.)

(139) Martin Etcheverry, né à Çaro en 1758, devint secrétaire de l'évêché en 1775, curé d'Urrugne en 1779, et de Hasparren en 1785. Emigré en Espagne pendant la Révolution, il reprit, à son retour, possession de sa cure, et mourut à Hasparren, le 25 septembre 1813.

(140) Etienne-Marie-Bruno d'Arbou, né le 26 décembre 1778, fut sacré évêque de Verdun le 13 juillet 1813 ; il fut nommé évêque de Bayonne le 16 mars 1830, et ne fut installé que le 25 février 1831. Il se démit en 1837, et se retira à Toulouse, où il mourut.

(141) Robert Hocquelt d'Alincourt, né en 1748 au diocèse d'Amiens, vicaire-général de M. de Villevielle, devint chanoine de la cathédrale par la résignation de M. de Pointis. Après le rétablissement du culte, il continua d'être grand-vicaire jusqu'à la nomination de M. d'Astros à l'évêché de Bayonne, époque où il resta simple chanoine titulaire.

(142) Jean-Pierre-Emmanuel Ducasse, docteur de Sorbonne, né à Bayonne en 1752, était vicaire-général de Lescar, lorsqu'il devint en vertu du droit de régale, chanoine théologal à Bayonne, le 29 juillet 1785. Au retour de l'émigration, il fut un des chanoines titulaires de la même cathédrale. Il mourut le 9 décembre 1824.

(143) Jean Descos, natif d'Arrauntz, avait été d'abord curé de Bassussarry. Il permuta ensuite avec le curé d'Ustaritz, M. Larréguy, qui a traduit l'*Ancien Testament* en langue basque, et composé des cantiques basques qui sont estimés.

D'après des renseignements que nous avons demandés à Saint-Sever et à Dax et qui nous sont arrivés tardivement, voici quelques modifications à apporter aux noms des personnes exécutées dans ces deux villes, noms que nous avons écrits dans le texte tels qu'on les trouve dans les procès-verbaux officiels.

A SAINT-SEVER :

Page 473, n° 8. Arnaud Dumartin, courrier, de Samadet, 38 ans.
— — — 9. Jean-Pierre Lartigue, baron de Sorbets, de Sorbets, 32 ans.
— — — 10. Joseph Darbins, homme de loi, ex-maire de Samadet, 44 ans.
— — — 11. Jean Dumartin, de Samadet, 26 ans.
— — — 12. Jean Lemaestre, de Bourdos, ex-garde du corps, 48 ans.
— — — 13. André de Bruich, de Samadet, noble, 44 ans.
Page 474, n° 14. Jean Lalande, vigneron, d'Audignon, 49 ans.
— — — 15. Antoine Morlanne, maire de Poudenx, dit *lou Nort*, 48 ans.
— — — 16. Antoine de Batz, de Saint-Sever, noble, 62 ans.
— — — 17. Jean Monségur, de Clèdes, laboureur, 23 ans.
— — — 18. Pierre Grat, baron de chambre, d'Orgons, carabinier.
— — — 19. Jean Monnet, de Soustons, capitaine de cavalerie, 22 ans.
— — — 21. Benoît de Basquiat-Péhosse, de St-Sever, noble, 82 ans.
— — — 22. Dabbadie Desponick, de Doazit
— — — 23. Salomon Méricamp, de Saint-Sever, avocat, 42 ans.

A DAX :

Page 475, n° 26. Michel Castellan, curé de Pomarés, 51 ans
— — — 29. Daunine Darjo, domestique, 27 ans.
— — — 31. Pierre-François de Neurisse, lieutenant-général, de Dax, 51 ans.

ERRATA.

Page 481, ligne 16, soumis, *lisez* soumises.
— 500 — 35, M. Annunziatta, *lisez* M. Dell'Annunziatta.
— — — 42, *lisez* Blachette.
— — — 42, Saint-Légu, *lisez* Saint-Léger.

TABLE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

M. de Beauvau, évêque de Bayonne. — Sa naissance. — Sagesse de son administration. — Placet qu'il adresse au Roi. — Louis XIV le transfère à l'évêché de Tournay. — On lui donne M. Druillet pour successeur. — Le nouvel évêque apaise une sédition. — Quelle part il prend aux affaires du Jansénisme. — Il ne s'occupe plus que d'administration, et fonde un Séminaire à Bayonne..... 1

CHAPITRE Ier.

Le Labourd. — Famille et enfance de M. Daguerre. — Ses études. — Il est nommé vicaire d'Anglet. — Sa maladie. — Mort de M. Druillet. — Projets que forme M. Daguerre pendant sa convalescence..... 29

CHAPITRE II.

Nomination du successeur de M. Druillet. — Premiers actes de l'administration de M. de la Vieuxville, ses efforts pour déraciner le Jansénisme. — M. Daguerre appelé à Bayonne pour remplacer l'aumônier de l'hôpital Saint-Léon. — Une indisposition l'oblige à se retirer. — Il commence d'enseigner dans sa maison natale. — MM. de Saint-Martin et Boniface d'Apat d'Etchepare. M. Daguerre enseigne pendant une année dans la maison de M. de Saint-Martin. — Il remplit les fonctions de vicaire de Larressore. — Mariage de sa sœur Denise..... 51

CHAPITRE III.

Commencement des missions. — Mission d'Urrugne. — Mlle d'Etcheverry, sa naissance, son éducation. — Elle veut se donner toute à Dieu. — Elle entre en relation avec M. Daguerre. — Conformité de leurs vues pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.—M. Daguerre est obligé de quitter avec ses écoliers la maison d'Urcudoy. — Salvat de Saint-Pé lui fournit un asile à Lar-

ressore dans son prieuré de Dendariette. — Il veut établir le Petit Séminaire à Hasparren. — Opposition des principaux habitants. — On lui propose de l'établir à Cambo. — Il le fonde à Larressore. — Les magistrats de Saint-Jean-de-Luz ne veulent pas qu'il prêche une mission dans leur ville; c'est le P. Clément, d'Ascain, qui la donne..... 71

CHAPITRE IV.

La santé de l'évêque de Bayonne s'altère. — Il part pour Paris, laissant l'administration du diocèse à M. d'Artaguiette. — Nouveaux embarras suscités à M. Daguerre touchant la construction du Séminaire. — M de la Vieuxville meurt à Paris. — Mort de M. de Haramboure, chanoine. — Il ne reçoit pas les honneurs ordinaires de la sépulture ecclésiastique. — Nomination de M. de Bellefont à l'évêché de Bayonne, et de M. de Gaujac à celui d'Aire. — M. Daguerre entre en relation avec l'évêque nommé de Bayonne..... 97

CHAPITRE V.

Nouveau contrat qui consolide le Séminaire de Larressore. — M. Daguerre et cinq de ses confrères hypothèquent leurs biens. — Départ de M. Daguerre pour Paris. — Bon accueil qu'il reçoit chez le marquis de la Tresne à Bordeaux. — Rencontre qu'il fait de M. de Calvet, fondateur du Séminaire de Saint-Charles à Toulouse. — Quelques mots sur M. de Calvet. — Rapports qui s'établissent entre les deux Supérieurs. — Secours que M. Daguerre reçoit du duc d'Orléans. — L'évêque de Bayonne lui donne sa confiance..... 115

CHAPITRE VI.

M. Daguerre fait construire une aile et la chapelle du Séminaire. — Il établit des cours de philosophie et de théologie. — Il demande un professeur au Séminaire d'Aire. — Quelle organisation M. Daguerre donna au Séminaire de Larressore. — Il voit s'accroître le nombre de ses confrères. — Il fait fleurir dans son Séminaire la piété et les études. — A quels hommes M. de Bellefont donne sa confiance. — Il continue l'œuvre de son prédécesseur..... 131

CHAPITRE VII.

M. Daguerre s'occupe de la fondation de la Maison de Retraite de Hasparren. — Il rencontre une précieuse coopération dans Mlle d'Etcheverry. — Quelles furent les premières compagnes de Mlle d'Etcheverry. — Manière dont le fondateur entend que le bien doit se faire dans la Maison de Retraite. — Il adopte pour cette Maison une partie des constitutions de Saint François de Sales. — M. de Bellefont se montre favorable à cette fondation. — M. Daguerre jette les yeux sur Mlle d'Etcheverry pour la faire nommer supérieure. — Générosité de M. Diharce d'Alsuyet envers les nouvelles religieuses. — Mlle d'Etcheverry élue supérieure. — Bon accueil qu'elles reçoivent à leur arrivée à Hasparren..... 151

CHAPITRE VIII.

Épreuves que Dieu envoie à M. Daguerre; il est abandonné par MM. Ambroise d'Etchepare et de Saint-Martin ; il perd sa jeune sœur Gratianne. — Succès des Missions. — Prospérité du Séminaire et de la Maison de Retraite. — Lettre de M. Gaillande à M. Daguerre. — Précautions que prend ce dernier pour empêcher les doctrines jansénistes de pénétrer dans le Séminaire de Larressore et dans la Maison de Retraite. — Il combat avec force le jansénisme. — Tentative inutile qu'il fait pour ramener à l'orthodoxie M. de Larralde, chanoine de Bayonne..... 167

CHAPITRE IX.

Relations de différents évêques avec M. Daguerre. — Confiance que lui témoigne M. de Gaujac, évêque d'Aire — Ce prélat le consulte sur la construction d'un Petit Séminaire. — M. Daguerre envoie des professeurs à cet établissement. — M. de Bellefont fait prêcher trois retraites au clergé de son diocèse. — Sa lettre pastorale à cette occasion. — Ses efforts pour le bien de son diocèse. — Il est nommé archevêque d'Arles. — Nouvelles faveurs qu'il accorde à M. Daguerre. — Regrets occasionnés par son départ. — M. de Beaumont lui succède 177

CHAPITRE X.

L'Archevêque d'Arles demande pour son Séminaire diocésain un Supérieur à M. Daguerre qui lui envoie M. de Hody. — Progrès du Jansénisme dans la congrégation de la Doctrine Chrétienne.

— Les Doctrinaires reçoivent ordre de tenir leur chapitre général à Beaucaire. — M. de Bellefont nommé commissaire royal pour présider à l'assemblée au nom du Roi. — Il mande M. Daguerre auprès de lui pour s'éclairer de ses conseils. — Tenue du Chapitre. — Résultats de cette assemblée. — M. Daguerre dit adieu à l'Archevêque et à M. de Hody..... 193

CHAPITRE XI.

Administration de M. de Beaumont. — Sa conduite à l'occasion de la maladie de M. Dailenc. — Sa nomination à l'archevêché de Vienne. — Il est remplacé par Guillaume d'Arche, doyen du chapitre de Bordeaux. — M. Duhalde, nommé curé de Bayonne. — M. d'Arche arrive incognito à Bayonne. — Sentiments du nouvel évêque envers M. Daguerre. — M. d'Aulan, évêque de de Dax, retire aux Barnabites la direction de son Grand Séminaire. — Il demande un Supérieur à M. Daguerre qui lui envoie M. Bellocq.. 205

CHAPITRE XII.

Dieu continue de bénir les œuvres de M. Daguerre. — Soins de M. Daguerre pour donner au diocèse de Bayonne des prêtres vertueux et instruits. — Il pousse aux grades universitaires un grand nombre de jeunes ecclésiastiques. — Il en envoie plusieurs dans les Universités étrangères. — Sa correspondance avec eux. — Mort de Mlle d'Etcheverry. — Mlle Casaubon, nommée Supérieure à sa place. — Elle meurt, ainsi que Mlle de Lamothe, une des fondatrices. — Le nombre des religieuses et des pensionnaires augmente dans la Maison de Retraite..... 221

CHAPITRE XIII.

M. Daguerre donne une mission à Saint-Jean-de-Luz. — Retraite qu'il prêche aux soldats du Bourbonnais. — Efforts tentés pour l'extirpation du Jansénisme. — Jubilé de 1751. — Mission de Bayonne. — Conversion de MM. de Fossecave et de Pincquevéer. — Autre mission à Saint-Esprit..... 235

CHAPITRE XIV.

Quel était l'esprit du clergé lors de la publication des ordonnances synodales. — Le curé de Bidart reste attaché à ses erreurs. — Tenue du synode de 1749. — Édit du Roi du mois d'août 1749,

concernant les établissements et acquisitions des gens de mainmorte. — M. d'Arche à Paris. — Demande des lettres patentes pour la confirmation du Séminaire de Larressore. — Changement de liturgie. — Les évêques d'Oloron et de Couserans à Bayonne. — Lettre de M. l'archevêque d'Auch et de ses suffragants au Roi. — Mort de M. Duhalde, curé de Bayonne; il est remplacé par M. Dop..... 261

CHAPITRE XV.

M. Daguerre part pour Paris. — Il est bien accueilli par le Dauphin. — Il prêche dans la capitale. — Il obtient des lettres patentes et des secours pour l'achèvement de son Séminaire. — Achèvement du Séminaire et modification dans son organisation intérieure. — M. Daguerre fait imprimer l'*Abrégé de morale*. — Sentiment de plusieurs personnages sur ce livre. — Il favorise la publication de plusieurs ouvrages de piété en langue basque..... 287

CHAPITRE XVI.

Démêlés entre M. Daguerre et la communauté de Larressore. — Arrangement qui satisfait les deux parties. — Attachement de M. Daguerre pour la famille Diharce-d'Alsuyet. — Différend qui s'élève entre la communauté de Larressore et Martin Diharce, curé de Cambo et de Larressore. — Mauvais procédés de ce dernier envers le Supérieur du Séminaire. — M. Dop, nommé commissaire pour faire une enquête. — Fin du différend. — M. de Larralde, chanoine, rappelé à Bayonne après 32 ans d'exil. — — On est obligé de l'exiler de nouveau. — Sa mort. — Canonisation de la mère de Chantal..... 307

CHAPITRE XVII.

Don Juan Lorenzo de Irigoyen, évêque de Pampelune. — Il consulte M. Daguerre. — Il construit deux Séminaires. — Ses entrevues dans le Baztan avec M. Daguerre. — Son zèle. — M. Labartette, évêque de Véren. — Epizootie qui met M. Daguerre dans un grand embarras. — La théologie est transférée du Séminaire de Bayonne à celui de Larressore. — Denise, sœur de M. Daguerre, meurt. — Décès de MM. d'Artaguiette, Dop et d'Arche. M. Daguerre se dispose à mourir. — Ses mortifications. — Son indulgence et sa douceur..... 331

CHAPITRE XVIII.

Nomination de M. de la Ferronnays à l'évêché de Bayonne. — M. d'Iturbide, vicaire-général. — M. Daguerre sollicite l'autorisation d'augmenter les biens-fonds du Séminaire. — Succès de M. Harriet, député de Labourd à Paris. — Il périt, à son retour, par accident. — M. Daguerre prodigue ses consolations à sa famille. — Arrivée de M. de la Ferronnays à Bayonne. — Commencements de son administration. — Affaire de Marrac. — Mort de M. Hiriart, curé de Bayonne. — Il est remplacé par M. Darralde sur le refus de M. d'Iturbide..... 359

CHAPITRE XIX.

L'évêque d'Oloron envoie à Larressore une partie des élèves de son Grand Séminaire.—Soins que leur donne le Supérieur.—M. Daguerre s'occupe de la décoration de sa chapelle. — Il est nommé, malgré lui, vicaire-général. — On lui donne M. Duhalde pour coadjuteur.— Il fait son testament.— Maladie de M. Daguerre.— Il reçoit la visite de l'évêque de Bayonne. — Sa guérison..... 391

CHAPITRE XX.

M. de la Ferronnays est transféré à l'évêché de Lisieux. — Une de ses visites dans le littoral. — Le comte d'Artois et M. de la Ferronnays. — M. de Villevielle est nommé évêque de Bayonne.— — Mort de M. de Fossecave. — Première ordination de M. de Villevielle. — Maladie et mort de M. Daguerre. — Son cœur est donné à la Maison de Retraite de Hasparren. — Quelques mots encore sur le saint empressement de M. Daguerre pour faire le bien..... 409

CHAPITRE COMPLÉMENTAIRE.

M. de Villevielle achète Marrac et St-Michel. — Il ne réussit pas à transférer à St-Michel le Séminaire de Larressore.— Symptômes d'une révolution en France. — L'évêque de Bayonne publie un mandement pour une visite générale dans son diocèse. — Constitution civile du clergé. — Belle conduite de M. Darralde, curé de Bayonne, au sujet du serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics. — Conduite du clergé du diocèse. — La Terreur. — Persécution, exécutions..... 431

NOTES..... 485

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Vie de M. Daguerre,
Widener Library
004693507
3 2044 079 679 288